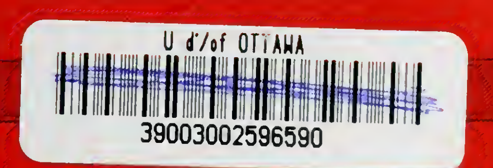




LES

Jubilés, Eglises et Chapelles

DE LA

VILLE ET DE LA BANLIEUE

DE QUÉBEC

DE 1615 A AUJOURD'HUI.

VOLUME PREMIER.



Un de ses portraits les plus récents.

AVANT-PROPOS.

A la demande d'un certain nombre de lecteurs du " SOLEIL " qui s'intéressent à ce que j'y publie depuis le 20 juillet 1901, sous le titre de : "*Eglises et chapelles de la ville et de la banlieue de Québec, de 1615 à aujourd'hui,*" je me suis décidé à faire un premier volume, d'au delà de 500 pages, avec ce qui est paru jusqu'à présent, Chaque volume sera suivi d'une table de matières, en attendant que je puisse faire une table chronologique et alphabétique très détaillée, lorsque mon travail sera complètement terminé.

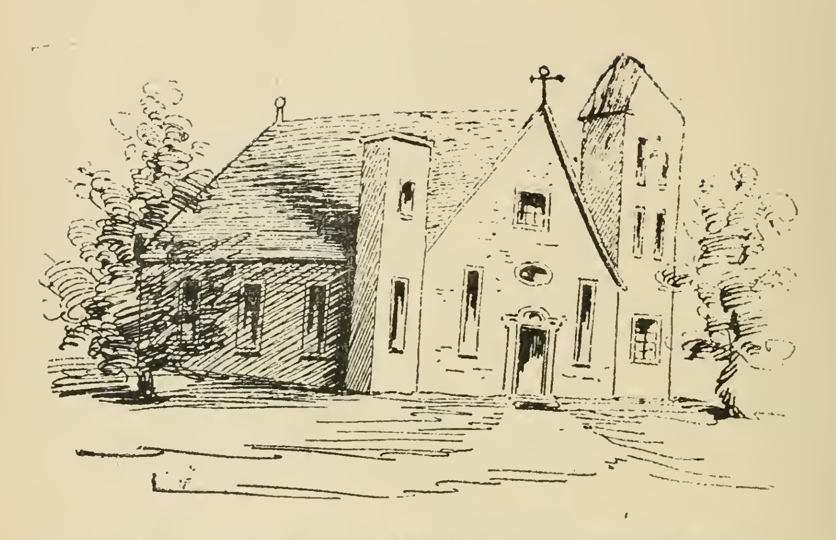
J'indiquerai aussi alors la provenance des gravures.

Il est inutile d'ajouter que je me suis efforcé de localiser avec le plus grand soin, en m'appuyant sur des pièces authentiques, les fiefs les églises et les chapelles qui figurent dans mon ouvrage.

Je présente ce premier volume à la jeunesse de Québec, que j'ai vu naître et grandir, et avec laquelle j'ai encore les relations les plus cordiales, espérant qu'ils en retireront quelque profit.

JOSEPH TRUDELLE.

8 décembre 1902.



PREMIERE CHAPELLE DE QUÉBEC, BATIE EN 1615

par le Père D'Olbeau et Samuel de Champlain, d'après le plan de la prise de Québec, de 1629, par le P. Hennepin, p. 343. Cette chapelle était située près de l'habitation de Champlain, au bas du petit escalier Champlain.

LES JUBILÉS

ET LES

ÉGLISES ET CHAPELLES

DE LA VILLE ET DE LA BANLIEUE

DE

QUÉBEC

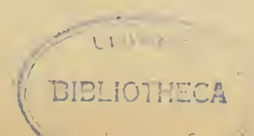
1608-1901

PAR

JOSEPH TRUDELLE
De la Bibliothèque de la Législature de Québec.



QUÉBEC :
Compagnie d'Imprimerie " Le Soleil."
1901





LE R. PÈRE JEAN D'OLBEAU, Récollet,

Promulguant la Bulle de Sa Sainteté Paul V, sur le premier jubilé célébré à Québec, en 1618.

LES JUBILÉS

A QUÉBEC.

Il sera peut-être intéressant pour les jeunes de leur faire connaître la date de ces jubilés, qui ont été accordés par les Souverains Pontifes, depuis trois siècles, c'est-à-dire depuis la fondation de Québec, en 1608, par Monsieur de Champlain, jusqu'à nos jours (en 1901).

Les mandements de Nos Seigneurs les évêques de Québec, sur les jubilés nous font voir l'extension de la ville et la multiplication de ses églises et de ses chapelles, depuis trois siècles.

Il y a eu en tout 28 jubilés universels depuis Champlain.

Le premier jubilé, accordé par Sa Sainteté Paul V, le 12 juin 1617, eut lieu en 1618. C'est le Père d'Olbeau, Récollet, alors gardien à Québec et commissaire général de la Nouvelle-France, qui en fit l'ouverture solennelle, le 29 juillet 1618, dans la première chapelle qui a été construite à Québec, en 1615. Cette petite chapelle était située à la Basse-Ville de Québec ; elle avait été construite par le Père d'Olbeau lui-même, aidé de Monsieur de Champlain et des sauvages, en 1615. C'est dans cette première église de Québec que le Père d'Olbeau dit la messe, le 25 juin 1615, la première qui fut dite à Québec. On fut obligé de construire plusieurs petites chapelles dans les environs de la ville naissante, pour y faire les stations ou visites, que les fidèles sont tenus de faire pour gagner l'indugence du jubilé en cette ville.

Urbain VIII accorda un jubilé, le 12 mai 1629, mais comme il n'y avait pas de religieux au pays, du mois de septembre 1629 au 5 juillet 1632, occasionné par la prise de Québec, par les frères Kerk, il n'y eut pas de jubilé en cette ville.

Le Père Chrétien Leclercq, récollet, dit dans son ouvrage intitulé : Premier établissement de la foi dans la Nouvelle-France, vol. I. p. 125 :

" Les sauvages invitèrent une seconde fois Monsieur de Champlain, par les présents ordinaires, de monter en guerre avec eux contre les Iroquois ; mais il ne le jugea pas à propos. Sa présence était nécessaire à Québec, où il descendit pour gagner le premier jubilé qui ait jamais été publié en Canada.

" Le Père Jean d'Olbeau, récollet, com. gl., l'avait obtenu de Sa Sainteté Paul V, durant le séjour qu'il avait fait en France. On en fit l'ouverture avec les cérémonies ordinaires, dans la chapelle de Québec, le 29 juillet 1618. Les Français s'y disposèrent avec toute la dévotion possible ; rien ne fut de si édifiant

que la piété avec laquelle on visita les stations que nos missionnaires avaient préparées par des petites chapelles en forme de cabanes, aux environs de Québec.

“ Les sauvages en étaient les spectateurs, et quoique sans discernement de foi, ils ne laissaient pas de faire extérieurement les mêmes postures et cérémonies que les Français, et quelques-uns même d'entr'eux, un peu plus avancés dans l'instruction, récitaient les prières, en chantant avec nous de leur mieux.”

Le 2me jubilé eut lieu en 1645.

Nous lisons dans le journal des Pères Jésuites, p. 18, ce qui suit, à propos de ce jubilé :

“ Le 17 décembre 1645 commença le jubilé accordé par Innocent X. On ne fit point ici de procession ; mais le matin de ce dimanche, qui était le 3e de l'Avent, après l'eau bénite faite et jetée, on commença un “ Veni Creator ”, pendant lequel le Saint-Sacrement fut exposé, et ensuite on dit la grand'messe du dimanche (avec paremens violets et sans Gloria), avec commémoration du Saint-Sacrement : pendant le “ Veni Creator ”, lorsqu'on exposait le Saint-Sacrement, on tira trois coups de canon. Les trois stations étaient la paroisse de Québec, les Hospitalières et les Ursulines. Les vespres furent dites par les prêtres debout et nu teste, et tout le peuple en ayant esté averti auparavant, se tint debout ou à genoux ; M. le gouverneur se tint debout ; le tout suivant l'avis donné le dimanche d'auparavant, de l'honneur extraordinaire qu'il fallait rendre au Saint-Sacrement lorsqu'il est exposé, conformément au cérémonial des évêques chez les “ Gavantus ”. Au commencement des vespres, il n'y eut que deux cierges allumés, et au Magnificat on en alluma six autres pour le salut qui se fit ensuite des vespres par une commémoration du Saint-Sacrement. “ O sacrum convivium ” avec l'oraison, après quoi, on donna la bénédiction au peuple avec le Saint-Sacrement. On y fit une faute de ne point chanter pour lors “ Tantum ergo sacramentum ”, pendant lequel se devaient faire les encensemens sans dire l'oraison. On finit par un Laudate, et le sermon se fit après. Le Saint-Sacrement ne fut exposé que les dimanches et fêtes de la quinzaine ; les jours ouvriers, il ne l'était pas. Les Ursulines entr'autres firent de belles aumosnes d'étoffe aux pauvres français et sauvages. Pour nous, nos aumosnes principales furent 7 pains, chaqu'un de la valeur de 15 sols, pour autant de personnes que nous étions à cette maison de Québec. Cela toutesfois fut changé en étoffes, souliers et linge, dont les gens avaient plus besoin.

“ M. le Gouverneur aussi fit de belles aumosnes, 1o de deux pistoles à donner sur le champ, dont une pour les pauvres français fut changée en étoffe, l'autre fut laissée à la disposition du P. de Quen pour les pauvres sauvages de Sillery ; 2o Il donna charge à M. des Chastelets de donner ce que nous lui demanderions pour les pauvres jusques à la concurrence de 200 livres.

“ Les saluts se faisaient aux religions à quatre heures, l'une après l'autre indifféremment, selon la commodité du supérieur qui prêchait à l'une des deux et ensuite n'en partait bien qu'après le salut et puis allait à l'autre, et M. le Gouverneur et tout le monde suivait.

“ Le 26 du même mois, jour de St-Etienne, la bourgade de Sillery vint ici en procession faire ses stations pour gagner le jubilé : deux de nos hommes portaient la bannière et la croix, les PP. de Quen et Drouilletes vinrent avec eux en surplis et dominau et entr'eux deux

toute la troupe des sauvages chrétiens au nombre de plus d'une centaine. Ils vinrent à jeun en un temps grandement froid, et s'en retournèrent sans manger. On leur fit festin au retour à Sillery de la part de M. le Gouverneur ; ils chantèrent partout fort mélodieusement, et dirent une dizaine de leur chapelet. Le jour de l'an, on ferma le jubilé. On se contenta de faire le salut ordinaire à l'issue des vespres : on tira 3 coups de canon, et on alla aux maisons religieuses faire le salut pareillement et fermer le jubilé ; on ne tira point.

Le 3me jubilé accordé par Innocent X, commença le 25 octobre 1648 par une procession à l'Hôpital ; et le jour de St-Simon et St-Jude, les sauvages vinrent en procession aux Ursulines, et le jour de la Toussaint on fut en procession aux Ursulines, et le dimanche, le 15, on fit la procession générale aux deux maisons religieuses. (Journal des Jésuites, p. 117).

Le 4me jubilé accordé par Innocent X, en 1653, commença le 30 août, a duré deux mois, et on fit des processions aux maisons religieuses. (Journal des Jésuites, p. 190).

Le 5me jubilé accordé par Alexandre VII, sous l'archevêque de Rouen, commença le 12 août 1657, par une procession générale. (Journal des Jésuites, p. 218).

Le 6me jubilé fut accordé par le Pape Innocent XI, en 1681, fut fait à Québec qu'en 1683, sous Mgr de Laval. Il devait durer deux semaines. Les stations étaient toutes les église ou chapelles de la ville.

Le 7me jubilé, accordé par le Pape Innocent XI, en 1685, sous Mgr de Laval, pour implorer le secours divin contre les Turcs, commença le 19 mars et finit le 26 mars 1685. Les stations pour la ville furent la cathédrale, l'Hôtel-Dieu, les Ursulines et l'église des Récollets dite de Notre-Dame des Anges. (Hôpital Général de Québec). Mandement de Mgr de Laval, vol. I, p. 144.

Le 8me jubilé, accordé par Innocent XII, en 1692, sous Mgr de St-Vallier, en 1693. L'ouverture se fit le 9 et la clôture le 22 février 1693. Les stations pour la ville de Québec étaient l'église cathédrale, l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital-Général, mais les personnes faibles pouvaient s'en faire dispenser par leurs confesseurs et on leur donna l'église des Jésuites et des Récollets pour stations. Jeuner le mercredi, vendredi et samedi de la semaine et faire quelques aumônes aux pauvres. Mgr recommanda l'Hôpital Général et le bureau des pauvres qui n'ayant aucun revenu sont souvent dans l'impuissance de soulager les misères des pauvres honteux qui se font connaître tous les jours aux administrateurs.

Le 9me jubilé, accordé par le Pape Innocent XII, sous Mgr de Saint-Vallier. L'ouverture s'est faite le 8 pour finir le 21 novembre 1694. Les stations pour la ville de Québec, étaient la cathédrale, l'église de la Basse-Ville, l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital Général mais on pouvait s'en faire dispenser en allant à l'église des Jésuites et des Récollets pour stations. Mgr recommande l'Hôpital Général et le bureau des pauvres et invite les peuples à contribuer de quelque chose à la bâtisse de l'église des Récollets.

Le 10me jubilé accordé par Clément XI, en 1706, sous Charles Glandelet, prêtre doyen de l'église cathédrale de Québec, Louis Ango Desmezerets, et Joseph de la Colombière, vicaires généraux de Mgr de Saint-Vallier. L'ouverture du jubilé se fit le 30 janvier, et la clôture le 12 février 1708. Les églises pour les

stations de la ville de Québec étaient la cathédrale, l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital Général, la Basse-Ville, le collège des Récollets et les Ursulines.

Le 11me jubilé, accordé par Innocent XIII, sous Mgr de Saint-Vallier, 1721. L'ouverture se fit le dimanche des Rameaux, pour se terminer à celui de la Quasimado de l'année 1723. On devait visiter trois églises de la ville.

Le 12me jubilé, accordé par le Pape Benoit XIV, en 1745, sous Mgr de Pontbriand ; le temps du jubilé dura deux semaines, depuis le quatrième dimanche de l'Avent 1746 au premier dimanche de l'année 1747. De visiter au moins une église et faire une aumône pour la cathédrale de Québec.

Le 13me jubilé accordé par Benoit XIV, en 1750, (année sainte), sous Mgr de Pontbriand. Le jubilé commencera le seize de janvier et durera six mois ; la clôture se fera le 15 juillet 1752. Dans la troisième semaine de l'Epiphanie, le clergé séculier et régulier ira de la cathédrale en procession pendant trois jours consécutifs ou interrompus, suivant que le temps le permettra aux églises des Pères Jésuites, des Ursulines et des Pères Récollets. Le peuple n'était pas invité à ces processions, vu que les églises ne sont pas assez vastes.

Le 14me jubilé, accordé par le Pape Clément XIII, en 1758, ne fut fait qu'en 1767, sous Mgr Briand, premier évêque de Québec après la conquête du pays, il commença le 15, pour se terminer le 29 mars 1767. Les églises désignées pour faire les stations du jubilé étaient celles des Pères Jésuites, des Récollets, des Ursulines et du Séminaire.

Le 15me jubilé, accordé par Clément XIV, en 1769, sous Mgr Briand. Le jubilé commença le 17 mars pour finir le 31 du même mois qui était le jour de Pâques. Les stations du jubilé pour la ville de Québec étaient toutes les églises de la Haute et Basse Ville.

Le 16me jubilé accordé par le Pape Léon XII, en 1826, sous Mgr Panet. Le jubilé durera six mois à commencer du 11 fév. 1827. Les stations pour la ville de Québec étaient : la chapelle du Séminaire, la Cathédrale, l'église de la basse-ville et celle de Saint-Roch.

Le 17me jubilé, accordé par Pie VII, en 1830, sous Mgr Panet. Le jubilé commencera le 8, et finira le 25 juillet 1830. Les églises désignées pour les stations sont toutes les églises de la haute-ville et de la basse-ville ; pour les paroissiens de St-Roch, leur propre église et celle de l'Hôpital-Général.

Le 18me jubilé accordé par Grégoire XVI, en 1832, sous Mgr Signay. Le jubilé s'ouvrira le 8, et finira le 29 décembre 1833. Pour les stations du jubilé, à Québec, toutes les églises de la haute-ville et celle de la basse-ville ; pour les paroissiens de St-Roch, leur propre église et celle de l'Hôpital-Général.

Le 19me jubilé, accordé par Grégoire XVI, sous Mgr Signay, en 1842. Commence le 26 mai, pour finir le 9 juin 1842. Il n'y a pas de visite à faire, mais l'office aux églises dureront 15 jours.

Le 20me jubilé, accordé par Pie IX, en 1846, sous Mgr Signay. Durée du jubilé, du 10 janvier au 15 août 1847, mêmes stations que le jubilé de 1833.

Le 21me jubilé accordé par Pie IX, en 1851, sous Mgr Turgeon. Commence le 30 mai pour se terminer le 29 août 1852. Les églises qui devront être visitées par les paroissiens de N. D. de Québec, sont la Cathédrale, l'église St-Patrice et celle du faubourg St-Jean.

Le 22me jubilé, accordé par Pie

IX, en 1854, sous Mgr Turgeon. Le temps du jubilé dura trois mois, du 1er novembre 1854 au 28 janvier 1855. Paroissiens de N.-D. de Québec visiteront la Cathédrale, St-Jean et St-Patrice ; pour ceux de St-Roch, leur propre église et l'église de St-Sauveur et la Congrégation.

Le 23me jubilé, accordé par Pie IX, en 1864, sous Mgr Baillargeon. Dura tout le mois de mai 1865 ; les visites sont les mêmes qu'au dernier jubilé.

Le 24me jubilé, accordé par Pie IX, en 1869, sous Mgr Baillargeon, commence le 1er juin 1869 pour ne se terminer qu'à la clôture du concile oeucuménique en 1870.

Le 25me jubilé, accordé par Pie IX, sous Mgr Taschereau en 1875. Les paroissiens de Notre-Dame de Québec, de St-Patrice et de la desserte de St-Jean, devront visiter les églises suivantes, savoir : la Basilique, l'église de St-Patrice l'église de St-Jean et la chapelle du Séminaire. Les paroissiens de St-Roch et de St-Sauveur visiteront la Basilique, St-Roch, St-Sauveur et la Congrégation, à St-Roch. Le jubilé a duré toute l'année.

Le 26me jubilié, accordé par Léon XIII, sous Mgr Taschereau, le 10 mars 1879. Six visites à faire aux églises désignées, avec le jeûne strict. Les fidèles de la Haute-Ville et de la rue St-Paul visiteront deux fois la Basilique, la chapelle du Séminaire et l'église St-Patrice. Ceux de la Basse-Ville visiteront deux fois la Basilique, la chapelle du Séminaire et l'église de la Basse-Ville.

Ceux de Notre-Dame de la Garde visiteront six fois leur église. Ceux des faubourgs St-Jean et St-Louis visiteront deux fois les églises de St-Jean, des Pères Jésuites et de St-Patrice. Ceux de St-Roch et de St-Sauveur visiteront deux fois ces deux églises et celle des congréganistes a St-Roch.

Le 27me jubilé, accordé par Léon XIII, sous Mgr Taschereau en 1886. Les visites ont été les mêmes pour les fidèles de la ville qu'en 1879, excepté pour ceux de St-Sauveur, Notre-Dame de Lourdes à la place de St-Roch. Deux jours de jeune avec maigre strict.

Le 28me jubilé, accordé par Léon XIII, sous Mgr Bégin 1901, a commencé au 17 février pour se terminer au 18 août 1901.

Les paroissiens de Notre-Dame de Québec visiteront quatre églises pendant quinze jours : la Basilique, le séminaire, l'Hôtel-Dieu et l'église St-Patrice.

Les paroissiens de St-Jean-Baptiste, l'église St-Jean, l'église des Franciscaines, l'église des Soeurs Grises et l'église St-Vincent de Paul.

Les paroissiens de St-Roch, les églises de St-Roch, de St-Sauveur, de Notre-Dame de Lourdes et la Congrégation de St-Roch.

Les paroissiens de St-Sauveur et de St-Malo leurs propres églises, Notre-Dame de Lourdes et l'église des Congréganistes de St-Roch.

Les paroissiens de St-Charles de Limoilou, leur propre église.

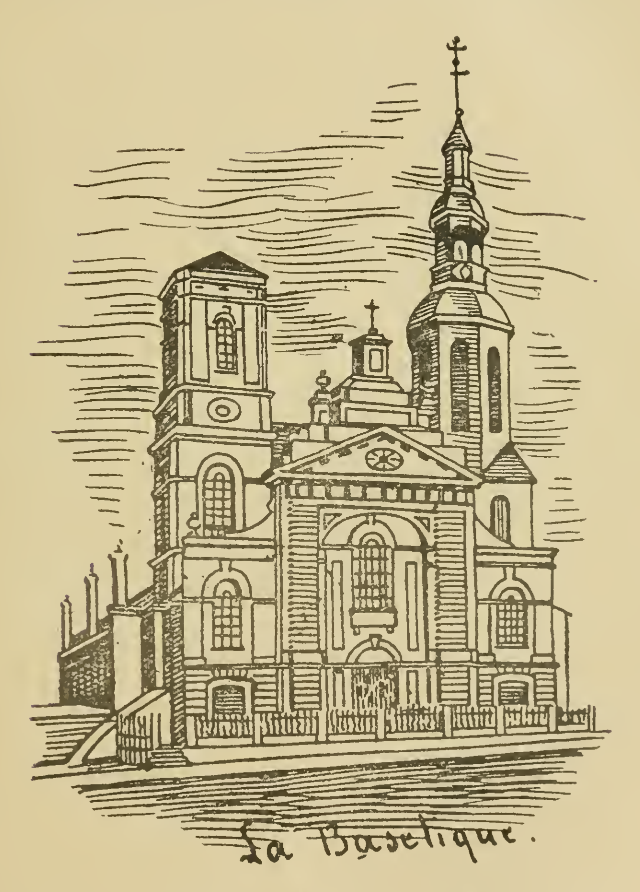
Notre-Dame de la Garde leur propre église.

Les paroissiens de St-Zéphirin de Stadacona, leur propre église.

ÉGLISES ET CHAPELLES

A QUÉBEC

DEPUIS TROIS SIÈCLES, DE 1615 A 1901



La paroisse de Notre-Dame de Québec fut érigée canoniquement le 15 septembre 1664, par Mgr de Laval et dans un plan qu'il fit en 1683 sur l'état des missions au pays, et qui a servi au mémoire qu'il présenta au Roi en 1684. Voici ce qu'il dit de Québec :

" Québec.—Monsieur de Bernières, prêtre âgé de 48 ans, venu de France en l'année 1659, est curé de la paroisse de Québec, siège de la cathédrale, qui contient la Haute et Basse-Ville, la Canardière qui a une demi-lieue d'étendue, la Petite Rivière jusqu'à une lieue et demie

de Québec, la côte Sainte-Geneviève (Faubourg Saint-Jean), et Saint-Michel, (chemin Ste-Foye) distante d'une lieue. Il y a 239 familles et 1354 âmes. " La paroisse fut érigée au civil le 3 mars 1722, d'après un règlement fait par MM. de Vaudreuil et Bégon ainsi que Monseigneur de St-Valier en date du 20 septembre 1721." Voici ce Règlement :

" Québec.—L'étendue de la paroisse hors de la ville, sur le bord du fleuve Saint-Laurent, ira jusqu'aux terres de la seigneurie de Sillery, sur la route Saint-Michel dit Saint-Jean, jusqu'au ruisseau Prévost, et le long de la baie et Rivière Saint-Charles, depuis et compris le fief de Madrid, dit Grandpré, jusqu'à l'habitation de Pierre Dion, icelle non comprise, et aura les profondeurs renfermées dans ces bornes, jusqu'au district de la paroisse de Charlesbourg, à l'exception des bâtiments et enceinte de l'Hôpital-Général seulement, et desservie par le chapelain qui y sera établi curé, auquel les dîmes des terres des pauvres qui étaient de cette paroisse appartiendront pour subvenir à son entretien, ainsi que le Séminaire de Québec, auquel la cure de cette ville est unie, et les curés y ont consenti par acte du dix-huit septembre 1721."

La paroisse de Notre-Dame de Québec a conservé ses mêmes limites jusqu'à l'année 1829.

La paroisse de Saint-Roch fut érigée canoniquement le 15 septembre 1829, par Mgr Panet, et civilement, le 9 octobre 1833. Elle est bornée au sud par la cîme du Côteau Sainte-Geneviève et au nord par la paroisse de Charlesbourg, c'est-à-dire la première concession au nord de la rivière Saint-Charles qui est de 30 arpents, appartenant à Saint-Roch. A l'est, elle est bornée à la rue St-Roch, jusqu'à l'Ancienne-Lorette. Et depuis, la paroisse de St-Roch s'est subdivisée en six ou sept paroisses, savoir : Saint-Sauveur, le 28 février 1867, Notre-Dame du Sacré-Coeur, le 11 août 1874, St-Zéphirin de Stadacona et Saint-Charles de Limoilou en 1896, Saint-Malo et Saint-Michel-Archange en 1898, et Jacques-Cartier en 1901. On parle d'ériger prochainement une nouvelle paroisse au Palais. La paroisse de Saint-Colomb de Sillery fut détachée de Québec en 1856, St-Patrice, en 1874, Notre-Dame de la Garde en 1885, Saint-Jean-Baptiste, en 1886. On parle de former une nouvelle paroisse à l'Avenue des Erables.

. Tandis que la paroisse de Notre-Dame de Québec rapproche ses limites pour y former de nouvelles paroisses, la ville éloigne les siennes. Il peut arriver un jour, si cela continue comme ça en a l'air, la cité de Québec va reprendre bientôt les anciennes bornes de Notre-Dame de Québec. Son Honneur le Maire actuel de Québec a déjà poussé une pointe vers Sillery en annexant Marchmont, à la dernière session de 1901.

QUÉBEC

Arrivé le 3 juillet 1608, Champlain débarqua sur la pointe de Québec, ainsi nommée par les sauvages. Ce lieu était planté de noyers. Il les fit abattre et construisit d'abord le magasin, puis les divers logements. "La première chose que nous fîmes, dit Champlain", fut le magasin pour mettre nos vivres à couvert, qui fut



CHAMPLAIN

promptement fait par la diligence d'un chacun et le soin que j'en eus."

Le logement était de trois corps de logis à deux étages. Chacun contenait trois toises (18 pds) de long et deux et demi (15 pds) de large. Le magasin six (36 pds) et trois (18 pds) de large avec une belle cave de six pieds de haut. " Le tout était en bois. Tout autour de notre logement, dit-il, je fis faire une galerie par dehors au second étage, qui est fort commode, avec des fosses de 15 pieds de large et six de profondeur, et au dehors des fosses, je fis plusieurs pointes d'éperons qui enfermaient une partie du logement, là où nous mîmes nos pièces de canon ; et devant ce bâtiment y a une place de quatre toises (24 pds) de large et six ou sept (36 ou 42 pds) de long, qui donne sur le bord de la rivière. Autour du logement y a des jardins qui sont très bons et une place du côté du septentrion qui a quelque cent ou six vingts pas de long, 50 ou 60 de large." C'est une partie de la place Notre-Dame ou de l'ancien marché, devant l'église de Notre-Dame des Victoires actuelle.

Samuel de Champlain fonda la ville de Québec le 3 juillet 1608 et mourut le 25 décembre 1635.

Le R. P. Jean d'Olbeau et le Frère Pacifique Duplessis, arrivèrent à Québec le 2 juin 1615, et le Père d'Olbeau dit la première messe le 25 juin 1615, dans la première chapelle érigée à la Basse-Ville, près du fort Champlain.

Louis Hébert et sa famille arrivèrent à Québec en 1617. Il bâtit la première maison à la Haute-Ville.

On commença à construire le fort Saint-Louis à la Haute-Ville en 1824.

Les RR. PP. Jésuites arrivent à Québec en 1625.

Les religieuses Ursulines et hospitalières arrivent à Québec le 1er août 1639.

La compagnie des Cent Associés fait construire une grande bâtisse à la Haute-Ville, en 1638, qui a servi d'hôpital, d'église, et de palais.

Monseigneur de Laval arrive à Québec le 16 juin 1759 : il érigea le 26 mars 1663, le séminaire de Québec. Il consacra l'église paroissiale de Québec le 11 juillet 1666.

Création du Conseil Supérieur en avril 1663, par Louis XIV. Jean-Baptiste LeGardeur, écuier, sieur de Repentigny, élu maire, et Jean Madry et Claude Charron, bourgeois, pour être échevins de la ville et paroisse de Notre-Dame de Québec, le 10 octobre 1663.

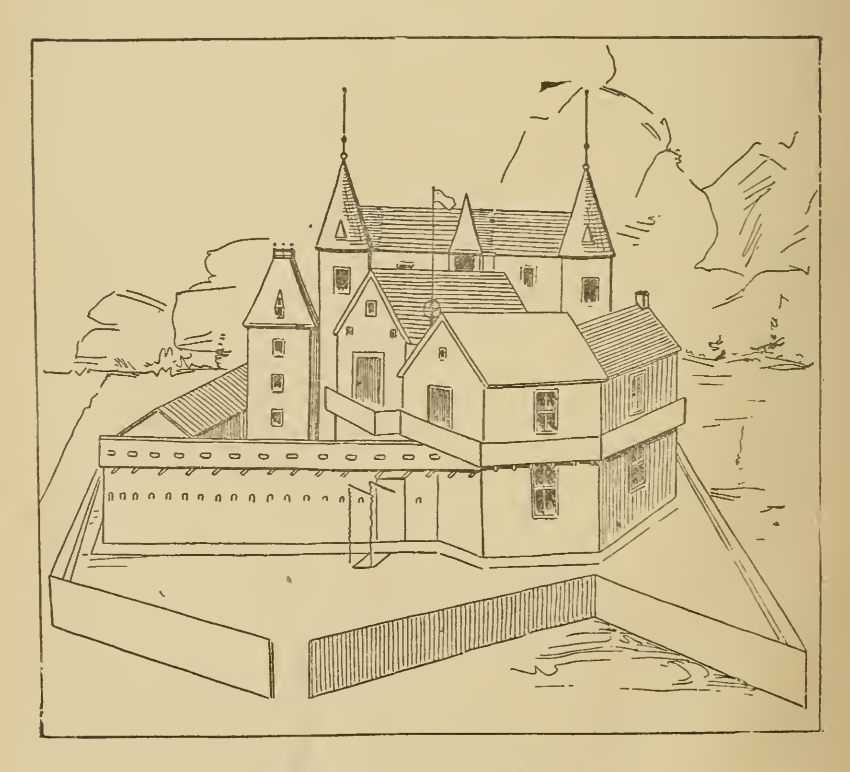
Les limites de la cité de Québec furent fixées par une proclamation en date du 7 mai 1791, par Son Excellence le lieutenant-gouverneur, sir Alured Clarke. " La cité et ville de Québec, comprendra toute cette étendue de terre ou prémontoire entre les Rivières Saint-Laurent et Saint-Charles, bornée par derrière par une droite ligne courant le long du front est du couvent appelé l'Hôpital Général, et continué de rivière en rivière. La ville fut divisée en deux parties, la haute et basse ville. St-Roch était de la basse-ville et St-Jean de la haute-ville". (Actes et Ord. Revisés du B. C., p. 484). Cette division était pour les élections parlementaires du Bas-Canada.

Il y avait six quartiers pour la ville : St-Louis, St-Pierre, St-Jean, St-Roch, du Palais et de Champlain".

Par les statuts I. Guillaume IV, ch. 52, les quartiers de la ville furent changés : quartiers St-Louis, St-Jean, St-Laurent, du Palais et du Séminaire, étaient tous renfermés à la Haute-Ville, et les quartiers St-Roch, St-Charles et Por-

chester la Basse-Ville. Les quartiers Ste-Genviève et DesCarrières, les faubourgs St-Louis et St-Jean.

Les limites de la ville sont un peu changées depuis quelques années. St-Sauveur et une partie de St-Malo, font partie de la ville depuis 1890, et une rangée de maisons sur la rue Bédard, qui appartenaient à Notre-Dame des Anges, sont annexées à la ville en 1893. Le Parc Victoria, de l'autre côté de la rivière St-Charles, en 1896, et en 1901, les Plaines d'Abraham et Marchmont, qui est de la paroisse de Sillery. Les quartiers de la ville aujourd'hui sont au nombre de dix, représentés par trois échevins dans chaque quartier. Les quartiers sont comme suit : St-Louis, St-Jean, St-Roch, du Palais, St-Pierre, Champlain, Montcalm, Jacques-Cartier, St-Sauveur et St-Valier, représentés par l'honorable M. Parent, maire et premier ministre de la province.



RESIDENCE DE CHAMPLAIN

LES RUES DE QUÉBEC

Sir James M. LeMoine a fait l'historique des rues de Québec en 1872, mais il ne nous parle pas des Allées et routes de Québec qui ont été faites avant de prendre un autre nom.

La Grande-Allée Saint-Louis a dû être fréquentée avant 1619 par les sauvages. Les Pères Récollets l'adoptèrent pour aller à leur couvent de Notre-Dame des Anges, sur le bord de la rivière Saint-Charles. On fit d'autres allées pour descendre à Saint-Roch. La rue du Côteau Ste-Geneviève est mentionnée comme route et comme borne du fief Saint-François, accordé à Jean Bourdon, le 16 mars 1646. L'allée Claire-Fontaine. Deligny et Côte de la Négresse est donnée comme borne au fief accordé à Messire Jean Lesueur, de Saint-Sauveur, le 16 mars 1646. La Grande-Allée est donnée comme borne en 1639 à Jean Bourdon, pour son fief Saint-Jean, ainsi qu'à celui de M. Lesueur.

Dans les Rapports du Conseil Souverain, vol. 1. p. 711, l'allée Talon est mentionnée comme étant près de l'Ecole Normale actuelle, puis la Côte Sauvageau, puis la place qu'occupait l'ancienne corderie de Rees (1), au milieu des cours de la rue Sauvageau et de la rue Signaï en ligne droite au manoir Talon, baron d'Orsanville, sur le Parc Victoria actuel.

Le révérend Père Chrétien Leclercq, dans l'Etablissement de la foi en la Nouvelle-France, mentionne qu'on avait fait plusieurs belles allées sur le fief de Notre-Dame des Anges, en 1619 et en 1620. La rue Saint-Ours et la rue Caron doivent remonter à ce temps.

La rue du vieux Pont doit remonter à 1627. Les Pères Jésuites ont dû faire ouvrir une allée à cette place pour voyager à leur Séminaire, au nord de la rivière Saint-Charles, et de là passer par la côte de la Négresse ou la côte Ste-Geneviève à la Grande-Allée. Car alors, la rue Saint-Jean n'était pas encore ouverte ; elle ne le fut qu'en 1667.

La rue du vieux Pont ou Dorchester, fut verbalisée en route publique en 1744, sur le bord d'un grand fossé de ligne que les Pères Jésuites avaient fait faire. Cette route était pour la commodité des habitants de Charlesbourg et de la Côte Beaupré.

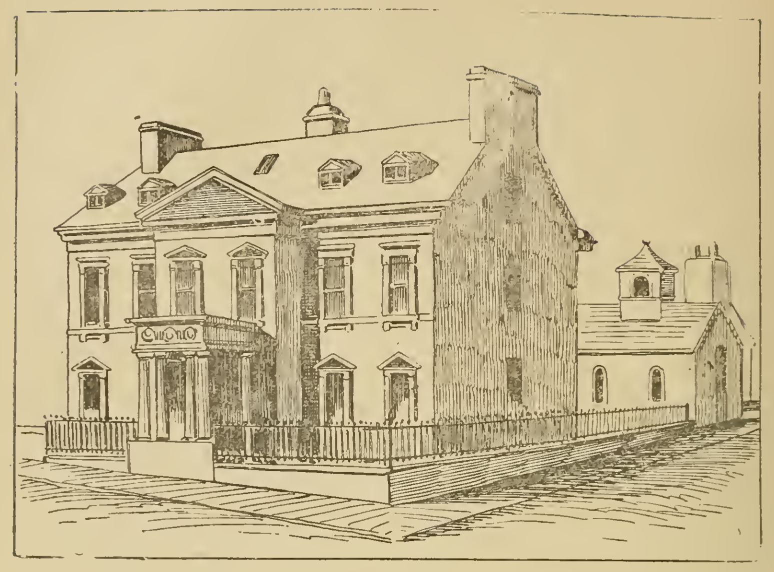
Afin de se mieux renseigner sur l'ouverture de la rue Saint-Jean, je reproduirai ici le procès-verbal tel qu'approuvé par le Conseil Souverain, en juin 1667. Il nous montrera la maison d'Abraham Martin, la Fontaine de Manceau, la maison St-Jean, les Jardins des Jésuites et des Ursulines, etc., etc.

Grand chemin des Costes Ste-Geneuieue et de St-Michel en cette ville de Québec.

Veu par le Conseil Souuerain la Requeste de Nicolas Gaudry, Jean Jobin, Pierre Maufe, Pierre Duval, Louis Sedillot, Noel Morin, Noel Pinguet et autre habitans de la Coste Ste-Geneuieue et Route St-Michel. L'arrest intervenu sur icelle le sixième du présent mois, procès verbal faict par le sieur Damours, Conseiller au dict Conseil, de la dessente par luy faicte suivant le dict arrest, contenant les lieux par lesquels il est le plus expédient de faire passer le chemin de charroy à aller de cette ville de Québec, le long

---

(1) Qui fut détruite par le feu du 14 octobre 1866. Cette corderie partait de la rue Arago et se continuait jusqu'à la rue Demers.



ANCIEN HOTEL DE VILLE DE QUÉBEC

Démoli en 1893.

de la dicteCoste Ste- Geneuieue et Route St-Michel, comme aussi la largeur dont il doibt estre, et les réparations requises et nescessaires estre faictes pour le rendre chariable, le dict procès verbal en date du XIIIIe du présent mois, ouy le dict Procureur général, tout considéré. Le Conseil a établi et establict conformément au dict procès verbal, le chemin pour aller de cette dicte ville es lieux susdicts, à passer par la rue Ste-Anne, entre l'enclos des Pères Jésuites et celuy des Religieuses Ursulines, pour dessendre par vn chemin de charoy distant de quinze perches ou enuiron, du coing de l'enclos des dicts Pères, et suivre vn petit Costeau, qui demeure sur la gauche, passera dans la cour de la maison ci-devant appartenante à deffunct Abraham Martin, et sera continué droict par sur les terres du sieur de Repentigny à aller gagner le chemin ordinaire qui passe prez vne fontaine scize sur la terre des Religieuses hospitalières, pour aller par devant la maison dicte St-Jean, et de là sur la main gauche de la maison de la vefue et héritiers de deffunct Jean Gloria, pour continuer par où il a d'ordinaire passé sur le ruisseau de St-François, et passer par vn nouveau chemin encommence par le dict Gaudry et par Jacques Gaudry, et estre poursvivi droict pour rendre dans l'ancien chemin, environ à deux arpens, après avoir passé un petit ruisseau, sur la terre de deffunct Antoine Marette ; et pour estre continué jusqu'au bout de la dicte route St-Michel. Le dict Conseil a commis le dict Procureur général, pour indiquer et faire marquer les lieux par lesquels le dict chemin doibt passer. Ordonne le dict Conseil à chaque habitant par les terres duquel le dict chemin est présentement estably de le laisser de dix huict pieds de large, de raser

ou arracher les souches qui se trouueront au dedans du dict chemin sur la dict largeur, d'abattre les buttes nysibles au charoy et d'icelles remplir les fosses et ornières et de rendre en bon estat les mauuais endroicts qui se rencontrent en quelques lieux du dict chemin. Le tout chacun sur soy, enjoinct à vn chacun des dicts habitans de trauailler incessament à ce que dessus sur telle peine que de raison, et d'entretenir à l'abuenir le dict chemin en bon estat. Ce qui leur sera signifié à la diligence du dict Procureur général par le premier huissier sur ce requis qu'à ce faire commettons en faisant relation.

14 juin 1667.

CONSEIL SOUVERAIN

Sixième jour de juin 1667.

Sur la requeste de Nicolas Gaudry, Jean Jobin, Pierre Maufe, Pierre Duval, Louis Sedillot, Noel Pinguet et autres habitants de la Coste Saincte Geneviève et Route Sainct Michel, tendante à ce que les chemins à venir de leurs habitations en cette ville soient réparés en droictz où ils en ont de besoin qu'autrement il ne leur est pas possible de charrier ny aller et venir en cette ville avec leurs charroys comme aussi qu'il soit dict que chaque habitans laissera sur soy dix huict pieds pour la largeur du dict chemin et le clora de perches ou autrement des deux costez pour empescher le degast du bétail passant par iceluiy, le Conseil a ordonné et ordonne que dessente sera faicte sur les lieux par le sieur Damours, Conseiller, en iceluy et par le sieur Bourdon, Procureur Général, pour aduiser des lieux par lesquels il est le plus expédient de faire passer le dict chemin de la largeur qu'il doibt avoir et des réparations nécessaires en iceluy et du tout dresser procez verbal pour iceluy rapporte en ce Conseil estre ordonné ce que de raison.

Tracy, Courcelle,
Talon, Françcois, évêque de Petrée,
Rouer de Villeray, Gorribon,
Legardeur de Tilly, Damours,
Tesserie.

LES MAIRES DE QUÉBEC,

DE 1833 A 1894.

Le premier Hôtel de Ville fut inauguré par Elzéar Bédard, 1er maire de Québec, le 1er mai 1833. C'était dans la maison de l'Hôpital des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec. Il était situé sur la rue du Palais et Charlevoix. Il brûla le 29 juillet 1835. Une jeune fille, sourde-muette périt dans cet incendie ; elle était âgée de 17 ans. Le 30, les bureaux de la Corporation étaient déjà dans l'établissement que l'institut des sourds-muets avait occupé, de 1832 à 1834. Situé sur la rue St-Louis, vis-à-vis la Grande-Place. Cette maison appartenait à M. Dassylva.



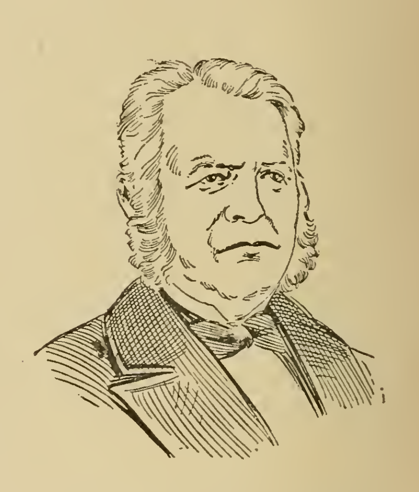
ELZEAR BEDARD.
1er maire de Québec, 1833-1834.

L'hon. Elzéar Bédard, né à Québec le 24 juillet 1799, fils de Pierre-Stanislas Bédard et de Luce Lajus. Parrain, rév. M. Antoine Bédard, marraine, Françoise Chauveau, épouse de Charles Pinguet. Marié à Québec, le 15 mai 1827, à Julie-Henriette Marrett, fille de James Lempière Marrett, marchand, et de Henriette Boone. Admis au Barreau en 1826 ; nommé premier magistrat de Québec, le 1er mai 1833 ; élu député pour Montmorency en 1834 et juge en 1836. Il mourut du choléra, à Montréal, le 12 août 1849. Madame la mairesse mourut à Montréal le 18 mai 1874.



Mme BEDARD (née Marrett)
Epouse du 1er maire de Québec.

—



RENE-EDOUARD CARON.

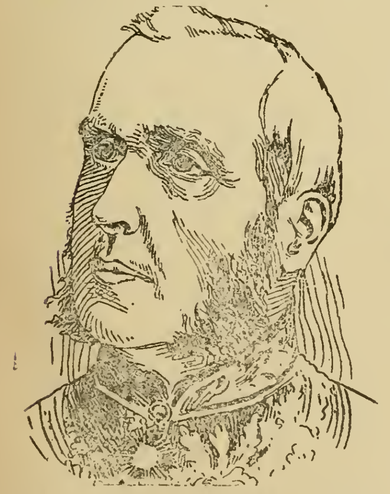
2me maire de Québec, de 1834 à 1837 et 1840 à 1846.

L'hon. M. Caron est né à Ste-Anne de Beaupré, le 11 octobre 1801, fils de Augustin Caron et de Elisabeth Lessard ; marié à Québec à Mlle Deblois, fille de Joseph Deblois et de Vénérande Renvoizé. Député pour la haute ville, de 1834 à 1838 ; orateur du Conseil législatif en 1841 et en 1853. Il fut nommé juge le 27 janvier 1855, et lieutenant-gouverneur le 17 février 1872. Il mourut à Spencer-Wood, le 13 décembre 1876. Il était le père de sir Adolphe Caron.



GEORGE-OKILL STUART,
3e maire de Québec, de 1846 à 1850.

Né à Toronto le 12 octobre 1807, fils du révérend Okill Stuart. Il fit son cours légal sous sir James Stuart, et fut admis à la pratique du droit en 1830, en 1854 il fut fait C. R. Il fut élu maire de 1846 à 1850. Nommé juge de la Cour de Vice Amirauté, le 27 octobre 1873. Il mourut le 5 mars 1884.



NARCISSE FORUNAT BELLEAU.
4e maire de Québec, de 1850 à 1853.

Sir Narcisse est né à Québec le 20 octobre 1808, fils de Gabriel Belleau et de Marie-Kotska Hamel. Marié le 15 septembre 1835 à Marie Gauvreau, fille de Louis Gauvreau, député alors. Il fut reçu avocat en 1832 ; maire de Québec en 1850 ; Orateur du Conseil législatif le 26 novembre 1857 à 1862. Il fut fait chevalier le 21 août 1860, lors de la visite du prince de Galles. Nommé sénateur par proclamation de la reine Victoria, le 22 mai 1867, nommé lieutenant-gouverneur de la province le 1er juillet 1867. Il mourut à Québec le 14 septembre 1894.



JOSEPH ULRIC TESSIER,
5e maire de Québec, 1853 à 1854.

L'hon. M. Tessier est né à Québec, le 4 mai 1817, fils de Michel Tessier et de Marie-Anne Perreault. Marié en 1847 à Adéla Kelly, fille d'Augustus Kelly et d'Adélaïde Drapeau. Admis au Barreau en 1839 ; maire de Québec en 1853 ; commissaire des Travaux publics en 1862 ; orateur du Conseil législatif le 13 août 1863 ; nommé sénateur par proclamation de la reine, le 22 mai 1867, et nommé juge le 8 octobre 1875. Il mourut à Québec le 7 avril 1892. Père de l'hon. Jules, de M.

Auguste, M. PP., et de M. Ulric Tessier, avocats, de madame juge Chauveau et de madame Dr Verge.



CHARLES ALLEYN,

6e maire de Québec. en 1854.

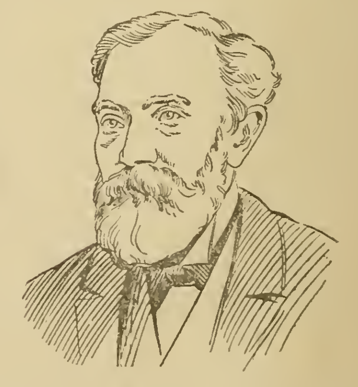
L'hon. M. Alleyn est né à Merus-Wood, Irlande, en septembre 1817. fils du commandant Richard-Israel Alleyn. Il fut reçu avocat en 1840 ; nommé maire de Québec en 1854. et fut remplacé le 5 septemrbe, la même année, par M. Joseph-M. Laycraft ; marié, en 1849, à Mlle DeGaspé, fille du Dr Philippe De Gaspé, de Saint-Jean Port-Joli. Fut député et ministre du parlement du Canada ; shérif, en 1866. Il mourut à Quéebc, le 4 avril 1890, le même jour que le shérif de Montréal l'honorable P.-J.-O. Chauveau.



DR JOSEPH MORRIN,

7e maire de Québec, de 1855 à 1856 et de 1857 à 1858.

Né à Dumfries, en Ecosse, le 19 octobre 1794. Il fut deux fois maire. Il est le fondateur de l'asile de Beauport, avec les docteurs Douglass et Frémont. Il fonda le collège Morrin et accorda deux prix à la faculté de médecine de l'Université Laval. Il mourut le 29 août 1861, à sa résidence sur le chemin Saint-Louis, âgé de 67 ans.



DR OLIVIER ROBITAILLE,

8e maire de Québec, 1856 à 1857.

Le chevalier Robitaille est né à Québec, en 1811, le 3 septembre. Il étudia la médecine chez le Dr Morrin, à Québec, et prit ses degrés à l'Université Harvard, en 1838, et s'établit au faubourg Saint-Jean. Fait chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre, en 1878. Mort à Québec, le 4 novembre 1896, âgé de 85 ans.

—



HECTOR LOUIS LANGEVIN

9e maire de Québec, de 1858 à 1861

L'hon. M. Langevin est né à Québec, le 25 août 1826, fils de Jean Langevin et de Sophie Scholastique Laforce. Reçu avocat en 1850, puis maire de Québec, en 1856. Il était maire de Québec lors de la visite du prince de Galles, au Canada, en 1860. Marié en 1854 à Mlle Justine Têtu, fille de Charles Têtu. Il fut fait, C. B., en 1868, et chevalier commandeur (K. C. M. G.,) le 24 mai 1881. Sir Hector demeure avec son gendre l'honorable Thomas Chapais, sur la rue Saint-Louis.



M. THOMAS POPE.

10e maire de Québec, de 1861 à 1863

Son Honneur le maire Thomas Pope est mort, maire de Québec, le 29 juin 1863, à l'âge de 37 ans. Ses funérailles se firent le 2 juillet. La foule des citoyens qui suivait le corps était considérable ; la levée du corps se fit par M. Ferland, son médecin spirituel, précédé d'un nombreux clergé, M. le Grand Vicaire C. F. Cazeau, M. le Recteur de l'Université, M. l'abbé Alexandre Taschereau et plusieurs autres messieurs du Séminaire.

Les coins du poêle étaient portés par les honorables juges Caron, Taschereau, Alleyn, Cauchon, Tessier et Langevin, anciens maires. Immédiatement après, venaient les frères et autres parents, la Corporation en corps et les officiers, les membres du barreau, les juges des Sessions du Canada, le colonel Irvine, les élèves du séminaire, les consuls, etc. M. Auclair chanta le service et M. Casault, de l'Université, le Libera. Il fut inhumé au cimetière Belmont. Il demeurait au No 7, rue St-Denis, sur le Cap Diamant.—(Du " Journal de Québec ", de 1863.)



A. G. TOURANGEAU

11e maire de Québec, 1863 à 1866.

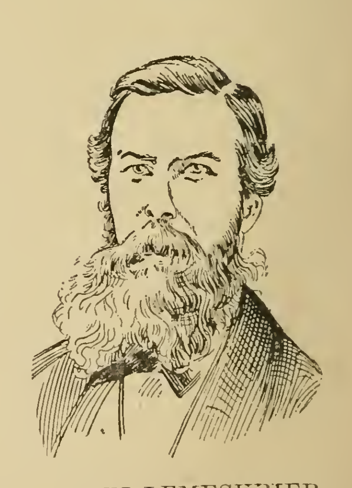
M. Tourangeau est né à Québec, le 15 janvier 1831, fils de Jean Guillet dit Tourangeau, notaire ; marié à Québec le 2 août 1861 à Victoria Adeline Jourdain, fille de Augustin Jourdain, bibliothécaire du Conseil législatif. Admis au notariat le 5 novembre 1855 : maître de poste à Québec le 5 juillet 1883. Il mourut le 8 octobre 1894.



JOSEPH CAUCHON

12e maire de Québec, 1866 à 1868.

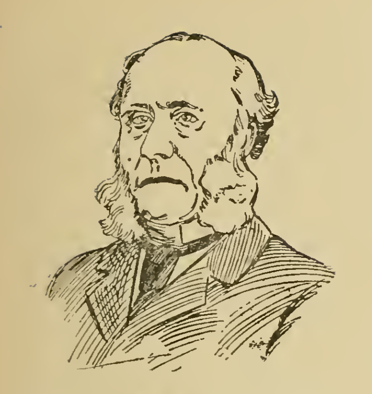
L'honorable M. Cauchon, est né à Saint-Roch de Québec le 10 décembre 1816 ; marié en 1844 à Julie Lemieux, fille de Charles Lemieux, qui mourut en 1864. Il se maria une seconde fois à Mlle Nolan. Admis au Barreau en 1843 ; fonda le " Journal de Québec ", en 1842, avec son beau-frère M. Augustin Côté. Il a représenté le comté de Montmorency plusieurs années. Il fut ministre et président du Sénat du 5 novembre 1867 au 5 juin 1872. Il fut nommé lieutenant gouverneur de la province de Manitoba le 2 décembre 1877. Il mourut à White-Wood, Territoire du Nord-Ouest, le 23 février 1885, et fut inhumé par Mgr Taché dans la cathédrale de St-Boniface.



JOHN LEMESURIER

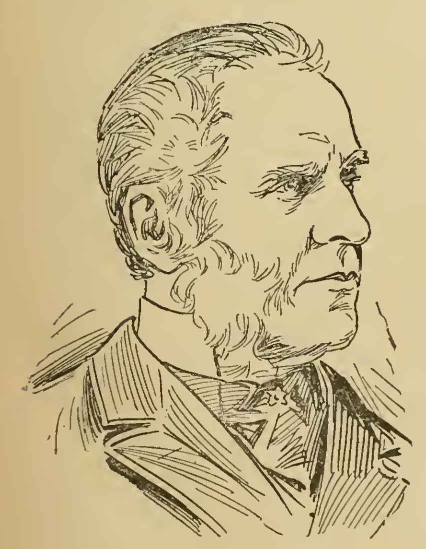
13e maire de Québec, 1868 à 1869.

M. Lemesurier était natif du comté de Gaspé. Il fondit une maison de commerce sur la rue Saint-Paul qui est continuée par ses fils. Sa mère était canadienne française et catholique. M. Lemesurier mourut à St-Roch le 21 juin 1891.



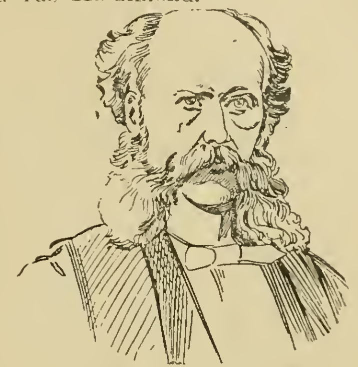
WILLIAM M. HOSSACK
14e maire de Québec, 1869 à 1871.

M. Hossack est né à la Basse-Ville de Québec, en 1816. Il fonda en 1843 une maison de commerce à la Haute-Ville qui existe encore. Il s'est retiré du commerce en 1861. Il est mort à Mont Plaisant, près de Québec, le 14 janvier 1896, âgé de 80 ans.



PIERRE GARNEAU
15e maire de Québec, 1871 à 1874.

L'honorable M. Garneau est né au Cap-Santé le 8 mai 1823. Il se lança de bonne heure dans le commerce, et aujourd'hui il est à la tête de plusieurs grandes entreprises. Il a été député du comté de Québec et ministre du gouvernement de Québec. Aujourd'hui il est membre du Conseil Législatif. Il demeure sur la rue Haldimand.



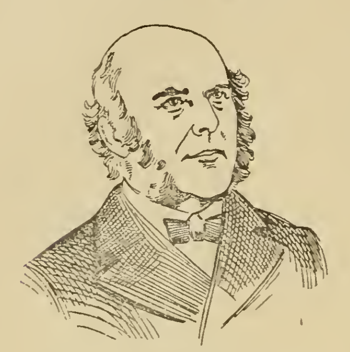
OWEN MURPHY
16e maire de Québec, 1874 à 1878.

Né à Stoneham le 2 décembre 1829. Il a représenté Québec-Ouest à la Législature, en 1886. Il était marié à Mlle Elisabeth, fille de James Longhry, en 1857, et il mourut le 4 octobre 1895.



ROBERT CHAMBERS
17e maire de Québec, 1878 à 1880.

M. Chambers est né à Hull, en 1834. Il était avocat et pratiquait à Québec depuis plusieurs années. Il mourut le 1er janvier 1886.



J. D. BROUSSEAU

18e maire de Québec, 1880 à 1882.

M. Brousseau est né à Québec en 1829, fils de J. B. Brousseau et de Nathalie Doré, de St-Augustin. Marié à Marie-Martine Downes, fille de B. Downes, grand connétable de Québec. Il a été le fondateur du " Courrier du Canada ", en 1857. Il fut député pour le comté de Portneuf de 1861 à 1872, et de 1881 à 1886. Il demeure à Québec sur la rue St-Louis.



FRANCOIS LANGELIER,

19e maire de Québec, 1882 à 1890.

L'hon. M. Langelier est né à Ste-Rosalie, comté de Bagot, le 24 décembre 1838, fils de Louis-Sébastien Langelier et de Julie-Esther Casault. Admis au Barreau en octobre 1861. En 1863, professeur à l'Université Laval. Marié à St-Roch le 2 février 1864, à Mlle Marie Sara Sophie Légaré, fille de feu Ignace Légaré et de Julie Bigaouette. Ce mariage fut célébré par M. l'abbé Adolphe Légaré, assisté de MM. Cyrille et Victor Legaré, tous trois frères de la mariée. Madame Langelier mourut le 25 mai 1891. Marié en secondes noces le 31 mai 1892, à Mlle Marie Braun, fille de M. François Braun. M. Langelier a été bien éprouvé par la mort de tous ses enfants à un âge assez avancé. M. Langelier a été député et ministre à Québec, et membre pour la Chambre des Communes du Canada. Il reçut sa nomination de juge le 22 janvier 1898. Il demeure à Québec, sur la Grande Allée et sur la Bute à Neveu.



JUDES JOSEPH TASCHEREAU FREMONT,

20e maire de Québec, 1890-1894.

M. Frémont est né à Québec le 20 décembre 1855, fils du chevalier

Charles Frémont, M. D., et de Cécile Panet. Marié le 1er juin 1881 à Alix Beaubien, fille de l'hon. J. O. Beaubien, ex-membre du Conseil législatif. Il a été professeur de droit civil à l'Université, député aux Communes, en 1886. M. Frémont demeure sur la rue des Remparts.



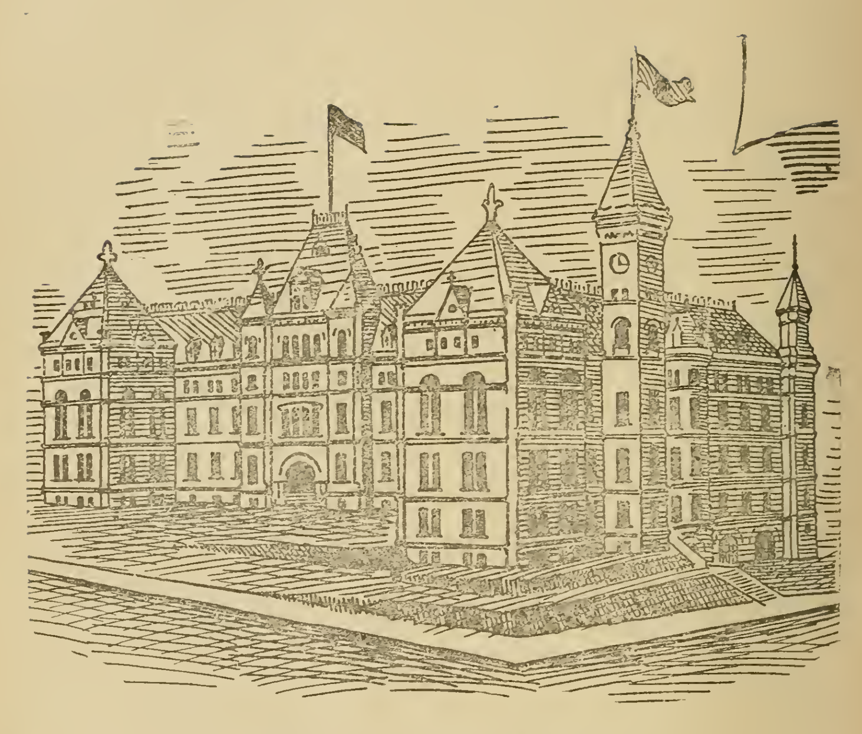
SIMON NAPOLEON PARENT,
21e maire de Québec, 1894...

L'hon. M. Parent, maire actuel de Québec, est né à Beauport le 10 septembre 1855, fils de M. Simon P. Parent et de Luce Bélanger. Marié le 17 octobre 1877 à Mlle Clara Gendron, fille de M. Ambroise Gendron. Admis à la pratique du droit le 13 juillet 1881. Il fut élu pour l'Assemblée législative en 1890, maire de Québec le 1er avril 1894 et premier ministre le 1er octobre 1900. Il demeure No 999, rue St-Valier, à St-Sauveur.

Quelques-uns des faits remarquables durant son administration : le macadem des rues à St-Sauveur, en 1894 ; l'achat du Parc Victoria, en 1895 ; l'inauguration de l'Hôtel de Ville, le 15 septembre 1896 ; l'inauguration des tramways électriques dans les rues de Québec, le 19 juillet 1897 ; l'inauguration de l'asphalte dans les rues de Québec, en 1898 ; ouverture de plusieurs rues dans la ville, entre autres, la rue St-Cyrille, en 1899 ; l'achat de la nouvelle Ecole Normale Laval à Montpaisant, en 1900, et des Plaines d'Abraham, en 1901.



Madame S. N. PARENT,
Epouse du maire actuel de Québec.



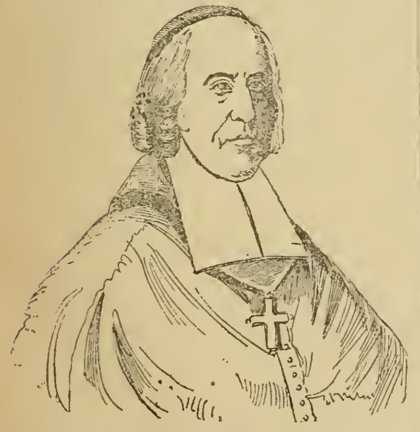
L'HOTEL DE VILLE ACTUEL,

Inauguré le 15 sept. 1896

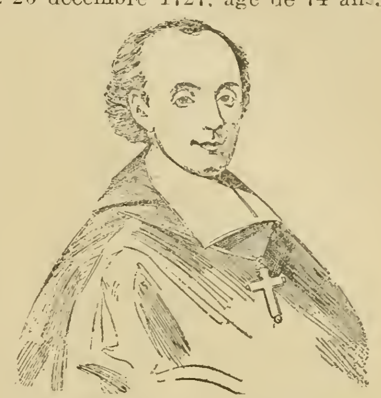
LES ÉVÊQUES DE QUÉBEC



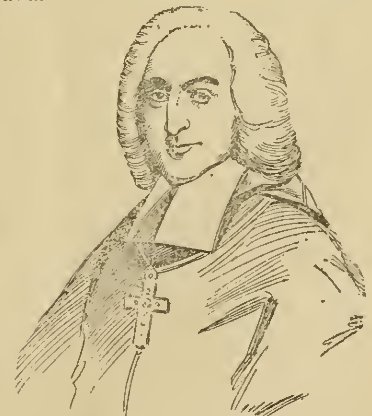
I—Mgr François de Laval de Montmorency, né à Laval, ville du Maine, le 23 mars 1622 ; nommé vicaire apostolique pour la Nouvelle-France et évêque de Pétrée, par le Pape Alexandre VII, le 5 juillet 1657 ; nommé évêque de Québec, par Clément X, le 1er octobre 1674 ; démis le 24 janvier 1688 ; mort au Séminaire le 6 mai 1708, âgé de 86 ans.



II—Mgr Jean-Baptiste de Lacroix Chevrières de Saint-Vallier, né à Grenoble, en Dauphine, le 14 novembre 1653, nommé évêque de Québec, par le Pape Innocent XI, le 7 juillet 1687, sacré le 25 janvier 1688, mort à l'Hôpital-Général de Québec, le 26 décembre 1727, âgé de 74 ans.



III—Mgr Louis-François Duplessis de Mornay, capucin, en religion Père Séraphin, né à Vannes, en Bretagne, nommé par Clément XI, coadjuteur de Québec, consacré sous le titre d'évêque d'Euménie " in partibus ", le 22 avril 1714, évêque de Québec, le 31 mai 1728, démis le 12 septembre 1733, mort à Paris, le 28 novembre 1741, âgé de 78 ans. Cet évêque n'est point venu au Canada.



IV—Mgr Pierre-Herman Dosquet, né à Lille en Flandres, consa-

cré par le Pape Benoit XIII, évêque de Samos in partibus, le 25 décembre 1725, chargé de l'administration du diocèse, le 25 mai 1729, nommé coadjuteur de Québec, par Clément XII, le 24 juillet 1730, évêque de Québec, en 1733, démis le 29 juin 1739, mort à Paris, le 4 mars 1777, âgé de 86 ans.

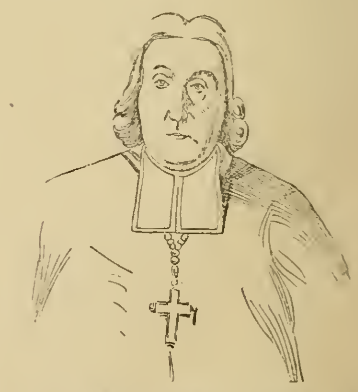
V—Mgr François-Louis de Pourroy de l'Aube-Rivière, né à Attigny, en Champagne, nommé par Clément XII, évêque de Québec, le 20 juillet 1739, sacré en cette qualité, le 21 décembre de la même année, mort à Québec, le 20 août 1740, âgé de 29 ans.



VI—Mgr Henri-Marie Dubreuil de Pontbriand, né à Vannes, en Bretagne, nommé à l'évêché de Québec par Benoit XIV, le 6 mars 1741, consacré le 9 avril de la même année, mort à Montréal, le 8 juin 1760, âgé de 51 ans et 5 mois.



VII—Mgr Jean-Olivier Briand, né à Plérin, en Bretagne, nommé évêque de Québec, par Clément XIII, le 21 janvier 1766, sacré le 16 mars de la même année, démis le 29 novembre 1784, mort au séminaire de Québec, le 25 juin 1794, âgé de 79 ans et 5 mois.



VIII—Mgr Louis-Philippe Mariaucheau d'Esglis, né à Québec, le 5 avril 1710, nommé par Clément XIV, coadjuteur de Québec sous le titre d'évêque de Dorylée in parti-

bus, le 22 janvier 1772, sacré le 12 juillet de la même année ; évêque de Québec, le 29 novembre 1784, mort à Saint-Pierre, Ile d'Orléans, le 4 juin 1788, âgé de 78 ans et 2 mois.

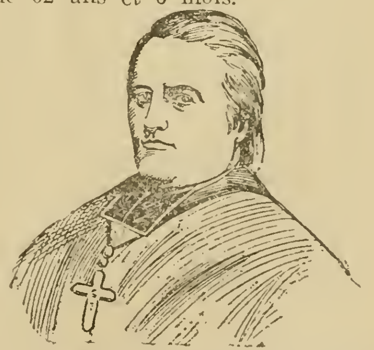


IX—Mgr Jean-François Hubert, né à Québec, le 3 février 1739, nommé par Pie VI coadjuteur de Québec et évêque d'Almyre in partibus, le 14 juin 1785, sacré sous ce titre le 29 novembre 1786, évêque de Québec le 12 juin 1788, démis le 1er septembre 1797, mort à l'Hôpital-Général de Québec le 17 octobre suivant, âgé de 58 ans et 8 mois.



Mgr Charles-François Bailly de Messein, coadjuteur de Mgr Hubert. Né à Varennes, district de Montréal, le 4 novembre 1740, nommé par le Pape Pie VI, évêque de Capse in partibus, le 26 septembre 1788. Il fut sacré sous ce titre, dans la cathédrale, par Mgr Hubert, le 12 juillet 1789. Il mourut à l'Hôpital-Général de Québec le 20 mai 1794, et fut inhumé à la Pointe aux Trembles, dont il était curé depuis 16 ans, âgé de 53 ans. Il ne fut point évêque de Québec.

X.—Mgr Pierre Denaut, né à Montréal le 20 juillet 1743, nommé par Pie VI coadjuteur de Québec et évêque de Canathe in partibus, le 30 septembre 1794, sacré sous ce titre le 29 juin 1795, évêque de Québec le 1er septembre 1797, mort à Longueuil le 17 janvier 1806, âgé de 62 ans et 6 mois.



XI.—Mgr Joseph-Octave Plessis, né à Montréal le 3 mars 1763, nom-

mé par Pie VII coadjuteur de Québec et évêque de Canathe in partibus le 26 avril 1800, sacré sous ce titre le 25 janvier 1801, évêque de Québec le 27 janvier 1806, mort à l'Hôpital-Général de Québec le 4 décembre 1825, âgé de 62 ans et 9 mois.



XII.—Mgr Bernard-Claude Panet, né à Québec le 9 janvier 1753, nommé par Pie VII coadjuteur de Québec et évêque de Saldes in partibus le 12 août 1806, sacré sous ce titre le 19 avril 1807, évêque de Québec le 12 décembre 1825, mort à l'Hôtel-Dieu de Québec le 14 février 1833, âgé de 80 ans et 1 mois.



XIII.—Mgr Joseph Signaï, né à Québec le 8 novembre 1778 nommé par le Pape Léon XII coadjuteur de Québec et évêque de Fussala, le 15 décembre 1826 ; sacré sous ce titre le 20 mai 1827 ; évêque de Québec le 19 février 1833 ; élevé à la dignité d'archevêque le 12 juillet 1844, par le Pape Grégoire XVI. Revêtu du Pallium le 24 novembre de la même année, mort le 3 octobre 1850, âgé de 72 ans.



XIV.—Mgr Pierre-Flavien Turgeon, né à Québec le 12 novembre 1787, nommé par le Pape Grégoire XVI, coadjuteur de Québec et évêque de Sidyme, le 28 février 1834, et sacré sous ce titre le 11 juin de la même année ; prit possession du siège archiépiscopal de Québec, le 8 octobre 1850. Il décéda à l'archevêché le 25 août 1867, âgé de 79 ans et 9 mois.



XV.—Mgr Charles-François Baillargeon, né à l'Ile aux Grues le 26

avril 1798 ; ordonné prêtre le 1er juin 1822 ; sacré évêque de Tloa le 23 février 1851, dans l'église des Lazaristes par le cardinal Fransoni ; administrateur du diocèse le 11 avril 1855 ; nommé par Pie IX comte romain. Le 28 août 1867, il prit possession du siège de Québec, et reçut le pallium le 2 février 1868. Il décéda le 13 octobre 1870 à Québec, âgé de 72 ans.



XVI—Le cardinal Elzéar-Alexandre Taschereau, né à Ste-Marie, Beauce, le 17 février 1820 ; préconisé archevêque de Québec le 24 décembre 1870, et sacré le 19 mars 1871, créé cardinal le 7 juin 1886. Son Eminence mourut à Québec le 12 avril 1898, âgé de 78 ans.



XVII.—Mgr Louis-Nazaire Bégin, archevêque actuel, né à Lévis, le 10 janvier 1840 ; sacré évêque de Chicoutimi le 28 octobre 1888 ; archevêque de Cyrène et coadjuteur de S. Em. le cardinal Taschereau le 22 décembre 1894, et archevêque de Québec le 12 avril 1898.

LES ÉGLISES ET CHAPELLES DE LA VILLE ET DE LA BANLIEUE DE QUÉBEC

1615 A 1901



PAUL V.

I

La première chapelle de Québec, fut érigée en 1615, par le R. P. d'Olbeau, récollet, qui y célébra la première messe qui se soit dite à Québec, le 25 juin 1615. Cette chapelle fut détruite en septembre 1629, lors de la prise de Québec par les frères Kirtk. Voici ce que dit le R. P. Chrétien Leclercq, dans le Chap. III, du premier établissement de la foi dans la Nouvelle France, sur cette première église :

" Les commencements sont toujours difficiles et d'autant plus que les ouvrages sont grands, ils trouvent aussi des plus fortes oppositions, mais surtout en matière d'établissement religieux, quand même il s'agit de les pousser dans un pays commode, où il serait facile de trouver toutes les choses néressalres à ce desein. L'on s'imaginera donc aisément les difficultés que nos premiers missionnaires de la Nouvelle-France ont soutenues quand ils se sont établis dans ce nouveau-monde, où il n'y avait que des bois, des forêts, des ronces et des épines, où tout était à défricher, où même le nécessaire à la vie manquait ordinairement". Mais, enfin, animez et fortifiez intérieurement du même esprit qui les y avait appelés pour être les pierres fondamentales du Christianisme, ils surmontèrent avec le secours du ciel tous ces obstacles."



R. P. JEAN D'OLBEAU, récollet

Le Père Jean d'Olbeau étant arrivé à Québec y avait désigné de concert avec Monsieur de Cham-

plain le plan de notre premier établissement, d'une petite chapelle, et d'une maison, pour mettre à couvert les religieux dans l'endroit même où est à présent la Basse-Ville. Le tout fut bientôt en état, car il n'eût rien que de fort simple et conforme à la pauvreté évangélique.

Le père Denis, supérieur, qui n'avait fait que passer par Québec, était parti en même temps pour les Trois-Rivières avec le père Joseph Le Caron, ayant laissé au Père Jean d'Olbeau la conduite de l'ouvrage, lequel étant achevé, et la chapelle en état, il eut l'avantage le 25 juin 1615, d'y célébrer la première messe qui se soit dite à Québec.

Rien ne manqua pour rendre cette action solennelle, autant que la simplicité de cette petite troupe d'une colonie naissante le pouvait permettre. Le célébrant et les assistants tous baignés de larmes par un effet de la consolation intérieure que Dieu répandait dans leurs âmes de voir descendre pour la première fois le Dieu et Verbe incarné sous les espèces du Sacrement dans ces terres auparavant inconnues ; s'étant préparés par la confession, ils y reçurent le Sauveur par la communion eucharistique. Le " Te Deum" y fut chanté au son de leur petite artillerie, et parmi les acclamations de joie dont cette solitude retentissait de toute part, l'on eût dit qu'elle était changée en un paradis, tous y invoquant le Roi du Ciel, bénissant son saint nom, et appelant à leur secours les anges tutélaires de ces vastes Provinces, pour attirer ces peuples plus efficacement à la connaissance et adoration du vrai Dieu. Voici comme le Père d'Olbeau en écrit à un religieux de ses amis".

Cette chapelle était située près du fort Champlain, à la Basse-Ville de Québec. L'habitation de M. de Champlain, dit l'abbé Laverdière, dans la notice biographigraque de M. de Champlain, occupait tout le milieu de la pointe de Québec, c'est-à-dire, le terrain renfermé entre la Place et les rues Notre-Dame, Sous-leFort et Saint-Pierre. Impossible de loger une chapelle dans l'enceinte ; elle contenait déjà le magasin, trois corps de logis et quelques petites dépendances, et la plus petite bâtisse eut complètement absorbé tout l'espace qui servait de cour intérieure. Du côté du fleuve, il ne restait guère que la largeur de la rue St-Pierre ; en arrière il fallait laissser un passage. Enfin, du côté du Sault-au-Matelot, il n'y avait qu'une petite lisière de terre qui venait mourir au pied de la côte actuelle de la Basse-Ville ; une chapelle, placée de ce côté eut obstrué les défenses de la Place sans compter qu'elle eût été sérieusement exposée à nos trop fréquentes tempêtes de nord-est. Il n'y avait donc qu'un seul endroit convenable : l'anse du Cul-de-Sac, dans le voisinage du jardin de Champlain, offrait un assez joli fonds, retiré et solitaire, comme il convient à la maison de Dieu.

On peut donc confirmer que cette première chapelle fut aussi la première église paroissiale de Québec, de 1615 à 1629. C'est dans cette chapelle que l'on y faisait tous les offices du dimanche et de la semaine.

Michel Colin fut inhumé le 24 mars 1616, avec les cérémonies usitées en la Sainte Eglise Romaine ; il fut le premier qui reçut cette grâce-là dans le pays. (Sagard, p. 31.)

Marguerite Vienne, épouse de feu Michel Colin, arrivée avec son mari en 1616, fut la première personne administrée au Canada, le 15 juillet 1616, par le Père d'Olbeau ; elle mourut le 19 juillet 1616. Elle est

aussi la première femme enterrée avec les cérémonies de l'Eglise. (Sagard, p. 31.)

Au commencement de l'année 1618, le Père Joseph le Caron, en l'absence du Père d'Olbeau, bénit le mariage d'Etienne Jonquest et d'Anne Hébert, fille de Louis Hébert, premier habitant de Québec. Le 29 juillet 1618, le Père Jean d'Olbeau fait l'ouverture solennelle du premier jubilé universel, célébré au Canada. Le 25 août 1619, il fait l'inhumation du frère Pacifique Du-



S. FRANÇOIS D'ASSISE.

plessis, premier récollet mort en Canada, et qui fut enterré dans cette chapelle. Le même Père baptise, le 24 octobre 1621, Eustache, fils d'Abraham Martin et de Marguerite Langlois. On peut conclure de là, que le Père Jean d'Olbeau, récollet, a été le premier curé de Québec, et que c'est lui qui a fait tous les premiers actes.

Je crois que c'est la statue du Père d'Olbeau que l'on devrait placer dans le portique de la tour centrale du Palais Législatif, dans la niche réservée au Père Viel.

Le R. P. Jean d'Olbeau arriva à Québec le deux juin 1615, avec le Frère Pacifique Duplessis, et se concerta avec Champlain pour l'érection de la chapelle de Québec. Nommé commissaire des Missions en 1618. Mgr Tanguay dit : " Après avoir mené une vie sainte dans ces grandes forêts, le Père d'Olbeau, attaqué de paralysie, par suite de ses longs et pénibles travaux, laissa le théâtre de ses missions, en septembre 1643, pour retourner en France. Le vaisseau qui le portait, ayant été pris par trois frégates ennemies, fut livré au pillage ; mais dans le même instant, quelqu'un laissant tomber du feu dans les poudres, une explosion s'en suivit, et tous périrent, vainqueurs et vaincus. L'infortuné Père, dit la "Relation", eut ainsi le bonheur de donner sa vie dans un si généreux emploi, et d'avoir passé par le feu et par l'eau pour entrer dans un repos éternel.

SAINT-FRANCOIS D'ASSISE

Né à Assise le 26 septembre 1182, fils de Pierre Bernadone et de M. Pica ; baptisé sous le nom de Jean, et fut nommé François par son père, parce que sa mère était Française. Il fonda le premier ordre franciscain et fit profession le 16 avril 1209. Il fonda le second ordre le dimanche des Rameaux, en 1212. Cet ordre est connu sous le nom de Clarisses, parce que c'est Sainte-Claire qui est la fondatrice.

Le troisième ordre fut fondé en 1221, pour les personnes vivant dans le monde.

Saint-François mourut le 4 octobre 1226, et fut canonisé par Grégoire IX, le 16 juillet 1228.

Les Franciscains connus sous le nom de Récollets, ont été les premiers missionnaires du Canada.

SA SAINTETE PAUL V

Donnant l'ordre aux RR. PP. Recollets en 1614, de passer avec Champlain dans la Nouvelle-France, pour évangeliser les Sauvages.

Après la mort de Léon XI, le cardinal Camille Borghèse fut élu pape le 16 mai 1605, et prit le nom de Paul V. Il était d'une famille noble de Sienne en Toscanne. Né à Rome le 17 septembre 1552, il mourut à Rome le 18 janvier 1621.

Le Pape Paul V est le premier qui se soit intéressé au Canada. On dit qu'il était un admirateur des beaux arts et qu'il existe encore à Rome plusieurs monuments qui ont été faits durant son règne.

II

DEUXIEME EGLISE A QUEBEC

Eglise de Notre-Dame des Anges ou l'Hôpital Général de Québec aujourd'hui. Nous lisons dans les mémoires des Récollets de 1637, publiés par P. Margry, ce qui suit à propos de cet établissement :

" Les Récollets n'ont point esté au dit pays sans aveu. Le Pape

Paul V, requis par monsieur l'ambassadeur, résidant à Rome, l'an 1618, au nom de Sa Majesté, commanda à son nonce en France, M. de Bentivole, maintenant cardinal, de donner la mission en son nom, aux Récollets de Paris, ce qui se pourra voir.

" Sa Majesté les y a appelés par ses lettres patentes du dit temps, adressées à M. de Montmorency, et leur a donné permission de bastir non-seulement à Québecq, mais où ils jugeroient à propos, autant de résidences qu'ils voudroient, et tous les ans les gratifioit de quelque chose, voyant de bon oeil les Pères qui en venoient, entr'autres le Père Joseph le Caron, qui avoit esté son aumosnier, estant Dauphin, et de son frère, feu M. le duc d'Orléans.

" Sous l'authorité royalle et volonté du Pape, les Récollets ont demeuré deux ans en Quanada, dans l'habitation de Québec, et plus, durant le quel temps ils servoient pour le spirituel les François, et ont cultivé vers la rivière Saint-Charles, appelée ainsy à raison que M. de Ransay, grand vicaire de Pontoyse, vouloit, s'il n'eust esté prévenu de mort, bastir un séminaire pour les sauvages, sous la conduite des Récollectz en l'honneur de ce sainct ; et par ainsy les terres accordées pour ce séminaire aux Récollectz ont donné le nom à la rivière qui les arrousse, terres qui auparavant estoient à M. Hébert, qu'il eschangea, pour sa commodité, à d'autres que les Récollectz avoient défrichées avec peines et cousts, près de son habitation mesme. (Où est le Séminaire aujourd'hui.) Il reste encore un jardin défriché par eux, entre l'habitation et leur couvent, appelé de tous le jardin du Père Denis, premier commissaire.

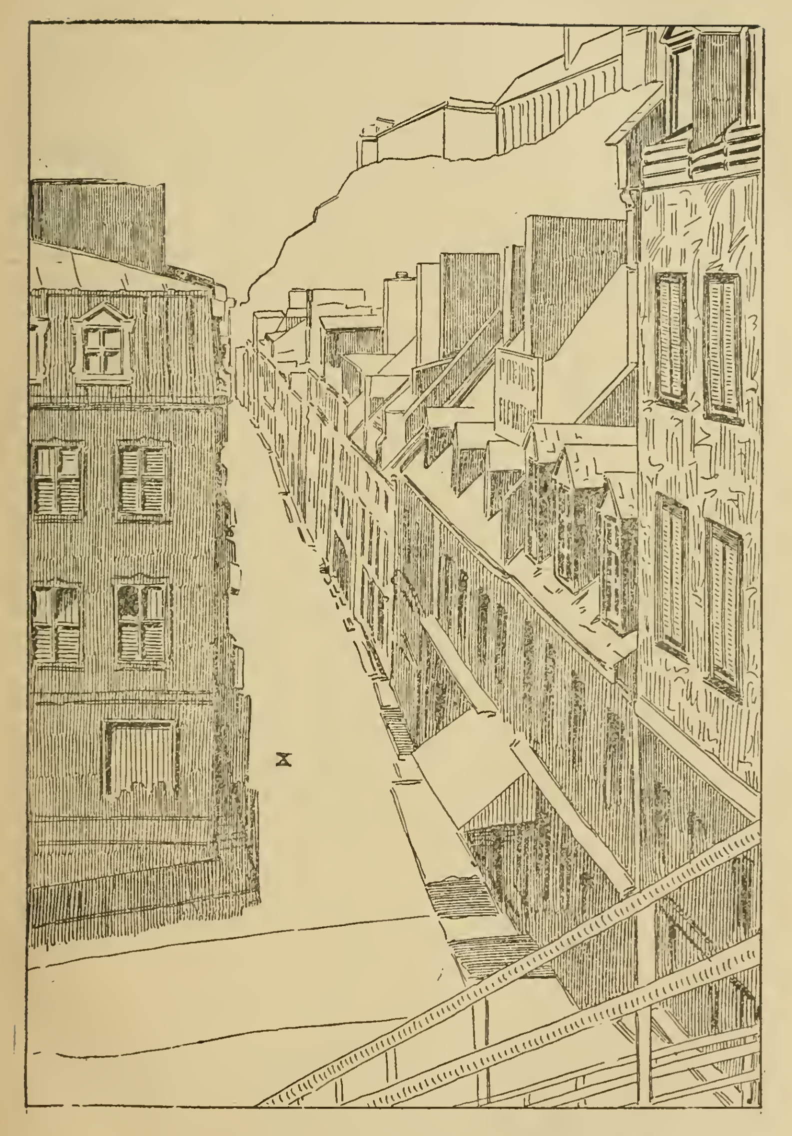
" Les Recollectz aussy disposèrent, durant le temps qu'ils estaient



LOUIS XIV.

Né en 1638. Roi en 1643. Mort en 1715.

à Quebecq avec les François, un lieu qui fust jugé de tous le plus propre, des terres pour habiter et pour y bastir, et les ayant défrichées ils y ont construit une maison, une église et un cimetière, et déserté jusques à huit ou neuf arpens à leurs despens, le tout des aumosnes données à leur couvent de France, et les ont occupés sans contredict. La croix fut plantée par eux en ceste place, environ l'an 1618, et se retrouve encore, ce qui est une marque de possession actuelle, ordinaire mesme en France. La première pierre de l'esglise du dict couvent fust posée par le Père Jean d'Olbeau, Récollet, le 3ième jour de juing, l'an 1620, et ce au nom du Roy et de M. le prince de Condé, lors vice roi ; les armes de France et celles du dit prince y sont, et la



LA PETITE RUE CHAMPLAIN.

X Endroit où était située la chapelle de Québec en 1615.

pierre a son inscription du règne de Sa Majesté, avec autres particularités. Ceste église achevée fut béniste et appelée de Nostre-Dame des Anges, qui est la première église qui fust jamais en toute l'Améque septentrionalle, et la maison estant en estat de pouvoir recevoir les Récollectz ; ils la furent habiter et depuis y officioient, disoient la sainte messe, ce qu'ils continuoient aussy, de faire en l'habitation des François, (à la basse ville) et spécialement les dimanches, tout de mesme comme on fait es paroisses de France, ainsy que porte l'ordre de Sa Sainteté".

La maison conventuelle fut achevée et fut rendue habitable même avant l'église ; on en trouve une description exacte dans une lettre du Père Denis Jamay, écrite de Québec le 15 août 1620, peu après son retour de France.

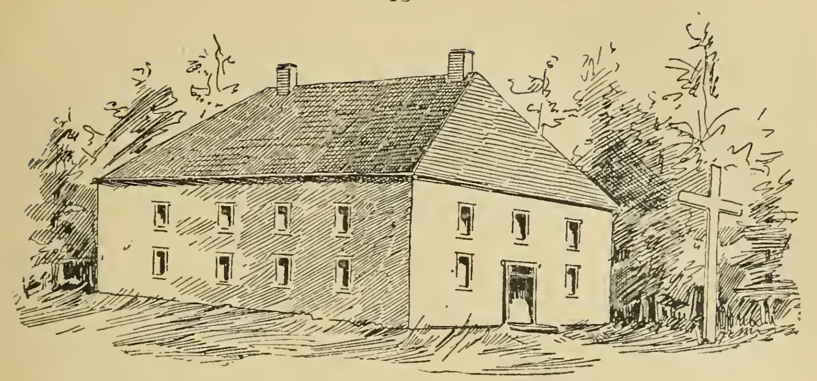
" A notre arrivée, dit ce Père, nous sceumes que le sieur du Pontgravé, captaine pour les marchands de l'habitation, avait commencé à nous faire batir une maison (laquelle depuis notre arrivée nous avons fait achever) dont je fus fort resjouy tant pour l'ssiette du lieu que de la beauté du bastiment. Le corps du logis donc est faict de bonne et forte charpente, et entre les grosses pièces une muraille de 8 et 9 pouces jusques à la couverture ; sa longueur est de trente-quatre pieds, sa largeur de vingt-deux; il est a double estage : nous divisons le bas en deux ; de la moitié nous en faisons notre chapelle en attendant mieux ; de l'autre une belle grande chambre, qui nous servira de cuisine et ou logeront nos gens ; au second estage nous avons une belle grande chambre puis quatre autres petites : dans deux desquelles, que nous avons faict faire tant soit peu plus gandes que les autres, y a des cheminées pour retirer les malades a ce qu'ils soient seuls : la muraille est faicte de bonne pierre, bon sable et meilleure chaux que celle qui se faict en France, au dessoubs est la cave de vingt pieds en carré et sept de profondeur. (Lettre du Père Denis citée par Sagard, p. 58-59.)"

L'église fut bénite le 25 mai 1621, par le Père Jamay. Elle fut abandonnée en septembre 1629, lors de la prise de Québec par les Kirtk. Les récollets ainsi que les Jésuites furent obligés de retourner en France, et le Canada se trouva privé de prêtres pendant plus de trois ans. Les Jésuites revinrent en juillet 1632, mais les Récollets ne revinrent qu'en 1670.

Après quarante et un ans d'absences, le Très Révérend Père Germain Allard, commissaire général des Récollets, qui devint plus tard évêque de Vences, le Père Simple Landon, le Père Hilarion Guenin, le Frère Luc Lefrançois, diacre (1) et

(1) Le frère Luc Lefrançois était excellent peintre, dit le Père LeClercq. "Il s'occupa de la décoration des églises, il fit le grand tableau au grand autel de l'église des Franciscains et celui de la chapelle. Il enrichit l'église de la paroisse d'un grand tableau de la Sainte Famille, celle des RR. PP. Jésuites, d'un tableau de l'Assomption de la Sainte Vierge, et acheva celui du maître-autel, qui représente l'adoration des roys. Les églises de l'Ange-Gardien, du Château-Richer à la Côte Beaupré, celle de la Sainte Famille dans l'Ile d'Orléans et l'Hôpital de Québec ont été pareillement gratifiées de ses ouvrages. Le Frère Luc avait fait profession le 8 octobre 1645 et mourut à Paris le 17 mai 1685.

" On se mit sans retard à dé-



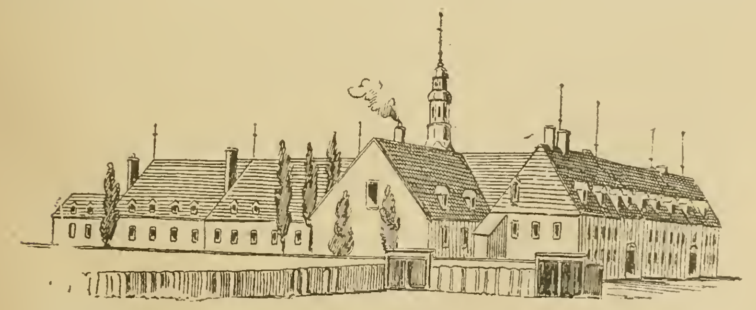
PREMIER COUVENT CONVENTUEL DES RÉCOLLETS, A QUÉBEC, BATI EN 1620

le Frère Anselme Bardon, lai, arrivèrent à Québec le 18 août 1670, et furent reçus par Mgr de Laval et les RR. PP. Jésuites. Ils venaient reprendre possession de leur ancien couvent, qui était tout délabré et qu'ils furent obligés de reconstruire tout en neuf ; l'église et la maison.

" On laisse à penser, dit le Père LeClercq, avec quel sentiment de douleur et de zèle, le Père Allard, cet autre Néhémias, considéra les tristes débris de notre ancienne maison... On lui marqua tout l'emplacement que les constructions avaient occupé autrefois. Il fut longtemps à délibérer, mais enfin il résolut de bâtir au même endroit, à une demi-lieue de la ville. Secondé des charitables secours de messieurs le gouverneur et intendant, l'on eut, en moins de six semaines, élevé un bâtiment en bois qui servit

---

blayer le terrain, et à préparer les matériaux pour les nouvelles constructions. Tout étant ainsi disposé, la première pierre de l'église fut posée le 22 juin 1671, par l'intendant Talon. Le temple rebâti fut en état de recevoir la bénédiction en 1673, peu après l'arrivée du nouveau supérieur, le Père Eustache Maupassant. " Le R. P. Dablon, supérieur des Jésuites dit LeClercq, honora cette cérémonie d'un très beau sermon. "



DEUXIÈME COUVENT DES RÉCOLLETS, BATI EN 1670 SOUS LE VOCABLE DE N.-D. DES ANGES

de chapelle et de maison ; M. de Petrée (Mgr de Laval), nous fit l'honneur d'y célébrer la première messe le jour de Notre Père Séraphique. St-François, quatrième jour d'octobre. La croix y fut plantée au concours de tout ce qu'il y avait de plus considérable à Québec, avec les cérémonies ordinaires, au bruit du canon et de la mousqueterie, rien n'ayant manqué pour rendre cette action des plus solennelles."

En 1692, cet établissement fut vendu à Mgr de Saint-Vallier pour y fonder l'Hôpital-Général, tel que nous le voyons aujourd'hui. L'église de l'Hôpital-Général, et ses dépendances furent érigées en cure et paroisse le 3 mars 1722, sous le titre de Notre-Dame des Anges. Mère Sainte-Ursule, religieuse de la Congrégation Notre-Dame, pris possession de l'Hôpital-Général, le 30 octobre 1692, et Mgr de Saint-Vallier fit venir les pauvres qu'il entretenait dans la maison de Providence à Québec. Quelques voitures portaient les plus infirmes ; les autres marchaient en ordre sous la conduite de la Soeur Ursule, religieuse de la Congrégation Notre-Dame, et de madame Denis comme assistante. Et le 1er avril 1693, les Mères de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang, de Québec, remplacèrent Mère Ste-Ursule. Le fief des Récollets où est situé l'Hôpital-Général, est borné au nord-est par la rue Caron, à l'ouest par la rue Colbert ; en ligne droite à la chapelle de Notre-Dame de Lourdes et de la rivière Saint-Charles, au coteau Ste-Geneviève. Son étendue est de 106 arpents de terres.

GARDIENS DU COUVENT DE N.-D. DES ANGES

Jamay, R. P. Denis, récollet, 1615-1617.

LeCaron, R. P. Joseph, 1617-1618 et 1625 à 1629.

D'Olbeau, R. P. Jean, 1618-1622.

Galleran, R. P. Guillaume, 1622-1625.

Allard, R. P. Germain, 1670. Nommé évêque de Vence.

DeLaribourde, R. P. Gabriel, 1670-1673.

Maupassant, R. P. Eustache, 1673-1675.

Ozon, R. P. Potentien, 1675-1678.

Leroux, R. P. Valentin, 1678-1681.

Dethune, R. P. Exupère, 1681-1683.

Leroy, R. P. Henry, 1683-1686.

Georgenesey, R. P. Séraphin, 1686-1689.

Ladan, R. P. Adrian, 1689-1693.

Perrault, R. P. Hyacinthe, 1693-1697.

Denis, R. P. Joseph, 1697-1699.

Goyer, R. P. Olivier, 1699-1702.

Denis, R. P. Joseph, 1702-1706.

Gélasse de Champi, R. P. Mathurin, 1709-1713.

German, R. P. Joseph-Marie, 1713-1717.

DeLaplace, R. P. F. Hyacinthe, 1717-1721.

Durand, R. P. Justinien, 1729-1733.

Pain, R. P. Félix, 1733-1735.

Imbault, R. P. Maurice, 1735-1740.

DeGannes de Falaise, R. P. Bernadin, 1740-1744.

Rainville, R. P. Julien, 1744-1756.

DeLacorne, R. P. Jean-Louis, 1756-1761.

Lajus, R. P. Jean-Baptiste, 1761-1766.

Berrey, R. P. Félix, 1790-1800.

1671. " Inscription de ce que nous avons mis dans les fondements de notre église gravé sur une lame de cuivre :

Die XXII Junii Anno 1671.
Hvjvs Aedis in Honorem Dom. Noe
Angelorum Consecrandae.
Primum Lapidem posuit.
Vir Illvstris DD. Joa Talon.
Regis Francorum Lud. XIV A secretior. sanctioribus Que.
Conciliis, etc.



L'INTENDANT TALON

1667. " Contrat conventionnel pour les RR. PP. Récollets touchant leur habitation au Canada."

C'est le texte par devant notaires et sur parchemin de la convention passée à Paris entre : " Messire Claude de Brion, chevalier, Baron de Survilliers, etc.. au nom et comme syndic général et apostolique des Pères Récollets, de la province de Saint-Denis en France, assisté en la présence et du consentement du révérend Père Germain Allard, gardien des Récollets du couvent de cette ville de Paris, au nom et comme procureur du révérend Père Cassian Huguyer. provincial de la dite province. (et des autres révérends Pères dont les noms figurent au bas de ce document). et de M. Romain Becquet. notaire gardenotte en la ville et prevosté de Québec. capitale de la Nouvelle France, y demeurant. étant de présent en cette ville de Paris, loge rue de la Harpe au Bras d'Hercule, et Romaine Boudet, sa femme de lui autorisée à l'effet des présentes, disant les dites parties qu'il appartient aux dits Révérends Pères une pièce de terre scise près de la ville de Québec au lieu dit : " les Récollets". sur partie de laquelle était ci-devant bâti une église et un couvent avec grange et autres commodités, desquels bâtiments ne reste à présent que quelques vestiges et fossés, le tout ayant été ruiné faute d'entretenement et d'habitation, une autre partie de laquelle, terre contenant huit et neuf arpents en hauts bois et fridoches, le tout. tenant et joignant ensemble. Et d'autant que les dits Révérends Pères ne sont point présentement en état de l'aller rétablir, au dit lieu, les dits Becquet et sa femme ont offert aux dits Révérends Pères de l'habiter sur le dit lieu aux conditions qui en suivent... C'est à scavoir que les dits Becquets et sa femme ont promis de faire déserter et défricher tout ce qui reste de la dite terre plantée en haut bois et fridoches, et icelle mettre en labour pour y recueillir tout grain qu'ils adviseront qui sera pour leur profit particulier à la réserve d'un arpent du plus grand bois et propre à bâtir qui sera réservé pour l'édifice et construction de l'église ; plus de faire bâtir sur le dit lieu une maison logeable grange, étable, fournil, cour et jardin. le tout faire enclore, auquel lieu ils feront actuelle résidence et mettront le tout en état le plustot que faire se pourra et entretenir une croix de bois de vingt pieds ou plus de hauteur, au lieu ou aparament a été l'église tant afin d'y conserver la mémoire et le nom des Récollets. que pour empêcher le dit lieu d'être profané par aucun autre usage temporel. A

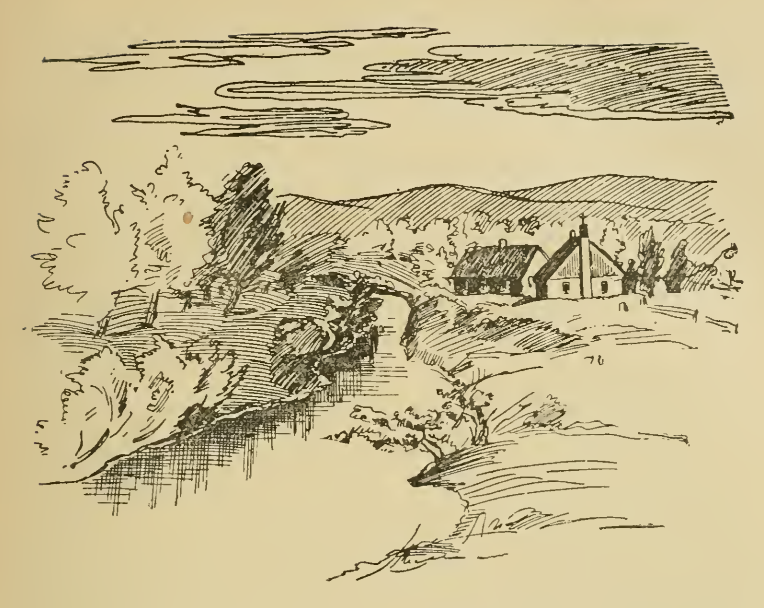
été convenu qu'au cas que les dits Becquet et sa femme, leurs hoirs et ayans cause seront tenus de leur abandonner et remettre la dite terre en remboursant par eux au dit Becquet et à sa femme, les deux tiers de l'augmentation qui aura été faite sur la dite terre, tant pour le défrichement que bâtiment, suivant l'estimation qu'ils en feront faire par gens à ce cognoissans, dont ils conviendront amiablement chacun de leur part ; et pour l'autre tiers les dits Becquets et sa femme le remettent et abandonnent aux dits Révérends Pères et parents trépassés telles prières qu'ils adviseront bon estre à leur discrétion pour le repos de leurs âmes... Fait et passé au dit couvent des Récollets établis au fauxbourg Saint-Laurent les Paris, l'an mil six cents soixante sept, le unz. jour de mars.

Au dos est écrit : " Le présent contrat nous ayant esté lu dans la troisième séance de nostre cong.g.a. on à Paris, nous l'avons authorisée et signée aujourd'huy, vingt deuxième avril mil six cent soixante et sept."

Signé : Fr. Cassian Huguier, Provincial, Fr. Olivier Voysembert. Fr. Jean Damascène LeBret, custode. Fr. Bibuard, Martin, deffiniteur. Fr. George Morin, deffiniteur. Fr. Marcel Desmaretz, deffiniteur. Fr. Polycarpe Millet, deffiniteur. (Sixte Le Tac. p. 180.)

Ce contrat ne prit pas effet. Monsieur Davaucour, par un acte du 29 janvier 1662, fit donation à René Louis Chartier, Sieur de Lotbinière, des terres autrefois appartenantes aux Récollets. Cette donation est motivée, dit Monsieur Davaucour, " sur ce qui nous a été présenté et dit qu'a faute de travail fait sur les terres autrefois appartenantes aux Récollets et abandonné par eux, il y a plus de douze à quinze ans, le pays ne se peut si souvent deffendre, etc., etc..." Cadastre Abrégé des Seigneuries 1854. No 16.)

" Monsieur de Lotbinière le rendit aux RR. PP. Récollets, par un acte devant Rageot, Notaire, le 23 octobre 1670. Déclarant qu'il a toujours eu intention de rendre et restituer aux dits RR. Pères, leur dite terre et possession, lorsqu'ils viendraient habiter en ce pays ; " leur fait cession d'icelle."



Séminaire des Jésuites et leur première résidence à Québec, sur le bord de la rivière Saint-Charles, 1627 à 1643

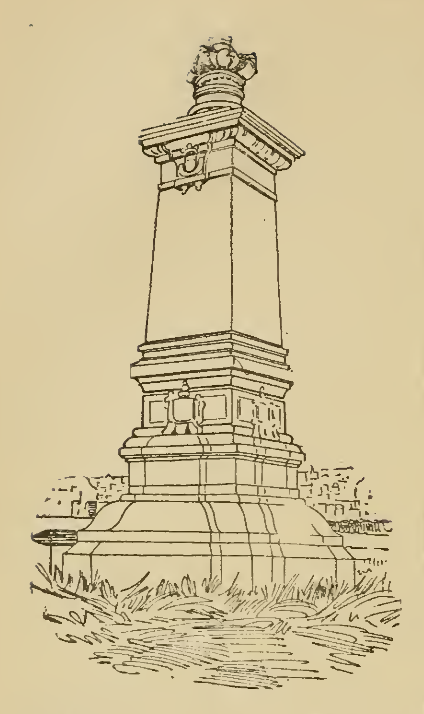
III

CHAPELLE DU SEMINAIRE DES JESUITES

Située au Fort Jacques-Cartier, sur la Seigneurie de Notre-Dame des Anges, au nord de la rivière Saint-Charles, près du monument Cartier-Brébeuf et Lalemant.

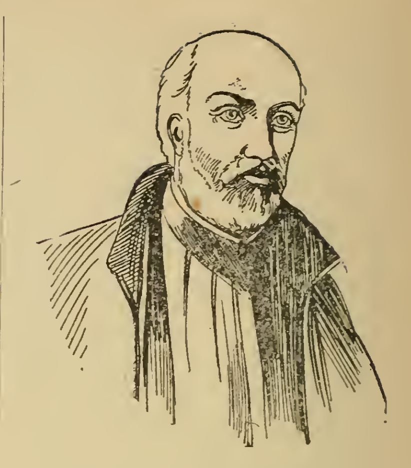
Le monument Cartier-Brébeuf, érigé sur l'emplacement même du premier hivernage de Cartier (1535-1536) et de la première résidence des Jésuites à Québec (1627), au confluent des rivières Saint-Charles et Lairet. (Oeuvre du Comité littéraire et historique du Cercle Catholique de Québec, en 1889.) Cette résidence des Jésuites était renfermée (1635) dans un enclos carré, formé de palissades, lequel renfermait deux bâtiments, dont l'un servait de magasin, d'écurie et de boulangerie ; à l'opposé se trouvait la construction principale, faite en planches unies par de la glaise, et recouverte d'une toiture en paille longue ; un seul étage, un grenier et une cave, ainsi que quatre chambres, dont l'une servait de chapelle, l'autre de réfectoire et les deux dernières de cuisine et de logement pour les ouvriers. Voilà ce qui formait l'ensemble de ce rustique bâtiment, dont l'ameublement était de la plus primitive simplicité. C'est aussi sur ce petit coin à jamais mémorable que furent déposés, par l'immortel découvreur, les restes de ses vingt-cinq compagnons, tombés victimes du scorbut.

Les RR. PP. Charles Lalemant, Edmond Massé et Jean de Brébeuf, S. J., arrivèrent à Québec le 19 juin 1625. Ils furent les hôtes des Récollets, au couvent Notre-Dame des Anges, jusqu'en 1827. Les Pères



MONUMENT CARTIER-BREBOEUF

Inauguré en 1889



JEAN DE BREBOEUF, S.J.

Récollets leur prêtèrent deux charpentes de quarante-deux pieds sur vingt-quatre, pour leurs nouvelles constructions, sur la Seigneurie de Notre-Dame des Anges, qui avait été concédée le 10 mars 1626, par le duc de Vantadour, lieutenant-général du Roi, aux Révérends Pères Jésuites, " en don irrévocable et perpétuel, " sans conditions ni réserves.

Les Pères Massé et Anne de Nouë, S. J., ont été les derniers desservants de cette résidence, en 1642 (Rel. des Jésuites, 1643). Le Père Lalemant, après la reddition du Canada à la France, revint à Québec, et prit soin, en 1635, de l'église de Notre-Dame de la Recouvrance. Ce fut ce père qui commença à Québec les premières écoles pour les enfants français, et qui assista M. de Champlain à ses derniers moments. Il retourna à Paris en 1651, et y décéda, le 18 novembre 1674, âgé de 87 ans (Tanguay, p. 31).

Le Père Massé, revenu au pays en 1633, y travailla encore 13 ans. Il décéda à la résidence de Saint-Joseph de Sillery, le 12 mai 1646, et y fut inhumé. On a érigé un monument sur son tombeau. Le Père de Brébeuf fut martyrisé par les Iroquois, le 16 mars 1649, avec le Père Gabriel Lalemant. (M. le Dr N. E. Dionne a fait l'historique de N.-D. des Anges, reproduit dans la Revue Canadienne de 1890.)

Le 29 mai 1633, le sieur de Champlain vint entendre la messe en notre petite chapelle, dit le Père Lejeune ; nous le retinsmes à disner ; de bonne fortune notre sauvage nous avait apporté un petit morceau d'ours, nous lui en présentasmes ; en ayant gousté, il se mit

à rire, et me dit : " Si on savait en France que nous mangeons des ours, on détournerait la face de notre haleine, et cependant vous voyez combien la chair est bonne et délicate. "

Les Pères et les Frères Jésuites qui se trouvaient réunis à la résidence de Notre-Dame des Anges, le 28 août 1635, sont les suivants :

P. Paul LeJeune, P. Charles Lallemant, P. Jean Brébeuf, P. Jean Daniel, P. Claude Quantin, P. Anne de Nouë, P. Edmond Masse, P. Antoine Richard, P. François Mercier, P. Charles Turgis, P. Charles du Marche, P. Ambroise d'Avost, P. Jacques Buteux, P. Jean de Quen, P. Pierre Pijart, Frère Gilbert Burel, Frère Pierre le Tellier, Frère Jean Liégeois, Frère Pierre Feaute. (Rel. 1635, p. 23.)



S. IGNACE DELOYOLA

Fondateur de la Compagnie de Jésus

S. IGNACE DE LOYOLA, S. J.

Saint Ignace naquit en 1491, en Espagne ; il était fils de Dom Bertram, seigneur d'Ognez et de Loyola, et de Marine Saez de Balde. Instituteur de la Compagnie de Jésus. Son institut fut confirmé par Paul III, le 27 septembre 1540. Il mourut le 31 juillet 1556, et il fut canonisé le 12 mars 1622, par Grégoire XV. Son corps repose dans l'église du Gésu, à Rome.



ANNE DE NOUE, S.J.

" Le R. Père Anne de Nouë, S. J., était fils d'un gentilhomme, dit Mgr Tanguay ; seigneur de Villers, en Prairie, château et village situés à six lieues de la ville de Rheims. Dans sa jeunesse, il fut page de la cour ; mais, au milieu des délices du monde, il sut conserver son coeur,

et à l'âge de 30 ans, il entra dans la Compagnie de Jésue. Il arriva à Québec le 14 juillet 1626, fit, cette même année, la mission des Hurons, et retourna en France, en 1629. Le 5 juillet 1632, de retour à Québec avec le Père Paul LeJeune, il se mit à l'étude de la langue montagnaise ; mais voyant que sa mémoire ne lui permettait pas d'apprendre les langues, il se voua tout entier au service des pauvres sauvages, à Notre-Dame des Anges. Il alla passer l'hiver de 1643 avec le Père LeJeune, au fort Richelieu (aujorud'hui Sorel). Le 30 janvier 1646, étant parti des Trois-Rivières pour se rendre à ce fort, le Père, surpris par la tempête, s'égara dans les îles du lac St-Pierre, et ne fut retrouvé que le 2 de février suivant, à près de quatre lieues au-dessus du Richelieu. Un soldat du fort qui, avec deux Hurons, s'était mis à sa recherche, vit au camp nommé de " Massacre ", à une lieue plus haut que le Richelieu, un endroit où ce bon Père s'était reposé, et, trois lieues plus haut, vis-à-vis l'île Plate et la terre ferme, entre deux petits ruisseaux, ils trouvèrent son corps congelé sur la terre découverte, en ayant vidé la neige en rond ou en cercle ; son chapeau et ses raquettes étaient auprès de lui, il était penché sur le bord de la neige relevée, il avait les yeux ouverts, regardant vers le ciel, lieu de sa demeure, et les bras en croix sur sa poitrine. (Relation 1646, ch. III.) Il fut inhumé aux Trois-Rivières, le 7 février 1646, à l'âge de 63 ans, dont il avait passé trente-trois en religion. Il est le deuxième Père Jésuite mort au service des missions. "(Mgr Tanguay.)



R. P. LEJEUNE, S.J.

IV.

La chapelle Champlain érigée au Fort Saint-Louis, à Québec, en 1632. Elle était située près de la chapelle de Notre-Dame de la Recouvrance, suivant l'opinion de plusieurs historiens. Elle fut détruite lors de l'incendie du 14 juin 1640, avec la résidence des Pères Jésuites et la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance. C'est dans cette chapelle, dit M. l'abbé Ferland, dans le volume I p. 273, que le fondateur de Québec fut inhumé en décembre 1635.

Le 21 septembre 1898 on a inauguré un monument en l'honneur de M. de Champlain fondateur de Québec. Il est placé sur l'ancien site du Fort Saint-Louis, près de l'Hôtel

LE CHATEAU SAINT-LOUIS

Frontenac actuel. Dans une prochaine étude on donnera plus de détails sur la première chapelle Champlain, comprise dans la seconde chapelle, qui fut commencée en 1640.

V.

La chapelle érigée dans la maison de madame veuve Louis Hébert, par le R. P. LeJeune, en juillet 1632. C'est dans cette maison que le R. P. LeJeune célébra la première messe après le retour des Français à Québec, en 1632. Citons l'abbé Beaudet : " La maison de Louis Hébert, le premier colon canadien, et, avec Champlain, le premier qui ait cultivé les sciences en Canada, devait être à quelques pas au nord-est de Notre-Dame de Recouvrance. La Côte Lamontagne faisait, à cette époque et jusqu'après 1660, un détour beaucoup plus considérable que celui qu'elle fait aujourd'hui. C'est probablement au coude qu'elle faisait à sa jonction avec la rue du Fort qu'était placée cette maison. En 1624, le 20 avril, nous dit Champlain, le pignon de la maison, qui était en pierre, fut emporté par un coup de vent violent. On le rétablit ; mais Louis Hébert ne jouit pas longtemps de sa demeure, car il mourut à la suite d'un accident. Il fut inhumé le 25 janvier 1627, dans le cimetière des Récollets, à Notre-Dame des Anges. Il vint à Québec en 1617, avec sa famille, et est le premier habitant canadien qui vécut du fruit de ses champs. C'est aujourd'hui le terrain qui s'étend de l'extrémité du cap jusqu'à l'Hôtel-Dieu et où sont bâtis une partie de la Basilique, l'archevêché et le Séminaire.

Le R. Père Paul LeJeune, S. J., peut être regardé comme le père des missions des Jésuites au Canada, quoiqu'il n'y soit venu qu'en 1632, après la reddition de Québec à la France. Il partit de Honfleur avec le Père Anne DeNouë, et arriva à Québec le 5 juillet 1632. En peu de temps, il acquit une si parfaite connaissance de la langue montagnaise, qu'il put écrire en sauvage, un catéchisme pour ses néophytes. En 1634, il établit une résidence aux Trois-Rivières. C'est lui qui, en 1635, fit l'oraison funèbre de M. de Champlain. Après avoir rempli la charge de supérieur jusqu'en 1639, il travailla encore dix ans parmi les sauvages. Le 30 octobre 1649, il repassa en France, où il remplit la charge de procureur des missions étrangères. Il mourut en 1661. Le Père LeJeune a écrit huit volumes des Relations de 1632 à 1639. (Mgr Tanguay, p. 32.)



(1) EGLISE DE NOTRE-DAME DE RECOUVRANCE, A QUÉBEC

Bâtie par M. de Champlain en 1633

VI.

Eglise de Notre-Dame de Recouvrance de Québec, construite par M. de Champlain, en 1633. Le Père Charles Lalemant en fut le premier desservant. On commença, cette même année, à sonner l'Ange-

1 Le portique de l'église donnait du côté de la rue du Fort.

lus régulièrement, matin, midi et soir ; ce qui ne s'était pas fait depuis 1629, à la Basse-Ville.

Le Dr Dionne a fait une jolie étude sur la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance, qu'il a publiée dans la Kermesse, du mois de mars 1893, et elle a sa place ici.

NOTRE-DAME DE RECOUVRANCE

Historique.—1633-1640.

Dans un mémoire adressé au roi de France, en février 1618, Champlain exposait tous les avantages que la couronne pourrait retirer de la Nouvelle-France, si elle savait bien exploiter les ressources naturelles de cet immense pays. Puis il ajoutait :

" Ce que le sieur de Champlain dit d'abondant et entend de faire sous le bon vouloir de Sa Majesté, si elle a pour agréable de commencer à poursuivre la dite entreprise et de faire à Québec, lieu de l'habitation du Sieur de Champlain, assise sur la rivière Saint-Laurent en un endroit d'icelle rivière, qui peut contenir environ neuf cents à mille pas, une ville de la grandeur presque de celle de St-Denis, laquelle ville s'appellera, s'il plaît à Dieu et au roi, " Ludovica " dans laquelle ville on fera faire un beau temple au milieu d'icelle, dédié au Rédempteur, et nommé le Rédempteur, en signe et commémoration du bien qu'il plaira à Dieu de faire à ces pauvres peuples, lesquels n'ont aucune connaissance de son saint nom, de porter la volonté du roi à les faire venir à la connaissance de la sainte foi chrétienne et au giron de notre mère la sainte église."



Dr N. E. DIONNE

Evidemment Champlain voulait changer le nom de Québec, d'origine sauvage, en celui de " Ludovica ou Louise (ville) par déférence pour Louis XIII., alors régnant en France. Cette substitution eut été facile à cette époque ; mais elle ne se fit pas, probablement à raison du peu d'accroissement de la population.

A partir de 1618 jusqu'en 1632, Québec ne fut qu'un bourg misérable, à peine digne de ce nom, modeste pourtant : c'est à peine s'il y avait cinq ou six maisons de particuliers, à part les couvents des Récollets et des Jésuites, et l'habitation de la Basse-Ville.

Celle-ci servait de résidence commune aux employés des compagnies,

et les rares colons, livrés à leurs propres ressources, avaient seuls construit des maisons pour y demeurer avec leurs familles. Il n'y avait donc à Québec aucune apparence de ville, ni en 1618, ni en 1632. L'apathie des compagnies mercantiles qui voulaient tout retirer du Canada sans rien lui donner, n'aboutit en définitive à d'autre résultat que l'abandon de Québec à l'initiative privée d'une poignée de pauvres gens : c'était vouloir sa ruine.

Se voyant frustré dans ses projets de bâtir une ville sur le rocher de Québec, Champlain, durant les années de misère et de contradictions qui marquèrent son administration, avait dû mettre de côté l'engagement qu'il avait pris de placer sous la protection de Louis XIII une bourgade aussi chétive que celle-là.

Le temple qu'il avait promis d'ériger sous le vocable du Rédempteur, n'eut pas un sort plus heureux. Comment, en effet, aurait-il pu élever une église avec les moyens dont il pouvait disposer, et pourquoi aussi l'eut-il érigée, quand la chapelle de la basse ville suffisait aux besoins des cinquante ou soixante catholiques qui, durant le même intervalle, formaient la population de la colonie tout entière ?

Mais, après la restitution du Canada à la France, en 1632, les événements prirent une meilleure tournure, et Champlain, à son retour à Québec, l'année suivante, résolut de mettre immédiatement à exécution le voeu qu'il avait formé de construire une chapelle en l'honneur de Notre-Dame de Recouvrance, si le pays redevenait français. Ce voeu venait fort à-propos, car la chapelle de la basse ville, due aux labeurs du Père d'Olbeau, n'était plus alors qu'un monceau de ruines, suivant la remarque du Père LeJeune, qui, en mettant le pied à Québec, en 1632, avait dû célébrer la messe dans la maison de la veuve Hébert. Durant l'année qui suivit, les habitants se virent dans l'obligation de se rendre au monastère de Notre-Dame des Anges, situé sur les bords de la rivi,ère Lairet. En sa qualité de supérieur de la mission canadienne, le Père LeJeune y faisait les fonctions curiales, avec l'aide du Père Anne de Nouë.

Quand, en 1633, l'église de Notre-Dame-de-Recouvrance fut livrée au culte, les Jésuites durent agrandir le cercle de leurs missions, et l'on put dès lors compter à Québec deux résidences : Notre-Dame des Anges et Notre-Dame-de-Recouvrance. Cette division était plus commode et pour les Pères et pour les habitants. L'accroissement subit de la population en 1634 et 1635, le zèle des citoyens à suivre les exercices religieux, engagèrent Champlain à convertir l'humble chapelle de bois en une petite église. Il la fit agrandir de moitié ou environ, et à partir de ce jour les offices commencèrent à revêtir un caractère de solennité inconnu jusqu'alors. Tous les dimanches, un Jésuite y célébrait la grand'messe, et les chefs de famille y faisaient l'offrande du pain bénit à tour de rôle. Un Père expliquait le catéchisme, l'après-midi, après les vêpres. Les Français assistaient régulièrement à ces offices ainsi qu'aux instructions, dans le but de se perfectionner dans la foi et de donner le bon exemple à leurs enfants.

Le Père Lalemant fut le premier Jésuite qui résida au presbytère de la haute-ville, et c'est lui qui se

mit à la tête du mouvement religieux. Le Père de Quen lui succéda, et il sut conserver la tradition, en donnant aux exercices du culte une splendeur vraiment attrayante : " Je confesse ingénument, écrivait le Père Le Jeune, que mon coeur s'attendrit la première fois que j'assistai à ce divin service, voyant nos Français tous réjouis d'entendre chanter hautement et publiquement les louanges du grand Dieu, au milieu d'un peuple barbare, voyant de petits enfants parler le langage chrétien en un autre monde.

Il me semblait qu'une Eglise bien réglée où Dieu est servi avec amour et respect, avait traversé la mer, où que je me trouvais tout d'un coup dans notre France, après avoir passé quelques années au pays des sauvages. Ce qui nous est commun en l'ancienne France, et qui ne touche que les âmes les mieux disposées, nous réjouit jusqu'au fond du coeur dans nos petites églises bâties de bois étranger."

Le voeu de Champlain semblait accompli, lorsqu'il mourut le 25 décembre 1635. Avant que de rendre son âme à Dieu, il légua par testament à la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance tout son mobilier et trois mille livres placées dans les fonds de la Compagnie de la Nouvelle France, dont il faisait partie ; neuf cents livres qu'il avait risquées dans la Compagnie, particulière formée au sein de la grande Compagnie, et enfin quatre cents livres prises sur sa cassette privée (1). C'était toute

(1) Nous lisons dans le Catalogue des Bienfaiteurs de Notre-Dame-de-Recouvrance, dont l'original se conserve aux archives du Séminaire de Québec, que Champlain fit d'autres petits legs à sa chapelle : "Item un grand coffre en bois ; item quelques serviettes; item environ deux douzaines de serviettes ; item un petit coffre garny de peintures qui a été vendu 16 livres."



LOUIS XIII

Fils d'Henri IV. Né en 1601, roi en 1610 et mort le 14 mai 1643

la fortune de notre premier gouverneur. Ce testament fut contesté et cassé. De sorte que Notre-Dame-de-Recouvrace n'hérita que d'une somme de neuf cents livres, produit de la vente du mobilier, qui fut consacré à l'achat d'un ostensoir, et d'un calice en vermeil, avec un bassin et des burettes (1).

Notre-Dame de Recouvrance recevait entre temps des cadeaux destinés à son embellissement intérieur. Duplessis-Bochart donna deux tableaux en cuivre, représentant la Nativité de la Sainte Vierge et la Sainte Famille. M. de Castillon, l'un des membres de la Compagnie des Cent-Associés, et alors seigneur de l'Ile d'Orléans, offrit quatre petits tableaux ou images de saint

(1) Archives du Séminaire de Québec ; manuscrit de 1645.

Ignace, de saint François-Xavier, de saint Louis de Gonzague et de saint Stanislas de Kostka, puis un grand tableau de Notre-Dame.

L'année qui suivit la mort de Champlain, les Jésuites firent la dédicace de Notre-Dame de Recouvrance, sous le vocable de l'immaculée Conception, qui fut, dès lors la patronne particulière de l'église paroissiale de Québec. L'inauguration de ce patronage donna lieu à des réjouissances publiques. La veille de l'Immaculée Conception, c'est-à-dire le 7 décembre, l'on arbora un drapeau sur un des bastions du fort Saint-Louis. Le canon fit résonner de sa voix puissante les échos de la forêt voisine. Le lendemain les citoyens de Québec saluèrent l'aurore de ce grand jour de fête par de nombreuses salves de mousqueterie. et tous se firent un devoir de s'approcher de la Table Sainte.

La dévotion à la Mère de Dieu devint bientôt générale dans toute la colonie. Aussi les grâces divines semblèrent-elles plus abondantes ét la petite société en ressentit les bons effets, rendus non équivoques par des signes extérieurs qui faisaient l'admiration des missonnaires eux-mêmes. On vit ici dans une grande innocence,écrivait le Père Vimont ; la vertu y règne comme dans son empire ; les principaux habitants de ce nouveau monde, désireux de conserver cette bénédiction du ciel, se sont rangés sous les drapeaux de la Sainte Vierge. à l'honneur de laquelle ils entendent tous les samedis, la sainte messe, fréquentent souvent les sacrements et prêtent l'oreille aux discours qu'on leur fait des grandeurs de cette princesse. Cette dévotion a banni les inimitiés et les froideurs ; elle a introduit de bons discours au lieu des paroles libres et a fait revivre la coutume de prier Dieu publiquement dans les familles, soir et matin. (1).

La chapelle que M. de Champlain a fait dresser proche du fort, à l'honneur de Notre-Dame, écrit le Père LeJeune, a donné une belle commodité aux Français de fréquenter les sacrements de l'Eglise, ce qu'ils ont fait aux bonnes fêtes de l'année, et plusieurs tous les mois, avec une grande satisfaction de la part de ceux qui les ont assistés spirituellement. Pendant le saint temps du Carême, non seulement l'abstinence des viandes défendues et le jeûne ont été gardés, mais encore tel s'est trouvé qui a pris plus de trente fois la discipline, dévotion bien extraordinaire aux soldats et aux artisans. Comme sont ici la plupart de nos Français, croirait-on bien que l'un d'eux, pour protester contre les dissolutions qui se font ailleurs au temps du carnaval, est venu, le mardi gras dernier, pieds et tête nus, sur la neige et sur la glace depuis Québec jusqu'à notre chapelle Notre-Dame des Anges, c'est-à-dire une bonne demi-lieue, jeûnant le même jour, pour accomplir un voeu qu'il avait fait à Notre Seigneur, et sans avoir d'autres témoins que Dieu et nos Pères, qui le rencontrèrent. Un autre a promis d'employer en oeuvres pieuses la dixième partie de tous les profits qu'il pourra faire pendant tout le cours de sa vie.

La sage conduite et la prudence de M. de Champlain, gouverneur de Québec, retenant chacun dans son devoir, ont fait que nos paroles et nos prédications ont été bien reçues... Le fort a paru une académie bien réglée. M. de Champlain faisant faire lecture à sa table le matin de quelque bon historien, et le soir de la vie des Saints ; le soir

(1) Relation de 1640, p. 5.

se fait l'examen de conscience en sa chambre et les prières ensuite qui se récitent à genoux. Il fait sonner la Salutation Angélique au commencement, au milieu, et à la fin du jour, suivant la coutume de l'Eglise. En un mot nous avons sujet de nous consoler en voyant un chef si zélé pour la gloire de Notre-Seigneur." (1).

" Notre-Dame-de-Recouvrance ne subsista que sept années. Pendant ce court laps de temps, elle fut témoin des funérailles de son fondateur. Dieu voulut épargner à Champlain la douleur de voir détruire par un incendie désastreux un édifice qu'il avait entouré de tant de sollicitude. La première oraison funèbre qui y fut prononcée est du Père Le Jeune et ce fut l'éloge de Champlain." Il y avait ample matière, " dit ce Religieux. Aussi le prédicateur sut-il célébrer, dans un langage digne d'un homme de sa distinction, les louanges du vertueux fondateur de Québec.

" Le premier jour d'août 1639, la petite église de la haute-ville offrait un joli coup d'oeil à son intérieur. Vers les sept heures du matin, la nouvelle circulait dans toutes les bouches que des religieuses et des religieux allaient bientôt arriver à Québec. En effet une heure plus tard, l'on pouvait apercevoir du sommet du promontoire une petite chaloupe s'avançant dans la rade et prenant terre sur le rivage de la basse-ville. La frêle embarcation portait un collège de jésuites, une maison d'hospitalières et un couvent d'ursulines. " Les habitants crurent être le jouet d'un songe tant cet événement leur parut extraordinaire. Mais en présence de la réalité, tous s'écrièrent en choeur, dans la chapelle où les nouveaux venus s'étaient empressés de se rendre : " Te Deum laudamus ". Puis le canon retentit de tous côtés, et l'on bénit le ciel et la terre.

" L'Eglise de la Nouvelle-France allait prendre un nouvel essor, toujours sous la sage gouverne des héroïques apôtres de la Compagnie de Jésus. Le monastère des Ursulines ouvrira bientôt ses portes aux petites filles des Français et des sauvages et les salles de l'Hôtel-Dieu offriront aux malades et aux infirmes les secours de la médecine de l'âme et du corps.

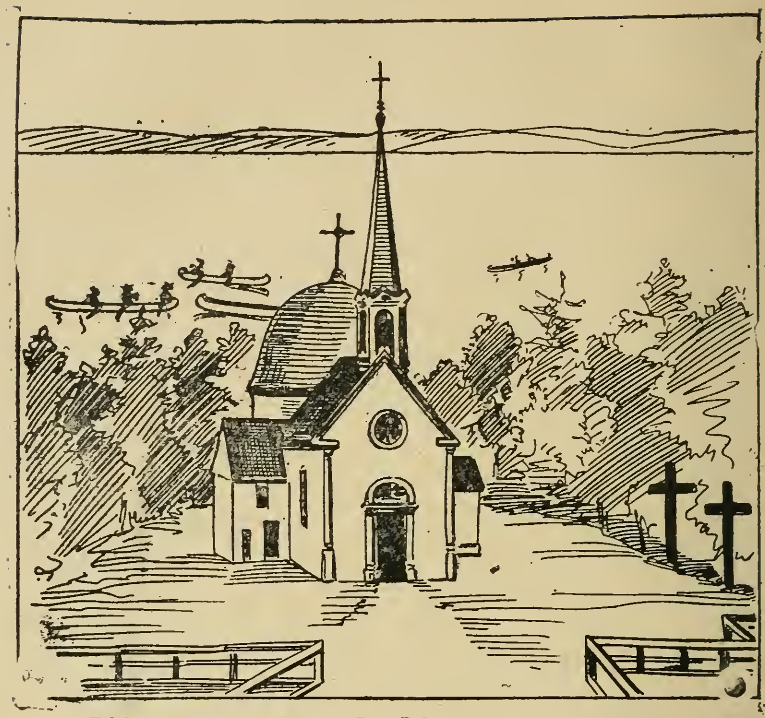
" Dix mois après l'installation des nobles servantes de Dieu, l'église de Notre-Dame de Recouvrance était réduite en cendres par un incendie qui, en quelques heures, détruisit la résidence des Jésuites et la petite chapelle de Champlain. C'était le 14 juin 1640, le jour de l'octave de la Fête-Dieu. La relation de cette année-là raconte ainsi cette malheureuse catastrophe :

" On arrêterait plutôt un torrent que le cours d'une affliction, quand il plaît à Dieu de l'envoyer. Après ces pertes (deux Français s'étaient noyés peu de temps auparavant dans la rivière Saint-Charles), le feu se mit en notre maison de Québec, qu'il a réduite en poudre, et la chapelle de M. le gouverneur, et l'église publique : tout a été consumé. Cela se fit si soudainement, qu'en moins de deux ou trois heures, on ne vit de tous ces bâtiments, et de la plupart de tous nos meubles qu'un peu de cendres et quelques pans de murailles qui sont restés pour publier cette désolation. Le vent assez violent, la sécheresse extrême, les bois onctueux de sapin, dont ces édifices étaient construits, allumèrent un feu si prompt et si violent, qu'on ne put quasi rien

(1) Relation de 1634, p.

sauver, toute la vaisselle et les cloches et calices se fondirent...

Cet incendie équivalait à un désastre. Les régistres de la paroisse furent consumés, et les Jésuites durent les reconstituer en ayant recours aux témoignages des particuliers. Il leur fallut se reporter à dix-neuf ans en arrière, pour rétablir les actes de sépultures, de baptêmes et de mariages. Cette besogne devenait d'autant moins ardue, que le nombre d'actes était assez restreint, et que la tradition avait pu se garder intacte par les Jésuites eux-mêmes, dont quelques-uns avaient vu tout ce qui s'était fait à Québec, depuis quinze ans, et aussi par l'intermédiaire de Guillaume Couillard, de la veuve Hébert et d'Abraham Martin. Leur arrivée au Canada remontait aussi loin que 1621, année qui coïncide avec l'ouverture des régistres paroissiaux.

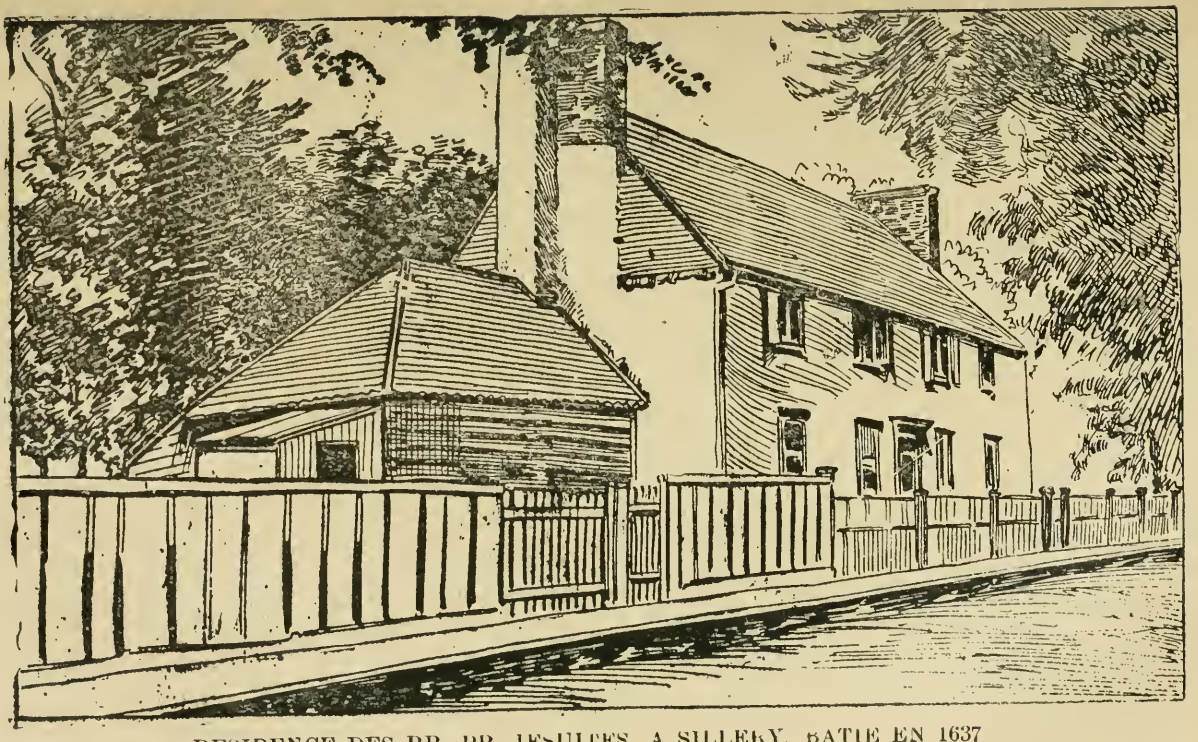


EGLISE SAINT-MICHEL ARCHANGE DE SILLERY

Bâtie par M. l'abbé Noël Brulard, Commandeur de Sillery, en 1639

VII.

L'église et la deuxième résidence des Pères Jésuites à Saint-Joseph de Sillery ; située près du bord de l'eau, à un mille au delà de l'église Saint-Colomb et à une lieue et demie de Québec. Cette résidence fut construite en 1637, par le chevalier Noël Brulart, commandeur de Sillery, mais les Pères Jésuites n'y furent résider qu'en 1638. M. le commandeur construisit cette même année quatre autres logements pour les sauvages, et en 1639 il fit commencer la construction d'une église que l'on dédia à saint Michel. Une personne de grand mérite et de piété, dit la "Relation de 1647, page 42", ayant fait une aumône pour dresser en ces nouvelles contrées une petite chapelle, sous le nom de Saint Michel Archange, nous nous sommes efforcez de suppléer à ce qui manquait, pour en bâtir une petite église dédiée à Dieu, sous ce glorieux archange. La croisée fait deux chapelles, ou la Sainte Vierge et son cher époux saint Joseph sont honorés. Ce petit bâtiment, fait tout exprès pour les Sauvages, n'a pas à la vérité la magnificence de ces grands miracles de l'Europe ; mais il y a quelques paroissiens, dont la candeur et la bonté sont autant et plus agréables à Dieu que l'or et l'azur de ces grands édifices. Ces bons Néophytes en sont ravis, no-



RESIDENCE DES RR. PP. JESUITES, A SILLERY, BATIE EN 1637



MGR DE LAVAL, donna, pour la première fois, le 6 juin 1661, la confirmation aux sauvages de Sillery.

tamment la famille dont le chef porte le nom de ce glorieux archange, selon les désirs de ceux qui l'ont particulirèement secourue, Cette église, la résidence et l'hôpital de l'Hôtel-Dieu qui était à Sillery alors, furent détruits par un incendie le 13 juin 1657, à 2 heures de l'après-midi. Journal des Jésuites, p. 216.

Mgr Laval alla donner la Confirmation à Sillery le 6 juin 1661. Les Pères Jean De Quen, Gabriel Druillettes et Edmond Massé, furent les premiers desservants de cette mission. Ce dernier mourut à la résidence de Sillery, le 12 mai 1646, âgé de 72 ans et y fut inhumé. Un monument fut érigé sur son tombeau.

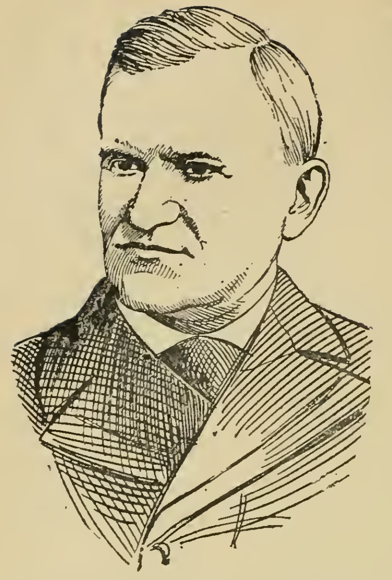
Sir James Lemoine dit dans ses notes de voyage : " Plus près de la Pointe à Puiseau, est l'anse de Sillery, où les Jésuites réunirent les Algonquins et les Montagnais qui voulaient se convertir au christianisme, et formèrent une réduction florissante. De là, les lumières de la foi étaient portées par les néophytes au sein des plus profondes forêts : là, venaient s'exercer pour leurs missions lointaines les apotres qui se préparaient à annoncer la bonne nouvelle au pays des Hurons, au bord du Mississipi, ou sur les cotes glacées de la Baie d'Hudson. De là, le P. Druillettes partait pour aller porter quelques paroles de paix, de la part des chrétiens de Sillery, aux Abnaquiois de Kennebecki, et aux Puritains de Boston. Près de ce lieu, le Frère Liegois était massacre par les Iroquois et le P. Poncet fait prisonnier et emmené par les barbares.

C'est au soutien de cette réduction et à la construction des édifices nécessaires, que M. de Sillery consacra des sommes considérables. Une chapelle, une résidence pour les missionnaires, un hôpital, un fort, des maisons pour les néophytes s'élevèrent sur le rivage et formèrent un village sauvage, autour duquel se rapprochaient autant qu'on pouvait le permettre, quelques habitations des Français. La résidence de la famille Dauteuil était sur le côteau qui s'élève en arrière ; et la vénérable dame de Monceaux, belle-mère du procureur-général Ruette Dauteuil, pour satisfaire à sa piété, avait obtenu la permission d'habiter de temps en temps une petite maison qu'elle avait fait construire près de la chapelle.

L'établissement de Sillery commença à être abandonné vers les premières années du siècle dernier. Après la prise du pays, le soin des bâtiments fut négligé et ils commencèrent à tomber en ruines, mais la maison des Pères fut conservée ; et les ruines des autres édifices sont restées assez longtemps debout pour qu'on puisse encore les désigner sûrement. Plusieurs des anciens habitants ont vu abattre les murs de l'église, qui étaient d'une solidité surprenante. J'ai, moi-même, (en 1835) il y a vingt ans, vu une par-



SAINT-MICHEL-ARCHANGE, titulaire de l'église de Sillery.



M. Francis Parkman, instigateur du monument Massé et Sillery.

M. Parkman est né à Boston le 16 septembre 1823, mort le 11 novembre 1893. Il est l'auteur de plusieurs volumes sur le Canada, entre autres les Jésuites dans l'Amérique du Nord.

---

tie de ces murailles s'élevant audessus du sol. Les ruines de l'hôpital et du monastère n'ont été rasées que depuis une trentaine d'années ; en les détruisant, on découvrit plusieurs objets, parmi lesquels un garde-doigt d'argent, qui avait dû appartenir aux bonnes religieuses hospitalières."

De toutes ces ruines, il reste un bâtiment assez solide, l'ancienne résidence des Jésuites, avec de noirs souterrains pour caves, maintenant la demeure massive, confortable et élégante même de M. Beckett, le gérant de la maison anglaise Dobell.

En août 1868, l'éloquent auteur des "Jesuits in North America" Francis Parkman, de Boston, le professeur F. A. H. Larue, de l'Université Laval et moi, nous quittions Spencer Grange, pour visiter l'ancienne demeure des Jésuites, et les historiques ruines de l'Anse de Sillery. Debout, tous trois sur les décombres à fleur de terre, de l'ancienne église de Saint Michel, nous étions loin de nous douter que la dépouille mortelle du premier missionnaire de la Nouvelle-France, le P. Ennemond Massé, reposait depuis plus de deux siècles à quelques pas de nous, sous le choeur de l'église même, du côté de l'évangile. Le dévoué missionnaire, comme un héros chrétien, enseveli, glorieux, sur le champ d'honneur même, dormait depuis le 12 mai 1646, du long sommeil, dans sa chapelle élevée sur la rive du fleuve de sa patrie adoptive et les recherches de nos amis les abbés Lavardière et Casgrain, le 3 octobre 1869, signalaient, à la vénération des bons habitants de Sillery, la mémoire du saint, tandis que de mon côté, je demandais d'inscrire sur le monument du missionnaire Massé un autre nom, aussi vénéré à Sillery, celui du chevalier Noël Brulart de Sillery, le fondateur de Sillery.

Voici ce que disait naguère le journal de Québec :

" Les habitants de Sillery ont pris la résolution d'élever un monument qui rappellera la mémoire du R. P. Ennemond Massé, premier missionnaire du Canada. " Déjà une voûte a été construite pour recouvrir les restes précieux qu'on y a récemment découverts :

Les habitants de Sillery ont érigé ce monument à la mémoire du P. Ennemond Massé, S. J., premier missionaire du Canada, qui fut

inhumé en 1646, dans l'église Saint Michel, en la résidence de Sillery, octobre, MDCCCLXIX.

Sur le côté opposé, se lira cette autre inscription :

L'église de Saint Michel,
Qui s'élevait en cet endroit
Fut bâtie par le commandeur de
Sillery, fondateur de la résidence Saint Joseph.

La souscription a atteint le chiffre de $500.

Le monument fut inauguré le 26 juin 1870.

L'église et la résidence des Pères Jésuites étaient bâtis sur le terrain de M. François De Ré de Gand, Commissaire général au magasin de Québec. Il avait donné 130 arpents de terre pour faire une réduction pour les sauvages. M. de Gand mourut à Québec en 1641 et fut inhumé dans la chapelle de M. de Champlain le 21 mai 1641. On chanta un service solennel dans l'église de Sillery pour le repos de son âme.

C'est aussi dans cette église que l'on distribua le pain bénit pour la première fois dans le pays, le 6 janvier 1657 (Journal des Pères Jésuites, p. 205).

La seigneurie de Sillery fut accordée aux sauvages par la Compagnie de la Nouvelle-France, le 13 mars 1651, sous la tutelle des RR PP. Jésuites, et le 23 octobre 1699, M. de Callière, gouverneur de la Nouvelle-France la transféra aux Pères Jésuites en propre. (Titres de la Seigneurie de Sillery, p. 50.)

Liste des premiers censitaires de la Seigneurie de Sillery.

Concession par le ci-devant Ordre des Jésuites :

1652, 16 janvier.—Nicolas Paternoster, 40 arpents ; Mathurin Toret, 40 arpents ; Madame DeL'Isle, 60 arpents ; Jean Jobin, 2 arpents de front ; Madame Dupont, 60 arpents.

1660, 10 octobre.—Etienne de Neveu, 3 arpents de front.

1661, 3 janvier.—Maurice Amyot, 40 arpents.

1663, 18 février.—Etienne Sedillot, 60 arpents ; Adrien Sedillot, 60 arpents ; Jean Morin, 60 arpents.

1691, 6 mai.—J. B. Pin, 2 arpents de front.

1697, 31 juillet.—Charles Saucier, 120 arpents.

1697, 9 août.—Pierre Petitclerc, 80 arpents.

1697, 10 septembre.—Pierre Pilote, 40 arpents.



Sir James Lemoine, instigateur du monument Massé et Sillery.

Sir James Lemoine est l'auteur de plusieurs volumes sur Québec et ses environs. Il demeure à Spencer Grange sur le chemin Saint-Louis.



R. P. GABRIEL LALEMANT, S. J.
Desservant de Sillery, de 1646 à 1648.

1697, 16 septembre.—N. Bonnehomme Dulac, 2 arpents, 2 perches sur 20.
1703, 17 décembre.—Guillaume DeGuise, 2 arpents de front.
1705, 25 juillet.—Michel Moreau, 52 arpents.
1706, 20 février.—Frs. Poitras, 120 arpents.
1706, 19 juillet.—Jean Comeau, 80 arpents.
1707, 27 mars.—Joseph Poitras, 90 arpents.
1710, 30 avril.—Pierre Hamel, 2 arpents et demi de front.
1715, 7 septembre.—L. DeLaporte DeSouvigny, 102 arpents.
1716, 27 avril.—F. Martin du Lino, 200 arpents.
1717, 17 septembre. — Charles Maufait, 36 arpents.
1717, 17 septembre.—Frs. Bonnehomme, 50 arpents.
1725, 20 juillet.—S. Bernard Durbois, 90 arpents.
1742, 23 mars.—Jacques Drolette, 24 arpents.
1742, 23 mars.—André Hamel, 24 arpents.
1744, 10 janvier.—Jean Grégoire, 6 arpents sur un et demi de front.
1744, 11 janvier.—François Clesse, 2 arpents sur 1 de front.
1744, 1er août.—Pierre Fournier, 80 arpents.
1764, 28 décembre.—Joseph Bisson, 60 arpents.
1777, 1er mai.—Héritiers de Joseph Masse, 194 arpents.

Je certifie que la Cédule ci-dessus est un état correct des Concessions faites par le ci-devant Ordre des Jésuites, tiré de copies notariés de contrats de Concession dans les Archives de ce bureau.

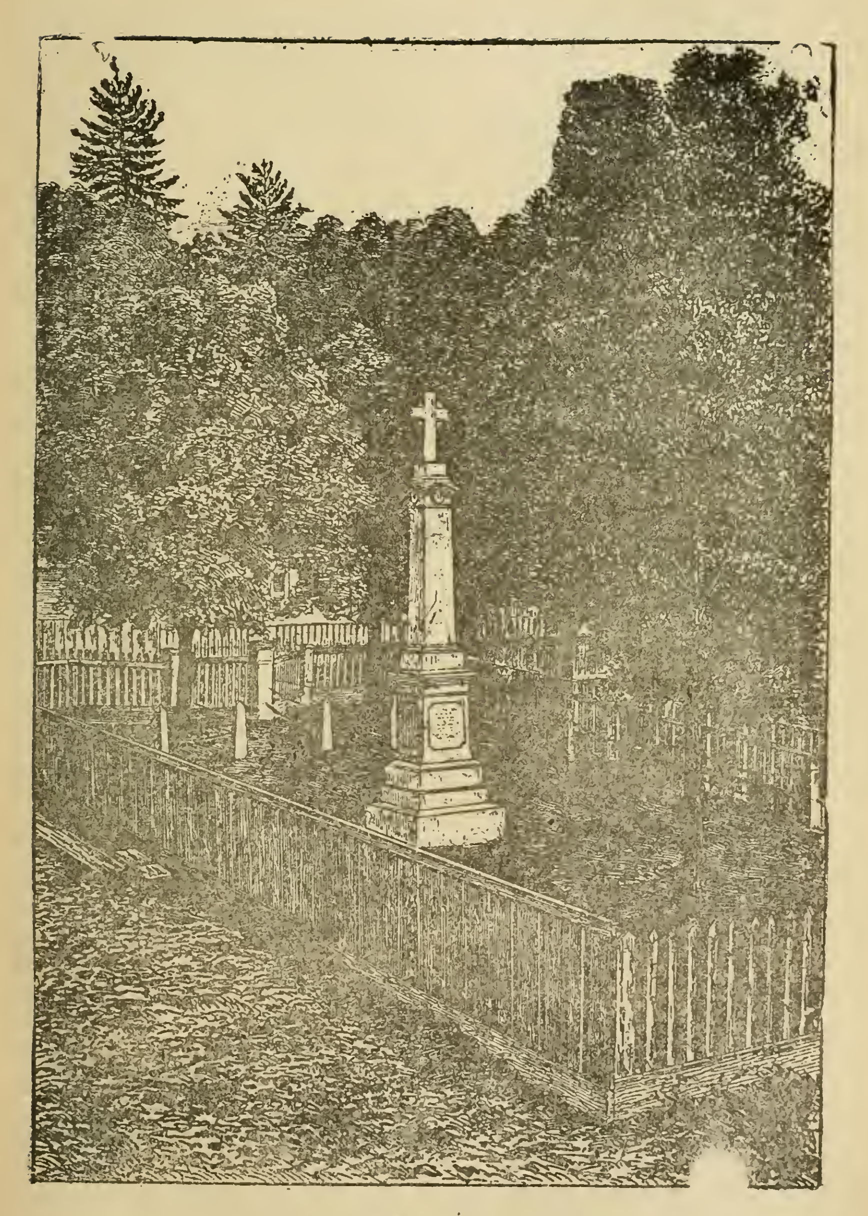
(Signé) J. Stewart.

Bureau des Biens des Jésuites.
Québec, 31 mai 1842.

(Extrait du Rapport des Commissaires de 1843).

Rév. Père Guillaume Mathieu, arrivé le 5 août 1667, fut employé à Sillery de 1670 à 1674. Premier desservant à Charlesbourg en 1674 et plus tard supérieur et procureur du Collège des Pères Jésuites à Québec.

Rév. Père Gabriel Lalemant, S. J., desservant Sillery, de 1646 à 1648. Né à Paris le 31 octobre 1610, entra dans la compagnie de Jésus le 24 mars 1630. Neveu des pères Charles et Jérôme Lalemant, il voulut comme eux se dévouer au service des missions du Canada. Il arriva à Québec le 20 septembre 1646, et, après avoir passé près de deux ans à la résidence de Sillery, il partit, en 1648, pour le pays des Hurons, ou six mois



MONUMENT MASSÉ ET SILLERY
Inauguré le 26 juin 1870.



Docteur Hubert Larue, instigateur du monument Massé et Sillery.

Le Dr Larue était professeur à l'Université Laval. Il est mort à Québec le 25 septembre 1881, âgé de 48 ans et 6 mois. M. Larue est l'auteur de plusieurs ouvrages se rattachant au Canada.

---

plus tard il devait avec le père de Brébeuf, endurer le plus cruel martyr. Saisis le 16 mars 1649 par les Iroquois,tous deux furent conduits dans la bourgade de Saint-Ignace. C'est là qu'ils furent mis à mort après avoir supporté avec un courage héroïque toutes les atrocités de leurs féroces ennemis. Le père Lalemant était un homme faible et le plus délicat qu'on eut pu voir ; cependant, Dieu, par un miracle de sa grâce, a voulu faire voir en sa personne ce que peut un instrument, quelque chétif qu'il soit, quand il le choisit pour sa gloire et pour son service. Ses tourments durèrent sans interruption jusqu'au lendemain, 17 mars ; un coup de hache et un coup d'arquebuse qu'un des ennemis lui donna par compassion lui arrachèrent la vie. Son corps, mutilé et à demi-brûlé, fut enseveli le 21 du même mois. Une partie de ses ossements repose au monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, ainsi que le crâne du père de Brebeuf. (Mgr Tanguay, R. G., p. 46.)

Du " Courrier du Canada " du 27 juin 1870 :

" Hier a eu lieu. à 4 heures p. m., la bénédiction de l'élégant monument élevé par la population de Sillery sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Michel, découvert, il y a quelque temps, par les abbés Laverdière et Casgrain et à l'endroit où ont été trouvés les restes du Révérend Père Ennemond Massé, S. J.

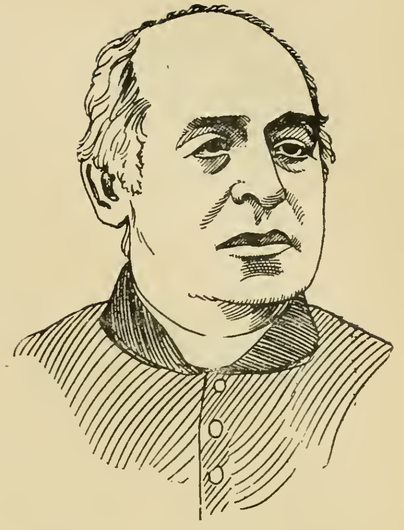
Bravant le désagrément d'une pluie soignée, plusieurs centaines de personnes assistaient à la fête. Nous avons remarqué entre autres spectateurs distingués, le R. P. Point, supérieur de la maison des Jésuites à Québec, et le R. P. Cotman, MM. les abbés Laverdière et Casgrain, l'hon. P. J. O. Chauveau, l'hon. M. Price, etc.

Avant la cérémonie de la bénédiction, M. le Grand Vicaire Cazeau a fait l'historique de la chapelle de Sillery et raconté la vie du Commandeur de Sillery et celle du Père Massé. En terminant son discours, M. le Grand Vicaire a rendu hommage au mérite des deux dé-



R. P. PIERRE POINT, S. J.,

Supérieur de la Maison de Québec, en 1870. Décédé à Montréal, le 19 septembre 1896, âgé de 95 ans.



M. CHS FELIX CAZEAU.

Vicaire-Général, qui a béni le monument.

couvreurs des précieuses reliques et à la générosité de Monsieur Lemesurier, le donateur du terrain sur lequel est érigé le monument.

M. Dobell a pris au nom des souscripteurs anglo-protestants, la parole après M. le Grand Vicaire. Dans un discours plein de beaux sentiments, M. Dobell a énuméré les titres du Père Massé à la reconnaissance du pays et en particulier à celle des habitants de Sillery.

Après une courte et très heureuse improvisation de l'hon. M. Chauveau, M. le Grand Vicaire revêtit le surplis et procéda à la bénédiction. La cérémonie terminée, la foule se dispersa avec un empressement qui accusait chez elle un vif désir de se mettre à l'abri de la pluie.

Nous allions oublier de mentionner que les environs du monument étaient brillamment pavoisés et que la présence du corps de musique du 9me bataillon n'a pas peu contribué à rehausser l'éclat de la fête.

Le monument occupe un très beau site et fait un très bel effet. C'est une colonne obéliscale en pierre de taille, haute de vingt pieds et surmontée d'une croix en marbre blanc.

La colonne a sa base sur une voûte en brique blanche renfermant les ossements du Père Massé. Elle est entourée d'une palissade dans laquelle on a accès par une élégante barrière en noyer tendre. A l'intérieur de la palissade, des poteaux en pierre reliés entre eux par une double chaîne, désigne précisément les contours de la grande nef et du choeur de l'église de Saint-Michel.



R. P. GUILLAUME MATHIEU, S. J.,

Desservant Saint-Michel de Sillery, 1670-1674.



L'HON. P. J. O. CHAUVEAU.

Premier ministre, qui prononça le discours de circonstance, en français, à l'inauguration du monument du Père Massé.

La colonne porte sur deux faces deux inscriptions françaises dont on lit la traduction en anglais sur les deux autres faces.

Voici ce que nous lisons dans "The Canadian Illusrated News" du 23 juillet 1870 :

THE MONUMENT AT SILLERY

" Most Canadian readers will remember the discovery made some time ago in the ruins of the old church at Sillery, Quebec, of the romains of the first missionnary to Canada, Rev. Ennemond Masse, S. J. Over a year ago it was determined that a mununment should be erected on the spot to perpetuate his memory, and on Monday the 26th June, this patriotic intention was carried to fruition. Nowithstanding the unpleasant state of the weather, many of the most prominent citizens of Quebec were present, along with a very large gathering of the public. The very Rev. vicar General C. F. Cazeau, opened the proceedings with an eloquent and impressive address, giving much information as to the early struggles of the first Jesuit missionaries, and especially of those of Father Masse, who was the pioneer of all, under the patronage of the pious and noble Chevalier Noël Bruillart de Sillery, after whom, the place where was erected the first church in Canada, the church of St. Michel was named. It was in the ruins of this ancient fane that the remains of Pere Masse were found, and thanks to the learned researches of the Abbes Casgrain and Laverdière, the identification was placed beyond

dispute by historical facts. The circumstance, so full of patriotic recollections, inspired the people with the noble design of erecting a monument to perpetuate the memory of the first Christian Missionary to Canada, and now a plain but elegant structure, about twenty feet high, has been erected on the very spot where his remains were found. It is of cut stone, with four marble tablets surmounted by a marble cross. One of the tablets bears the following inscription :

" The Inhabitants of Sillery
Have erected this monument
To the Memory of
Pere Ennemond Masse, S. J.,
First Missionary in Canada,
Buried in 1646,
In the Church of Saint Michel
On the Domain of
Saint Joseph of Sillery."

On another tablet is inscribed :

" The Church of St. Michel,
Which formerly stood on this Spot,
Was built by
The Commander of Sillery,
Founder in 1637 of the
St-Joseph Domain."

After the learned and interesting address of the very Rev. vicar General Cazeau, replete with historical facts and patriotic sentiment, Mr. Dobell, who resides in the neighbourhood, and has nobly seconded the efforts of those engaged in getting up the monument, came forward and delivered anable speech, in which he sketched briefly the life of Noel Bruillart de Sillery, who was born in France in 1577, and after a brillant carear entered a religious order and devoted all his vast possessions to the church. He was descended from a noble family of Savoy, and as he had been marked out as a Chevalier de Malte, he was sent when eighteen years of age to the island to complete his education. After an absence of twelve years he returned to Paris. was admitted to court, and soon got into favour. Marie de Medicis honoured him with the title of Chevalier, and he verved as Ambassador at the court of Spain and afterwards at that of Rome.

" He it is who is mentioned in the inscription as " Commander of Sillery." According to McMullen's History of Canada, they (the religious) organised a mission at Sillery, four miles above Quebec (city), for the conversion of the Indians, and where Bruillart de Sillery, once the magnificent Ambassador of Marie de Medicis, and who sequently assumed the friar's cowl, built a fort, a church, and dwellings for the natives."

It was in this church, eight years after its construction, that the remains of Father Masse were deposited. Bruillart de Sillery died in Paris in 1640 having devoted the later part of his life and the whole of his fortune to the cause of religious. The trials and the triumphs of Father Masse were such as may be imagined among the barbarous Indians. His career, even before he devoted himself to the conversion of the Hurons, seems to have been an eventful one ; a succession of hardships borne with singular cheerfulness and Christian fortitude.

It was his lot to have been cast into prison, to have been captured by pirates, to have been compelled to subsist for two months at a time on accorns and such roots as he could gather in the forest such were amongs the incidents of his life among the Indians at Sillery, and who, 234 years ago, was called

to the reward of his labours. It is honourable to the people of Quebec that all classes should have united to perpetuate his memory.

Such monuments inspire the spirit of patriotism, and while reminding us of the brevity of man's life, they show us also that his good deeds not only " fellow him," but live behind him for the edification and emulation of his fellowman. Among those who took part in the proceedings was the premier of the Province, Hon. Mr. Chauveau, who in an eloquent speech alluded, among other things, to the Protestants of the Province. All the speakers paid a high tribute to the Abbes Laverdière and Casgrain, to whose patient and leaned researches the public was indebted for the discovery of Pere Masse' romains, and with whom the idea of the monument originated."

Depuis quelques années, l'hon. M. Dobell a fait l'acquisition d'une partie de l'Anse de Sillery, sur lequel est situé le monument et la vieille maison des Pères Jésuites (1) lesquels sont entretenus par le propriétaire avec soin et orgueil qui fait beaucoup d'honneur aux catholiques. Nous devons, à l'honorable M. Dobell beaucoup de gratitude pour cette délicate attention.

L'honorable Richard Reid Dobell est né à Liverpool, Angleterre, le 27 janvier 1836, fils de Georges Dobell. Vint à Québec en 1857, marié à Mlle Elizabeth Macpherson, fille de sir David Macpherson, de Toronto.

Elu député pour Québec-Ouest aux élections générales de 1896, et le 13 juillet 1896, il fut appelé à faire partie du nouveau ministère



L'hon. RICHARD REID DOBELL

Qui prononça le discours en anglais à l'inauguration du monument du Père Massé et du Commandeur de Sillery.

L'Anse de Sillery où est située la vieille maison des Jésuites et le monument du Père Massé et du Commandeur de Sillery.

---

de l'honorable M. Laurier. M. Dobell a son manoir princier à quelques pas du monument du P. Massé, sous le nom de Beauvoir.

M. Henri Lemesurier, donateur du terrain du monument.

M. Lemesurier est né à Saint-Denis, Rivière Richelieu, le 21 octobre 1817. Il est mort à Québec le 8 janvier 1871. Il était marié à Mlle Stewart, fille de l'hon. John Stewart, ancien maître de la Maison de la Trinité de Québec et ancien propriétaire de Marchmont,

---

(1) Habités en 1901 par un M. P. Murphy.



M. HENRY LEMESURIER.

dont les Dames Ursulines viennent de faire l'acquisition. Il était fils de M. Henri Lemesurier, ancien maître de la Maison de la Trinité, mort à Québec le 24 mai 1861 et de Julia Guérout, de Saint-Denis. Elle était canadienne-française, elle est morte à Québec le 19 décembre 1869, âgée de 76 ans. Mme Lemesurier, née Stewart, demeure à Toronto, elle est âgée de plus de 80 ans.

M. l'abbé Charles Honoré Laverdière, découvreur des restes du R. P. Massé.

M. Laverdière est né au Château-Richer, le 23 octobre 1826, fils de Charles Laverdière et de Théotiste Cauchon ; ordonné à Québec le 3 août 1851 ; prêtre du Séminaire de Québec et bibliothécaire de l'Université Laval, décédé le 11 mars 1873. M. Laverdière s'est beaucoup occupé de l'Histoire du Canada, dit Mgr Tanguay. " La première oeuvre remarquable qu'il a publiée est la nouvelle édition de la Relation des Jésuites, terminée en 1858, et accompagnée d'une table précieuse. Il a ensuite publié le second volume du cours d'Histoie de M. Ferland et les Oeuvres de Champlain, un abrégé d'Histoire du Canada à l'usage des maisons d'éducation. Outre ces travaux historiques nous lui devons encore un recueil de Cantiques, un chansonnier des Collèges, les Chants liturgiques à l'usage des églises, etc.



L'ABBE LAVERDIERE.
Découvreur des restes du Père Massé.



L'ABBE H. R. CASGRAIN,
Découvreur des restes du Père Massé.

M. l'abbé Henri Raymond Casgrain, découvreur des restes du R. P. Massé, S. J.

M. Casgrain est né à la Rivière-Ouelle, le 16 décembre 1831 ; ordonné le 5 octobre 1856 ; docteur ès-lettres de l'Université Laval ; membre de la Société Royale du Canada, en 1883. Il demeure à Québec chez les Dames du Bon Pasteur.



Madame la duchesse d'Aiguillon, Fondatrice.

VIII.

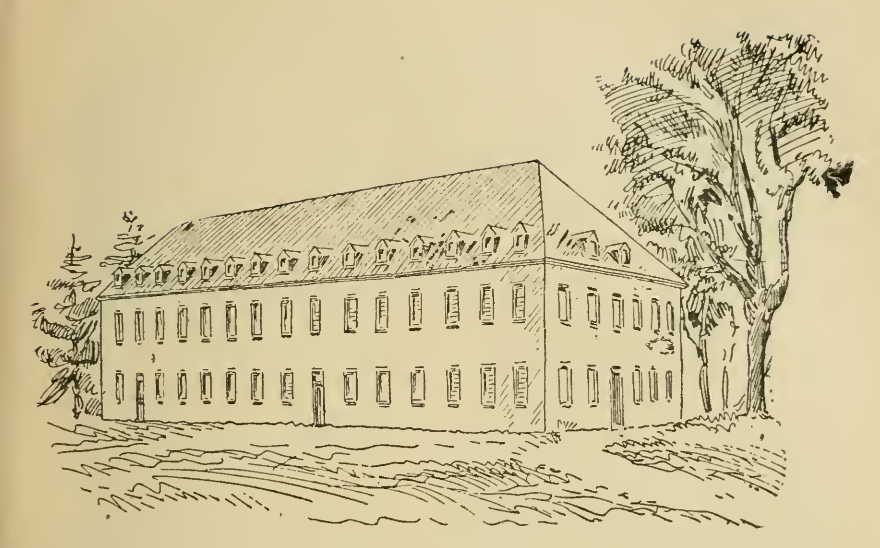
La Chapelle de l'Hôtel-Dieu de Québec, fondée par la Duchesse d'Aiguillon, fut érigée en 1639, dans un grand édifice que la Compagnie des Cent-Associés avait fait construire en 1638. Il était situé en face de la Place d'Armes, à l'angle des rues du Trésor et Ste-Anne, sur le terrain de la Cathédrale Anglaise à la haute-ville de Québec.

Les révérendes Mères Marie Guénet de Saint-Ignace, première supérieure, Anne Lacointre, de Saint-Bernard, et Marie Forestier, de Saint-Bonaventure, hospitalières et fondatrices de l'Hôtel-Dieu, arrivèrent à Québec le 1er août 1639, en même temps que les fondatrices des Ursulines et du R. P. Vimont, S. J., nouveau supérieur des RR. PP. Jésuites au Canada. Elles furent reçues avec grande réjouissance. (Voir pour leur réception l'historique de Notre-Dame de Recouvrance, p. 53, du présent ouvrage.

La Compagnie des Cent-Associées leur prêta cette maison qui était à deux étages et avait plus de cent pieds de longueur pour leur servir de logement et d'hôpital. Les Hospitalières ne demeurèrent que onze mois dans cette première résidence. Le presbytère et l'église de Notre-Dame furent détruits par un incendie, le 14 juin 1640, et les Religieuses offrirent aux Pères Jésuites leur chapelle et leur Hôpital pour servir d'église paroissiale et de résidences aux Pères Jésuites. Il fut décidé par Madame la duchesse d'Aiguillon et le P. Vimont de bâtir le nouveau monastère dans l'anse de Sillery, près de l'église Saint-Michel. En attendant que leur maison put les recevoir, elles furent logées dans la maison de M. Puiseaux située sur la côte de Sillery, vers l'église Saint-Colomb actuelle.

Ce deuxième couvent était situé à un arpent plus à l'ouest de l'église de Saint-Michel de Sillery, dans une petite anse d'une couple d'arpents de terre ferme, bornée au nord par le cap et au sud par la rivière Saint-Laurent. Il était bâti à deux étages.

Elles prirent possession de leur nouveau monastère, le 1er décem-1641. Il est bon de faire suivre ici quelques extraits de l'intéressante étude historique sur les oeuvres des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de



1er Hôtel-Dieu de Québec, érigé en 1639, sur le terrain de la cathédrale anglicane, vis-à-vis la maison du Dr Vallée.

Québec, par M. Stanislas Drapeau, parue dans la “ Lyre d'Or ”.

A peine l'humble bourgade de Québec renfermait-elle cent cinquante à deux cents personnes venues de la France, que Dieu inspirait dans le coeur d'une généreuse Dame, la Duchesse d'Aiguillon, nièce du Cardinal de Richelieu, l'idée d'arborer en ces contrées l'Etendard de la charité par la fondation d'un hôpital pour les Français et pour les infortunés sauvages qui mouraient dans les bois, privés de tout secourus.

Ayant lu en France, l'édifiante relation du P. LeJeune pour l'année 1634, Madame la Duchesse sentit naître dans son coeur un besoin très pressant de se livrer à des oeuvres de charité et de bienfaisance en faveur de la Nouvelle-France. et, sans plus tarder, elle communique son pieux dessein à ce très zélé religieux alors Supérieur de la Compagnie de Jésus à Québec.

Voici en quels termes elle s'exprimait :

Dieu m'ayant donné le désir de travailler au salut des pauvres sauvages, après avoir lu la Relation que vous en avez faite, il m'a semblé que ce que vous croyez qui puisse le plus servir à leur conversion est l'établissement des Religieuses Hospitalières dans la Nouvelle-France, de sorte que je me suis résolue d'y envoyer cette année six ouvriers pour défricher des terres, et faire quelque logement pour ces bonnes filles. Je vous supplie de vouloir prendre soin de cet établissement.

Si je puis contribuer en quelque autre chose pour le salut de ces pauvres gens, pour lesquels vous prenez tant de peine, je m'estimerai bienheureuse. (Relation de 1636, p. 5.)

Cette illustre Dame, dont l'ardente charité ne devait se laisser vaincre ni par l'éloignement des lieux



2ème Hôtel-Dieu à Sillery, en 1641.

ni par les difficultés qui pouvaient surgir, affecta des sommes considérables à l'établissement des Hospitalières de Dieppe à Québec, et obtint de Mgr l'Archevêque de Rouen trois de ces intrépides religieuses, lesquelles furent :

Marie de Saint-Ignace, Supérieure, âgée de 29 ans.

Anne de Saint-Bernard, âgée de 28 ans.

Marie de Saint-Bonaventure, âgée de 22 ans.

Ce merveilleux courage de quitter ainsi patrie, parents, amis, et toutes les douceurs d'un beau pays ; de renoncer à la tranquilité et aux agréments qu'elles goûtaient dans une communauté bien établie, pour venir en ce pays dont le climat est des plus rudes, et où l'on manquait de tout, fut une action des plus heroïques !

Les préparatifs du départ étant terminés, les Hospitalières s'embarquèrent à Dieppe le 4 mai 1639, sur le navire amiral de la flotte, le " Saint-Joseph ", accompagnées de plusieurs Pères Jésuites, et de Madame de la Peltrie qui venait fonder une maison d'Ursulines à Québec.

Après une traversée aussi longue que fâcheuse, elles arrivèrent enfin à Québec le 1er août, sur les huit heures du matin, et débarquèrent au milieu des acclamations du peuple assemblé sur le rivage.

M. de Montmagny, chevalier de Malte et gouverneur de la Colonie, accompagné des principaux habitants du pays, conduisit en procession et au bruit du canon du Fort ces timides Amazones à l'église de Notre-Dame de la Recouvrance.

Après le chant du " Te Deum " offert en actions de grâces pour leur heureuse arrivée sur cette terre sauvage qui ne pouvait offrir que des épreuves, des fatigues et un tombeau, elles embrassèrent tendrement leurs dignes compagnes, les Ursulines, et se séparèrent les unes des autres pour aller chacune se cloîtrer dans les modestes demeures qui leur avaient été préparées.

Les Hospitalières furent logées dans une maison près du Fort, sur la montagne ou prémontoire de Québec, et les Ursulines, en attendant qu'on put aviser à la construction d'un couvent,. allèrent habiter quelques appartements de la mai-



M. Jean Lesueur de St-Sauveur, Premier chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1639 à 1650.

son de Noël Juchereau, sieur des Chastelets, située sur le bord du fleuve.

Une épidémie qui venait d'éclater dans la colonie quelque temps avant leur arrivée, sévissait surtout parmi les sauvages, et allait en augmentant. La salle destinée aux malades devint bientôt trop étroite, et il fallut faire dresser dans la cour, de grandes cabanes d'écorce qui servirent jusqu'à l'automne pour y mettre les pauvres malades.

Comme ce fléau de la picote est une maladie fort dégoutante, et que les sauvages étaient sans linge, il arriva que le linge apporté de France manqua bientôt ; et les Hospitalières furent obligées d'employer le leur propre, jusqu'à leurs guimpes et leurs bandeaux, et elles furent même dans l'obligation de couper une partie des couvertures en deux ou trois lisières, pour en fournir par ce moyen à tous les malades.

Depuis leur arrivée jusqu'au mois de mai suivant, les Hospitalières reçurent plus de 100 malades, dont 24 moururent à l'hôpital, après avoir été baptisés, et furent ensevelis par ces héroïnes chrétiennes, que personne n'osa aider dans la crainte de prendre le mal. A part cela, elles eurent la charité de soulager plus de 200 autres sauvages, en leur donnant asile pour une ou plusieurs journées. Une vingtaine d'entre eux reçurent le baptême. (Relation de 1640, p. 39.)

Un incendie ayant consumé dans l'après-midi du 14 juin 1640, la résidence des Jésuites et la chapelle de Notre-Dame de la Recouvrance, les Hospitalières firent l'offre à ces bons religieux d'une partie de leur maison, qu'ils acceptèrent avec empressement. Les malades furent mis dans les cabanes d'écorce élevées dans la cour, et la chapelle de leur monastère fut destinée à desservir les habitants du Fort de Québec.

Afin de donner plus de commodité aux RR. PP. Jésuites, et, aussi, pour se conformer au désir déjà exprimé par Madame la duchesse d'Aiguillon, les Hospitalières avisèrent aux moyens de transporter leur hôpital à Saint-Joseph de Sillery, au centre d'une petite bourgade d'Algonquins et de Montagnais qui se trouvait là tout établie. Pour faciliter ce dessein, d'ailleurs, Madame la duchesse avait augmenté la fondation de nouvelles sommes, et elle avait fait passer d'autres religieuses en Canada pour aider les premières dans leur oeuvre de miséricorde.

Les Hospitalières laissèrent donc la ville à la fin du mois d'août, et, en attendant que leur hôpital de

Sillery fut en état de les loger—la premièie pierre n'ayant été posée que le 9 juillet—ils allèrent demeurer dans la maison de M. Puiseaux, qui était d'ans le voisinage, à l'endroit qu'on a depuis nommé Anse Saint-Michel. Le 1er décembre suivant, elles entrèrent dans leur nouvelle résidence avec des transports de joie facile à comprenlre, quoique cette bâtisse ne fut alors que peu logeable. Durant l'année 1641, les Hopitalières reçurent dans leur hôpital 68 malades, dont 4 moururent et en outre, un grand nombre de seuvages pauvres, nourris par la communauté, durant l'hiver.

En 1642, il y eut environ 300 malades et nécessiteux admis, dont 6 moururent, selon que nous en renseignent les relations des Jésuites.

L'année suivante, il y eut envi-



MERE CATHERINE DE LONG PRE DE SAINT-AUGUSTIN,
Morte en odeur de sain teté, le 8 mai 1668.



ECUSSON DE L'HOTEL-DIEU.

ron 100 sauvages, de toutes nations, et 6 Français qui furent secourus.

Enfin, au printemps de 1644, on comptait dans l'Hôpital 35 malades, dont 10 moururent, outre 50 autres sauvages nourris par charité durant l'hiver.

Après ces quatre années de résidence à Sillery, les Hospitalières se trouvèrent tellement exposées, par suite des irruptions des Iroquois contre les Algonquins, qu'elles furent forcément obligées, quoiqu'à regret, de revenir à Québec. Elles laissèrent Sillery le 29 mai 1644."

En arrivant à Québec, elles allèrent demeurer à la Basse-Ville, dans la première résidence que la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation avait occupée avec ses compagnes en 1639, où est l'hôtel Blanchard actuel. Elles y demeurèrent quelques mois, jusqu'au 16 mars 1646, date de leur entrée définitive dans leur nouveau couvent à la Haute-Ville, situé sur la côte du Palais. Madame Combalot, duchesse d'Aiguillon, avait obtenu de la Compagnie de la Nouvelle France, le 1er décembre 1637, 12 arpents de terre dans la ville, pour y fonder son couvent d'Hospitalières, et 30 arpents dans la banlieue de Québec ; et une lieue de front sur le bord du Saint-Laurent et sur dix de profondeur à être désigné par M. de Montmagny, gouverneur de Québec. Titres et documents, p. 32.

" Les années qui suivirent offrirent également à l'Hôpital leur contingent de malades, et il ne se passait point d'années que l'on ne fit faire quelques travaux pour rendre l'Hôtel-Dieu en état de pouvoir recevoir les personnes malades dont le nombre augmentait considérablement.

Les grandes fatigues endurées par les religieuses, et surtout par la Mère Saint-Ignace, qui était d'une constitution très délicate, plongea la naissante communauté dans une très profonde affliction.

Cette religieuse, la première supérieure et l'une des fondatrices, atteinte du mal de poitrine et de l'asthme, tomba dangereusement malade vers la fin du mois d'août 1646 et mourut le 15 novembre suivant.

Comme le pays se peuplait de plus en plus par l'immigration française, les Hospitalières crurent devoir remplacer leur hôpital en bois, construit pièce sur pièce, et qui ne mesurait que 14 pieds de largeur, par un bâtiment plus solide, et en pierre, dont la première pierre fut posée le 14 octobre 1654, par M. de Lauzon, gouverneur, et en présence du clergé et des principaux habitants du pays. On procéda à la bénédiction de l'église, le 10 août 1658 ; et, le 15 du même mois, les malades y furent transportés en même temps que la messe y fut célébrée pour la première fois.

Comme le revenu de l'établissement ne pouvait plus suffire et qu'il y avait danger pour la communauté et l'hôpital si on n'avi-



SALLE D'HOPITAL

sait à d'autres moyens, une requête fut faite à Mgr l'évêque de Québec, en 1664, pour permettre de faire la séparation du Bien des pauvres d'avec celui de la communauté, afin que, se réglant, à l'avenir, sur ce que l'on aurait à dépenser pour le Monastère et pour l'Hôpital, on put mettre des bornes aux grands frais qui se faisaient. Cette sage disposition fut agréée de l'évêque, et elle n'a pas cessé d'exister depuis. On ne comptait alors dans Québec que soixante-dix maisons, et la communauté ne renfermait encore que treize religieuses.

Les armoiries de l'ordre des religieuses de la Miséricorde de Jésus se composent d'un écu à fonds d'argent au coeur d'azur, entouré d'une couronne d'olivier, surmontée du symbole de la Divinité, et ayant pour devise : Qui coronat te in misericordia.



Mère Jeanne-Françoise Juchereau, de Saint-Ignace.
Première supérieure canadienne de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Mère Saint-Ignace est née à la basse-ville de Québec, fille de Jean Juchereau de la Ferté et de Marie-Françoise Giffard, baptisée à Québec le 7 juillet 1650. Elle fit profession le 7 juin 1666 ; supérieure de 1683 à 1690 ; 1693 à 1699 ; 1702 à 1708, et de 1711 à 1717. Elle a été la 6e supérieure de la communauté et la première canadienne appelée à cette charge. Mère Saint-Ignace a écrit l'histoire de l'Hôtel-Dieu de 1639 à 1721. Elle mourut le 14 janvier 1723, âgée de 73 ans. M. l'abbé H.-R. Casgrain a, aussi écrit l'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec en 1878.

Huit religieuses de la Communauté ont porté le nom de Saint-Ignace, nom de la première supérieure :

1o. Marie Guenet de Saint-Ignace, venue de France en 1639.

2o. Mère Françoise Giffard de Saint-Ignace, née à Beauport. première religieuse canadienne. Elle fit profession le 10 août 1650.

3o. Mère Jeanne Françoise Juchechereau de Saint-Ignace, nièce de la précédente et première supérieure canadienne.

4o. Mère Marie-Angèle Aubert de Gaspé de Saint-Ignace morte le 22 novembre 1793, âgée de 80 ans.

5o. Mère Marguerite Bolduc de Saint-Ignace, née à St-Valier.

6o. Mère Cécile Gosselin de Saint-Ignace, née à St-Gervais.

7o. Mère M.-Virginie Audette de Saint-Ignace, née à Québec.

8o. Augustine Simard de St-Ignace, actuelle, née à la Baie St-Paul.

L'orme des Récollets, abattu en 1846. (1)

Voici ce que nous lisons dans le " Canadien " du 10 septembre 1845, à propos de cet orme :— " L'arbre de Jacques-Cartier.—Dimanche dernier, il plut à verse du-

(1) Que l'on voit près du premier Hôtel-Dieu, p. 75.

rant presque toute la journée, le vent soufflant de l'est. Dans l'après-midi, il y eut du tonnerre et des éclairs, suivis d'un fort vent de nord-est, et la pluie continua jusque bien avant dans la nuit.

" Pendant ce coup de vent, le second des trois troncs dans lesquels se divisait le bel et vénérable orme dans l'enclos de la cathédrale anglicane, appartenant autrefois aux Récollets, se rompit à l'endroit de sa bifurcation avec le tronc principal à quelqes pieds de terre, et tomba heureusement dans l'enclos à côté de l'église, de manière à ne causer aucun accident. Le bois était tout pourri. Celui du tronc principal, qui supporte encore le poids du troisième, outre le sien et celui de leurs vastes branches, est aussi pourri et fendu transversalement jusqu'à la moitié ; de sorte que pour la sûreté des passants et des propriétés voisines, il faudra l'abattre ou du moins le décharger considérablement.

" On prétend que ce fut sous cet arbre que Jacques-Cartier s'établit avec ses compagnons de voyage. lors le son premier débarquement à Stadaconé. Au moins y a-t-il des relations qui en font remonter l'existence au-delà de deux cents ans, et il est probable que, lors de la fondation de Québec par Champlain, en 1608, il était déjà un grand arbre. Il a 14 pieds 1 pouce de circonférence."

" Mon ami M. G. B. Fatibault, grand amateur d'archéologie canadienne, m'écrit de Québec que, le 7 mai 1846, ce qui restait de l'arbre des Récollets fut abattu, de crainte de quelque malheur. Un fragment de son tronc (de 3 pieds de hauteur) avait été déposé à cette époque dans une des salles de la Société Littéraire et Historique de Québec, où il a péri avec le reste du musée, lors de l'incendie du 1er février 1854.—J. V. (de LaRoche-Héron, p. 146.)

L'année suivante, en 1665, lors du débarquement des troupes du régiment de Carignan-Sallières, il entra tout d'un coup à l'Hôpital, 200 malades qui avaient le scorbut. La maison était devenue si remplie que l'on fut obligé d'en mettre dans l'église et au grenier de la communauté. M. Talon, intendant du Roi en ce pays, fut si satisfait du zèle et des soins de ces bonnes religieuses, qu'il leur fit obtenir de la cour 3,000 livres de rente, outre un prêt de 12,000 francs des deniers du Roi pour leur permettre d'agrandir leur utile établissement.

Grâce à cette intervention officielle de M. l'intendant Talon,



MERE CECILE LANDRY DE SAINTE-HELENE

Née à la Baie des Chaleurs, fille de Sébastien Landry et soeur de feu le Dr Landry, de Québec. Elle fit profession le 21 janvier 1828. Elle porte bien ses 73 années de vie religieuse.



M. ANTOINE BEDARD,

14e chapelain, 1796 à 1804. Mort curé de Charlesbourg, le 9 mai 1837.

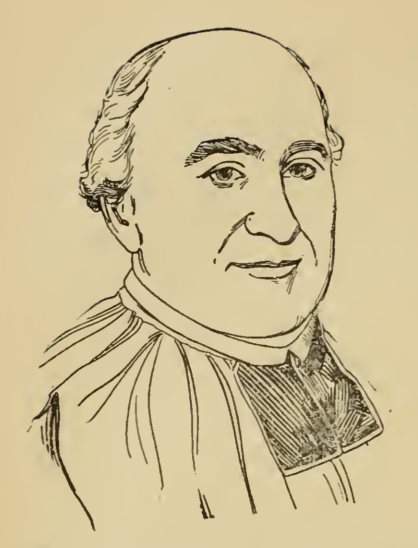


M. FELIX GATIEN,

15e chapelain, 1806 à 1807. Mort curé du Cap-Santé, le 18 juillet 1844.

dont l'application était constamment dirigée à faciliter les entreprises utiles aux intérêts du pays et de ses habitants, à part les entraînements ordinaires de son coeur charitable et compatissant pour les pauvres, les Hospitalières firent ajouter à leur hôpital une double salle avec un pavillon et autres dépendances, dont les travaux commencèrent le 5 mai 1672. Le 20 du même mois, M. l'Intendant, pour prouver la considération particulière qu'il avait pour la duchesse d'Aiguillon, l'illustre fondatrice de la communauté, fit poser dans les fondations une pierre sur laquelle il fit appliquer une pièce de cuivre portant les armoiries de madame la Duchesse, et une inscription latine, dont voici la traduction, que nous puisons dans l'histoire du monastère de cette glorieuse institution :

"C'est en l'an 1672, en mémoire et à l'honneur du Précieux Sang que Jésus-Christ versa pour nous, et pour plaire à sa Sainte-Mère, la Mère de Miséricorde, que sous le pontificat de Clément X, et le règne de l'invincible et pacifique monarque Louis XIV, roi très chrétien, avec la bénédiction de Messire François de Laval, 1er évêque de Québec, pendant la supériorité de la révérende Mère René de la Nativité, et les félicitations de ses Filles, au bruit des applaudissements de toute la colonie, et par les soins infatigables de Messire Jean Talon, intendant de Justice, Police et Finance de la Nouvelle-France, et vu l'accroissement qu'il plaît à Dieu de donner au nombre des habitants, on a ajouté ce nouveau logement à l'Hôtel-Dieu, par une continuation des charités de sa célèbre fondatrice, l'illustre Marie de Vignerot, duchesse d'Aiguillon, nièce de l'incomparable ministre d'immortelle mémoire, l'Eminentissime cardinal Armand, duc de Richelieu, auxquels soit honneur et salut éternel."



M. LS. JOSEPH DESJARDINS,

16e chapelain, 1807 à 1836. Décédé à l'Hôtel-Dieu, le 31 août 1848.

La duchesse d'Aiguillon ressentit une grande joie à la nouvelle de ce qui venait de se passer, et elle écrivit à M. l'intendant une lettre très affectueuse pour le remercier de ses bontés tant à son égard que pour les religieuses de Québec. Bientôt après, une affliction des plus accablantes vint fondre sur la communauté. L'arrivée de la flotte du printemps de 1675 apporta la triste nouvelle du décès de leur illustre fondatrice, Madame la duchesse d'Aiguillon. Voici comment s'expriment à ce sujet les annales de la communauté :

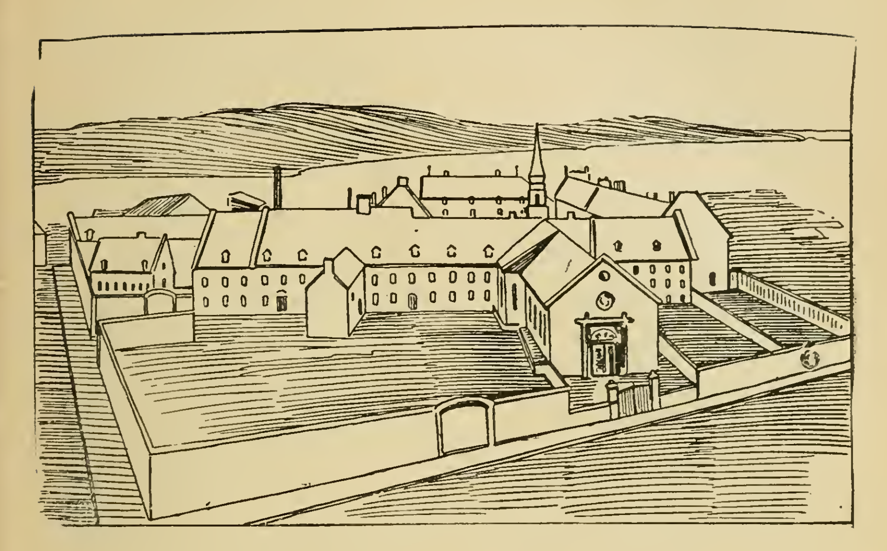
" Nous la pleurâmes toutes amè-l'attachement respectueux que nous avions pour elle, était très sincère, rement comme une mère, parce que et que nous étions consternées et pénétrées d'une très vive douleur... Les biens qu'elle nous a faits méritent qu'on s'en souvienne ici éternellement, et ses lettres pleines de piété et d'affection, que nous conservons soigneusement, donnent une haute idée de sa vertu."

Marie Madeleine Vignerot, duchesse d'Aiguillon, dit l'abbé Ferland, était fille de René Vignerot, seigneur du Pont de Courlay, et de Françoise Duplessis, soeur du cardinal de Richelieu.

Mlle de Vignerot fut mariée à Antoine du Rouve de Combalot, dont elle n'eût point d'enfant. Encore jeune quand elle resta veuve, elle demeura auprès de son oncle qui lui donna, en 1638, la terre d'Aiguillon, érigée en duché.

Elle partagea la bienveillance de son oncle pour la colonie de la Nouvelle France, et ne cessa d'en donner des preuves par les grands aumônes qu'elle y fit distribuer. Sa principale oeuvre fut la fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec, comme nous venons de le rappeler dans cette esquisse, et elle y consacra des sommes fort considérables. Jusqu'à sa mort, elle continua de veiller sur les intérêts de cet institution, et d'entretenir une correspondance régulière avec les religieuses Hospitalières. Ses lettres portaient ordinairement la signature de Du Pont, nom de la seigneurie de son père. La duchesse d'Aiguillon, qui avait ainsi consacré sa vie aux pratiques de piété et aux oeuvres de charité, mourût le 17 avril 1675. Son oraison funèbre fut prononcée par l'abbé Fléchier, qui devint évêque de Lavaur, en 1685.

Quatre ans plus tard, en 1679, une nouvelle tombe s'ouvrait dans la communauté pour y recevoir les dépouilles de la Mère Saint-Bernard, l'une des trois premières religieuses venues de France en 1639. Elle mourût d'une fièvre violente le 5 août 1679, âgée de 68 ans, dont



HOTEL-DIEU DE QUEBEC, ACTUEL

40 ans passés dans la Nouvelle-France.

Quoique les Hospitalières eussent beaucoup perdu au siège de 1690, et qu'une grande cherté eut succédé à la guerre, cependant elles se virent obligées de rebâtir leur établissement, qui tombait en ruine en plusieurs endroits.

Mgr de Saint-Valier s'intéressa vivement à l'entreprise. On fit creuser les fondations dans le mois d'octobre 1695, et le printemps suivant eut lieu la pose de la première pierre.

M. de la Colombière, directeur de la communauté, fit placer dans le pignon du côté du nord-est, vers les parloirs, une plaque de plomb sur laquelle étaient gravés le jour et l'année que fut commencé le nouveau bâtiment. Ce bâtiment fut terminé en 1698.

Mère Saint-Bonaventure, la dernière des religieuses venues de France, mourût le 25 mai 1698, âgée de 82 ans, dont 59 ans passés au pays.

" Un grand fléau vint fondre sur toute la Nouvelle-France, en 1702, et porter la désolation dans toute les familles. Un sauvage venant d'Orange apporta à Québec, vers l'automne, la maladie de la petite vérole, dont il mourût. La maladie commença par la maison où il avait demeuré, et se communiqua en peu de temps partout, et avec une fureur incroyable ; il n'y eut point de maison épargnée dans la ville,—racontent les annales de l'Hôtel-Dieu,—et ceux qui conservaient leur santé ne suffisaient pas pour soulager les malades. Les familles entières se trouvaient frappées, et le peu de soin qu'elles recevaient, joint à l'infection et à la malignité de cette peste, les faisaient mourir fort promptement. La mortalité fut si grande que les prêtres ne pouvaient suffire à enterrer les morts et assister les mourants. On portait



M. MICHEL LEMIEUX,

18e chapelain, 1848 à 1874. Mort à l'Hôtel-Dieu le 14 avril 1874.



M. Frs-Germain Rivard Loranger, 17e chapelain, 1836-1848.

chaque jour les corps dans l'église de la basse-ville, ou dans la cathédrale, sans aucune cérémonie, et le soir on les inhumait ensemble, quelquefois jusqu'à 15 à 18 .

Cela dura plusieurs mois, en sorte que l'on comptait sur les régistres mortuaires plus de 2,000 morts dans Québec et ses environs, sans parler des autres endroits du pays qui n'eurent pas un meilleur sort.

Jamais on n'avait vu autant de deuil ; chacun pleurait ses proches, l'un sa femme, l'autre son mari ; celui-ci son frère, celui-là ses enfants ; les orphelins pleuraient leur père et leur mère : tout le monde était dans les larmes ; et pendant tout l'hiver, on ne fit des assemblées que pour des funérailles, l'Hôtel-Dieu fut remplie d'une si grande quantité de malades, que, ne pouvant les y loger tous, et n'ayant pas d'endroit chaud pour les recevoir, ils furent placés dans le choeur des Religieuses, qui interrompirent les observances et autres cérémonies du cloître. Les religieuses tombèrent malades presque toutes dès le commencement de l'épidémie, dont cinq moururent. La mortalité fut générale : les villes de Montréal et des Trois-Rivières, de même que les paroisses de la campagne, et les nations sauvages s'en ressentirent également.

Dans l'automne de 1710, un autre fléau vint également apporter la terreur et la mort. Un vaisseau, appelé la " Belle Brune," arriva à Québec, venant des Isles, que l'on soupçonna d'être infecté de peste, parceque plusieurs hommes de l'équipage y étaient morts en moins de 24 heures. Des médecins furent envoyés pour visiter les malades qui s'y trouvaient, et qui, par intérêt, comme on les en accusa plus tard, assurèrent qu'il n'y avait rien à craindre ; et les autorités permirent alors de les débarquer et de les faire transporter à l'Hôtel-Dieu. Un des malades étant mort presque



M. STANISLAS DRAPEAU,

Né à Saint-Roch, en 1821, mort à la Pointe de la Gatineau, le 21 février 1893.



MERE CATHERINE PICARD DE SAINTE-BARBE,

Supérieure actuelle.

Née à Saint-Pierre, Rivière du Sud, entrée au couvent le 2 octobre 1863 ; elle fit profession le 5 juin 1865, à l'âge de 22 ans.

---

aussitôt après son débarquement, l'infirmier qui procéda à l'ensevelir se sentit bientôt frappé du même mal, et mourut lui-même victime de son dévouement. On constata que ce mal était la maladie de Siam que des vaisseaux avient portée aux Isles.

Durant l'hiver et l'été de l'année suivante, cette maladie devint très répandue et fit mourir presque tous ceux qui en furent les premiers atteints. En treize mois, vingt-quatre religieuses furent à l'extrémité et reçurent les derniers sacrements ; il en mourut six..... " Le Canada perdi plus de douze prêtres durant cette épidémie.

L'Hôtel-Dieu eut encore à éprouver une bien cruelle épreuve.

Le samedi, 7 juin 1755, en plein midi, voilà qu'un incendie vient éclater dans l'établissement. L'alarme se répand aussitôt par la ville, et tous volent au secours de cet asile des pauvres.

Une religieuse, Soeur Marie-Anne La Joüe, dite du Sacré-Coeur, périe dans cette conflagration. Les religieuses, au nombre de quarante-neuf, allèrent se loger au monastère des Ursulines. Elles y demeurèrent trois semaines, et allèrent ensuite habiter des logements fournis par les RR. PP. Jésuites, jusqu'au 1er août 1757, époque où elles purent retourner dans leur monastère réédifié, à l'exception de l'église qui fut commencé qu'en 1800, et fut bénite en 1803.

Durant le siège de Québec, en 1759, les Religieuses furent demeurer à l'Hôpital Général, après le siège elles retournèrent habiter une partie de leur monastère, car l'autre partie était occupée par les troupes du général Murray. Cependant, dès le 22 septembre, elles furent en état de continuer leur oeu-



THOMAS LAURENT BEDARD
Prêtre du Séminaire,

Chapelain de l'Hôtel-Dieu de 1782-85.



M. J. B. BEDARD.
Chapelain de l'Hôtel-Dieu, de 1795 à 1796.

vre et de recevoir des malades, quoique en petit nombre, car les Anglais,—dit une chronique,—leur avait défendu d'en recevoir ayant retenu les salles pour les troupes. Ceux-ci payèrent le loyer des appartements jusqu'en l'année 1784, époque où les salles furent de nouveau rendues aux besoins du public comme auparavant.

Quoique le but principal de l'Hôtel-Dieu fut le soin des malades, cependant les Religieuses se dévouèrent avec beaucoup de zèle à l'oeuvre des enfants trouvés, pendant quarante-cinq années. Alors elles se virent forcées d'abandonner cette oeuvre, la législature refusant de voter l'allouance nécessaire pour le soutien de ces petits infortunés. Les enfants abandonnés qui furent reçus à l'Hôtel-Dieu de Québec, depuis le 15 novembre 1800, jusq'au 16 avril 1845, a atteint le nombre de 1375.

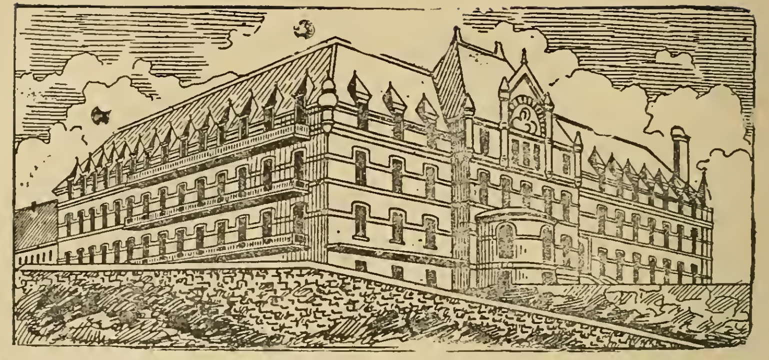
M. Drapeau, dans son étude sur les institutions de charité, nous donne un tableau fait d'année en année du nombre des malades et autres qui ont été secourus depuis 1689 à 1877. Le total se monte à 80,767. Et depuis 1877 au 1er janvier 1901, la révérende Mère Saint-André, archiviste actuelle de la communauté, a eu la bienveillance de me donner les diverses notes suivantes :

" 19 octobre 1901. Depuis la publication de l'histoire de l'Hôtel-Dieu, 22,208 malades ont été traités et pensionnés à l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang." 58 religieuses de choeur et 16 religieuses converses ont fait profession dans cette communauté, qui se compose actuellement de : 61 professes de choeur ; 19 professes converses ; 8 novices de choeur; 6 postulantes de choeur; 2 postulantes converses.

Le nouvel hôpital a été inauguré le 12 décembre 1892.



SAINT-AUGUSTIN, Evêque d'Hyppone, fondateur des Hospitalières d'Hyppone, né en Afrique, le 13 novembre en l'an 354 ; évêque d'Hyppone, en l'an 395, mort en l'an 430



Nouvel hôpital de l'Hôtel-Dieu de Québec, inauguré en 1892.

Malades traités depuis 1689 à 1877	80,767
Depuis 1877 au 1er janvier 1901	22,208
Total.	102,975

Mères de choeur depuis 1639 à 1901	272
Soeurs converses de la même période	90
Postulantes actuelles . . .	16
Total. . .	378

Religieuses mortes depuis 1639, 282.

Voici ce que rapporte le R. P. Charlevoix dans son Journal d'un voyage en Amérique, en 1720, vol. 5, p. 112, sur l'Hôtel-Dieu de Québec :

" L'Hôtel-Dieu a deux grandes salles ; l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes. Les lits y sont bien tenus, les malades bien servis, et tout y est commode et d'une grande propreté. L'église est derrière la salle des femmes, et n'a de considérable que le Maître-autel, dont le rétable est fort beau. Cette maison est desservie par des religieuses Hospitalières de Saint-Augustin, de la Miséricorde de Jésus, et dont les premières sont venues de Dieppe. Elles ont commencé à se bien loger, mais selon toutes les apparences, elles n'achèveront pas sitôt, faute de fonds. Comme leur maison est située à mi-côte, sur un platon qui avance un peu sur la Rivière Saint-Charles, elles jouissent d'une assez belle vue."

Les religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus sont cloîtrées, et suivent la règle de Saint-Augustin. La Maison mère de Dieppe, existait en France avant l'année 1220, et elle y était considérée comme formant un ordre régulier lorsqu'elle fut approuvée par une bulle du Pape Alexandre VII, du 19 juillet 1664. Saint Augustin rédigea cette règle en l'année 423 pour les religieuses d'Hyppone, dont il était le fondateur, et elle est encore suivie aujourd'hui par les diverses congrégations des deux sexes qui se glorifient d'avoir ce saint docteur pour père.

Liste des chaplains de l'Hôtel-Dieu, incomplète jusqu'à M. Gatien :

M. Jean Lesueur, de Saint-Sauveur, 1639-1641.

R. P. Claude Ménard, S. J., 1641-1644.



Mgr Jean-François HUBERT,

Chapelain de l'Hôtel-Dieu, 1768.



Mgr Joseph-Octave PLESSIS,

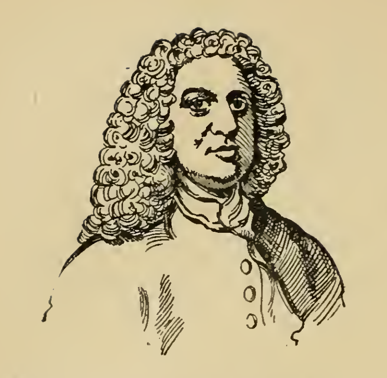
Chapelain de l'Hôtel-Dieu, 1788.

M. de Saint-Sauveur, 1644-1650.
M. Albert De Sille, 1650-1656.
M. Jean le Bey, 1656-1676.
M. François Buisson, chanoine, 1684-1685.
M. Claude Trouve, 1685-1696.
M. Etienne Trouve, 1696-1717.
M. Goulvin Calverin, 1717-1719.
M. Anatole Royer, 1719-1731.
M. Claude Poncy, 1731-1761.
M. Mathurin Jacreau, 1761-1764.
M. Urbain Boiret, 1764-1768.
M. Thomas Laurent Bédard, 1782-1784.
M. J. B. Bédard, 1795-1796.
Mgr Plessis, 1788-1792.
M. Jean-François Hubert, 1768-1782.
M. Antoine Bédard, 1796-1804.
M. Félix Gatien, 1806-1807.
M. Louis-Joseph Desjardins, 1807-1836.
M. F. X. Germain Rivard-Loranger, 1836-1848.
M. Michel Lemieux, 1848-1874.
M. Thomas-Eugène Beaulieu, 1874-1899.
M. M.J.Fillion, aumônier actuel, 1899.

M. l'abbé Casgrain donne un plan des salles, de l'église et de la sacristie, à la fin de l'histoire de l'Hôtel-Dieu.

Il se trouve parmi les archives de l'Hôtel-Dieu de Québec plusieurs vieux documents inédits concernant l'histoire du pays ; entre autres, celui qui permet la fondation de l'Hôtel-Dieu en 1639. Ce document porte les signatures de Charles Huault de Montmagny, gouverneur, du R. P. Barthélemy Vimond, S. J., du R. P. Paul LeJeune, S. J., et des Mères St-Ignace, St-Bernard et St-Bonaventure, fondatrices. Nous avons le bonne fortune de donner la primeur de ce précieux document :

Nous, Charles Huault de Montmagny, chevalier de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, lieutenant pour Sa Majesté en toute l'étendue du fleuve St-Laurent de la Nouvelle-France, certifions à tous juge appartiendra Que les Révérendes Mères Religieuses Hospitalières de la ville de Dieppe Scavoir la Mère Marie de St-Ignace, supérieure, la Mère Anne de St-Bernard et la Mère Marie de St-Bonaventure, sont arrivées en ce lieu de Québeq, le pre-



Charles Huault de MONTMAGNY,

2e gouverneur de la Nouvelle-France.

---

mier jour d'août de la présente année, mil six cens trente neuf, pour y establir un hospital, ayant été conduittes dans une barque gouvernée par M. Jacques Vastel, contremaître du navire, du Captne Bontemps, Amiral de la flotte de la Nouvelle-France, après avoir passé de Dieppe jusques à Tadoussac dans les navires du Captne Bontemps. Et sitost que nous fusmes certains que les révérendes Mères Religieuses Hospitallières estoient en la barque susdite Et vouloient descendre à Terre Nous envoyâmes une chaloupe les prendre et accueillir et allasmes nous-mêmes les recevoir au bord de la rivière accompagnez des principaux habitants et suivis de la pluspart du Peuple qui en faisait paroitre une joye extraordinaire à laquelle nous concourasmes par le bruit des canons de notre fort et les amenasmes à l'Eglise où fut célébré la sainte messe et chanté le Te Deum laudamus pour remercier Dieu de leur heureuse arrivée et du secours que nous en espérons et qu'avons déjà éprouvé au grand contentement de tous tant des François que des Sauvages. Les prières finies nous menasmes les Révérendes Mères Religieuses Hospitallières en un corps de logis appartenant à Messrs. de la Compagnie de la Nouvelle-France, situé proche le fort St-Louis qui leur a este preste en attendant que leur maison et Hospital soient bâtis et parachevez. Certiffions avoir vu Lettes de Madame la Duchesse d'Aiguillon qui nous tesmoigne les avoir fondées et envoyées en ce fais pour le soulagement des Malades et la conversion des pauvres Sauvages, délaissez et abandonnez. Avons aussi vu le contract de la dite Dame Duchesse fait avec les Révérendes Mères Religieuses Hospitallières de la ville de Dieppe pour l'Effet susdit passé à Paris par devant les Notaires Gallois et Cousinault en datte du premier d'Avril mil six cens trente huit. Avons vu et considéré les lettres patentes que Sa Majesté leur a données et octroyées très favorables pour le mesme sujet dattées du mois d'avril mil six cens trente neuf comme les précédentes aussi leur Obedience Déclarons en outre que dez les précédentes années nous avons accordé pour les dittes Révérendes Mères Religieuses Hospitallières quelques terres avec un emplacement pour commencer leur Maison suivant l'Ordre et Commission de Messrs. de la Compagnie de la Nouvelle-France en datte du premier de décembre mil six cens trente sep en leur assemblée généralle tenue à Paris pour ces fins et causes. Avons reçu avec contentement les dittes Révérendes Mères Religieuses Hospitallières de St-Ignace, St-Bernard et St-Bonaventure et avons Consentis par ces Présentes. Consentons de notre Pouvoir Authorite qu'elles s'establissent en ce pais de la Nouvelle-France pour y jouir entièrement, pleinement de l'Effet des Lettres de Sa Majesté de leur contract et y garder, observer leurs Reigles et



M. THS-EUGENE BEAULIEU,
19e chapelain, 1874 à 1899.



M. MAXIME FILION,
20e chapelain, 1899, actuel.

Instituts Religieux et assister les malades tant au dit lieu de Quebeq qu'aux autres endroits ou les Francois et Sauvages s'assembleront. Les avons mis en possession de trente arpens de terre qui leur auroient este concedez et y en avons ajouté autre trente de plus comme aussi de l'Emplacement destiné à leur Hospital et Maison consistant en sept arpens et demi de terre ou environ. Nous réservant de faire borner le tout quand il nous semblera bien estre. Declarons en outre avoir este Requis par les dittes Révérendes Mères Religieuses Hospitallières de faire signer au présent acte le Révérend Père Barthelemy Vimond qui les a accompagnez en la Traversée a present Superieur de la Mission des Reverends Peres de la Compagnie de Jesus qui seuls se retrouvent d'Ecclesiastique en ce fais comme aussi pareillement le Reverend Paul LeJeune qui a precede le dit Reverend Perei Barthelemy Vimond en la dite Charge. Ce que Avons fait et les dits Reverends Pères nous assurant de la vertu et courage des dites Reverendes Meres Religieuses Hospitallieres et de leur charité envers les Malades ont avec nous signé la presente faite au fort St-Louis de Quebeq ce quinzieme de Septembre mil six cens trente neuf.

C. G. J. c Montmagny

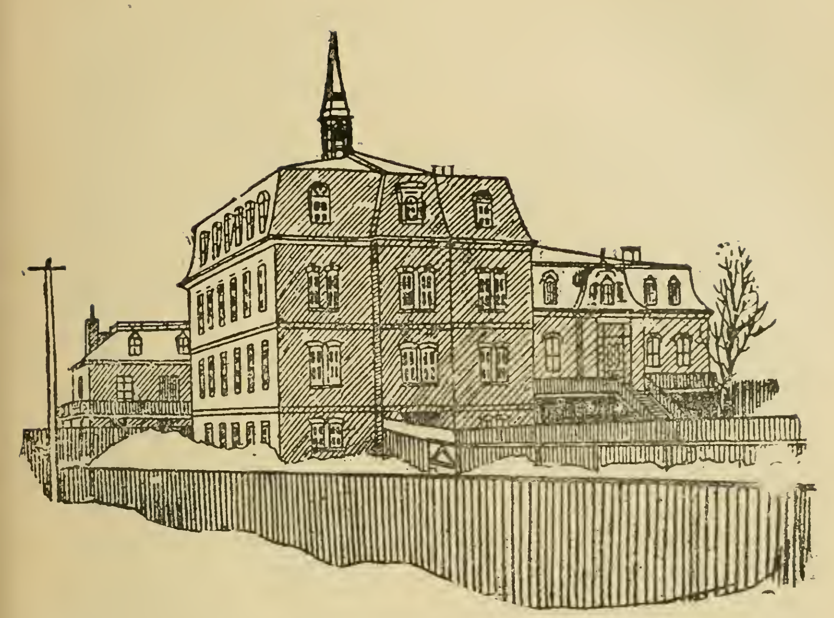
B Vimont

Marie de St Ignace. Sr Anne de St bernard.
Sr Marie de St bonnaventure

Paul Le Jeune

Par le Commandement de Monr le Gouverneur Piraube

Autographes de l'acte de réception des Religieusesde l'Hôtel-Dieu de Québec, le 15 septembre 1639.



HOTEL-DIEU DU COEUR AGONISANT DE JESUS DE LEVIS.

L'Hôtel-Dieu de Québec a fourni par deux fois des essaims de religieuses pour de nouvelles fondations : La première fondation fut l'Hôpital-Général, fondé par Mgr de Saint-Vallier, en octobre 1692, (1) et la seconde fut l'Hôtel-Dieu de Lévis, fondé aussi en octobre 1892, c'est-à-dire deux siècles plus tard, par M. Antoine Gauvreau, curé actuel de Saint-Roch de Québec.

Voici ce que nous rapporte le Guide de Lévis pour l'année 1899, p. 14.

" L'Hôtel-Dieu du Coeur Agonisant de Jésus.

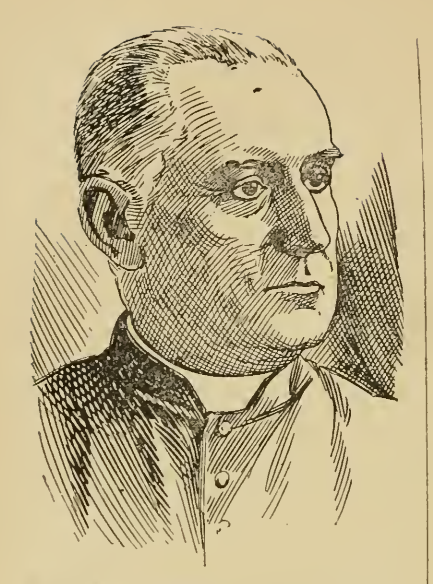
L'Hôtel-Dieu de Lévis a été fondé en 1892, par M. l'abbé Antoine Gauvreau, curé de Lévis, et placé sous le vocable du Coeur Agonisant de Jésus. Il est desservi par les Augustines Hospitalières de la Miséricorde de Jésus, qui ont le berceau de leur congrégation à Dieppe, France.

Le monastère de Québec, dédié au Précieux Sang, a fourni les sujets qui ont fondé celui de Lévis.

Le contrat de fondation a été signé le 13 juin 1892, et les Hospitalières ont été solennellement installées dans leur nouveau cloître par Son Eminence le cardinal E.-A. Taschereau, le 30 octobre 1892.

Les fondatrices, au nombre de six étaient : Mère M. Philomène Lemoine de Sainte-Thérèse de Jésus, supérieure ; Mère M. Henriette Beaulieu du Sacré-Coeur de Jésus ; Mère M. Séraphine Marcotte du Précieux Sang ; Mère Hanora Shea de Sainte-Gertrude ; Mère Léa Lajeunesse de Saint-Pierre Célestin ; Soeur Olympe Chouinard de Sainte-Marthe. "

(1) Nous ferons plus tard l'esquisse de l'Hôpital-Général.



M. l'abbé Antoine GAUVREAU,
Fondateur de l'Hôtel-Dieu de Lévis, en 1892.



MLLE CAROLINE LAGUEUX,
Fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Lévis.

La communauté se compose aujourd'hui de douze Mères de Choeur, 4 Soeurs converses et 9 postulantes.

L'Hôtel-Dieu Agonisant de Jésus de Lévis a été fondé suivant les dernières volontés de feue Dlle Caroline Lagueux, par le révérend M. Antoine Gauvreau, alors curé de Lévis. Mademoiselle Lagueux est née à Lévis le 17 mars 1830, fille de Pierre Lagueux et d'Angélique Guay (tante de l'hon. juge F. X. Lemieux), décédée à Lévis, le 26 décembre 1891.

Par son testament, rédigé par M. Philippe Huot, notaire, de Québec, le 2 décembre 1890, elle déclare que son intention a toujours été de fonder un hôpital pour les malades sur la propriété qu'elle occuperait à sa mort, et sur celles avoisinantes, lequel sera sous le contrôle de la communauté des Soeurs de l'Hôtel-Dieu de Québec, et si les dames de cette communauté refusent, il sera sous le contrôle de telle communauté qui sera choisie par M. le curé de la ville de Lévis ; et à cet effet, elle lègue les lots Nos 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, ainsi que les lots 197, 198 et 199, du Cad. du C. Notre-Dame, ainsi que la petite ruelle St-Pierre, indiquée au Cadastre susdit. Elle lègue à M. le curé Gauvreau le lot No 235, sa vie durante, ainsi que $4,000.00 qu'il a données à la communauté. Elle a encore laissé plusieurs propriétés en valeur à la communauté et elle fit plusieurs dons

à d'autres institutions de charité sans toutefois oublier sa famille.

Les membres de cette institution devront prier Dieu pour elle, et il sera célébré chaque année à perpétuité un service pour elle et feu Pierre Barras et son épouse. M. Naz. Couillard est nommé son exécuteur testamentaire. Cette communauté fut incorporée par un acte de la Législature, chapitre 86, 1893, des statuts de Québec.



Mère Ste-THERESE DE JESUS,

Première supérieure actuelle de l'Hôtel-Dieu de Lévis.

Mère Marie-Philomène Lemoine de Ste-Thérèse de Jésus, née au Château-Richer, fille de M. Louis Lemoine, surintendant de la commission des chemins à barrières de la rive nord.



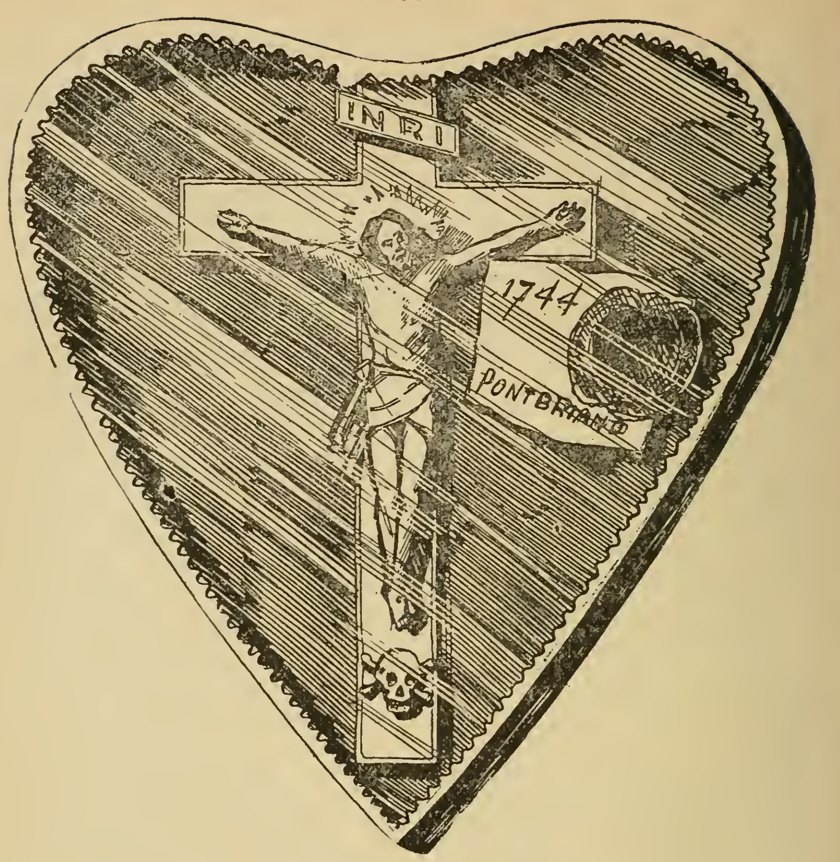
Buste du R.P.Jean de Brébeuf, S.J.

D'après le R. P. Martin, ce buste que nous reproduisons ici, serait la copie d'un magnifique reliquaire envoyé par la famille du célèbre Père de Brébeuf au collège des Jésuites à Québec. pour y déposer le crâne du glorieux martyre de la Foi.

Les Hospitalières ont dû hériter de ce précieux dépôt dans la période d'années qui s'étend entre la conquête du Canada et la suppression du collège des Jésuites.



M. l'abbé F. X. GOSSELIN,
Chapelain actuel.



CRUCIFIX OUTRAGE A MONTREAL, EN 1742.

La communauté possède encore un autre précieux dépôt ; c'est le Crucifix outragé à Montréal en 1742. Le Christ est en cuivre, de deux pouces de long ; il est cloué sur une croix de bois peinte en rouge foncé, de la longueur de 5 pouces sur trois de largeur ; il est déposé dans un reliquaire avec l'authentique de Mgr de Pontbriant. Nous reproduisons ici l'image de ce reliquaire que M. le chapelain a eu la bienveillance de me laisser voir. Ce premier reliquaire est mis dans un autre plus grand placé au-dessus du Tabernacle du Maître-autel.

Voici l'historique du Crucifix outragé, dû à la plume de M. Narcisse Faucher de Saint-Maurice, dans ses Contes et Récits :

"LE CRUCIFIX OUTRAGE"

" Un procès de sorcellerie à Montréal.—1742.

Portés au culte de la légende, à l'amour du mystérieux, par la vie solitaire de la forêt, nos pères se

voyaient malheureusement les dupes de plus d'un charlatan rusé.

L'impiété se faisait trappeur, coureur des bois, et hier encore je la voyais, pimpante, coquette, la moustache en croc, le déchaussé savamment plissé, la dague insolemment relevée sous la pression d'une main gantée, le chapeau à plumet sur le coin de la tête, l'air frondeur, le sarcasme sur les lèvres, surgir d'un curieux procès conservé par un chercheur consciencieux, M. l'abbé Gagnier.

Le savant prêtre avait extrait ce procès des archives de Montréal, pour l'insérer dans le manuscrit qu'il a laissé sous le titre de "La récolte de l'Ermite", intitulé ainsi d'après la mode littéraire de 1840, temps où le solitaire d'Arlincourt et l'ermite de la Chaussée d'Antin faisaient tapage dans le monde des lettres.

En 1742, Montréal n'était pas la cité des palais, la rivale grandissante de New-York. Elle avait la figure un peu longue. Ses murailles étaient peu élevées et peu épaisses, n'étant qu'un simple revêtement défendu par quelques bastions ; sa fortification irrégulière suivait les sinuosités du terrain. A l'une des extrémités, était une éminence de terre rapportée supportant une bâtisse très mal en ordre, et la ville elle-même n'avait, à proprement parler, que deux grandes rues longues et étroites. Cependant c'était une ville où déjà l'on commençait à bien vivre : la bonne chère, la munificence, y tenaient leurs quartiers, et l'ancienne bourgade d'Hochelaga s'acheminait lentement vers ce qu'elle est devenue aujourd'hui, la résidence fastueuse des nabads du commerce et de la banque.

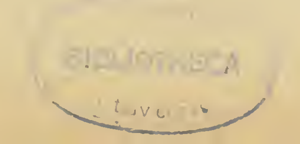
La garnison modeste requise pour la défense de ses palissades et de ses maigres murailles coulait tranquillement ses jours, grâce au calme qui régnait depuis quelque temps sur la colonie. Il passait bien de mois en mois, certains frissons belliqueux ; mais on était loin de Versailles ; les Iroquois chassaient paisiblement sous les hautes futaies qui protégeaient leurs cantons, et l'on ne s'occupait guère qu'à recueillir avidement la moindre nouvelle concernant le voyage aventureux entrepris par de la Verendrye aux Montagnes Rocheuses.

Parmi les corps cantonnés alors à Montréal, se trouvait la compagnie de Lafrenière qui comptait au milieu de ses soldats, un enfant perdu de Paris, un peu l'ancêtre du zouave et du zéphir d'aujourd'hui, égayant de temps à autre les ennuis de la caserne par quelques bons tours machinés contre les pékins du temps, posant en loustic partout et quand même, et ne craignant pas plus Dieu que le scapel de l'indien.

Il ne connaissait guère en ce monde d'autre mission que celle du gros préfet gascon Ramieu qui l'expliquait un jour si joyeusement à son confrère en espiègleries, Henri Monnier.

Vois-tu, mon cher, disait-il, chaque homme ici-bas accomplit sa destinée. La nôtre consiste à fournir des documents à ceux qui plus tard rédigeront le martyrologue du bourgeois.

Il n'épargnait pas plus ses camarades du régiment ; et le sergent de garde, chaque soir, prononçait en fronçant le sourcil, le nom aristocratique, mais toujours marqué absent sur le rôle d'appel de Charles-François Flavart de Beaufort de l'Advocat. Flavart ne s'occupait guère du légitime courroux de son digne sous-officier : il faisait sa punition sans sourciller ; puis, le lendemain soir, il était repris à faire cascader intrépidement par



les deux uniques rues de la ville ses rares écus et les charmes de ses vingt-six ans.

Un jour, néanmoins, il lui fallut rengainer ses airs d'indépendance, sa fierté sauvage. Flavart était sommé de comparaître devant le procureur du roi, M. Foucher.

Un dernier esclandre avait jeté le fringant soldat entre les mains de ce haut justicier, qui produisait contre lui une charge entraînant l'application de la torture, la triple accusation de sortilège, de magie et de sacrilège.

C'est le 30 juin 1742 que Flavart comparut devant le tribunal suprême, et comme ce qui se rattache à l'ancienne jurisprudence criminelle de la colonie peut être bon à conserver, je laisserai parler les témoignages tels qu'ils figurent au dossier du procès, en réponse aux interrogations de Messire Jacques-Joseph Guiton de Monrepos, conseiller du roi et son lieutenant civil et criminel.

Ils soulèvent un coin du voile qui couvre la vie intime, les habitudes, les superstitions et quelques locutions du temps.

Charles François Flavart de l'Advocat, accusé. Je n'ai rien exigé pour mes prétendues magies. Charles Robidou m'a donné six livres sur les vingt qu'il m'avait offertes pour trouver l'auteur du vol d'une somme de cinquante écus ou trois cents francs. Je n'ai point profané le crucifix, ni les saintes écritures ; ce n'était pas mon intention. Si je me suis servi de ces choses sacrées, ce n'était que pour intimider les assistants et découvrir ainsi le voleur.

Madame veuve de Celles (Marg. Perreau), témoin. Jeudi soir, vers huit heures, je vis plusieurs personnes chez Charles Robidou ; j'y étais allée à la demande de ma fille. En entrant, j'aperçus sur une table deux chandelles, un crucifix de bois, un miroir au milieu et un petit livre dans lequel Flavart lisait. Je le vis mettre quelque chose dans un n e t, le faire brûler, en parsemer les cendres sur le dossier du miroir avec autres poudres et ingrédients, puis faire trois barres avec du charbon.

—Madame Robidou, femme de Pierre Coquillard, de Longueuil. Jeudi au soir, étant allée chez mon frère Charles Robidou je vis le nommé l'Advocat assis, un livre à la main, auprès d'une table où il y avait deux chandelles et un miroir au milieu. Il demanda un crucifix : on lui en apporta un en bois noir ou cerisier de France. L'ayant entre les mains, il distilla une certaine liqueur sur le derière de la croix, puis il fit brûler trois petits morceaux de papier.

—François Bariteau dit la Marche, cordonnier. J'étais présent en compagnie du témoin ci-dessus. En voyant mettre des poudres sur le crucifix, je me retitrai. L'Advocat me joignit alors en m'invitant à mettre mon doigt dans l'huile qu'il avait dans le creux de sa main : je refusai.

—Etienne LeGros dit Jasmin, soldat. J'étais chez Robidou : je vis un petit flacon et des cartes qui, disait-on, avaient servi à la sorcellerie. L'Advocat versa de la liqueur sur le bout de son doigt pour le faire toucher à ceux qui étaient présents ; puis il mit de cette même liqueur sur les trois extrémités du dossier de la croix. Il l'essuya ensuite avec un morceau de papier qu'il fit brûler, alluma les deux chandelles qu'il avait éteintes, prit le crucifix pour en former trois barres sur la cheminée, mais n'ayant pas réussi, il se servit de charbon.

—Mademoiselle de Celles confirme les déclarations précédentes : L'Advocat demanda un crucifix, qu'un nommé Lanoue, cordonnier,



Son Eminence le cardinal Taschereau.

fut chercher chez lui. Après quelques difficultés, il le livra au soldat qui le mit, la face renversée, sur le dossier du miroir, et recommença sa lecture, faisant sur le dossier de la croix les mêmes cérémonies que sur le dossier du miroir. Après cela, il fit couvrir les feux, éteignit les chandelles l'une après l'autre et les papiers qu'il faisait brûler. Après chaque verset qu'il lisait, il faisait découvrir un peu les feux, y jetant, les uns après les autres, de petits paquets qu'il avait devant lui. Lorsque les chandelles furent éteintes, je vis l'Advocat soulever par temps le miroir, tenant le haut du crucifix entre ses mains. Sa tête était baissée, et il marmottait des prières en latin que je ne comprenais point. Les chandelles étant rallumées, je le vis ôter le crucifix de dessous le miroir, le prendre à la main et tracer avec le bois de la croix des barres sur la platebande de la cheminée. J'étais plus près de l'Advocat qu'aucune autre personne. Il invita ensuite les personnes présentes à toucher une des trois barres, ajoutant qu'il devinerait sans voir, laquelle on aurait touchée. Je le vis de suite prendre le crucifix et le porter près du feu, mais je ne puis affirmer s'il l'a brûlé ou passé seulement à la flamme.

—Charles Robidou, âgé de vingt ans, cordonnier, demeurant en sa maison, sise faubourg St-Joseph, de cette ville. Jeudi matin, m'étant aperçu qu'on m'avait volé trois cents livres dans une cassette déposée sur mon buffet, je racontai mon malheur à quelques personnes. Un soldat, le nommé l'Advocat, me dit que si je voulais lui donner vingt livres, il me ferait retrouver mon argent. L'espérance de le retrouver me fit accepter cette offre, mais l'Advocat ne voulut rien entreprendre avant que je lui eusse donné six francs, ce que je fis, après les avoir empruntés.

—Charles Lanoue. La femme de Robidou avait peur ; l'Advocat demanda alors un crucifix qu'on envoya chercher chez moi. Je ne sais qui alla le quérir ni qui le donna à madame Robidou.

Deuxième interrogatoire : 8 juillet.

Flavart de l'Advocat.—Je n'ai jamais demandé vingt livres à Robidou, qui m'a donné six francs pour faire monter ma garde et acheter des ingrédients. Le crucifix appartenait à un nommé Lanoue, qui le fut chercher lui-même, me l'apporta et me dit, en me le donnant dans la main : " N'aille pas ensorceler mon crucifix. Je lui répondis : Il n'y a pas de danger ; je ne suis pas sorcier. Les drogues dont je me suis servi étaient de l'arcanson pilé, de la poudre à tirer et de l'huile d'aspic. Quant à ce qui touche les trois barres, je m'entendais avec Lanoue. Il devait porter sa main



Narcisse-Henri-Edouard Faucher de Saint-Maurice,

Né à Beaumont, le 18 avril 1844, mort le 1er avril 1897.

---

en haut, ou sur l'estomac, ou la laisser pendre, ou bien encore la mettre dans les poches de son habit selon qu'il toucherait à l'une des barres. L'arcanson a été pris chez Lanoue, l'huile était celle dont je me servais pour mon fusil, et la poudre appartenait à mon fourniment.

—Charles Lanoue. J'ai vingt-cinq ans, je suis cordonnier de mon métier. Je connais l'Arvocat depuis un an, et je le garde pour loger, coucher ou manger quand il veut. J'ai prêté six francs à Robidou pour payer le soldat. Je ne suis pas allé quérir chez nous le crucifix. Tout le complot qu'il y avait entre moi et l'Advocat était de l'aider à lui faire connaître quelle marque on avait touchée, suivant comme je poserais ma main.

—M. Guiton de Monrepos. Où se trouve maintenant le crucifix ?

—Charles Lanoue. Je l'ai remis à Messire Lault, curé de Montréal, qui est venu le chercher chez moi.

Le lieutenant-gouverneur donne ordre d'aller chercher le crucifix qui est rapporté au greffe. Il l'enveloppe d'une bande de papier, cacheté du sceau de ses armes et signée : Jacques-Joseph Guiton de Monrepos.

Charles Robidou.—L'Advocat tenait un couteau à la main, sur la lame duquel il mit trois morceaux de papier de chaque côté du taillant. Il souffla dessus, puis je le vis mâcher du papier, le mouiller avec de l'eau, le presser dans sa main sous le manche du couteau, en faisant découler l'eau. Ces tours ont duré environ une heure.

Ici se terminaient le premier et le deuxième interrogatoires, qui ne laissaient aucun doute dans l'esprit du Conseiller sur la culpabilité de Flavart. Ils impliquaient de plus dans cette affaire le cordonnier Lanoue et Charles Robidou.

Désireux de démêler la quote-part qui appartenait à chacun d'eux, de Monrepos rappelait devant lui l'accusé le 11 juillet, et lui faisait subir un troisième interrogatoire.

Mais il avait affaire à une rude tête.

Flavart persista à dire que le crucifix appartenait à Lanoue, qui avait été le chercher lui-même et le lui avait remis entre les mains. Sur cette déclaration solennellement jurée, un mandat de prise de corps était lancé le lendemain contre les deux inculpés.

Charles Robidou, malgré sa confiance dans les loups-garous et les conjurations, avait excellent flair.

Voyant la mauvaise tournure que prenait le procès, il s'était esquivé la veille, laissant derrière lui sa



MGR DE PONTBRIAND,

6me évêque de Québec.

femme, qui fut assignée, comparut bravement et, dans ses réponses conformes à celles qui précèdent, ajouta " qu'après les cérémonies faites, ce fut elle qui porta le crucifix chez Lanoue.

Sa franchise n'empêcha pas la justice d'aller faire une descente chez elle ; heureusement, dans son émigration chez les Bastonnais, le prudent mari s'était fait suivre de ses meubles. Cela contribua de plus en plus à mettre Robidou sur le coeur de M. de Monrepos, et le 7 août de la même année, l'huissier de Coste " faisant battre la caisse, à défaut de trompette, assignait toujours le sacrilège à comparaître sur la place publique."

Nonobstant cela, dit naïvement la chronique, il ne reparut plus.

Moins heureux que son camarade, Lanoue, amené en présence d'un des témoins, mademoiselle de Celles, répète que c'est la femme de Robidou qui fut chercher le crucifix chez lui et le remit aux mains de Flavart ; que, pour sa part de l'affaire, il n'a fait que le reprendre, à la fin pour le porter à sa maison.

Flavart, enchanté de pouvoir se donner un gai camarade de galère, jure de plus en plus que Lanoue fut non seulement le porteur, mais encore qu'il s'en alla le chercher, et cela volontairement et très joyeusement ; puis, les deux coquins, confrontés l'un avec l'autre, se confondent en serments, en conjurations, et en appellent à tous les éléments pour se mieux démentir, et mysténer le conseiller du roi.

La discussion entre Flavart et Lanoue n'avait pas raison pour finir, lorsque, le 27 août, le procureur du roi trancha dans le vif par son rapport.

Il concluait à la preuve des trois chefs d'accusation—sortilège, magie et sacrilège—pour réparation de quoi il demandait que Charles-François Flavart de l'Advocat fut condamné à faire amende honorable en chemise, la corde au cou, tenant entre ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, devant la grande porte et la principale entrée de l'église paroissiale de cette ville, au premier jour de marché, et là, étant nu-tête et à genoux, dire et déclarer à haute et intelligible voix que, méchamment et mal avisé, il a profané les paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié, ce, pour faire le devin... et en outre, qu'il fut condamné à être battu et fustigé de verges, par les carrefours et lieux accoutumés de cette ville, et qu'il fut banni de l'étendue de cette juridiction pendant trois ans, et tenu à garder son ban.

Ces conclusions étaient ratifiées le 30 août par le jugement de la cour de Montréal, qui ajoutait de plus :

Flavart de Beaufort sera conduit par l'exécuteur de haute justice,

ayant écrit au par devant et dernière : Profanateur des choses saintes".

Ce fait, l'avons condamné à servir de forçat dans les galères du roi, l'espace de cinq années.

(Signé) Guiton de Monrepos.

Flavart avait de l'énergie, et, s'inquiétant fort peu de cette sentence, en appela au conseil supérieur de Québec.

Ce dernier confirma de nouveau ce qu'avait fait le tribunal de Montréal, retranchant toutefois deux ans aux cinq années de galèrse infligées. ,

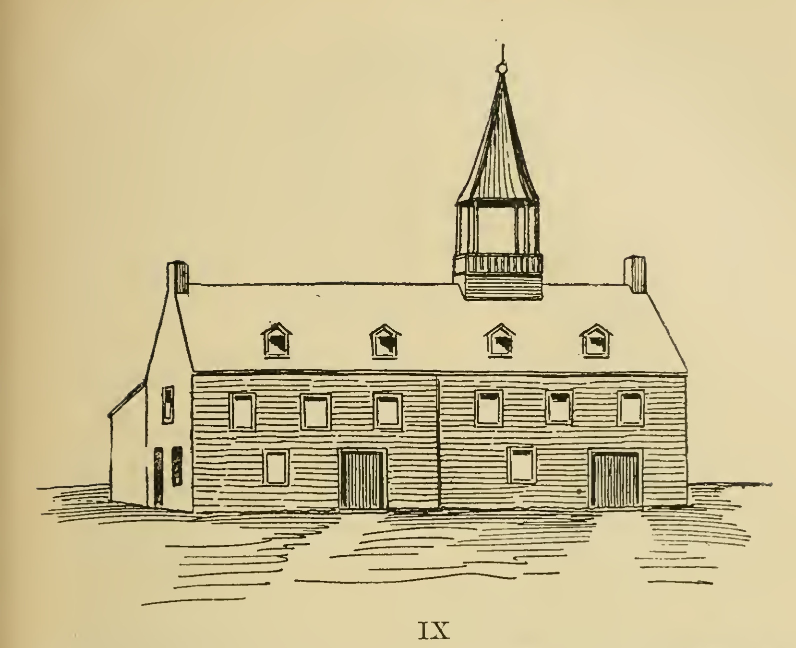
De plus, son inséparable Lanoue, conduit par les archers de la maréchaussée, devait assister Flavart de Beaufort, lors de l'amende honorable, puis être blâmé en la manière accoutumée et payer trois livres d'amende au roi. Robidou que l'on tenait toujours à revoir, serait admonesté en la chambre d'audience, et là, laisserait trois livres d'aumônes ; quant à Anne Lanoue, sa femme, grâce à ses dix-sept ans, elle était renvoyée hors de cause.

A quelque temps de là, un certificat signé en date du vendredi, le 5 octobre 1742, par M. Fr. Daine, conseiller, et M. Porlier, greffier, constatait l'exécution de la sentence.

Le clergé catholique s'émut de ce sacrilège. Par son mandement du 10 septembre 1742, monseigneur de Pontbriand ordonnait une amende honorable et une procession de l'église paroissiale à Bonsecours. Deux ans plus tard, le 1er mars 1744, cet évêque instituait la fête du crucifix outragé : elle devait être célébrée le premier vendredi de mars de chaque année, et, en 1804, Mgr Plessis la remettait au premier vendredi d'octobre, attachant à ce jour une indulgence plénière accordée par un bref du pape en date du 28 mars 1802.

Le crucifix du cordonnier Lanoue est encore dans le sanctuaire des Hospitalières de Québec, et au libre-penseur y allant en curieux comme à l'humble croyant venant y adorer son Christ, les religieuses de l'Hôtel-Dieu raconteront, sans se faire prier, l'histoire du crucifix outragé.

La communauté possède encore d'autres précieux objets dont l'histoire de l'Hôtel-Dieu par l'abbé Casgrain fait mention, c'est-à-dire ossements de saints, tableaux et statues. La cloche de l'église est la même qui était dans le clocher lors de l'incendie de 1755.



IX

Première résidence des Ursulines de Québec, en 1639, sur l'emplacement qu'occupe actuellement l'église de Notre-Dame des Victoires à la Basseville

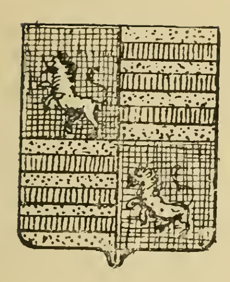
La première chapelle fut érigée à la Basse-Ville, où se trouve située l'église Notre-Dame des Victoires aujourd'hui, dans une maison de M. Noël Juchereau, sieur des Chatelets. Les religieuses n'occupèrent que le bas de cette maison qui était à deux étages, l'étage supérieur servait de magasin à la compagnie de la Nouvelle-France. Voici l'Acte de réception des premières Ursulines et de Mme de la Peltrie, 1639, tiré de l'histoire de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation, première supérieure du monastère des Ursulines de Québec, par M. Chapot, d'après Don Claude Martin, son fils, religieux Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, décédé en odeur de sainteté, à l'abbaye de Marmoutier, le 9 août 1696. Vol. I, p. 441 :

" Nous, Charles Huault de Montmagny, chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, lieutenant pour Sa Majesté, en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent de la Nouvelle-France, certifions à tous, qu'il appartiendra que les révérendes Mères religieuses Ursulines, savoir : la Mère Marie Guyart de l'Incarnation, la Mère Marie de Savonnière de Saint Joseph du couvent de la ville de Tours, et la Mère Cécile Riché de Sainte-Croix, de la ville de Dieppe, en la compagnie de la très religieuse et très dévote dame Madeleine de Chauvigny, veuve de feu de la Peltrie, messire Charles de Gruel, vivant, chevalier seigneur de la Peltrie, sont arrivées en ce lieu de Québec, ce premier d'août de la présente année, mil six cent trente-neuf pour



Mme DE LA PELTRIE,
Fondatrice des Ursulines de Québec.

y établir une maison et couvent de leur ordre de Sainte Ursule, à la gloire de Dieu et pour l'éducation des petites filles, tant des Français que des Sauvages du pays : ayant été conduites dans une barque gouvernée par Jacques Vastel, contre-maître du navire du capitaine Bontemps, amiral de la flotte de la Nouvelle-France, aprè avoir passé de Dieppe jusqu'à Tadoussac, dans le dit navire ; et sitôt que nous fûmes certain que les dites révérendes Mères religieuses Ursulines



Armes de Mme de la Peltrie.

étaient en la barque susdite et voulaient descendre à terre, nous envoyâmes une chaloupe pour les prendre et accueillir, et allâmes nous-même les recevoir au bord de la rivière, accompagné des principaux habitants et suivi de la plupart du peuple, qui en faisait paraître une joie extraordinaire, à laquelle nous concourâmes par le bruit des canons de notre fort, et les amenâmes à l'église, où fut célébrée la sainte messe et chanté le Te Deum Laudamus, pour remercier Dieu de leur heureuse arrivée, et du grand bien que nous en espérons à la gloire de Dieu et à l'édification et l'utilité commune, comme déjà il est manifesté au grand contentement des Français et des Sauvages.

" Les prières finies, nous menâmes les dites révérendes Mères religieuses Ursulines et la dame de la Peltrie en un corps de logis appartenant à Noël Juchereau, sieur des Chatelets, et ses associés, sis sur le bord de la rivière Saint-Laurent, au-dessous du magasin de messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, qui leur a été loué des Francs, par les dits associés du dit sieur des Chatelets, en attendant que leur maison et couvent soit



R. P. BERTHELEMY VIMONT S. J.

Premier supérieur des Ursulines de Québec, 1639

construit et édifié, certifions avoir vu leurs lettres d'obédience de Messeigneurs les révérendissimes archevêques, de Rouen et de Tours, portant ample témoignage des vertus, mérites et saintes intentions des dites révérendes Mères religieuses Ursulines et de la dite dame de la Peltrie, laquelle, mue du zèle de la gloire de Dieu, de la conversion des âmes infidèles, est venue exprès dans ce pays pour y fonder de ses biens la dite maison et couvent ; et pour ces fins et causes, nous avons reçu avec contentement les dites révérendes Mères de l'Incarnation, de Saint Joseph et de Sainte-Croix et la dame de la Peltrie.

" Et par ces présentes, consentons de notre pouvoir et autorité qu'elles s'éablissent en ce pays de la Nouvelle-France, pour y garder et observer leurs règles et institut religieux et vaquer à l'éducation



M. ANTOINE FAULX

2e chapelain des Ursulines de Québec, 1641



M. GUILLAUME VIGNAL

4e chapelain des Ursulines, 1648

---

des petites filles, tant des Français que des Sauvages ; et pour cet effet, leur avons départi et distribué six arpents ou environ, de terre en nature de bois, en l'étendue de la ville de Québec, et soixante arpents ou environ de terre aussi en nature de bois, situés dans la banlieue de la dite ville ; pour icelles terres, faire défricher, tant pour y bâtir et élever leur dite maison et couvent, que pour semer des grains pour leur entretennement.

" Déclarons en outre avoir été requis par les dites révérendes Mères religieuses Ursulines et la dite dame de la Peltrie, de faire signer au présent acte le révérend Père Berthelemi Vimont, qui les a accompagnées en la traversée, à présent supérieur de la Mission de la Compagnie de Jésus, qui seul se retrouve d'ecclésiastique en ce pays et pareillement le révérend Père Paul Lejeune, qui l'a précédé en la dite charge. Ce qu'avons fait, et les dits révérends Pères nous assurant de la vertu et courage des dites révérendes Mères religieuses Ursulines et de la dite dame de la Peltrie, et du zèle qu'elles ont pour instruire la jeunesse, tant française que sauvage, à la piété et aux bonnes moeurs, ont avec nous signé le présent acte.

" Fait au fort Saint-Louis de Québec, ce vingt-huitième de septembre mil six cent trente-neuf.

" Signé : C. H. de Montmagny, B. Vimont, Paul LeJeune, Soeur Marie de l'Incarnation, supérieure, Soeur Cécile de Sainte-Croix, assistante, Soeur Marie de Saint Joseph, Madeleine de Chauvigny, Martial Piranbé, secrétaire."

Comme on le voit par l'acte de réception, les religieuses Ursulines occupèrent trois chambres au-dessous du magasin de la Compagnie des Cent-associés, qui était sur le site même de l'église de Notre-Dame des Victoires, à la Basse-Ville. Ce terrain fut donné à Mgr de Saint-Valier, par le gouverneur Denonville et l'intendant DeMeules, en 1686, pour y bâtir une église pour les habitants de la Basse-Ville. Le terrain étant devenu vacant par l'incendie du magasin, le 5 août 1682. Les Mères Ursulines



SAINTE-ANGELE DE MERICI
Fondatrice de l'Ordre de SainteUrsule, en 1535

demeurèrent dans ce magasin jusqu'au 21 novembre 1642, époque où elles prirent possession de leur nouveau monastère à la Haute-Ville de Québec.

Les Dames Ursulines de Québec, dit M. C. de Laroche-Héron, dans "Les Servantes de Dieu en Canada, p. 23. Cette fondation est due à Madeleine de Chauvigny, veuve de Grivel, sieur de la Peltrie, de la maison de Touvys ; elle date du 28 mars 1639.

" Mme de la Peltrie consacra ses biens et sa personne à la bonne oeuvre que le ciel lui avait inspirée pour l'éducation des jeunes filles du Canada. D'Alençon, où elle demeurait, elle se transporta à Paris pour y régler les affaires de sa fondation ; puis à Tours pour y chercher des religieuses Ursulines. Elle



M. LE CHANOINE NICOLAS DUBOS
Chapelain des Ursulines, 1699

en tira l'illustre Marie Guyart, dite de l'Incarnation, que l'on a appelée la Thérèse de la France, et la Soeur Marie de St-Joseph. De là, elle se rendit à Dieppe, où elle avait donné l'ordre qu'on lui frétât un navire ; elle y acquit une troisième Ursuline, et le 4 mai 1639, elle s'y embarqua en compagnie des religieuses Hospitalières, comme nous l'avons dit plus haut. A leur arrivée à Québec, elles furent menées. dit la Soeur Juchereau, dans une petite maison sur le bord de l'eau, où elles étaient très étroitement.

En 1642, elles purent habiter leur monastère élevé sur le terrain même que la communauté occupe aujourd'hui. Dans la forêt voisine du couvent, la Mère Marie de l'Incarnation instruisait les sauvages ; et on voyait encore debout en 1850, dans l'enclos des Ursulines, l'arbre unique qui restât de la forêt de 1639. C'était un frêne vénérable, au pied et à l'ombre duquel la sainte religieuse avait rassemblé, pendant plus de trente-deux ans, les petites filles sauvages, pour les instruire



M. FRANCOIS DUPRE
Chapelain des Ursulines de Québec, 1701

des vérités de la religion. Il était donc pour les Dames Ursulines une relique précieuse, et elles l'ont vu, avec tristesse, tomber de vieillesse, le 19 juin 1850. (1)

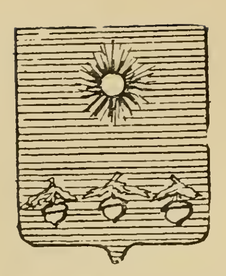
Mme de la Peltrie, qui n'avait jamais désiré être riche, et qui s'était faite pauvre de si bon coeur pour Jésus-Christ, aurait voulu avoir des trésors à sa disposition, pour procurer à toutes les nations du Canada les moyens d'arriver à la connaissance du vrai Dieu. Son zèle la porta même à cultiver la terre de ses propres mains, pour avoir de quoi soulager ses pauvres

(1) On dit en plaisantant à Québec, que le vieux frêne des Ursulines est mort catholique, tandis que son contemporain l'orme des Récollets, est décédé protestant. M. l'abbé Gagné, chapelain actuel, possède une petite croix fait avec le bois de ce frêne vénérable.



MERE MARIE GUYARTDE L'INCARNATION

Première supérieure des Ursulines de Québec, morte le 30 avril 1672



Armes de Mère Marie de l'Incarnation



M. MICHEL BUISSON

Chapelain des Ursulines, 1707

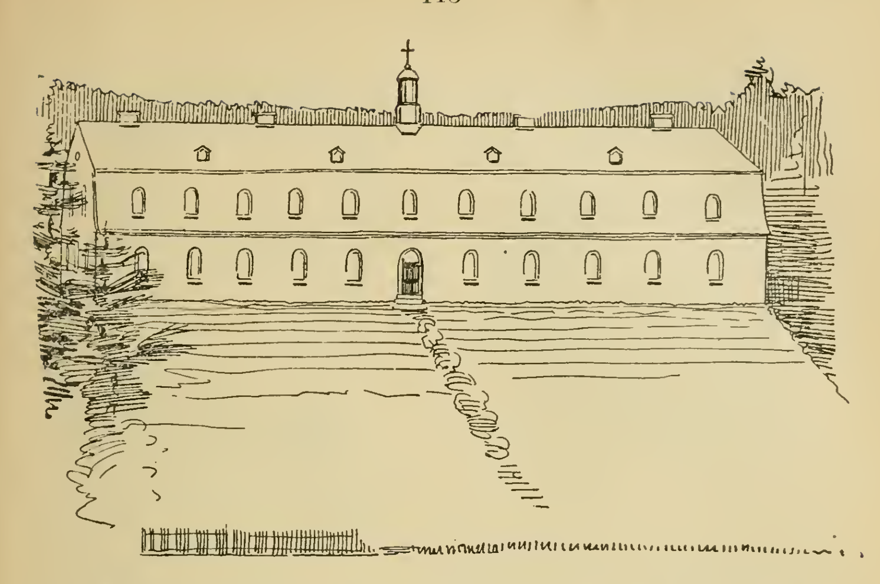
néophytes. Elle se dépouilla de toute sa garde-robe pour vêtir les enfants, et le reste de sa vie à Québec fut une suite d'actions de la plus héroïque charité.

" Les Ursulines vécurent à Québec en monastère non encore approuvé par l'église, d'abord sans constitution propre, et ensuite sous la règle composée pour elles en 1647 par le P. Jérôme Lalemant, S. J. Cet état de choses dura jusqu'en 1682, époque à laquelle la communauté s'affilia à la Congrégation des Ursulines de Paris.

On sait que l'ordre des Ursulines fut fondé en 1535, à Brescia, par sainte Angèle de Merici, née le 21 mars 1474, à Dorenzo, diocèse de Vérone, sur le Lac de Garde. Elle fut reçue du Tiers-Ordre de saint François en 1540 ; elle mourut le 28 janvier de la même année. Elle fut canonisée par le Pape Pie VII, le 24 de mai 1807.

La Congrégation de Tours, d'où étaient sorties les premières Ursulines de Québec, appartenait à la famille des Ursulines de Bordeaux, fondée en 1606 par la Mère Françoise de Cazères, dite Mère Ste-Croix, et par le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux. En 1618, la maison de Bordeaux, et cinq autres maisons qui en étaient sorties, furent érigées en vrais monastères par une bulle du Pape Paul V. La Mère de Sainte-Croix fonda la maison de Tours entre 1620 te 1640, et mourut près de Bordeaux en 1649. La Congrégation de Paris, à laquelle les Ursulines de Québec s'affilièrent seulement en 1682, eut pour fondatrice, en 1607, Mme de Ste-Beuve. Elle fut autorisée par brevet du roi en 1611, et érigée en monastère par bulle de Paul V, en 1612 ; ces religieuses sont cloîtrées.

Les Dames Ursulines de Québec avaient complété leur premier couvent en 1642, mais, le 30 décembre 1650, elles eurent la douleur de le voir détruire entièrement par un incendie, fiéau qui a été si souvent envoyé par Dieu aux communautés du Canada, pour exercer leur vertu. Quatorze Soeurs échappées au désastre, furent d'abord recueillies à l'Hôtel-Dieu, puis elles allèrent, le 21 janvier 1651, habiter la maison de Mme de la Peltrie ; et à cette occasion une convention solennelle fut faite entre les supérieures des



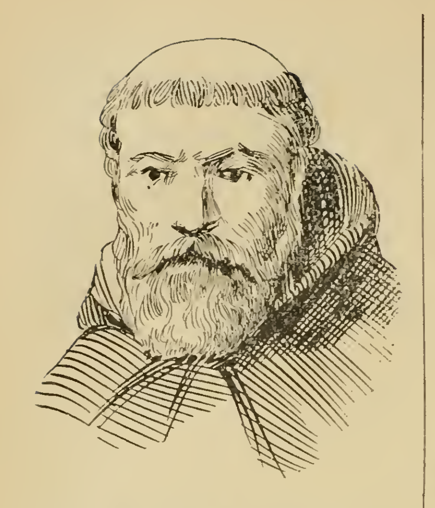
PREMIER COUVENT DES URSULINES DE QUEBEC, EN 1642

Hospitalières et des Ursulines : afin, dit cette convention, " de préserver entre les deux communautés une union et une affection perpétuelles et indissolubles, il y aura toujours entre elles une entière amitié, une participation dans les biens spirituels et un mutuel échange de bons offices et de prières.

La Soeur St-Laurent, douée d'un mérite extraordinaire, contribua puissamment à la reconstruction du couvent, tant par son intelligence et son économie que par son travail manuel ; mais le 21 octobre 1686, pendant que la communauté célébrait solennellement la fête de Ste-Ursule, le feu prit encore au couvent et le réduisit complètement en cendres. Pour la seconde fois, les Ursulines trouvèrent à l'Hôtel-Dieu la plus affectueuse hospitalité, et elles y furent reçues au nombre de 25. L'intérêt que la population tout entière prit à leur malheur, procura de promptes ressources pour réparer le désastre, et les Ursulines purent bientôt rouvrir leur pensionnat, dont la perte aurait été si préjudiciable aux intérêts religieux de Québec.

Charlevoix rend hommage à la persévérance et à l'habileté des Ursulines : " Elles ont essuyé deux incendies, écrivait-il en 1720 ; avec cela elles ont si peu de fonds, et les dots qu'on reçoit des filles de ce pays sont si modiques que, dès la première fois que leur maison fut brûlée, on pensa à les renvoyer en France. Elles sont néanmoins venues à bout de se rétablir toutes les deux fois, et l'on achève actuellement leur église.

Elles sont proprement et commodément logées : c'est le fruit de la bonne odeur qu'elles répandent dans la colonie, de leur économie, de leur sobriété et de leur travail ; elles dorent, elles brodent, toutes sont utilement occupées, et ce qui sort de leurs mains est ordinaire-



R. P. MAURICE IMBAULT

Récollet, chapelain des Ursulines, 1735



M. JOSEPH RESCHE

Chapelain des Ursulines, 1755

ment d'un bon goût." (Journal historique, etc., ou tome III, p. 75, édition in 4to.)

—" De son côté, un auteur protestant rend hommage aux Ursulines, lorsqu'après avoir exalté le caractère héroïque de Mme de la Pelleterie, il ajoute : " Les fruits de sa précieuse fondation se continuent de nos jours, par l'excellente éducation qui est donnée aux jeunes personnes dans le pensionnat des Ursulines." (Hawkins' Picture of Quebec, p. 206.)

Les Ursulines de Québec ont l'honneur de posséder dans la chapelle de leur couvent le tombeau du brave Marquis de Montcalm, mort des suites de blessures reçues le 13 septembre 1759. La dépouille mortelle du héros ne peut être mieux placée que sous la garde de la piété.

L'Ecole Normale Laval fut fondée en 1857, pour les jeunes personnes qui se destinent à l'enseignement. Le gouvernement, avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr de Tloa, confia aux Ursulines ce nouveau pensionnat avec certaines branches d'enseignement aux élèves maîtresses.

La communauté a fourni des sujets pour trois nouvelles fondations ; les Trois-Rivières, en 1697 ; Lac St-Jean, en 1882, et Stanstead, en 1884, dont on parlera par la suite ; à part cela la communauté a contribué à d'autres fondations.

La communauté des Ursulines de la Nouvelle-Orléans était en décadence en 1823, parce que dix-huit de ses religieuses s'étaient retirées à la Havane, à la cession de la Louisiane aux Etats-Unis. Il n'en resta que six, et pour y ranimer l'esprit de Ste-Angèle, les Soeurs Félicité Borne, de Saint-Charles, Marie-Angélique Bougie, de Saint-Louis de Gonzague, et Marie-Péla-



M. HENRI FRS GRAVE DE LA RIVE

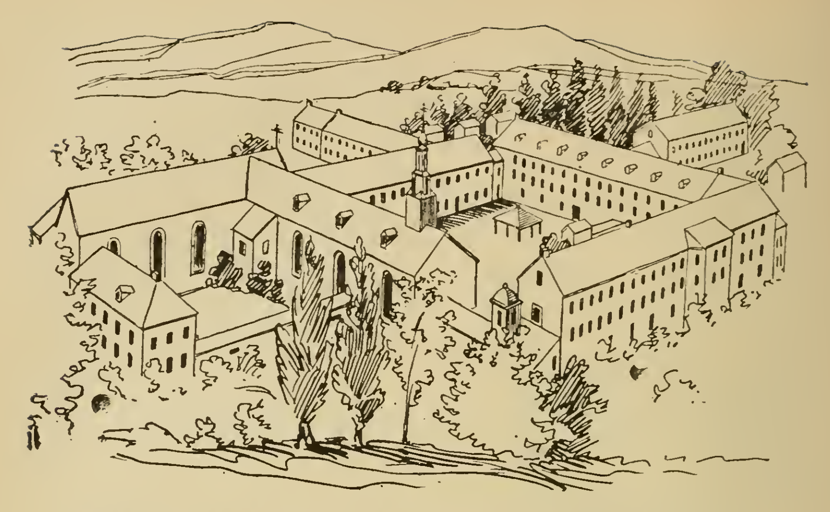
Chapedain des Ursulines, 1780

gie Morin, de St-Etienne, partirent de Québec pour la Nouvelle-Orléans le 13 mai 1823. Mgr Dubourg, évêque de la Nouvelle-Orléans, en avait fait la demande à Mgr J. O. Plessis.

Cette communauté contribua aussi à la fondation des Ursulines de Galveston (Texas). Mgr Odin, dans un voyage à Québec en 1849, obtint deux Soeurs, Victoire White, de Ste-Jeanne de Chantal, et Catherine Barbe, de St-Thomas, qui se joignirent à cinq de leurs Soeurs du couvent de la Nouvelle-Orléans, établies à Galveston, en 1846. Tous ces religieuses sont revenues mourrir dans leur couvent de Québec.

Par l'établissement des deux communautés de 1639, nous voyons comment nos pères comprenaient la colonisation de pays sauvages, et les exemples ne nous manqueront pas dans la suite de ce récit.

A cette époque, la religion était l'âme de toutes les entreprises, et l'on comprenait qu'elle seule peut servir de base à un édifice social, et lui préparer un heureux avenir. Comme l'a si heureusement dit le R. P. Félix Martin, S. J., dont les paroles auront un autre poids que les nôtres : " Grâce à cet esprit, la colonie du Canada, et Montréal aussi bien que Québec, offrit à son origine quelque chose de particulier, et présenta un spectacle dont le monde avait été rarement le témoin. On vit s'associer à tous les travaux de la civilisation et de l'apostolat le coeur sensible et généreux de la femme. A cette époque, un écrivain moderne (Cretineau-Joly), remarque que la femme était appelée dans tout le monde chrétien à un grand apostolat de charité. Elle s'y révélait la fortune du pauvre, la consolation de l'affligé, et, avec un coeur de vierge, elle avait un coeur de mère pour les orphelins. Elle adoptait toutes les douleurs comme des soeurs que le ciel réservait à sa tendresse. Elle disait adieu aux jouissances et au bonheur de l'existence, pour consacrer à tout ce qui souffre sur la terre sa jeunesse et sa beauté. Ellle vint sanctifier ces missions lointaines, inspirer aux jeunes canadiennes et aux enfants sauvages la pudeur et la piété, et prodiguer aux malades les soins de la bienfaisance chrétienne." (Manuel du pèlerin de N.-D. de Bonsecours, à Montréal, p. 8.)



Monastère Saint-Joseph des Ursulines de Québec, actuel.

Le site qu'occupe actuellement le monastère Saint-Joseph des Ursulines de Québec, leur a été donné par M. de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France, en 1639. Il est borné par les rues Ste-Anne Desjardins, St-Louis ou Grande-Allée et Ste-Ursule. Le monastère se trouve complètement entouré par des résidences privées, à l'exception de l'église et des parloirs que l'on voit sur la rue du Parloir et le pensionnat des élèves maîtresses de l'Ecole Normale.

Lors de l'abolition de la Tenure seigneuriale en 1854, M. Siméon Lelièvre, commissaire, nommé pour faire un rapport sur le fiief des Ursulines, lequel est rapporté dans le cadastre abrégé des seigneuries du district de Québec, vol. I, No 15, B. C., savoir :

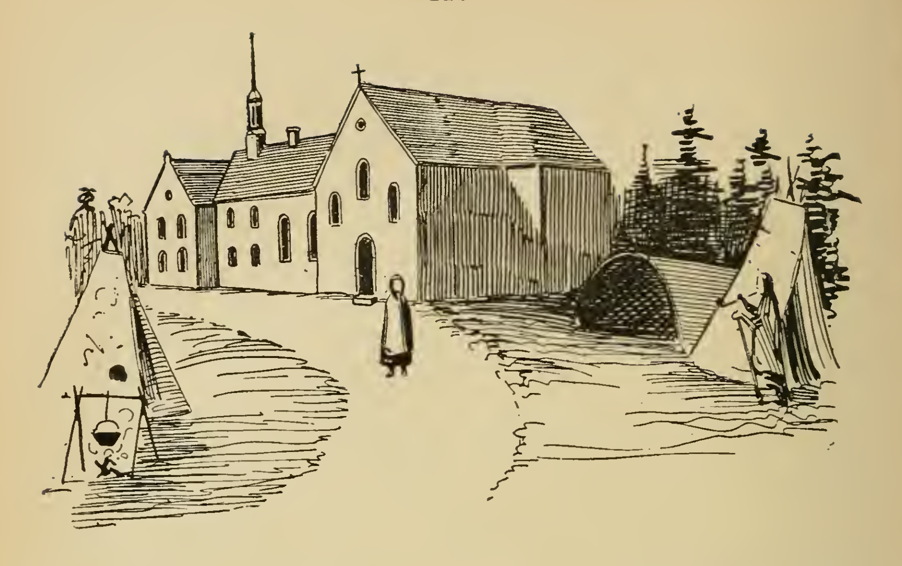
" Les titres originaux du Fief des Ursulines n'ont pu être trouvés ; il appert d'un acte de foi et hommage fourni par les religieuses Ursulines du monastère de Saint-Joseph en cette ville de Québec, par M. Duchesnaux, le vingt-et-un mai mil six cent soixante-et-seize, que ce fief consiste de :

1o Un emplacement situé en la Haute ville de Québec, contenant six arpents de terre sur lesquels est bâti leur monastère, consistant en une église, plusieurs corps de logis, cours, jardin, aux dites religieuses appartenant, par acte qui leur en a été donné par Monsieur le chevalier de Montmagny, lors gouverneur du pays, le quatorzième octobre mil six cent trente-neuf, et ratifié par M. de Lauzon, lors aussi gouverneur de ce pays, par titre du sixième mars, mil six cent cinquante-deux.

2o Deux arpents de terre joignant les six arpents ci-devant énoncés et même ratification, et faisant de présent partie de l'enclos du dit monastère, aux dites religieuses, appartenant par donation qui leur en a été faite par madame Magdeleine de Chevigny, veuve de feu sieur de la Peltrie, leur fondatrice, passé par-devant Audouart, notaire,



Saint Joseph, patron titulaire du monastère des Ursulines.



Eglise des Ursulines de Québec, bâtie en 1656 par madame de la Peltrie, et brûlée en 1686.

le quinzième octobre, mil six cent cinquante, à laquelle ils appartenaient par acte énoncé à la dite donation, le tout ratifié par le dit sieur de Lauzon, le septième mars, mil six cent cinquante-deux.

3o Une perche de terre de longueur, tout autour de l'enclos du dit monastère, à la réserve de deux perches de longueur appartenant aux dites religieuses par titre qui leur en a été donné par le sieur Daillebout, lors gouverneur du dit pays, du dixième septembre, mil six cent cinquante-un, ratifié par le sieur de Lauzon, le dit jour, six mars, mil six cent cinquante-deux.

4o Un demi arpent de terre situé au-devant et attenant au dit monastère aux dites religieuses, appartenant par titre de concession qui leur en a été donné par le sieur Daillebout, le dit jour, dixième septembre, mil six cent cinquante-et-un, ratifié par le dit sieur de Lauzon, le dit jour, sixième mars, mil six cent cinquante-deux.

5o Un arpent de terre joignant le dit monastère, attenant des deux arpents ci-devant énoncés, sur lequel y a plusieurs maisons appartenant à deux particuliers par concessions faites par les dites religieuses, auxquelles le dit arpent de terre appartient, par donation qui leur en a été faite par le sieur Vignal-prêtre, leur chapelain, passé par-devant Audouart, notaire, le vingt-deuxième août mil six cent cinquante-huit, approuvé par Monsieur Dubois D'Avaugour, lors gouverneur du pays, le sixième juin, mil six six cent soixante-deux, auquel sieur Vignal il appartenait par titre énoncé, à la dite donation, toutes les dites terres bornées d'un côté les Pères Jésuites, de l'autre la rue St-Louis, dite la Grande-Allée en partie et les terres des emplacements de la fabrique, du



Mère Jeanne Godefroy de Saint François-Xavier, ancienne supérieure des Ursulines. Née aux Trois-Rivières, le 11 avril 1644, fille de Jean-Baptiste Godfroy de Linctot et de Marie Leneuf du Hérisson ; profession aux Ursulines en 1669, décédée le 28 juin 1713.

maître des hautes oeuvres, de Jean Lemire et de sieur Chartier, en outre partie, d'un bout, l'emplacement de Jacques de Lalor et celui de la Dame veuve du sieur Duplessis, et d'autre bout, les terres du sieur Dupont Pinguet, dans lesquelles bornes, est aussi déclaré un petit emplacement situé au-devant du dit monastère, contenant six toises de largeur sur quatre toises de longueur, acquis par les dites religieuses de Robert Cannon, par contrat passé par-devant nous notaire, le dix-huitième septembre, mil six cent cinquante-cinq, par lesquelles ratifications ci-devant datées, et qui nous ont été présentées. Les dites terres sont en franc alleu et main morte au pouvoir de bailler les dits lieux en fiefs, cens et rentes, lods et ventes, saisines et amendes, sans que les dites religieuses soient tenues à aucunes redevances, autres que les dévotions desquelles elles s'acquittent tous les ans en faveur de Sa Majesté, et à la charge de donner un aveu et dénombrement des dits lieux de vingt ans en vingt ans, aux officiers de Sa Majesté, résidents à Québec."

Je, soussigné, l'un des commissaires en vertu de l'acte seigneurial de 1854, auquel a été assigné le Fief des Ursulines, dans le district de Québec, afin d'en faire le cadastre certifié, par les présentes, que j'ai fait le présent cadastre du dit Fief, conformément à la loi, et que ce jour, le vingt-troisième de décembre de l'année mil huit cent cinquante-neuf, le dit cadastre étant resté déposé pendant l'espace de temps voulu par la loi, je l'ai clos finalement.

Je certifie de plus que j'ai constalé que la valeur totale du dit Fief, c'est-à-dire, de tous les biens et droits lucratifs que les seigneuresses du dit Fief possèdent comme telles, se monte à la somme de cent cinquante-sept mille trois cents dollars et trente-cinq centins, comme suit, savoir :

Valeur des cens et rentes.	$ 1,465 92
Valeur des lots et ventes.	15,834 43
Valeur de la partie du Fief non concédée. .	40,000 00
	$57,300 35

Daté ce 23 décembre 1859.

S. LELIEVRE,
Commissaire.

Les batiments qui composent le monastère St-Joseph des Ursulines de Québec portent chacun un nom particulier, savoir :

Saint-Augustin, corps principal érigé en 1642 ; brûlé en 1650 ; rebâti sur les mêmes fondations, 130 x 36, le 3e étage en 1832.

Notre-Dame de Grâce : bâti en 1854, 120 x 50.



Révérende Mère Emma Nault de Saint Joseph, maîtresse générale actuelle des Ursulines. Fille de feu le Dr Jean-Zéphirin Nault et de feue dame Caroline Duret, de Québec.

Saint-Joseph : bâti en 1858, 100 x 56.

Sainte-Famille, 1686 ; noviciat, bâti en 1712, 210 x 30.

Saint-Thomas, bâti en 1860, 63 x 42.

Marie de l'Incarnation, bâti en 1874, 63 x 42.

Externat, sur le site de la maison de Mme de la Peltrie, bâti en 1643, rebâti et agrandi en 1836, 66 x 38.

L'église commencée en 1717, 100 x 40 ; démolie en juillet 1901, et rebâtie à la même place.

Le Choeur des Religieuses, démoli et rebâti en 1901, 100 x 38.

Sainte-Ursule, bâti en 1656 ; brûlé en 1886, et rebâti en 1886-88, et démoli et rebâti en 1873 ; le parloir bâti en 1716 et rebâti en 1869.

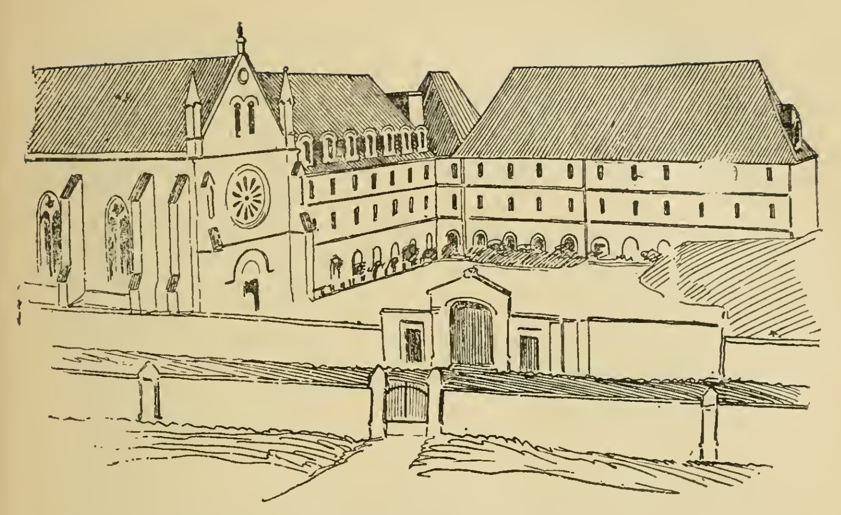
Sainte-Angèle, en 1836, 100 x 40.

Marie de l'Incarnation, à 4 étages, les autres batiments n'en n'ont que trois. Il y a 124 pieds de passage ; total : 1324 pieds.

Les révérendes Dames Ursulines de Québec ont publié une édition française en 4 volumes in-8, de 1639 à 1877, des annales de la communauté depuis la fondation, en 1639; et deux éditions anglaises, dont la première en trois parties jusqu'en 1875, et la seconde en un seul volume in-8, en 1897, (illustrée.) Ces annales sont très utiles et indispensables à nos historiens pour connaître notre pays. Mais, il y manque un tableau chronologique des noms des religieuses depuis la fondation jusqu'à nos jours, donnant le lieu et la date de naissance, le nom du père et de la mère des religieuses. Ce tableau serait d'un grand secours aux personnes qui écrivent l'histoire de leur paroisse et pour celles qui consultent le dictionnaire de Mgr Tanguay, dans le but de connaître leurs ancêtres, car il faut remarquer que plusieurs religieuses portent le même nom de fille que nos grandes mères ont porté ; ce qui éviterait de la confusion, j'en connais quelque chose. Cette remarque peut s'appliquer à toutes les communautés d'hommes et de femmes du Canada.

L'histoire de la vie de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation, écrite par son fils Dom Claude Martin, bénédictin, a été publiée à Paris en 1677. M. l'abbé Raymond Casgrain a aussi publié la vie de la Mère Marie de l'Incarnation, qui en est rendu à la 3ième édition, ainsi que M. l'abbé Richaudeau, aumônier des Ursulines de Blois, en 1873. M. Richaudeau a aussi publié les lettres de Marie de l'Incarnation, en deux volumes in-8. La première édition de ces lettres a été publiée à Paris, en 1681, en un volume in-8.

Une lettre d'approbation de Mgr



Couvent des Ursulines de Tours, (France).

de Laval, envoyée à Paris, en 1677, qui devait être mise dans la première édition de la vie de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation, écrite par son fils Don Claude Martin, arriva trop tard pour être mise en tête du volume. Cette lettre parut dans la seconde édition publiée à Paris, en 1892, par M. l'abbé Léon Chapot, chanoine honoraire d'Assise, aumônier du monastère de Ste-Ursule, de Nice. Nous avons cru qu'elle trouverait ici naturellement sa place.

APPROBATION

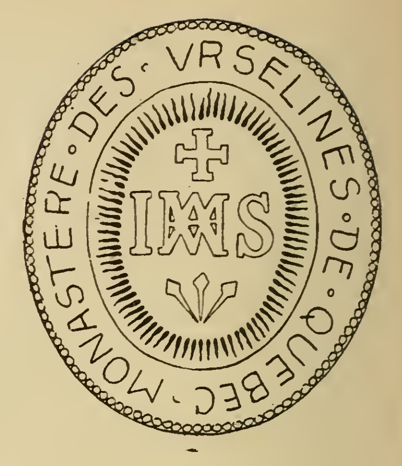
Donnée par Mgr de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec au livre de Don Claude Martin, au moment de sa publication :

" Nous avons lu avec admiration la vie de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation, religieuse ursuline, où, non seulement, nous n'avons rien vu qui ne soit conforme à la religion catholique, apostolique et romaine ; mais nous y avons remarqué de très puissants motifs pour exciter les âmes religieuses, à parvenir à la sainteté de leur vocation, et tous les fidèles à une solide vertu. Nous tenons à bénédiction particulière la connaissance qu'il a plu à Dieu nous en donner, l'ayant soumise à notre conduite pastorale : et le témoignage que nous en pouvons rendre est qu'elle était ornée de toutes les vertus dans un degré très éminent, surtout d'un don d'oraison si éclairée et d'une union, à Dieu si parfaite, qu'elle conservait sa présence parmi les différentes occupations où sa vocation l'engageait et au milieu de l'embarras des affaires les plus difficiles et les plus distrayantes. Elle était tellement morte à elle-même, et Jésus-Christ la possédait si pleinement, que l'on peut assurément dire d'elle comme de l'Apôtre, qu'elle ne vivait pas, mais Jésus-Christ en elle, et qu'elle ne vivait et n'agissait que par Jésus-Christ.

" Dieu, l'ayant choisie pour donner commencement à l'établissement des Ursulines au Canada, lui avait donné la plénitude de l'esprit de



Mère Olympe Gagnon de Sainte-Marie du Carmel, Soeur de la révérende Mère Sainte Antoinette, supérieure actuelle des Ursulines de Québec.



Sceau des Ursulines de Québec.

son institut. C'était une parfaite supérieure, une excellente maîtresse des novices ; elle était capable de tous les emplois de la religion. Sa vie, commune à l'extérieur, mais très régulière et animée d'un intérieur tout divin, était une règle vivante à toute sa communauté. Son zèle pour le salut des âmes et surtout pour la conversion des sauvages était si grand et si étendu, qu'il semblait qu'elle les portait tous en son coeur, et nous ne doutons point qu'elle n'ait beaucoup contribué par ses prières à obtenir de Dieu les bénédictions qu'il a répandues sur cette Eglise naissante.

" C'est le témoignage que nous avons cru devoir rendre à la vertu et au mérite de cette grande servante de Dieu et l'approbation que nous donnons volontiers, dans la créance que ceux qui liront cette vie en tireront un grand fruit, comme nous savons que ceux qui ont eu le bonheur de converser avec elle et de voir l'exemple de ses vertus en ont été parfaitement édifiés.

" Donné à Québec, le douzième jour de novembre mil six cent soixante et dix-sept.

" FRANCOIS,
" Evêque de Québec."

La vénérable Mère Marie Guyart de l'Incarnation, née le 28 octobre 1599, fille de Florent Guyart et de Jeanne Michelet, mariée en 1618 à M. Martin de Tours, devenue veuve en 1620. Première supérieure des Ursulines de Québec en 1639, morte à Québec le 30 avril 1672.

La Révérende Mère Annaliste des Ursulines a eu la bienveillance de me donner la liste des Aumôniers de la Communauté depuis la fondation jusqu'à aujourd'hui avec le nombre des religieuses pour la même période :



Ls-Philippe Desjardins, V. G., ordonné le 19 octobre 1777, arrivé au Canada le 3 mars 1793 ; missionnaire, cette même année, à Niagara ; en 1802, chapelain des Ursulines de Québec ; Vicaire Général de Paris, où il est décédé le 21 octobre 1833.



M. Jean-Denis Daulé, chapelain des Ursulines de Québec, 1815-1832 ; ordonné à Paris le 21 mars 1790, devenu aveugle, il se retira à l'Ancienne Lorette, où il mourut le 16 novembre 1852.

Mères de Choeur, 1639-1901	. .	282
Soeurs converses	" . .	105
Postulantes ou novices	" . .	15
Total. . . .		392
Mères de Choeur, actuelles. .		61
Soeurs converses	"	23

SUPERIEURES DE 1839 A 1901

Mère Adelaïde Plante de St-Gabriel ; 1836-1842 ; 1848-1854 ; 1857-1863 ; 1866 à 1872.

Mère Isabella McDonell de St-André, 1842-1842 ; 1854-1857 ; 1863 à 1866.

Mère Adèle Cimon de Ste-Marie, 1872 à 1875.

Mère Georgiana Van Felson de St-George, 1875-1878 ; 1884-1890.

Mère Elizabeth Tims de Ste-Catherine, 1878 à 1884.

Mère Georgiana Létourneau de Marie de l'Assomption, 1890 à 1896.

Mère Flavie Gagnon de Ste-Antoinette, 1896, supérieure actuelle.

Mère Emma Nault de St-Joseph, Maîtresse Générale actuelle.

LISTE DES AUMONIERS

1639.—R. P. Berthelémi Vimont.
1641.—M. l'abbé Antoine Faulx.
1643.—M. l'abbé Réné Chartier.
1648.—M. l'abbé Guillaume Vignal.
1658.—RR. PP. Jésuites.
1660.—M. l'abbé Philippe Pélerin.
1661.—R. P. Jérôme Lallemand, S. J.
1673.—R. P. Thierry Beschefer, S. J.
1689.—R. P. Ch. Michel Germain, S. J.
1699.—M. l'abbé Nicholas Dubos, chanoine.
1701.—M. l'abbé François Dupré.

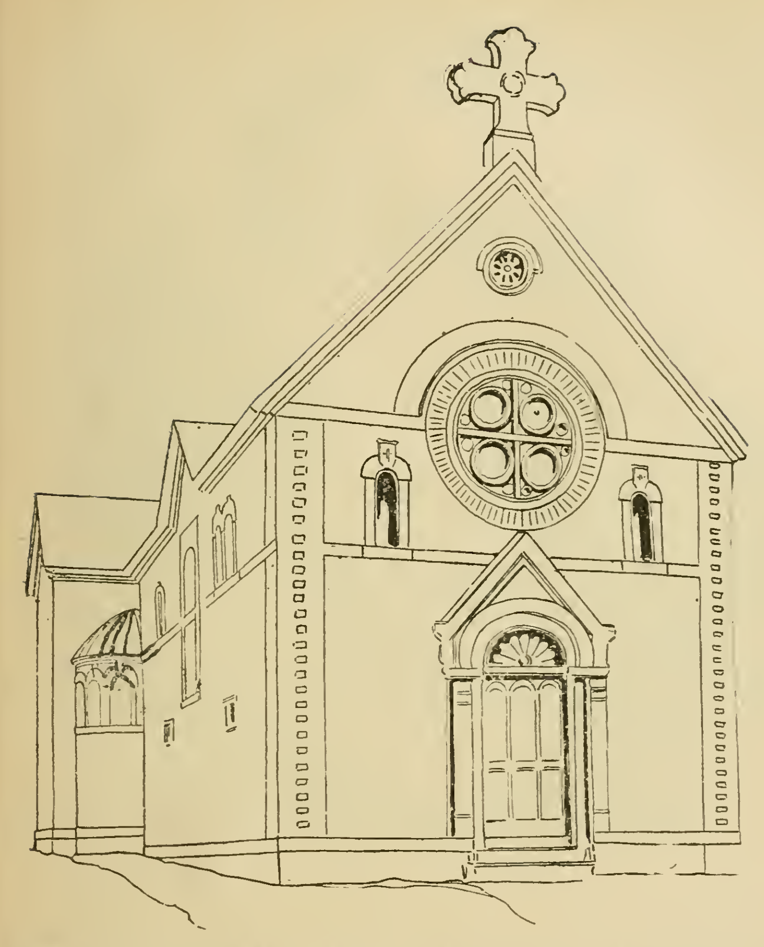


M. Célestin Gauvreau, V. G., chapelain des Ursulines de Québec 1832, né à Québec le 13 mai 1799, fils de Louis Gauvreau et Marie Vincent ; ordonné le 3 octobre 1824 ; mort au collège Ste-Anne, le 9 juin 1862. (Oncle de M.Gauvreau, curé de St-Roch.



M. Thomas Maguire, V. G., chapelain des Ursulines de Québec, 1832 à 1854. Né à Philadelphie, le 9 mai 1776 ; fils de John Maguire et de Marguerite Swite ; ordonné le 11 août 1799, vicaire à Québec ; 1832, chapelain des Ursulines, mort le 17 juillet 1854.

1707.—M. l'abbé M. Buisson.
1713.—R. P. Léonard Martin, S.J.
1715.—R. P. Pierre Jos. de la Chasse, S. J.
1735.—R. P. Maurice Imbault, Récollet.
1740.—R. P. Jean Bte de St. Pé, S. J.
1741.—M. l'abbé Réné Jean de la Villangevin.
1747.—M. l'abbé Benjamin Ls. de Villars.
1755.—M. l'abbé Joseph Resche.
1767.—RR. PP. Jésuites.
R. P. Pierre Luc du Jaunay, S. J.
1776.—Messieurs du Séminaire.
1780.—M. l'abbé Henri Frs. Gravé de la Rive, V. G.
1802.—M. l'abbé Ls. Philippe Desjardins, V. G.
1802.—M. l'abbé Antoine Langlois.
1804.—M. l'abbé Jean Denis Daulé.
1832.—M. l'abbé Thomas Maguire, V. G.
1832.—M. l'abbé Célestin Gauvreau (suppléant).
1854.—M. l'abbé George Louis Lemoine.
1888.—M. l'abbé George McCrea.
1889.—M. l'abbé Louis Laurent Paradis.
1894.—M. l'abbé Lionel St George Lindsay.
1900.—M. l'abbé Charles Edouard Gagné.



Eglise des Ursulines de Québec en construction, vue prise le 21 novem bre 1901.

Voici ce que M. le chevalier C. E. Rouleau écrit dans le "Soleil" du 7 septembre 1901, sur la démolition et reconstruction de la nouvelle église des Ursulines :

" La première église du monastère des Urusl̃ines de Québec, dite église de Madame de la Peltrie, fut commencée en 1656. Monsieur de Lauzon, alors gouverneur de la Nouvelle-France, en posa la première pierre le 25 mai 1656.

En 1667, Monsieur le Marquis de Tracy fit ajouter à l'église des Ursulines, à ses propres frais, une chapelle dédiée à Ste-Anne. Lui-ème en posa la première pierre sous la bénédiction de Monseigneur de Laval.

Cette église fut solennellement



C. E. Rouleau, président des Zouaves pontificaux du Canada, créé chevalier de l'Ordre de Saint-Gregoire le Grand, en 1901, par Sa Sainteté Léon XIII.

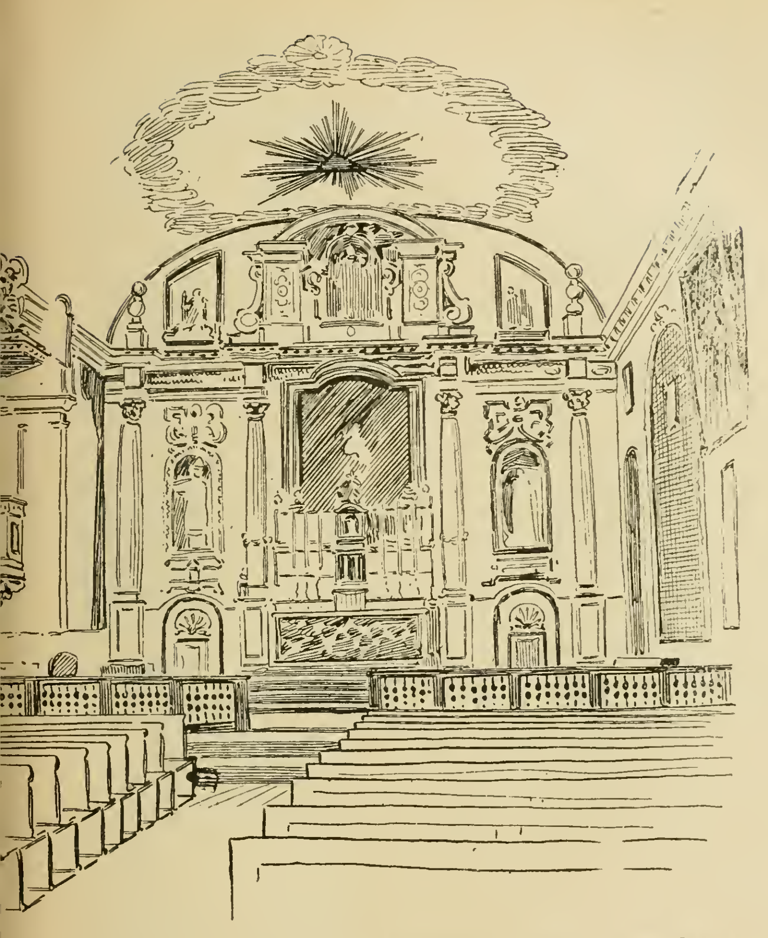
inaugurée le 17 août 1667 par Monseigneur de Laval. Elle fut détruite par l'incendie de 1686.

La seconde église du monastère des Ursulines de Québec, commencée en 1720, ne fut terminée qu'en 1722. Monseigneur de Saint-Vallier en fit la dédicace la veille de la fête de l'Assomption de l'année 1722.

Cette seconde église fut démolie au printemps de 1901.

Voici ce que nous lisons dans les annales du monastère sur ces deux églises :

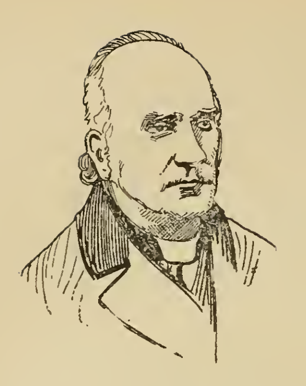
C'est le 19 mai 1656 (Annales p. 18), que la première pierre de la première église du Monastère fut posée par M. de Lauzon, gouverneur de la Colonie et ami de l'établissement. Il paraît qu'on omit alors, faute de moyens, la construction d'une chapelle de Ste-Anne, qui



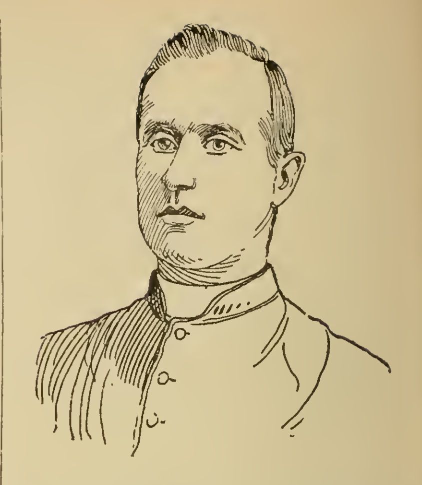
Intérieur de l'église des Ursulines de Québec, démolie en 1901.

eut lieu plus tard dans cette église ; et l'on ne peut douter, qu'il n'en soit fait aucune mention, que l'on ne travaillât au choeur des religieuses en même temps qu'on édifiait l'église.

La Dame de la Peltrie, toujours généreuse, fit un don en cette occasion de dix mille francs (10,000), somme considérable pour ces temps et qui équivaudrait peut-être à cinquante mille (50,000) francs de nos jours. L'église, disent les Annales p. 20, fut bénite le 6 janvier 1659, et le lendemain la première messe célébrée par le rév. Père de Quen, jésuite et supérieur des Missions du Canada. Jusqu'à l'arrivée de Monseigneur de Laval en cette même année 1659, moins les deux dernières années, les monastères furent soumis à la direction des Jésuites, comme chefs des Missions. Pendant les deux années mentionnées, l'abbé



M. Geo. Louis Lemoine, chapelain des Ursulines de Québec 1854-1888, né à Québec le 11 août 1816, fils de Benjamin Lemoine et de Julie McPherson ; ordonné le 16 mars 1839 ; vicaire aux Trois-Rivières. 1842, curé de Beauport ; 1848, missionnaire de Laval, Valcartier et du Lac Beauport ; 1851, curé des Ecureuils ; 1854, chapelain des Ursulines de Québec, décédé le 22 janvier 1890.



M. George McCrea, chapelain des Ursulines de Québec, 1888-1889. Né le 12 mai 1850, à St-Calixte de Somerset, fils de George McCrea et de Euphroïne Rousseau ; ordonné le 24 février 1878 ; vicaire au faubourg St-Jean ; 1888, chapelain des Ursulines ; curé actuel de St-Casimir.

de Caylux (quelques auteurs écrivent de Quélus), les gouverna en qualité de Grand-Vicaire de l'Archevêque de Rouen, qui, sur une faible apparence de droit, s'attribua la jurisdiction sur ces pays.

Mais, demandera-t-on avec empressement, où était située cette église ? où ce choeur de religieuses ?

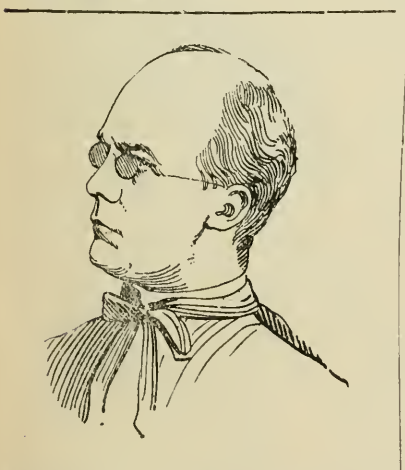
Cette église, allant du nord du sud, s'élevait à l'endroit où se trouve aujourd'hui le parloir du monastère. La nef, la partie destinée au public, occupait une partie des rues Donnacona et du Parloir.

C'est dans les mêmes années 1716 et 1717 qu'on jeta les fondations de cette église et de ce choeur. Mais la Mère des Anges n'en vit qu'une partie des murs s'élever à la hauteur du rez-de-chaussée. Les ouvrages se poursuivirent avec activité les années suivantes, et les bâtiments purent être bénits la veille de l'Assomption de l'année 1722. Cependant ils servirent peu d'abord parce qu'ils ne furent parachevés que pour la fête de saint Joseph de l'année suivante, époque où l'on commença à y faire régulièrement tous les offices.

Les Annales mentionnent (p.113) qu'après avoir commencé le bâtiment des parloirs, et ceux de l'église et du choeur sur une trop vaste échelle, on fut contraint de défaire, à très grand frais, beaucoup de travail, et de changer tous les plans, mais l'oeil du connaisseur voit avec combien peu de succès pour l'art et même pour la commodité.



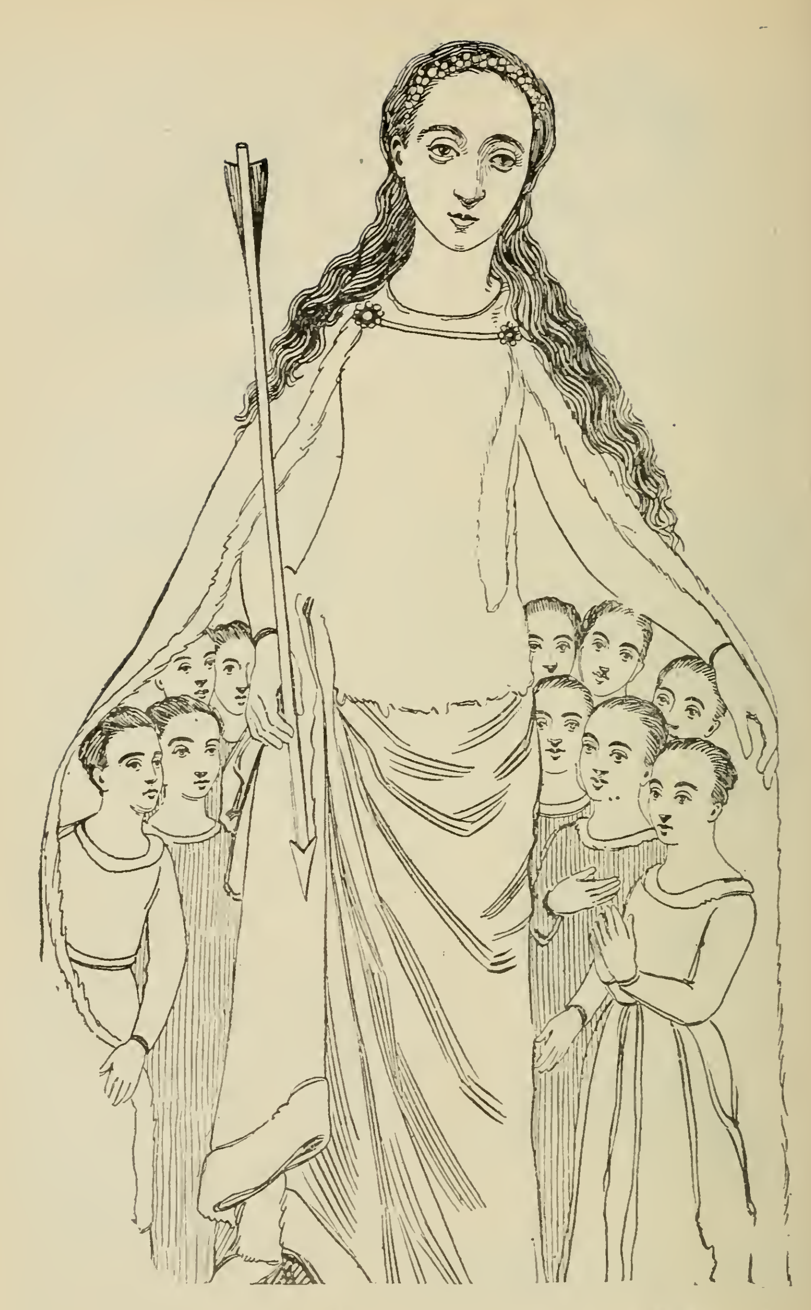
M. Louis Laurent Paradis, chapelain des Ursulines de Québec, 1889-1894 ; né le 28 février 1859, fils de Louis-Laurent Paradis et de Mery-Jane Eagan ; ordonné le 3 juin 1882 ; vicaire à St-Joseph de Lévis ; 1884, à St-Roch de Québec ; 1889, chapelain de l'hôpital de Marine ; 1889, chapelain des Ursulines ; curé actuel de Lotbinière.



M. Lionel St-George Lindsay, chapelain des Ursulines de Québec, 1894-1900. Né le 1er mai 1849, fils de William Lindsay, greffier de l'Assemblée législative ; ordonné le 20 février 1875 ; professeur au Collège de Lévis ; 1894, chapelain des Ursulines ; 1900, inspecteur des écoles des couvents du diocèse.



M. Charles-Edouard Gagné, chapelain des Ursulines de Québec, né à St-Isidore, le 12 octobre 1856, fils d'Alexis Gagné et d'Esther Bilodeau ; ordonné le 7 juin 1884 ; vicaire à St-Vital de Lampton ; même année à Deschambault ; 1888, professeur au collège Sainte-Anne ; 1891, chapelain de l'Hôpital-Général ; 1900, aux Ursulines de Québec.



Sainte Ursule, martyre, patronne des Ursulines en général.

X

MONASTÈRE DES DAMES URSULINES DES TROIS-RIVIÈRES

Fondé en 1697, par Mgr de Saint-Vallier et les Ursulines de Québec.

Voici ce que nous lisons dans l'Histoire des Ursulines des Trois-Rivières, vol. Ier, p. 9, sur la fondation de leur monastère :

" C'était une belle fête pour la petite ville des Trois-Rivières, quand, par un radieux matin d'un des premiers jours d'octobre, le brigantin de M. de Ramsay, gouverneur de la ville, entra fièrement dans le port, ayant voiles déployées et pavillons flottants. Les canons du fort, les salves joyeuses de la mousqueterie, éveillant les échos d'alentour, avaient mis dès l'aurore la population sur pied. Cette foule heureuse et empressée bordait la plage, attendant avec impatience le



Mgr De SAINT-VALLIER,

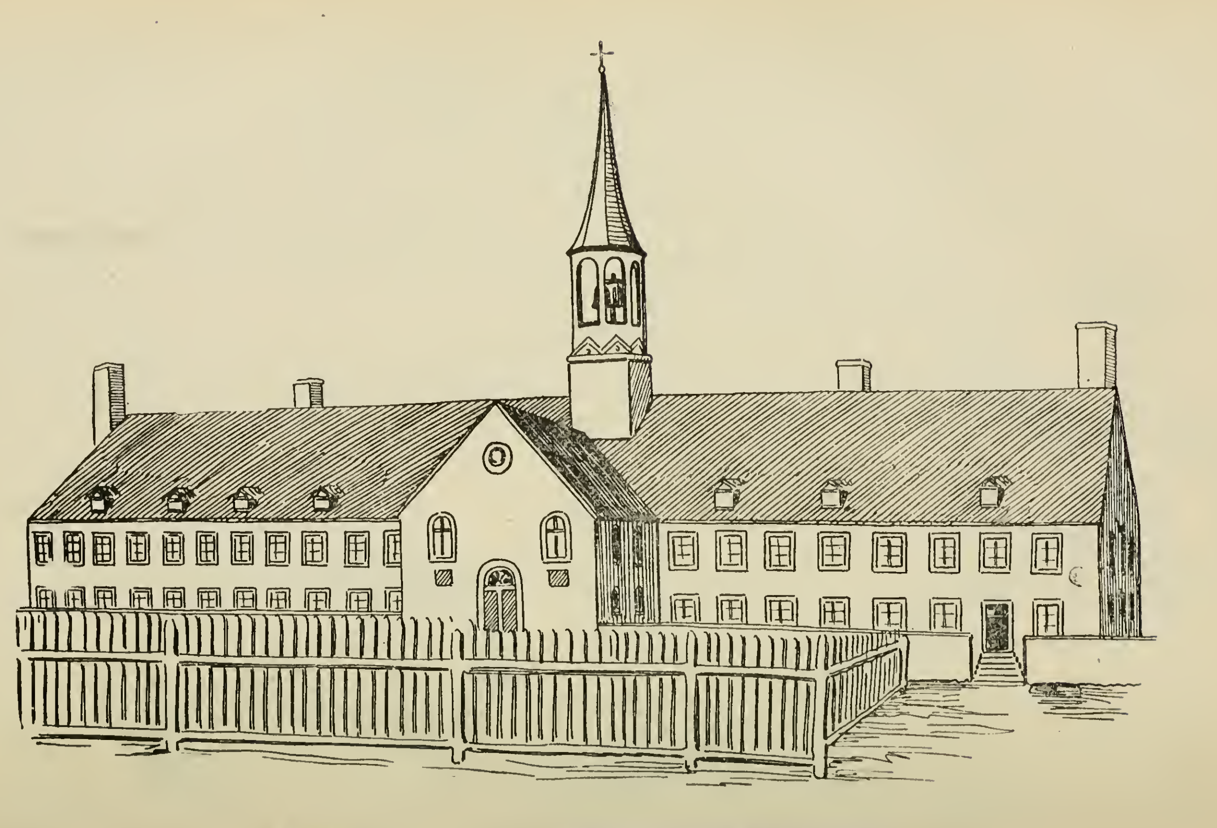
Fondateur des Ursulines des Trois-Rivières.

débarquement des intéressants voyageurs. La garnison, la milice, formées en ligne, donnaient à ce groupe un aspect martial. La petite colonie d'Ursulines put donc se croire un moment dans un camp plutôt qu'en une ville qui réclamait les pacifiques travaux des fidèles émules de Marie de l'Incarnation, elles qui, jadis, enseignaient à l'ombre du frêne de la forêt."

" L'état major du gouverneur, le révérend Père Filiastre,supérieur des RR. PP. Récollets, les fonctionnaires publics, quelques-uns des principaux citoyens et leurs dames, montés sur des esquifs, allèrent saluer les passagers, et revinrent bientôt allègrement en leur compagnie.

" Soixante ans s'étaient écoulés depuis que la barque de M. Laviolette avait conduit les ouvriers qui venaient construire le premier fort aux Trois-Rivières. Le succès avait couronné les travaux de nos hardis pionniers et, après un demi-siècle d'existence, la modeste ville des Trois-Rivières comptait un bon nombre de citoyens distingués, de valeureux guerriers et d'honnêtes laboureurs.

" Ces familles éminemment catholiques, reconnaissaient depuis longtemps la nécessité de procurer à leurs jeunes filles le bienfait d'une éducation solide et religieuse. Elles s'adressaient dans ce but au digne et vénéré prélat alors chargé du Canada. Monseigneur de Saint-Vallier ne voulant céder à personne son droit de fondateur, s'adressa aux Ursulines de sa ville épiscopale, et



Monastère des Ursulines des Trois-Rivières, fondé en 1697

s'engagea généreusement à doter lui-même le futur établissement des Trois-Rivières.

“ Le saint évêque fit un voyage en Europe, dans le but d'intéresser ses amis de la vieille France à la nouvelle fondation qu'il méditait. Dès le mois d'octobre 1694, le prélat avait adressé une circulaire au clergé, le prévenant de son absence et des motifs qui l'exigeaient. Il le priait d'appeler les bénédictions du ciel sur l'entreprise qu'il avait en vue.

“ Ce ne fut que le 9 septembre 1697, après trois ans d'absence, que le vénéré prélat revint au milieu de son troupeau. Dès son arrivée à Québec, Mgr de Saint-Vallier reprit les négociations entamées avec les Ursulines de cette ville, au sujet d'une maison de leur ordre au Trois-Rivières ; le 10 septembre, il alla traiter cette affaire avec la communauté, offrant de payer six cents livres de rente annuelle, pour l'entretien de dix lits à l'hôpital ; il proposait de faire lui-même l'acquisition de la plus belle maison qu'il y eut alors aux Trois-Rivières. Située au bord du grand fleuve et entourée de jardins, cette maison, bâtie pour servir de résidence au gouverneur, offrait l'aspect le plus agréable ; les élèves pourraient y jouir de la vue du Saint-Laurent et du paysage charmant de la rive opposée, tandis que “ la brise caressante ” y viendrait rafraîchir journellement le front douloureux des pauvres malades.

“ La communauté de Québec ayant élu pour supérieure du nouveau couvent la Mère Marie Drouet de Jésus, Monseigneur, qui connaissait et vénérait ses vertus, confirma avec plaisir cette élection, et fit lui-même choix de la Mère Marie Léveillant de Ste-Cécile, pour assistante, et de la Soeur Françoise Gravel de Ste-Anne, religieuse con-



R. P. LUC FILLASTRE, Récollet,

Premier supérieur des Ursulines des Trois-Rivières. 1697.

---

verse. Il fut jugé nécessaire que la supérieure du monastère de Québec, accompagnée des soeurs destinées à la fondation des Trois-Rivières, fit le voyage pour visiter la maison, avant de passer le contrat d'acquisition ; M. de Ramsay s'offrit à leur servir de conducteur. Le 8 octobre, les futures missionnaires s'embarquèrent, accompagnées de M. de Montigny, bachelier de Sorbonne et chapelain du monastère de Québec ; ils atteignirent les Trois-Rivières le jeudi, le 10 du même mois ; il était six heures du matin. Après avoir assisté au saint sacrifice de la messe, M. le gouverneur de Ramsay conduisit les Ursulines à sa résidence ; les dames et citoyens de la ville s'empressèrent d'aller rendre à nos mères fondatrices les devoirs que la joie de leur arrivée autorisait beaucoup plus encore que les exigences du cloître.

“ M. de Ramsay, toujours prévenant et généreux, faisant valoir son titre primitif de conducteur des Ursulines, voulut bien encore pour-



R. M. Ls.-S. RHEAULT, chanoine,

Chapelain actuel des Ursulines des Trois-Rivières.

voir aux frais du retour de M. de Montigny dans la capitale.

“ La révérende Mère Marie des Anges ne fut pas plutôt à Québec, que Mgr de St-Vallier se rendit au monastère pour y passer le contrat de fondation. Par cet acte, Mgr de St-Vallier et les Ursulines des Trois-Rivières s'engageaient à fournir à frais communs, moitié par moitié, la somme de 11,000 livres, payables en trois ans, pour l'acquisition d'un terrain d'environ deux arpents et demi, situé sur le Platon de la ville des Trois-Rivières, sur lequel s'élevait une maison à deux étages, entourée d'un jardin et des dépendances nécessaires : cette résidence avait été jusque-là, la demeure du gouverneur de Ramsay. De plus, la communauté de Québec s'engageait à laisser aux Ursulines venues de France, la jouissance de leurs rentes viagères, et à assurer aux professes canadiennes, une pension annuelle de cent livres, outre linge, habits, livres, meubles, etc. Monseigneur eut encore le générosité d'insister sur son droit de fondateur, pour meubler la salle des malades. Tout étant ainsi réglé, le 23 octobre fut fixé pour le départ des trois religieuses choisies pour aller rejoindre et assister les trois premières fondatrices. Voici leurs noms : Mère Marie-Madeleine Amiot de la Conception, Mère Marie Drouard de St-Michel e Mère Marie-Louise de Lanaudière de Ste-Catherine.

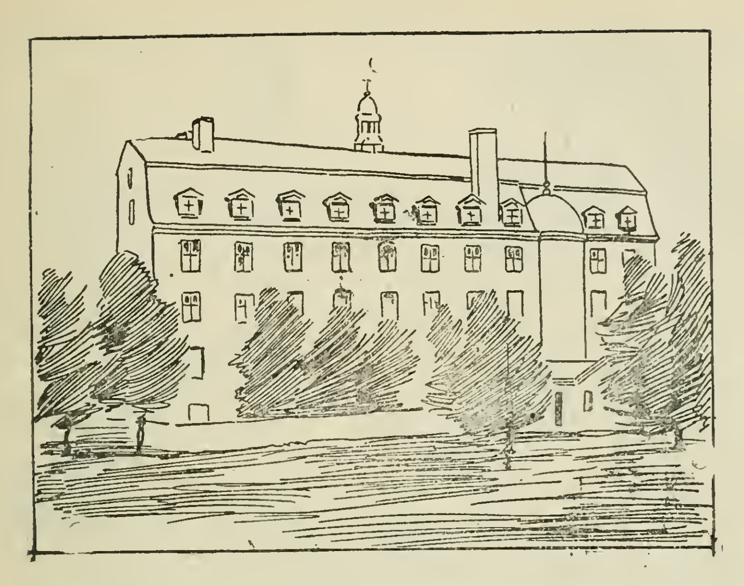
“ Nos Mères, en arrivant à la résidence du gouverneur, furent frappées du grand aspect de ces lieux. En effet, on trouverait difficilement un site plus largemnt ouvert que celui du Platon. C'est une petite colline située sur le bord du grand fleuve.

“ D'après de bons documents, c'est à cet endroit que M. de Laviolette arbora le drapeau fleur-de-lis, le 4 juillet 1634 ; c'est sur cette éminence qu'il éleva aussi le premier fort qui devait servir à la défense des colons des Trois-Rivières.”

Mère Marie Drouet de Jésus, venue de France en 1671 et première supérieure des Ursulines des Trois-Rivières, mourut le 9 octobre 1709.

Le R. P. Luc Filiastre, Récollet, arrivé en 1678, et décédé le 17 juillet 1727, fut le premier supérieur des Ursulines des Trois-Rivières.

L'Histoire des Ursulines des Trois-Rivières a été publiée en 3 vol. in-8. 1888 à 1898. C'est la révérende Mère de la Nativité qui est la supérieure actuelle.

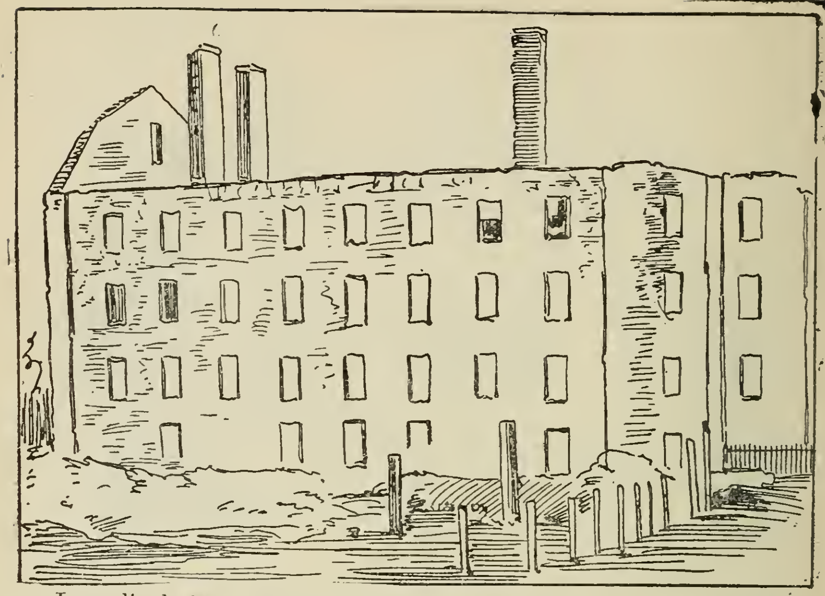


Monastère des Ursulines de Roberval, fondé en 1882

Le monastère des Ursulines à Roberval fut fondé par Mgr Dominique Racine, premier évêque de Chicoutimi. C'est le 1er août 1882 qu'eut lieu cette installation solennelle des Ursulines dans leur monastère de Roberval, cérémonie qui fut présidée par Mgr Racine, entouré d'un clergé nombreux et d'une multitude de fidèles. Après avoir béni l'édifice qui allait être le berceau de la nouvelle institution, le pontife adressa une touchante allocution aux filles de Marie de l'Incarnation, qui venaient continuer en cet endroit reculé l'oeuvre admirable de leur fondatrice. Puis, après une dernière bénédiction de l'évêque, les religieuses franchirent le seuil de leur monastère, et les portes se refermèrent sur elles ; c'étaient les révérendes Mères Saint-Raphaël, née Gagné, supérieure ; St-Henri, née Dion, assistante ; St-François de Paul, née Gosselin, dépositaire ; Soeur Marie de la Nativité, née Létourneau ; Soeur St-Alexandre, née Poitras, et deux Soeurs converses, St-Joachim et St-Vincent.

Cette communauté a été bien éprouvée, le 6 janvier 1897, par un incendie désastreux : la perte de leur couvent et la perte de sept religieuses, qui ont péri dans les flammes ; c'étaient Mère Elise Gosselin de St-François de Paul, native de St-Jean-Chrysostôme ; Mère Emma Létourneau de la Providence, native de Québec ; Mère Corinne Garneau de Ste-Ursule, fille de Charles Garneau, ancien sergent-d'armes de l'Assemblée législative de Québec ; Mère Louise Hudon de Ste-Anne, native d'Hébertville ; Mère Catherine Bouillé de St-Antoine de Padoue, native de Deschambault ; Sr Marie-Louise Girard de St-Dominique, native de Roberval ; Sr Rose Gosselin de St-Louis, native de Deschambault.

Mère Saint-Raphaël est la supérieure actuelle.



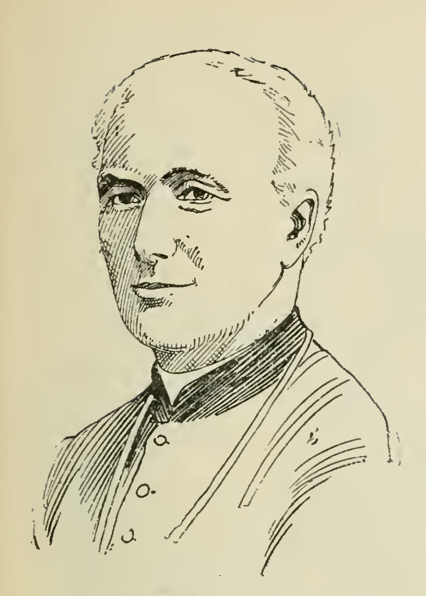
Incendie du Monastère des Ursulines de Roberval, 6 janvier 1897



MERE STE-URSULE,
L'une des victimes de l'incendie du 6 janvier 1897.



M. THOMAS MARCOUX,
Chapelain actuel des Ursulines de Roberval.



Mgr DOMINIQUE RACINE,

Fondateur des Ursulines de Roberval



M. JOSEPH LIZOTTE,

Premier chapelain des Ursulines de Roberval.

Mgr Dominique Racine, premier évêque de Chicoutimi, est né à St-Ambroise de la Jeune Lorette, le 24 janvier 1828, fils de Michel Racine et de Louise Pépin ; ordonné à Québec le 24 septembre 1853 ; vicaire à Québec ; 1853, curé de Saint-Basile ; 1859, de St-Patrice de la Rivière-du-Loup ; 1862, vicaire forain et curé de Chicoutimi ; nommé premier évêque de Chicoutimi, le 28 mai 1878, sacré dans la Basilique de Québec le 4 août suivant par Mgr Taschereau ; décédé à Chicoutimi, le 28 janvier 1888. Il était le frère de Mgr Antoine Racine, et de M. Michel Racine, mort vicaire de St-Roch.



MARQUIS DE MONTCALM,

Décédé le 14 septembre 1759 et inhumé dans l'église des Ursulines de Québec.

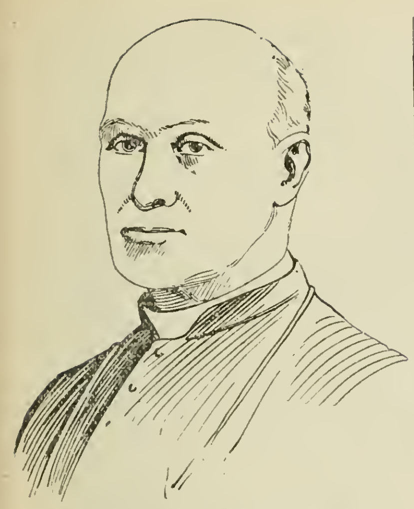


MONASTERE DES URSULINES DE STANSTEAD, Fondé en 1884.

La troisième fondation des Ursulines de Québec a été le monastère de Stanstead, fondé par Mgr Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke, en 1884. Voici ce que nous lisons dans sa notice biographique, p. 18. " Le 26 décembre 1881, Sa Grandeur écrivait à la Mère Ste-Catherine, supérieure des Ursulines de Québec :

" Plus heureux que moi, l'évêque de Chicoutimi voit déjà s'élever à Jésus, Marie, Joseph, un monastère d'Ursulines au Lac St-Jean. Cet événement n'a surpris personne plus que l'évêque de Sherbrooke. Il croyait alors avec bien d'autres, que les Ursulines de Québec ne désiraient pas s'éloigner des vieux murs de leur monastère. Aussi, la mission du Lac St-Jean lui donne des espérances pour l'avenir, et il ne manquera point de vous en faire part, à son prochain voyage à Québec. Et si la Providence, qui dirige toute chose d'une manière invisible mais souveraine, dirige les filles de Ste-Angèle vers le diocèse de Sherbrooke, soyez persuadée que le jour de leur arrivée sera un grand jour pour l'évêque de Sherbrooke.

" Dans un voyage fait à Québec, au mois de janvier 1882, Sa Grandeur propose aux Ursulines la fondation d'une maison à Stanstead, et dans une lettre qu'elle leur adresse en date du premier février suivant, Elle leur dit : Les avantages d'une fondation à Stanstead seront plus spirituels que temporels. Vous travaillerez à l'extension du royaume de Dieu, par l'éducation chré-



MGR ANTOINE RACINE

Fondateur des Ursulines de Stanstead.

Mgr Antoine Racine, né à St-Ambroise, le 26 janvier 1822 ; ordonné à Québec, le 12 septembre 1844 ; vicaire à la Malbaie ; 1849, curé et missionnaire de St-Louis de Blanford, de Bulstrode et de Stanstead ; 1851, curé de Saint-Joseph de la Beauce ; 1853, desservant de l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec. Préconisé premier évêque de Sherbrooke, le 1er septembre 1874 ; sacré dans l'église St-Jean-Baptiste, le 18 octobre 1874. Mort à Sherbroke, le 17 juillet 1893. Onze évêques, un abbé mîtré et 176 prêtres ont assisté à ses funérailles.

---

tienne des enfants catholiques, et en priant pour la conversion des autres qui sont en grand nombre hors de l'Eglise catholique.

" Les Ursulines acceptent la fondation de Stanstead au prix de quels sacrifices, Dieu seul le sait. Mgr Racine presse l'exécution de leur projet. MM. les abbés M. Mc-



M. l'abbé J. A. DUFRESNE

1er Chapelain des Ursulines de Stanstead, 1884 à 1891 ; 1891, curé de Saint-Philippe de Windsor-Mills.

Auley et J. A. Dufresne, successivement curés de Stanstead, le secondent de tous leurs efforts, et à l'automne de 1884, les Ursulines arrivaient à Stanstead pour y instruire les enfants des deux sexes, et pour donner à tous, protestants comme catholiques, les exemples de toutes les vertus chrétiennes. Mgr Racine écrivait le 29 décembre 1885, à la Mère Ste-Catherine :

" L'année 1884 sera une année mémorable pour le diocèse de Sherbrooke, par la fondation du monastère de Stanstead que je dois à votre charité et au zèle des Ursulines de Québec.

" C'est St-Joseph qui est chargé de conduire les Filles de Marie de l'Incarnation en Egypte, de les y



M l'abbé E. WILFRID DUFRESNE

2e Chapelain et chapelain actuel des Ursulines de Stanstead. Il est le frère de M. Joseph-André Dufresne, le premier chapelain.

protéger de toutes manières, jusqu'à ce que l'Ange du Seigneur l'avertisse de les conduire dans la patrie céleste. Conduites par ce saint et puissant protecteur, les Filles de Ste-Angèle seront en lieu sûr, comme celles qui se dévouent au monastère de Québec. Ce monastère de Stanstead sera un centre de prières, un autel d'immolation, qui attirera sur les religieuses et les enfants qui l'habiteront, sur la paroisse de Stanstead et le diocèse de Sherbrooke l'abondance des grâces célestes.

Le monastère de Stanstead a progressé rapidement. Le Sacré-Coeur de Jésus l'a béni, St-Joseph lui a attiré des élèves de toutes les parties des Cantons de l'Est, et déjà les bonnes religieuses se voient obligées d'agrandir leur maison pour ne pas refuser celles qui se présentent tous les jours pour suivre les classes. Les Ursulines observent un demi-cloître. Leur monastère est complètement séparé de celui de Québec ; il compte aujourd'hui (1894) 18 membres, dont 12 professes, 5 novices et une postulante.

Fondatrices des Ursulines de Stanstead, le 18 août 1884 :

Mère Marie Dion de Ste-Eulalie, supérieure ; Mère McDonald du Sacré-Coeur, assistante ; Mère Marie Létourneau de la Conception, dépositaire ; Soeur Roy de Marie des Anges ; Soeur Murray de Marie de la Purification ; Soeur Coupal de Ste-Euphémie ; Soeur Lindsay de Ste-Agathe ; Ste-Luce et St-Roch, soeurs converses.

Mère Ste-Eulalie, supérieure actuelle.

* * *

La communauté de Stanstead compte aujourd'hui (1901), vingt-cinq religieuses y compris quatre novices non professes.



X.

CHAPELLE PAROISSIALE DE QUEBEC

Erigée dans la maison des Cent-Associés, de 1640 à 1657 ; le collège et la résidence des Jésuites, de 1640 à 1651, et le magasin et les bureaux de la Compagnie, de 1638 à 1663 ; ainsi que la trésorerie.

Chapelle paroissiale de Québec, érigée dans la maison de la Compagnie des Cent Associés de la Nouvelle-France en 1640. Cette maison était située dans l'enclos de la cathédrale anglaise actuelle, en face de la Place d'Armes, vis-à-vis la résidence du Dr Vallée. Cette chapelle, qui était à l'étage supérieur, avait été à l'usage des Mères de l'Hôtel-Dieu de Québec, lors de leur arrivée à Québec, en 1639. Après l'incendie de l'église de Notre-Dame de Recouvrance, le 14 juin 1640, les révérendes Mères l'offrirent au R. P. Vimont, S. J., supérieur de la Compagnie de Jésus au pays et curé de la paroisse de Notre-Dame de Québec, qu'il accepta avec joie, disent les annales de l'Hôtel-Dieu. Au mois d'août suivant, les Pères Jésuites prirent possession de tout l'étage supérieur et une partie du bas de cette grande maison ; l'autre partie servait de bureaux à la Compagnie des Cent Associés, et de résidence à François de Ré, sieur de Gand, commissaire général de la Compagnie, où il mourut le 20 mai 1641.

Les offices paroissiaux eurent lieu dans cette chapelle, de 1640 à 1657, c'est-à-dire au 30 mars 1657 (Journal des Jésuites, p. 208), époque où les travaux de l'église de Notre-Dame de Québec actuelle furent terminés. Les Pères Jésuites se servirent de cette maison comme résidence et comme collège jusqu'en 1651, époque où le collège des Jésuites fut en état de recevoir les élèves. On fit abattre plusieurs cloisons pour agrandir la chapelle et l'on fit faire un petit clocheton avec cloche pour annoncer les heures d'offices. On fit faire aussi un escalier à l'extérieur, pour conduire à la chapelle.



R. P. PAUL RAGUENEAU, S.J.,

3me curé de la chapelle paroissiale de Québec, de 1650 à 1653.



FRANÇOIS DE RÉ SIEUR DE GAND

Décédé au-dessous de la chapelle paroissiale de Québec, le 20 mai 1641, et inhumé dans la chapelle Champlain.

Voici les noms des Pères qui ont desservi la chapelle paroisiale comme curés :

R. P. Berthelemy Vimont, S. J., 1640-1644.
R. P. Jérôme Lallemant, S. J., 1644-1650.
R. P. Paul Ragueneau, S. J., 1650-1653.
R. P. François LeMercier, S. J., 1653-1656.
R. P. Jean DeQuen, S. J., 1353-1657.

On voit dans les régistres de la paroisse, que M. de Gand eut son service funèbre dans cette chapelle, le 21 mai 1641. Voici l'acte de sépulture : " Le 20 de mai, le lendemain de la Pentecôte, 1641, mourut François de Ré dit M. Gand, commissaire général au magasin de Kébec, et ce en la chambre, qui est sous la sacristie, et chapelle du dit Kébec, où il avait passé l'hiver. Le même jour, on chanta les vêpres des trépassés pour lui, et le lendemain, 21 du même mois, après l'office des morts et la messe chantée solennellement, il fut enterré en la chapelle de M. de Champlain".

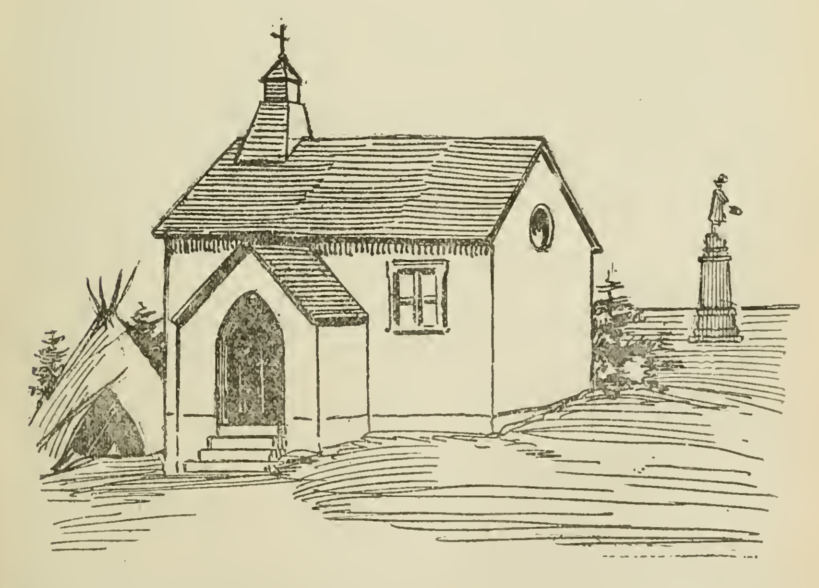
L'année suivante, le 22 octobre 1642, le R. P. Charles Raymbault, S. J., eut son service dans la chapelle et fut inhumé dans la chapelle Champlain. Voici ce que rapporte la Relation de la Nouvelle-France, 1643, p. 2, sur la mort de ce Père : " Notre Seigneur a appelé à soy cette année le Père Charles Raymbault ; c'est le premier religieux de notre Compagnie qui soit mort en ces quartiers icy. Il avait un zèle très-grand pour l'établissement de la Colonie françoise, et pour la

conversion de ces peuples. Il avait procuré en France quelques années les affaires de notre Mission, avec beaucoup de prudence et de charité ; son zèle le porta à demander avec instance d'être du nombre des ouvriers de cette nouvelle Eglise, ce qui lui fut accordé. Il fut envoyé il y a quatre ans aux Hurons, à la Requeste de nos Pères qui sont là, qui connaissaient sa prudence et son courage ; ils espéraient s'en servire pour la descouverture de quelques nations plus éloignées, et comme la langue Algonquine y est nécessaire, on l'envoya aux Nipissiriniens, peuples Algonquins, avec le P. Claude Pijart, où les voyages et les travaux sont incroyables. Il y gagna une maladie lente qui le consommait peu à peu ; ce qui obligea nos Pères de l'envoyer ici-bas, où la commodité de vivres et de remèdes est plus grande ; mais notre bon Dieu le trouva mur pour le Ciel. Il



R.P. RAYMBAUT, S. J.

Décédé à la chapelle de Québec, le 22 octobre 1642 ; il est le premier Père de la Compagnie de Jésus mort au pays. (Relation, 1643, p. 2.)



Chapelle érigée sur le Tombeau de Champlain, à la Haute-Ville de Québec, par M. Charles Huault de Montmagny, 2e gouverneur de la Nouvelle-France

mourut l'an passé, le 22 octobre 1642, après une langueur de trois mois, qu'il passa dans une grande tranquillité d'esprit, une entière conformité à la volonté de Dieu, et une consolation bien particulière de mourir en la Nouvelle-France, et d'avoir gagné son mal en travaillant pour le salut des sauvages. Monsieur le gouverneur, qui estimait sa vertu, désira qu'il fut enterré près du corps de feu Monsieur de Champlain, qui est dans un sépulchre particulier érigé exprès pour honorer la mémoire de ce signalé personnage, qui a tant obligé la Nouvelle-France".

La deuxième chapelle fut érigée sur le tombeau de Champlain, par Charles Huault de Montmagny, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, second gouverneur de la Nouvelle-France, après l'incendie du 14 juin 1640, qui avait détruit la première. Cette chapelle était située à la Haute-Ville de Québec, près du Fort Saint-Louis. Furent inhumés dans le caveau de cette chapelle : Samuel de Champlain, décédé le 25 décembre 1635, François de Ré, Sieur de Gand, décédé le 20 et inhumé le 21 mai 1641, et le Rév. Père Charles Raymbault, inhumé le 22 octobre 1642 ; c'est le premier Jésuite mort au pays.

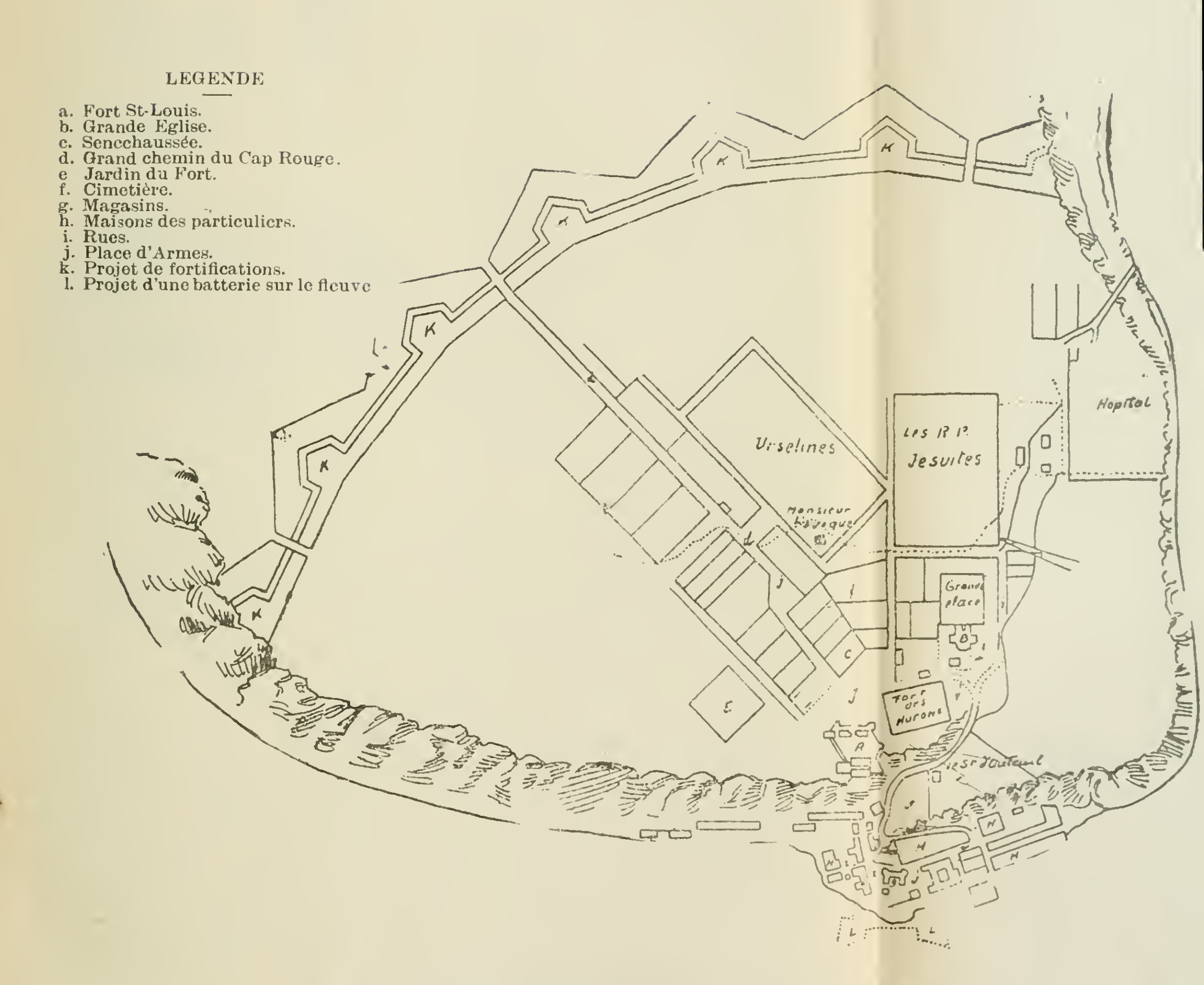
Par les documents officiels, on retrace l'existence de cette chapelle jusqu'en 1661. Puis elle disparaît, ou plutôt est oubliée pendant plus de deux siècles, par nos antiquaires et nos historiens, qui tout à coup, s'imaginèrent en avoir découvert les ruines et le site en 1866. C'est alors que nos érudits et nos chercheurs archéologues se déclarèrent une guerre fameuse par le nuage de poussière qu'elle fit sortir des vieux bouquins. Cette discussion historique est connue sous le nom de " Querelle des Antiquaires".

En 1898, le 21 septembre, "L'Evénement" de Québec publia, à l'occasion de l'inauguration solennelle du monument Champlain, une édition d'honneur qui renfermait, entre autres articles de haute valeur littéraire et historique, une étude intitulée "La Chapelle Champlain", par M. Ernest Myrand. Ce travail, reproduit in extenso dans le " Bulletin des Recherches Historiques ", de cette même année, 1898, me paraît être le document le plus complet encore paru, non seulement sur l'historique de la "Querelle des Antiquaires", mais encore sur l'histoire même de cette chapelle, dont la disparition inexplicable fait le désespoir des archivistes en quête de sa découverte.

L'étude historique de M. Ernest Myrand, documentée avec soin et remplie de notes extrêmement précieuses, toutes se rattachant à la chapelle Champlain, avait sa place marquée dans cet ouvrage-ci.

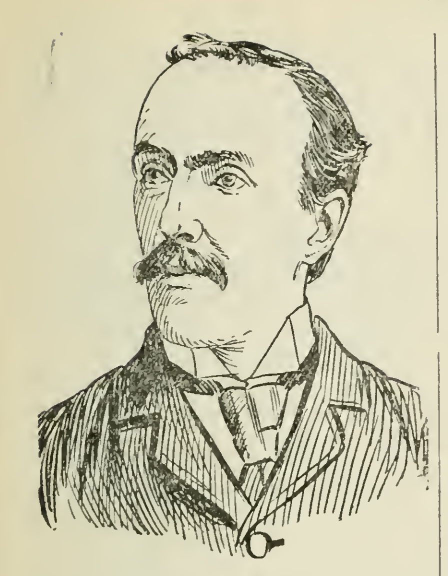
L'auteur m'a fait l'amitié de m'en permettre la reproduction entière, avec les plans qui accompagnent le texte de son travail, belle page d'archéologie qui a mérité les éloges mêmes du Père De Rochemonteix, l'auteur du célèbre ouvrage : " Les Jésuites de la Nouvelle-France".

" J'ai lu, écrivait-il de Versailles à M. Myrand, à la date du 16 juillet 1900, j'ai lu votre travail sur la Chapelle Champlain dans le " Bulletin des Recherches Historiques". C'est l'oeuvre d'un chercheur passionné. Je suis de votre avis : Il est impossible qu'on n'ait pas conservé le souvenir, quelque part, de la destinée faite aux cendres de Champlain. Si jamais je puis contribuer à faire passer en certitude ce que vous donnez comme probabilité, j'en serai vraiment heureux. Ce sera un moyen bien faible, sans doute, de vous remercier et de con-



PLAN DE QUEBEC EN 1660. (Faillon, vol. 3, page 373.

9½



M. ERNEST MYRAND
Auteur de la présente étude sur la Chapelle Champlain

tribuer à une oeuvre historique qui m'est particulièrement chère."

Je laisse maintenant la parole à M. Ernest Myrand.

XI.

LA CHAPELLE CHAMPLAIN

Au Château Saint-Louis, le jour de Noël, an de grâce mil six cent trente-cinq, décéda Samuel de Champlain, premier gouverneur du Canada, fondateur de Québec et " Père de la Nouvelle-France ". Paul LeJeune, témoin de cette illustre mort, précieuse devant Dieu et glorieuse devant l'Histoire, en parle avec une douce et sereine éloquence.

" Le vingt-cinquième de décembre, dit-il (1), jour de la naissance de Notre Sauveur en terre, Monsieur de Champlain, notre gouverneur, prit une nouvelle naissance au ciel ; du moins nous pouvons dire que sa mort a été remplie de bénédictions. Je crois que Dieu lui a fait cette faveur en considération des biens qu'il a procurés à la Nouvelle-France où nous espérons qu'un jour Dieu sera aimé et servi de nos Français et connu et adoré de nos Sauvages. Il est vrai qu'il avait vécu dans une grande justice et équité, dans une fidélité parfaite envers son Roi et envers Messieurs de la Compagnie ; mais à la mort il perfectionna ses vertus avec des sentiments de piété si grands qu'il nous étonna tous. Que ses yeux jetèrent de larmes ! Que ses affections pour le service de Dieu s'échauffèrent ! Quel amour n'avait-il pour les familles d'ici ! disant qu'il les fallait secourir puissamment pour le bien du pays, et les soulager en tout ce qu'on pourrait en ces nouveaux commencements, et qu'il le ferait si Dieu lui donnait la santé. Il ne fut pas surpris dans les comptes qu'il devait rendre à Dieu; il avait préparé de longue main une confession générale de toute sa vie, qu'il fit avec une grande douleur au Père Lallemant qu'il honorait de son amitié ; le Père le secourut en toute sa maladie, qui fut de deux mois et demi, ne l'abandonnant point jusqu'à la mort. On lui fit un convoi fort honorable, tant de la part du peuple que des soldats, des capitaines et des gens d'église. Le Père Lallemant y officia et on me chargea de l'oraison funèbre, où je ne manquai point de sujet. Ceux qu'il a laissés après lui ont occasion de se louer que s'il est mort hors de France son nom n'en sera pas moins glorieux à la postérité."

La relation du Père LeJeune ne nous dit pas où fut inhumé Samuel de Champlain, et son acte de sépulture fut détruit, avec les registres

(1) Relations des Jésuites—année 1636, page 56.



M. l'abbé Charles Honoré Laverdière,
Auteur d'une critique sur la chapelle Champlain dans le "Journal de Québec", en 1866.

de la paroisse, par l'incendie du 14 juin 1640. On présume cependant, avec beaucoup de raison, que le cercueil du premier gouverneur fut déposé dans les voûtes de Notre-Dame de Recouvrance. Mais ce grand personnage ne dormit pas longtemps sous le sanctuaire béni de la chapelle. Dès la première année de son administration, M. de Montmagny (2) voulant consacrer, par un honneur suprême, la mémoire de son illustre prédécesseur, lui fit élever un sépulcre particulier. Ce monument funéraire prit le nom de " Chapelle du gouverneur". On l'appelait aussi " Chapelle Champlain."

" Quel site occupait la chapelle Champlain ; quand et pourquoi disparut-elle " ? Je ne prétends pas répondre victorieusement à cette triple question, l'une des plus difficiles et des plus compliquées de l'archéologie canadienne, mais l'étudier derechef à la lumière d'un nouveau document trouvé dans les " Archives du monastère ", à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, à Québec.

(2) Charles Huault de Montmagny, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem—1636-1648.

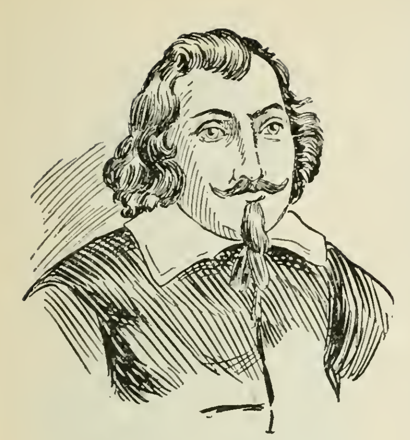
* * *

Le 22 novembre 1866, M. l'abbé Charles-Honoré Laverdière publia dans le " Journal de Québec " une lettre qui fit grand bruit dans Landerneau. Tout notre petit monde savant fut mis en émoi. Notre célèbre archéologue annonçait la découverte du tombeau de Champlain, découverte qu'il allait opérer, à date fixe, conjointement avec son grand ami, l'abbé Raymond Casgrain. Ils avaient lu Sagard, les "Voyages" de Champlain, les "Relations" des Jésuites, leur "Journal", compulsé les régistres de la paroisse Notre-Dame de Québec, bref, mis à contribution tout ce qui pouvait servir à les guider dans la solution de ce problème ardu.

Un mois ne s'était pas encore écoulé que leurs démarches et leurs fouilles étaient apparemment couronnées du plus éclatant des succès.

Avec une modestie qui leur faisait beaucoup d'honneur et qui prouvait bien la délicatesse de leurs sentiments, ils s'excusaient devant le grand public de n'être pas de l'avis de leur illustre confrère, l'abbé Jean-Baptiste-Antoine Ferland, lequel avait écrit, cinq années auparavant, en 1861, dans son " Histoire du Canada ", que "le corps du fondateur de Québec fut inhumé dans une chapelle qui paraît avoir été attenante à Notre-Dame de Recouvrance, et qui était désignée sous le nom de Chapelle de Champlain."

Cela était très fâcheux pour l'opinion de l'abbé Ferland, mais enfin la science avait ses droits imprescriptibles—l'archéologie en particulier—et, après avoir, "de novo", examiné, étudié, discuté les regis-



SAMUEL de CHAMPLAIN,

Premier gouverneur de la Nouvelle-France, né en 1570, décédé à Québec le 25 décembre 1635

tres de Notre-Dame, MM. Laverdière et Casgrain conclurent définitivement que la "Chapelle de Champlain" n'était autre que la "Chapelle de Québec", construite en 1615 par Samuel de Champlain lui-même. Cette chapelle, suivant eux, était siutée au pied d'un escalier (notre "Break neck steps" actuel), qui faisait communiquer la Côte de La Montagne à la "Petite rue Champlain".

Et d'ailleurs - les faits—rien de positif comme les faits, n'est-ce pas ?—ne venaient-ils pas à l'appui de cette prétention savante ? L'événement confirmait l'hypothèse. On avait trouvé une voûte, précisément au pied de cet escalier ; non seulement une voûte y avait été découverte, mais encore des ossements humains. M. Baldwin, de Boston, surintendant des travaux de notre aqueduc en 1854 était l'auteur de cette dernière trouvaille, "the last but not the least". Tout indiquait conséquemment que l'on était bien en présence des corps de Champlain et des deux personnages (1) enterrés à ses côtés pour lui faire honneur. Bien plus, cette voûte était en si bel état de conservation que sur l'une de ses pierres quelques lettres d'une inscription permettaient de reconstituer, sans se donner trop de mal, le nom de "Samuel de Champlain."

Le proverbe dit : "les absents ont toujours tort". Celui de l'abbé Ferland fut d'être mort le 13 janvier 1865. Vivant, il eût très certainement été en mesure de répondre à ses contradicteurs et d'établir, comme le fit un de ses partisans, que le fondateur de Québec était inhumé dans une chapelle, voisine de Notre-Dame de Recouvrance, et désignée sous le nom de " Chapelle Champlain."

Ce partisan n'était autre que M. Stanislas Drapeau. Il eut le courage de contredire carrément MM. Laverdière et Casgrain et se fit le tenant de l'historien Ferland.

" A l'arrivée des Récollets, écrivait-il, M. de Champlain et le Père Dolbeau choisirent un lieu convenable pour y construire une chapelle. Ils procédèrent de suite à sa construction et un mois après l'arrivée des missionnaires, le 25 juin 1615, on y célébrait la messe. Cette chapelle, connue dans l'histoire sous le nom de " Chapelle de Québec ", servit d'église paroissiale jusqu'à la prise de Québec par les Kerth, en 1629.

" Que devint cette " Chapelle de Québec " ? Elle dut subir le même sort que l'"Habitation de Québec", laquelle fut incendiée durant le séjour des Anglais dans la Colonie et

(1) François de Ré, sieur de Gand, Commissaire Général, 21 mai 1641, et le Père Charles Raymbault, 22 octobre 1642. "Cf. Régistres de la paroisse Notre-Dame de Québec."

avant le retour des Français en 1632. Le témoignage du Père LeJeune est explicite à ce sujet.

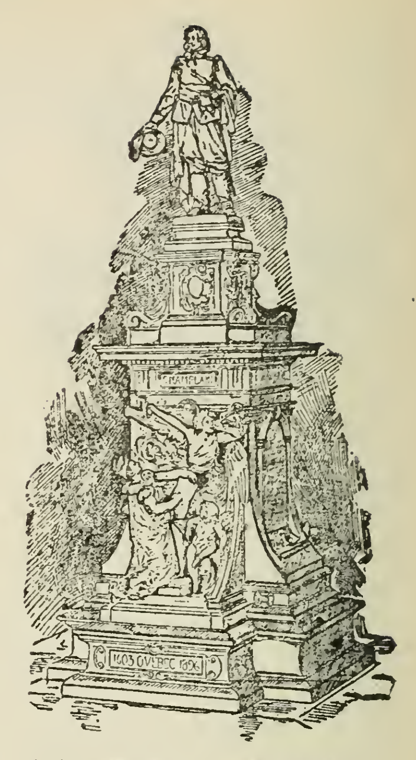
" Nous vîmes en bas du Fort la pauvre " Habitation de Québec " toute brûlée, en laquelle on ne voit plus que des murailles de pierre toutes bouleversées." Puis il ajoute: " Nous allâmes célébrer la sainte messe en la maison la plus ancienne de ce pays-ci, la maison de Madame Hébert qui s'est habituée auprès du Fort, du vivant de son mari. "

" Un manuscrit qui se trouve dans les archives du séminaire de Québec, cité par M. l'abbé Faillon (1), relate ce qui suit à propos de l'incendie de la " Chapelle de Québec " : " et en attendant qu'on put en construire une nouvelle ("chapelle"), on dressa un autel dans le fort où les colons se réunissaient les dimanches et fêtes. C'était là que les Pères Jésuites allaient leur administrer les sacrements.

" Ces divers témoignages sont tellement clairs que je ne vois pas la nécessité qu'il y aurait d'offrir plus de preuves pour affirmer que la " Chapelle de Québec " de 1615 n'existait plus à l'arrivée des Jésuites en 1632. C'est cette même chapelle que MM. Laverdière et Casgrain veulent à tout prix confondre avec la " Chapelle de Champlain " que mentionnent les " Relations" des Jésuites de 1641 et 1642, laquelle chapelle n'a jamais existé du temps de Champlain."

Ainsi parlait M. Stanislas Drapeau. Non seulement l'audacieux typographe révoquait en doute la conclusion hâtive de MM. Laverdière et Casgrain, mais bientôt échauffé par la discussion où l'entraînait ses adversaires, il refusa carrément d'y ajouter foi et mit le public en garde contre ce qui lui semblait être une hérésie archéologique.

Telle fut l'origine de cette fameuse " Querelle des Antiquaires " qu'il ne faut pas confondre, malgré son beau tapage, avec la " Querelle des Investitures, " si parva licet componere magnis". On se battit à coups de brochures, de correspondances et d'articles dans les journaux. La galerie, très intéressée, suivit avec passion toutes les péripéties de cette joute remarquable. La victoire resta aux abbés. L'opi-



MONUMENT-CHAMPLAIN,
Inauguré le 21 septembre 1898, sur l'ancien site du chateau Saint-Louis à Québec

(1) Faillon : " Histoire de la Colonie Française en Canada", tome 1er, p. 272.



M. l'abbé Henri-Raymond Casgrain.

Auteur d'une critique sur la chapelle Champlain, dans le "Journal de Québec" en 1866, et dans l'"Opinion Publique" de 1875.

---

nion publique leur donna gain de cause, et M. Drapeau en fut pour ses frais d'arguments et de preuves. Leur force et leur justesse convainquirent moins que la renommée littéraire et scientifique de ses antagonistes. Déjà, à cette époque, l'abbé Raymond Casgrain s'était fait un grand nom comme historien religieux ; quant à l'autorité de Laverdière comme archéologue elle se recommandait justement de deux nouvelles découvertes, absolument brillantes : l'emplacement de la maison de Louis Hébert et les fondations de Notre-Dame de Recouvrance.- M. Stanislas Drapeau se retira de la discussion condamné, mais non pas convaincu, par le verdict d'un tribunal dont il niait la compétence après en avoir tout d'abord accepté la juridiction en plaidant devant lui.

* * *

Neuf années s'écoulèrent. Un matin, celui du 4 novembre 1875, " L'Opinion Publique ", de Montréal, publia dans ses colonnes l'article suivant, intitulé : " Documents inédits relatifs au Tombeau de Champlain ". Cette correspondance signée " Henri-Raymond Casgrain " eût un succès égal à celui de la fameuse lettre de l'abbé Laverdière, datée le 22 novembre 1866. La voici :

" En dépouillant, avec mon ami le regretté M. Laverdière, les papiers originaux que M. Faribault (1) a légués à l'Université Laval, nous avons trouvé une pièce importante pour la question qui nous occupe. Elle porta pour suscription ces mots écrits sur le revers de la feuille :

" Une place située dans la Grande
Place de Québec réservée par
M. le Gouverneur."

Voici la copie textuelle de ce document :

" Louis d'Ailleboust, lieutenant général dans toute l'étendue du grand fleuve Saint-Laurent, en la Nouvelle-France, rivières et lacs y descendant et lieux qui en dépendent.

" En vertu du pouvoir à nous donné par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France et sous le bon plaisir d'icelle, en faisant la distribution d'une place située dans l'enclos de Québec. Nous nous sommes réservé une place située dans le dit enclos " contre la Chapelle Champlain ", contenant un arpent

---

(1) George-Barthélemi Faribault, célèbre antiquaire. Il mourut le 21 décembre 1866, léguant à l'université Laval tous ses livres, manuscrits, gravures et tableaux relatifs à l'Histoire du Canada et de l'Amérique.

Cf : Annuaires de l'Université Laval, No 18, p. 81.

de terre ou environ ; tenant, au côté du nord-est à un chemin qui court sud-sud-est et nord-ouest qui est entre la dite terre et les terres de l'Eglise Paroissiale de ce lieu. d'autre côté, au sud-ouest, aux terres non concédées, d'un bout, au nord-ouest, à un chemin piedsente qui est entre la dite terre et les terres de Jean Côté, d'autre (bout) au sud-sud-est à un chemin qui est entre la dite terre et la dite Chapelle Champlain—(ici les mots " la Chapelle Champlain " sont raturés et remplacés, entre lignes, par les mots " la Grande Place)—pour en jouir par nous du dit arpent de terre ou environ, nos successeurs ou ayant cause à toujours pleinement et paisiblement aux charges qu'il plaira à Messieurs de la dite Compagnie Nous ordonner.

" Fait au Fort Saint-Louis de Québec ce dixième jour de février. mil six cent quarante-neuf.

D'AILLEBOUST."

M. l'abbé Casgrain explique au lecteur pourquoi, dans la désignation de la limite sud-sud-est le nom de " la Chapelle Champlain " a été raturé pour être remplacé par ces mots : " la Grande Place." Le motif qui a déterminé cette modification dans l'acte est que l'espace occupé par la Chapelle Champlain n'étant pas suffisant pour servir de borne unique de ce côté, on y substitua les mots " la Grande Place " comme étant une désignation plus précise.

Ce point réglé, l'historien se demandait :

Quel endroit occupait dans l'"enclos de Québec " cet arpent de terre réservé par d'Ailleboust ?

Et, répondant à sa propre question, il en déterminait l'emplacement par l'acte de vente d'une moitié de cette même réserve, trouvé



M. l'abbé J. B. Antoine FERLAND

Auteur de l'Histoire de la Nouvelle-France.

dans les minutes du notaire Peuvret.

Voici cet acte, daté le 30 juin 1658 :

" Contrat de rente foncière due par Jean Jobin à M. Ls D'Ailleboust.

" Par devant Jean-Baptiste Peuvret, notaire, en la Nouvelle-France. et témoins soussignés, fut présent, en sa personne, Messire Louis D'Ailleboust, chevalier, seigneur de Coulonges, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en ce pays, étendue du fleuve Saint-Laurent. Lequel a reconnu et confessé avoir baillé, cédé et transporté à titre de rente foncière de bail d'héritage annuelle et perpétuelle non rachetable, du tout à toujours et promet garantir de tous troubles et empêchements généralement quelconques à Jean Jobin, maître-tailleur d'habits habitant de ce pays.



M. STANISLAS DRAPEAU,

Auteur d'une étude sur le Tombeau de Champlain.

à ce présent preneur et acquéreur au dit acte pour lui, ses hoirs et ayant cause :

Une place sise en cette ville de Québec contenant demi arpent de terre ou environ faisant moitié d'un arpent de terre au dit seigneur bailleur appartenant, joignant d'un côté à la rue qui passe entre l'église paroissiale et la dite terre, d'autre côté à Jacques Boisselle en partie et à Louis Côté, d'un bout à une rue qui passe entre le Fort des Sauvages et la dite terre, et d'autre bout à la place d'Abraham Martin en partie et aux terres non concédées, au dit seigneur bailleur appartenant par concession qu'il en a prise le dixième jour de février mil six cent quarante-neuf, ratifiée et signée par M. de Lauzon, ci-devant gouverneur de ce pays, le vingt-deuxième jour d'avril mil six cent cinquante deux."

D'après ce contrat il appert que le terrain réservé par M. D'Ailleboust était borné d'un côté par une rue passant entre l'église paroissiale et la dite terre, c'est-à-dire " la rue Buade " ; d'autre côté par la rue qui passe entre le fort des sauvages et la dite terre, c'est-à-dire " la rue du Fort " ; d'autre côté par un chemin piedsente, c'est-à-dire " la rue du Trésor ", enfin, aux terres non concédées : elles ne le sont pas encore et ne le seront jamais, c'est notre "Place d'Armes" actuelle.

Conséquemment, par l'examen des titres mentionnés, on est amené à conclure que la Chapelle de Champlain s'élevait dans le carré où se trouvent aujourd'hui construits le Bureau de Poste, le Bureau des Billets de l'"Intercolonial" et du "Grand-Tronc" et la propriété des héritiers Clapham. Dans l'hypothèse où la chapelle Champlain aurait été construite au centre du terrain quelques vestiges auraient pu subsister encore sous le sol. C'est dans cet espoir que MM. les abbés Laverdière et Casgrain exécutèrent plusieurs excavations dans la cour du Bureau de Poste, en différents endroits : mais ils n'y trouvèrent aucune trace de fondations ou de murailles. Le sol, creusé jusqu'au roc vif, ne paraissait pas avoir été remué.

Trouver l'emplacement de la "Réserve" de D'Ailleboust c'était, du même coup, fixer le site tant cherché de la " Chapelle Champlain ", puisqu'elle servait de borne immédiate à cette " Réserve ".

Conséquemment, l'abbé Casgrain dut conclure que la Chapelle Champlain se trouvait " quelque part " dans le carré maintenant occupé par notre Bureau de poste, la cour y attenant, le bureau des billets du " Grand-Tronc " et de l'"Intercolonial" et la maison Clapham.

Ferland avait donc raison d'écrire, en 1861, " que le corps du

fondateur de Québec avait été inhumé dans une chapelle qui paraît avoir été attenante à Notre-Dame de Recouvrance et qui était désignée sous le nom de Chapelle Champlain." Et M. Stanislas Drapeau n'avait pas eu tort, en 1866, d'avoir soutenu, envers et contre tous, que la Chapelle de Québec de 1615 n'était pas la Chapelle de Champlain de 1636, que les confondre était commettre une faute grave en matière d'archéologie, et qu'il fallait chercher à la Haute-Ville le tombeau de notre premier gouverneur.

Les documents trouvés dans les "Papiers Faribault" justifiaient pleinement la prétention de M. Stanislas Drapeau. C'était, pour l'ancien typographe, un très beau succès que cette revanche prise sur l'opinion publique qui s'était à veugle déclarée contre lui dans la "Querelle des Antiquaires". Seulement cette joie légitime du triomphe fit place à un sentiment d'orgueil exagéré. M. Drapeau, non content d'avoir deviné juste, voulut encore renchérir sur la belle découverte documentaire de l'abbé Casgrain. Il publia une brochure où non seulement il établissait—ce qui fut de suite admis—que la Chapelle Champlain se trouvait à la Haute-Ville, mais il voulut encore en fixer le site précis. Cette tentative échoua misérablement (1).

Mgr Henri Têtu, dans son bel ouvrage : "Histoire du Palais Episcopal de Québec", a prouvé, de manière à défier toutes contradictions, que ce tombeau n'était autre chose qu'une voûte destinée à un tout autre usage que celui de sépulcre. C'était probablement un cellier ; la question se présenterait alors sous un aspect beaucoup plus réjouissant."

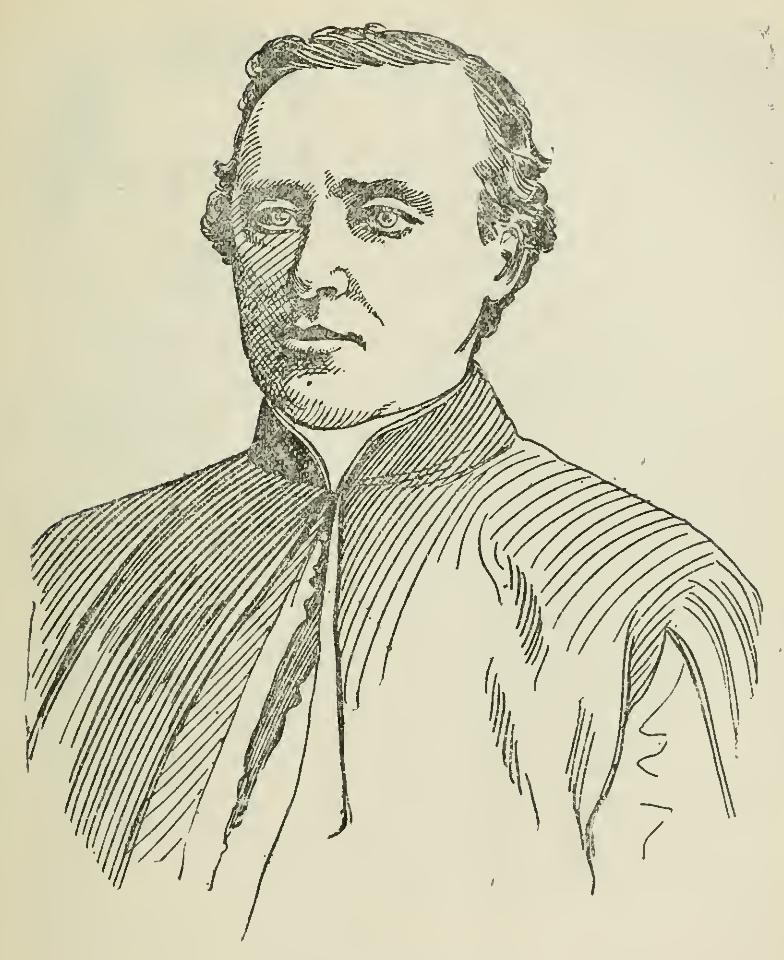


M. Charles Huault de Montmagny, 2o gouverneur de la Nouvelle-France, 1636 à 1648.

Ce ne fut pas sans amertume que M. l'abbé Raymond Casgrain renonça à son idée première. Mise en présence de ces documents nouveaux, l'hypothèse que Laverdière et lui avaient si laborieusement imaginée ne pouvait plus se maintenir et croulait d'elle-même. Ces pièces officielles et authentiques remettaient tout en question et contraignaient les archéologues à reprendre le problème sur de nouvelles données. "Elles semblent, écrivait l'abbé Casgrain, elles semblent de nature à déconcerter plus d'une idée préconçue, à remettre en question certains faits qui paraissaient bien établis. Il est regrettable sans doute que ces documents ne viennent pas à l'appui des recherches qui ont été faites pour retrouver le tombeau de Champlain, qu'ils ébranlent même les convictions des pièces authentiques déjà connues. Cependant, nous n'avons pas cru

(1) "La Question du Tombeau de Champlain, par Stanislas Drapeau.—Ottawa—Imprimerie du Canada, 1880 :

"Je place donc le Tombeau de Champlain dans l'angle ouest du cimetière de la montagne", etc., etc., page 17.



MGR HENRI TETU

Auteur de l'Histoire du Palais Episcopal de Québec

inutile de faire connaître ces documents nouveaux dans l'intérêt de la vérité historique ; d'autres pourront s'y joindre plus tard qui finiront peut-être par résoudre définitivement cette question, l'une des plus difficiles et des plus étudiées de notre histoire."

On ne saura jamais trop admirer, dans cette circonstance, la sincérité, la loyauté, le désintéressement avec lesquels l'abbé Casgrain signalait au public, en 1875, ces documents authentiques inestimables.

Dans ce remarquable article paru dans l'"Opinion Publique" de Monttence de la Chapelle Champlain ne trouve aucun vestige de l'exis-

tence de la chapelle Champlain après l'année 1649. Ceci était vrai à la date du 4 novembre 1875, mais cette assertion, répétée aujourd'hui, ne serait plus exacte. Il existe un document encore inédit—qui permet d'établir que douze ans plus tard, à la date du 15 juillet 1661, la Chapelle Champlain existait encore, qu'elle était bâtie sur les terres de la Censive de la Fabrique de Québec, et qu'elle servait de borne à un terrain acheté par Guillaume Huboust, sieur de Longchamp.

En 1880, au temps où j'étudiais, à l'Hôtel-Dieu de Québec, les précieuses annales du monastère, en train de préparer l'histoire d'un siège (Phips devant Québec), l'archiviste du couvent, la Révérende Mère Saint-André, attira particulièrement mon attention sur le document qu'on va lire et dont la capitale importance, au point de vue du sujet ici traité, n'échappera à personne. Ecrit de la main même de Madame veuve D'Ailleboust, Barbe de Boulogne (1), l'endossement de cette pièce authentique se lisait comme suit : " Contrat de concession de MM. les Marguilliers au Sieur de Longchamp d'une terre qui m'appartient proche l'église de Québec".

Voici la teneur du document :

"Par devant Guillaume Audouard, secrétaire du Conseil établi par le



DR N. E. DIONNE

Auteur d'une brochure sur le Tombeau de Champlain

Roi à Québec, notaire en la Nouvelle-France, et témoins soussignés, furent présents en leurs personnes Jacques Loyer, sieur de la Tour, Jean Juchereau, sieur de la Ferté, Mathieu D'Amour, écuier, sieur d'Eschauffour, tous marguilliers de l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec, et du consentement de Monseigneur illustrissime et révérendissime François de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en toute l'étendue de la Nouvelle-France, ont concédé et concèdent au nom et comme dit est ci-dessus à rentes foncières de bail d'héritage et non rachetable à Mathieu Huboust sieur Deslongchamps, l'un des dits Marguilliers et receveur de présent, les rentes dues à la dite église paroissiale, icelui Huboust présent et acceptant pour lui, ses hoirs et ayant

(1) On sait que la veuve du gouverneur d'Ailleboust, Barbe de Boulogne, après la mort de son mari, (décédé à Montréal, le 1er juin 1660), se retira à l'Hôtel-Dieu de Québec, où elle mourut le 7 juin 1685. Le 15 juillet 1670, elle fit don à l'hôpital de tous ses biens. Ce qui explique comment les papiers personnels de Madame d'Ailleboust font aujourd'hui partie des archives particulières de l'Hôtel-Dieu de Québec.

cause à l'avenir : " la consistance de douze perches et demie de terre sise en la ville de Québec, tenant d'un côté aux terres de la dite église paroissiale où est de front bâtie la chapelle appelée vulgairement la Chapelle Champlain, de l'autre côté aux terres de la dite église, par haut aux terres du sieur d'Ailleboust, par bas à un chemin qui passe entre la dite place et la maison de la dite église où demeure à présent le bedeau (1), icelle pièce contenant deux perches et demie de large, les dites terres appartenantes à la Fabrique de la dite église, à cause de la donation faite par Monseigneur de Lauzon, ci-devant gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en ce pays, ayant pouvoir de la faire par Messieurs de la Compagnie Générale, ainsi qu'il appert par la patente du dit sieur De Lauzon, en date du vingt mai mil six cent cinquante-six, la dite concession dessus dite de douze perches et demie de terre faite par les dits sieurs marguilliers au dit Mathieu Huboust pour en jouir, lui, ses hoirs et ayant cause à l'avenir en toute propriété aux conditions suivantes, savoir :

Que le dit Huboust, lui, ses hoirs et ayant cause, à l'avenir payeront annuellement à la Fabrique de la dite église et paroisse de Québec, deux sols pour chacune des dites perches de terre, icelle pièce de terre contenant deux perches et demie de large sur cinq de long, la dite rente faisant en tout la somme de une livre, cinq sols de rente foncière et non rachetable et un double de cens pour toute la dite concession que le dit Huboust, lui, ses hoirs et ayant cause, payeront annuellement à la Fabrique de la dite église de Québec, aux marguilliers et receveur de présent étant en charge à ses successeurs pour toute redevance et le dit payement se fera au jour et fête de la Saint-Martin d'hiver échéant l'onzième jour de novembre, et le premier paiement se fera dès la présente année pour continuer de là en avant. Les dites redevances portant lods, et ventes, saizines et amendes selon la coutume de la ville, prévôté et vicomté de Paris, comme aussi par le dit preneur de s'y bâtir et y avoir feu et lieu dans un an et demi. En telle sorte que les dits cens et rentes puissent être perçus par chacun an. Et à faute de ce, sera permis aux dits sieurs marguilliers ou à leurs successeurs à l'avenir de rentrer en possession de dites douze perches et demie de terre par eux délaissées de plein droit sans forme ni figure de procès et sans aucun remboursement de frais qu'il aurait pu faire. Car ainsi a été accordé, Promettant, Obligeant, Renonçant. etc.

Fait et passé à Québec, en l'étude du notaire susdit, soussigné, le quinzième jour de juillet, mil six cents soixante et un, en présence de Jacques Renouard de Bellaire et Jacques d'Esthées, témoins soussignés, avec les parties.

Cette copie d'acte—l'original en est introuvable dans le greffe d'Audouard—porte à l'enclos une note écrite de la main même de Barbe de Boulogne : " Contrat de concession

---

(1) Cette maison du bedeau occupait le site précis du presbytère actuel de la paroisse Notre-Dame de Québec.

" A la fin de 1661, Mgr de Laval quitta les Ursulines pour aller passer l'hiver chez les révérends Pères Jésuites. Au printemps de 1662 il acheta une vieille maison, située à l'endroit du presbytère actuel de Québec et s'y logea avec sa petite famille." (MM. de Bernières, Torcapel et Pèlerin).—L'abbé Auguste Gosselin : Vie de Mgr de Laval. tome 1er, page 171.



DR J. M. HARPER

Inspecteur des Ecoles supérieures, auteur d'une brochure sur le Tombeau de Champlain

de MM. les marguilliers au Sieur de Longchamp " d'une terre qui m'appartient " proche de l'église de Québec." Cette note, pour la raison même de l'étrange contradiction qu'elle semble renfermer, est fort instructive.

Comment messieurs les marguilliers pouvaient-ils concéder à Huboust de Longchamp une terre qui appartenait à Madame d'Ailleboust ?

Nous sommes en présence d'une affaire contentieuse, où deux occupants de bonne foi se disputent la possession et la propriété d'un même terrain.

Le 10 février 1649, " en vertu du pouvoir à lui donné par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, et sous leur bon plaisir, " le gouverneur d'Ailleboust se réservait " une place située dans l'enclos de Québec, contre la chapelle Champlain, contenant un arpent de terre ou environ," pour en jouir à toujours pleinement et paisiblement aux charges qu'il plairait aux Messieurs de la dite Compagnie lui ordonner.

Cette concession du 10 février 1649 fut ratifiée et signée par le gouverneur de Lauzon, le 22 avril 1652.

Quatre ans plus tard, le 20 mai 1656, ce même de Lauzon concédait à l'église et paroisse de Québec, un terrain qu'il nous est impossible d'identifier parce que le plan sur lequel il était désigné est aujourd'hui perdu.—"L'emplacement étant autour de l'église ainsi et tel qu'il est désigné dans un plan paraphé et signé de Nous, " ne varietur ", ce jour d'hui, date des présentes."

Les marguilliers de l'église et paroisse de Québec s'autorisèrent de la concession du 20 mai 1656 pour s'emparer de près de la moitié de la " Réserve d'Ailleboust " malgré les protestations énergiques de Madame d'Ailleboust qui prétendait bien rester en possession de tous les biens immeubles composant la succession de son mari. Mais la Fabrique passa outre et fit acte d'autorité en concédant, le 15 juillet 1661, à Mathieu Huboust, sieur de Longchamp, la consistance de douze perches et demie de terre sur la " Réserve d'Ailleboust." Non seulement les marguilliers prétendaient avoir acquis le territoire contesté, mais voici qu'ils le vendaient. Ils ne pouvaient mieux affirmer leur droit.

Ce conflit d'intérêts eut, partout ailleurs, causé un procès ; un avocat n'eût certes pas manqué d'en suggérer le moyen à Barbe de Boulogne. Mais, à cet âge d'or de la Nouvelle-France, il n'y avait pas d'avocats au Canada, les autorités coloniales ayant strictement défendu aux membres de l'ordre de s'établir dans le pays. Chacun plaidait sa cause lui-même et la justice ne s'en portait pas plus mal. Il y aurait eu d'ailleurs à Québec, au 17ième siè-

cle, un Barreau distingué que ni Mgr de Laval ni Madame d'Ailleboust n'eussent réclamé les bons offices de l'un quelconque de ses membres. Leur différend, pour grave qu'il fût, ne dégénéra jamais en querelle opiniâtre.

Madame d'Ailleboust fut la première à désarmer. Cet acte de générosité n'était que le prélude d'un sacrifice encore plus magnifique, et ne lui coûta que de la joie. Donner à l'Eglise les prémices d'un bien auquel elle ne semblait s'intéresser que pour le léguer encore plus entier aux pauvres de l'Hôpital (1), n'était-ce point prêter déjà au Grand Débiteur, avancer déjà à l'Incomparable Ami cet or de la charité chrétienne qui porte intérêt au centuple et dans le temps et dans l'éternité ?

Le " Contrat de concession " à Mathieu Huboust sieur de Longchamp, en date du 15 juillet 1661, n'estencoreaujourd'hui que le " second " des documents authentiques " connus " qui nous parlent de la Chapelle Champlain. Cette pièce rare confirme absolument l'hypothèse émise par l'abbé Raymond Casgrain en 1875, quand il publia la précieuse archive trouvée dans les " Papiers Faribault ", à savoir : que la Chapelle Champlain s'élevait dans le carré où se trouvent aujourd'hui le Bureau de Poste et ses dépendances, le Bureau des Billets de l'"Intercolonial" et du " Grand-Tronc ", et la propriété des héritiers Clapham.

L'établissement bien connu de notre estimable concitoyen, M. John Darlington, le doyen des tailleurs de Québec, celui du restaurateur Lapointe, " Hôtel des Illusions ", celui de l'"Imprimerie Générale " de M. Augustin Côté, (aujourd'hui 1901) remplacée par le " Waldorf Restaurant " de Haas, et la propriété de M. Docile Brousseau (où le " Courrier du Canada " fut publié jusqu'en 1896), actuellement occupée par les bureaux du " The Quebec Chronicle ", ces quatre maisons, dis-je, couvrent aujourd'hui l'exacte superficie (45 x 90 pieds) de terrain concédé, le 15 juillet 1661, à Guillaume Huboust, sieur de Longchamp, par la Fabrique Notre-Dame de Québec.

La découvere de la minute d'Audouard dans les " Papiers D'Ailleboust" permet aujourd'hui de contredire sûrement plusieurs avancés téméraires, hypothèses hasardées, affirmations gratuites d'écrivains bien intentionnés sans doute, mais distraits, qui ont oublié que toute la preuve n'est point faite, toute la lumière n'es pas encore concentrée sur cette obscure et difficile question de la "Chapelle Champlain". L'un d'eux, M. le Dr Dionne, écrivait en 1880 :

" Cette chapelle semble après cet-
" te époque (10 février 1649) être
" tombée en ruine, puisqu'il n'en
" est fait mention nulle part." (1).

---

(1) Le 15 juillet 1670, Madame d'Ailleboust fit à l'Hôtel-Dieu de Québec une donation absolue de tous ses biens.

Trois ans plus tard—1673—quand l'Hôtel-Dieu voulut concéder à Toussaint Dubeau, sur partie du terrain de la " Réserve d'Ailleboust," la Fabrique Notre-Dame de Québec intervint, prétendant encore que ce terrain faisait parte de la " Censive " et lui appartenait en vertu de la concession de M. de Lauzon en date du 20 mai 1656. Le différend fut réglé à l'amiable.—Cf. Gilles Rageot, 4 juillet 1674.

(1) Cf : Bibliothèque du Parlement, Québec—Mélanges littéraires historiques, etc., No 221. Etudes Historiques : Le Tombeau de Champlain, et autres réponses, par N.-E. Dionne, M. D. lauréat, pages 45 et 46.



M. THOMAS O'LEARY

Biblothécaire de la Société Numismatique, auteur d'une étude sur le Tombeau de Champlain, paru sur le *Telegraph* de Québec, le 5 mai 1894, (frère de l'abbé O'Leary qui a fait le voyage d'Afrique. en 1899).

Avait-il bien cherché partout au préalable ? Ignorait-il que 205 ans avant que les "Papiers Faribault" eussent été légués à l'université Laval, l'Hôtel-Dieu de Québec possédait, dès 1670, tous les "Papiers D'Ailleboust", et que le document relatif à "La Réserve", oublié par l'abbé Casgrain en 1875, était au nombre de ces archives ?

Il ajoutait : " M. de Montmagny avait quitté le Canada en 1648 et son successeur, M. D'Ailleboust, " ne mit peut-être pas autant de soins que son prédécesseur à conserver ce monument précieux".

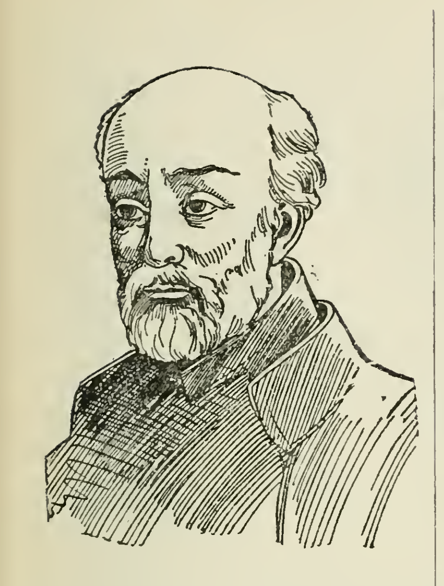
Ceci n'est pas seulement une hypothèse hasardée, c'est encore une insinuation malveillante que rien ne justifie. L'injure du compliment n'atteint pas seulement D'Ailleboust, mais il rejaillit encore sur trois autres de ses successeurs, de Lauzon, D'Argenson, D'Avaugour, car la Chapelle Champlain est debout en 1661.

Enfin, à la page 46 de ces mêmes "Etudes Historiques" :

" On se perd, dit-il, en conjectures sur le sort qui fut réservé à ce sépulcre et aux ossements qu'il renfermait. Il est probable que, voyant la ruine de la chapelle, des particuliers achetèrent les terrains de la Grande Place où ils se taillèrent des lots à bâtir. Les autorités religieuses, prévoyant la démolition du sépulcre, préférèrent transporter ces ossements dans un lieu plus sûr. En 1649, l'église paroissiale ne faisait que sortir de ses ruines, mais lorsqu'elle fut terminée en 1651, l'édifice pouvait offrir un lieu propice à l'inhumation de M. de Champlain".

Toutes les hypothèses de M. le Dr Dionne croulent à la seule lecture du " Contrat de concession " de MM. les Marguilliers à Guillaume Huboust, sieur de Longchamp. La chapelle Champlain ne tombait pas en ruines sous l'administration D'Ailleboust puisqu'en 1661. au temps de D'Avaugour, nous la retrouvons " de front bâtie " sur les terres de l'église paroissiale. Les cendres de Samuel de Champlain ne furent pas davantage transférées à la cathédrale en 1651, mais après le 15 juillet 1661, dix ans plus tard. Enfin, " les particuliers n'achetèrent pas les terrains de la Grande Place pour s'y tailler des lots à bâtir" en 1649 ou 1651, mais vingt-deux ans plus tard, en 1673. Et voici la preuve de mon assertion.

Je me suis demandé à quelle date avaient été construites les premières maisons des rues Buade et Du Fort. J'ai conséquemment préparé un plan figuratif de la Censive de la Fabrique Notre-Dame de Québec d'après les titres des concessions primitives déposés, les uns au Bureau des Archives Judiciaires, sur la rue Ste-Anne, les autres à la



R. P. PAUL LeJEUNE, S. J.,

Qui a prononcé l'oraison funèbre de Samuel de Champlain.

Curé de la Basilique. Je ne saurais, à ce propos, trop remercier M. l'abbé Rhéaume, du Séminaire de Québec, pour les bons services qu'il m'a rendus dans la préparation de ce cadastre tout spécial. Il m'eût été difficile de rencontrer un plus sûr auxiliaire, choisir un collaborateur mieux qualifié à poursuivre ces longues et fastidieuses recherches, véritable chasse aux documents authentiques, essentiels à la question qui nous préoccupe.

Inutile d'offrir au lecteur une explication minutieuse de ce plan. Un coup d'oeil en saisira tout le détail. Qu'il veuille, seulement, remarquer combien de fois le millésime 1673 apparaît sur cette petite carte. Louis Chapelain, 1673 ; Timothée Roussel, 1673 ; Jacques De Chambly, 1673 ; Jean De Mosny, 1673 ; Toussaint Dubeau, 1673 ; Martin Boutet, 1673 ; rue Buade, 1673 ; rue Du Fort, 1673 ; chemin piedsente (notre rue Du Trésor actuelle) 1673.

Cette répétition du millésime, fort significative à mon sens, est très facile à expliquer.

Un des premiers soucis de Frontenac, à son arrivée à Québec, au mois de septembre 1672 fut de faire préparer un plan nouveau de la ville pour laquelle il s'était pris d'enthousiasme. " Rien ne m'a paru si beau et si magnifique, écrivait-il à Colbert, que la situation de la ville de Québec, qui ne pourrait pas être mieux postée quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire." Québec alors était peu de chose ; sur le plateau, trois couvents : Jésuites, Ursulines et Hospitalières, puis la cathédrale et le séminaire, plus quelques maisons serrées auprès de la grande église. Presque tous les édifices particuliers avaient poussé à l'aventure selon la fantaisie de chacun. " Il faudra remanier tout cela d'après un dessin d'ensemble, déclarait Frontenac, car dans les établissements comme ceux-ci, qui peuvent un jour devenir très considérables, on doit songer non seulement à l'état présent dans lequel on se trouve, mais encore à celui où les choses peuvent parvenir". Aussi, comme l'action, chez Frontenac, suivait de près la détermination, il advint que dès 1673, la rue qui jusqu'alors avait été connue sous le nom de rue Notre-Dame, fut alignée, élargie et verbalisée sous le nom de rue Buade. La rue du Fort qui jusqu'alors aussi faisait angle obtus avec la future rue Buade, fut redressée de manière à la couper désormais à

angle droit (1). Immédiatement la Fabrique Notre-Dame de Québec et l'Hôtel-Dieu, concédèrent des lots à bâtir sur les nouvelles rues ainsi alignées.

En mai 1673, la Fabrique de Québec concède au chirurgien Jean de Mosny un terrain mesurant quarante pieds de front sur trente-six pieds de profondeur au coin des rues Buade et du Fort ; en septembre, même année, à Jacques de Chambly, capitaine d'un détachement de la Marine, et Timothée Roussel, chirugien, nouvelles concessions de terrains (2). Quant à Louis Chapelain, maître tourneur, voisin de Timothée Roussel en 1673, il paraît tenir sa concession du gouvernement et non pas de la Fabrique. En octobre, l'Hôtel-Dieu vend au cordonnier Toussaint Dubeau ce terrain de forme irrégulière où se trouve enclavé le rectangle possédé en 1661 par Guillaume Huboust sieur de Longchamp puis, en 1667, par l'Intendant Talon. Enfin, au mois de juin, toujours en 1673, le professeur de mathématiques, Martin Boutet, qui depuis 1669 demeurait à l'angle de la rue Sainte-Anne et du Chemin piedsente, prend son titre de concession. Le sentier lui-même est converti en ruelle—quinze pieds de largeur—qui portera plus tard le nom pompeux de Rue du Trésor.

Je constate donc qu'en 1673 le cadastre de la Censive de la Fabrique Notre-Dame de Québec subit une métamorphose complète. Je m'en explique les remaniements multiples par l'exécution du plan nouveau que Frontenac venait de tracer pour la ville. On sait l'activité dévorante de ce gouverneur qui menait de front, et au pas gymnastique, les affaires civiles, militaires et municipales de son gouvernement.

Si donc je me permettais d'assigner une date positive à la disparition de la Chapelle Champlain, je choisirais l'année 1673 et j'en attribuerais la cause au changement radical qui s'imposait—et qui s'opéra—dans la topographie du haut Québec.

Il se peut également que la démolition de la Chapelle Champlain ait eu lieu plus à bonne heure et pour toute autre cause. Dans le cas de cette dernière hypothèse, elle serait advenue entre les années 1661 t 1673 ; peut-être même avant 1667. En voici la raison. Quand Guillaume Huboust, sieur de Longchamp vendit—à la date du 19 février 1667, devant Maître Gilles Rageot—à l'Intendant Talon le terrain qu'il avait acheté le 15

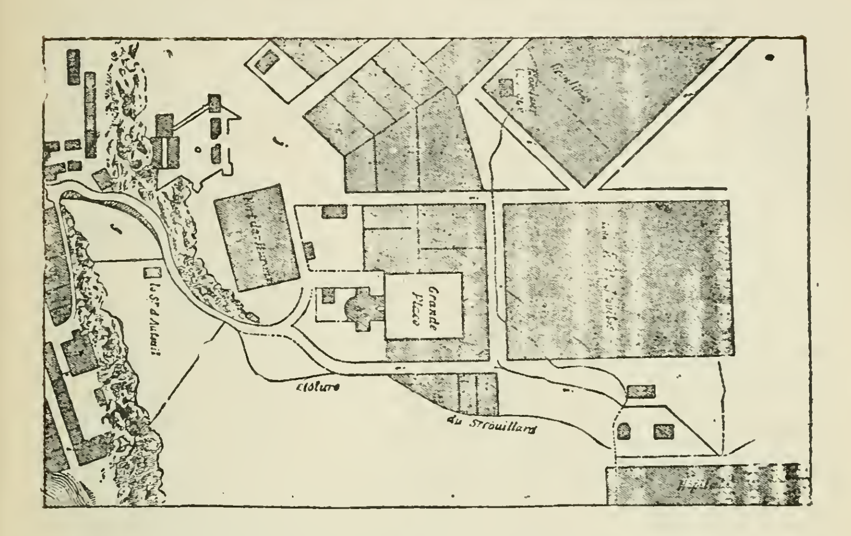
---

(1) Comparer le Plan du Haut et Bas Québec, 1660, tel que publié dans l'"Evénement" du 21 septembre 1898, avec le Plan de la Censive de la Fabrique de Québec, du 10 mai 1674, collationné par Daulier Deslandes, secrétaire général de la Compagnie des Indes Occidentales, publié dans l'Opinion publique, de Montréal, du 4 novembre 1875, page 518.

(2) Terrain de Jacques de Chambly, 34 x 36 pieds ; terrain de Timothée Roussel, 46 x 36 pieds ; terrain de Louis Chapelain, 36 pieds de profondeur, front inconnu ; terrain de Toussaint Dubeau—de forme irrégulière— 72 pieds sur la Place d'Armes, 54 sur la rue Du Fort et 12 seulement sur la rue Buade. Le terrain de Mathieu Huboust, sieur de Longchamp, mesurait 45 pieds de front sur 90 de profondeur ; la rue Du Fort 24 pieds de large, la rue Buade, 30, la rue Du Trésor, 15.

PLAN DU HAUT ET BAS QUÉBEC

Comme il est en l'an 1660



Ce plan, superbement gravé par Marlier, est publié à la page 373, tome 3, de l'ouvrage de l'abbé Faillon : *Histoire de la Colonie Française en Canada.* Je n'en reproduis ici qu'une partie, celle qui se rattache directement au sujet traité dans cette étude.—E. M.

LEGENDE

a Le Fort Saint-Louis.
b La Grande Eglise.
f Le Cimetière.
h Les maisons des particuliers.
i Les rues.
j La Place d'Armes.

juillet 1661, la Chapelle Champlain n'apparaît plus comme borne au terrain décrit. Je fais la même observation pour les concessions faites en 1673, à Toussaint Dubeau, Jean de Mosny, Jacques de Chambly, et Timothée Roussel. Or ces quatre emplacements étaient limitrophes de celui où nous plaçons la Chapelle Champlain. Elle aurait dû apparaître comme borne à l'un d'eux si, à cette époque, elle eût encore été debout. J'en conclus donc qu'en 1673 la Chapelle Champlain était certainement disparue

Mais, encore une fois, il ne faut jurer de rien ! Ce proverbe est d'une extrême sagesse : je m'en suis fait une règle stricte de conduite, et tout particulièrement dans le présent débat.

Il y aura bientôt trente-deux ans —22 novembre 1866—21 septembre 1898—qu'une enquête historique est ouverte sur la question de savoir où fixer l'emplacement de la Chapelle Champlain et la preuve faite jusqu'aujourd'hui se réduit

encore à trois documents authentiques (1) : celui du 10 février 1649 relatif à la Réserve D'Ailleboust ; celui du 30 juin 1658, étant le contrat de rente foncière due par Jean Jobin au gouverneur D'Ailleboust, minute importante qui permettait de déterminer l'endroit précis occupé par la Réserve D'Ailleboust dans l'enceinte de Québec ; enfin cette copie d'acte d'Audouard, datée le 15 juillet 1661, qui prolonge de douze années l'existence du mausolée Champlain. Douze ans ! "Grande aevi spatium !" disait Tacite mesurant cet espace de temps sur la durée d'une vie humaine ; le répéterait-il pour l'âge d'un monument ?

S'il se trouvait parmi nous un second Monsignor Tanguay qui eût le courage, la patience et le temps de consulter à loisir et à fond les Archives judiciaires— beaucoup plus historiques que judiciaires— du Bureau du Protonotaire à Québec, ce bourreau de travail compléterait probablement cette preuve si intéressante, l'augmenterait sûrement de quelques nouvelles pièces justificatives. S'il existait, par exemple, un contrat de démolition de la Chapelle de Champlain, le découvreur de cette perle archéologique ne se trouverait-il pas royalement compensé de ses peines ?

Mais à quoi bon égarer un honnête archiviste dans un labyrinthe sans issue, lui faire entreprendre une oeuvre interminable, poursuivre une recherche dont le recul éternel trompe et désespère comme un mirage ? Sans doute les milliers d'actes déposés au Département des Archives, rue Ste-Anne, sont tenus dans un très bel ordre chronologique— ce qui fait le plus grand honneur à notre habile archiviste, M. François-Xavier Maheux—mais ce mérite de classicafition n'offre pas à l'historien, en quête de renseignements, un avantage suffisant d'informations rapides.

La moitié, plus de la moitié même — 44 sur 72,— des greffes des vieux notaires français qui ont instrumenté, à Québec et dans la région " actuelle " du district de Québec, — de 1636 à 1763, année du Traité de Paris — manquent d'index et de répertoires. Audouard lui-même, Guillaume Audouard, secrétaire du Conseil Supérieur à Québec, et dont chacun des actes, au dire de Laverdière, possédait la valeur d'un document historique, Maître Audouard attend encore aujourd'hui qu'on lui fasse l'honneur, ou l'aumône, d'un index et d'un répertoire !

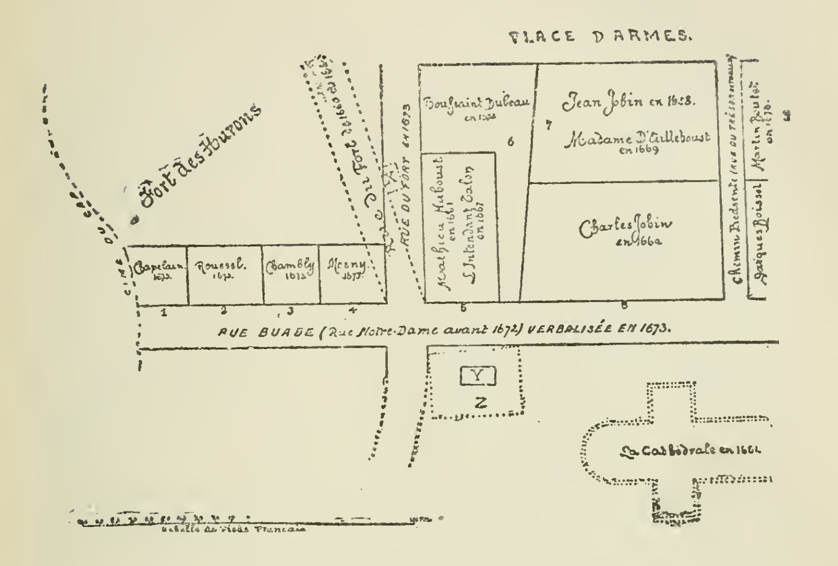
Mettons l'affaire au mieux et supposons qu'un intrépide archéologue, réfractaire au plus abêtissant ennui (1), s'ensevelisse tout vivant,

---

(1) Il ne faut pas compter ici au nombre des pièces probantes les Relations des Jésuites, 1641, 1642, 1643, qui ne font que signaler l'existence de la Chapelle Champlain, car la Querelle des Antiquaires, comme aujourd'hui la présente étude, disputait sur l'emplacement et non pas sur l'existence de la Chapelle Champlain laquelle n'a jamais été contestée.

(1) Pour filer à travers les archives, l'espace de treize années (1661-1673) " le contrat de démolition " de la chapelle Champlain, savez-vous combien de greffes et combien d'années de ces greffes il faudrait consulter ? Veuillez compter avec moi. — Audouard, 3 ans ; Aubert, 13 ans ; Badeau, 6 ans ; Becquet, 13 ans ; Duquet, 6 ans ; Fillion, 6 ans ; Gloria, 2 ans ; Gourdeau, 2 ans ; Lecoutre, 1 an ; Mouche, 9 ans ; Gilles Rageot, 8 ans ; Roy, 11 ans ; Vachon, 13 ans. Cela suffit, n'est-ce pas, à mesurer la tâche ?

CENSIVE DE NOTRE DAME DE QUÉBEC EN 1673



PIÈCES JUSTIFICATIVES

1.	Concession	*Chapelain.*	— Greffe	de Becquet : minute	du 3 septembre 1673.
2	"	*Roussel*	"	" "	"
3.	"	*Chamb'y.*	"	" "	"
4.	"	*Mosny.*	"	" "	22 mai 1673
5.	"	*Mathieu Huboust.*	"	Audouard, "	15 juillet 1661.
		Intendant Talon.	"	Gilles Rageot, "	19 février 1667.
				Becquet, "	15 juin 1673.
6.	"	*Toussaint Dubeau.*	"	Gilles Rageot, "	12 octobre 1673.
				"	4 juillet 1674
7.	"	*Jean Jobin.*	"	Peuvret, "	30 juin 1658.
		Mde D'Ailleboust.	"	Gilles Rageot, "	4 février 1669.
8.	"	*Charles Jobin.*	"	" "	"
9.	"	*Jacques Boissel.*	"	Peuvret, "	30 juin 1658
				Duquet, "	8 avril 1668.
				Gilles Rageot, "	4 février 1669.
10.	"	*Martin Boutet.*	"	Audouard, "	15 novembre 1649.
				Becquet. "	22 janvier 1673.

X. Edifice démoli lors du redressement de la rue Du Fort en 1673, et qui apparait sur le *Plan du haut Québec*, en 1660, sur le côté ouest de la rue Du Fort, en face du *Fort des Hurons*. Quel était cet édifice que la légende du plan de 1660 ne spécifie pas ? X représenterait-il ici l'inconnue du problème ?

Y. Maison du bedeau achetée par Mgr de Laval en 1662.

Z Emplacement du presbytère actuel.

comme un fakir, dans les archives judiciaires du Palais de Justice et en exhume, par un miracle de patience et de travail obstiné, ce "contrat de démolition " que je soupçonne, avec raison, exister au greffe de quelque vieux notaire français. Trouvera-t-il une récompense honnête, satisfaisante, une rémunération intellectuelle digne de tant d'efforts opiniâtres et persévérants, dans la vérification futile d'une date, d'un quantième, d'un millésime ? Découverte stérile s'il en fût jamais, véritable enfantillage historique. Et que nous importe, en effet, que la Chapelle Champlain ait disparu " avant, pendant " ou " après " l'année 1673 ? Ce qui nous intéresse uniquement dans la démolition du mausolée c'est le trésor qu'il renfermait, ce " sépulcre particulier " où reposaient les cendres de Samuel de Champlain. Si, comme nous le supposons avec assez de vraisemblance, la Chapelle Champlain, bâtie sur le carré du Bureau de Poste actuel, a été démolie en 1637, le tombeau qu'elle renfermait n'a-t-il pas été en même temps mis à découvert et détruit pour faire place aux caves profondes creusées sous les maisons construites sur le côté est de la rue Du Fort ? L'événement en est fort probable.

Je doute beaucoup, lorsque le Conseil de Ville fera démolir la propriété Clapham, que l'on trouve dans ses fondations un débris de muraille qui puisse amener nos archéologues à quelque conclusion sérieuse. La rue Du Fort elle-même serait inutilement fouillée aujourd'hui. Les ouvriers du département de l'Aqueduc, et ceux de la Compagnie du Gaz l'ont trop de fois ouverte et creusée en tous sens pour espérer qu'il puisse y être découvert quelque ruine nouvelle sur laquelle on puisse épiloguer derechef.

On se perd en conjectures sur le sort qui fut réservé au sépulcre et aux cendres de Champlain. Tous les Québecquois instruits sont unanimes à croire—à souhaiter du moins—que notre vénérable Basilique soit devenue le tombeau du Père de la Nouvelle-France. " Il n'est pas impossible, écrivait l'abbé Casgrain à la date déjà lointaine du 29 octobre 1875, il n'est pas impossible qu'à l'époque de la ruine (ou de la démolition) de la Chapelle Champlain, le sépulcre dont il est parlé dans la Relation de 1643 ait été ouvert et qu'on ait fait à la cathédrale la translation des restes qui y étaient déposés sans que l'on ait songé à mentionner cette sépulture dans les registres."

Et, à l'appui de cette hypothèse, il cite un exemple— qui n'est pas à suivre—d'une pareille omission à une époque beaucoup plus rapprochée de nous. Vainement, en effet, chercherait-on dans les registres de la paroisse Notre-Dame de Québec l'acte d'inhumation des ossements de quatre de nos plus illustres gouverneurs transportés de l'Eglise des Récollets, incendiée le 6 septembre 1796 aux voûtes de la chapelle Notre-Dame de Pitié dans la Cathédrale.

Une note précieuse remarquée par feu M. l'abbé Plante dans les " Livres de prône " de Mgr Plessis (1), alors curé de Québec, fut

---

(1) Annonce faite au prône du 11 septembre 1796, à la cathédrale de Québec :

" Dans la mâsure de l'église des RR. PP. Récollets, on a trouvé les ossements réunis d'un certain nombre d'anciens religieux, et même quelques cendres des anciens gouverneurs du pays qui y avaient été enterrés. On a mis tous ces précieux restes dans un cercueil pour être transportés et inhumés dans la cathédrale. Cette translation se fera

presque seule à transmettre le souvenir de cet événement remarquable.

Cette lacune dans nos archives, toute regrettable qu'elle soit, eut été réparable si l'on avait eu le soin de marquer d'une inscription le cercueil renfermant les précieux restes de Louis de Buade, comte de Frontenac, Louis-Hector de Callières, Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil et Jacques-Pierre de Taffanel, marquis de la Jonquière. Les services rendus à l'Eglise par ces illustres morts leur méritaient bien l'aumône d'une feuille de plomb (2). On sait les conséquences de cette criminelle incurie. En 1877, alors que l'on poursuivait à la Basilique des travaux d'excavation et d'exhumation, on chercha vainement à identifier à travers un fouillis d'ossements les cendres de nos gouverneurs français. Vain labeur, peines inutiles ! Jetée au vent, leur poussière n'eût pas été perdue davantage, et leurs squelettes, confondus dans la terre comme ils l'avaient été dans le cercueil, sont demeurés encore plus introuvables que le cadavre d'un disparu en mer.

Je m'explique la légitime indignation de l'intelligent curé de Sainte-Croix, M. l'abbé Georges Côté, en présence d'un tel état de choses.

" Lorsqu'on sait, disait-il, le nombre si considérable de sépultures qui ont eu lieu dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec, lorsqu'on se rappelle cette série de noms qui résument tous les genres d'illustrations et dont quelques-uns même sont si glorieux pour l'histoire de notre pays, on est saisi d'un vif regret en constatant que l'on a laissé à la postérité si peu de moyens d'identifier avec certitude les reliques précieuses de tant de personnages distingués. "

Puis il ajoutait avec un accent d'amère tristesse : " Faut-il donc croire que l'on n'ait pas songé à mettre dans un coffret spécial les restes des gouverneurs lorsqu'on les tira des ruines de l'église des Récollets pour les transporter à la cathédrale ? " (1).

Cependant nous pouvons affirmer, en toute sécurité de preuves historiques (2), que Frontenac, Cal-

---

immédiatement après la grand'messe de ce jour, (17ième dimanche après la Pentecôte), et vous êtes priés d'y assister. "

Le premier comme le plus ancien livre de prône de la cure Notre-Dame de Québec date de l'année 1771.

(2) M. l'abbé François Faguy, le curé actuel de la Basilique, a noblement réparé la négligence grossière des fabriciens de 1796, en faisant ériger, à ses frais personnels, un marbre commémoratif aux quatre gouverneurs français inhumés dans son église.

(1) Cf. " L'Abeille ", 5 décembre 1878, No 12.—On avait très judicieusement choisi M. l'abbé Côté, alors premier vicaire à la Basilique, comme directeur et surveillant de ces travaux d'exhumation si intéressants à étudier au point de vue de l'histoire.

(2) Nous avons un témoin oculaire de la translation de leurs cendres dans la personne de M. James Thompson, le grand ami de M. Philippe Aubert De Gaspé, le compagnon d'armes de Wolfe. " Il vit, de ses yeux ", inhumer les ossements des anciens gouverneurs — " dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié, près de la muraille, côté de l'Evangile. "

Cf. Tanguay : " Dictionnaire généalogique ", tome 1er, page 244.

Une seconde translation eut lieu en 1829. Mgr Signay étant alors curé de Québec ; les ossements, enfermés dans une boîte, furent placés

lières, Vaudreuil et La Jonquière reposent " quelque part " dans la Basilique. Mais hélas ! cette belle assurance s'évanouit, les meilleurs éléments de certitude nous échappent dès l'instant c [illegible] hons à établir que cette même Basilique a remplacé le sépulcre d'honneur où Montmagny, l'illustre chevalier de Malte, déposait, il y a plus de deux cent soixante ans, la dépouille mortelle de Samuel de Champlain.

Tout d'abord, il m'a répugné de croire à la démolition de la Chapelle Champlain pour raison de vieillesse caduque. Cette hypothèse semblait insulter à la bonne renommée de nos ancêtres, accuser d'ingratitude nationale les contemporains de celui qui fut le Père de la Nouvelle-France. Admettons un instant la vraisemblance de cette conjecture, et convenons, pour le besoin de la discussion, que D'Ailleboust, De Lauzon, D'Argenson, D'Avaugour, peu soucieux de vivre au Canada, encore moins d'y mourir, indifférents à la mémoire et à l'oeuvre de Champlain, eussent laissé tomber en ruine son mausolée d'honneur, croyez-vous qu'il ne se fut pas trouvé quelqu'un pour entretenir de soins pieux cet autel consacré au souvenir du Grand Français ?

Il n'était pas loin le protecteur dévoué, constant et fidèle, enveloppant de sa sollicitude, comme d'un manteau royal, les vivants et les morts de son église. Ce quelqu'un n'était autre que François de Laval. En effet, l'événement aujourd'hui en est incontestable. Monseigneur de Laval vit de ses yeux la Chapelle de Champlain. Or, pouvait-il faire moins pour Samuel de Champlain qu'il ne fit pour Saffrey de Mésy ? Qu'avait-il donc fait pour Saffrey de Mésy ? Planter une croix sur sa tombe, au Cimetière des Pauvres de l'Hôtel-Dieu, afin que les cendres de ce gouverneur, autrefois son meilleur ami, ne fussent pas confondues dans la poussière des morts obscurs et vulgaires, échapassent à l'anonymat du sillon, aux terribles promiscuités de la fosse commune où le successeur de D'Avaugour avait voulu descendre par un acte magnifique de suprême humilité. En face d'un tel exemple, croiriez-vous que ce même François de Laval eût permis, eût toléré que Samuel de Champlain, le fondateur de sa ville épiscopale, n'eût, pour rappeler sa noble et douce mémoire, qu'une chapelle en ruine et qu'un tombeau déshonoré ?

Et cependant, " le vrai peut, quelquefois, n'être pas vraisemblable". Ce vers est, en même temps, un axiome de littérature et d'histoire. M. Hanotaux l'ancien ministre des affaires étrangères en France, ne vient-il pas d'écrire, au cours d'un article superbe consacré au fondateur de Québec :

" Les contemporains n'ont guère " apprécié les mérites de Cham- " plain. Ses successeurs ne se sont " pas toujours montrés dignes de " l'héritage qu'il avait laissé. Mais, " après trois siècles, sa renommée " renaît pure et sans tache."

On sait la compétence à juger du célèbre académicien ; son livre de " Richelieu " la rend irrécusable.

En y réfléchissant davantage, j'en arrive à me demander si, véritablement, les Canadiens-français du dix-septième siècle estimèrent à sa valeur Samuel de Champlain ? Ce grand homme fut-il jamais pour

---

sous les voûtes de la chapelle Ste-Anne, dans le sanctuaire près de la muraille et du côté de l'Evangile. Enfin, ils ont subi l'horreur d'un troisième déménagement en 1877. Cette fois l'installation promet d'être définitive.

eux le savant écrivain, le géographe étonnant, le découvreur hardi, l'explorateur sagace qui nous apparaît aujourd'hui radieux, dans une gloire d'apothéose ? Nos aïeux connaissaient-ils son oeuvre ? En ont-ils seulement soupçonné le mérite, prévu les résultats ? Qui d'entre eux l'a pesée dans les balances de l'Histoire ? Champlain lui-même, dans son admirable modestie, croyait sans doute ne bâtir qu'une ville alors qu'il fondait un immense empire. Ce qui fait que nous acclamons ce héros avec un grand enthousiasme toujours grandissant, c'est que " nous voyons aujourd'hui nos rivages couverts du fruit de ses bienfaits " !

Ce sont les paroles même de la " Cantate " que trois cents voix d'écoliers chanteront demain au pied de sa statue.

* * *

Sa statue ! Oui, nous lui avons enfin élevé une statue ! Elle coûte 30,000 dollars. Elles sont rares, à ce prix, même en terre de France, où le marbre et le bronze semblent appartenir à la flore de ce merveilleux pays tant ils s'y épanouissent en purs chef'd'oeuvres. N'en soyons que plus orgueilleux ! et ne regrettons jamais de nous être montrés magnifiquement prodigues !

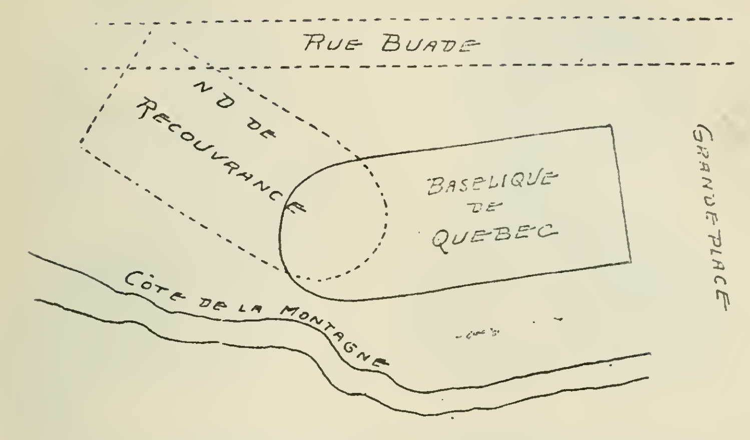
Ce monument historique prouvera, à l'étranger et à nous-mêmes, comment nous pratiquons la Religion du Souvenir, quelle pompe quelle richesse, quelle ferveur nous savons apporter au culte public des ancêtres, donateurs illustres, modèles parfaits, génies tutélaires de la patrie canadienne-française.

Les grands hommes, comme les tableaux de maître, ne se regardent bien qu'à distance. L'histoire mesure à la postérité ces recueils précis, ces lointains nécessaires qui lui permettent de contempler, d'admirer, d'applaudir le héros aperçu dans une belle et bonne lumière d'immortalité. Quelques-uns même semblent grandir dans la fuyante perspective. Ils montent à l'horizon comme des astres. Champlain, Laval, Frontenac, Vaudreuil, Montcalm, Lévis, sont de ceux-là. Ils auront le sort, dirait Chateaubriand, de cette figure d'Homère qu'on aperçoit derière les âges : quelquefois elle est obscurcie par la poussière qu'un siècle fait en s'écroulant : mais aussitôt que le nuage s'est dissipé, on voit reparaître le majestueux visage, encore agrandi, dominant les ruines nouvelles de toute la hauteur du ciel.

ERNEST MYRAND.



Immaculée Conception, titulaire de l'Eglise de Notre-Dame de Québec



Plan de Québec, montrant le site de l'église de Notre-Dame de Recouvrance et celui de l'Eglise Cathédrale actuelle

XII.

Eglise de Notre-Dame de Québec commencée en 1644, sous la direction du révérend Père Jérôme Lallemant, S. J., alors supérieur et commissaire général de l'Eglise de la Nouvelle-France. Cette église est située sur le Fief Notre-Dame de Québec ; le terrain qui compose maintenant ce Fief, a été acquis par la Fabrique de Notre-Dame de Québec, par les divers titres suivants :

" 1o. Concession par Monsieur D'Ailleboust, du 4 juillet 1651, " d'une place située dans l'enclos du dit Québec, contenant trente-huit perches et demi de terre ou environ, tenant d'un bout à la Grande Place, d'autre bout au Sieur Guillaume Couillard, d'un côté à la terre de l'Eglise et d'autre côté au Grand chemin qui va du magasin chez le dit Sieur Couillard."

" 2o. Concession par le même, du 7 juillet 1651, " d'une place située dans l'enclos du dit Québec contenant un arpent de terre environ, tenant d'un côté à la rue de devant la dite église, d'autre côté à une grande rue qui passe devant le logis du dit Martin Boutet, d'un bout à la rue qui va des révérends Pères ou Mères Ursulines, et d'autre bout à la terre du dit Boutet."

" 3o. Donation par Guillaume Couillard et autres, exécutée par devant Mtre Audouard, notaire, le 15 janvier 1652, " d'une pièce de terre seize au dit Québec, au lieu où est présentement en partie bâtie la ditte Eglise Paroissiale du dit Québec, icelle contenant quatre-vingt perches de terre ou environ ayant été borné ainsy qu'il en suit par Monsieur Jean Bourdon, Ingénieur et Arpenteur, pour Messieurs de la Grande Compagnie de ce Pays, ainsi qu'il apparait par son procès-verbal en datte du neuvième jour de Janvier, mil six cent cinquante deux, sçavoir : du côté du sud les terres appartenantes de présent à la ditte Eglise, d'autre côté au Nord les terres appartenantes au dit Sieur Couillard, d'un bout à l'Ouest les terres appartenantes aussi à la ditte Eglise d'autre bout



M. JEAN TORCAPEL,

1er curé de Québec, 1659-1660.

Arrivé à Québec le 16 juin 1659 ; accompagne Mgr Laval, le 13 août suivant, nommé premier curé de Québec ; mais il ne resta qu'une année dans cet emploi et la faiblesse de sa santé le fit repasser en France, le 18 octobre 1660, (Journal des Jésuites).



M. FRANCOIS DUPRE

4e curé de Québec, 1687-1707

Il arriva an Canada le 28 mai 1673. En 1675, il était missionnaire du séminaire de Québec, en 1684, 1er curé de Champlain : 1687, curé de Québec, 1701, chapelain des Ursulines de Québec ; 1711, curé de Lorette, où il mourut. Il fut inhumé le 29 juin 1720.

à l'Est le Chemin rendant au Fort du dit Québec."

" 4o. Concession par Monsieur de Lauzon, du 15 mai 1652, " de la consistance de 140 perches de terre ou environ, bornée ainsy qu'il en suit, sçavoir : est du côté du Sud en partie la Grande Place de devant l'Eglise et le long des pieux de l'emplacement des Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, d'autre côté au Nord, la clôture des pieux du Sieur Couillard, laquelle clôture fait la séparation entre le dit Sieur Couillard et le ditte pièce de terre, avec un petit côteau qui va aboutissant au coing de l'enclos des dits Révérends Pères, tirant à l'Ouest du bout à l'Est les terres qui sont à l'entour de l'église de Québec à celles appartenant du costé du dit Sieur Couillard."

" 5o. Concession et érection en Fief, par Monsieur de Lauzon, "de l'emplacement estant autour de l'Eglise, ainsy et tel qu'il est désigné, dans un plan paraphé et signé de nous, " ne varietur ", ce jour d'hui datte des présentes, pour jouir du dit emplacement par la dite Fabrique en France aumosne à perpétuité sans aucune charge, avec pousion ci-dessus par la Compagnie des Indes, du 10 avril 1674. Cadastre voir de donenr à cens et rentes, part et portion d'iceluy et mêmes les places cy devant accordées, à quelques particuliers, et les Maisons quel sont basty dessu seront désormais en la cencive de la ditte Fabrique, pour en percevoir les droits seigneuriaux tels qu'ils peuvent être dus."



M. PIERRE POCQUET

5e curé de Québec, 1707-1711

Décédé le 16 avril 1711, à l'âge de 44 ans. Il est inhumé dans la Cathédrale.



M. THOMAS THIBOULT,

6e curé de Québec, 1711-1724

Il arriva à Québec le 16 août 1710, fut nommé grand pénitencier du chapitre de Québec. Il passa près de deux ans en France, pour les affaire du chapitre. Il fut aussi supérieur du séminaire, et mourut à l'Hôtel-Dieu de Quebec, le 12 avril 1724, à l'âge de 43 ans. M. Thiboult à fait le recensement de la paroisse de Québec en 1716.

" 6o. Confirmation de la Concesabrégé des Seigneuries du district de Québec, vol. I. p., No 15, signé par S. Lelièvre."

D'après le recensement fait par M. Thiboult, curé de Québec, en 1716, et publié par M. l'abbé Beaudet, en 1887, il se trouvait dans la paroisse 465 familles, y compris les habitants de la Petite-Rivière. Nous avons dans ce recensement nonseulement le nom de chacun des habitants, leur âge, leur emploi, la rue où ils demeurent, le mari, la femme, les enfants, les domestiques, les commensaux, tout ce qui compose une maison.

" Recensement général des habitants de Québec et des environs dans le district de la paroisse de Québec, ou état des âmes de la paroisse de Québec en 1716....

" La paroisse de Québec renferme dans son étendue : 1o la Haute-Ville ; 2o la Basse-Ville ; 3o la Canardière ; 4o St-Jean ; 5o la Petite-Rivière, et 6o St-Michel. M. Thiboult est curé. et M. Calvarin, vicaire.

"La Haute-Ville renferme : 1o le château où loge monsieur le gouverneur ; 2o le palais où loge monsieur l'intendant ; 3o le palais épiscopal ; 4o le séminaire ; 5o les Jésuites 6o les Récollets ; 7o les hospitalières de l'Hôtel-Dieu, et 8o les Ursulines. Le palais est dans le faubourg St-Nicolas.

" Saint- Jean se prend depuis la porte de la ville jusqu'à la maison de Prévost inclusivement.

" La Canardière, depuis la maison de Larché jusqu'à la maison deLagroix inclusivement.



M. ETIENNE BOULLARD,

7e curé de Québec, 1724-1733

Né à Château-du-Soir, dans la Maine. Il fut nommé curé de Beauport le 3 novembre 1684, chanoine en 1700. Il mourut à l'Htôtel-Dieu de Québec, le 28 septembre 1733, à l'âge de 75 ans, et fut inhumé dans la Cathédrale.



M. JEAN LYON de ST - FERREOL,

9e curé de Québec, 1734-1737

Arrivé à Québec en juillet 1721. Il mourut en octobre 1737.

" La Petite-Rivière, depuis l'hôpital général jusqu'à la maison de Dion inclusivement.

" La paroisse et la cathédrale sont une même église. Il y a une chapelle succursale à la Basse-Ville. Il y a aussi une petite communauté de Soeurs de la congrégation à la Basse-Ville pour faire les petites écoles des filles ; elles sont six soeurs.

" Les hospitalières de l'Hôtel-Dieu sont 58 religieuses et pourront augmenter.

" Les Ursulines sont 42 en tout, sans compter les pensionnaires. Les hospitalières de l'Hôpital Général sont en tout 17 ou 18 religieuses.

" Il n'y a à St-Michel que la maison de promenade du séminaire.

" Habitants de la Haute-Ville. Rue St-Louis, depuis le Fort jusque chez monsieur Dartigny, 51 familles.

" Rue qui est le long du jardin du Fort, 3 familles.

" Rue des Jardins, depuis les Jésuites en montant jusqu'à la rue St-Louis, 11 familles.

" Rue Ste-Anne, depuis la Place d'Armes qui est vis-à-vis la tour bastionnée près le jardin des Jésuites jusqu'à la Place devant le Fort au coin du mur du jardin des PP. Récollets, 14 familles.

" Petite rue depuis la place du Fort jusqu'au cimetière qui joint au presbytère, (rue du Trésor), 3 familles.

" Rue de Buade, bornée d'un bout par la place qui est devant la cathédrale et les Jésuites, et de l'autre par celle qui est devant l'évêché, 9 familles. (Escalier de la rue Buade.)

" Rue qui prend depuis la Boulangerie du Séminaire jusqu'aux Remparts et rue St-Joseph. (Rue Ste-Famille et rue Garneau.) 7 familles.

" Rue Couillard, depuis la maison de Belleville jusqu'au cimetière de l'Hôtel-Dieu, (Le cimetière



M. CHARLES PLANTE,

11e curé de Québec, 1739-1744

Né le 18 déc mbre 1680, à l'Ile d'Orléans, fils de Claude Plante et de Marie Patenote ; ordonné à Québec le 22 décembre 17(0)3, desservant St-Michel et Beaumont jusqu'en 1718. Il décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 20 mars 1744, âgé de 64 ans, et fut inhumé dans la Cathédrale.



M. JEAN FELIX RECHER

13e curé de Québec, 1749.1768

Arrivé en août 1747, chanoine honoraire et directeur du séminaire de Québec ; il mourut le 16 mars 1768, âgé de 44 ans et trois mois. Il est inhumé dans la chapelle du séminaire.

---

des Pauvres, au nord-est de la rue Collins.) 18 familles.

" Rue des Pauvres, depuis le grand portail de la Cathédrale jusqu'à la porte de la ville. (Côte du Palais). Rue de la Fabrique, partie de la rue St-Jean et rue du Palais. 16 familles.

" Rue St-Jean, depuis le coin du Jardin des Pauvres de l'Hôtel-Dieu jusqu'aux fortications, 8 familles. (Le jardin des Pauvres occupait, entre les rues Collins et du Palais, tout le bloc où se trouve l'hôtel Albion, aujourd'hui hôtel Victoria).

" Faubourg St-Nicolas ou quartier du Palais, 25 familles.

BASSE-VILLE

" Rue du Sault au Matelot, 78 familles. (Cette rue renferme le plus grand nombre d'habitants.)

" Rue de la Montagne, depuis la porte de l'Evêché jusqu'au jardin de M. Delino 27 familles.

" Rue Notre-Dame, depuis la fin de la rue du Sault au Matelot jusqu'à l'église de la Basse-Ville, 28 familles.

" Rue DeMeules et Champlain, depuis le haut de l'escalier jusqu'au bout du Cap au Diamant, 77 familles.

" Rue du Cul de Sac, 34 familles.

" Rue Sous le Fort, 49 familles.

" Habitant de la Petite Rivière, 7 familles. (44 âmes).

La rue St-Pierre et la paroisse Saint-Roch n'étaient point encore habitées à cet époque, à l'exception d'une couple de familles près de la Côte à Coton, et l'Hermitage Saint-Roch, des RR. PP. Récollets, près de la Rivière Saint-Charles, dont on parlera plus tard.

Les limites actuelles de la paroisse, depuis 1886, pour les catholiques parlant la langue française, sont



M. BERNARD SYLVESTRE DOSQUE

14e curé de Québec, 1769-1774

Arrivé en 1758, fut nommé en 1750, curé de Beaumont ; en 1769 curé de Quebec, mort a l'Hôtel-Dieu de Québec, le 29 janvier 1774, à l'âge de 47 ans, et inhumé dans la Cathedrale.



M. AUGUSTE DAVID HUBERT,

16e curé de Québec. 1775-1792.

Né à Québec. le 15 février 1751, fils de Charles Hubert et de Charlotte Thibault ; ordonné le 26 février 1774 ; dessert St-Joseph de Lévis en 1774 ; 1775, curé de Québec, noyé à l'âge de 41 ans, le 21 mai 1792, inhumé dans la Cathédrale.

---

au milieu de la rue St-Eustache et au milieu de la Grande-Allée jusqu'à Marchmont et de la rue Saint-Roch en suivant la Rivière jusqu'au Cap Diamand.

La population catholique de lanque française de la paroisse est de 5,213, (1901). M. l'abbé F. X. Faguy est le curé actuel et a pour vicaires M. l'abbé A. Faucher et M. l'abbé J. B. Paradis.

Notice historique sur l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec. d'après le " Journal de Québec, " lors des travaux, en 1844 :

" L'église paroissi[illegible] mencée la première fois en 1644, sous le titre de Notre-Dame de la Paix ; elle fut bâtie en [illegible] croix, large de 33 pieds et longue de 100 pieds, y compris les murs. Elle avait deux chapelles, l'une du côté de l'Epitre, dite de St-Joseph, et l'autre, du côté de l'Evangile, dite de Ste-Anne.

" En 1650, le R. P. Poncet dit la première messe à l'église nouvelle et la bénit en même temps. (24 décembre 1650.)

" Vers 1655, il fut érigé un clocher sur le milieu de l'église.

" En 1666, le 2 juillet, dédicace solennelle de l'église sous le titre de l'Immaculée Conception.

" En 1688, l'église ayant été trouvée trop petite, on l'allongea de 50 pieds et on fit ériger deux tours carrées, l'une de chaque côté du portail.

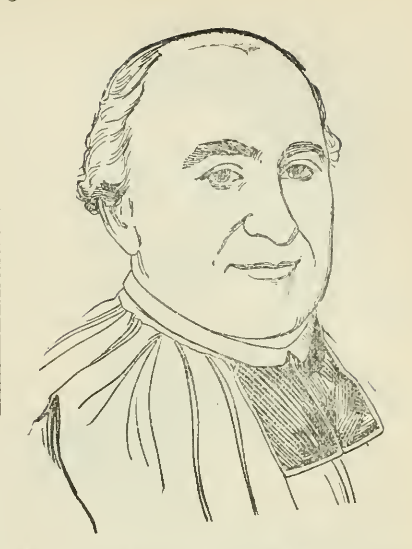
" En 1744, la charpente étant pourrie, il fut déterminé de bâtir une nouvelle église. sur le même terrain ; il n'est pas fait mention que l'on se soit servi des vieux murs, mais il est dit qu'elle fut allongée de 40 pieds et élargie par deux bas-



M. JOSEPH OCTAVE PLESSIS.

17e curé de Québec, 1792-1805.

Né à Montréal, le 3 mars 1763, fils de Joseph Plessis et de Louise Ménard ; ordonné le 11 mars 1786 ; nommé évêque en 1800.



M. L.-JOSEPH DESJARDINS,

18e curé de Québec, 1805-1807.

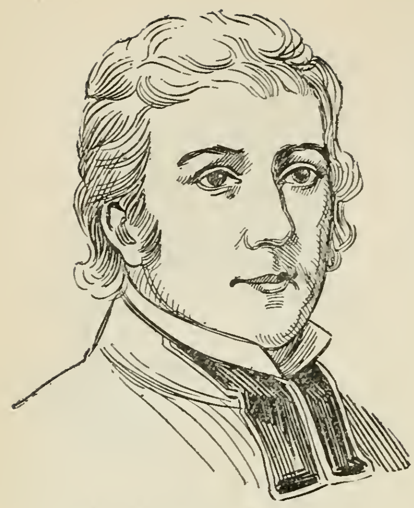
Vicaire de 1801 à 1805 ; chapelain de l'Hôtel-Dieu, 1807 à 1836, mourut le 31 août 1848.

côtés de 28 pieds de large chacun, y compris les murs. Les additions faites à l'église en 1688 et 1744 correspondent exactement avec l'étendue actuelle de cet édifice, savoir : 200 pides de long sur 66 de large, compris l'épaisseur des murs.

" En 1759, la ville de Québec, étant assiégée par les forces britanniques, sous le commandement du général Wolfe, pendant le bombardement, l'église fut entièrement incendiée la nuit du 22 au 23 juillet, par des bombes ou boulets rouges lancés des batteries anglaises érigées sur les hauteurs de la Pointe-Lévy, mais la construction des murs et la partie de la tour octagone se trouvèrent tellemnet solides qu'ils restèrent debout, ainsi qu'on peut le voir dans une ancienne gravure représentant l'état de l'église et de cette partie de la ville, après le siège de Québec, en 1759.

" En 1771, l'église fut rétablie telle qu'elle est actuellement quant à son intérieur, de sorte qu'elle a conservé jusqu'à ce jour la forme qui lui avait été donnée en 1744, d'après les plans et dessins de M. Chaussegros de Léry, ingénieur en chef de la colonie.

" En 1844, en travaillant à la démolition actuelle du portail, l'on a trouvé dans le mur cinq boulets (du calibre de 24 livres) tous marqués à la patte d'oie, à environ trente pieds au-dessus du sol ; en déblayant les anciennes fondations on a découvert un morceau de fonte pesant 8 livres, formant partie de la crampe de la cloche qui était suspendue au clocher lors de l'incendie en 1759, et qui est vraisemblablement la même qui fut donné à l'église par un nommé Robert Hache en 1651. et qui, était du poids d'environ 1,000 livres ; et on



M. ANDRE DOUCET,

19e curé de Québec, 1807-1814.

Né aux Trois-Rivières, le 30 novembre 1781, fils de Jean Doucet et de Madeleine Mireau ; ordonné le 1er décembre 1805 ; 1806, vicaire à Québec ; 1807, curé, 1814, chapelain de l'Hôpital-Général de Québec ; 1817, missionaire à Halifax. Décédé à Tracadie, le 22 décembre 1825, âgé de 44 ans.



M. JOSEPH SIGNAI,

20e curé de Québec, 1814-1831.

Né à Québec le 8 novembre 1778, fils de François Signaï et de Marguerite Vallée ; élu coadjuteur de l'évêque de Québec, le 20 mai 1827, curé de Québec jusqu'au 7 octobre 1831.

---

a aussi trouvé plusieurs fragments de bombes au milieu d'une épaisse couche de cendres et de bois brûlé. Le portail que l'on démolit actuellement doit être remplacé immédiatement par un autre construit en pierre de taille de la Pointe-aux-Trembles, dans le genre dorique, d'après un plan que l'on peut voir chez M. Baillargé, architecte.

Une coïncidence assez remarquable, c'est que les trois époques de cet édifice vénérable sont à un siècle l'une de l'autre. L'église fut commencée en 1644, rebâtie en 1744 et elle subit maintenant, en 1844, des améliorations considérables quant à son extérieur. "

En 1874, Mgr Taschereau, archevêque de Québec, dans une circulaire datée du 8 septembre 1874, adressée au clergé, dit que sa cathédrale a été mise au nombre des Basiliques Mineures, par Sa Sainteté Pie IX, à l'occasion du deuxième centenaire du siège épiscopal de Québec.

Aussi à cette occasion, Sa Sainteté a donné une magnifique mosaïque de la Sainte Vierge pour être placée dans la Basilique.

M. Faguy, curé actuel, a fait faire beaucoup de réparations à son église. Il a fait peinturer et dorer l'intérieur ; renouveler les bancs ; changer le système de chauffage, a fait poser la lumière électrique, etc., etc.

LISTE DES CURES DE QUEBEC

Avant l'arrivée de Mgr de Laval. Première chapelle de Québec sous le vocable de St-Charles

— A la Basse-Ville —

D'Olbeau, R. P., Jean, Recollet, 1615-1616.
Jamay, R. P., Denis, Récollet, 1616-1617.
LeCaron, R. P., Joseph, Récollet, 1617-1618.
D'Olbeau, R. P., Jean, Récollet, 1618-1622.
Galleran, R. P., Guillaume, Récollet, 1622-1625.
DeLaroche-Daillon, Jean-Joseph, Récollet, 1625-1626.
LeCaron, R. P., Joseph, Récollet, 1626-1629.

Eglise de Notre-Dame de Recouvrance, à la Haute-Ville.

LeJeune, R. P. Paul, S. J., 1632-1635.
Lallemand, R. P. Charles, S. J., 1635-1639.
Vimont, R. P. Berthelemy, S. J., 1639-1640.

Chapelle paroissiale de Québec, sur la rue du Trésor.

Vimont, R. P. Berthelemy, S. J., 1640-1644.
Lallemant, R. P. Jérôme, S. J., 1644-1650.
Ragueneau, R. P. Paul, S. J., 1650-1653.
LeMercier, R. P. François, S. J., 1653-1656.
DeQuen, R. P. Jean, S. J., 1656-1657.

Eglise de Notre-Dame de Québec.

Queylus, M. Gabriel, de 1657-1658.
LeMercier, R. P. François, S. J., 1658-1659.



M. CHS. FRS. BAILLARGEON,

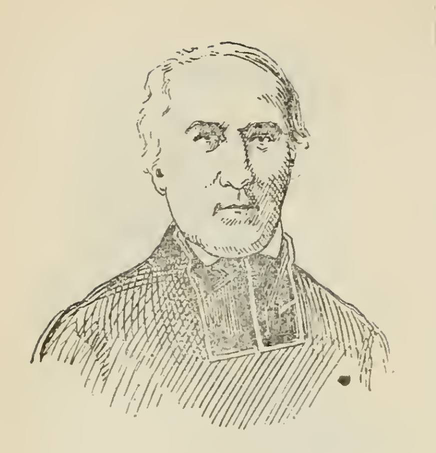
21e curé de Québec, 1831-1850.

Né le 25 avril 1798 ; fils de François Baillargeon et de Marie Louise Langlois ; ordonné le 1er juin 1822 ; chapelain de l'église St-Roch ; 1826, curé de St-François, Ile d'Orléans ; 1827, du Château-Richer et de l'Ange-Gardien ; 1831, de Québec ; décédé évêque de Québec, en octobre 1870.

LISTE DES CURES DE QUEBEC

Après l'arrivée de Mgr de Laval.

1er, 1659-60, M. Jean Torcapel.
2e, 1660-1672 et 1673-87, Henri de Bernières.
3e, 1672-73, Louis Ango des Maizerets.
4e, 1687-1707, Frs Dupré.
5e, 1707-1711, Pierre Pocquet.
6e, 1711-1724, Thomas Thiboult.
7e, 1724-1733, Et. Boulard.
8e, 1734, Bertrand de la Tour.
9e, 1734-1737, Jean Lyon de St-Ferréol.
10e, 1738-1739, Jacques Dartigues.
11e, 1739-1744, Charles Plante.
12e, 1744-1748, Mathurin Delbois.
13e, 1749-1768, Jean-Félix Récher.



M. LOUIS PROULX,
22e curé de Québec, 1850-1851.
Décédé le 6 juillet 1871, à Ste-Marie de la Beauce.

14e, 1769-1774, Bernard Sylvestre Dosque.
15e, 1774-1775, Louis Beaumont.
16e, 1775-1792, Auguste David Hubert.
17e, 1792-1805, Joseph Octave Plessis.
18e, 1805-1807, Ls Joseph Desjardins.
19e, 1807-1814, André Doucet.
20e, 1814-1831, Joseph Signaï.
21, 1831-1850, Chs Frs Baillargeon.
22e, 1850-1851, Louis Proulx.
23e, 1851-1887, Joseph Auclair.
24e, 1888-...., Frs Xavier Faguy, curé actuel

Cette liste de curés de Québec a été prise dans "l'Abeille," du Séminaire de Québec, et modifiée avec celle du Dr N. E. Dionne.

Il se trouve dans la liste qu'il y a dans l'entrée de la Basilique, quelques-noms qui ne se trouvent pas dans celle-ci.

Les voici : M. F. Elzéar Vallier, Mathurin Jacreau et Siméon Le Bansais.

Les prêtres qui se sont succédé à la cure de Notre-Dame de Québec, et la prise de possession de cette cure par le titulaire actuel, le 5 janvier 1888, d'après le "Soleil" du 3 juin 1899.

Afin d'ajouter un nouvel attrait à notre édition du samedi, nous avons entrepris la tâche d'y insérer l'historique d'une des paroisses du diocèse de Québec, avec en même temps quelques notes biographiques sur le curé actuel.

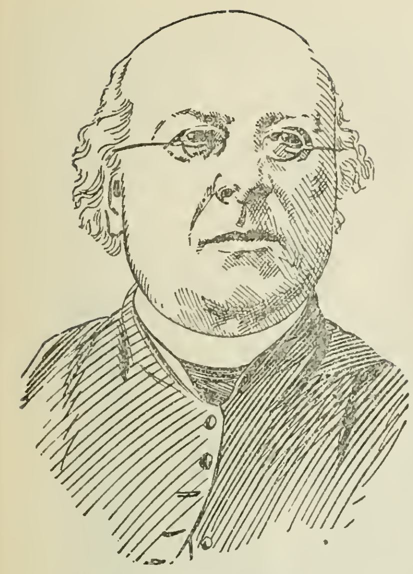
Cette tâche est plus ardue que nous le présumions.

Il nous en a coûté bien des recherches, bien des pas et des démarches pour obtenir les quelques renseignements que nous publions ci-dessous sur la cure de Québec. Nous devons dès à présent dire que nous sommes redevables à M. le Dr Dionne, bibliothécaire du Parlement, un chercheur et un littérateur, d'une bonne partie de nos renseignements.

Les principaux points qui offent matière à discussion sont les dates de nomination à la cure. Ainsi on ne peut établir sûrement quand M. Pocquet, M. Thiboult, M. Boulard, M. de la Tour, M. Lyon St-Ferréol, M. Dartigues furent nommés curés de Québec. Il y a aussi des difficultés à résoudre au sujet de la date de l'abandon de cette charge par MM. Lyon St-Ferréol et Plessis.

D'après "L'Abeille", les Jésuites auraient été curés de Québec avant l'arrivée de Mgr Laval, de 1625 à 1657 et de 1658 à 1659. Rien ne nous porte à croire cependant que les Jésuites aient été revêtus durant cette charge d'une autorité autre que celle de missionnaire.

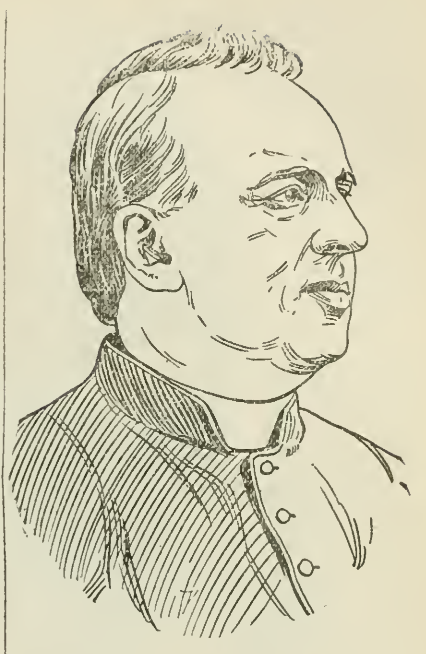
La colonie tout entière était considérée comme pays de mission. Le recteur ou supérieur de la Compagnie de Jésus à Québec était revêtu



M. JOSEPH AUCLAIR,

23e curé de Québec, 1851-1887.

Né à St-Ambroise le 16 juin 1813, décédé le 29 novembre 1887, inhumé dans la Basilique.



M. FRS.-XAVIER FAGUY,

24e curé de Québec 1888 et curé actuel.

du titre de Supérieur général des missions du Canada. Les Jésuites étaient chargés de l'administration spirituelle. Ils recevaient leurs pouvoirs, dit Ferland, du nonce du Pape à Paris ou directement de la Congrégation de la Propagande, à Rome. Mais enfin ils n'étaient que des missionnaires, exerçant les fonctions de curé sans en avoir le titre.

Voilà ce que prouvent tous les documents que nous avons feuilletés. Nulle part, ils ne sont considérés comme étant des curés dans l'acception propre du mot.

M. de Queylus fut-il le premier curé de Québec ?

Quelque temps après son arrivée au pays, M. de Queylus reçut du P. Poncet les clefs de l'Eglise de la paroisse. Le journal des Jésuites dit qu'il prit charge de la cure le 12 septembre 1657. Dans les Archives de la paroisse Notre-Dame de Québec, on trouve une note dans laquelle il est dit qu'à son arrivée, M. l'abbé de Queylus, " devenu curé de Québec", et se trouvant sans presbytère, intenta une action aux Pères Jésuites pour leur faire remettre à la paroisse le nouveau logis qu'ils venaient de bâtir ou rembourser les 600 livres qu'ils avaient acceptées en 1645 pour construire eux-mêmes un presbytère sur le terrain de l'église.

Il ne peut donc pas y avoir de



ANCIENNE PLACE DU MARCHE

Première Cathédrale de la Nouvelle-France, commencée en 1644 et terminée en en 1657, sous la direction du R. P. Jérôme Lallemant, S. J. Commissaire et supérieur de la Compagnie de Jésus au Canada

discussion sur le compte de M. de Queylus non plus qu'au sujet de son successeur M. Torcapel.

Le "Journal des Jésuites" mentionne ce dernier comme curé lorsqu'il raconte la cérémonie inaugurée à la date du 1er janvier 1660, par l'évêque de Pétrée et que le prélat avait annoncée dans la chaire de la paroisse.

Après M. Torcapel vient M.Henri de Bernières qui fut curé de 1660 à 1672, M. Ango des Maizerets lui succédant pour une année.

En 1672, M. des Maizerets fut nommé supérieur du Séminaire, et il exerça cette charge jusqu'à l'année suivante, lorsqu'il fut remplacé par M. de Bernières qui reprit en même temps ses anciennes fonctions de curé "titulaire". M. de Bernières fut le premier curé en titre de Québec depuis 1664.

M. Dupré fut curé de Québec de 1687 à 1707, pendant 20 ans.

Le cas de M. Pocquet, n'est pas aussi clair. Fut-il toujours curé titulaire de 1707 à 1711. On est

fondé à croire qu'avant d'être nommé curé, il remplit les fonctions de curé d'office. Il a signé comme tel dans les régistres de la paroisse à plusieurs reprises.

Il en est de même de M. Thiboult, qui de 1711 à 1713, paraît dans les archives comme curé d'office.

M. Bertrand de la Tour fut nommé curé pendant qu'il était en France, et n'en exerça jamais les fonctions. Il était absent depuis deux ans lorsqu'il reçut la nouvelle de sa nomination, qu'il ne voulut pas accepter et il dut faire un acte de résignation à cet effet, en date du 8 mai 1734.

En 1738, M. Dartigues fut nommé curé de Québec. Il avait succédé à M. Lyon Saint-Ferréol, mort en 1737. Dans l'intervalle, M. Chs Plante desservit la cure en qualité de vicaire, charge qu'il occupait depuis 1718.

M. Dartigues se démit le 27 novembre 1738 et fut remplacé cette fois par M. Plante, comme curé, mais sa nomination officielle ne date que du 25 avril 1739. Il remplit les fonctions curiales jusqu'à sa mort arrivée le 20 mars 1744.

La cure continua à être administrée par des vicaires jusqu'au 3 novembre 1749, lisons-nous dans les notes historiques sur le chapitre de la cathédrale de Québec, par M. G. V. Langevin. Il y a eu un curé de Québec du nom de Delbois, de 1744 à 1749. Comme M. de la Tour et M. Dartigues, M. Delbois dut sa nomination au Séminaire des Missions Etrangères de Paris, et pour des raisons inconnues il ne crut pas devoir prendre possession de sa cure et ne vint jamais au Canada.

M. Vallier faisait les fonctions de curé à Québec lorsqu'il mourut le 17 janvier 1747. M. de Villars le remplaça jusquà la nomination par l'évêque de M. J. F. Récher, le 3 novembre 1749.

Quant à M. Dézéry, que nous trouvons comme curé de 1768 à 1769, ce doit être M. F. X. La Tour Dézéry, le premier canadien français aggrégé au séminaire de St-Sulpice.

A sa mort (M. Récher), le 16 mars 1768, l'évêque lui donna comme successeur un jeune prêtre comme curé d'office, puis M. Dosque, au bout de 18 mois.

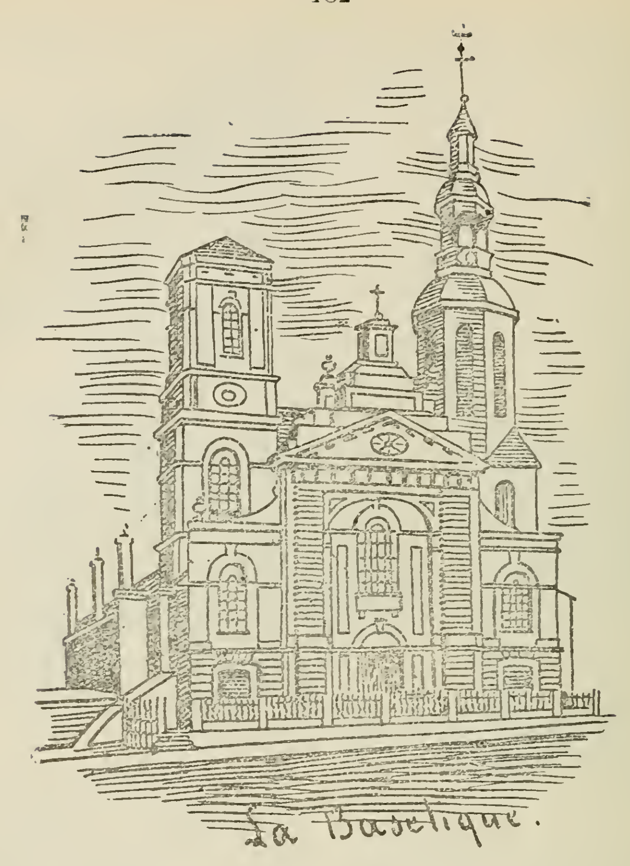
M. Dosque mourut le 29 janvier 1774, et M. A. D. Hubert ne lui succéda qu'en 1775. Durant cet intervalle, M. L. Beaumont agit comme curé d'office de la cathédrale.

La seule difficulté à résoudre est au sujet de M. le curé Plessis. Le "Répertoire du Clergé" dit qu'il succéda à Mgr Denaut et prit possession de son siège épiscopal le 27 janvier 1806. Il dut donc se démettre de sa charge de curé vers cette époque, vers la fin de l'année 1805, il aurait été ainsi curé de Québec de 1792 à 1805.

M. L. J. Desjardins était vicaire à la cathédrale depuis 1801 ; en 1805, il devint curé d'office jusqu'à l'arrivée de M. André Doucet, en 1807.

A partir de M. Doucet jusqu'à M. Faguy, cinq curés se sont succédé à des dates bien connues et indiscutables.

La moyenne de la durée des fonctions de chacun d'eux pendant cette période de 230 ans a donc été d'un peu plus de 10 ans. Ceux qui ont fourni la plus longue carrière comme curé de Québec, ont été : M. Auclair, 36 ans ; M. H. de Bernières, 26 ans ; M. Dupré, 20 ans ; MM. Récher et Baillargeon, 19 ans ; MM. Hubert et Signay, 17 ans.



M. Faguy prit possession de la cure de Québec le 5 janvier 1888. A une heure trente de l'après-midi, M. le curé Faguy se rendait à la chapelle du Palais de Son Eminence le cardinal Taschereau, et, devant ce dignitaire, faisait la profession de foi obligatoire avant de prendre possession de la cure de Notre-Dame de Québec.

D'ordinaire, aucune cérémonie religieuse ne marque l'entrée en charge d'un nouveau curé, vu que toujours ces dignitaires sont susceptibles d'être remplacés.

Tel n'est pas le cas pour le curé de Notre-Dame, qui, une fois nommé, ne peut être remplacé, vu qu'il est nommé à vie.

La prise de possession par M. l'abbé Faguy se fit avec un éclat inaccoutumé.

Après avoir prononcé la profession de foi devant Son Eminence, le titulaire se rendit à la sacristie des vicaires, où il revêtit le surplis et l'étole. Il entra ensuite au choeur par l'une des portes latérales, se signant avec l'eau bénite, et se rendit au pied de l'autel, où il pria quelques instants.

M. le curé, accompagné de Mon-

seigneur Légaré, protonotaire apostolique, et qui en cette qualité avait été chargé par Son Eminence d'installer le nouveau dignitaire, se rendit ensuite au bas choeur, afin de s'entendre donner lecture des documents suivants : d'abord, lecture de l'acte mortuaire de feu M. l'abbé Auclair ; ensuite, celle du bref de nomination émanant de Sa Sainteté, et troisièmement, lecture du bref de promulgation, signé par Son Eminence le cardinal.

Cette partie de la cérémonie étant faite, M. le curé s'est rendu à l'autel dédié à la Sainte-Famille, qui est l'autel paroissial.

Le choeur, composé des élèves du Petit Séminaire, chanta le "Benedictus", après quoi M. le curé prit possession de l'autel en le baisant, en touchant le Missel de sa main droite, en ouvrant le tabernacle, dont il retira le ciboire, qu'il replaça ensuite.

M. l'abbé Faguy, accompagné d'un clergé nombreux, se rendit ensuite aux fonds baptismaux, dont il prit possession, et de là se rendit dans la chaire dont il baisa le rebord.

Vint ensuite la prise de possession de la sacristie, réservée au curé, sonnerie de la cloche, prise de possession du confessionnal, de la stalle et du banc d'oeuvre.

M. le curé s'est ensuite rendu à l'autel de la Sainte-Famille et le choeur entonna le chant du " Te Deum".

Le nouveau bénéficiaire se rendit de là à la sacristie, accompagné de Mgr Légaré, vicaire général et protonotaire apostolique, de NN. SS. Bolduc, Paquet, Têtu et Marois, et les révérends M. Royer, représentant les Oblats de Marie Immaculée : Beaudry, Bonneau, Bélanger, curé de St-Roch ; Pâquet, Pagé et plusieurs autres, dont les noms nous échappent.

Au nombre de ceux aussi présents à la sacristie, on remarquait les marguilliers dont les noms suivent : MM. Louis Bilodeau, marguillier en charge ; F. Gourdeau, Sirois, N. Lemieux, L. Poulin, Letellier, H. Marceux, Brousseau et M. le chevalier Robitaille ; tous les dignitaires ecclésiastiques mentionnés plus haut, plusieurs Frères de la Doctrine Chrétienne, les représentants de la presse, etc.

Toutes ces personnes ont apposé leur signature au compte-rendu officiel, qui fait partie des régistres de la paroisse.

Le 9me Bataillon était représenté par son colonel, M. G. Amyot, par les majors Roy et Evanturel, et par l'adjudant du bataillon, le lieutenant Jolicoeur. Ces militaires, qui avaient tenu à faire preuve du respect et de l'amour qu'ils professent envers leur compagnon de peine et de labeur dans la campagne du Nord-Ouest, avaient été invités à prendre place au bas choeur.

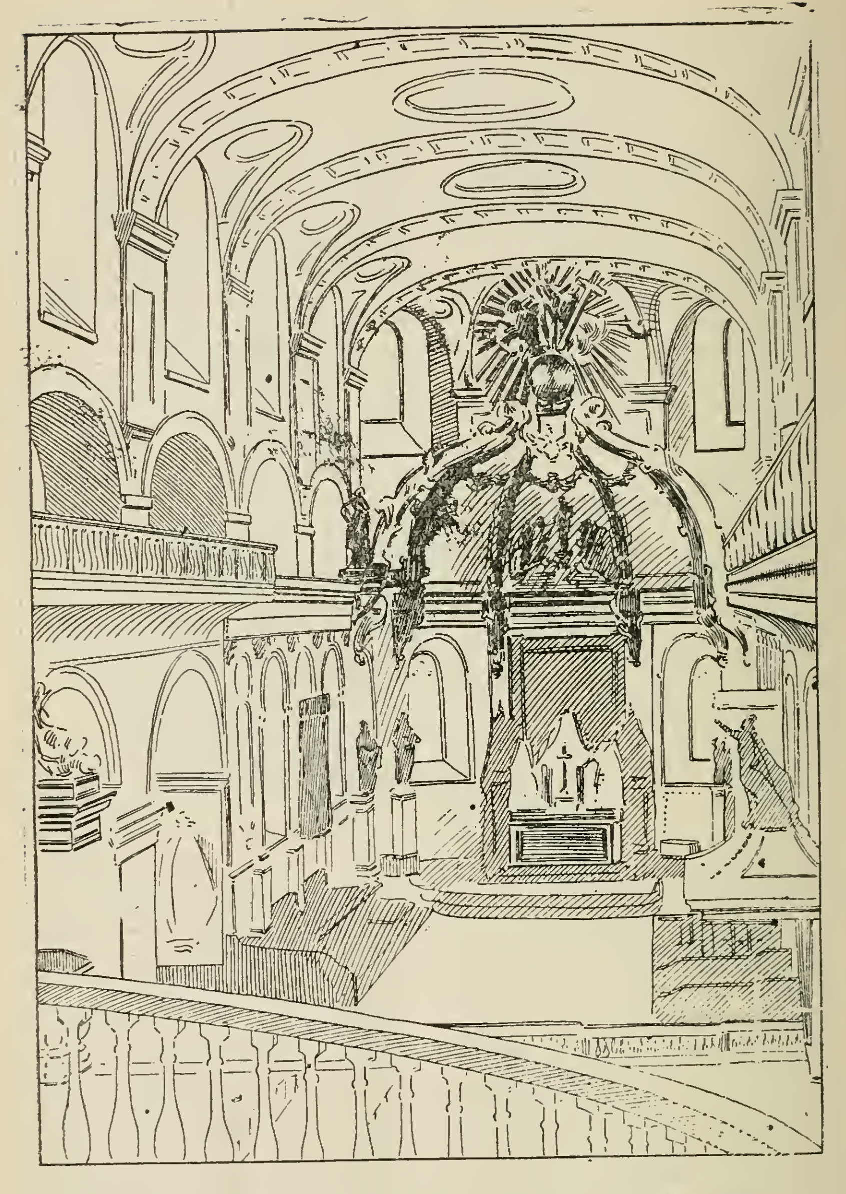
Le révérend F. X. Faguy est né au faubourg Saint-Jean, le 15 octobre 1853. Il est par conséquent agé de 46 ans. Il est le fils de feu Franc. Faguy et de Marguerite Voyer.

Il fit ses études au Séminaire de Québec et gradua à l'Université Laval.

Le 7 juin 1879, il était ordonné prêtre.

Pendant huit années, il fut professeur de littérature au Séminaire puis successivement vicaire à Charlesbourg, St-Jean-Baptiste et St-Roch ; il desservait aussi la congrégation de cette paroisse.

Lorsqu'éclata l'insurrection du Nord-Ouest, M. l'abbé Faguy, qui était alors aumônier du 9e bataillon, partit vaillamment et accom-



CROQUIS DE L'INTERIEUR DE LA BASILIQUE DE QUEBEC



Vue des ruines de la Cathédrale de Québec, en 1759.

pagna nos pious-pious, les réconfortant, leur faisant oublier les fatigues de la campagne par son inaltérable bonne humeur.

Il est président de la commission scolaire.

---

(1) ETAT GENERAL DES HABITANTS DE QUEBEC, EN 1666.

Noms et prénoms, âges, qualités et métiers de toutes les personnes qui sont dans la haute et basse-ville, y compris la Grande-Allée.

Messieurs du Séminaire de Québec et leurs domestiques.

Messire François de Laval, évêque de Petrée, nommé par le roi premier évêque de ce pays ; de Bernière, grand vicaire, supérieur du Séminaire ; de Charny, grand vicaire ; de Maizerets, Dudouyt, Pommier, Morel, Morin ; M. Joliet, clerc de l'église ; Denis Laberge, 33 ans, et Claude Carpentier, 30 ans, domestiques engagés ; Pierre Lamperier, 27 ans, engagé.

Les RR. PP. Jésuites du collège de Québec avec les noms des Frères et domestiques d'icelui :

François le Mercier, supérieur ; Claude d'Ablon, ministre ; Hérosme Lallemand, Claude Pijart, Pierre Chastellain, Joseph Chaumonot, Claude Bardy, Thierry Beschefer, Raffeix, Julien Garnier, frère Ambroise Brouart, Florent Bonnemer, médecin ; Louis Gaubert, Pierre Massot, Joseph Boursier, Guillaume Laugier, Louis Leboesme, Frères gris donnés : Charles Boyvin, Martin Boutet, Jacques Louvier, Jacques Aubry, Charles Panie, Charles Bousquet, Poisson, Hommes de travail du dit collège : René Voysin, 20 ans, et Thomas Pageau, 21, tailleurs d'habits ; Thomas Trigal-

(1) Manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, 2e série, vol. 3.



M. ANTOINE-CHARLES GODEFROY DE TONNANCOUR,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1725-50. Né aux Trois-Rivières, le 13 mai 1698, fils de René Godefroy de Tonnancour, conseiller du roi et lieutenant-général, et de Marguerite Ameau : fut ordonné le 18 décembre 1723. Chanoine du chapitre de Québec, il mourut le 30 septembre 1757. Inhumé dans la cathédrale.



R. P. BERNARDIN DEGANNE-FALAISE, Récollet.

Vicaire de N.-D. de Québec, 1736, et 1739-45. Ordonné le 24 septembre 1729 ; 1731, curé de Boucherville ; 1732, des Trois-Rivières ; 1734, chanoine à Québec ; 1741, supérieur des Récollets à Québec.

---

lon, 50, et Jacques Blay, 30, menuisiers, mariés en France ; Pierre Lesot, 23, et Pierre Girard, 25, travaillants ; Mathurin Legras, 20, tonnelier : Pierre Rollandeau, 22, maçon ; Urbain Champlain, 32, maître d'école ; François du Moussard, 23, maître de musique. Il y a dans le dit collège,20 pensionnaires, dont 4 sont de France et les autres enfants du pays.

Les dames religieuses et Ursulines avec leurs pensionnaires et domestiques : Mme de la Peltrie, 63 ans, fondatrice ; Marie Guyard dite de l'Incarnation, 66, supérieure ; Anne LeBugle dite Sainte-Claire, 59, dépositaire : Marguerite Flurette dite de Saint-Athanase, 52 ; Cécile Richer dite de Sainte-Croix, 50 ; Marie-Anne Leboue dite de Notre-Dame, 46 ; Marie de Villers dite de Saint-André, 36 ; Philippe de Boulongue dite de St-Dominique, 59 ; Charlotte Barré dite de Saint-Ignace, 46 ; Geneviève-Marie Bourdon dite de Saint-Joseph, 27 ; Soeurs professes : Anne Bourdon dite Agnès, 21 ; Marie Bouttet dite de Saint-Augustin, 22 ; Jeanne Bourdon de Saint-François, 22 ; Angélique Poisson, 14. Soeurs converses : Anne Lefrançois dite de St-Laurent, 51 ; Catherine Lereau dite de Sainte-Ursule, 53 ; Françoise Ouin dite de Sainte-Magdeleine, 44 ; Antoinette Mignon dite de Sainte-Marthe, 34 ; Marie Dodier dite de la Passion, 23.

Pensionnaires : Marie-Anne de Saint-Denis Juchereau, 12 ans ;



M.PIERRE LAURENT BEDARD

Vicaire de N.-D. de Québec, 1752. Né à Charlesbourg, le 6 juillet 1729, ordonné en 1752, puis curé au mois de novembre de la même année à St-François du Sud. Il mourut le 11 mars 1810, âgé de 81 ans, après avoir été 58 ans curé de cette paroisse.

Jeanne Couillard de Lepinay, 12 ; Marie-Magdeleine de Lauzon, 12 ; Anne Catherine de Lauzon, 7 ; Marie-Marguerite Pinguet, 12 ; Mathurine Bellanger, 13 ; Barbe Fortin, 12 ; Marie-Jeanne Moral de Saint-Quentin, 13 ; Catherine-Augustine Bissot, 12 ; Claire-Françoise Bissot, 8 ; Marie Bissot, 8 ; Simone Bisson, 12 ; Marie-Ursule Boucher, 11 ; Marie Perrot, 9 ; Anne Goupil, 12 ; Marie-Louise Lemaistre, 8 ; Marie Lagarenne, 7 ; Marie-Magdeleine Desmoulins, 5 ; Marie-Magdeleine Boissel, 12 ; Sébastienne Lognon, 13 ; Marie Gloria, 12. Domestiques : Pierre Mouret et Pierre Caillant, domestiques engagés ; André Fouquet, Julien Bouttard, Michel Renninville, Jean Crépeau et Jean Avoir, engagés.



M. CHARLES - MARIE - MADELEINE YOUVILLE-DUFROST,

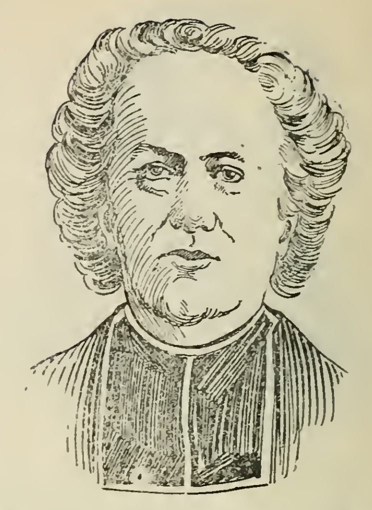
Vicaire de N.-D. de Québec, 1752-53. Né le 19 juillet 1729, à Montréal, fils de François d'Youville et de Marguerite Dufrost, fondatrice des Soeurs de la Charité ; ordonné le 26 août 1752, la même année curé de St-Joseph de Lévis, avec la desserte de St-Henri, de 1666 à 1774 ; vicaire-général en 1775 ; 1774, curé de Boucherville jusqu'à sa mort, le 10 mai 1790.

Les dames religieuses Hospitalières, ensemble leurs pensionnaires et domestiques : Marie Lefortier dite de Saint-Bonaventure de Jésus, supérieure ; Jeanne Thomas dite Agnès de Saint-Paul, assistante ; Anne Lecointe dite de Saint-Bernard, Catherine Lecoute dite de Sainte-Agnès, Marie Deschamps dite de Saint-Joachim, Catherine Véronneau dite de Saint-Joseph, Marie-Renée Boulie dite de la Nativité, Marie Trouin dite de la Conception, Marie-Catherine Joseph dite Simon de Saint-Augustin, Marguerite Bourdon dite de Saint-Jean,



R. P. LUC COLLET, Récollet,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1753-55. Né le 3 novembre 1715 ; ordonné à Québec, le 24 février 1753 ; 1753, vicaire à Québec ; 1755, aumônier de la Presqu'île et Rivière-aux-Boeufs ; 1759, aumônier des troupes.



M. J.-JACQUES BERTHIAUME,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1770-71. Né à Montréal le 20 septembre 1739 ; ordonné le 19 août 1770 ; la même année curé des Eboulements ; 1775, de St-Joseph de Lévis ; 1783, de Beaumont ; 1794, de Chambly ; 1796, du Château-Richer, jusqu'à sa mort, le 26 février 1807.

Antoinette Dutartre dite Marie de la Visitation, Marie-Magdelaine Lepoutrel dite Augustine de Saint-Michel, Jeanne-Françoise Juchereau dite de Saint-Ignace. Soeurs converses : Catherine Lechevalier dite de la Passion, Clémence du Hamel dite Marie de l'Incarnation, Marguerite Fiquet dite Joseph de Sainte-Marie, Jeanne Poisson dite Françoise de la Présentation. Pensionnaires : Marie-Joseph de Lauzon Charny, 9 ans ; Marie-Louise Juchereau, 13 ; Louise Bissot, 14 ; Charlotte-Magdelaine Juchereau,11; Marguerite-Renée Denis, 10. Domestiques du dit hôpital : Jacques de la Metairie, 30 ; domestique non engagé : Denis Dieudonné, 55 ; jardinier non engagé : Jean Guitard, 31, cordonnier, marié en France ; Jean Carrier, 30, et Jean Gaulin, 32, travaillants non engagés ; Nicolas Botrel, 45, domestique engagé ; Michel Riffaud, 30, maçon engagé ; Marc Tessier, 25, engagé.

FAMILLES DES HABITANTS.

Québec, Haute et Basse Ville.

Louis Rouer de Villeray, 37 ans, conseiller au conseil souverain ; Catherine Sevestre, 22, sa femme ; Augustin, 3 ; Nicolas Langlois, 22, tisserand, domestique.

Jean Juchereau sieur de la Ferte, 43, conseiller au dit conseil, veuf. Tous ses enfants sont en pension.

Charles Legardeur, écuyer, sieur de Tilly, 50 ans, conseiller au conseil ; Geneviève Juchereau, 33, sa femme ; Catherine, 17 ; Marie, 15 ; Pierre-Noël, 13 ; Jean-Baptiste, 11;



M. MICHEL MASSE,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1788-89. Né à Ste-Foye le 2 janvier 1764, fils de Michel Masse et de Josephte Berthiaume ; ordonné le 24 août 1788 ; 1789, curé de Saint-Pierre-les-Becquets et de Saint-Jean Deschaillons ; 1796, de Saint-Joseph de Lévis ; 1830, Sainte-Foye ; décédé le 20 octobre 1845 et inhumé à St-Joseph de Lévis.

Marguerite, 9 ; Charles, 7 ; René, 6 ; Marie-Magdelaine, 4 ; Augustin, 2 ; Geneviève, un mois ; Jean Bray, 22, et Jean Duval, 22, domestiques engagés ; Jean Denis, tireur de pierre, 21 ans, engagé ; Gilles Cadieu, 20, engagé.

Mathieu d'Amour, écuyer, sieur de Chauffour, 48 ans, conseiller au conseil ; Marie Marsollet, 29, sa femme ; Louis, 11 ; Mathieu, 10 ; Isabeau, 8 ; René, 6 ; Charles, 5 ; Claude-Louis, 3 mois ; André Parmentier, 25, chandelier engagé, marié en France ; Pierre Lonnac, 22, engagé domestique.

Louis-Léandre Chartier, écuyer,



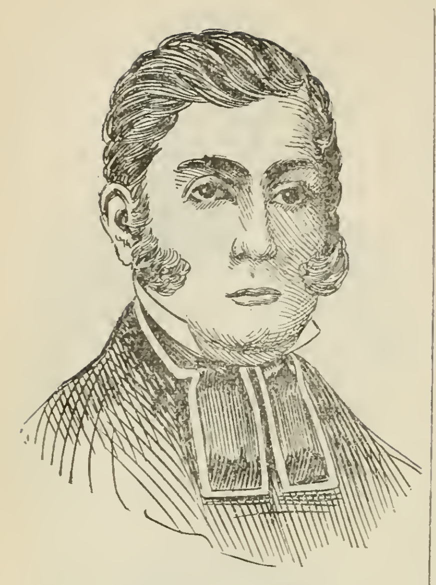
M. PIERRE CLEMENT,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1816-1820; 1821, curé de Beauharnois; 1826, des Eboulements ; 1835, de la Petite Rivière ; 1844, de St-Urbain ; 1860, retiré à la Baie St-Paul, où il décède le 15 novembre 1877.



Mgr FRS NORBERT BLANCHET,

Vicaire de N.-D. de Québec 1820-21. Né à St-Pierre, Rivière du Sud, le 3 septembre 1795, fils de Pierre Blanchet et de Rose Blanchet ; ordonné le 18 juillet 1819 ; 1er évêque d'Oregon-Cité, en 1845. Il décéda le 18 juin 1883.



M. CHS FRS PAINCHAUD,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1805-1806. Né à l'Ile aux Grues le 7 septembre 1782, fondateur du Collège Ste-Anne de Lapocatière, décédé le 8 février 1838. Son corps a été déposé dans une chapelle spéciale, érigée dans le jardin du collège, en 1892.



M. CHS B. de BOUCHERVILLE,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1807-1808. Né le 29 décembre 1781, fils de René-Amable Boucher de Boucherville et de Madeleine de Simblin ; ordonné le 6 juin 1805 ; vicaire à Longueuil ; 1806, à Québec ; 1807, curé du Château-Richer ; 1808, de Charlesbourg, où il est décédé le 16 janvier 1823.

---

sieur de Lotbinière, 54 ans, ci-devant lieutenant-général de la sénéchaussée ; Elizabeth d'Amour, 53, sa femme ; Paul-Louis, 24 ; Marie-Françoise, 19.

Jean-Baptiste Peuvret, sieur de Mesnu, 33 ans, greffier du dit conseil ; Catherine Nau, 32, sa femme; Louis, 4 ; Claude-Armand et Alexandre, 18 mois ; Pierre Rault, 40, domestique engagé ; Jean Lavallée,18, engagé ; Pierre Odieurre, 22, et Martin Bouffart, 24, travaillants.

La dame veuve du sieur d'Ailleboust, 45 ans, ci-devant gouverneur de ce pays ; Aimée Chastel, 45, servante ; Pasquer Hubert, 20, domestique.

Marie Favery, 50, veuve du feu sieur de Repentigny ; Ignace Legardeur, escuyer, 18 ; Marie-Charlotte Godefroy, 14 ; Michel Lamarre, 27, domestique engagé.

Jean-Baptiste Legardeur, escuyer, sieur de Repentigny, 34 ; Marguerite Nicolet, 22, sa femme ; Pierre, 8 ; Jean-Paul, 4 ; Augustin, 2 ; Alexandre, 3 mois ; Pierre Martin, 22, et Frs Tourment, 13, domestique.

Les domestiques de M. le Barroys, agent général de messieurs de la compagnie : Jac. Doublet dit de Lysle, 28, engagé ; Jacques Riffort, 21, tonnellier, engagé ; George Bert, 24, matelot, engagé.



M. JOSEPH PROVENCHER,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1812-1813. 1er évêque de St-Boniface, en 1847. Né à Nicolet, le 12 février 1787 ; ordonné le 21 décembre 1811. 1814, curé de la Pointe-Claire ; 1816, de Kamouraska ; décédé le 7 juin 1853.



M. LAURENT THOS. BEDARD,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1813-1817. Né à Charlesbourg le 14 octobre 1787, fils de Laurent Bédard et de Gertrude Gendron ; 1817, curé de Ste-Croix ; 1819, chapelain de l'Hôpital-Général ; décédé subitement à St-Joseph de Lévis, le 20 avril 1859. Il était curé d'office.

Nicolas Dupont, escuyer, sieur de Neufville, 26 ; Pierre Buguier, 19, domestique engagé ; Frs. Gros-Matre, 25, engagé.

Robert Mosion dit Lamouche, 24, tailleur d'habits, habitant ; Anne Tavernier, 24, sa femme.

Henriette Desprez, veuve du sieur Duplessis-Guillemot, 38 ; Anne, 16 ; Jean Piron, 19, tailleur d'habits, engagé.

Le sieur Charles Bazire, 24, marchand ; Geneviève Maccard, 15, sa femme ; Jean Casse, 35, domestique.

Jean Madry, 38, maître chirurgien ; Françoise Duquet, 19, sa femme ; Charles Dubois, 25, chirurgien, engagé ; Charles Bellanger, 28, domestique engagé, marié en France.

Jacques Loyer sieur Delatour, 40, marchand ; Marie Sevestre, 26, sa femme ; Charles, 7 ; Charles Montpellier, 14, son neveu ; Guillaume dit Lallemant, 24, domestique engagé.

Pierre Denis, escuyer, sieur de la Ronde, 35, habitant ; Catherine Le-Neuf, 26, sa femme ; Jacques, 8 ; Simon-Pierre, 6 ; Marguerite, 9 ; Angélique, 5 ; Françoise, 2 ; Frs. Savin, 26, domestique engagé ; Jacques dit Laverdure, 30, Jacques dit le Sauvage, 32, et Charles,18, engagés ; Marie Boyleau, servante, 16.

Claude Charron sieur Delabarre, 40, marchand ; Claude Camus, 37, sa femme ; Claude, 14 ; Charles 8 ; Jacques, 6 ; Claude, 2 ; Gabriel Dumas, 40, Frs. Dumas, 24, et Et.-Pierre, 24, maçons engagés ; René Pelletier, 20, charpentier engagé.

Marguerite Couillard, veuve de Nicolas Macard, 38 ; Ignace, 12 ; Charles, 9 ; Anne, 13 ; Catherine, 10.



M. MICHEL DUFRESNE,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1814-1820. Premier desservant de la chapelle des congréganistes de la Haute-Ville, en 1819 ; en même temps desservant à Ste-Foye.



M. HYACINTHE HUDON,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1818-1819. Premier desservant de l'église de St-Roch de Québec, en 1819.

Jean Maheut, 23, marchand : Marguerite Corriveau, 40, sa femme, veuve de René Maheut ; Jean-Paul, 17, et Louis, 15, enfants de feu René Maheut ; Jacques Jore, 21, engagé domestique ; Et. Barbe Halay, 20, servante.

Jean Le Mire, 40, maître-charpentier ; Louise Marsollet, 26, sa femme ; Jeanne, 8 ; Marie, 6 ; Joseph, 4 ; Anne, 2 ; Pierre Yvelin, 20, domestique engagé ; Jacques Gaultier, 20, engagé.

Guillemette-Marie Hébert, 58, veuve de sieur Couillard ; Charles Couillard, sieur des Isles, 19 ; Jacques Auband, 26, domestique engagé ; Laurent Levasseur, 18 ; Pierre Laroult, 21, et Jean Bernard, 18, engagé.

Antoine Brassard, 57, maçon, habitant ; Françoise Mery, 45, sa femme ; Guillaume, 18 ; Antoine, 16 ; Jean-Baptiste, 14 ; Louis 12 ; Dorothée, 9.

Berthelemy Gaudin, 58, tonnelier, habitant ; Marthe Coignat, 60, sa femme ; Jean, 16 ; Marguerite, 14.

Denis de Rome dit des Carreaux, 42, maître taillandier ; Jacqueline Roulllois, 22, sa femme ; Pierre Boubier, 26, domestique taillandier.

Michel Fillion, 33, notaire royal ; Marguerite Aubert, 45, sa femme ; Urbain Douesmont, 23, domestique engagé ; Elie Voyzin, 25, Mathurin Lelièvre, 23, et St-Jean Pezart 35, engagés.

Charles Amiot, 30, bourgeois ; Geneviève Chavigny, 20, sa femme;



M. SEVERE-J.-N. DUMOULIN,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1818-1819. 1823 curé de Saint-François, Rivière du Sud ; 1825, d'Yamachiche, où il décède le 27 juillet 1853.



M. CHARLES DE GLANDELET,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1680-92. Arriva au Canada au mois d'août 1675. Il fut le premier desservant de l'église de la Basse-Ville. Il mourut aux Ursulines des Trois-Rivières en juin 1725.



M. PIERRE-PAUL GAGNON,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1677-80. Né à Québec, le 5 septembre 1649 ; ordonné le 21 novembre 1677, premier curé de la Baie St-Paul. Il se noya le 6 avril 1711. Inhumé à Ste-Anne.



M. PATRICK McMAHON,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1823-26, et 1829-48. Premier chapelain de l'église Saint-Patrice, dont il dirigea la construction, décédé le 3 octobre 1851.

Geneviève Chavigny, 20, sa femme ; Marie, 3 ; Charles, 1.

Pierre Normand sieur de Labrière, 28, marchand taillandier ; Catherine Normand, 20, sa femme ; Pierre, 2 mois ; Anne Delamarre, 21, pensionnaire.

Denis Guyon, 33, fermier ; Elizabeth Boucher, 20, sa femme ; Jacob, 3 ; Mathurin Girard, 20, domestique engagé.

Eustache Lambert, 48, marchand; Marie Laurence, 34, sa femme ; Gabriel, 8 ; Eustache, 7 ; Marie, 4; Jean Adam, 22, menuisier engagé ; Thomas Lefebvre, 24, Pierre Bergeron, 60 ; André Bergereau, 23 ; et Gabriel Boyferon, 23, engagés ; André Robidou, 26, matelot.

Toussaint Toupin, 50, maître de barques ; Marguerite Boucher, 32, sa femme ; Jean., 16 ; Marie, 14 ; Antoine, 10 ; François, 5.

Jean Poytras, 27, menuisier ; Marie-Xainte Vivier, 26, sa femme ; François, 3 mois.

Jacques Grimaur, 28, habitant ; Jacquette LeDoux, 26, sa femme ; Françoise, 6 mois.

Jacques Ratte, 36, menuisier ; Anne Martin, 21, sa femme ; Michelle, 3 ; Marie-Anne, 1.

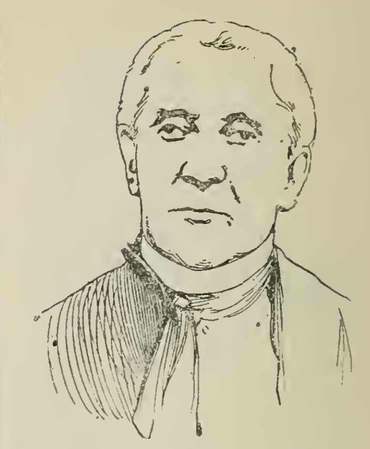
Jean De Lespinasse, 35, maître arquebusier ; Jeanne de Launé, 25, sa femme ; Pierre, 2 ; François, 1.

Bertrand Chesnay sieur de la Garenne, 40, marchand ; Marie Madeleine Bellanger, 24, sa femme ; Marie, 8 ; Jean, 4 ; Anne, 18 mois ; Robert Tourneroche, 20, tailleur d'habits engagé ; Anne Gaigneur, 13, servante.

Jeanne Duguay, 50, veuve du sieur Antoine LeBoesme.

Nicolas Marsollet, 65, bourgeois ; Marie LeBarbier, 47, sa femme ; Jean, 14 ; Marie, 4 ; Jean Belleville, 22, domestique engagé.

Jacques Hedouin, 38, taillandier ; Jeanne Brassard, 32, sa femme ; Pierre, 7 ; Marie, 4 ; Jean-Baptiste, 1.



M. THOMAS PEPIN,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1825-27. Né à Charlesbourg le 20 avril 1801, fils de Thomas Pepin et de Dorothée Lefebvre ; ordonné le 3 octobre 1824 ; 1827, curé de St-Pierre-les-Becquets et de Saint-Jean ; 1833, du Sault-au-Recollet ; 1836, de St-Roch de l'Achigan ; 1840, de Boucherville ; décédé le 29 décembre 1876.



M. ET.-EDOUARD PARENT,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1831-32. Né à Québec le 6 novembre 1799 ; 1833, curé du Cap Saint-Ignace ; 1843, curé de Château-Richer ; 1861, de l'Ange-Gardien, décédé le 13 juin 1873, à Saint-Pierre, Ile d'Orléans.



M. JAMES NELLIGAN.

Vicaire de N.-D. de Québec, 1830-37. Né à Dingle, en Irlande ; ordonné le 26 septembre 1830 ; 1837, curé de Saint-Sylvestre ; 1851, chapelain de l'église Saint-Patrice de Québec ; 1856, curé de Saint-Joseph de la Beauce où il décéda le 24 juin 1868.



M. NICOLAS-TOLENTIN HEBERT

Vicaire de N.-D. de Québec, 1833-40. Né le 10 septembre 1810 ; 1840, curé de St-Paschal ; 1852, de St-Louis de Kamouraska ; décédé en 1887.

Louis Fontaine, 33, pilote de navire ; Marie Brassard, 24, sa femme ; Marie-Anne, 8 ; Louis, 6 ; Jean, 4 ; Pierre, 3 ; Jean-Frs. 2 ; Simon, 8 mois ; Nicolas Fournier, 24, domestique engagé.

Gabriel LeMieux, 40, maître tonnelier ; Marguerite Lebeuf, 26, sa femme ; Hélène 6 ; Gabrielle, 3 ; Marguerite, 6 mois.

Louis Couillard sieur de Lespinay, 34, bourgeois ; Geneviève Desprez, 27, sa femme ; Jeanne, 12 ; Jean-Baptiste, 8 ; Louis, 7 ; Geneviève, 6 ; Jacques, 1 ; Pierre Cretel, 25, cordonnier, engagé.

Charles Roger sieur des Colombiers, 38, bourgeois ; Marie Gaschet, 40, sa femme ; Louis Colombe, 25, engagé domestique ; Michel Guenet, 21, engagé.

Jean Lemelin, 34, maître menuisier ; Marguerite Brassard, 19, sa femme ; Marie, 5 ; Louis, 3 ; Jean, 1.

François Blanchard, 30, jardinier ; Madeleine Boucher, 23, sa femme.

Pierre Soumandé, 48, maître taillandier ; Simone Costé, 28, sa femme ; Louis 14 ; Marie, 11 ; Jean, 10 ; Anne, 8 ; Jean, 5 ; Louise, 2 ; Mathieu Grégoire, 20, engagé domestique ; Mathieu Lauvendin, 22, taillandier engagé ; Mathurin Croisset, 50, engagé.

Jean Levasseur, 44, premier huissier au conseil ; Marguerite Richard, 36, sa femme ; Louis, 16 ; Annet, 14 ; Jean-François et Noël, 11 ; Ursule, 9 ; Thérèse 7 ; Angélique, 5 ; Charles, 10 mois ; François Thibault, domestique engagé.

Pierre Niel, 26, bourgeois ; Jacquette Lefranc, 21, sa femme ; Marie 6 ; Pierre 3 ; Jean, 1 ; Louis Guilbaut, 29, domestique engagé ; Pierre Garart, 22, engagé.

Pierre Biron, 29, huissier au dit conseil ; Jeanne Poireau, 22, sa femme ; Pierre-Joseph 2 ; Fran-

çois, 4 mois ; Pierre Legrand, 22, domestique engagé.

Nicolas Boissy, 26, maître pâtissier ; Françoise Desjardins, 27, sa femme ; Beaulieu, 20, engagé domestique ; Guillaume Gervais, 18, pâtissier engagé.

Frs. Bissot, 33, bourgeois ; Marie Couillard, 34, sa femme ; Geneviève, 12 ; Guillaume, 6 ; François, 2 ; Léonard Meusnier, 45, engagé domestique ; Jacques Meusnier, 19 ; Martin Lanfilé, 19, et Jean Leger, 24, engagés ; Marguerite Lucas, 23, servante.

Michel Guyon, 32, bourgeois charpentier ; Geneviève Marsollet, 22 ; sa femme ; Joseph 2 ; Geneviève, 5 mois ; Louise Leblanc, 13, servante.

Marie Bourdon, veuve de sieur Jean Gloria, Marguerite, 6 ; Magdeleine, 4 ; Jacques Levasseur, 33, domestique engagé ; Frs Charron, 45, servant.

Les domestiques du sieur de la Chesnay-Aubert, lequel est en France ; Pierre Pourtet, 60, engagé domestiques ; Adrien Isabel, 28 ; Pierre Audiger, 24 ; Jean Frotté, 25, et Nicolas Groffée, 27, engagés.

Jeanne Richer, 60, veuve du sieur Jean Bonnard ; Milaire, 20, engagé domestique.

Anne Couvant, 65, veuve du sieur Jacques Maheut ; Robert Marinet, 22, domestique engagé.

Jacques Sevestre, 50, habitant ; Frs Hurault, 20, pelletier, engagé.

Guillaume Fenion, 35, marchand ; Anne-Magdelaine Gaultier, 16, sa femme ; Sébastien Nollet, 22, domestique engagé.

Charles Pallatin dit Lapointe, 35, cordonnier, habitant ; Jeanne Bossier, 34, sa femme.

François Blondeau, 34, habitant ; Nicolle Rolland, 25, sa femme ; Joseph, 7 ; Marie, 5 ; Maurice, 4.

Etienne Rageot, 45, habitant ;



M. WILLIAM DUNN,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1836-39. Né le 25 octobre 1806 ; 1841, curé de Frampton ; 1849, de Ste-Catherine de Fossambault ; 1859, de St-Gilles ; 1860, de Leeds ; 1866, retiré du ministère, décédé à Ste-Anne de la Pocatière, le 10 janvier 1875.



M. AUGUSTIN BEAUDRY

Vicaire de N.-D. de Québec, 1837-44. Né à la Pointe aux Trembles, le 10 juin 1812, fils de Pierre Beaudry et de Félicité Delisle ; ordonné le 23 septembre 1837 ; 1844, curé de Sainte-Famille, Ile d'Orléans ; 1847, de la Malbaie 1862, de Charlesbourg ; 1887, retiré du ministère et va demeurer à l'Hôpital-Général, où il décéda le 16 août 1896.



M. ED.-GABRIEL PLANTE,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1836-51. Né à Québec, le 14 décembre 1813, fils de Gabriel Plante et de Marie-Ursule Huot ; ordonné le 1er octobre 1836 ; 1851, chapelain de l'Hôpital-Général ; décédé le 13 septembre 1869.

Marie Rouer, veuve Nicolas Dubois, 50, sa femme.

Jacques de la Rue, 42, maître menuisier, habitant ; Anne Fossé, 45, sa femme ; François, 20.

Noël Jérémie, sieur de la Montagne, 37 ; Jeanne Pelletier, 21, sa femme ; Catherine-Gertrude, 2 ; Pierre Pelletier, 20, domestique.

Louis Lefebvre dit Battanville, 24, brasseur, habitant ; Suzanne de Bure, 30, sa femme ; Angélique, 5 ; Jacques Pinchon, 20, cordonnier engagé.

Mathieu Amiot dit Villeneuve, 37, habitant ; Marie Mivile, 33 sa femme ; Charles, 14 ; Pierre, 13 ; Anne-Marie, 11 ; Marguerite, 9 ; Jean-Baptiste, 8 ; Jean, 6 ; Françoise, 5 ; Catherine, 3 ; Daniel, 6 mois ; Antoine Ducos, 26, domestique engagé.

Vincent Renault, 57, cordonnier, habitant ; Marie Martin, 52, sa femme ; Gabriel, 8 ; Jacques Rozat, 22, domestique engagé.

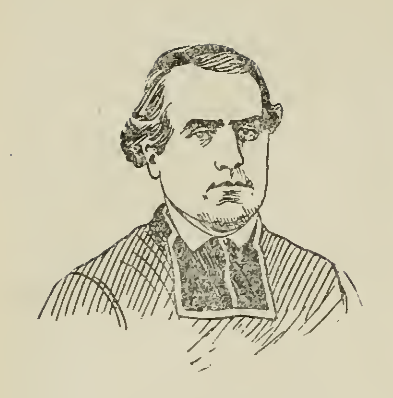
Vincent Poirier, 38, habitant ; Judith Renaudeau, 36, sa femme en seconde noces ; Anne, 10 ; Thérèse, 8 ; Charles, 19 ; Louis, 16, et Henriette Launay, 14, enfants de la première femme du sieur Poirier ; Jean Petit, 21, domestique engagé.

Pierre Pellerin dit Saint-Amand, 45, cloutier, habitant ; Louise de Mousseaux, 30, sa femme ; Pierre, 9 ; Ignace, 7 ; Marie, 5 ; Louise, 2 ; Marguerite, 2 mois ; Philippe Gezin, 25, et Didier Pérotte, 22, cloutier, domestiques engagés ; Benoit Presle, 20, domestique engagé.

Simon Leduc, 46, fournisseur d'épées, habitant ; Magdelaine Lemoyne, 38, sa femme.

Thierry de Lestre dit le Vallon, 36, maître tailleur d'habits, habitant.

Noms des personnes qui ne sont point mariées, ou mariées en France, habitant Québec ; Jean Amounet, 38, maître fondeur ; Etienne Blanchon dit Larose, 25, tailleur d'habits ; Gilles du Tartre, 26, arquebusier ; Jean Bourdon dit Romainville, 37, huissier, au conseil ; Etienne Landeron, 24, pâtissier-cuisinier ; Nicolas Gonneau, 29, armurier-serrurier ; Mathurin Orieux, 25, armurier-serrurier ; Jean Montfort, 81, maçon ; Pierre Bessonnet, 38, menuisier, marié ; Pierre Moreau, 32, marié en France ; Pierre Duquet, 24, notaire royal ; Frs Billet, 45, tonnelier, marié.



M. JOSEPH BONENFANT,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1840-43. 1843, curé de Berthier de Bellechasse, où il est décédé le 3 septembre 1882.

Noms des volontaires non habitants demeurant dans Québec :

Guillaume Loyer sieur de Chenevers, 30, marchand ; Augustin Gondouin, 33, marchand ; Michel Jeandron, 26, cordonnier ; Abraham Peinturé, 20, travaillant ; Claude de la Sevre, 19, tailleur d'habits ; Antoine Gaillon, 27, taillandier ; Jacques Gaillon, 18, taillandier ; François Marsais, 22, cordier ; Pierre Hudon, 18, boulanger ; Robert de la Marre, 50, travaillant ; François Guilbault, 25, travailant ; René Gaultier, 30, travaillant ; Pierre Fevre, 25, matelot ; François Ratté, 21, travaillant ; Louis Leparcq, 25, ouvrier en ferblanc ; Melkin Camuset, 30, travaillant ; Jacques Rousseau, 30, travaillant ; Jean Hérisson, 33, travaillant ; Jean Ferin, 42, scieur de pierre ; Mathurin Morisset, 45, marchand, marié.



M. ANTOINE CAMPEAU,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1837-42. Né à Québec le 23 septembre 1812, fils de Antoine Campeau et de Perpétue Bigaouette ; ordonné le 4 juin 1837 ; 1842, missionnaire à Percé ; 1844, vicaire à Lotbinière et à Ste-Croix ; 1845, curé de St-George de Gallion ; 1857, de Beaumont ; retiré en 1880 ; décédé le 1er février 1890, à la Pointe aux Trembles.



M. LOUIS-HONORE GRENIER,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1843-46. Né à Beauport le 30 novembre 1818, fils de Remi Grenier et d'Adelaïde Rochereau ; ordonné le 26 février 1843 ; 1846, curé de St-Elzéar de la Beauce ; décédé le 2 janvier 1890.



M. MICHEL MARTINEAU,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1845-50. Né à St-Michel de Bellechasse, le 31 mai 1815, fils de Joseph Martineau et de Françoise Dallaire ; ordonné le 24 août 1841.



M. PIERRE SAX,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1846-50. Né à Québec le 11 novembre 1822, fils de William Sax et de Osithé Tremblay ; ordonné le 1er octobre 1846 ; 1851, missionnaire à Laval ; 1854, curé de St-Romuald ; où il est décédé le 19 décembre 1881.



M. L. O. BRUNET,

Vicaire de N.-D. deQuébec, 1848-49, 1851-54. Né à Québec, le 10 mars 1826, fils de Jean-Olivier Brunet et de Cécile Lagueux ; ordonné le 1er octobre 1848 ; 1854 curé de St-Lambert ; 1858, appelé à l'Université-Laval ; décédé le 2 octobre 1876, inhumé dans la chapelle du Séminaire de Québec.



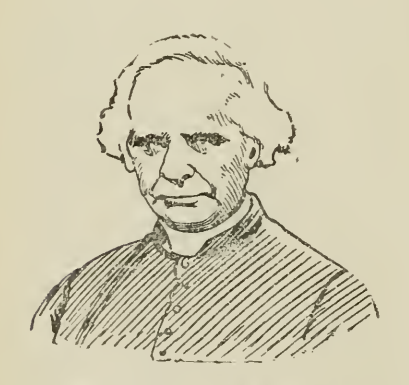
M. P. G. CLARKE,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1848-50. Né à Grantham, le 18 juin 1821 ; ordonné le 11 juin 1848 ; 1850, missionnaire à la Grosse Ile, et curé de Valcartier ; 1858, vicaire de St-Patrice ; 1864, curé de Saint-Basile, où il est décédé le 14 octobre 1873.



M. G. F. E. DROLET,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1849-58. Né à Québec, le 4 mars 1827, fils de Flavien Drolet et de Marie-Anne-Emelie Amiot ; ordonné le 30 septembre 1849 ; 1855, chapelain de la chapelle de Saint-Laurent, havre de Québec, (Près de ville) ; 1858, curé de St-Sylvestre ; 1862, de St-Michel ; 1876, de St-Colomb de Sillery ; 1887, se retire du ministère pour cause de santé. Décédé le 20 avril 1895, à Lévis.



M. JOHN McDONALL

Vicaire de N.-D. de Québec, 1814-15. Né en 1781, ordonné le 4 juin 1814 ; 1815, à Kingston ; 1822, curé de Perth, Haut-Canada, vicaire-général ; assiste au concile de Québec en 1863, décédé en mars 1879, âgé de 98 ans.



M. ED. SEVERIN FAFARD

Vicaire de N.-D. de Québec, 1853-54. Né le 16 mars 1829, à l'Islet, fils de Joseph Fafard et de Marie Angèle Fortin; ordonné à Québec le 24 septembre 1853 ; vicaire à Québec, 1854; missionnaire de Douglastown ; 1860, premier curé de Portneuf ; 1862, de St-Sylvestre ; 1873, de St-Joseph de Lévis, où il est encore curé. M. le curé Fafard s'est procuré une galerie de portraits des anciens curés de St-Joseph, parmi lesquels cinq ont été vicaires à Québec.



M. LEANDRE GILL,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1850-53. 1853, curé de la Grande-Baie ; 1857, de la Petite-Rivière ; 1859, des Grondines, où il est décédé le 29 juillet 1885.



M. JOS. RENE L. HAMELIN

Vicaire de N.-D. de Québec, 1854-56. Né à Ste-Anne de la Pérade, le 4 octobre 1828; fils d'Augustin Hamelin et de Thérèse Beaupré ; ordonné le 22 mai 1853 ; 1856, missionnaire à Percé ; 1863, curé de St-Thomas de Montmagny ; 1869 à 1891, chapelain de l'Hôpital Général, où il se retire encore actuellement. (1902.)



M. ATHANASE LEPAGE

Vicaire de N.-D. de Québec, 1865-66. Né à St-François, Ile d'Orléans, le 7 septembre 1836 ; fils de Louis Lepage et de Josephte Vallée ; ordonné le 22 mai 1864 ; 1868, aumônier de la prison de Québec ; décédé le 29 décembre



M. NICOLAS MATHIAS HUOT

Vicaire de N.-D. de Québec, 1862-63 ; né le 10 mars 1835, à l'Ange-Gardien ; ordonné le 20 septembre 1862 ; 1863, curé de Saint-Pierre de Broughton ; 1869, de Sainte-Agathe ; 1876, de Saint-Vital ; 1889, retiré à l'Ange-Gardien. Décédé le 8 août 1897.



M. AUG. HONORE GOSSELIN

Vicaire de N.-D. de Québec, 1868-69. Né à St-Charles de Bellechasse, le 29 décembre 1843 ; fils de Joseph Gosselin et de Angèle Naud dit Labrie ; ordonné le 30 septembre 1866 ; secrétaire de l'archidiocèse ; 1869, curé de Ste Jeanne de Neuville ; 1887, de St-Ferréol ; retiré du ministère et demeure à St-Charles, sa paroisse natale. M. Gosselin est l'auteur de plusieurs volumes sur l'histoire du Canada.



M. PIERRE LAGACE,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1862-65 et 1866-71. Né à Sainte-Anne de la Pocatière, le 17 octobre 1830, fils de Pierre Lagacé et de Josephte Lévêque ; ordonné à Québec, le 23 juillet 1854, professeur au collège Ste-Anne, et supérieur en 1862 ; 1865, curé de Sainte-Claire ; 1871, principal de l'Ecole Normale-Laval ; décédé le 6 décembre 1884.



M. F.-H. BELANGER,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1876-85. Né à Montréal, le 26 avril 1850, fils de François Bélanger, gérant des ateliers de l'imprimeur de la Reine et d'Elmire Chalut ; ordonné le 28 mai 1876 ; 1885, curé de Saint-Roch, jusqu'à sa mort arrivée le 23 juin 1895.



M. ELZEAR-LEON MOISAN,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1882-86. Né au Faubourg Saint-Jean, le 23 mars 1852, fils de Antoine Moisan et de Louise Patry ; ordonné le 26 mai 1877 ; économe au séminaire de Québec ; 1882, vicaire à Québec ; décédé à l'Hôpital Général, décembre 1886.

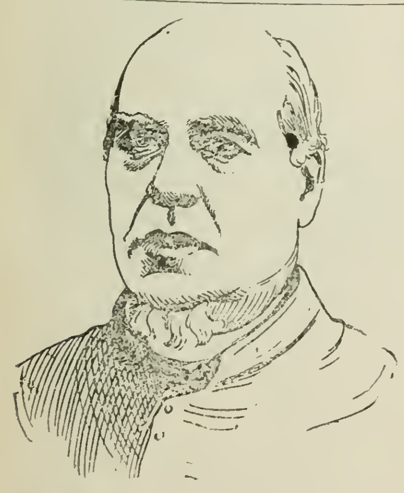


M. ADOLPHE GODBOUT,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1871-78. Né à St-Anselme, le 5 avril 1842, fils de Joseph Godbout et d'Adelaïde Fortier ; ordonné le 6 juin 1868 ; prêtre du séminaire ; 1878, chapelain de Notre-Dame de la Garde ; 1882, curé de Saint-Romuald ; 1889, chapelain des Soeurs de la Charité de Québec.



SCEAU DE "LA FABRIQUE DE N.-D. DE QUEBEC"



M. NAPOLEON THIVIERGE

Vicaire de N.-D. de Québec, 1858-60. Né à St-Jean de l'Ile d'Orléans, le 31 mars 1834 ; fils de Laurent Thivierge et de Marie Blouin ; ordonné le 26 septembre 1858 ; 1860, curé de St-Antonin, et missionnaire du Lac Témiscouata ; 1863, premier curé de St-Epiphane, retiré du ministère et demeure No 342 rue du roi, à Jacques-Cartier, de Québec.



M. F.-X. LACTANCE MAYRAND

Vicaire de N. D. de Québec, 1887-88. Né le 26 mai 1850 ; ordonné le 30 mai 1874 ; 1888, curé de Saint-Jean, Ile d'Orléans ; 1899, curé de Saint-Isidore.



M. JOS.-DAMASE BEAUDOIN.

Vicaire de N.-D. de Québec, 1889-94. Né à Saint-Isidore, le 29 octobre 1858, fils de Damase Beaudoin et d'Eléonore Lefebvre dit Boulanger ; ordonné le 3 juin 1882 ; 1896, curé de Saint-Charles de Bellechasse.



M. J.-Bte COUILLARD DUPUIS,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1882-87. Né le 3 novembre 1852, à St-Thomas, fils de Louis Couillard Dupuis et de Henriette Giasson ; ordonné le 12 mars 1881 ; 1887, se rend à Rome ; 1888, missionnaire aux Etats-Unis ; 1901, curé de Saint-Odilon de Cranbourne.



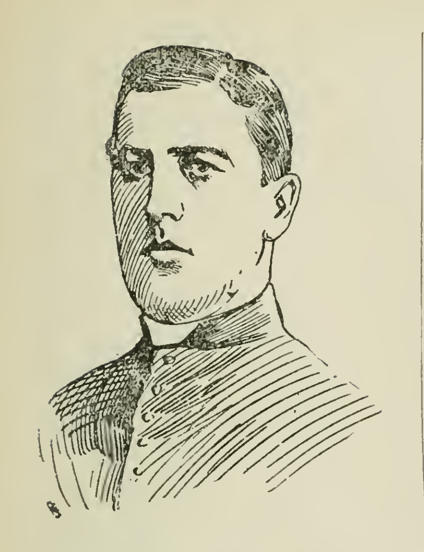
M. FERNAND DUPUIS,

Vicaire de N.-D. de Québec, 189[illegible]-96. Né le 20 juin 1858 à Saint-Roch des Aulnaies, fils de Jean-Bte. Couillard Dupuis et de Justine Letellier de Saint-Just ; ordonné le 2 juin 1882, à Rome ; 1883, professeur au collège de Lévis ; 1896, curé de Berthier en bas.



M. HENRI DeFOY,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1894-98. Né à Toronto le 27 mai 1859, fils de Joseph-Adolphe DeFoy et de Henriette Valade ; ordonné le 30 mai 1885 ; 1898, premier curé de la nouvelle paroisse de Sainte-Angèle de Saint-Malo ; 1900, rentre chez les Pères du Très-Saint-Sacrement.



M. ART. HIL. VAILLANCOURT,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1887-1892. Né à Saint-Roch de Québec, le 26 juillet 1857, fils de Charles Vaillancourt et de Louise Launière ordonné le 22 mai 1881 : curé actuel de Saint-Calixte de Somerset.



Mgr CYPRIEN TANGUAY,

Prélat de la Maison Pontificale. Né à Québec, le 15 septembre 1819. fils de Pierre Tanguay et de Reine Barthell ; ordonné le 14 mai 1843. Mgr Tanguay est l'auteur du Dictionnaire Généalogique des familles canadiennes en 7 volumes, et du Répertoire du Clergé Canadien, dans lequel j'ai puisé largement pour les notes biographiques des curés et des vicaires. Il est juste que son nom et son portrait figure dans l'histoire de la première paroisse de Québec, avec les curés et vicaires de Notre-Dame de Québec.



M. EDOUARD GUILMET

Vicaire à N.-D. de Québec, 1856-57. Né à Beauport, le 17 août 1830 ; fils de Simon Guilmet et de Catherine Lefebvre ; ordonné le 20 septembre 1856 ; 1857, missionnaire à Pencé ; 1869, curé de Ste-Luce ; 1872, archiprêtre ; 1876, retiré aux Trois-Pistoles : décédé le 15 février 1885 ; inhumé dans cette paroisse.



M. PIERRE-GEORGE COTE,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1872-82. Né à Saint-Charles de Bellechasse, le 20 février 1845, fils de Jean Côté et de Julie Couture ; ordonné le 11 juin 1870 ; professeur au séminaire ; 1882, fait le voyage d'Europe ; 1883, curé de Saint-Lambert ; 1884, curé de Sainte Croix.



M. JOS.-BENJAMIN PARADIS,

Vicaire actuel de N.-D. de Québec, 1900. Né à St-Isidore le 9 juillet 1868, fils de Hyacinthe Paradis et de Luce Carrveau ; ordonné le 27 mai 1893 ; maître de discipline à l'Ecole Normale Laval ; 1894, vicaire à Deschambault ; 1895, à St-Roch ; 1897, va étudier à Rome ; 1900, vicaire à Québec.



M. ANDRE-ADJ. FAUCHER,

Vicaire de N.-D. de Québec le 1er octobre 1896. Né à St-Roch de Québec le 14 février 1866, fils d'André Faucher et de Angèle Turgeon ; ordonné à la Basilique de Québec par Son Eminence le cardinal Taschereau, le 23 mai 1891 ; vicaire à St-Joseph de Lévis le 9 juillet 1891 ; le 1er octobre 1896, à Notre-Dame de Québec ; 1898, chapelain de Notre-Dame des Victoires de Québec.



M. GEORGE EUGENE TETU,

Vicaire de N.-D. de Québec, 1887-90. Né le 24 avril 1863, fils de Ludger Têtu et de Clémentine Dionne ; ordonné le 15 mai 1887 ; 1890, entre dans la Congrégation du Très-Saint-Sacrement.



M. ARSENE ROY

Vicaire de N.-D. de Québec 1899-1900 ; frère du curé de Jacques-Cartier, aujourd'hui dominicain.

Liste des vicaires de la Paroisse de Notre-Dame de Québec de 1659 à 1902.

D'après les Régistres paroissiaux de 1650 à 1790, et d'après les Almanachs et les Calendriers de Québec, de 1791 à 1902, et aussi d'après le Répertoire du clergé de Mgr Tanguay :

1659-60.—Philippe Pélérin.
1660-64.—Frs. LeMercier, S. J.
1665-70.—Germain Morin.
1673-75.—Frs. Dupré.
1675-78.—Jean Basset.
1677-80.—Pierre P. Gaignon.
1680-92.—Chs. de Glandelet.
1685-88.—Pierre Duplain.
1686-92.—Nicolas Dubos.
1687-88.—Chs. Amador Martin.
1690-91.—Pierre Volant.
1700-06.—J.-Bte. Devarennes.
1706-11.—Chs. Hazeur Dessonneaux.
1712-20.—Geulvin Calvarain.
1721-24.—Louis Maufils.
1722-24.—Etienne Boullard.
1725-33.—Chs. Plante.
1725-50.—Ant. Chs. Godefroy de Tonnancour.
1735-40.—Jacq. Ls. Guyon-Fresnay.
1735-40.—Chrétien Lechasseur.
1736-45.—Bernadin Deganne-Falaise, Récollet..
1740-42.—Joachim Fornel.
1742-43.—J..Bte Marquiron.
1743-45.—J.-Bte Pellet.
1746-47.—Elzéar Vallier.
1747-48.—B. L. Devillars.
1745-50.—J.-Bte Poulin.
1748-49.—Siméon Lebansais, S.J.
1749-50.—Jean Aug. Mercier.
1750-51.—Frs. Lamiq.
1751-52.—Sébastien Duguay.
1738-52.—Mathurin Jacreau.
1752- .—Pierre Laurent Bédard.
1752-53.—C. F. M. Youville Dufrost.



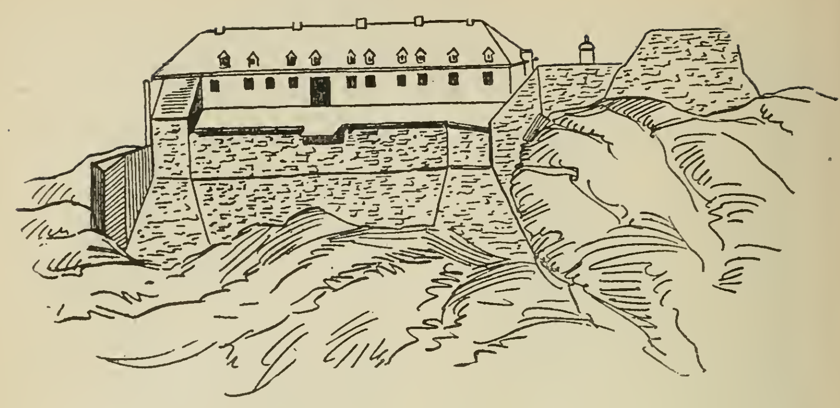
Mgr BENJAMIN PAQUET,
Vicaire de N.-D. de Québec, 1857- 1862.

1753-55.—Luc Collet, Récollet.
1754-55.—Ignace Gamelin Lajemarais.
1754-60.—Phi. Joseph Vizien.
1757-58.—Pierre Clément Parent.
1758-59.—Joseph R. Filiau Dubois.
1760-64.—Gravé de la Rive.
1764-66.—Jean Pierre Ménard.
1766-68.—F.X. Déséry, Sulpicien.
1767-70.—J. Bte Corbin.
1768-69.—Pierre Gibault.
1769-80.—J. F. X. Lefebvre.
1769-70.—P. C. Parent.
1770-71.—Jean J. Berthiaume.
1772-73.—J. Bte Noël Pouget.
1773-76.—Louis Beaumont.
1774-76.—Antoine Foucher.
1775-85.—J. F. X. Lefebvre, Récollet.
1776-77.—Joseph Et. Demeule.
1777-79.—Joseph Verreau.
1779-80.—J. Olivier Guichaud.
1780-84.—P. N. Labadie.
1782-84.—J. Et. Chauret.
1784-85.—Antoine Lamotte.
1785-90.—René P. Lanctôt.
1785- .—Charles Delbois.
1785-86.—Frs Joseph Deguise.
1786-87.—Esprit Z. Chenest.
1786-89.—Frs Brunet.
1785-86.—Paul Le Landriaux.
1787-88.—Louis Lelièvre.
1787-88.—J.-Bte A. Marcheteau.
1788- .—J.-Bte Lahaille.
1788-89.—Michel Masse.

1787-89.—J.-Bte Gatien.
1789-91.—J.-Bte Dubord.
1789-90.—J. M. Boissonnault.
1790-91.—J. F. Sabrevois de Bleury.
1790-91.—F. R. Paquet.
1790-92.—Jean Marie Vidal.
1791-94.—L. A. G. Langlois.
1792-96.—Michel A. Amiot.
1794-96.—Chs Berthelot.
1796-97.—Jacq. Delavaivre.
1796-98.—J.-Bte Bédard.
1797-99.—Alex. Dorval.
1798-1802.—Ths Maguire.
1799-1800.—F. Ignace Renvoyzé.
1802-1805.—Ls J. Desjardins.
1802-1805.—Pierre Vézina.
1805-1807.—André Doucet.
1805-1806.—Chs F. Painchaud.
1806-1811.—P. A. Tabeau.
1807-1808.—Chs Boucherville.
1808-1811.—F. Mathias Huot.
1808-1811.—Antoine Gagnon.
1810-13.—Barthélemy Fortin.
1812-12.—Antoine Dufresne.
1812-13.—Joseph Provencher.
1812-13.—Pierre Viau.
1813-14.—Charles French.
1813-14.—Joseph Lacasse.
1813-15.—P. M. Mignault.
1813-18.—Laurent Thos Bédard.
1814-15.—Frs Marcoux.
1814-20.—Michel Dufresne.
1815-16.—John Macdonald.
1816-17.—P. A. Tabeau.
1816-17.—Chs Primeau.
1816-20.—Pierre Clément.
1818-19.—Hyacinthe Hudon.
1818-19.—S. J. N. Dumoulin.
1819-24.—Louis Lefebvre.
1820-21.—B. B. Decoigne.
1820-21.—Frs N. Blanchet.
1821-22.—Louis Gingras.
1821-26.—L. F. N. Jacques.
1822-23.—H. McKeagney.
1823-26.—Patrick McMahon.
1824-25.—Pierre Béland.
1825-27.—Thomas Pepin.
1826-28.—Hugh Paisley.
1826-28.—Olivier Viau.
1827-28.—J.-B. Dérome.
1828-30.—G. S. Dérome.
1828-30.—Chs Dion.
1829-32.—Michel Carrier.
1829-30.—J.-B. Ferland.
1831-32.—Et. Ed. Parent.
1831-34.—Joseph Brassard.
1831-37.—James Nelligan.
1834-38.—Théo. Fréchette.
1833-40.—N. T. Hébert.
1829-48.—P. McMahon.
1830-31.—Michel McHarron.
1837-39.—W. Dunn.
1838-39.—Augustin Beaudry.
1839-50.—Edouard Plante.
1839-45.—Antoine Campeau.
1841-44.—J. Bonnanfant.
1843-46.—L. H. Grenier.
1845-50.—Michel Martineau.
1846-51.—Pierre Sax.
1848-54.—L. O. Brunet.
1849-50.—M. Kerrigan.
1848-50.—P. G. Clarke.
1850-53.—Léandre Gill.
1849-58.—G. F. E. Drolet.
1853-56.—E. Fafard.
1853-58.—Dominique Racine.
1854-57.—J. D. L. Hamelin.
1856-58.—E. Guilmet.
1857-62.—B. Paquet.
1858-60.—N. Thivierge.
1859-60.—S. Morel.
1860-77.—Raymond Casgrain.
1862-63.—N. M. Huot.
1864-71.—Pierre Lagacé.
1865-66.—Anselme Lepage.
1868-69.—A. H. Gosselin.
1871-78.—A. Godbout.
1872-82.—P. George Côté.
1876-85.—F. H. Bélanger.
1882-86.—F. L. Moisan.
1882-87.—J. B. Dupuis.
1887-88.—L. Myrand.
1887-92.—Arthur Hilaire Vaillancourt.
1887-90.—G. E. Têtu.
1889-94.—J. D. Beaudoin.
1893-96.—F. Dupuis.
1894-98.—Henry Defoy.
1897-1902.—André A. Faucher.
1898-1900.—A. Roy.
1900-1902.—J. B. Paradis.

MM. André A. Faucher et J. B. Paradis sont les vicaires actuels.

CHAPITRE XIII



PREMIER CHATEAU SAINT-LOUIS A QUEBEC, SOUS LOUIS XIII ET LOUIS XIV.

Construit par Charles Huault de Montmagny, 2e gouverneur de la Nouvelle-France, en 1647 et démoli en 1694. Histoire du château. Gagnon, page 17.



LOUIS XIII, fils d'Henri IV, né en 1601, roi en 1610, mort le 14 mai 1643.



LOUIS XIV.
Né en 1638, roi en 1643, mort en 1715

CHAPELLE DU CHATEAU SAINT-LOUIS

Cette chapelle fut érigée en 1647, par M. Charles Huault de Montmagny, 2e gouverneur de la Nouvelle-France. Elle fut desservie d'abord par les RR. PP. Jésuites, jusqu'en 1672, ensuite par les RR. PP. Récollets jusqu'à la conquête, en 1759. M. Ernest Gagnon, secrétaire du département des Travaux publics du gouvernement de Québec, a écrit l'histoire du Fort et du Château Saint-Louis de Québec, en 1895, en un volume in-12, de 376 pages.

Cet ouvrage est illustré de plusieurs vues et plans des anciens châteaux, et donne la liste des gouverneurs qui les ont habités. J'aurai l'occasion par la suite de citer cet ouvrage.

Vingt-six gouverneurs ou administrateurs ont demeuré dans ce château, ainsi que les vice-rois qui sont venus au pays sous la domination française, et plusieurs gouverneurs sous la domination anglaise.

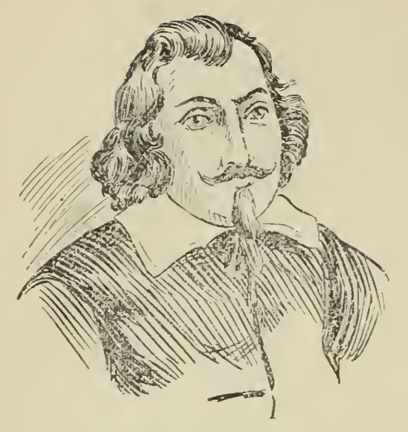
M. Pierre Kalm, suédois de nationalité, savant botaniste, naturaliste et géologue, qui visita le Canada en 1749, dit dans son journal de voyage en Amérique, sur la chapelle du château et des autres édifices publics de la ville de Québec, ce qui suit :

" Québec, la ville la plus importante du Canada, est située sur la côte occidentale de la rivière St-Laurent, tout au bord de l'eau, sur une langue de terre bornée par la rivière à l'est et par la rivière St-Charles au nord ; la montagne sur laquelle la ville est bâtie, s'élève encore plus haut au sud, et derrière commencent de grands pâturages ; la même montagne s'étend encore loin du côté de l'ouest. La cité est divisée en haute et basse ville. La basse ville est sur le bord de la rivière, à l'ouest de la haute ville. La

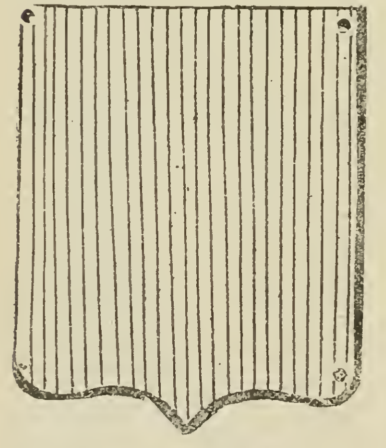


SAINT-LOUIS ROI de FRANCE.

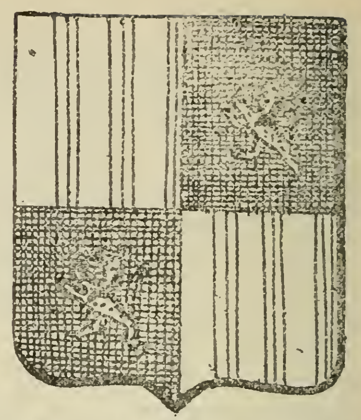
Patron titulaire du fort et de la chapelle Saint-Louis de Québec.



SAMUEL DE CHAMPLAIN.
1er gouverneur de la Nouvelle-France de 1608 à 1629 et de 1633 à 1635.



ARMES DE SAMUEL DE CHAMPLAIN.



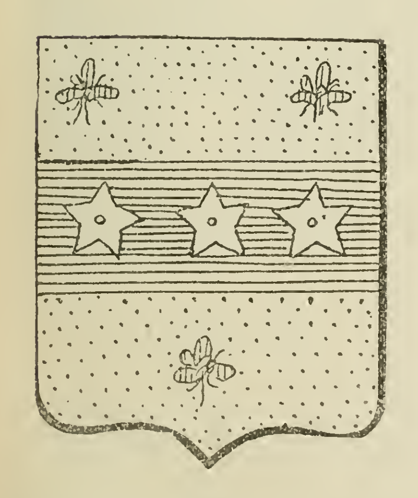
ARMES D'EMERY DE CAEN.
Administrateur de la Nouvelle-France, de 1632 à 1633. C'est à lui, ainsi qu'au sieur Duplessis-Bochart, que le fort de Québec fut remis, le 23 juillet 1632, par Louis Kertk, commandant du fort, depuis le 16 juillet 1629, date de la capitulation de Champlain.

langue de terre que j'ai mentionnée plus haut, s'est formée par l'accumulation séculaire du limon sur le roc, et non par la diminution graduelle de l'eau. La haute ville domine la basse, sur une colline élevée couvrant une étendue de terre cinq ou six fois plus grande, quoique moins peuplée. La montagne sur laquelle la haute ville est située s'étend bien au-dessus des maisons de la basse ville, bien qu'elles aient trois ou quatre étages de haut ; rien qu'à jeter un coup d'oeil du palais sur la basse ville, dont partie se trouve immédiatement au-dessous, c'est assez pour donner le vertige.

“ Une seule rue mène à la haute ville, et elle a été pratiquée en faisant sauter une partie de la montagne ; elle est très roide, malgré ses sinuosités. Cependant on y monte ou descend la côte en voitures et en wagons. Tous les autres chemins sont tellement escarpés qu'il est très difficile de gravir le rocher. La plupart des marchands habitent la basse ville, dont les maisons sont serrées les unes contre les autres.



Charles Huault de MONTMAGNY,
2e gouverneur de la Nouvelle-France, de 1636 à 1648.

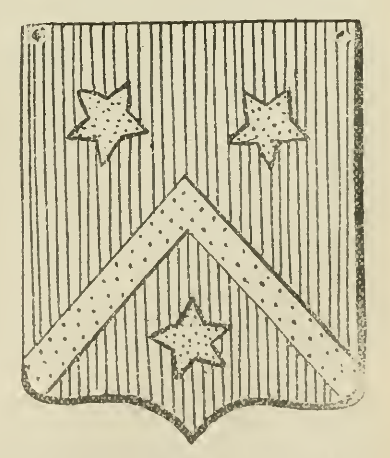


Armes du Chevalier Charles Huault de Montmagny.



LOUIS D'AILLEBOUST,

Chevalier de Coulonge, 3me gouverneur de la Nouvelle-France, de 1648 à 1651, et administrateur de 1657 à 1658. Décédé à Montréal le 31 mai 1660.



Armes du Chevalier Louis d'Ailleboust de Coulonge.

Les rues sont étroites, raboteuses et presque toujours humides. Il y a dans cette partie de la cité une église et un petit marché.

" La haute ville est habitée par les gens de qualité, fonctionnaires, négociants, ou autres. Elle renferme les principaux édifices de la cité, dont voici ceux qui méritent une mention particulière :

" 1o Le palais, qui est situé sur le côté ouest, et le côté le plus escarpé de la montagne, juste au-dessus de la basse ville. Ce n'est pas précisément un palais, mais un grand bâtiment en pierre à deux étages, s'étendant du nord au sud. L'entrée est à l'ouest, sur une cour entourée partie par un mur, et partie par des maisons. Une galerie, large d'environ deux brasses (12 pieds), pavée en dalles et fermée par une balustrade en fer, règne tout le long de la façade de l'est, qui donne sur la rivière ; on y a une vue splendide de la cité et du fleuve. C'est le promenoir par excellence de l'après-dîner, et aussi de ceux qui ont affaire au gouverneur général, en attendant qu'il puisse les recevoir. Le palais est la résidence du gouverneur général du Canada ; un piquet de soldats y monte la garde tant devant la grande porte que dans la cour, et à l'entrée ou sortie du gouverneur, ou de l'évêque, ces militaires doivent présenter les armes au son du tambour. Le gouverneur général a une chapelle privée, ce qui ne l'empêche pas d'aller souvent entendre la messe à l'église des Récollets, qui est proche du palais.

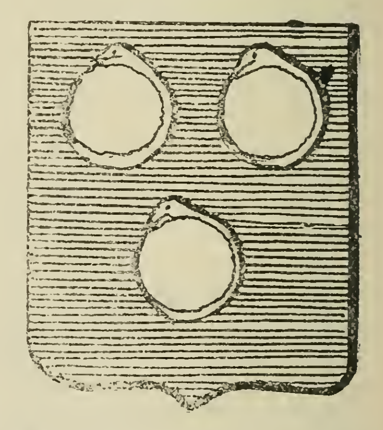
" 2o Les églises, qui sont au nombre de sept ou huit, toutes bâties en pierre :

" 1o La cathédrale : elle est à main droite en allant de la basse ville à la haute ville, un peu au-delà de l'évêché. On travaille en ce moment à l'orner. Elle est surmontée à l'ouest d'un clocher rond à deux divisions, dont la plus basse contient quelques cloches. La chaire est dorée, ainsi que plusieurs autres parties de l'église. Les sièges sont très beaux.

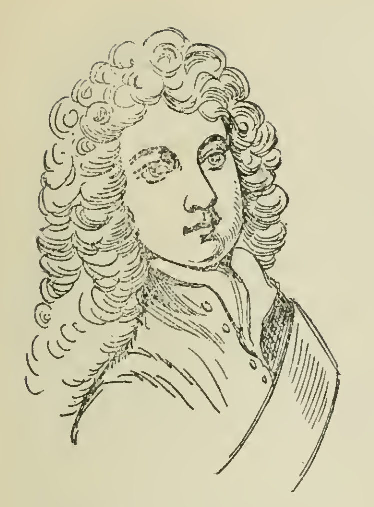


JEAN DE LAUZON,

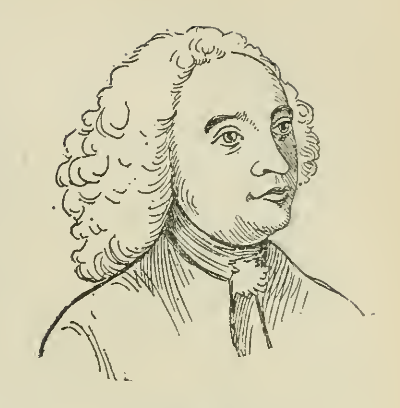
Chevalier de Saint-Michel, 4e gouverneur de la Nouvelle-France de 1651 à 1656. Né en 1582, mort le 16 février 1666, en France.



ARMES DU CHEVALIER JEAN DE LAUZON.

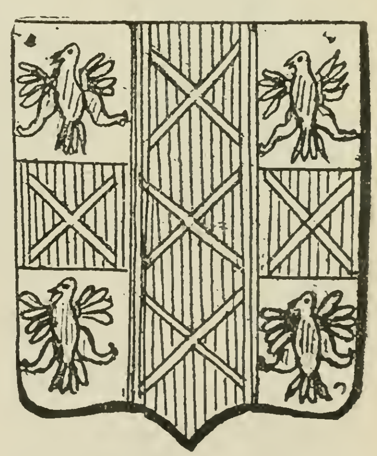


Charles de Lauzon-Charny, Administrateur de la Nouvelle-France de 1656 à 1657, fils de Jean de Lauzon qui précède.



MARC-ANTOINE BRAS-DE-FER DE CHATEAUFORT.

Administrateur de la Nouvelle-France. de 1635 à 1636.



Armes de Marc-Antoine Bras de fer de Châteauguay

" 2o L'église des Jésuites, bâtie en forme de croix, et surmontée, elle aussi, d'un clocher rond. C'est la seule église qui ait un cadran ; j'en ferai tout à l'heure une mention plus spéciale.

" 3o L'église des Récollets, vis-à-vis la porte du palais à l'ouest, qui est un bel édifice ; son clocher, en forme de pointe et passablement élevé, contient une division en bas pour les cloches.

" 4o L'église des Ursulines, surmontée d'un clocher rond.

" 5o L'église de l'Hôpital.

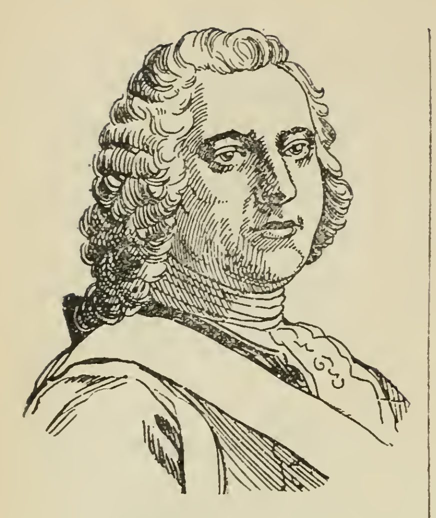
" 6o La chapelle de l'évêque.

" 7o L'église de la basse ville, construite en 1690.

" 8o La petite chapelle du gouverneur général peut être mise au nombre des églises. "

Elle avait pour titulaire saint Louis, roi de France.

Je crois qu'il sera intéressant pour plusieurs de mettre dans cette notice historique de la chapelle du château Saint-Louis les portraits et les armes des gouverneurs qui ont habité le Château.



PIERRE de VOYER,

Vicomte d'Argenson,

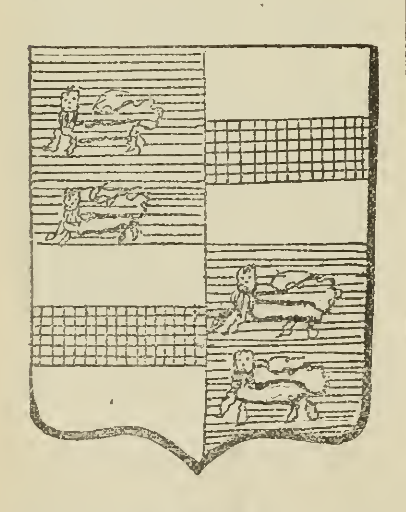
5e gouverneur de la Nouvelle-France, 1658-1651.



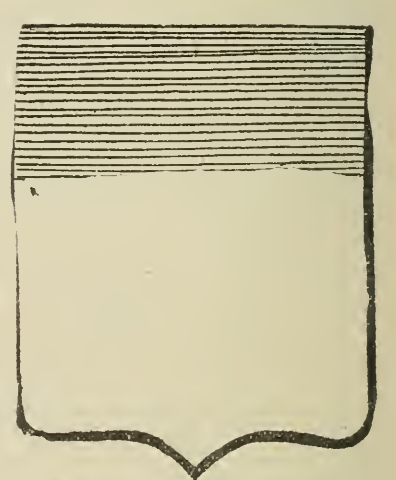
PIERRE DuBOIS,

Baron d'Avaugour,

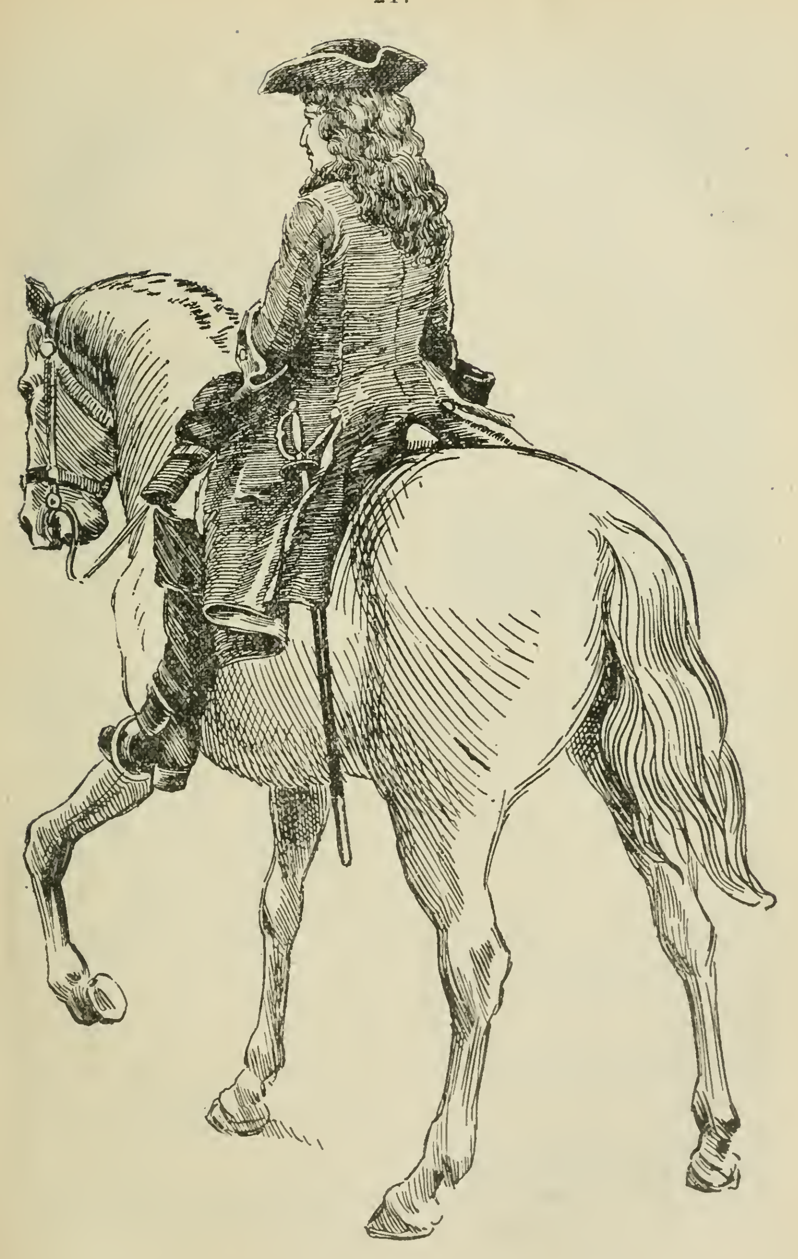
6e gouverneur de la Nouvelle-France, 1661-1663.



Armes de Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson



ARMES DU BARON PIERRE DuBOIS d'AVAUGOUR.



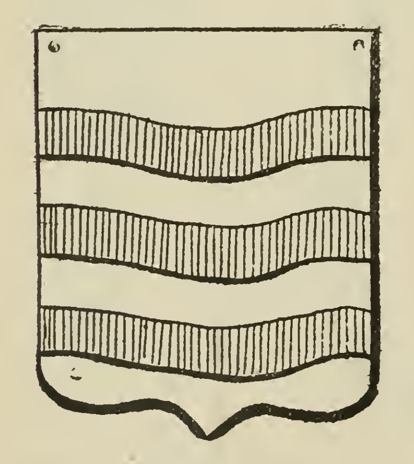
M. CHARLES HAULT DE MONTMAGNY.
Fait une promenade avec le premier cheval venu au pays.

Fait une promenade dans la ville avec le premier cheval qui soit venu au pays et que les habitants lui donnèrent le jour de la Saint-Jean, le 25 juin 1647. (Journal des Jésuites, page 90). D'après un tableau qui est dans le salon de M. l'abbé Gagné, aumônier des Ursulines de Québec.

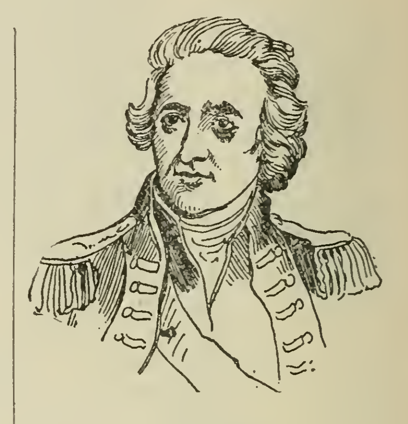


AUGUSTIN de SAFFRAY-MESY,

7e gouverneur de la Nouvelle-France, 1663-1665. Mort à Québec, en 1665.

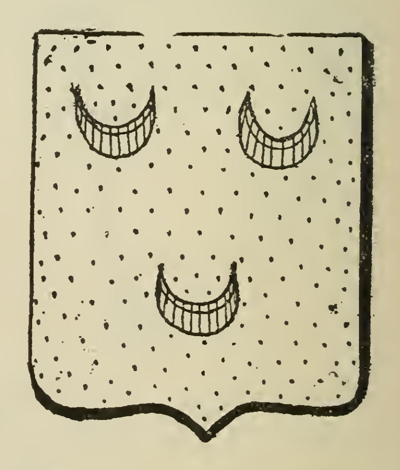


ARMES D'AUGUSTIN de SAFFRAY-MESY.



JACQUES LENEUF DE LA POTERIE

Administrateur (non reconnu)



ARMES DE JACQUES LENEUF DE LA POTERIE



Madame Catherine Courtin de Tanqueux, épouse du marquis de Denonville.



Madame Lagrange-Trianon, épouse de Frontenac.

La liste des femmes qui s'éjournèrent au fort Saint-Louis, sous le régime français, n'est pas longue, nous dit M. Gagnon à la page 116 : " Nous avons déjà nommé madame d'Ailleboust, madame la marquise de Brisay de Denonville et ses trois filles : Bénigne, Catherine et Marie-Anne, ainsi que mademoiselle Hallot d'Honville. A ces noms, il faut ajouter ceux de madame la marquise Philippe de Vaudreuil et de ses deux filles, Marie-Louise Elisabeth, celui de Mademoiselle Esther Wheelright et celui de la marquise Pierre de Vaudreuil-Cavagnal. Les deux premières chatelaines du Fort Saint-Louis (Madame d'Ailleboust et la marquise de Denonville) étaient françaises : les deux dernières (la marquise de Philippe de Vaudreuil et sa belle-fille la marquise Pierre de Vaudreuil étaient, l'une acadienne et l'autre canadienne.

Les deux premières habitèrent le premier château, au dix-septième siècle ; les deux dernières habitèrent le deuxième château, au dix-huitième siècle.

A la page 121 M. Gagnon, continue : " Vers les premiers jours de l'automne de 1708, la sentinelle du fort Saint-Louis présentait les armes à un religieux de la Compagnie de Jésus, qui se dirigeait vers le château. Le Père Bigot, un des plus zélés missionnaires de l'Acadie, venait rendre compte au marquis de Vaudreuil de l'heureux résultat de démarches commencées depuis quelques années pour tirer des mains des Abénaquis une jeune Anglaise, une enfant de onze ans, Esther Weelright, enlevée à ses pa-



Mère Esther Wheelright de l'Enfant Jésus, supérieure des Ursulines de Québec, en 1760. Décédée le 26 octobre 1780, âgée de 84 ans et huit mois.

rents dans une journée de carnage, et qui, depuis lors, avait partagé les misères d'une famille sauvage qui l'avait adoptée. Le missionanire avait aperçu un jour sa blanche figure au milieu d'un groupe de petits Abénaquis, et avait fait connaître sa captivité à sa famille, qui habitait le voisinage de Boston.

M. de Vaudreuil s'était occupé activement du rachat de cette enfant. Il lui donna asile au château Saint-Louis et voulût la traiter comme un membre de sa famille. Madame de Vaudreuil la prît aussi en affection, et, comme elle comptait partir dans quelques mois pour la France, elle résolût de la placer chez les Ursulines avec sa fille, Marie-Louise de Rigaud, âgée de près de huit ans. Le journal où régistre des Ursulines du 18 janvier 1709, contient la note suivante : " Madame la Marquise nous a donné une petite Anglaise pour pensionnaire. Elle paiera 40 écus."

Esther Wheelright appartenait à une excellente famille et était admirablement douée, au physique et au moral. Elle se fit religieuse chez les Ursulines de Québec, le 12 avril 1714, et prit le nom de Mère de l'Enfant-Jésus. Sa mère ne la revit jamais ; elle se déclara satisfaite de la savoir heureuse et se contenta de lui écrire des lettres pleines de tendresse, et de lui envoyer de riches cadeaux.

M. de Vaudreuil, par égard pour la famille de la jeune fille, ne voulut pas d'abord prendre la responsabilité d'autoriser l'entrée en religion de Mademoiselle Wheelright. Ne pouvant la confier à personne pour la conduire à Boston, il la garda auprès de lui, avec ses propres enfants, de 1710 à 1712, année de son entrée au noviciat.

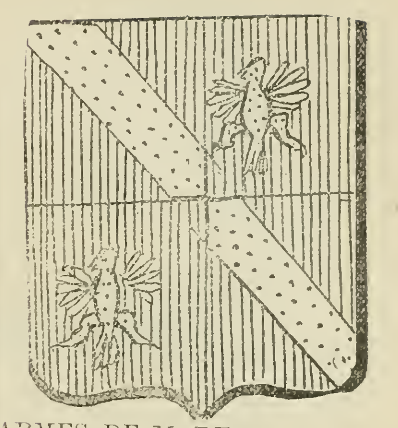
La jeune étrangère, dont l'enfance avait été si tourmentée désirait ardemment vivre de la vie calme du cloître ; aussi fit-elle une religieuse modèle. Ses parents de la Nouvelle-Angleterre eurent à plusieurs reprises, des rapports pleins de cordialité avec les Ursulines. Un de ses neveux vint même à Québec pour y voir sa légendaire parente. On lui donna la permission d'entrer dans le cloître, et la pauvre petite prisonnière des Abénaquis, devenue religieuse professe et captive volontaire, put s'enquérir à loisir de tout ce qui concernait sa famille.

On lit dans l'histoire des Ursulines de Québec, vol. III, p. 46 :

" Une autre fête, que les circonstances rendirent publique, fut celle du 12 avril 1764, jour où notre révérende Mère supérieure la Mère Esther Wheelwright de l'Enfant-Jésus, renouvelait ses voeux de cinquante ans de profession entre les mains de M. Briand, vicaire général du diocèse vacant, et notre très digne supérieur. Rien ne manqua à la solennité : M. Resche, notre très digne confesseur, joua de l'orgue,



DANIEL DE REMY DE COURCELLES
8e gouverneur de la Nouvelle-France, 1665-1672.



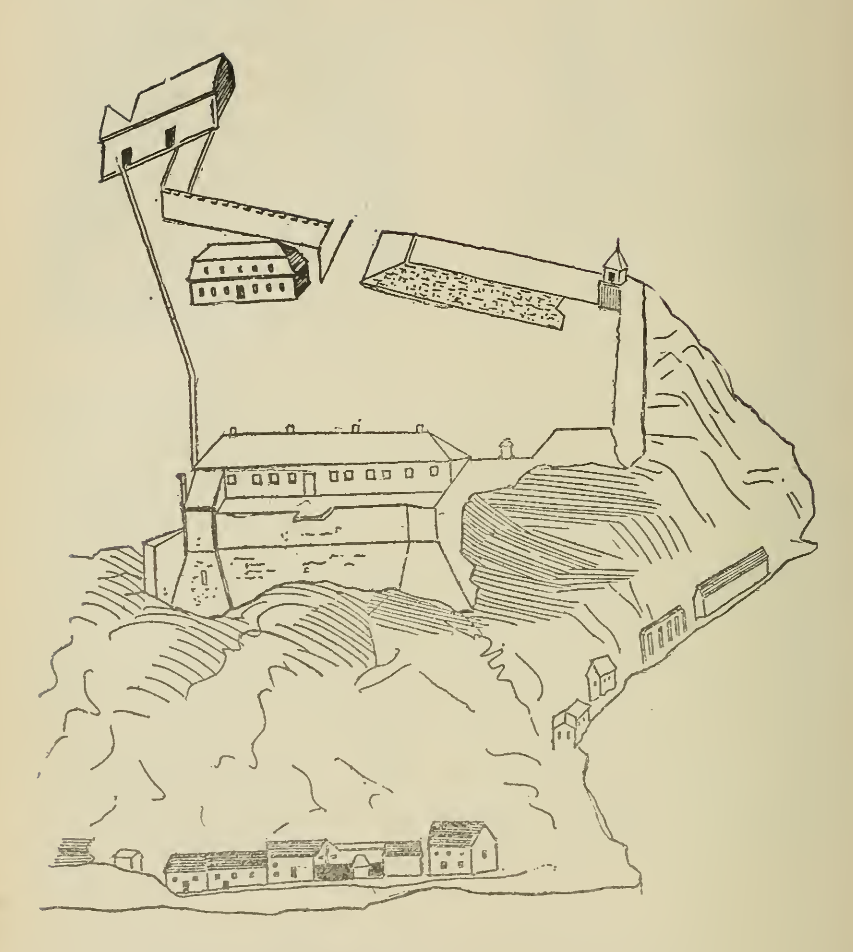
ARMES DE M. DE COURCELLES

et l'on chanta plusieurs motets pendant la sainte messe. M. Récher, de son côté, nous favorisa d'un très beau sermon sur la vie religieuse. Le " Te Deum," se chanta à l'issue de la messe, et nous eûmes le soir, la bénédiction du Saint-Sacrement.

" Cette bien-aimée jubilaire était la première supérieure anglaise de notre maison, et, par une singulière coïncidence, elle entrait en charge au mois de décembre 1760, précisément à l'époque où la domination anglaise s'établissait en Canada. Cette vénérée et chère mère, qui devait tant à l'hospitalité française, semblait dire que le mélange des deux races n'altèrerait jamais en rien la charité, et que si, d'un côté, le monastère restait toujours profondément français, il saurait, de l'autre apprécier le mérite des filles d'Albion. "

La révérende Mère Esther Wheelright de l'Enfant-Jésus est décédée le 26 octobre 1780, âgée de 84 ans et huit mois.

Mademoiselle Alice Baker est l'auteur de la vraie histoire des captives de la Nouvelle-Angleterre, publiée en 1897, à Cambridge.

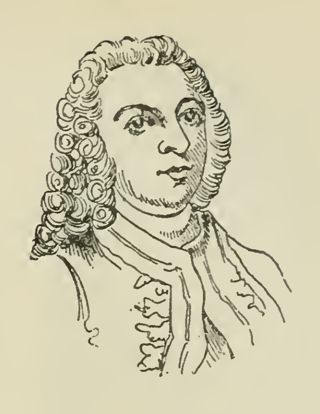


CHATEAU SAINT-LOUIS 1683. (Gagnon, p. 42.)



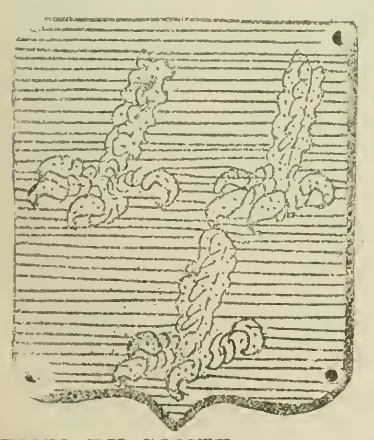
LOUIS DE BUADE

Comte de Palluau et de Frontenac. 9e et 12e gouverneur de la Nouvelle-France de 1672 à 1682, et de 1689 à 1698. Né en 1620, mort le 29 novembre 1698, à Québec.



LEFEBVRE DE LA BARRE,

10e gouverneus de la Nouvelle-France. 1682-1685. Mort en France en 1688.



ARMES DU COMTE DE FRONTENAC



ARMES D'ANTOINE LEFEBVRE DE LA BARRE



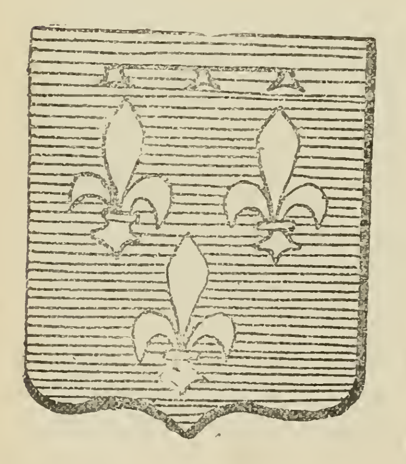
JACQUES RENE DE BRISAY,

Marquis de Denonville. 11e gouverneur de la Nouvelle-France, 1685-1689.

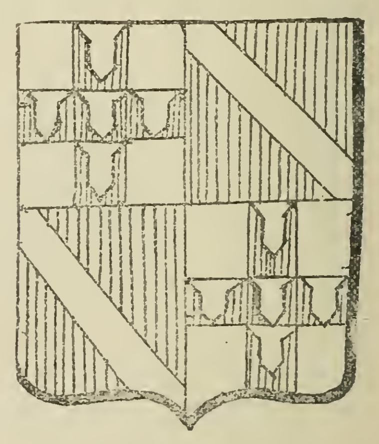


LOUIS H. DE CALLIERES

13e gouverneur de la Nouvelle-France, 1698 à 1703. Décédé le 26 mai 1703. à Québec.



ARMES DU MARQUIS DE DENONVILLE



ARMES DU CHEVALIER LOUIS HECTOR DE CALLIERES

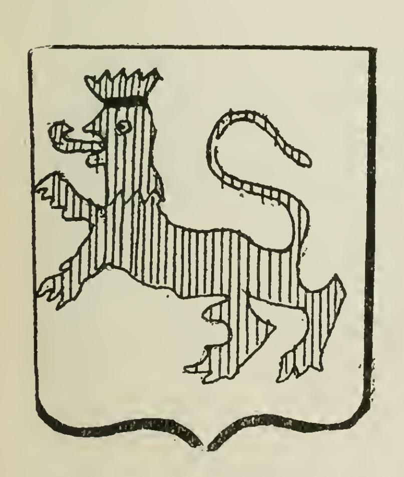


PHILIPPE DE RIGAUD

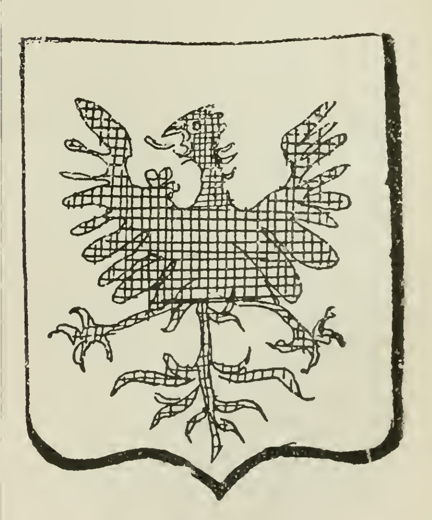
Marquis de Vaudreuil, 14 e gouverneur de la Nouvelle-France, 1702-1725. Mort à Québec, le 10 octobre 1725.



Claude de Ramesay, administrateur de la Nouvelle-France, 1714-16, durant l'absence de M. de Vaudreuil.



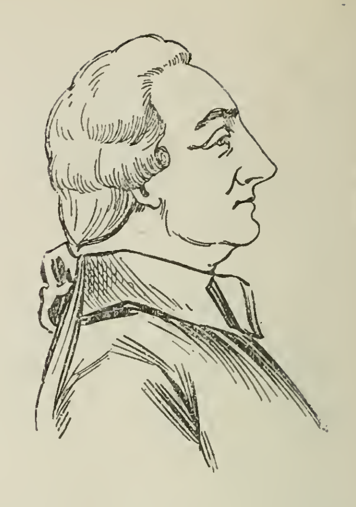
ARMES DU MARQUIS PHILIPPE DE RIGAUD



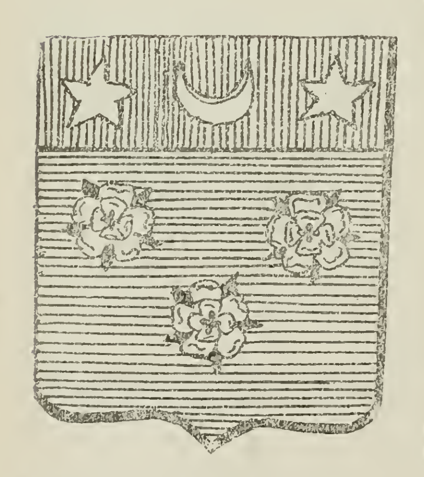
Armes de Claude de Ramesay.



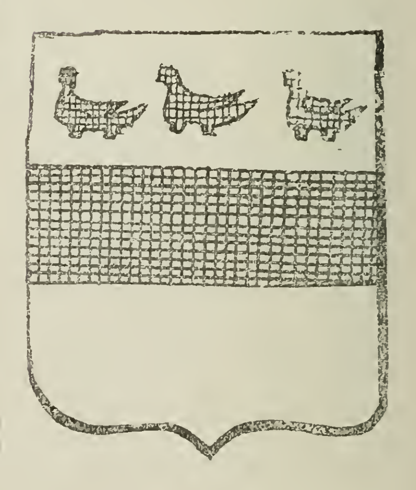
Charles LeMoyne, 1er baron de Longueuil, administrateur, 1725-26.



Charles, marquis de Beauharnois, 15e gouverneur de la Nouvelle-France, 1726-1727.



Armes de Charles LeMoyne, 1er Baron de Longueuil.



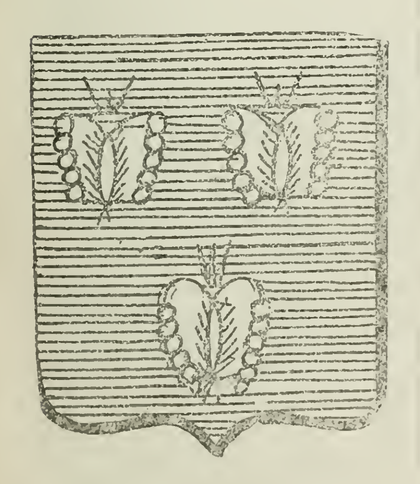
Armes du marquis de Beauharnois.



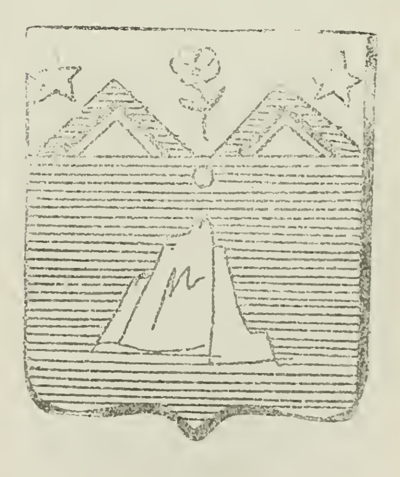
Rolland-Michel Barrin, comte de la Galissonnière, administrateur, 1747-1749.



Jacques-Pierre de Taffanel, marquis de la Jonquière, 16e gouverneur de la Nouvelle-France, 1749-1752.



Armes du comte de la Galissonnière.



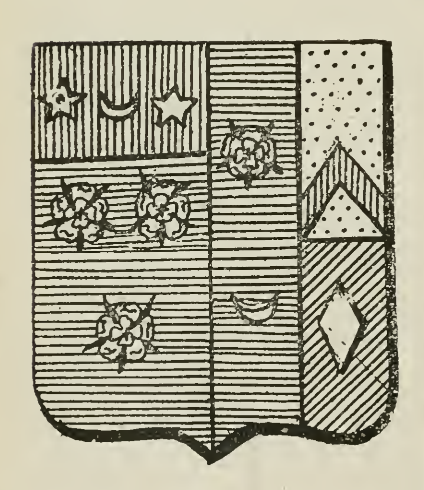
Armes du marquis de la Jonquière.



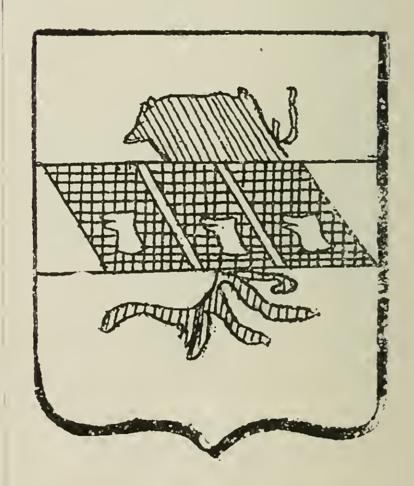
Charles LeMoyne, 2e baron de Longueuil, administrateur, 1752.



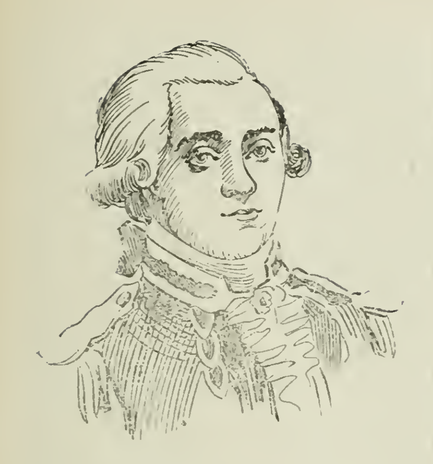
Duquesne, marquis de Menneville, 17e gouverneur de la Nouvelle-France, 1752-1755.



Armes du 2me baron de Longueuil.



Armes du marquis Duquesne de Menneville.



Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil-Cavagnal. 18e gouverneur de la Nouvelle-France,1755-1760.



R. P. SERAPHIN GEORGESNE.

Récollet.

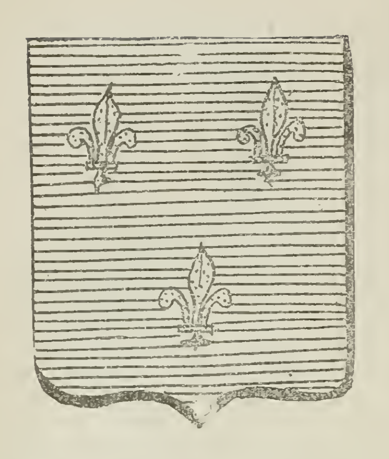
Aumônier de la chapelle du château.



R. P. Emmanuel Crespel, Récollet, aumônier du château.



R. P. Léonard Palin, aumônier du château. Né à Charlesbourg, le 21 janvier 1696, fils de Mathurin Palin et de Louise Renaud.



ARMES DU ROI DE FRANCE.

Liste des gouverneurs et administrateurs français

1608-1629, 1er.—De Champlain Samuel.

1632-1633.—De Caen, Emery, administrateur.

1633-1635.—De Champlain, 2me fois.

1635-1636. — De Chateaufort, (Marc-Antoine Bras de fer), administrateur.

1636-1648, 2me.—De Montmagny, Charles Huault.

1648-1651, 3me.—D'Ailleboust de Coulonge, Louis.

1651-1656, 4me.— De Lauzon, Jean, gouverneur.

1656-1657.—De Lauzon Charny, Charles, administrateur.

1657-1658.—D'Ailleboust de Coulonge, Louis, administrateur.

1658-1661, 5me.— D'Argenson, Pierre de Voyer, vicomte.

1661-1663, 6me.— D'Avaugour, Pierre du Bois, baron.

1663-1665.7me.—De Saffray Mesy, Augustin.

1665.—De la Poterie, (Jaques le Neuf, adm. (non reconnu).

1665-1672, 8me.—De Courcelles, Daniel de Rémy.

1672-1682, 9me.—De Frontenac, Louis de Buade, comte de Palluau.

1682-1685, 10me.—De la Barre Lefebvre.

1685-1689, 11me.—De Denonville, Jacques-René de Brisay, marquis.

1689-1698, 12me.—De Frontenac, Louis de Buade, comte, 2me fois.

1698-1703, 13me.—De Callières, Louis-Hector.

1703-1725, 14me.—De Vaudreuil, Philippe de Rigaud.

1714-1716.—De Ramesay, Claude, marquis, administrateur.

1725-1726.—De Longueil, Charles Lemoyne, 1er. Baron, administrateur.

1726-1747, 15me.—De Beauharnois, Charles, marquis.

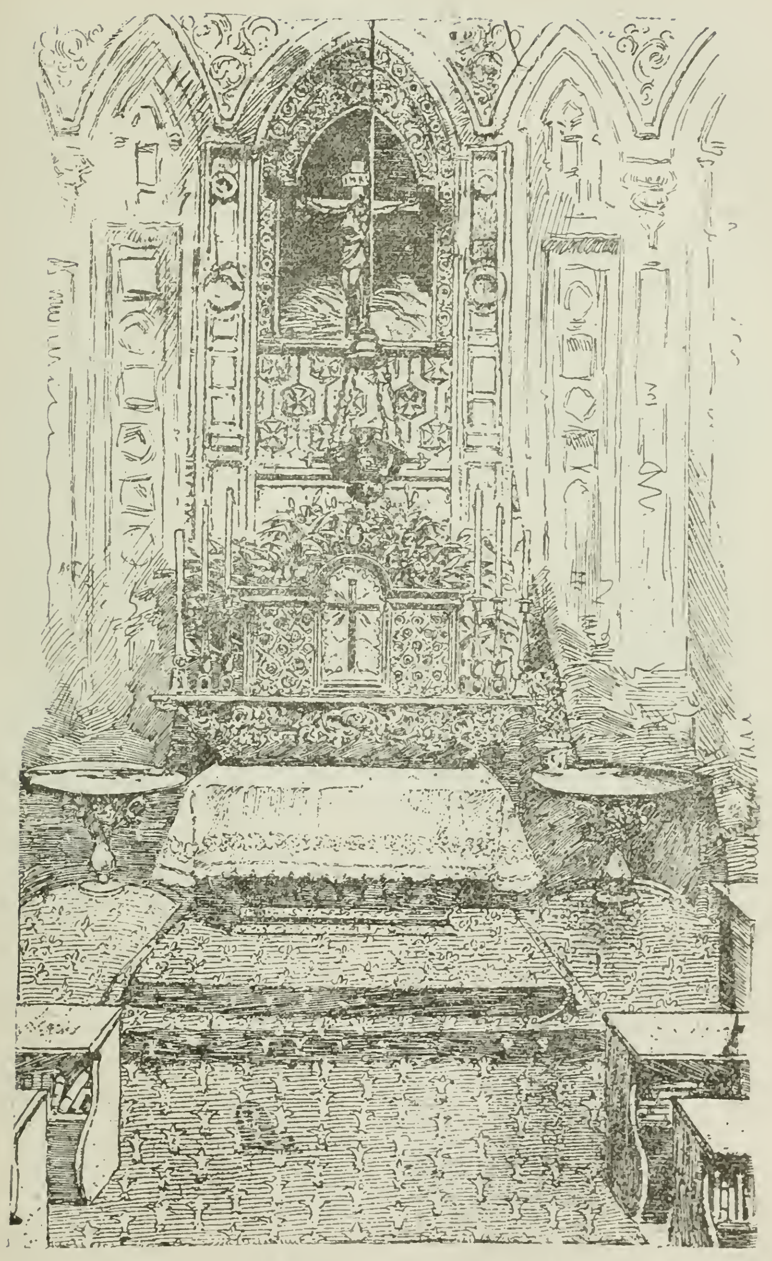
1747-1749.—De la Galissonnière, Rolland-Michel Barrin, comte, adm.

1749-1752.—16ième de la Jonquière, Jacques Pierre de Taffanel, marquis.

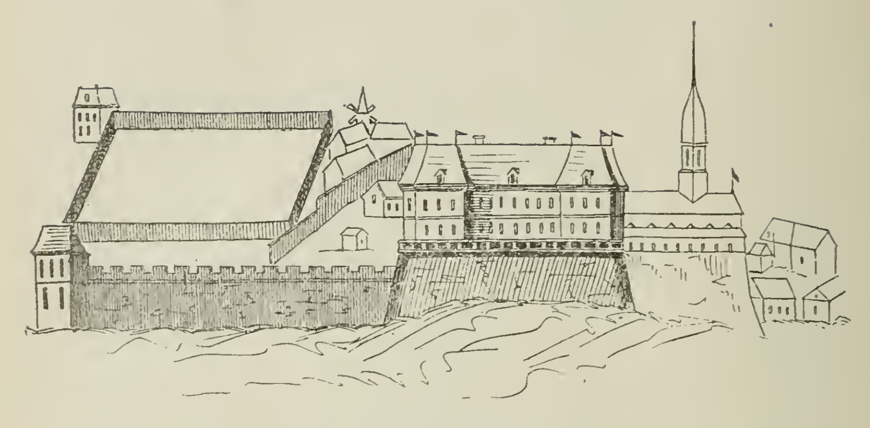
1752.—De Longueil, Charles Lemoyne, 2me baron, administrateur.

1752-1755, 17me.—Duquesne De Menneville, marquis.

1755-1760, 18me.—De Vaudreuil-Cavagnal, Pierre de Rigaud, marquis.



INTERIEUR DE LA CHAPELLE DU CHATEAU SAINT-LOUIS, EN 1749

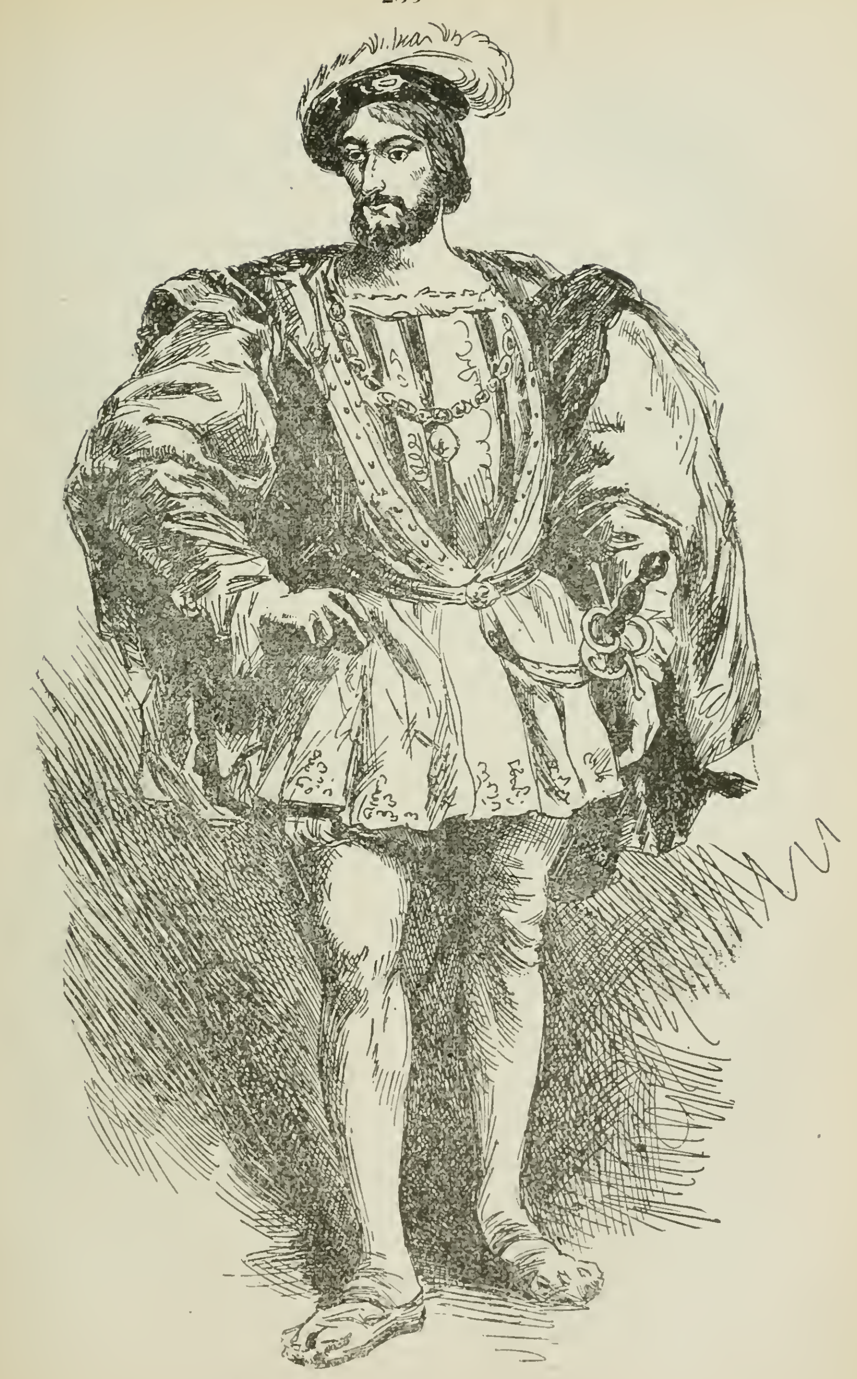


CHATEAU SAINT-LOUIS

Reconstruit par le comte de Frontenac, 1694-1698 : terminé en 1700, sous le gouvernement de M. de Callières.

Au commencement du chapitre concernant la chapelle du château Saint-Louis, j'ai dit que je ferais suivre la liste des gouverneurs français, de celle des vice-rois et lieutenants-généraux. Je crois devoir ajouter à cette dernière liste, les noms de quelques hauts personnages qui se sont intéressés à la découverte de notre pays. Tels que François Ier et Henri IV, rois de France, ainsi que Vérazzano, Poutrincourt, Pont-Gravé et le cardinal de Richelieu, etc.

Les notices au bas des portraits sont dues en grande partie au petit dictionnaire Larousse.

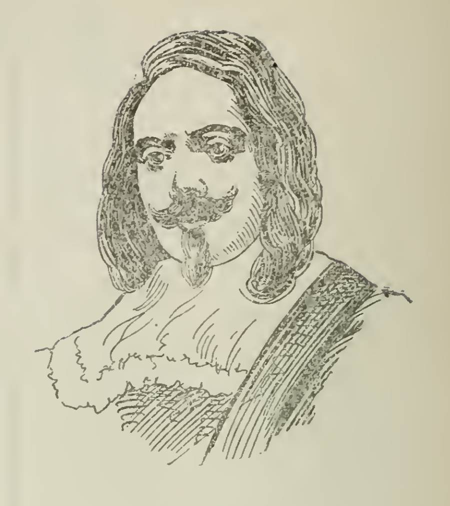


FRANCOIS Ier, ROI DE FRANCE
Promoteur des expéditions de Vérazzano, Jacques-Cartier et Roberval, au Canada. (1494-1547.)



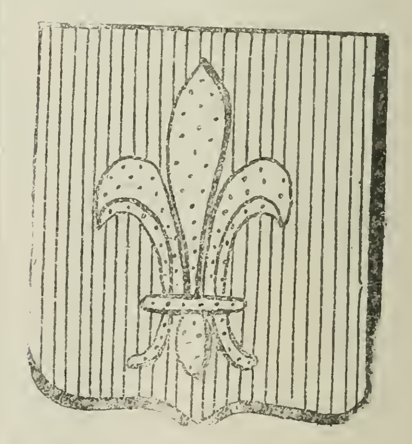
Henri IV, roi de France. Né en 1553, roi en 1589, assassiné par François Ravaillac le 14 mai 1610

Ce ne fut que sous le règne de Henri IV qu'eurent lieu de sérieuses tentatives de colonisation sur les bords du St-Laurent. Ce prince le plus intelligent peut-être qu'ait eu la France, songea, quand il eut mis fin à la guerre civile et reconstitué les finances publiques, à jeter les fondements d'un vaste empire colonial. L'un des gentilshommes qui l'entouraient, M. de Monts, organisa, au moyen d'une subvention qui lui fut octroyée sur la cassette royale, et aussi avec le concours pécuniaire de plusieurs négociants, une expédition pour Terreneuve et le Canada. Parmi les personnes qui montaient les quatre bâtiments affrétés au Havre en 1604, et dont M. de Monts prit le commandement, se trouvait l'armateur dieppois Champlain. Ce fut ce dernier qui eut bientôt la direction de l'entreprise, M. de Monts étant retourné en France en 1606, après avoir exploré l'Acadie et le Canada. (Canivet : Les colonies perdues, p. 4.).



JEAN VERAZZANO

Navigateur florentin, domicilié à Dieppe ; chargé par François Ier de faire un voyage d'exploration en Amérique, en 1523. Il visita les côtes de Virginie jusqu'à Terre-Neuve, en 1524 ; il donna aux pays découverts le nom de Nouvelle-France.



Armes de Jean Vérazzano



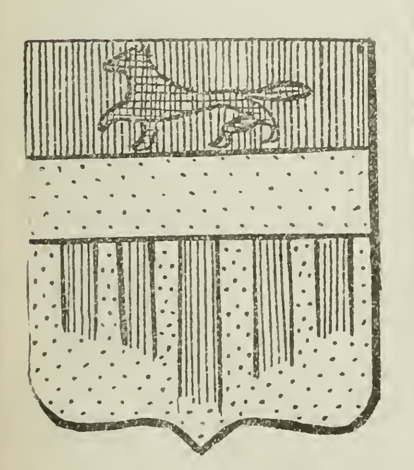
JACQUES-CARTIER

Célèbre navigateur, né à Saint-Malo en 1494, et qui découvrit le Canada en 1534-1535. Il y fit trois voyages et jeta, en 1541, les premiers fondements de la Nouvelle-France.

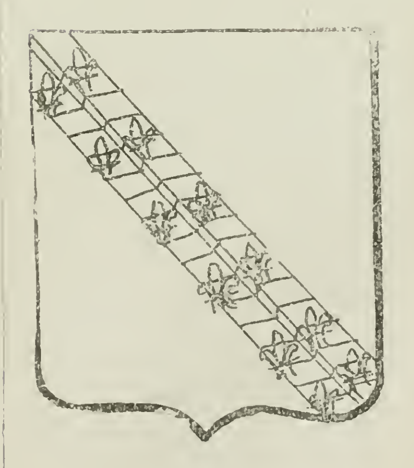


JEAN FRANCOIS DE LA ROQUE

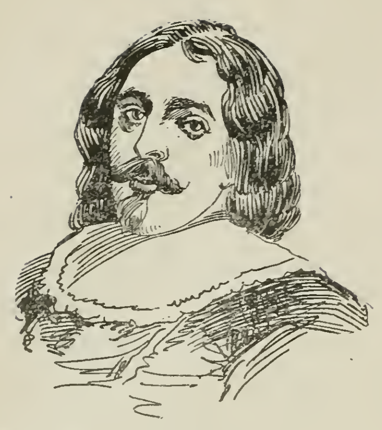
Seigneur de Roberval, premier vice-roi dans la Nouvelle-France, (1540); envoya Cartier au Canada en 1541 ; il y vint lui-même en 1542.



Armes de Jacques-Cartier

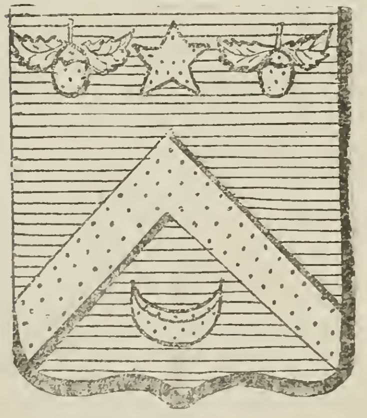


Armes de Roberval



PONT-GRAVE ou DUPONT GRAVE

Négociant de Saint-Malo, chargé avec Champlain, par M. de Chastes, d'explorer le Canada pour y créer un établissement ; il entra dans le port de Tadoussac, fit alliance avec les sauvages de l'endroit (1603), et remonta le St-Laurent jusqu'au saut Saint-Louis ; il fit aussi plusieurs voyages en Acadie (1604-1607). Pendant les vingt années suivantes il voyagea du Canada en France, et fit la traite sur le fleuve : il vivait encore en 1629.

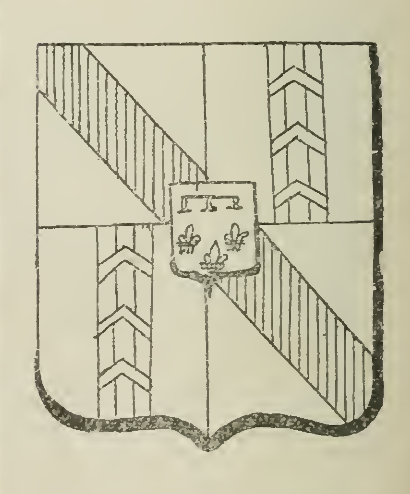


Armes de Pont-Gravé

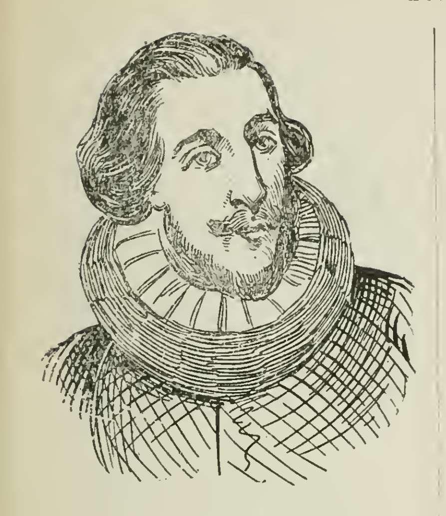


JEAN DE BIENCOURT

Sieur de Poutrincourt, associé de De Monts, accompagna Champlain en Acadie où il fut un des fondateurs de Port-Royal, qui lui fut concédé en 1605 ; ruiné par l'invasion d'Argall, il abandonna l'Acadie pour toujours ; mort en 1615.

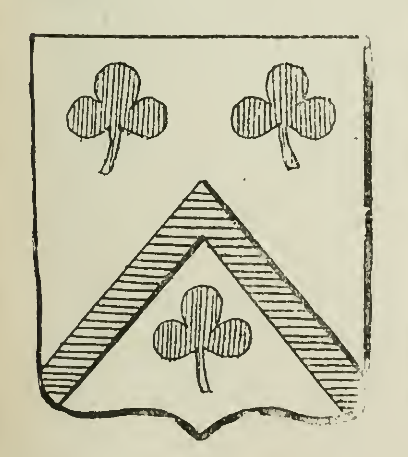


Armes de Poutrincourt



TROILUS DU MESGOUEZ

Marquis de la Roche, premier lieutenant du roi de la Nouvelle-France (1598); reçut le privilège exclusif de la traite avec les sauvages, et fit une tentative d'établissement qui n'aboutit qu'à la perte d'une cinquantaine de malheureux laissés sur l'Ile de Sable (1598); mort en 1606.

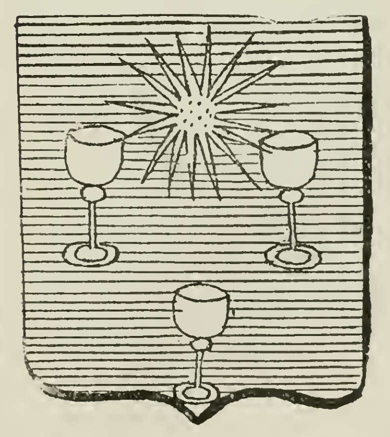


Armes du marquis de La Roche



PIERRE DE CHAUVIN

Sieur de Tontuit ; 2e lieutenant-général du roi dans la Nouvelle-France. Jouissant du privilège exclusif de la traite, il établit un comptoir à Tadousac (1699), et ne s'occupa guère que de son commerce ; fit deux voyages au Canada et se préparait à un troisième lorsqu'il mourut en 1603.



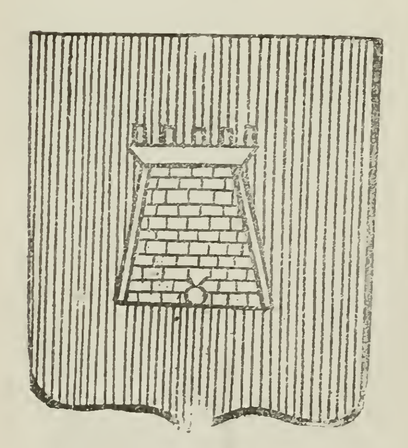
Armes du sieur de Chauvin



COMMANDEUR AYMAR DE CHASTES

Saint des saints.

Gouverneur de Dieppe, et troisième lieutenant-général dans la Nouvelle-France (1603): forma la compagnie des marchands de Rouen, et choisit Champlain ainsi que Pont-Gravé pour faire une exploration du Canada (1603); mourut la même année.



Armes du commandeur de Chastes



PIERRE DE GUAST

Sieur de Monts, quatrieme lieutenant-général de la Nouvelle-France (1603); eut le privilege exclusif de la traite pour dix ans; transporta sa colonie de l'Ile Sainte-Croix, (Acadie), a Port-Royal (1605); envoya Champlain fonder Québec, en 1608; remit à la marquise de Guercheville, apres la mort de Henri IV, tous les interêts auxquels il pouvait prétendre au Canada: vivait encore en 1628

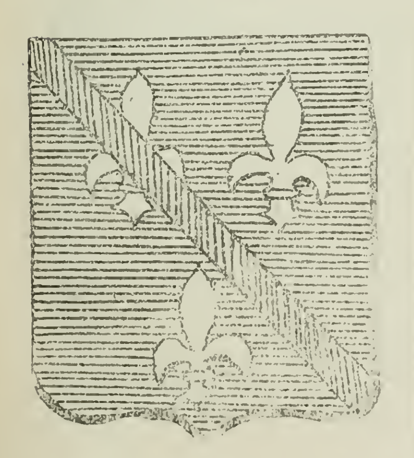


Armes du sieur de Monts



CHARLES DE BOURBON

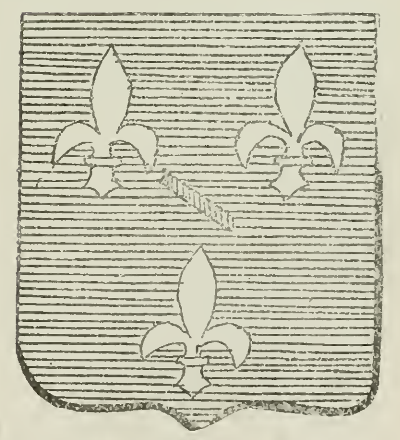
Comte de Soissons, deuxième vice-roi, en 1612 ; prince aussi remarquable par sa piété que par sa naisance, sous la protection duquel Champlain mit la Nouvelle-France, après de Monts, 1612.



Armes du comte des Soissons



Henri de Bourbon, prince de Condé, troisième vice-roi de la Nouvelle-France, 1612-1620



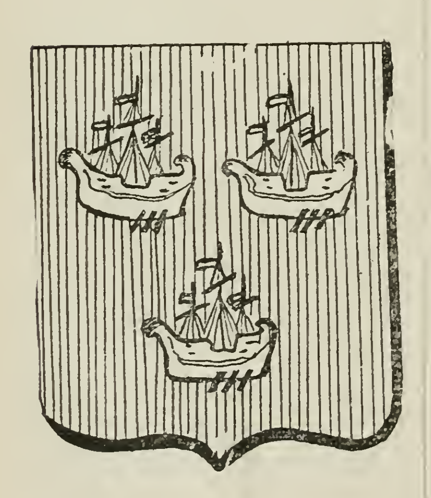
Armes de Henri de Bourbon, prince de Condé



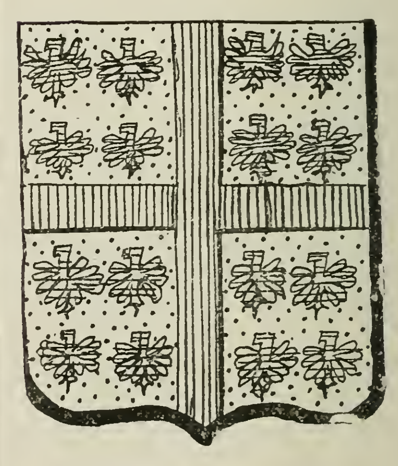
Maréchal Pons de Lausière Thémines, lieutenant du roi en la Nouvelle France, 1616.



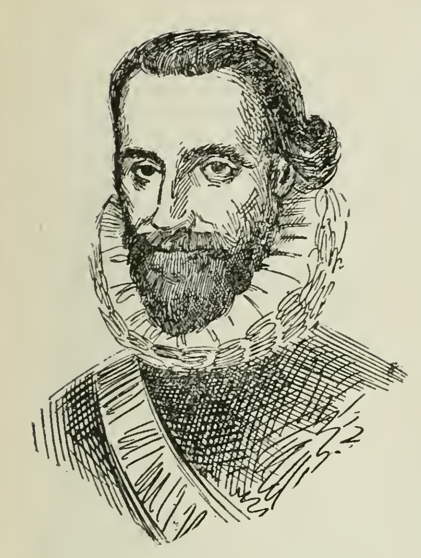
Henry, duc de Montmorency, maréchal de France, quatrième viceroi de la Nouvelle-France, 1620-1625, mort en 1632.



Armes du Maréchal Pons de Lausières Thémines



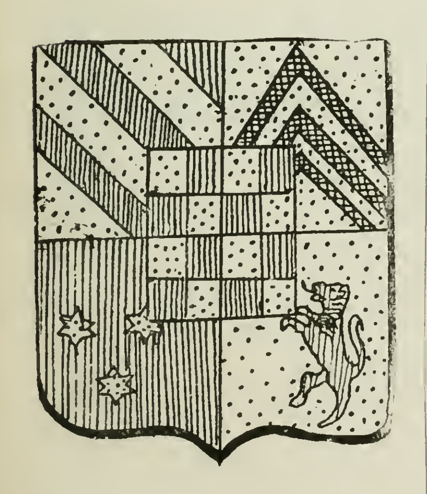
Armes du Duc de Montmorency.



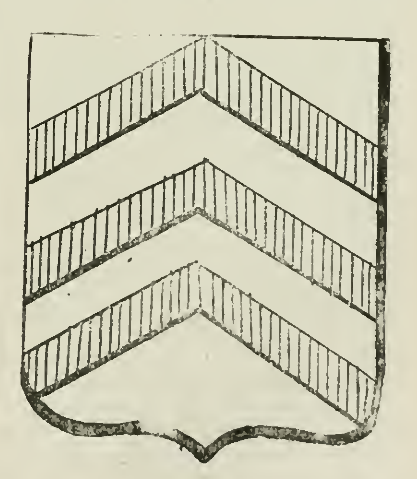
Henri de Lévis, duc de Ventadour, cinquième vice-roi de la Nouvelle-France, 1625.



Cardinal duc de Richelieu, Grand-Maître de la Nouvelle-France, Ministre de Louis XIII ; fut un des plus grands hommes d'Etat qu'ait eus la France ; il organisa le compagnie des Cent-Associés en 1627, et protégea la colonie naissante du Canada, dont il contrôla les affaires durant son administration 1585-1642.



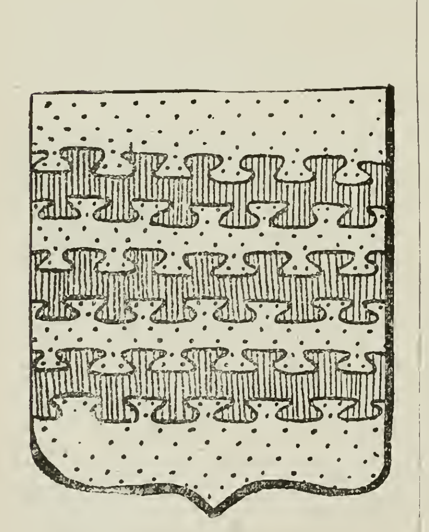
Armes de Henri de Lévis, duc de Ventadour



Armes d'Armand-Jean, Cardinal de Richelieu.



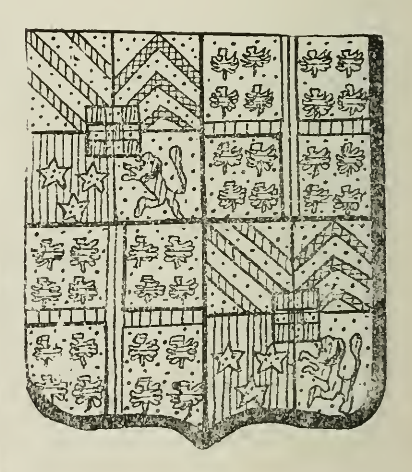
Armand Maillé, duc de Brézé, 2me grand maître de la Nouvelle-France, 1642.



Armes d'Armand Maillé, duc de Brézé.



François-Christophe de Lévis Ventadour, duc de Dampville, sixième vice-roi de la Nouvelle-France (1644), frère du duc de Ventadour 5e vice-roi ; mort le 19 septembre 1661.



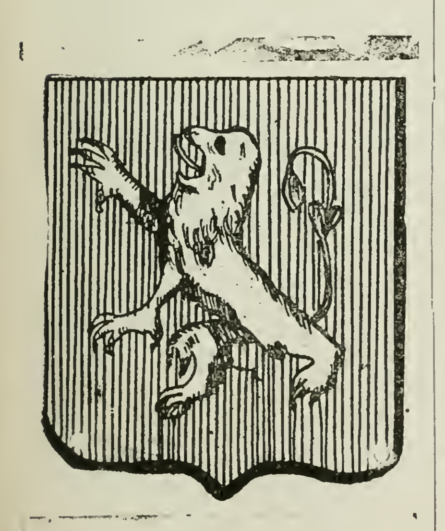
Armes du Duc de Dampville, comte de Tournon.



Isaac de Pas, marquis de Feuquières, septième vice-roi de la Nouvelle-France (1660). Né le 16 mai 1618.



Maréchal Godefroy, comte d'Estrades, huitième vice-roi de la Nouvelle-France. 1662-1686



Armes du Marquis de Feuquières.



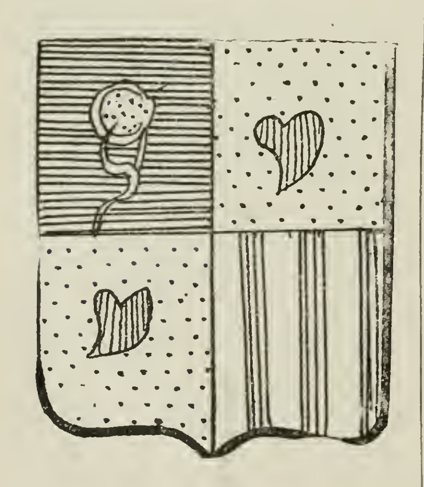
Armes du Maréchal, comte d'Es trades



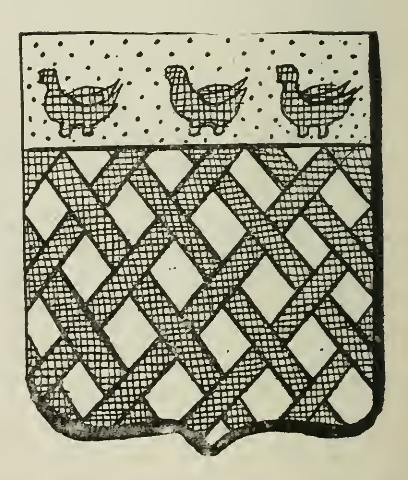
Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, 5e lieutenant-général de la Nouvelle-France 1663-1667.



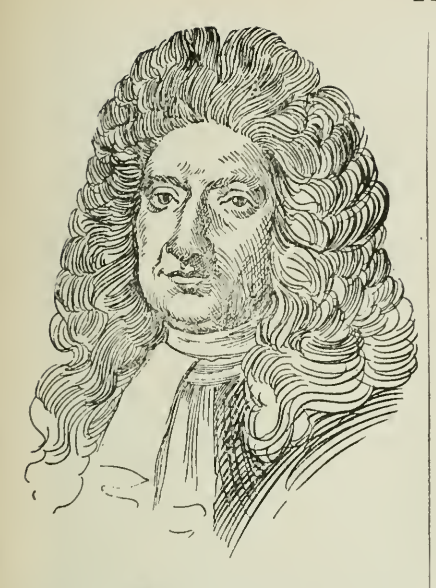
Maréchal Jean, Comte d'Estrées, neuvième vice-roi de la Nouvelle-France. 1686-1707.



Armes du marquis de Tracy.



Armes des Maréchaux comtes d'Estrées.



Maréchal Marie-Victor, comte d'Estrées, dixième vice-roi de la Nouvelle-France, 1707-1737 ; Fils du précédent, il fut le dernier vice-roi de la Nouvelle-France.



Madame la marquise de Feuquières.



Louis V, le Bien-Aimé, fils du duc de Bourgogne, arrière petit-fils de Louis XIV ; roi à 5 ans (1715) sous la régence de Philippe d'Orléans ; son règne fut fatal à la France, qui perdit presque toutes ses colonies, y compris le Canada, en 1760 ; mort en 1774. C'est lui qui a signé l'acte de cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre, ainsi que le traité de Paris, le 10 mars 1663.

Liste des Vice-Rois, Lieutenants-Généraux et Grands-Maîtres de la Nouvelle-Franee et de l'Amérique.

1534—Cartier Jacques, Capitaine-général.

1540—Roberval Jean-Frs. de la Roque de, 1er vice-roi.

1598—Laroche, marquis de, 1er Lieut-général.

1599—Chauvin, Sieur de Tontuït, 2e Lieut-général.

1603—Chastes Commandeur de, 3e Lieut-général.

1603—De Monts, Sieur Pierre, 4e Lieut-général.

1612—Bourbon, Charles de, comte de Soissons, 2e vice-roi.

1612—Bourbon, Henri de, prince de Condé, 3e vice-roi.

1616—Thémines, Maréchal Pons de Lausières, lieutenant du roi.

1620—Montmorency, Maréchal Henri, duc de, 4e vice-roi.

1625—Ventadour, Henri de Lévis, duc de, 5e vice-roi.

1626—Richelieu, Cardinal duc de, 1er Grand-Maître.

1642—Brezé, Armand Maillé, duc de, 2e Grand-Maître.

1644—Dampvile, Frs.-Christophe de Lévis Ventadour, duc de, 6e vice-roi.

1660—Feuquières, Isaac de Pas, marquis de, 7e vice-roi.

1662 — D'Estrades, Maréchal Godefroy comte, 8e vice-roi.

1663—Tracy, Alexandre de Prouville, marquis de, 5e Lieut-général.

1686—D'Estrées, Maréchal Jean comte, 9e vice-roi.

1707—D'Estées, Maréchal Marie-Victor, comte, 10e vice-roi.



Charles 1er, roi d'Angleterre, de la maison des Stuarts ; né en 1600 ; condamné à mort par le Parlement, exécuté en 1649.



GEORGE III, roi d'Angleterre, 1760-1720.



Prise de Québec en 1629.— Hennepin, page 341.



Sir Jeffrey Amherst, né en 1717, maréchal et commandant des forces britanniques en Amérique, où il remplaça Abercromby ; s'empara de Louisbourg et du fort Duquesne en 1758, de Ticondéroga et de Crown Point, l'année suivante ; reçut la capitulation de Montréal et acheva la conquête de la Nouvelle-France, qu'il gouverna de 1760 à 1763 et qu'il divisa en trois gouvernements ; Québec, Montréal et Trois-Rivières ; créé baron Amherst de Montréal en 1760 ; mort en 1797.



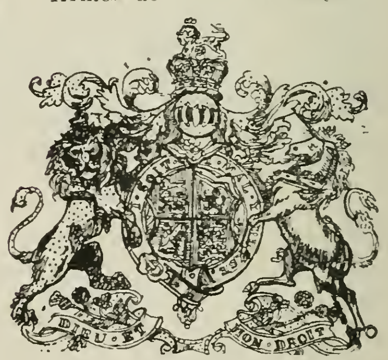
Armes du baron Amherst.



James Murray, deuxième gouverneur anglais du Canada (1763), se distingua sur les plaines d'Abraham et commanda les troupes après la mort de Wolfe (1759). Il gouverna Québec de 1760 à 1763, puis fut nommé gouverneur en chef de la province après le départ d'Amherst, en 1766 ; mort en 1794.



Armes de James Murray



Armes de la Grande Bretagne



Sir Guy Carleton, d'abord lieut-gouverneur, de 1766 à 1768, puis troisième gouverneur anglais du Canada (1768-1778) ; remplacé par Haldimand, il revint ensuite et gouverna le pays sous le nom de Lord Dorchester, de 1786 à 1796. Les faits les plus remarquables de son administration sont l'acte de Québec de 1774, l'invasion Américaine, et l'acte constitutionnel de 1791. Il fut très populaire parmi les canadiens ; mort en 1808.



Armes de lord Dorchester



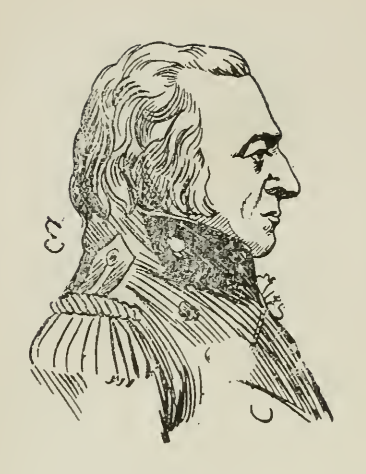
Sir Frédérick Haldimand, quatrième gouverneur du Canada, de 1778 à 1785 ; mort en 1791.



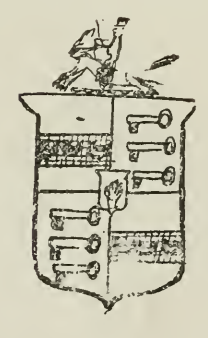
Armes de sir Frédérick Haldimand



Armes de Robert Prescott, cinquième gouverneur du Canada, de 1796 à 1799 ;



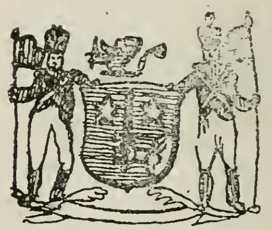
Sir James-Henry Craig, sixième gouverneur du Canada, de 1807 à 1811 ; de 1799 à 1807 la province fut gouvernée par des administrateurs ; Sir Robert-Shore Milnes et l'honorable Thomas Dunn.



Armes de sir James Craig



Sir George Prevost, septième gouverneur du Canada, 1811-1815 ; organisa les milices canadiennes pour repousser l'invasion de 1812 ; s'appliqua à faire oublier les animosités, que la conduite de Craig avait pu laisser dans les cœurs ; éleva les canadiens aux charges importantes, ce qui fut cause de son rappel mais lui assura pour toujours l'estime et la confiance de ces derniers ; il se rendait en Angleterre pour répondre aux accusations de sir James Yeo, lorsqu'il mourut pendant la traversée.



Armes de sir George Prevost



Sir John Coape de Sherbrooke, huitième gouverneur du Canada, de 1816 à 1818, sage, conciliant et généreux, il suggéra au gouvernement impérial plusieurs mesures importantes, entr'autres la reconnaissance officielle du titre de l'évêque catholique de Québec, et sa continuation au Conseil Législatif ; il demanda son rappel pour éviter les difficultés qu'allait faire surgir la question des Subsides ; mort en 1830.



Armes de sir John Coape de Sherbrooke



Charles Gordon Lennox, Duc de Richmond, neuvième gouverneur du Canada, de 1818 à 1819 ; mort en 1819 à Richmond, des Cantons de l'Est, inhumé dans la Cathédrale anglaise de Québec.



Armes du duc de Richmond



George, Comte de Dalhousie, dixième gouverneur du Canada de 1820 à 1828. Son administration offre deux faits remarquables : le projet d'union des deux Canadas en 1822, et la crise politique en 1827-1828 amenée par le refus de laisser aux membres de l'Assemblée le vote et le contrôle des finances publiques : on lui doit le monument érigé à la mémoire de Wolfe et de Montcalm : mort en 1838.



Armes du comte Dalhousie



Guillaume IV, roi d'Angleterre de 1830 à 1837, frère de George IV et du duc de Kent, père de la reine Victoria.



George IV. fils de George III, régent en 1810, roi d'Angleterre de 1820 à 1830.



Madame la Baronne Aylmer.

Ce portrait ainsi que celui du Baron Aylmer. sont dus aux Révérendes Dames Ursulines de Québec qui ont bien voulu me permettre d'en prendre une copie. Ces portraits leurs avaient été donnés par Lady Aylmer le jour de leur départ de Québec, le 17 septembre 1837 à deux heures de l'après-midi.



M. le baron Aylmer

Mathew Withworth, Baron d'Aylmer, onzième gouverneur du Canada, de 1830 à 1835 ; se montra modéré et conciliant. Les débats au sujet des 92 résolutions et le choléra de 1832, qui sévit surtout à Québec ainsi que la destruction complète du château St-Louis par le feu, le 23 janvier 1834, sont les principaux événements de son administration ; né en 1775 et mort à Londres en 1850.



Armes du Baron Aylmer.



Archibald Acheson, comte de Gosford, douzième gouverneur du Canada de 1835 à 1838, où il arriva avec le titre de Commissaire royal, assisté de deux adjoints. Grey et Gipps, chargés comme lui de faire une enquête sur l'état du pays et sur les griefs des Canadiens ; le rapport ayant été défavorable aux Canadiens, Gosford du reste bien disposé, demanda son rappel et fut remplacé par sir John Colborne en 1838 ; mourut en 1849.



Armes de Lord Gosford



Sir John Colborne, ensuite lord Seaton, lieutenant-gouverneur du haut Canada de 1829 à 1835 ; administrateur du Bas-Canada depuis le départ du comte Gosford jusqu'à l'arrivée de lord Durham en 1838, puis 14e gouverneur après le départ de celui-ci jusqu'à l'arrivée de lord Sydenham (1838-1840) ; son administration est célèbre par la sévérité de ses mésures pour reprimer les troubles de 1837-1838. la création du conseil spécial et le procès des insurgés par une cour martiale.



Armes de sir John Colborne (Lord Seaton.)



John-George Lambton, Lord Durham, treizième gouverneur du Canada en 1838 ; congédia le conseil de Colborne, fit une enquête sur les affaires du pays, publia un rapport important sur la situation politique du Bas-Canada, dans lequel il demandait l'union des provinces, l'abolition et l'anglification des Canadiens. Il amnistia aussi les prisonniers politiques, moins vingt-quatre ; cette amnistie fut désavouée en Angleterre et amena le rappel de lord Durham ; il n'avait passé que 5 mois en Canada ; né en 1792, mort en 1840.



ARMES DE LORD DURHAM



Charles-Ed. Poulett Thomson, Lord Sydenham, quinzième gouverneur du Canada, de 1839 à 1841 ; né en Angleterre en 1799 ; remplaça sir John Colborne ; inaugura l'union des deux Canadas le 10 février 1841 et introduisit le gouvernement responsable ; mourut en 1841 à Kingston, où il fut enterré.



Armes de Sir Poulett Tomson, Lord Sydenham



Sir Charles Bagot, seizième gouverneur du Canada, 1842-1843. Né en 1781 ; mort à Kingston en 1843.



Armes de Sir Charles Bagot



Baron Charles-Théophilus Metcalfe, dix-septième gouverneur du Canada, de 1843-1845 ; mort en 1846 ; il se montra énergique et dévoué aux intérêts des Canadiens.



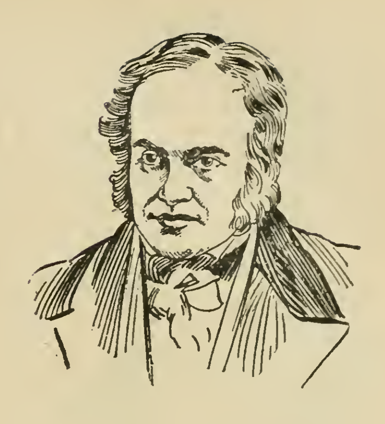
ARMES DU BARON METCALFE



Charles Murray, comte de Cathcarth, dix-huitième gouverneur du Canada, de 1845 à 1847 ; homme paisible et conciliant, il laissa dans le pays une bonne réputation ; mort en 1859.



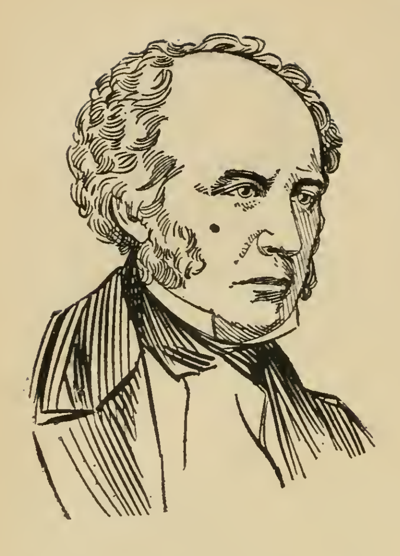
ARMES DU COMTE DE CATHCARTH.



James Bruce, comte d'Elgin et Kincardine, dix-neuvième gouverneur du Canada, de 1847 à 1854 ; se distingua par la sagesse de son administration, qui fut pour le Canada une ère de prospérité et de progrès ; zélé promoteur de l'éducation, il s'identifia avec les intérêts des Canadiens ; mort en 1863.



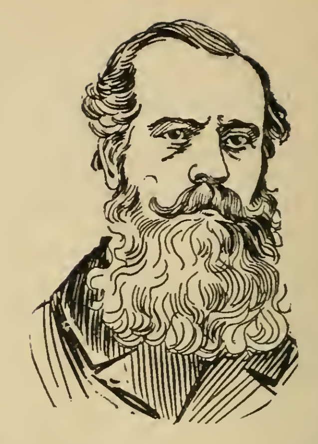
ARMES DE LORD ELGIN



Sir Edmund-Walker Head, vintième gouverneur du Canada, 1854 à 1861. Son administration fut marquée par le choix d'Ottawa, par la Reine, comme siège du gouvernement ; la construction du Pont Victoria et la visite du Prince de Galles en 1860.



ARMES DE SIR EDMUND-W. HEAD.



Charles-Stanley, vicomte Monck, vingt-unième gouverneur du Canada, de 1861 à 1868, premier gouverneur de la Confédération Canadienne. Il fut remplacé par sir John Young, lord Lisgard, en 1868.

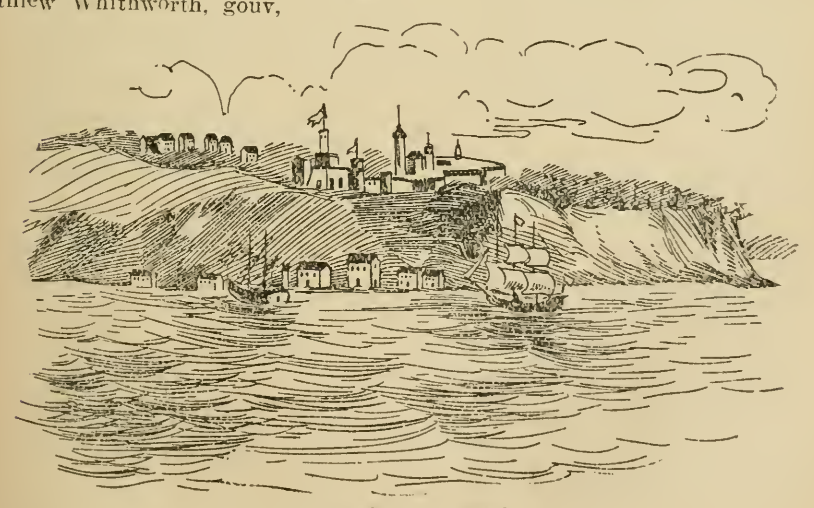


ARMES DU VICOMTE MONCK.

Gouverneurs et administrateurs sous la domination anglaise :

1629-1632—Kerck Louis, adm.
1760-1763—Amherst J., général.
1763-1766—Murray James, gouv.
1766- —Irving, Paulius E., adm.
1766-1778—Dorchester, lord, gou.
1770-1774 — Cramahe Hector Theophilus, adm.
1777-1784—Frédérick Haldimand, gouv.
1784-1785—Hamilton, Henry, lt. gouv.

1785-1786—Hope, Henry, lt. gou.
1786-1796—Dorchester, lord, gou.
1791-1793— Clarke Alured, lt. gouv.
1796-1799—Prescott, Robert, gou.
1799-1805—Milnes, Robert Shore, lt. gouv.
1805-1807—Dunn, Thomas, adm.
1807-1811—Craig James Henry, gouv.
1811- —Dunn, Thomas, adm.
1811-1815—Prevost, George, gouv.
1813- —De Ruttunberg, adm.
1813- Glasgow, adm.
1814-1816—Drummund, sir Gordon, adm.
1816- —Wilson, John, adm.
1816-1818—Sherbrooke, sir John Coape, gouv,
1818-1819—Richmond, Chs Gordon, Lennox, dus de gouv.
1819-1820—Monk, James, adm.
1820- —Maitland, sir Peregrine, adm.
1820-1828— Dalhousie, George, comte de, gouv.
1824-1825—Burton, Francis Nathaniel, lt. gouv.
1828-1830— Kempt, sir James, arm.
1830-1835—Aylmer, Baron Mathiew Whithworth, gouv,
1835-1838— Gasford, Archibald Atcheson, gouv.
1838-1839— Colborne, sir John (lord Seaton), gouv.
1838- —Durham, John Georges, lt. gouv.
1839-1841— Sydenham, Poulett, Thomson, lt. gouv.
1841- —Clitherow, John, adm.
1841-1842—Jackson, sir Richard Downes, adm.
1842-1843—Bagot, sir Charles, gouv.
1843-1845—Metcalfe, Baron Chs. Theophilus, gouv.
1845-1847—Cathcart, Chs Murray, comte de, gouv.
1847-1854— Elgin, lord James Bruce, comte d', gouv.
1849- —Rowan, William, adm.
1853-1854—Rowan, William, adm.
1854-1861—Head, sir Edmound, gouv.
1857- —Eyre, sir Williams, adm.
1860-1861— Williams, sir William Fenwick, adm.
1861-1867—Monck, Charles Stanley vicomte de, gouv.
1866-1867—Michel, sir John, adm.



Québec en 1640.



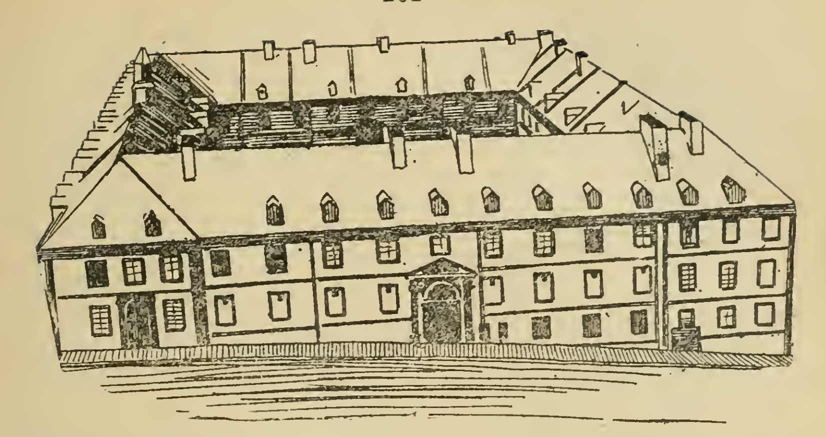
Sceau de la Compagnie de Jésus

CHAPITRE XIV

La chapelle du Collège des Jésuites, commencée le 11 juillet 1650 et inaugurée en 1651 (Journal des Jésuites page 142), par le Père Paul Ragueneau, alors supérieur et commissaire général de la Compagnie de Jésus, de la Nouvelle-France. Le collège était situé sur l'emplacement qu'occupe actuellement l'Hôtel-de-Ville de Québec, qui a été inauguré en 1896, par l'honorable M. Parent, le maire actuel de Québec. Ce collège fut commencé en 1648 sous le R. P. Jérome Lallemand, S. J., supérieur alors, sur un terrain que la compagnie de la Nouvelle-France avait accordé le 18 mars 1637, pour construire ce collège. Voici l'acte No 29 : Concession de douze arpents pour le collège des Pères Jésuites.

La compagnie de la Nouvelle-France, a tous présents et à venir.

Les révérends Pères de la Société de Jésus nous ont fait entendre le dessein qu'ils ont d'établir un collège et séminaire en le Nouvelle-France, pou r y instruire les enfants des sauvages, les hurons éloignés de deux cents lieues de Québec, leur en ayant déjà envoyé six avec promesse de leur en envoyer un grand nombre à l'avenir, et aussi pour instruire les enfants des Français qui résideront sur les lieux, et qu à cet effet, ils auraient besoin d'une place compétente dans le lieu désigné pour la ville que notre dite compagnie veut faire construire à Québec, pour y bâtir l'église, les logements des régents et écoliers, cours et enclos du dit collège et séminaire ; à ces causes désirant contribuer de notre part à une si louable et si salutaire entreprise, avons donné, concédé et octroyé, et en vertu du pouvoir accordé par le roi à notre dite compagnie, donnons, concédons et octryons par ces présentes aux dits révérends Pères, eux et leurs successeurs, à toujours, en toute propriété, et y faire bâtir le dit collège et séminaire, l'église, logements et appartements, la présente cession sans aucune autre charge, sinon que les dits révérends Pères, eux et leurs successeurs, relèveront la dite terre et place de la dite compagnie, et seront tenus de comprendre les dits douze arpents ci-dessus concédés dans l'aveu et dénombrement qu'ils sont obligés de fournir à notre dite compagnie pour les autres terres qui leur ont été ci-devant concédées par l'acte de l'Assemblée générale de notre dite compagnie du quinzième jour de janvier dernier ; et que ci-après lorsqu'il se fera quelque assemblées publiques au dit collège pour l'exercice des écoliers ou autrement, les associés de notre dite compagnie qui se trouveront sur les lieux y tiendront le rang et place telle qu'on les donne aux fondateurs des maisons pieuses, et que de toutes les personnes que les dits révérends Pères feront passer soit pour bâtir le dit collège, soit pour y servir et demeurer en icelui, ils seront tenus d'en donner une rolle tous les ans, au bureau de notre dite compagnie, à Paris, et de faire obsever l'édit du roi fait pour l'établissement d'icelle, sans permettre ni souffrire qu'aucunes personnes et celles qu'ils au-



Collège des Jésuites, commencé en 1648 et inauguré en 1651, et démoli en 1878.

ront fait passer en la Nouvelle-France pour demeurer dans le dit collège, traitent des peaux et pelleteries au dit pays, autrement qu'aux conditions portées par le dit édit.

Mandons au sieur de Montmagny notre associé, gouverneur de Québec, son lieutenant ou autre, qui sera par lui commis, qu'il mette en possession les dits Révérends Pères de la société de Jésus, ou pour eux, le porteur des présentes, des dites terres à eux concédées par icelles, et d'icelles terres les fasse jouir pleinement et paisiblement les leur assignant et bornant dans l'enclos désigné pour la ville, en lieu et endroit commode ainsi qu'il sera avisé, pourvu que ce soient terres non encore concédées, dont sera dressé procès verbal, duquel sera envoyé copie en France, au bureau de notre dite compagnie au premier retour des vaisseaux.

Fait et concédé en l'Assemblée des directeurs de la compagnie de la Nouvelle-France, tenue en l'hôtel de M. Fouquet, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, à Paris, le dix-huitième mars mil six cent trente-sept.

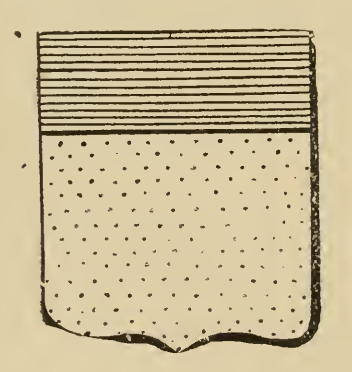
Par la compagnie de la Nouvelle France.

(Signé), LAMY
DUPUYS et
BEGON.

La fondation du collège des Jésuites, à Québec, date de l'année 1635, un membre de leur ordre, le révérend Père René Roault, fils aîné du Marquis de Gamache, ayant donné 6,000 écus d'or de sa fortune personnelle pour cette fondation. En 1640, l'église et le collège de Notre-Dame de Recouvrance, bâtis par cette pieuse donation furent complètement détruits par le feu. Ce collège n'était autre que le presbytère de la paroisse. Il était situé près de l'église de Notre-Dame de Recouvrance, (voir la gravure de Notre-Dame de Recouvrance). Nous lisons dans la Relation de la Nouvelle-France, 1641, page 56. " Monsieur le marquis de Gamache défunt, a mérité le premier de porter ce titre ; car il a ouvert la première porte aux grandes missions que nous avons entreprises en ces derniers confins du monde. Son fils s'étant donné à notre Compagnie, finit ses jours l'an passé, avec la couronne d'une riche persévérance en la vertu. Ils



Nicolas Rouault, Marquis de Gamaches. Fondateur du Collège des Jésuites en 1635 ; épousa Dame Françoise Mangot. Père de René Rouault, Jésuite, aussi fondateur du Collège,



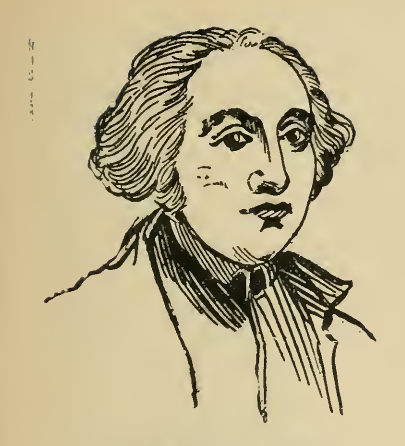
Armes du Marquis de Gamache.

voient maintenant tous deux, saintement et utilement que ces grandes libéralités sont employées et comme une belle action faite dans les temps, fructifie pour l'Eternité."

De son côté, voici ce que dit le Père Charlevoix dans ses lettres de voyage du mois d'octobre 1720; vol. 5, page 111 : " Vous aurez sans doute vu, Madame, dans quelques rélations que le Collège des Jésuites est un très bel édifice. Il est certain que, quand cette ville n'était qu'un amas informe de Barraques Françaises et de Cabannes Sauvages, cette Maison, la seule, avec le Fort, qui fût bâtie de pierres faisait quelque figure ; les premiers voyageurs, qui en jugeaient par comparaison l'avaient représentée comme un très beau Bâtiment ; ceux, qui les ont copiés, ont tenu le même langage. Cependant les Cabannes ont disparu et les Barraques ont été changées en Maisons, la plupart bien bâties de sorte que le Collège depare aujourd'hui la ville, et menace ruine de toutes parts. (On a depuis peu rebâti tout le Collège, et il est maintenant fort beau.)

La situation n'en est pas même avantageuse ; il est privé du plus grand agrément, qu'on eut pu lui procurer, qui est celui de la vue. Il avoit d'abord celle de la rade en perspective, et ses fondateurs avoient été assez bons, pour s'imaginer qu'on les en laisseroit jouir ; mais ils se sont trompés. La Cathédrale et le Séminaire leur font un masque, qui ne leur laisse plus que la vue de la Place, laquelle n'a pas de quoi les dédommager de celle, qu'ils ont perdue. La cour de ce Collège est petite et mal-propre, rien ne ressemble mieux à une Cour de métairie. Le Jardin est grand et bien entretenu, et il est terminé par un petit Bois, reste précieux de l'antique Forêt, qui couvroit autrefois toute cette Montagne."

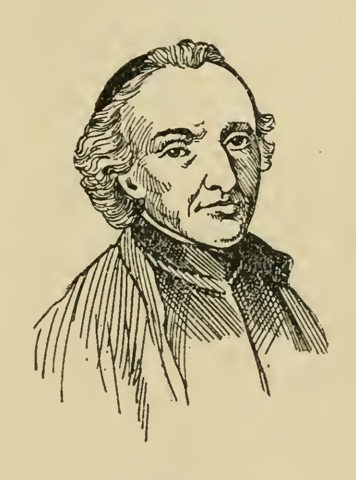
Liste des Canadiens qui sont entrés dans la Compagnie de Jésus, avant l'année 1800 :



R. Frère Noël Juchereau, premier Jésuite Canadien, né à Québec le 3 juillet 1647, file de Jean Juchereau de la Ferté et de Marie Françoise Giffard ; entré dans l'ordre en 1665 ; arriva au Canada en 1668 ; il se noya à Québec, le 3 novembre 1672. Frère de la Mère St-Ignace, première Supérieure Canadienne de l'Hôtel-Dieu de Québec.



R. Père Michel Baudoin, deuxième Jésuite Canadien, né à Québec le 8 mars 1692, fils de Gervais Baudoin, médecin et de Anne Aubert, (27 mars 1692) ; ordonné à Argoulême le 11 décembre 1713 ; arriva au Canada en 1728 ; Supérieur à la Nouvelle-Orléans de 1749 à 1759, et de 1762 à 1763 ; mort après 1768. Mère de St-Augustin des Ursulines était sa soeur.



R. Père François-Xavier Du Plessis, troisième Jésuite Canadien, né à Québec le 13 janvier 1694, fils de George Du Plessis et de Marie LeRoy ; ordonné en France le 7 janvier 1717, mais n'est jamais revenu au Canada ; mort à Charenton près de Paris le 2 décembre 1771. Mère Geneviève de l'Enfant Jésus des Ursulines était sa soeur.



R. Frère Jean-Baptiste-Nicolas Demers, quatrième Jésuite Canadien, né à Saint-Nicolas, comté de Lévis, le 12 janvier 1722, fils de Nicolas Demers et de Anne Rocheron ; entra chez les Jésuites à Québec le 14 juillet 1748 : fit ses premiers voeux à Michillimachinac, le 16 juillet 1750, mort après 1780.



R. Père Joseph-Nicolas Martel, cinquième Jésuite Canadien, né à Québec le 21 avril 1721, fils de Jean Martel et de Marie-Anne Rouville ; ordonné en France ; mais ayant quitté l'Ordre en 1763, il revint au Canada, le 6 juin 1764, et fut nommé la même année curé de Saint-Laurent, Ile d'Orléans. Il se noya le 29 juillet 1772, à l'âge de 51 ans, et fut inhumé à Contre-Coeur.

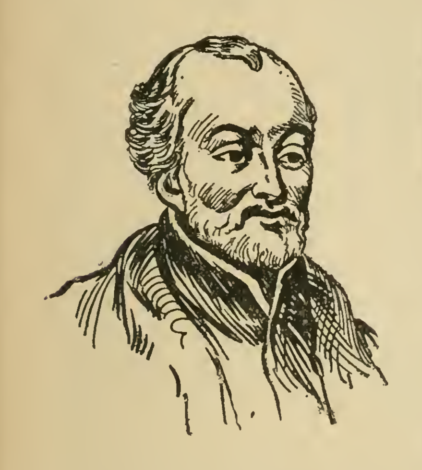


Statue miraculeuse de Notre-Dame de Recouvrance, patronne titulaire du premier collège des Jésuites à Québec, fondé en 1635.

Liste des Supérieurs de la Compagnie de Jésus de la Nouvelle-France et des Supérieurs du Collège de Québec ; d'après le

Catalogue du Révérend Père Arthur-Edouard Jones, S. J.

1611-1613—Port-Royal et Saint-Sauveur, R. P. Pierre Biard ; mort à Avignon le 19 novembre 1622.



R. Père Pierre-François-Xavier Charlevoix, S. J., vint au Canada de 1705 à 1709 et de 1720 à 1722. Décédé à La Flèche, le 1er février 1761. Auteur de plusieurs volumes sur la Nouvelle-France et sur l'Amérique, par l'autorité du Roi de France.

1625-1629—A Québec, R. P. Charles Lalemant ; mort à Paris le 18 novembre 1674.

1632-1639— R. P. Paul Le Jeune ; mort à Paris le 7 août 1664.

1639-1645—R. P. Barthélemy Vimont ; mort à Vannes le 13 juillet 1667.

1645-1650—R. P. Jérôme Lalemant, frère de Charles et oncle de Gabriel Lalemant ; mort à Québec le 26 janvier 1673.

1650-1653—R. P. Paul Ragueneau ; mort à Paris le 3 septembre 1680.

1653-1656—R. P. François Le Mercier ; mort dans l'Isle Martinique le 12 juin 1690.

1656-1659—R. P. Jean De Quen ; mort à Québec le 8 octobre 1659.

1659-1665—R. P. Jérôme Lalemant (2e fois).

1665-1671—R. P. François Le Mercier, (2e fois).

1671-1680—R. P. Claude Dablon ; mort à Québec le 3 mai 1697.

1680 1686—R. P. Thierry Beschefer ; mort à Rheims le 4 février 1711.

1686-1693—R. P. Claude Dablon, (2e fois).

1693-1698 — R. P. Jacques Bruyas ; mort au Sault-St-Louis le 15 juin 1712.

1698-1704—R. P. Martin Bouvart ; mort à Québec le 10 août 1705.

1704-1710—R. P. Vincent Bigot, frère de Jacques ; mort à Paris le 7 septembre 1720.

1710-1716—R. P. Joseph Germain ; mort à Québec en janvier 1722.

1716-1719—R. P. Julien Garnier ; mort à Québec le 31 janvier 1730.

1719-1729—R. P. Pierre de La Chasse ; mort à Québec le 27 septembre 1749. Il était à Québec depuis 50 ans.

1726-1732—R. P. Jean-Baptiste Du Parc ; mort à Québec le 31 janvier 1742.

1732-1739—R. P. Pierre de Lauzon ; mort à Québec le 5 septembre 1742.

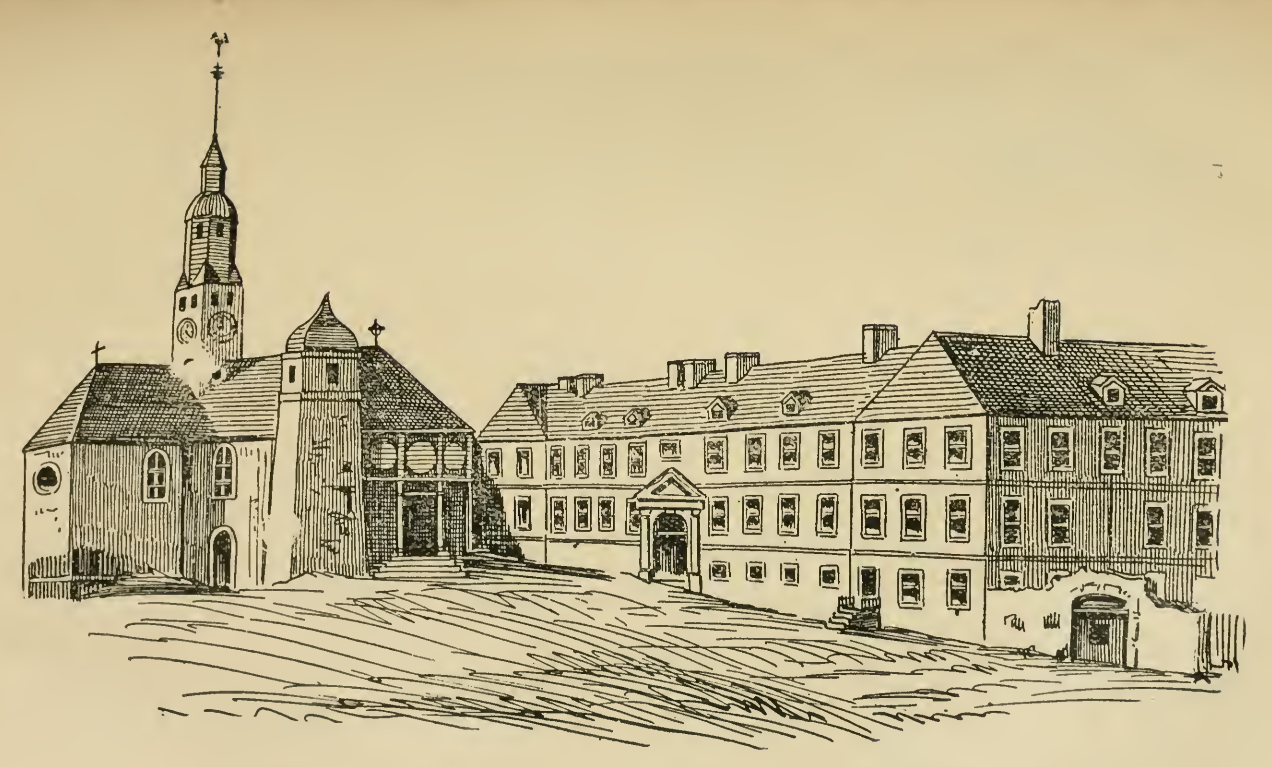
1739-1748—R. P. Jean-Baptiste de Saint-Pé ; mort à Québec le le 8 juillet 1770.

1748-1754—R. P. Gabriel Marcol ; mort à Québec le 17 octobre 1755.

1754-1763— Pour Québec et Montréal, R. P.Jean-Baptiste de St-Pé, (2e fois.)

1763-1790—R. P. Augustin-Louis De Glapion ; mort à Québec le 24 février 1790.

1690-1800—R. P. Jean-Joseph Casot ; mort à Québec le 16 mars 1800. A la mort de ce Révérend Père, la Compagnie de Jésus cessa d'exister au Canada.



EGLISE ET COLLEGE DES JESUITES DE QUEBEC
L'église démolie en 1807, et le collège en 1878.

Eglise des Jésuites, située à la Haute-Ville, près du Collège, dans la rue Desjardins, et vis-à-vis l'hôtel Clarendon actuel, où passent les chars électriques. Monsieur de Tracy mit la première pierre, le 31 mai 1666, Monsieur le gouverneur posa la pierre de la première chapelle et M. l'Intendant posa celle de la seconde chapelle, Monsieur le Baroys, de la part de Messieurs de la Compagnie, posa la première pierre du portail, M. de Charny, Grand-Vicaire, en l'absence de l'Evêque, a officié. (Journal des Jésuites, page 344.) Le Père Beaulieu, S. J., missionnaire de Tadousac, donna le sermon dans cette nouvelle église, le 1er janvier 1667. Cette église fut construite sous la direction du Père Le Mercier, alors supérieur.



R. P. François Le Mercier, S. J., Supérieur de 1653 à 1656 et de 1665 à 1671. Il fut le premier vicaire de la Cathédrale en 1660.



R. P. Charles Lalemant, premier supérieur de la Nouvelle-France 1625-1629. Premier professeur du collège de N.-D. de Recouvrance en 1635.

En 1823, la Chambre d,Assemblée du Bas-Canada, nomma un Comité spécial pour s'enquérir de l'Education dans la Province. Il fut produit devant ce comité les rapports des Commissaires nommés en 1787, par Lord Dorchester pour s'enquérir du même sujet, ainsi que du bien des Jésuites. Ces documents nous donnent l'historique du Collège ou Caserne et des terrains avoisinant le Collège.

Le rapport de ce Comité forme l'appendice Y des Journaux de la Chambre d'Assemblée de 1823-24. En voici quelques extraits :

A SON EXCELLENCE, &c.

" Rapport Provisionnel des Commissaires, &c. (25 février).

Nous, la mojorité des Commissaires assemblés à Québec, faisons unanimement rapport à votre Excellence que nous avons trouvé et fait expédier les principaux titres des fiefs et autres immeubles pos-

sédés par les religieux connus sous le nom de l'Ordre des Jésuites en cette province, et que nous sommes prêts à commencer le papier terrier des dits fiefs et immeubles pour parvenir à constater les points contenus en la dite commission, mais que nous ne pouvons le faire qu'au préalable d'une proclamation, équivalente aux lettres de papier terrier, n'ait été publiée, enjoignant au nom de Sa Majesté que dans le délai qui y serait fixé à toutes personnes tenant fiefs, arrière-fiefs, tous tenanciers en roture et tous autres débiteurs de rentes même par hypothèque, ou à titre d'immeubles, envers le dit Ordre religieux, de comparaître et déclarer la foi et l'hommage, les aveux, dénombrement, ou les cens et rentes seigneuriales, rentes constituées et autres charges réelles dont ils sont tenus selon leurs titres, qu'ils exhiberont selon les lois et coutumes de cette province, et selon les peines y portées.

" Nous concevons que les motifs qui suivent montrent la nécessité de la dite proclamation.

1. La commission à nous adressée nous enjoint de procéder sans délai et en due forme de loi.

2. Les lois et coutumes de fiefs et propriétés d'immeubles en cette province, rétablies ou maintenues par les statuts 14 Geo. III. chap. 83 et 88, n'accordent ces fiefs et propriétés que selon les lois, telles qu'elles étaient usitées avant la conquête.

3. Selon ces lois et coutumes, il n'y a que le roi qui ait droit de faire expédier et publier des lettres de papier terrier, vidé Ferrière, Dictonnaire de droit ou Introduction-verbo Papier terrier.

4. Sans une proclamation équivalente à ces lettres de papier terrier, les vassaux et tenanciers ne seront pas légalement tenus, ni prévenus, ni exacts à déclarer et exhiber tous leurs titres : il en résulterait une multitude de refus, de difficultés ou de retardation.

5. Et enfin, depuis la conquête, notamment dans les années 1777 et subséquentes, les gouverneurs pour Sa Majesté en cette province ont publié plusieurs proclamations pour le papier terrier domanial.

Nous concluons ce rapport provisionnel par soumettre humblement à votre seigneurie les motifs ci-dessus pour l'obtention de la dite proclamation, ou de tel autre moyen qu'elle voudra bien accordé :

" A Son Excellence le Très Honorable Guy Lord Dorchester, etc.

" Second rapport provisionnel des commissaires nommés par lettres patentes du 29 décembre 1787, pour s'enquérir des biens immeubles ci-devant tenus, possédés et réclamés par une certaine communauté connue sous le nom et l'Ordre des Jésuites, dans la province de Québec. Nous Kénélm Chandler, Thomas Scott, John Coffin ,senior, Gabriel Elzéar Taschereau, John Anthony Panet, Georges Lawe, James McGill, Quinson de St-Ours et Jean Hertel de Pouville, écuiers, soussignés, commissaires pour faire l'enquête des dits biens, en obéissance à l'ordre de votre Excellence, du vingt-quatre de ce mois, qui nous enjoint de nous conformer au rapport du comité de tout le conseil, du vingt-deux de ce mois, contenant :

" Qu'il est expédient que nous soyons requis de faire au plutôt rapport à Votre Excellence.

" 1. A quel point nous avons été jusqu'à présent capables d'exécuter la confiance qui nous a été commise.

" 2. Ce qui reste à faire pour la remplir ?

" 3. Quels obstacles se rencontrent ?

" 7. Et par quels moyens nous concevons qu'ils peuvent être levés et l'intention de la dite commission remplie ?"

Nous faisons humblement à Votre Excellence ce second rapport que nous considérons comme le premier provisonnel, et représentons très respectueusement que nous croyons avoir, en due forme de loi et sans délai, tel que requiert expressément la dite commission, procède, comme le constatent nos délibérations et résolutions contenues au livre A dont copie certifiée est ci-jointe :

" Nous demandons la liberté d'établir actuellement le mérite du présent rapport, en suivant l'ordre des quatre questons proposées par le dit rapport du conseil.

" Sur la première question.—A quel point nous avons été jusqu'à présent capables d'exécuter la confiance qui nous a été commise ?

" Nous avons très attentivement considéré tous les points que la dite commission nous requiert de constater en due forme de loi et au plus tôt : et nous constatons le point auquel nous avons été jusqu'à présent capables d'exécuter la confiance qui nous a été commise, en comparant ici en marge chaque point proposé par la dite commission, avec le rapport que nous posons à côté autant qu'il nous est possible de le faire quant à présent, sauf à établir sur la quatrième question les moyens de mieux remplir l'attention de la dite commission.

" 1er point de commission.—Quels étaient les biens et terres tenus, possédés et réclamés par le dit Ordre des Jésuites ?

RAPPORT

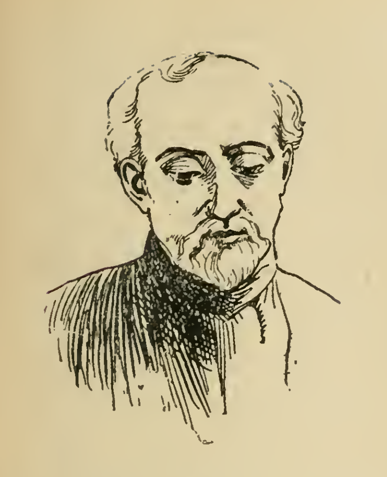
" Nous avons obtenu du très révérend Père Augn. Louis de Glapion, Supérieur des Jésuites en cette province, et R. P. Jean Joseph Casot, procureur du collège de Québec, qui nous ont volontairement communiqué tous les titres originaux et autres des biens immeubles en vertu desquels la dite communauté connue sous le nom de l'Ordre des Jésuites en cette province les tenait, possédait et réclamait, comme les rapports Nos. 1, 2, 3 et 4 les constatent. Desquels titres copie authentique est contenue aux livres Nos. 1 et 2, intitulés : " Title deeds Jesuits' estate ".

" Et nous observons que quoique jusqu'à présent il paraisse que nous avons copie de tous les titres originaux, on en découvrirait probablement quelques autres, en procédant au papier terrier dont nous parlerons ci-après.

" 2e Point.—La manière et les moyens par lesquels ils les ont acquis ?

RAPPORT

" Nous trouvons que la dite communauté ci-devant connue sous le nom et l'Ordre des Jésuites dans la province de Québec demandèrent et obtinrent par concession, acquisitions, ou échange pour les motifs et pour les causes mentionnées dans chaque titre, dont les dits rapports Nos 1, 2, 3 et 4 font que les concessions acquisitions, ou écharges ne pouvant régulière- l'analyse pour chaque bien, mais ment valoir en main morte selon les lois de ce pays avant la conquête, sans les lettres d'amortissement, qui doivent porter leurs causes et conditions, ils obtinrent de Sa Majesté très chrétienne, pour la majeure partie de leurs biens un diplôme en forme de Lettres Patentes du 12 mai 1678, dument registrées au Conseil souverain de Québec, dont copie authentique est au livre intitulé : " Title deeds Jesuits' estates." vol. I, page



R. P. Isaac Joques, S. J., arriva au Canada en 1636. Il fut martyrisé par les Iroquois le 18 mars 1646. Il était âgé de 48 ans.

1ère ; lequel diplôme, en référant aux titres primitifs de chaque bien amorti, porte en ces termes : " à ces causes, voulant favorablement traiter les exposans, contribuer autant qu'il nous sera possible à la plus grande gloire de Dieu et à l'établissement de la religion catholique, apostolique et romaine dans le dit pays du Canada, et les obliger à continuer leurs prières pour notre prospérité et santé et la conservation de cet état, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale nous avons agrée, confirmé et amorti. &c."

" 3e Point.—Quelles sont les parties ou portions d'iceux qui ont été par eux aliénées et échangées ? .

RAPPORT

" Nous rapportons que les parties ou portions des biens anciennement des dits Jésuites, aliénés et échangés, sont constatés par le rapport No. 2, page 1ère et suivantes. Et que pour s'assurer que les Jésuites, notamment depuis la conquête, n'ont pas aliéné et échangé la totalité ou quelques parties des biens dont nous avons copie des anciens titres, il serait nécessaire de commander légalement les sujets de Sa Majesté de déclarer formellement et par écrit dans un délai suffisant et absolu, à ceux qui peuvent avoir acquis le tout ou partie des biens ci-devant tenus, possédés ou reclamés par le dit Ordre des Jésuites en cette province, et de produire, les titres et prétentions que ces sujets, ou chacun d'eux, prétendent y avoir ; et nous en proposerons le moyen sur la quatrième question.

" 4e Point.—Quelles sont les parties ou portions d'iceux dont Sa Majesté est présentement revêtue, et qu'elle peut donner et concéder en la manière demandée par Geoffroi lord Amherst, ses héritiers et ayant cause ?

RAPPORT

" Nous trouvons, quant à la possession effective et actuelle, qu'immédiatement après la conquête une partie du collège de Québec fut occupée par les provisions du roi jusqu'en 1776, et que jusqu'à présent les troupes de Sa Majesté en garnison à Québec occupent comme Casernes, depuis 1776, la majeure partie du dit collège bâtie en cette haute-ville, et que les dits révérends Pères de Glapion et Casot occupent le reste du dit collège et l'église de leur ordre, et qu'il est de notoriété pu-

blique en cette province que les dits révérends Pères de Glapion et Casot font la recette des revenus des cens et rentes, lots et ventes, profits des moulins et des rentes foncières dues à cause des terres situées dans le district de Québec, qu'ils font faire la recette d'une partie du fief St-Gabriel, et du moulin de la Jeune-Lorette pour le village des Hurons, et que le révérend Père Well occupe une partie de la maison bâtie à Montréal pour la mission établie au dit lieu, et le reste est occupé par le gouvernement pour prison civile, et que le dit révérend Père Well foit la recette des cens, rentes, lots et ventes, profits de moulins et des rentes foncières et autres, dues à cause de terres situées dans le district de Montréal.

" Que quant aux parties ou portions des dits Biens dont Sa Majesté est présentement revêtue, et qu'elle peut donner et concéder en la manière demandée par Geoffroi Lord Amherst, ses héritiers et ayants cause, nous ne croyons pouvoir être en état d'en foire rapport qu'après que les Sujets de Sa Majesté qui peuvent avoir quelques droits de jouissance, de propriété, de charges, servitudes ou retours, soit à titre de fondation de succession, d'achat ou autrement, aient été commandés d'en faire dans le délai suffisant leur déclaration formelle, et de produire les titres et preuves qu'ils peuvent avoir pour les appuyer, et nous en proposerons les moyens sur la quatrième question.

" Et qu'il n'y a aucun doute que Sa Majesté n'ait ses droits de souveraineté à cause de la conquête de ce pays, sur tous les dits biens des Jésuites, ainsi que sur ceux de ses sujets Canadiens ; mais que pour former un rapport sur un point aussi important que celui de constater ce que Sa Majesté peut donner et concéder des dits Biens en la manière demandée par Geoffroi Lord Amherst, ses héritiers et ayants cause, il convient préalablement de constater tous les points de la dite commission, afin que les reclamations dont nous venons de parler soient murement considérées avec ou par les droits de Sa Majesté, pour connaître la pure et simple propriété et possession, telle qu'elle paraît être demandée en concession : et nous en proposerons aussi le moyen sur la quatrième question.

" 5. La nature et les qualités des dites terres.

" 6. La nature des titres en vertu desquels elles sont actuellement possédées.

" 7. Leur valeur présente.

" 8. La nature et étendue des droits seigneuriaux.

" 9. La nature des concessions en vertu desquelles les possesseurs en jouissent.

" 10. Leur situation locale avec exactitude.

" 11. L'état de culture et de population dans lequel elles sont.

Nous avons sérieusement considéré la manière de constater tous ces points dès le 14 février 1788, comme appert par notre résolution au livre A, page 22, qui nomme unanimement Messieurs Taschereau, Scott et Lawe, trois de nous, pour se transporter sur les terres avec le Notaire et les Arpenteurs choisis par les résolutions précédentes, afin de mesurer les terres et procéder au Papier Terrier dans le district de Québec, et Messieurs McGill, De Rouville et de St-Ours, dans le district de Montréal, mais pour les motifs contenus au livre A des procédés,

page 32 à 34, nous résolumes le 1. mars 1788, de faire, et nous eûmes l'honneur de faire à Votre Excellence notre premier rapport provisionnel contenu au dit livre A, page 11, par lequel nous suppliames Votre Excellence de vouloir bien accorder une proclamation afin de procéder regulièrement au Papier Terrier ou d'en ordonner selon votre sagesse. Le 15 septembre 1788, nous donnâmes par écrit, au Comité du Conseil les motifs et citations de lois contenus au dit livre A, page , qui paraissaient rendre la dite proclamation nécessaire ou utile.

" En attendant la solution, nous avons fait diverses recherches qui n'ont produit que des listes et indices contenus au livre marqué qui ne sont soutenues d'aucuns titres ni de preuves légales, et qui sont incapables de fonder notre rapport final, et considérant actuellement que nous n'obtiendrons point la dite proclamation, nous établirons un autre moyen sur la quatrième question.

" Quand au dixième point, de la situation locale des terres avec exactitude, nous avons fait faire les copies des anciens plans que nous produisons avec ce rapport selon la liste marquée, mais nous ne pouvons les vérifier, ni constater avec exactitude la situation, les lignes et bornes actuelles et certaines qu'en procédant sur les lieux au Papier Terrier et faisant faire de nouveaux plans, tant pour les parties qui en ont d'anciens que pour celles qui n'en ont point.

12e Point.—S'il y en a quelques parties qui ont été données au dit Ordre Religieux par des particuliers et qui sont réclamées par les Héritiers des Donateurs, quelles sont ces parties, et quelles sont les parties reclamantes ?

RAPPORT

Les 1ers et 2èmes rapports qui font l'analyse des titres primitifs des biens du dit Ordre des Jésuites, constatant à quel point nous avons pu connaître par ces titres mêmes les parties qui leur ont été données par des particuliers ; mais pour savoir si ces parties ou quelques autres seront reclamées par les héritiers des donateurs, quelles sont ces parties, et quelles sont les partis reclamantes, nous pensions qu'une autorité légale devait commander les sujets de déclarer dans un délai absolu toutes leurs réclamations, à peine d'en être déchus ; et voyant que nous n'avons pas obtenu la proclamation demandée pour la confection du Papier Terrier, nous établissons un autre moyen sur la quatrième question.

" Sur la seconde question. Ce qui reste à faire pour remplir la Commission.

" Nous trouvons deux procédés très essentiels pour remplir la dite Commission.

" Le premier, de commander en due forme de loi ou simplement de requérir tous ceux qui prétendent quelques droits de jouissance, de propriété, de charges, servitudes, de retour, soit à titre fondation de succession, d'achat ou autrement, d'en faire dans le délai qui sera absolu ou simplement fixé, leur déclaration par écrit, et d'en produire les titres et preuves qu'ils peuvent avoir pour les appuyer.

" Le second, de commander pareillement en due forme de loi ou simplement requérir tous les tenanciers de déclarer dans le délai qui sera aussi absolu ou simplement fixé, tous les devoirs, cens rentes, charges, redevances quelconques, exhiber leurs titres et



R. P. Joseph-François Lafitau, S. J., vint au Canada de 1712-1713 et de 1717 à 1727.

passer titre nouvel dans la forme requise pour procéder au Papier Terrier.

" Sur la 3e question. Quels obstacles se rencontrent ?

Nous n'avons trouvé aucun obstacle de fait, excepté ceux qui selon nos procédés, livre A, ne paraissent pas de conséquence ; mais ayant trouvé celui de loi, savoir, de commander légalement ceux qui prétendent quelques droits sur les dits biens de les déclarer dans un délai absolu, et pareillement les sujets de Sa Majesté qui sont actuellement tenanciers dans les Seigneuries, ou débiteurs de rentes foncières ou d'autres redevances, de les déclarer, exhiber leurs titres et passer titre nouvel au Papier Terrier autorisé par les lois et formes de ce pays, nous avons soumis cet obstacle de loi par notre premier rapport provisionnel fait à votre Excellence, et n'attendant plus la proclamation que nous avions demandée à cet égard, nous procédons par un autre moyen que nous allons expliquer.

" Sur la 4e et dernière question, et par des moyens, nous concevons que ces obstacles peuvent être levés et l'intention de la dite Commission remplie ?

" Comme nous n'attendons plus la proclamation qui pourrait légalement commander tous ceux qui peuvent réclamer des droits de les déclarer dans un délai absolu, et les tenanciers et débiteurs de déclarer les redevances, exhiber leurs propres titres et en passer actes au Papier Terrier, nous avons résolu de faire insérer dans la "Gazette de Québec," et afficher à la principale porte des églises paroissiales où sont situés les dits biens, un avertissement au public, pour l'informer que nous sommes revêtus de la dite Commission, et requérons tous ceux qui prétendent quelques droits sur les dits biens de nous les déclarer par écrit et produire leurs titres et preuves dans les offices de la dite Commission, tenus, savoir : Québec, à Montréal et a le premier mardi de chaque mois, jusque et compris le premier mardi d'octobre prochain, à dix heures du matin ; et les tenanciers ou débiteurs de redevances de venir les déclarer, exhiber leurs titres, et en passer acte de déclartion, savoir : pour les biens situés dans la ville et district de Québec et de Montréal, à chacun des dits offices respectueusement, le premier mardi de chaque mois jusque et compris le premier mardi d'octobre prochain, à onze heures du matin, et sur les terrains ou biens affectés aux dites redevances, savoir : pour ceux situés dans la ville ou banlieue de Québec et de Montréal respectivement sur chaque terre lorsque les Commissaires s'y présenteront entre le premier juin et le premier juillet prochain, et dans chaque seigneurie après le premier

juillet prochain aux lieux et temps qui seront indiqués par un avertissement qui sera affiché à l'église paroissiale de chaque lieu, jusqu'à la perfection du Papier Terrier, à laquelle résolution et lequel avertissement sont contenus au livre A, de nos procédés.

" (Les deux premières pages manquent.)

" Afin d'y bâtir cette église, ce collège et des logements pour y instruire les enfants des Français et Sauvages du Canada. Ils ne pouvaient, à cause de leurs voeux de pauvreté évangélique et personnelle, tenir aucuns biens, excepté ceux à titre de collège fondé en faveur des enfants du pays " ad stutendum et orandum " ; et de ne fut qu'à titre de collège que le roi après la cession à lui faite de ce pays, confirma et amortit tous leurs biens, qu'il mit hors de sa propriété utile par un diplôme solennel et exprès, pour la propagation de la religion catholique apostolique et romaine en Canada, et l'instruction de la jeunesse de cette colonie.

" Les seigneuries furent données par les mêmes citoyens, notamment pour cathéchiser, instruire et enseigner, même par pour l'assistance que doivent recevoir les habitants du pays. Cette seigneurie, et celles qui vont être mentionnées ,furent pareillement amorties à perpétuité pour les mêmes causes et pour l'établissement de ce collège, de son église et de la même religion.

" La presqu'île sur la rivière St-Charles, nommée la Vacherie, près de Québec, affermée à David Lynd, écuyer, fut concédée en remplacement des six arpents retranchés des douze arpents pour le collège pour les mêmes motifs et fins que porte aux titres de Charlesbourg. Ellle fut pareillement amortie et annexée au collège.

" Les deux Lorettes, ou seigneuries de St-Gabriel, ne furent données que par bonne amitié aux Jésuites par M. Robert Giffard, alors seigneur du lieu et de Beauport, ancêtres de messieurs Duchesnay et De Salaberry. Cette donotion était prohibée et nulle, par leurs voeux et par les lois du pays, comme faite à des pédagogues. Le donateur et ses descendants ou ayants cause n'ont suspendu la restitution du bien ainsi donné qu'en considération de ce qu'à leur prière et en faveur de leur postérité, le roi alors consacra et amortit à perpétuité ce bien, en expliquant le don pour le collège d'étude et l'établissement de leur religion. S'il n'y a point de Jésuites il n'y a point de donataires. " quia dans operiane falsa fait deceptus" comme ce qui a été donné ou laissé "ob rem " peut être répété faute de faire la chose. Et le droit règle qu'en cas de dissolution d'une communauté ou société, chacun a son droit et reprend le sien.

" Belair ou la montagne à Bonhomme. Cette terre de peu de valeur ne fut acquise que par de modiques épargnes des revenus du collège. Les mêmes doutes et explications qui furent laissés à l'égard du Cap de la Madeleine gont on va parler, sont applicables en faveur du collège.

" Le Cap de la Magdeleine, vers les Trois-Rivières, ne fut donné par M. Deferté, l'un des Cent-Associés, que pour l'établissement de la foi chrétienne, et donner aux Jésuites les moyens de leur substance. Mais les Jésuites ayant dépensé sur ce bien les épargnes du collège de Québec, sur leur crainte d'être troublés faute d'une meilleure explication, M. Duchesneau, intendant alors pour le roi, ne confirma ce bien qu'en faveur et pour le collège de Québec. Enfin, n'amortit ou ne mis ce bien hors de sa propriété que pour le collège d'étude et l'établissement de la religion des Canadiens.

" Batiscan, donné par M. Delaferté, pour l'amour de Dieu, ne fut

expliqué que par le même intendant, et sur les justes craintes des Jésuites, à cause de dépenses faites avec les épargnes du collège, qu'en faveur du collège de Québec, auquel il fut encore annexé par le roi suivant l'amortissement.

" L'île St-Christophe, aux Trois-Rivières, qui ne donne aucun revenu, fut concédée pour l'utilité que la religion reçoit par l'instruction et conversion des Sauvages. Le roi accorde l'amortissement.

" Un lopin de cinquante-huit perches en superficie, hors des murs de cette ville, quartier du Palais, acquis par les épargnes du collège, fut amorti par le roi, et en considération de la religion et du collège. Un lopin de cent quatre toises et demie en superficie, côté sud-ouest de la rue des Jardins, fut aussi acquis des épargnes du collège, moyennant £12-18-4 sterling.

" Un autre lopin rue des Jardins, fut pareillement acquis des épargnes du collège, moyennant £14-11-8 sterling. Et un petit terrain triangulaire ou sont présentement les maisons du sieur Lièvre, au coin de la rue des Jardins et Ste-Anne, de la veuve Séguin et du sieur Bezeau, acquis moyennant £6-5-0 sterling, payés des épargnes du collège. Ces petites portions de terres incultes, alors couvertes de bois ou de carrières et cavités, servirent à tirer de la pierre, et par dégrés les administrateurs du collège en distribuèrent, moyennant de très modiques rentes foncières, payables au collège, des emplacements aux citoyens qui y bâtirent les maisons et jardins à eux appartenants, en laissant les rues alignées selon les plans des ingénieurs et architectes de la ville, dont ces citoyens pourront faire preuve ainsi que des cens et rentes et lots et ventes qu'ils ont dument payés au domaine du roi, seigneur direct en cette partie.

" L'église paroissiale de Québec, dument amortie, concéda en roture aux Jésuites, qui ne pouvaient avoir de propriété qu'à titre de collège, en trois lopins de terres qui font présentement partie de la rue de la Fabrique, carrefour et partie sud de la rue St-Jean savoir : soixante-dix perches en superficie chargées de 8s. 4d sterling de cens et rentes ; vingt-huit perches en superficie chargées de 3s 6d sterling de cens et rentes, et onze perches quatre-vingt-seize pieds superficiels pareillement chargées de £1-7-6d et demi sterling de cens et rentes.

" Ces lopins alors incultes et en carrières, ont fourni les rues publiques, et furent distribués par petites portions aux citoyens, moyennant de très modiques rentes foncières, payables au collège. Et l'église paroissiale ayant la seigneure utile en cette partie, a, pour son entretien, les lods et ventes comme profits casuels par les mutations selon les titres et lois de propriété en cette colonie. Le domaine du roi, les fiefs de l'église paroissiale, du Séminaire et des Ursulines en cette ville, étaient séparés par les anciens plans de cette ville, et finalement par celui qui fut fait en l'année 1758, par . La Morille, arpenteur juré, confirmé par l'intendant pour le roi.

" Le terrain où sont l'église et la maison de mission de Montréal fut acquis en roture par le même révérend Père Dablon, supérieur alors des Jésuites, et recteur du Collège de Québec, et approuvé par le séminaire légalement établi en l'Ile de Montréal, nommé seul seigneur de la dite Ile, bien amorti par le roi, dédié et consa-

cré au culte de la religion des Canadiens et à leur instruction.

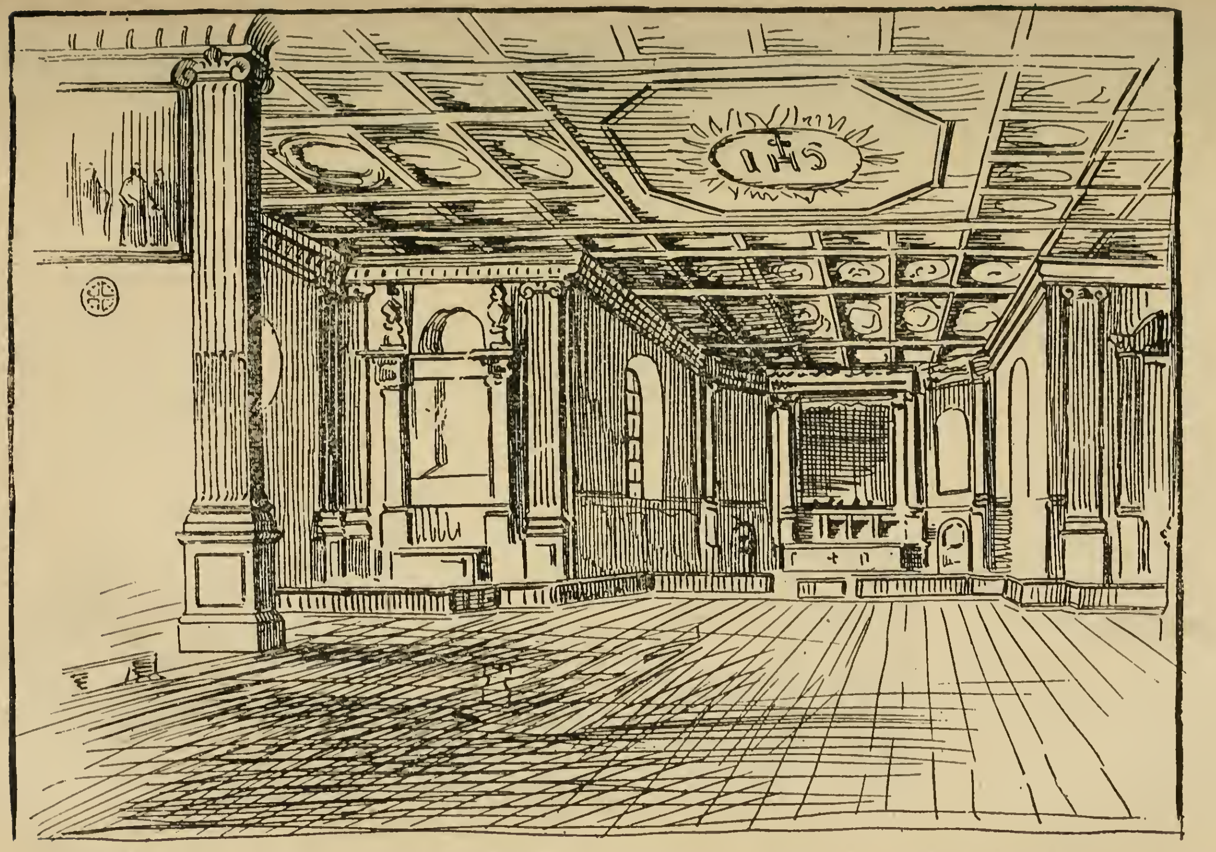
“ La totalité du terrain restant pour cette mission consiste en trois arpents soixante-dix-huit perches et un tiers en superficie, clos suivant le plan, et le reste est en dehors de la ville. Cette mission ne fut établie en l'année 1692 que par les épargnes du Collège de Québec, qui seul pouvait tenir ce bien à titre de collège envoyant en mission ; car les missionnaires Jésuites ne pouvaient avoir aucune propriété selon leur institut et les lois.”

“ Laprairie de la Magdelein, dans le district de Montréal, fut concédée à cause de l'assistance que reçoivent des Jésuites les habitants du Canada. Mais encore à cause des dépenses faites avec les épargnes du collège de Québec, sur quelques murmures des habitants, et sur les craintes des Jésuites d'être troublés, faute d'explication M. Du Chesneau, intendant pour le roi, à leur requête, ne confirma cette seignerie qu'en faveur du collège de Québec. Enfin, l'explication générale et finale par le roi, n'amortit cette seigneurie et les autres biens désignés aux lettres Patentes, qu'en considération du collège de Québec, et pour l'établissement de la religion qui y est expressément mentionnée. Il est dû sur cette seigneurie aux ayans cause de M. Michel Martel, une somme capitale de vingt mille livres tournois, portant rente annuelle constituée par contrat passé avant la conquête, et enrégistré.

“ Une terre en franc alleu roturier à St-Nicolas, fut premièrement accordée et amortie par le seigneur de Lauzon en faveur de l'évêque de Québec. Il fit donation de cette terre au séminaire de cette ville,



Statue de l'Enfant Jésus, patron titulaire de l'Eglise des Jésuites. Après la mort du Père Casot arrivée en 1800, l'autel et la statue de l'Enfant-Jésus furent acquis par le Séminaire de Québec pour leur chapelle ; l'autel a brûlé avec la chapelle du Séminaire, le 1er janvier 1888, mais la statue de l'Enfant-Jésus fut sauvée du désastre, et nous la voyons encore dans le couloir du vieux séminaire de Mgr de Laval.



INTERIEUR DE L'EGLISE DES JESUITES A QUEBEC, APRES LE BOMBARDEMENT DE 1759.

qui la céda ensuite aux Jésuites par transaction pour une partie de l'Ile Jésus, donné par un citoyen, et que le roi avait amortie en faveur de la religion et du collège d'études alors géré par les Jésuites.

Une terre de onze arpents en roture à la Pointe Lévi, fut aussi confirmée et même amortie par le roi pour le collège.

" L'Ile aux Reaux ,au-dessous de l'Ile d'Orléans ,fut concédée par les Cent-Associés pour apparemment l'entretien du bois de chauffage de la maison des Jésuites. Cette Ile fut amortie par le roi selon le diplôme en faveur du collège.

" Six arpents de terre en superficie à Tadousac, pour y bâtir une chapelle, presbytère et cimetière, qui y sont, furent amortis par le roi.

" Un lopin de terre, sous le nom de fief Pachirigny, aux Trois-Rivières, concédé pour les mêmes motifs que ceux du titre de Sillery, confirmé et amorti par le roi. Un autre terrain au dit lieu, par échange avec les habitants, amorti par le roi. Plus, un restant de terrain contigu et allant jusqu'à une petite rivière en montant vers le lac St-Pierre, pareillement amorti par le roi pour la religion et le collège.

" Plusieurs petites portions de terre contigues, en rotures, situées en la haute ville de Québec, autour du jardin du collège, entre le côté sud d'une partie de la rue St-Jean, et le côté nord de la rue Ste-Anne, prolongée, le tout paraissant avoir été acquis anciennement par les Jésuites des épargnes du collège, et être composé, savoir : de deux arpents en superficie, pour le prix de £4-3-4 sterling, amorti par la compagnie et par le roi pour la religion et le collège. Deux autres arpents en superficei, pour le prix de £8-6-8 sterling, amortis par la compagnie, encore par le roi. Un lopin de terre de quarante pieds, concédé pour placer leur église et satisfaire à la dévotion publique, amorti par le roi. Un autre lopin de onze pieds, concédé par l'évêque de Pétrée, qui fut le premier évêque de Québec, pour agrandir la place de la dite église, et la rendre plus commode à l'utilité publique : le titre fut dûment registré au Conseil Souverain de Québec. Un autre lopin de huit arpents, acquis par échange d'une terre appartenant au collège, situé à Notre-Dame des Anges, approuvée et amortie par la compagnie, ensuite par le roi.

" Un terrain aux Miamis, sur la rivière St-Joseph, qui ne donne aucun revenu, fut concédé exempt de charges et indemnités envers le roi, pour bâtir une chapelle et maison de mission en faveur des natifs et habitants du lieu. Cette chapelle est tombée en ruine à cause des troubles de la guerre et faute de missionnaires. Ce petit établissement commencé, était à titre de Mission, comme celle de Montréal, dépendant du collège de Québec.

" Quelques autres biens que le vulgaire croyait appartenir aux Jésuites missionnaires, ne sont ni à eux ni au collège · par exemple, une portion dans l'Ile Jésus qui a été échangée pour la terre à St-Nicolas, dont il a été déjà parlé.

" Le Sault de St-Louis, près de Montréal, fut concédé aux Jésuites pour les sauvages iroquois, reconnus en être propriétaires, sous la condition expresse d'être reversible au roi quand les dits sauvages jugeront à propos de se retirer du lieu; et ce fut avec fondement et justice que les Iroquois obtinrent contre un missionnaire le jugement équitable de Son Excellence Thomas Gages, gouverneur de Montréal, et de son conseil, composé du colonel Frédéric Haldiman, du major Gabriel Christie, et autres administrant la justice après la conquête, qui, considérant l'institut des Jésuites, les titres, et que les dites concessions n'avaient été faites que

dans les vues d'y fixer les natifs, ordonna que les dits Iroquois fussent immédiatement mis en possession et jouissance paisible pour eux et leurs héritiers, de toutes les terres du Sault St-Louis en question, avec les édifices qui y étaient obligeant les Iroquois d'entretenir l'église et la maison des missionnaires ; et qu'à cet effet les rentes dues par les habitants anciennement établis au dit lieu, et autres revenus du Sault St-Louis, seront recouvrés annuellement et employés, savoir : le nécessaire au maintien de l'église, et le reste aux Iroquois, qui en disposeront comme ils jugeront à propos.

" Le quai ou emplacement de grève en la basse-ville de Québec, avec la maison dessus construite, rue St-Pierre, connu sous le nom de quai Guillemin, mais présentement appartenant à l'honorable William Grant, écuyer, fut concédé et ensuite vendu par les Jésuites à Charles Guillemin, moyennant £333-6-8 sterling, sous la condition expresse et l'obligation des Jésuites, d'employer cette somme en autres fonds plus utiles, ou aux réparations du collège de Québec.

" La rivière et belle seigneurie de l'Assomption, dont parle le rapport du 17 juin 1789, et la cédule No 2, y annexée, dressées par l'agent du lord Amherst, comme président, et trois autres commissaires, n'est ni aux Jésuites ni au collège. Elle fut accordée à Charles de Lauzon, chevalier de Charny, qui la céda aux Jésuites. Mais cette seigneurie se trouvant entièrement concédée à M. LeCardeur de Répentigny, les titres postérieurs restèrent inutiles, depuis ce temps.

" Le lopin de terre au sud-ouest du Sault de la Chaudière, côte de Lauzon, dont parle la même cédule, concédé dans le dessein d'y établir une Mission pour les sauvages Abénakis, ne fut qu'un projet que les Abénaquis n'aidèrent point.

" Enfin, la même cédule parle du terrain de deux arpents par quatre-vings sur la rivière des Akanças, concédés à la Louisiane, afin d'y bâtir un chapelle et maison ; mais ces terrains étaient et sont hors des limites de la colonie de Québec.

" Maintenant, qu'il plaise à Votre Excellence de considérer ce qui doit résulter, etc.

" Le 26 août, les commissaires et quelques Jésuites étant mandés d'aller, le 15 septembre, à un comité du conseil à l'évêché, les commissaires y furent, et remirent par écrit les causes qui retardaient l'accomplissement de la commission. Le comité fit lire la lettre du révérend Père De Glapion, supérieur des Jésuites du Canada, qui lui était adressée, priant de l'excuser s'il se pouvait y aller en personne, et de considérer que leurs biens ont été donnés pour la subsistance des missionnaire et l'instruction des Canadiens ; enfin, que leur propriété était bien reconnue dans la capitulation.



R. P. Augustin-Louis, de Glapion, S. J., dernier supérieur et dernier commissaire des Jésuites au Canada, mort à Québec le 24 février 1790. Inhumé sous la chaire de la Basilique.

Québec, le 10 de 7bre 1788.

Lettre du P. Augustin L. de Glapion à M. Hugues Finlay, du Conseil législatif.

Monsieur le président.

Je vous fais mes excuses de ce que j'ai tant retardé à répondre à la lettre qu'il vous plut de m'adresser le 26 d'août dernier.

" Si vous jugez indispensable que nous paraissions devant l'honorable comité, nous nous y assisterons le 15 du présent mois, à l'heure prescrite. Mais nous ne pourrons y dire que ce que j'ai l'honneur de vous écrire ci-dessous :

" 1o Depuis que nous sommes sous la domination anglaise, nous avons été, nous sommes encore et nous serons toujours sujets soumis et fidèles à Sa Majesté britannique. Nous osons nous flatter que les gouverneurs anglais, qui ont commandé dans cette province, ne nous refuseraient pas leurs certificats de notre fidélité et de notre obéissance.

" 2o Il paraît donc que c'est moins de nos personnes, que de nos biens temporels qu'il s'agit en cette circonstance. Nos biens ou nos fonds nous sont venus de trois sources différentes : 1o Les rois de France nous en ont donné une partie ; 2o Quelques particuliers nous en ont donné une autre partie. Ces dons ont été faits en vue de pourvoir à la subsistance des Jésuites missionnaires employés à l'instruction des sauvages et des Canadiens. Le plus grand nombre d'entre eux n'a cessé de se livrer à ces oeuvres de charité, que quand ils ont cessé de vivre : et ceux qui leur survivent s'appliquent aux mêmes exercices et sont dans la volonté de s'y appliquer jusqu'à leur mort qui, selon le cours de la nature, ne peut être bien éloignée.

" o. Enfin, nos prédécesseurs ont acheté de leurs propres deniers, la troisième partie de nos fonds.

" o-3o. Tous les titres de possession qui sont bien et dûment enrégistrés au greffe de la province, démontrent que tous ces biens ou fonds nous ont toujours appartenu en toute propriété ; et nous les avons toujours régis et administrés comme nos propres, sans contradiction, ni empêchement.

" 4o. Notre propriété a été bien reconnue dans la capitulation du Canada signée au camp devant Montréal, le 8 de septembre 1760 ; puisque, par l'article 35e le lord Amherst nous permettait de vendre nos biens fonds et mobiliers en tout ou en partie, et d'en passer en France le produit.

" 5o. Quoiqu'il en soit, monsieur, nous sommes entre les mains de Sa Majesté qui décidera selon son bon plaisir. Mais des sujets, et des enfants irréprochables ne peuvent attendre qu'une décision favorable de la part d'un roi aussi bienfaisant, et d'un aussi bon père que l'est Sa Majesté Georges III.

" J'ai l'honneur d'être avec profond respect, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

AUG. L. de GLAPION

Sup. des Pésuites en Canada.

Lettre du Révérend Père de Glapoin à M. Ls. Germain, fils (Langlois),

" La plus grande partie des biens, terres et possessions dont les Jésuites existants en Canada ont joui et jouissent encore, tant en fief et seigneurie qu'en roture, leur a été donée par le roi de France, le Duc de Vantadour, la Compagnie Commerçante du Canada, et par de généreux particuliers, pour la subsistance des dits Jésuites, à condition qu'ils s'emploveroient à l'instruction des Sauvages et des jeunes François Canadiens. Les Jésuites se sont si bien acquités de ces deux obligations, qu'ils ont mérité que Louis

XIV, de glorieuse mémoire, renouvella et ratifia en leur faveur par son magnifique diplôme de toutes ces concessions et tous ces dons à eux faits..Quelques autres portions de biens ont été achetées par les anciens Jésuites, de leurs propres deniers, et ces achats ont été approuvés par le diplôme susdit : mais en octobre 1789, les Jésuites existants en Canada sont réduits au nombre de quatre, et tous à un âgé avancé. Par conséquent, ils ne sont plus en état d'acquitter par eux-mêmes les obligations stipulées, d'instruire les Sauvages et les jeunes Canadiens. C'est pourquoi ils renoncent purement, volontairement et de bonne foi à toute propriété et possession des dits dons et des dites concessions à eux ci-devant faits et faites, et en cèdent et transmettent la propriété et possession aux Citoyens Canadiens, en faveur desquels elles ont été faites, afin que sous la direction et l'autorité, et de l'approbation de Monseigneur Jean-François-Xavier Hubert, Illustrissime et Révérendissime, Evêque de Québec, et de ses successeurs Evêques, il soit pourvu à l'instruction des Sauvages du Canada et des jeunes Canadiens.

" Cette démission, renonciation et transport de propriété faite au profit des citoyens Canadiens et de la Province du Canada, aux clauses et conditions suivantes :

1o. Que les Jésuites résidents à Québec jouiront, jusqu'à la mort du dernier d'eux, du bâtiment qu'ils occupent, dont la vue est sur leur jardin d'en haut, et qui fait face au sud qu'ils jouiront du dit jardin d'en haut, et du bosquet ou bocage qui est au bout du dit jardin vers le nord-ouest ; qu'ils jouiront de leur hangard, écuries, glacière, basse-cour, buanderie, puits et bucher ; qu'ils jouiront de leur bibliothèque, des meubles qui sont dans leurs chambres et dans tout le bâtiment qu'ils se réservent ; qu'ils jouiront de leur église, de leur sacristie, et de tous les meubles et ornements qui sont dans les dites église et sacristie ; de leur vestibule, et de la Congrégation ou les citoyens congréganistes s'assemblent au moins une fois par semaine avec l'édification du public,.... que les dits Jésuites résidents à Québec, continueront à recevoir tous les ans une certaine quantité de foin qui leur est due en vertu d'un contrat passé entre eux et le Sieur Jean-Baptiste Normand, demeurant près du passage de la Rivière St-Charles.

" Seconde condition. Que le Père Etienne Thomas de Villeneuve Girault, Missionnaire des Hurons de la Nouvelle Lorette, jouira pendant toute sa vie de son église et sacristie, et de tous les meubles et ornements qui y sont ; qu'il jouira de tous les bâtiments et de tous les meubles et ustensiles, du jardin, de la cour et de toutes les prairies dont il a joui jusqu'à ce jour ; que le dit Père Girault aura droit pendant toute sa vie, et sans payer, au moulin de la Nouvelle-Lorette, le blé dont il aura besoin pour sa subsistance et celle de ses domestiques.

" Troisième condition. Que le Père Bernard Well continuera pendant toute sa vie à jouir de la Chapelle et Sacristie, et des ornements et meubles qui y sont, et payeront tous les ans à chacun des quatre Jésuites qui vivent encore, une pension viagère de trois mille livres au taux de la Province ; laquelle pension sera payée en deux termes, c'est-à-dire : qu'ils payeront à chacun des quatre Jésuites quinze cents livres tous les six

mois ; et la dite pension cessera d'être payée pour chacun d'eux au décès de chacun d'eux.

Québec, 31 décembre 1789.

Monsieur.

J'ai oublié de prévenir Messieurs les Citoyens Canadiens que notre résidence de Montréal est chargée d'un constitut de 20000 livres au capital, en conséquence duquel les Pères Floquet et Well ont payé, depuis bien des années, à Monsieur Panet, Juge à Québec, la rente annuelle de 1,000 livres. Je vous prie de le leur dire, et vous obligerez votre serviteur,

GLAPION, Jésuite.

(Adressée à M. Louis Germain Langlois, fils, Négociant à la Haute-Ville, à Québec.)"



R. P. Arthur-Edouard Jones, S.J., supérieur actuel du collège Loyola, à Montréal ; auteur du Catalogue des anciens missionnaires de la Nouvelle-France.

Liste Chronologique des Missionnaires Jésuites, venus au Canada, avec la date de leur arrivée, et la date de ceux qui sont décédés à Québec. Par le R. P. Jones, S. J. :

1611— R. P. Pierre Biard.
1611—R. P. Ennemond Massé.
1613—R. P. Jacques Quentin.
1625—R. P. Jean de Breboeuf.
1625—R. P. Charles Lalemant.
1626—R. P. Anne de Noue.
1626—R. P. Philibert Noyrot.
1628—R. P. François Ragueneau.
1629—R. P. Alexandre Vieuxpont.
1629—R. P. Barthélemy Vimont.
1632—R. P. Antoine Daniel.
1632—R. P. Ambroise Davost.
1632—R. P. Paul LeJeune.
1634—R. P. Jullien Perrault.
1634—R. P. André Richard, mort à Québec, le 21 mars 1681.
1634—R. P. Jacques Buteux.
1635—R. P. Pierre PiJart.
1635—R. P. Frs. LeMercier.
1635—R. P. Jean Dequen, mort à Québec, le 8 octobre 1659.
1635—R. P. Claude Quentin.
1635—R. P. Charles Turgis.
1636—R. P. Nicolas Adam.
1636—R. P. Pierre Chastellain, mort le 14 août 1684.
1636—R. P. Charles Garnier.
1636—R. P. Paul Ragueneau.
1636—R. P. Charles Dumarché.
1636—R. P. Isaac Jogues.
1636—R. P. Georges Eudemare.
1637—R. P. Claude Pijart, mort le 16 novembre 1683.
1637—R. P. Nicolas Gondin.
1637—R. P. Jacques LaPlace.
1637—R. P. Charles Raymbault, mort le 22 octobre 1642.
1638—R. P. Jerôme Lalemant, mort le 26 janvier 1673.
1638—R. P. François DuPerron, inhumé le 16 novembre 1665.
1638—R. P. Simon Lemoyne.
1639—R. P. Jacques Bargon.

1639—R. P. P.-Jos.-Marie Chaumont, mort le 21 février 1693.

1639—R. P. Jos.-Ant. Poncet.

1640—R. P. Jos-Imbert Du Perron.

1640—R. P. Réné Ménard.

1640—R. P. Jean Delebeau.

1642—R. P. Francesco-G. Bressani.

1643—R. P. Noel Chabanel.

1643—R. P. Gabriel Druilletes, mort le 8 avril 1681.

1643—R. P. Léonard Garreau.

1643—R. P. Martin Lyonne.

1646—R. P. Adrien Daran.

1646—R. P. Amable Frétat.

1646—R. P. Gabriel Lalemant.

1647—R. P. Pierre Bailloquet.

1647—R. P. Jacques Bonin.

1647—R. P. Adrien Grelon.

1648—R. P. Jean Scheniel.

1649—R. P. Charles Albanel.

1655—R. P. Claude Dablon, mort le 20 septembre 1697.

1655—R. P. Jacques Fremin, mort en juillet 1691.

1658—R. P. Claude-Jean Allouez.

1662—R. P. Henri Nouvel.

1662—R. P. Julien Garnier, mort le 31 janvier 1730.

1662—R. P. Charles Simon.

1663—R. P. Pierre Raffeix, mort le 29 août 1724.

1664—R. P. Louis Nicolas.

1665—R. P. Thierry Beschefer.

1665—R. P. Claude Bardy.

1666—R. P. Jacques Bruyas.

1666—R. P. Etienne Carheil, mort le 27 juillet 1726.

1666—R. P. Jacques Marquette.

1667—R. P. Jean Pierron.

1667—R. P. Louis Beaulieu.

1667—R. P. Philippe Pierson, mort à Lorette en 1688.

1667—R. P. Pierre Milet, mort le 22 mars 1709.

1668—R. P. Jean-Barnard Blanchet.

1669—R. P. Louis André, mort le 19 sept. 1715.

1669—R. P. François Boniface, mort le 19 septembre 1715.

1670—R. P. Jean Lamberville.

1670—R. P. François Vaillant.

1670—R. P. François Crespieul, mort en octobre 1702.

1670—R. P. Guil. Mathieu.

1670—R. P. Jacques Robaud.

1671—R. P. Antoine Dalmas.

1673—R. P. Jacques Vaultier.

1673—Martin Bouvart, mort le 10 août 1705.

1673—R. P. Antoine Silvy, mort le 8 mai 1711.

1673—R. P. Jean-Bte Boucher.

1674—R. P. Pierre Cholence, mort le 30 oct. 1723.

1674—R. P. Jacques Lamberville.

1674—R. P. Jean Morain, mort le 24 février 1688.

1676—R. P. André Bonnault.

1676—R. P. Jean Enjalran.

1677—R. P. Claude Chauchetière, mort le 17 avril 1709.

1679—R. P. Jacques Bigot, mort en avril 1711.

1679—Nicolas Potier, mort le 4 mai 1689.

1680—R. P. Vincent Bigot.

1683—R. P. Henri Gassot, mort le 12 décembre 1685.

1685 R. P. Claude Aveneau, mort le 21 septembre 1711.

1685—R. P. François Chicart, mort le 21 février 1693.

1685—R. P. Jacques Gravier.

1686—R. P. Gaspard Dupuy.

1687—R. P. Jos. Jacques Marest.

1687—R. P. Joseph Germain, mort en janvier 1722.

1687—R. P. Jean Viguier.

1688—R. P. Bonaventure Fabre, mort le 6 déc. 1700.

1688—R. P. François Fontenoy.

1689—R. P. Sébastien Rasle.

1690—R. P. M. Germain de Couvert, mort en octobre 1715.

1691—R. P. Julien Bineteau.

1694—R. P. Joseph Aubery.

1694—R. P. Pierre Lagréné, mort en 1736.
1694—R. P. Pierre G. Marest.
1694—R. P. François Pinet.
1695—R. P. François Bradehale.
1697—R. P. Jos. Ant. Poncet.
1697—R. P. Augustin Leblanc.
1698—R. P. Louis d'Avaugour.
1698—R. P. Joseph Limoges.
1699—R. P. Jean Mermet.
1699—R. P. Jean Baurie.
1699—R. P. J.-Bte Chardon, mort le 11 avril 1743.
1699—R. P. Paul DuRue.
1699—R. P. Pierre La Chasse, mort le 27 septembre 1749.
1700—R. P. Pierre Donge.
1705—R. P. P. F. X. Charlevoix.
1705—R. P. Claude Du Puys.
1706—R. P. J.-Bte Loyard.
1706—R. P. Jean Marie Ville.
1706—R. P. Pierre Marevil.
1707—R. P. J.-Bte DuParc, mort le 31 janv. 1742.
1707—R. P. François LeBrun, mort le 16 juillet 1721.
1708—R. P. Jacques D'Heu, mort en janvier 1742.
1711—R. P. Pierre Lauré, mort le 23 juin 1738, aux Eboulements.
1711—R. P. Etienne Lauverjat, mort le 16 nov. 1761.
1712—R. P. Jos, Frs. Lafiteau.
1713—R. P. Léonard M. Dumaus, mort le 27 mars 1715.
1714—R. P. François Buisson.
1714—R. P. Pierre Renault.
1714—R. P. Pierre D. Richer, mort à Lorette le 17 janvier 1770.
1715—R. P. Jean P. Danielou, mort le 23 mai 1744.
1715—R. P. Louis B. Gérard, mort le 30 déc. 1735.
1715—R. P. Jean Chs Guymonneau.
1716—R.P. Michel Guignas, mort le 6 fév. 1752.
1716—R. P. Jos. Frs Kereben.
1716—R. P. Pierre Lauzon, mort le 5 sept. 1742.
1716—R. P. Jean Ant. LeBoullenger.
1716—R. P. Jacq. Frs. LeSueur.
1716—R. P. Guil. Loyard.
1716—R. P. Jacques Sirême.
1717—R. P. Frs.-Xavier DuPlessis.
1718—R. P. Nicolas Ig. de Beaubois.
1719—R.P. J.-Bte Saint-Pé, mort le 8 juillet 1770.
1721—R. P. Jacq. Quintin de la Bretonnière, mort le 1er août 1754.
1722—R. P. Vincent Allioux.
1722—R. P. Chs Michel Mesaiger.
1723—R. P. Gabriel Marcol, mort le 17 oct. 1755.
1724—R. P. Charles Joseph Désert.
1725—R. P. Nicolas de Gonnor, mort le 16 déc. 1759.
1725—R. P. Rodolphe de la Germandière.
1725—R. P. Armand de la Richardie, mort le 17 mars 1758.
1726—R. P. Joseph Deslandes.
1726—R. P. Jean Dumas.
1726—R. P. Paul DuPoisson.
1726—R. P. Mathurin LePetit.
1726—R. P. Jean Souel.
1726—R. P. Jacques Ferchaud, mort le 14 fév. 1758.
1727—R. P. Alexis Guyenne.
1727—R. P. Etienne Outreleau.
1727—R. P. Réné Tartarin.
1728—R. P. Michel Beaudoin.
1730—R. P. Pierre Incarville.
1730—R. P. J.-Bte Maurice, mort le 20 mars 1746.
1732—R. P. Frs. Bertin Guesnier, mort à Québec, le 18 déc. 1734.
1732—R. P. Pierre de Vitry.
1732—R. P. Philibert Watrin.
1733—R. P. Vast Huet, mort le 19 août 1733.
1734—R.P. Jean Pierre Aulneau.
1734—R. P. Pierre DuJaunay, mort à Québec, le 16 juil. 1780.
1734—R. P. Barthélemy Galpin.
1734—R.P. Jean Louis LaPierre.
1734—R. P. Luc Frs. Nau.
1734—R. P. Antoine Sénat.
1735—R. P. Guil. Frs. Morand.
1736—R. P. Louis Avond.

1736—R. P. Jean-Bte LaMorinie.
1737—R. P. Alexis Maguet, mort le 2 mars 1775.
1738—R. P. Claude Coquart, inhumé à Tadousac en 1793.
1738—R. P. Guil. Ignace Cohade, inhumé à Kamouraska en 1756.
1738—R. P. Charles Germain.
1738—R. P. Jean Frs. Germain, mort le 19 déc. 1739.
1739—R. P. Augustin Louis de Glapion, mort le 24 fév. 1790.
1740—R. P. Yves LeSaux.
1740—R.P. Louis Chs Boismilon, mort le 11 sept. 1740.
1740—R. P. Claude J. M. Canot, mort le 23 avril 1751.
1741—R. P. Joseph P. Bonnecamps.
1741—R. P. Laurent Ths, Corthier.
1741—R. P, Gaspard Klasten.
1741—R. P. Sébastien Ls. Meurin.
1741—R. P. J.Bte Tournois.
1743—R. P. Pierre Potier.
1743—R. P. J.Bte Salleneuve.
1744—R. P. Pierre Réné Floquet, mort le 18 oct. 1782.
1745—R. P. Siméon LeBansais.
1747—R. P. Pierre Régis Pillard.
1747—R. P. Julien Joseph Fourré.
1748—R. P. Nicolas Lefebvre.
1748—R. P. Antoine Gordan.
1748—R. P. Simon Pierre Gounon, inhumé à Deschambault, en 1764.
1748—R. P. Marin Louis Le Franc, mort le 25 mai 1776.
1748—R. P. J.-Bte de Neuville.
1749—R. P. Louis Vivier.
1750—R. P. Louis Frs. Carette.
1750—R. P. Maximilien LeRoy.
1750—R.P. Claude Joseph Virot.
1752—R. P. Pierre Audram.
1752—R. P. J.-Bte Noël.
1754—R. P. J.-Bte de LaBrosse, inhumé à Tadousac, en 1782.
1754—R. P. J.-Bte Aubert.
1754—R. P. Julien Duvernai.
1754—R. P. Et. Ths. de V. Girault, mort le 8 oct. 1794.
1751—R. P. Jean Jacq. LePrédour.
1756—R. P. Pierre Ant. Roubaud, expulsé de l'Ordre en 1760.
1757—R. P. Jean Joseph Casot, mort le 16 mars 1800.
1757—R. P. Joseph Huguet.
1757—R. P. Bernard Well.
1764—R. P. Joseph Nicolas Martel.



R. P. Jean-Joseph Casot, S. J., né le 4 octobre 1728, à Palizeux ; entra dans l'ordre comme frère laïque, le 16 décembre 1723 ; arrivé au Canada en 1757 ; pour perpétuer l'Ordre, il fut ordonné à Québec le 20 décembre 1766, décédé le 16 mars 1800, à 71 ans et 5 mois. Il mourut au collège des Jésuites à Québec, et fut inhumé dans la Cathédrale. Il est le dernier membre de la compagnie de Jésus, après la conquête.

* * *

Liste des " Magistri." (Magister) ou professeurs jésuites.

N. B.—Sous le nom " Magistri " on désignait les jeunes Scolastiques approuvés qui se livraient aux étu-

des ou à l'enseignement, avant d'être ordonnés prêtres.

Notes du R. P. L. Champagne, S. J., supérieur actuel de la maison de Québec :

1640—M. Réné Goupil.
1666—M. Jean Frs. Elye.
1673—M. Claude Thouvenot.
1689—M. Jacq. Philippe Bunon.
1689—M. Jean Pearon.
1794—M. Jacq. Philippe Ruel.
1795—M. Jacques Duperet.
1699—M. Pierre Mallemain.
1700—M. Pierre Urbain de la Tour.
1709—M. Louis Villette.
1720—Jean François LeMarché.
1723—M. Charles Antoine de Courcy.
1726—M. Jean Guil. Butler.
1729—M. Louis Joseph Gouïon.
1738—M. Jean Frs. Germain, mort à Québec, le 19 déc. 1739.
1740—M. Jacq. Simon Joseph de Beugny.
1741—M. François Marie Servière.
1747—M. Pierre Jean LeMaître.
1748—M. René Macé.
1750—M. Julien Frs. Derville.
1751—M. François Moyne.
1750—M. Yves Hyacinthe Salien.
1753—M. Pierre de Phleugny.
1755—M. Charles Alex. Molière.
1755—M. René Pivalin ; retourna en France en 1759 ou en 1760.

* * *

Liste des Frères Jésuites

1612—Fr. Du Thet. (Gilbert).
1613—Fr. Jean Dixon.
1625—Fr. Gilbert Burel.
1625—Fr. François Carton.
1625—Fr. Jean Gaufestre.
1629—Fr. Louis Malot.
1634—Fr. Jean Liégeois, décapité par les Iroquois le 29 mai
1635—Fr. Pierre Tellier.
1636—Fr. Louis Gaubert, mort à Québec le 20 juillet 1679.
1636—Fr. Jacques Ratel.
1639—Fr. Dominique Scot.
1639—Fr. Claude Jager.
1640—Fr. François Azou.
1640—Fr. Christophe Regnaut.
1641—Fr. Ambroise Brouet.
1646—Fr. Pierre Masson, mort à Québec le 18 octobre 1695.
1647—Fr. Nicolas Noirclair.
1647—Fr. Nicolas Faulconier.
1647—Fr. François Malherbe, inhumé sur le bord du Lac St-Jean, le 19 avril 1696.
1649—Fr. Jean Feuville, mort à Québec le 8 décembre 1701.
1654—Joseph Boursier.
1656—Fr. Louis Le Boesme.
1659—Fr. Guillaume Lauzier, mort le 10 avril 1670.
1664—Fr. Jacques Largilier.
1668—Fr. Noël Juchereau, noyé à Québec le 3 novembre 1672.
1671—Fr. Claude Dumont.
1673—Fr. François Jetreau.
1673—Fr. Gilles Mazier, mort à Québec le 10 avril 1712.
1673—Fr. Jean Vitry.
1674—Fr. Jean Beruys.
1675—Fr. François Foyart.
1679—Fr. Pierre Valentin, mort le 28 avril 1712.
1680—Fr. Nicolas Fraillon.
1681—Fr. Michel Lanion.
1686—Fr. Jean Boussat, mort à Québec en avril 1711.
1686—Fr. Jean-Bte. Sandron, mort à Québec le 30 oct. 1691.
1686—Fr. Sébastien Leblond, mort à Québec le 6 déc. 1717.
1695—Fr. Germain Pierrart.
1695—Fr. Ponce Vacelet.
1698—Fr. Jean Guibert, mort à Québec le 5 mai 1728.
1699—Fr. Alexandre
1699—Fr. Louis Harem, mort à Québec le 25 mars 1746.
1700—Fr. Benoit Lucas, mort à Lorette le 8 sept.1711.
1700—Fr. Antoine Robe.
1700—Fr. Jean-Jacques Marc, mort à Québec le 9 janvier 1746.

1708—Fr. Guillaume Fortin.
1711—Fr. Nicolas Leclerc.
1713—Fr. Jean-J. Boispineau, mort à Québec en 1744.
1713—Fr. Pierre LeTellier, mort à Québec le 23 dec. 1759.
1716—Fr. Jean-Bte Daivacque, mort à Québec le 2 février 1753.
1718—Fr. Michel Penault.
1720—Fr. Philippe Crucy.
1721—Fr. Charles Boispineau, mort à Québec le 30 janvier, inhumé à Charlesbourg le 10 juin 1760.
1723—Fr. Antoine Columeau.
1727—Fr. Jacques Ferchaud, mort à Québec le 14 février 1758.
1727—Fr. Antoine L'Ourse, mort à Québec le 8 mai 1751.
1737—Fr. Jean-Frs. Parisel.
1738—Fr. Jean-René Duval.
1738—Fr. Georges Senet, mort le 17 septembre 1751.
1741—Fr. Michel Chambon, mort à Québec en 1744.
1741—Fr. Pierre Gournay, dit Latour, mort à Montréal en 1767.
1744—Fr. Charles-Phi. Dohen.
1746—Fr. Charles Magendie.
1746—Fr. Simon Maillard.
1748—Fr. J.-Bte.-Nicolas Demers.
1749—Fr. Etienne-M. Racine.
1751—Fr. Martin Bacq.
1753—Fr. Julien Pernelle.
1755—Fr. Jean-Bte. Renette.

* * *

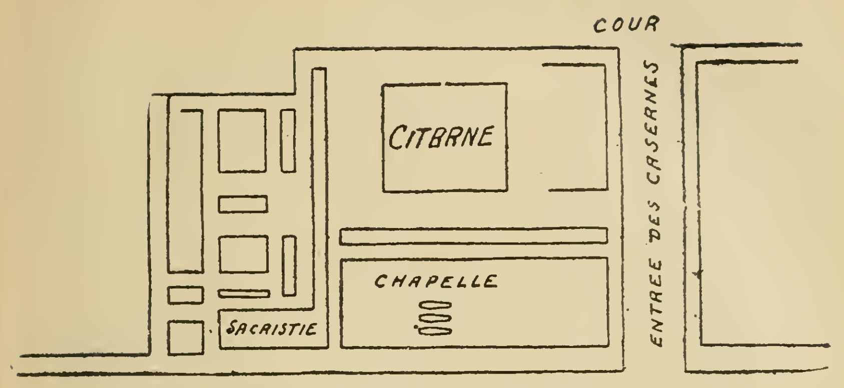
Liste des Supérieurs de la Mission des Jésuites à la Louisiane après la séparation de celle du Canada. en 1723 :

1723-1725—R. P. Joseph-Frs. Kereben.
1725-1728—R. P. Nicolas-Ig. Beaubois.
1728-1739—R. P. Mathurin Le Petit.
1739-1749—R. P. Pierre Vitry.
1749-1759—R. P. Michel Beaudoin.
1759-1762—R. P. Louis Carette.
1762-1763—R. P. Mic. Beaudoin.

Sur 320 Jésuites venus au Canada ; de 1625 à 1759, 169 y sont morts dont 82 sont morts et inhumés à Québec, le premier est le Père Raymbault et le dernier le Père Casot, mort en 1800.

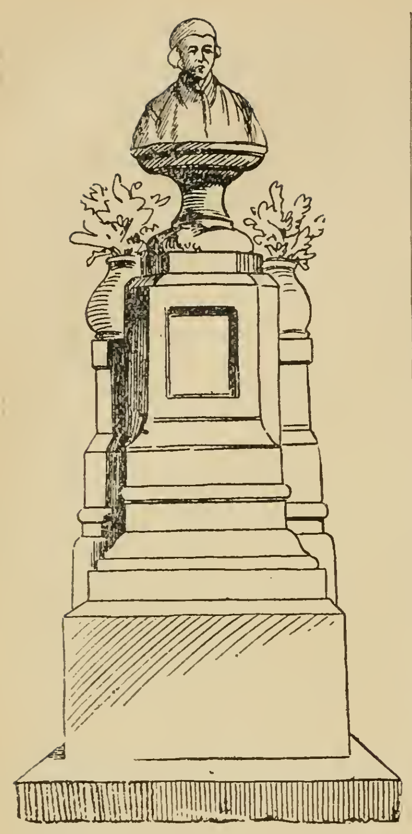


R. P. Jacques Marquette, S. J., né en 1637, à Laon, Picardie, arriva à Québec le 20 septembre 1666. Il est un des plus illustres missionnaires du Canada. Il découvrit, avec Louis Joliet, en 1673, le Mississipi. Mort subitement le 18 mai 1675, sur le bord d'une rivière qui porte aujourd'hui son nom.



Plan des fondations de la chapelle des messieurs les congréganistes dans les casernes des Jésuites et des fouilles faites par ordre du gouvernement sous la direction de M. Faucher de Saint-Maurice, lors de la démolition du vieux collège des Jésuites en 1878, montrant la disposition de la découverte des tombes des Jésuites inhumés dans cette chapelle ; du frère Liégeois, mort le 29 mai 1655 ; du révérend Père François DuPéron, mort le 10 novembre 1658, et du révérend Père Jean DeQuen, mort le 8 octobre 1659. Lorsque l'on découvrit ces ossements, on les fit mettre dans une boîte que l'on transporta dans le caveau du cimetière Belmont, mais les personnes intéressées ignoraient où se trouvait cette boîte. Ce ne fut que dix ans plus tard que le R. P. Désy, S. J., alors supérieur à Québec, a pu la retracer. Il la fit transporter avec tous les honneurs et solennité par une procession de la barrière Ste-Foye à l'église des Ursulines de Québec, le 12 mai 1891. (Voir les journaux du temps.) Voici une note de M. Ernest Gagnon, écrite au crayon de mine, à la fin des relations de M. Faucher sur ce sujet : " Le 17 juin 1889, l'hon. M. P. Garneau, commissaire des Travaux Publics, et M. Ernest Gagnon, secrétaire du département des Travaux Publics, se rendaient au cimetière Belmont, où ils trouvèrent le R. P. Désy, supérieur des Jésuites de Québec, et le Dr Aug. Hamel, de Québec : tous quatre reçurent la déclaration de M. Bolduc, gardien du cimetière, relativement à des ossements trouvés dans les ruines de l'ancien " collège de Québec ou collège des Jésuites," et déposés dans la voûte publique du cimetière Belmont, depuis 1879. Un corps entier (ossements) d'homme était placé dans un grand cercueil. Les autres ossements étaient placés dans un petit cercueil."—E. G.

A la mort du R. P. Casot, S. J. arrivée le 16 mars, 1800, dernier Jésuite au Canada, les biens des Jésuites furent confisqués par les autorités impériales sous le règne de George III, après la suppression de l'Ordre des Jésuites, et ils ont été subséquemment transmis aux autorités de l'ancienne province du Canada : une partie considérable de ces biens a été cédée à l'époque de la confédération et depuis, aux autorités de la province de Québec.



Projet d'un monument élevé sur le terrain du collège, à Québec, à la mémoire des révérends Pères Jésuites. (Je reviendrai sur ce projet plus tard.)

En vertu d'un Writ du Roi daté du 18 mars 1800 adressé à Mr. James Sheppard, Shérif de Québec, celui-ci fit la saisie de tous les biens des Jésuites, meubles et immeubles, voici la liste des meubles du collège :

" Inventaire des effets saisis par le Shérif du district de Québec, a et pour l'usage de Sa Majesté, appartenant au feu révérend Père Cazot, comme représentant le ci-devant Ordre des Jésuites dans la province du Bas-Canada, en vertu du Writ du Roi a lui adressé, portant date du huitième jour de mars 1800.

" Les effets suivants délivrés par Messire Joseph Octave Plessis, Coadjuteur de Québec, savoir : (d'Argent).

1 ostensoir ou soleil, 3 calices, 2 ciboires, 3 paires de burettes, 2 plats pour ditto, 6 chandeliers et croix, 2 chandeliers portatifs, 1 benitier, 1 croix processionale, 2 bras ou girandoles, 2 ditto, 4 pots à fleurs avec les fleurs, 1 encensoir et navette, 1 lampe, 1 piscine, 1 statue de laSte-Vierge, 1 ditto St-Ignace, 1 ditto St-François-Xavier, 14 cuillères potagères, 24 ditto de table, 4 grandes fourchettes, 24 fourchettes de table, 2 cuillères à café, 2 écuelles avec leurs couvercles, 2 gobelets (argentés), 8 chandeliers et croix, 6 ditto petits, 6 pots à fleurs, 4 statues, 2 reliquaires d'argent, 6 chandeliers, 8 ditto dont un cassé, 2 christs, 4 petits chandeliers portatifs.

Ornemens.—Devants d'autel, 16 chasubles garnies, 3 chapes, 2 dalmatiques, 1 étole et vieilles do.

Linge.—1 drap mortuaire, 24 aubes, 29 surplis, 15 nappes d'autel 14 ditto de communion, 9 douzaines ditto de purificatoire, 17 corporaux, 12 palles, 123 amicts, 40 linges à lavabo, 15 cordons, 8 essuiemains, 1 paquet de linge sale, 1 ditto. 1 ditto, 1 ditto, 1 ditto. 1 caneau rouge, 5 vieux tapis, 6 petits tableaux, 1 statue de cire, 12 bouquets, 4 missels, 2 pupitres, 1 livre de chant, 1 table de marbre, 1 lustre de cuivre, quelques vieux fauteuils, chaises' etc., 1 pendule, 1 christ d'ivoire, 3 couronnes de



L'hon. Henry Starnes, président du Conseil Exécutif et Législatif, lors de la démolition du collège des Jésuites, en 1878. Mort le 3 mars 1896.

---

fleurs, 3 reliquaires de bois doré, 4 garnitures de canon d'autel.

Les deux coffres suivants de livres et de papiers, sont déposés au bureau du secrétaire de la province, accompagnés d'une boîte contenant l'aveu et dénombrement des biens qui appartenaient au ci-devant Ordre des Jésuites dans le Bas-Canada, savoir :

Un coffre marqué "No 1"— "Papiers des Jésuites", contenant comme suit :

1 livre de parchemin in-folio de comptes, endossés "des Anges",

1 livre in-folio, couvert en parchemin, endossé "Montagne à Bonhomme ou Belair."

1 ditto 4to. contenant des contrats, etc.

1 ditto folio ditto.

1 ditto de velin vert, endossé sur la première feuille, "J. M. J."



Statue du R. P. Jacques Marquette, placée au capitole de Washington, en l'honneur du découvreur du Mississipi.

Ce livre a été commencé le treize juin 1753. Fief St-Gabriel.

1 ditto en mouton, première feuille intitulée "Fiefs de N. D. des Anges".

1 ditto de veau rude, la première feuille commençant "Si varat annales".

1 ditto de parchemin, la première feuille commençant "Missio et Anno 1642 et 1643".

1 ditto de velin vert, sur la première feuille, "J. M. J." Ce livre a été commencé le huit mars 1754. "Fiefs de N. D. des Anges".

Un papier endossé, "1773 répertoire de la Jeune Lorette pour le révérend Père Giroult".

Un livre couvert en papier, endossé, "Reépertoire de Fief St-Gabriel, etc.

Un livre couvert en papier, intitulé : "Aveu et dénombrement du Fief et Seigneurie du Cap de la Magdeleine."

1 ditto intitulé : "Extraits des registres des insinuations du conseil supérieur de la Nouvelle-France," endossé avec un crayon, "Déclaration Ade 1743".

Un livre sans couvert, marqué sur la première feuille "A" la première ligne "L'article permier de quatre lieues d'étendue".

Un ditto avec un couvert de parchemin, endossé, "Gabriel".

Un ditto, "Sillery, 1719".

Un carton en veau rude, contenant, savoir : un livre couvert en papier, endossé, "No 1, Notre-Dame des Anges, 1 église, 1 presbytère et un terrain d'environ 4 arpents en superficie."

Un livre intitulé, "No 2, Ancienne et Jeune Lorette, deux églises et deux presbytères, 3 arpents en superficie."

Un ditto, endossé, " 1733, 385 C. S. Notre-Dame des Anges."

Un ditto, commençant, " L'an mil sept cent quatre-vingt-un, le vingt juillet, etc."

Un ditto, intitulé " Narration du voyage fait, etc."

Un ditto, ditto, " L'an mil sept cent quatre-vingt-un, le 12 juillet, etc." Et autres papiers.

Carte réduite des mers du nord.

Un livre in-folio de parchemin, la première feuille commençant, continuation des régistres précédents, dans lesquels tous les recteurs de ce collège ont écrit ce qui s'est passé de considérable dans ce pays, etc.

Un ditto, de veau rude jaune, quarto, intitulé " Comptes des missions depuis 1758." Comptes de la résidence.

Un livre in-folio de parchemin marqué sur le couvert, " Répertoire des fiefs Saint Gabriel et Sillery."

Un ditto de velin vert, intitulé " Répertoire pour servir à recevoir les cens et rentes pour le fief de Notre-Dame des Anges, " avec un plan détaché du trait-quarré de Charlesbourg.

Un ditto de veau rude vert, contenant des comptes.

Un ditto de parchemin, intitulé. " J. M. J." Ce livre a été commencé le ... décembre 1758, fief de Sillery.

Un titre de papier intitulé " Table des habitants nommés dans le papier Terrier."

Un ditto de parchemin, intitulé " Fief de Bélair."

Un ditto, un couvert marqué intitulé, " Domestiques de Notre-Dame des Anges, en février 1757."

Un ditto in-folio de parchemin marqué, " Terrier du Fief Bélair."

Un ditto quarto, contenant des donations, concessions, contrats, etc. commençant par un certificat de l'intendant Bouteroue, 3 paquets, titres concessions, donations, actes, etc., marqué A. B. C.

Un ditto, titres de Notre-Dame des Anges.

Un ditto, contrats de concessions à Batiscan, 1798 et 1799.

Un ditto, concessions pour Mons. Desjardins, dans la seigneurie de St-Gabriel.

1 ditto, actes, etc., etc., marqué D.

1 livre, extraits des régistres du

1 ditto, actes, etc., etc. F.

1 ditto, concessions dans la seigneurie de St-Gabriel. G. et H.

1 ditto, divers papiers, I.

1 ditto, contrats de concessions, K.

1 procès verbaux, obligations et baux, L.

Contre No 2, papiers des Jésuites, savoir :—1 paquet de comptes et quittances. M et N., 1 ditto, papiers concernant St-Gabriel, O. 1 ditto, ditto à Sillery, P. 1 ditto, procès-verbaux, etc., etc., Q. 1 paquet de papiers concernant les Trois-Rivières, R. 1 ditto, Batiscan, S. 1 ditto. Cap de la Magdeleine, T. 1 ditto. Bélair, V. 1 ditto, N.-D. des Anges U. 1 ditto, ditto, W. 1 ditto, de la cité de Quebec. X. Une boîte marquée. " Aveu et dénombrement des biens autrefois aux Jésuites, contenant les dits aveux et dénombrement." compris 49 feuilles. Tous les articles suivants ont été laissés au collège des Jésuites.

LIVRES, SAVOIR :

Dictionnaire de Trevoux, folio, 7 vols. Ditto de Pontas, 3 vols. Ditto Economique, 2 vols. Pontifical romain, 1 vol. Entretiens du P. Novel, 4to, 1 vol. Méditations du P. Dupont,, 1 vol. Martyrologe romain, 1 vol. Abrégé de Géographie, 8vo. 1 vol. Sermons sur les Mystères, 1 vol. Confessions de St-Augustin, Pratiques de piété, retraite de St-Ignace, Année du Chrétien, 13 vols, Mystères du Père à deux Etoiles, Sermons du Père Cheminée, 3e vol., ditto sur divers sujets moraux, Le Maître Italien, Le caractère de la véritable et de la fausse piété, Les oeuvres de St-François de Sales, Offices à l'usage de la Société de Jésus, Théologie Française. Dictionnaire Géographique. Sermons de M. Mayoles, 2 vols, Conférences sur l'usure et la restitution, 1er vol, Sermons du Père Trey de Neuville, 6 vols, Leçons de la sagesse, La véritable manière de prêcher, Sermons du Père Bretonneau, 3 vols, Institutions au droit français, 2e vol, Panegyrique des Saints, 1er vol, Pensées du Père Bourdaloue, La Sainte Bible, 2 vols, Le Chrétien en solitude, Les Progrès de la vie spirituelle, Vie du Père Régis, Traité de l'Amour de Dieu, Entretiens de Monsieur le Commandeur, Lettres édifiantes, 2 vols, Mémoires du Levant, 8e vol, Entretiens de Cicéron, 2e vol. Nouveaux mémoires des Missions de la Compagnie de Jésus, 9 vols, Histoire de France,12 vols, Spectacle de la nature, 2 vols, Oeuvres de Monsieur Boileau, 3e vol, Exercices de Piété, Méditations du Père Dupont, Histoire Sainte, 2 vols, Actions Chrétiennes, 4e vol, Etablissement de la Foi, 2e vol, Trésorier et vencnie. Paradisus Anna Christiana. Le véritable art du Blason, 2 vols, Nouvelle Chirurgie Médicinale, Les entretiens physi ques, 3 vols. Les sermons du Père Térasson, 4e vol.. Epistolae Praepositorum Generalium ad Patres et Fratres Societatis Jesu, Pratiques de Piété. Les Souffrances de Jésus-Christ, Introduction à la vie Dévote, 3 vols, Officia ad usum P P Societatis Jesu. Supplément, Le Journal des Saints, 2 vols, Conduite Chrétienne, La Conduite de St-Ignace, Jésus-Maria, Extrait du rituel romain. Le Nouveau Testament. Breviarium romanum. Traité de la Nouvelle Orthographie. Ordo administrandi Sacramenta. Livres de Prières. Méthode pour converser avec Dieu. 2 Breviarium, La Dévotion à Jésus-Christ, Règle de la Compagnie de Jésus. Pratique des Cérémonies de la Sainte Messe. Pratique facile

pour élever l'âme, Avis donné aux Confesseurs, Un coffre de Papiers privés.

Dans la chambre et cabinet du R. P. Cazot.—Un........, Deux bergères, huit chaises, Un poêle, de fer avec huit feuilles de tuyaux, Une table avec un tapis bleu, Un prie-Dieu, Un tabouret, Dix cadres, Trois pièces matelas et lit garni, Deux tables, Trois vieilles chaises, Deux valises, Une redingote noire, Deux soutanes, Cinq plans en rouleaux, Deux ditto sans ditto, Cinq paires souliers, Un bonnet quarré, vingt-huit bouteilles vides, Une canne, Une file, Une pièce toile cirée, douze paires vieilles culottes, Deux gilets, Une ceinture, Un vieux chapeau, Une longue vue.

Au Réfectoire.—Un poêle avec 17 feuilles, une pendule, une table pliante, 2 jarres, 1 quart à l'eau, 3 cruches de grais, 1 pilon de—Y, 8 douzaines et 3 assiettes de grais, 5 bolles de grais, 3 soupières d'étain, 1 ditto grais, 24 plats ditto, 1 bombe de cuivre, 5 sallières de cristal, 6 verres à patte, 6 chaises, deux petits tabourets, une commode, 12 verres à vin, 5 pots de grais, 7 flacons, 7 caraffes, 1 beurrier, 1 théière, 10 tasses à café, 1 plat à barbe, 2 sucriers, 1 douzaine couteaux et 1 douzaine fourchettes à manches noirs, 9 couteaux communs, 3 douzaines vin blanc, 2 sauciers de grais.

A la cuisine.—1 table, 1 buffet, 1 fontaine de cuivre, 1 tournebroche, 3 poêles à frire, 1 lèchefrite, 9 casseroles, 3 marmites, 2 chaudières de cuivre, 2 passoires, 1 grille, 1 écumoire et cuillère à pot, 3 cafetières, 2 chandeliers de cuivre, 1 frillon de fer-blanc, 2 sappes, 2 grandes fourchettes, 1 quart à l'eau, 2 paires de pincettes, 1 paire de chenets, 2 pelles, 24 trépieds, 1 berceau à hacher, 1 soufflet, 3 entonnoirs, 1 moulin à poivre, 1 tableau, 1 chaudière de fer-blanc, 1 fanal.

Au cabinet.—1 table, 1 quart vin blanc à moitié vide, 1 escabeau, 6 tergettes de fer, 7 petites boites, 1 redingote, 3 soutanes.

Décharge.—1 armoire 3 tables, 3 chaises bourées, 8 vieux tapis, 2 cruches, 20 quarts vides, 12 chaises vieilles, 6 tinettes vides, 2 tinettes de beurre, 1 bassin cuivre, 1 vieille bergère, 2 bolles blanches, 3 grandes casseroles de cuivre, 1 sac de riz, 1 baril de plomb, 1 tourtière de cuivre, 1 paire balances de cuivre, 1 poissonnière, 1 vieux baudet, 2 saloirs avec un p— de lard, 1 vieille fontaine de cuivre, 2 vieilles géographies, 3 chaudières ditto, 1 sellier, 1 chaudron, 2 vieilles aiguines, 2 marmites, 22 bouteilles vin blanc, 1 palan, 1 chaise commodité, 2 vieux sceaux, 2 sappes, 1 hache, 5 fers à repasser, des vieilles serrures, 1 paire bottes de peau de mouton, 3 flacons, 1 petite fontaine de fer-blanc, 1 seringue, 1 boite avec un peu de chandelle, 1 bassin.

Chambre occupée par les domestiques.—2 lits garnis, 3 vieilles chaises, 2 poêles avec 4 vieilles feuilles de tuyaux, 1 balais de crin, 9 images, 1 vieux soufflet.

Linge.—42 chemises, 8 mouchoirs, 27 draps, 2 bonnets coton, 32 essuie-mains, 39 bonnets de toile, 61 nappes, 25 paires chaussons de toile, 6 taies d'oreillers, 52 torchons.

Chambre de François Dorval.—1 poêle avec son tuyau, 5 vieilles chaises, 1 armoire, 1 rideau vert, 1 table, 1 chandelier de cuivre, 1 lit garni, 1 prie-Dieu.

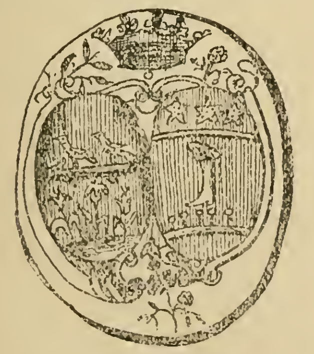
Ecurie.—1 cheval et une vache, 1 charrette, 1 calèche, 1 harnois complet, 1 cariole, 300 bottes de foin aux environs.

Allée.—2 cloches, 1 petit chariot, 1 hote, 7 quarts vides, 1 vieille

faux, 1 baudet, 1 faux Serri, 1 vieux tuyau, 2 vieux sceaux de ferblanc, 1 barrique à l'eau, 1 gardefeu, 1 poelon de cuivre, 8 sceaux de cuir, 2 vieilles haches, 2 escabeaux, 4 tables sans pieds, 1 vieille bergère, 1 petite charrette, 1 garniture de cariole, 1 bèche de fer, 1 paire de raquettes.



Sir Henri Gustave Joly de Lotbinière, premier ministre et commissaire d'Agriculture et des Travaux Publics, à Québec, lors de la démolition du collège des Jésuites en 1878 ; gouverneur actuel de la Colombie Anglaise depuis 1900.



Armes de la famille Joly de Lotbinière.

Glacière.—2 jarres, 4 quarts vides, 8 minots d'avoine, 1 berline, ferrailles, 2 cuves, 1 fleau, 1 chaudron, 2 cruches, 1 plat de saindoux, des poids a peser, 2 sappes, 2 paniers.

Chambre de Monsieur Desjardins.—1 lit complet avec des rideaux d'indienne, 3 chaises tournées, 1 bergère, 1 bibliothèque, 1 fauteuil, 1 table, 1 prie-Dieu, 1 armoire, 5 pains de sucre d'érable, 1 chandelier de cuivre, 1 chaise commodité, 1 miroir.

Chambre du sacristain.—1 poèle avec 13 feuilles de taule, 2 armoires, 1 petite table, 1 bergère, 8 chaises communes, 3 vieux rideaux d'indienne, 4 chaises en bois, 1 sceau de cuivre, 5 chaises bourrées, quelques vieux rideaux verts, 1 armoire double, 4 couches, 1 lit garni.

Argent monayé.—Cet argent est considéré comme la propriété personnelle de feu Revd. Père Cazot.

Chez MM. Lester et Morrogh.	£65	12	9
Entre les mains de M. Perrinault.	50	0	0
Argent prêté à divers personnes.	16	2	0
En caisse.	25	11	8
—	£157	6	5

Québec, 28e mars 1800.

(Signé). Ja. Sheppard, Shérif.

(Endossé.)

Inventaire des meubles appartenant au ci-devant Ordre des Jésuites dans le Bas-Canada, saisis par le Shérif du district de Québec.

Déposé pour faire foi, dans la Cour du Banc du Roi à Québec, le 16 avril 1800.

(Signé). Js. P.

“ En vertu du Writ ci-inclus, j'ai saisi et pris la possession réelle et actuelle de Notre Souverain Seigneur le Roi, toutes et chacune des Terres, Propriétés et Biens-meubles et immeubles de





Armes de la famille Mercier.

quelque nature et description qu'ils soient, sis et situés dans le district de Québec, dans la Province du Bas-Canada, qui appartenoient autrefois au ci-devant Ordre des Jésuites, ou dont le dit ci-devant Ordre des Jésuites étoit en possession, ou avoit ou reclamoit quelque droit, titre, intérêt ou demande, et qui ont été occupés par les anciens Membres survivans du dit ci-devant Ordre des Jésuites nommés au dit Writ, ou par aucun d'eux, ou par Jean-Joseph Cazot, y nommé, et plus particulièrement tous et chacun des Fiefs, Seigneuries, Terres et biens immeubles qui y sont particulièrement décrits, et les biens meubles contenus dans la cédule annexée au présent ; tout ce que ci-dessus en la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté pour le district de Québec, tel qu'il m'est enjoint par le dit Writ.

" Donné sous mon Seing et Sceau, en la cité de Québec, dans la dite Province du Bas-Canada, le 16 avril 1800.

(Signé), Ja. Sheppard,
Shérif.



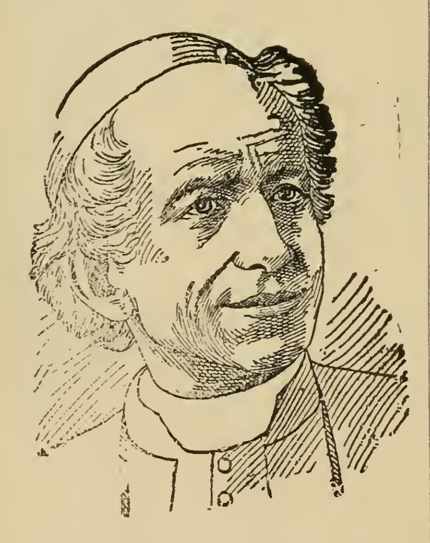
L'HON. HONORE MERCIER

Comte romain Grand'Croix de l'Ordre de St-Grégoire le Grand, officier de la Légion d'Honneur et ex-premier ministre de la province de Québec ; ancien élève des Jésuites au collège Sainte-Marie, à Montréal. Né à Saint-Athanase, le 15 octobre 1840, fils de J. B. Mercier et de Marie Catherine Laflamme ; marié en premières noces le 29 mai 1866, à Mlle Léopoldine Boivin ; en secondes noces le 9 mai 1871, à Mlle Virginie St-Denis. Mort à Montréal, le 30 octobre 1894.



SA SAINTETE PIE IX

Pape de 1846 à 1878. Jean Marie J.-Bte., Pierre Pelegrin Isidore, de la Maison Contale de Mastaï-Ferretti. Né à Sinigaglia, le 23 mai 1792 ; 1ère messe le 11 avril 1819 ; archev.-évêque d'Imola, le 17 déc., 1832 ; cardinal du titre de Saint-Marcelin et Saint-Pierre, le 14 déc., 1840 ; exaltation au pontificat, le 16 juin 1846 ; définition de l'Immaculée Conception, le 8 déc. 1854 ; concile du Vatican, le 8 déc. 1869 ; proclamation de l'Infaillibilité pontificale, le 20 juillet 1870 ; autorise Mgr Taschereau de s'entendre avec le gouvernement pour régler la question des biens des Jésuites, en 1876 ; Décédé le 7 février 1878.



Sa Sainteté Léon XIII (Joachim Pecci). Né à Carpineto, le 2 mars 1810 ; ordonné prêtre le 23 déc. 1837 ; sacré évêque, le 19 février 1843 · transféré à l'évêché de Pérouse, le 13 janvier 1846 ; crée cardinal, le 19 déc. 1853. Elu Pape, le 20 février 1878.

LES BIENS DES JESUITES

Les Evêques de Québec qui ont succédé à Mgr Hubert ont toujours reclamé les biens des Jésuites comme appartenant aux Canadiens et pour l'éducation et les missionnaires des Sauvages. Les fonds se sont accumulés jusqu'en 1832, lorsque le gouvernement sous Lord Aylmer, se décida de prendre une partie de ces fonds pour l'éducation. Les troupes ont occupé le Collège comme Casernes de 1776 à 1871, année où le gouvernement Britannique retira ses troupes du Canada. En 1876, Mgr Taschereau rentra en correspondance avec le gouvernement de Québec, qui était devenu responsable de ces biens depuis la Confédération en 1867. Mgr se disait autorisé par Sa Sainteté Pie IX, de régler cette question. Mais elle fut encore temporisée. Ce ne fut qu'en 1888, que l'Honorable Honoré Mercier, alors premier ministre du gouvernement de Québec, prit la chose en main. Il se fit autoriser par Sa Sainteté Léon XIII, et des intéressés pour en venir à une solution, et fit passer la loi suivante :

CHAP. XIII.

Acte relatif au règlement de la question des "Biens des Jésuites."

[Sanctionné le 12 juillet, 1888.]

Attendu qu'à l'ouverture de la présente session de cette Législature, il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de prononcer, dans son gracieux discours du trône les paroles suivantes :

" Je suis heureux de vous informer que la question des "Biens des Jésuites," pendante depuis si longtemps entre les autorités religieuses et civiles, et qui a créé

tant de malaise dans ce pays, recevra bientôt une solution favorable et satisfaisante pour tous les intéressés et que mon gouvernement espère soumettre à votre approbation, pendant cette session même, un règlement à ce sujet.

“ Les obstacles qui empêchaient la vente du terrain de l'ancien collèges des Pères Jésuites, situé en cette ville, ont disparu ; le principe de la restitution en nature est abandonné par qui de droit, et il ne reste plus qu'à fixer à l'amiable le chiffre de la compensation à être accordée.

“ A l'occasion du règlement de cette délicate question, certaines institutions d'éducation protestantes recevront une allocation raisonnable, proportionnée à l'importance numérique de la minorité, en cette province ; ”

Attendu que les dits biens ont été confisqués par les autorités impériales sous le règne de Georges III, après la suppression de l'ordre des Jésuites, et qu'ils ont été subséquemment transmis aux autorités de l'ancienne province du Canada ;

Attendu qu'une partie considérable de ces biens a été cédée, à l'époque de la confédération et depuis, aux autorités de cette province ;

Attendu que des représentations énergiques ont été faites aux autorités civiles, au sujet de ces biens, par les autorités religieuses et les citoyens de ce pays, et notamment par Mgr Jean-François Hubert, évêque de Québec, le 10 novembre 1799 ; —par les citoyens de Québec, le 4 février 1793 ;—par Nos Seigneurs les évêques Joseph, évêque de Québec, Pierre-Flavien Turgeon, évêque de Sydime, coadjuteur de Québec, et Jean-Jacques Lartigue, évêque de Telmesse, suffragant de l'évêché de Québec et grand-vicaire du district de Montréal, le ou vers l'année 1835 ;—par Nos Seigneurs les évêques Joseph, archevêque de Québec, Pierre-Flavien Turgeon, évêque de Sydime, coadjuteur de Québec, Pius, évêque de Kingston, Patrick, évêque de Carrha, coadjuteur de Kingston, Ignace, évêque de Montréal, T. Charles, évêque élu de Martyropolis, coadjuteur de Montréal, Michael, évêque de Toronto, en janvier 1845 ; —par le clergé des diocèses de Québec et de Montréal, en juin 1847 ;—par le révérend Père Théophile Charaux, supérieur général de la mission des Jésuites en Canada, en janvier 1874 ;—par Nos Seigneurs les évêques, E. A., archevêque de Québec, L. F., évêque des Trois-Rivières, Jean, évêque de Rimouski, Edouard Charles, évêque de Montréal, Antoine, évêque de Sherbrooke, J. Thomas, évêque d'Ottawa, L. Z., évêque de St-Hyacinthe, Dominique, évêque de Chicoutimi, le 9 octobre 1878 ;—enfin, par Sa Grâce l'archevêque de Québec, les 2 janvier, 8 avril et 27 avril 1885 ;

Attendu que dans sa lettre du 2 janvier 1885, adressée à l'honorable John J. Ross, alors premier ministre de cette province, Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Québec disait :

“ J'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu d'un indult du 13 octobre 1884, je suis personnellement autorisé par le Saint-Siège à traiter avec le gouvernement provincial de Québec et à terminer, moyennant juste compensation, la question de la propriété des biens autrefois possédés dans cette province par les RR. PP. Jésuites lors de la suppression de leur Institut en 1773 ; ”

Attendu qu'en réponse à une de ces représentations faite le 8 avril 1885, par Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Québec, l'honorable John J. Ross, alors premier ministre, répondit comme suit, le 25 avril de la même année :

“ Si Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil décide de rouvrir et de reconsidérer cette question des biens des Jésuites, je ne manquerai pas d'en prévenir Votre Grandeur et les révérends Pères de la Compagnie de Jésus, afin que, avec votre concours et le leur, il puisse, s'il y a lieu, proposer à la législature une mesure qui devra régler cette question d'une manière satisfaisante et définitive.”

Attendu que à la suite de ces différentes représentations, et surtout de celle du 9 octobre 1878, signée par les évêques de la province, et protestant contre la mise en vente par le gouvernement du terrain de l'ancien collège des Jésuites, à Québec, telle vente n'a pas eu lieu, et que ce terrain est tombé dans un état de dégradation regrettable ;

Attendu que le 17 février 1888, l'honorable Honoré Mercier, premier ministre de cette province, écrivit la lettre suivante :

“ Rome, 17 février 1888.

“ A Son Eminence le cardinal Giovanni Simeoni, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande,

Eminence,

“ Une dépêche de Votre Eminence, en date du 7 mai dernier, 1887, informait Son Eminence le cardinal Taschereau que le Saint Père se réservait de régler lui-même la question des biens des Jésuites au Canada.

“ Au nombre des biens ainsi appelés “ Biens des Jésuites ” se trouve le terrain de l'ancien collège des Pères situé en face de la Basilique, au centre même de la capitale de la province de Québec.

“ Mes prédécesseurs, dans le gouvernement, avaient cru devoir, vers 1876 je crois, ordonner la démolition de ce collège, et la division du terrain en lots à bâtir, en vue d'une vente prochaine, qui cependant n'eut pas lieu, vu certaines représentations faites en haut lieu dans le temps.

“ Pour éviter de nouvelles difficultés, je suppose, mes prédécesseurs ont laissé dormir la question et tomber le terrain dans un si triste état d'entretien qu'il est devenu le refuge des animaux et même le réceptacle d'immondices, de telle sorte que l'on dit tout haut, à Québec, que cela constitue une véritable honte publique.

“ Dans ces circonstances, je crois de mon devoir de demander à Votre Eminence, si Elle verrait quelque objection sérieuse à ce que le gouvernement vendit ce terrain, en attendant le règlement final de la question des biens des Jésuites.

“ Le gouvernement considérerait le produit de cette vente comme un dépôt spécial dont il serait disposé plus tard, suivant les conventions qui seraient arrêtées entre les parties intéressées, avec la sanction du Saint-Siège.

“ Comme il sera peut-être nécessaire de consulter à cette égard, la législature de notre province, qui doit être convoquée très prochainement, j'ose solliciter respectueusement une réponse immédiate.

“ Daignez croire, Eminence, à la considération filiale avec laquelle j'ai l'honneur de me dire de Votre Eminence, le très dévoué serviteur.

(Signé) Honoré Mercier,
Premier ministre de la
province de Québec.

A laquelle lettre il fut répondu comme suit :

(Traduction)

" Rome, le 1er mars 1888.

Illustrissime Seigneur,

" Je m'empresse de signifier à votre seigneurie, qu'ayant présenté votre demande au Saint-Père dans l'audience d'hier, Sa Sainteté a daigné accorder la faculté de vendre le terrain qui appartenait aux Pères Jésuites avant la suppression, à la condition expresse, toutefois, que la somme qui en sera retirée soit déposée et laissée à la libre disposition du Saint-Siège.

" En vous communiquant la présente je vous souhaite tout bien dans le Seigneur.

" De votre seigneurie le très affectionné,

(Signé),

Giovanni Cardinal Simeoni,

Préfet, etc."

Que le 21 mars 1888, le télégramme suivant fut envoyé de Québec, à Son Eminence le Cardinal Simeoni, à Rome :

" Dans l'affaire des biens des Jésuites, le gouvernement objecte respectueusement à la condition imposée dans la lettre de Votre Eminence du premier mars courant, et ne peut espérer aucun succès dans le règlement de cette affaire délicate, que si permission de vendre terrain est accordée dans les conditions et suivant les termes mêmes de ma lettre du dix-sept février dernier.

" Je sollicite respectueusement réponse favorable immédiate dans l'intérêt même du règlement final de la question.

" (Signé) HONORE MERCIER,

" Premier ministre."

Que le 24 mars 1888, la réponse suivante fut envoyée de Rome, par Son Eminence le cardinal Simeoni :

" Pape permet que le gouvernement conserve le produit de vente terrain Jésuites, dépôt spécial à disposer plus tard avec sanction du Saint-Siège ; "

Attendu qu'à la suite de ces négociations la correspondance suivante fut échangée entre le Premier Ministre et le Très Révérend Père Turgeon, Recteur du Collège Ste-Marie, à Montréal, et agent du Saint-Siège :

" Collège Ste-Marie,

25 avril, 1888.

" Honorable Honoré Mercier,
Premier Ministre, Province de Québec,

" Monsieur le Premier Ministre,

" J'ai l'honneur de vous transmettre copie de la lettre officielle, datée de Rome, le 27 mars, 1888, par laquelle la Sacrée Congrégation autorise les Pères Jésuites à traiter avec le gouvernement, Jésuites ".

" J'ai aussi l'honneur de vous faire connaître que, dans une assemblée de la corporation de la Compagnie de Jésus, en date du 2 avril 1888, j'ai été nommé procureur général et spécial à cet effet.

" De plus, le 9 avril dernier, le Révérend Père Supérieur de la Mission du Canada m'a donné sa procuration par un acte fait et passé en la cité de Montréal, district de Montréal, en l'étude de maître L. O. Hétu, notaire, avec plein pouvoir de traiter avec le gouvernement, aux conditions énoncées dans la lettre de la Sacrée Congrégation.

" J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Premier Ministre, votre très humble serviteur,
" [Signé] A. D. Turgeon, S. J.
" Procureur des Jésuites,
à Montréal."

[Traduction.]

" Rome, le 27 mars, 1888.

" Très Révérend Père,

" J'ai le plaisir de signifier à Votre Paternité, que la question concernant la revendication des biens des Pères Jésuites dans le Bas Canada, ayant été référée à une commission spéciale de cardinaux, le 20 mars courant, il a été proposé de résoudre le doute suivant :

" Si, comment, et à qui il convient de donner l'autorisation de réclamer du gouvernement de la province de Québec, les biens qui appartenaient aux Pères Jésuites avant la suppression de la Compagnie.

" Alors les Eminentissimes cardinaux ont répondu : Affirmativement, en faveur des Pères de la Compagnie de Jésus, et selon le mode prescrit ailleurs, c'est-à-dire, que les Pères de la Compagnie de Jésus traitent en leur nom avec le gouvernement civil, de façon repondant à ce que pleine liberté soit laissée au Saint-Siège, de disposer de ces biens comme il le jugera oportun, et en conséquence, qu'ils aient grand soin qu'aucune condition ou qu'aucune clause ne soit mise dans l'acte public de cession de ces biens, qui puisse, en aucune façon, affecter la liberté du Saint-Siège.

" De plus, quelle que soit la somme que les Pères de la Compagnie de Jésus reçoivent du gouvernement, qu'ils soient tenus de la déposer en un lieu sûr à être déterminé par la Sacrée Congrégation.

" La susdite résolution a été référée au Saint-Père, dans l'audience de ce jour, et Sa Sainteté a daigné l'approuver dans toutes ses parties.

" En conséquence Votre Paternité est autorisée à revendiquer les mêmes biens aux conditions déjà énoncées.

" En vous communiquant cette information, je prie le Seigneur de vous conserver et de vous faire prospérer.

" De V. P., le très affectioné.
(Signé).
Jean Card. Simeoni.
Préfet.
D. Archev. de Tyr,
Secr.

" Très révérend Père Procureur des Jésuites de Montréal."

" Cabinet du premier ministre,
Province de Québec.

Québec, le 1er mai 1888.

" Révérend Père Tugeon, procureur des Jésuites à Montréal, Montréal.

" Très révérend Père,

" J'ai soumis à mes collègues la copie de la lettre de la Sacrée Congrégation de la Propagande, datée de Rome, le 27 mars dernier, et qui autorise les Pères de la compagnie de Jésus à traiter en leur nom avec le gouvernement de la province, au sujet des biens dits " Biens des Jésuites."

" Je leur ai soumis aussi votre lettre du 25 avril dernier, par la-

quelle vous me transmettez celle de la Propagande, dans laquelle vous m'informez que vous avez été nommé procureur général et spécial à l'effet susdit et que le révérend Père Supérieur de la mission du Canada vous a donné une procuration devant maître Hêtu, notaire, avec plein pouvoir, etc., etc.

" Avant d'entrer en négociation avec vous au sujet de ces biens, le gouvernement désire vous rappeler :

" 1. Qu'il vous faut déposer chez un notaire l'original de la lettre susdite de la Sacrée Congrégation, avec deux déclarations solennelles, reçues au désir de la loi, et identifiant les signatures des préfet et secrétaire de la dite Congrégation qui se trouvent au bas de ce document ;

" 2. Que des copies authentiques de cette lettre et de ces déclarations solennelles, ainsi que de la résolution de votre corporation adoptée le deux avril dernier et de la procuration du révérend Père Supérieur des Missions en Canada, nous soient transmises ;

" 3. Qu'en consentant à traiter avec vous, au sujet de ces biens, le gouvernement ne reconnaît aucune obligation civile, mais seulement une obligation morale, à cet égard ;

" 4. Qu'il ne saurait être question d'une restitution en nature, dont le principe a été abandonné par qui de droit, mais seulement d'une compensation en argent à être fixée avec vous à l'amiable ;

" 5. Que la somme fixée comme compensation devra être exclusivement employée dans la province ;

" 6. Que vous ferez au gouvernement de la province de Québec une cession complète, parfaite et à perpétuité, de tous les biens qui ont pu appartenir, en Canada, à quelque titre que ce soit, aux Pères de l'ancienne Compagnie, et que vous renoncerez à tous droits généralement quelconques sur ces biens et sur leurs revenus en faveur de notre province, le tout, tant au nom de l'ancien ordre des Jésuites et de votre corporation actuelle, qu'au nom du Pape, de la Sacrée Congrégation de la Propagande et de l'église catholique romaine en général ;

" 7. Que toute convention faite entre vous et le gouvernement de cette province ne vaudra qu'en autant qu'elle sera ratifiée par le Pape et la législature de cette province ;

" 8. Que le montant de la compensation fixée restera en la possession du gouvernement de la province comme un dépôt spécial, jusqu'à ce que le Pape ait ratifié le dit règlement et fait connaître sa volonté quant à la distribution de ce montant dans ce pays ;

" Que votre corporation recevra l'intérêt de ce dépôt à quatre pour cent, à compter du jour de la signification au secrétaire de la province, de l'acte du Pape confirmant le même arrangement ; et cela jusqu'au paiement du capital qui devra se faire à qui de droit dans les six mois de la signification au dit secrétaire de la province, de la décision du Pape quant à cette distribution ;

9. Enfin, que la loi qui ratifiera ces conventions contienne une clause décrétant qu'à l'occasion de ce règlement, la minorité protestante recevra une allocation proportionnée à son importance numérique, en faveur de ses oeuvres d'éducation.

" Voilà, Très révérend Père, les bases sur lesquelles le gouvernement désire traiter avec vous cette délicate question des biens dits: " Biens des Jésuites."

" Espérant que vous seconderez nos désirs de la régler le plus tôt possible, à l'avantage de toutes les parties intéressées.

“ J'ai l'honneur de me souscrire votre tout dévoué.

(Signé) Honoré Mercier,
Premier ministre.



Son Honneur Auguste Réal Angers, lieutenant-gouverneur, lors de la solution du bien des Jésuites, en 1898. Né le 4 octobre 1838 ; lieutenant-gouverneur, le 28 octobre 1887.

Québec, 8 mai 1888.

“ L'honorable Honoré Mercier, premier ministre, province de Québec.

“ Monsieur le ministre.

“ J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 1er mai dernier, dans laquelle vous me dites avoir soumis à vos collègues, l'indult de la Sacrée Congrégation de la Propagande, daté de Rome, le 27 de mars dernier, autorisant les Pères de la Compagnie de Jésus à traiter, en leur nom, avec le gouvernement de la province de Québec, la question dite “ Biens des Jésuites.”

“ Vous me dites aussi avoir soumis à vos honorables collègues, ma lettre du 25 avril dernier, par laquelle je vous informe que j'ai été nommé procureur général et spécial à l'effet susdit, et que le révérend Père supérieur de la Mission du Canada, m'a donné une procuration devant maître Hêtu, notaire, avec plein pouvoir, etc., etc.

“ Agréez mes remerciements, monsieur le ministre, pour avoir bien voulu donner à cette communication une attention aussi prompte.

“ J'ai l'honneur de répondre, par la présente, aux différents points que votre gouvernement désire me rappeler, en suivant l'ordre indiqué par numéros, dans la vôtre du 1er mai :

“ 1. L'original de la lettre susdite de la Sacrée Congrégation, avec déclarations solennelles reçues au désir de la loi, et identifiant les signatures des préfet et secrétaire de la dite Congrégation, qui se trouvent au bas de ce document, ont été déposés chez maître Cyrille Tessier, notaire, résidant dans la cité de Québec.

“ 2. Veuillez trouver sous ce pli les copies authentiques de cette lettre et de ces deux déclarations solennelles, ainsi que de la résolution de notre corporation, adoptée le 2 avril dernier, et de la procuration du révérend Père supérieur de la Mission du Canada, dont l'original, sous le numéro onze mille huit cent cinquante-quatre, est laissé dans l'étude de maître L. O. Hêtu, notaire, résidant dans la cité de Montréal.

“ 3. L'obligation morale que le gouvernement reconnaît avoir, en consentant à traiter avec moi, m'est une garantie suffisante pour entrer en négociation.

“ 4. Le Saint-Siège, les supérieurs de la Compagnie de Jésus, et la Corporation que je représente, tout en louant votre désir de rendre justice aux Pères de la Compagnie de Jésus, veulent aussi aider le gouvernement à régler cette question, et donner une preuve de leur dévouement envers le pays et la province de Québec en particulier ; en conséquence ils seront satisfaits d'une juste compensation, eu égard à la valeur des biens et propriétés, autrefois en possession des Pères Jésuites, au lieu d'une restitution en nature.

“ Cette compensation en argent sera fixée à l'amiable, comme me le fait espérer la grande bienveillance que vous m'avez accordée jusqu'ici, monsieur le ministre, et le concours généreux que nous prêteront vos honorables collègues aussi bien que les honorables membres des deux Chambres.

“ Si, cependant, il devenait nécessaire d'avoir recours à l'arbitrage, aucune des parties intéressées ne pourrait s'y opposer.

“ 5. M'appuyant sur les constitutions de la Compagnie de Jésus et sur les intentions des anciens donateurs, je puis vous affirmer que la somme fixée comme compensation, et que les Pères Jésuites recevront, sera exclusivement employée dans cette province.

“ 6. Le gouvernement de la province de Québec recevra une cession complète, parfaite et à perpétuité de tous les biens qui ont pu appartenir, en Canada, à quelque titre que ce soit, aux Pères de l'ancienne Compagnie, et les Pères Jésuites renonceront à tous droits généralement quelconques sur ces biens et sur leurs revenus en faveur de la province, le tout, au nom du Pape, de la Sacrée Congrégation de la Propagande et de l'Eglise catholique romaine en général.

“ 7. Toute convention faite entre le gouvernement de cette province et les Pères Jésuites, ne vaudra qu'en autant qu'elle aura été ratifiée par le Pape et la législation de cette province.

“ 8. Le montant de la compensation fixée restera en la possession du gouvernement de cette province, comme un dépôt spécial jusqu'à ce que le Pape ait ratifié le dit règlement et fait connaître sa volonté quant à la distribution de ce montant dans ce pays.

“ Notre corporation recevra l'intérêt de ce dépôt à quatre pour cent à compter du jour de la signification au secrétaire de la province de l'acte du Pape confirmant tel arrangement, et cela jusqu'au paiement du capital qui devra se faire à qui de droit, dans les six mois de la signification au dit secrétaire de la province de la décision du Pape, quant à cette distribution

“ 9. Cette clause ne touchant pas la question que je suis chargé de traiter avec le gouvernement, je vous prie, monsieur le ministre, de vouloir bien me dispenser d'y répondre.

“ Il ne me reste plus, monsieur le ministre, qu'à vous exprimer encore une fois toute ma reconnaissance et à vous promettre mon concours pour vous aider à régler le plus promptement possible cette délicate question.

“ J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, votre très humble serviteur

[Signé]. A. D. Turgeon, S. J.,

“ Procureur des Jésuites.”

“ Cabinet du Premier Ministre.

“ Québec, le 14 mai, 1888.

“ Mon Révérend Père,

“ En réponse à votre lettre du 8 courant, j'ai l'honneur de vous

informer que le gouvernement est prêt à recevoir votre demande par écrit, quant à la compensation à être accordée.

“ Il espère que cette demande sera très raisonnable et modérée, vu les difficultés financières de la province et autres.

“Croyez-moi, respectueusement, votre dévoué,

[Signé], Honoré Mercier.

“ Très Révérend Père Turgeon, S. J.”

Québec, 20 mai, 1888.

“ L'honorable Honoré Mercier, Premier Ministre de la province de Québec,

“ Monsieur le ministre,

“ J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 14 courant, dans laquelle vous m'informez que le gouvernement est prêt à recevoir ma demande d'une compensation raisonnable et modérée.

“ Voici, Monsieur le Ministre, ce que je crois devoir répondre en faveur de la cause que j'ai l'honneur de défendre.

“ D'après les rapports afficiels que vous avez eu l'extrême obligeance de me communiquer, je constate que les biens des Jésuites sont évalués à la somme de $1,200,000.00.

“ Ce n'est qu'une valeur approximative, et je la crois bien inférieure à la valeur réelle.

“ Des hommes compétents que j'ai consultés à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières, n'hésitent pas à affirmer que les biens des Jésuites valent au moins $2,000,000.00.

“ Ils calculent :

“ 1. Les seigneuries fiefs à. . . . $5,000,000.00

“ 2. La propriété au centre de la ville de Montréal, d'une étendue de 330,003 pieds, peut être évaluée à $3.00 du pied —des évaluateurs autorisés prétendent même que le prix réel est de $6.00 du pied, comme il est de $10.00 sur la Place d'Armes et de $16.00 au carré Victoria— représentant, pour la moitié de la valeur réelle une somme de. . . . 990,009.00

“ 3. A Québec, le terrain de l'ancien Collège est évalué, dans les rapports officiels, à un prix variant de $50,000.00 à $200,000.00,—disons. 100,000.00

“ 4. Les revenus depuis 1867 ont atteint le chiffre de. . . . 400,000.00

“ 5. Le capital des lods et ventes est de. 92,572.00

“ 6. Une propriété, Notre-Dame-des-Anges a été vendue. . ’ . . 18,200.00

“ Ce qui donne un total de plus de deux milliors de piastres.

“ Remarquez, Monsieur le Ministre, qu'aucune mention n'est

faite des intérêts, même depuis la Confédération.

" C'est donc en présence de ces documents que je dois faire la demande d'une compensation raisonnable et modérée, avant de mettre le gouvernement dans la pleine jouissance et la légitime possession de tous les biens des Jésuites en Canada.

" Or, ma proposition raisonnable et modérée, la voici : Je demande au gouvernement de la province de Québec, la moitié de la valeur réelle d'une seule des propriétés que nos Pères ont achetées de leurs propres deniers—de notre propriété de Montréal, c'est-à-dire $990.009.00, et les Pères Jésuites abandonneront toutes les autres propriétés. (Voir la liste des biens).

" Voici les raisons sur lesquelles j'appuie ma demande modérée :

" 1. Je ne demande que la moitié d'une seule propriété et j'en cède vingt autres, (voir la liste des biens) ; n'est-ce pas raisonnable et modéré ?

" 2. Nos dettes actuelles s'élèvent à $200.000.00 ; pour nos trois maisons d'études et de formation, il ne faut pas moins de $30.000.00 de revenus annuels ; pour faire les réparations urgentes que demanderaient nos maisons de Québec, Trois-Rivières, Montréal, Sault-au-Récollet et du lac Nominingue, il ne faudrait pas moins de $20,000.00, donc ma demande est raisonnable et modérée.

" 3. Le gouvernement trouvera-t-il ma demande exagérée, quand il considérera que la vente d'une seule propriété peut le rembourser et au-delà ?

" Ainsi, le Champ-de-Mars, à $5.00 du pied, rapporterait $1.024.110.00 ; n'obtiendrait-on pas un pareil résultat avec la seigneurie du Cap de la Magdeleine, dont l'étendue est de 40 lieues ? Voilà pourquoi, Monsieur le Ministre, je considère ma demande raisonnable et modérée.

" Je n'ignore pas, Monsieur le Ministre, que dans un document présenté à Rome, il y a quelques années, on a évalué tous les biens des Jésuites à la somme de $400,000 ; mais l'inexactitude de cette évaluation est démontrée même d'après les raports officiels cités plus haut.

Le même document contient d'autres propositions non moins inexactes, pour prouver que la Compagnie de Jésus est incapable par elle-même de recouvrer ses biens, à cause de l'opposition qu'elle rencontrerait dans la Législature.

" En protestant contre cette insinuation, je suis heureux d'affirmer que depuis que la Compagnie de Jésus est entrée en négociation avec le gouvernement, elle a été l'objet dela plus grande bienveillance de votre part, Monsieur le Ministre, de la part de vos honorables collègues et des honorables membres des deux chambres.

" En terminant, Monsieur le Ministre, je me permets une suggestion.

"Dès que le règlement sera conclu, ne serait-il pas possible, en dehors de la compensation accordée, de donner aux Pères Jésuites un terrain qui fût comme le monument commémoratif de l'acte éminemment catholique et conservateur que vous allez faire ?— Je propose la " Commune " de Laprairie ; ce terrain, dans l'état où il existe est de peu de valeur, mais il peut nous suffire pour le but commémoratif indiqué.

" Il est aussi une manière de commémorer, dans l'histoire poli-

tique du pays, ce concordat glorieux dont l'acte restera attaché au nom de votre ministère, dès que le Saint Père l'aura ratifié ; c'est que les établissements des Pères Jésuites en cette province, soient toujours admis, selon leurs mérites et s'ils le demandent, à partager les largesses que le gouvernement de cette province accordera à d'autres institutions, pour encourager l'enseignement, l'éducation, l'industrie, les arts et la colonisation.

" La raison de cette faveur c'est que ces allocations se feront, en grande partie, sur les fonds des " Biens des Juséites."

" Ne serait-il pas étrange, pour ne rien dire plus, de refuser aux Jésuites une part accordée à d'autres, dans les encouragements pécuniaires tirés du revenu de ces mêmes biens dont les Jésuites ont enrichi la province.

" Voilà, monsieur le ministre, ce que j'ai cru devoir vous dire avant de savoir ce que le gouvernement est prêt à m'offrir, comme compensation des biens des Jésuites.

" En attendant l'honneur d'une réponse, je compte sur la justice de ma réclamation, et sur la libéralité d'un sage gouvernement.

"J'ai l'honneur d'être, monsieur le ministre, votre très humble serviteur,

Signé, A. D. Turgeon, S. J.

Procureur des Jésuites.



R. P. Turgeon, S.J., Procureur des Pères Jésuites.

" Cabinet du Premier ministre,

Province de Québec.

Québec, le 4 juin 1888.

" Très révérend Père,

" J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre, datée du 20 mai dernier.

" Vous m'y faites connaître les conditions auxquelles vous êtes disposé à régler la question dite " Biens des Jésuites " au moyen d'une compensation équivalent à la moitié d'une des propriétés achetées par la compagnie de Jésus, de ses propres deniers.

" J'ai soumis votre lettre à mes collègues réunis en conseil, et nous sommes arrivés à la conclusion de vous répondre ce qui suit :

" 1o. Vu les difficultés qui entourent le règlement de cette question de la province, nous sommes obligés, à regret, de vous dire qué nous ne pouvons vous offrir plus de $400,000.00.

" 2o. Pour arriver à ce chiffre, nous ne prenons pas pour base la valeur intrinsèque des biens, atten-

du que depuis longtemps les autorités religieuses ont abandonné la demande de restitution en nature, et se sont contentées invariablement de réclamer une indemnité.

" Le montant de cette indemnité à même été indiqué par les autorités religieuses de ce pays, à Rome; lesquelles autorités se sont déclarés prêtes, dans différentes occasions, à accepter $400,000.00.

" 3o. Il nous est en conséquence impossible d'aller au-delà de ce montant.

Nous sommes prêts à vous l'offrir aux conditions posées dans ma lettre du 1er mai dernier.

" 4o. De plus, comme commémoration de ce règlement, nous rétrocéderons les droits que le gouvernement possède sur la commune de Laprairie.

" Ces droits, minimes il est vrai, sont toutefois les mêmes que les Pères Jésuites s'étaient réservés par l'acte de concession aux habitants de Laprairie de la Magdeleine reçu le 19 mai 1694, devant Mtre Adhémar, notaire royal de l'Ile de Montréal, moins les quelques changements faits à ces droits par actes de la législature.

" Voilà, Très révérend Père, les offres que mes collègues m'ont chargé de vous faire.

" Espérant que, vu les circonstances exposées ci-haut, vous pourrez les accepter.

" J'ai l'honneur d'être, votre tout dévoué.

Signé, Honoré Mercier,
Premier ministre.

Très révérend Père Turgeon,
Agent du Saint-Siège,
Québec, P. Q.

Québec, 8 juin 1888.

" L'honorable Honoré Mercier, premier ministre, province de Québec.

" Monsieur le ministre,

" En conséquence de votre lettre du 4 juin courant, déclarant qu'il est impossible au gouvernement d'offrir plus de $400,000.00; en présence des raisons que vous donnez et des difficultés que vous alléguez, je crois remplir le mandat dont je suis chargé et entrer dans les vues du Saint-Siège et des supérieurs de la compagnie de Jésus, qui ont à coeur de voir disparaître le malaise par cette question en ce pays, en acceptant vos propositions, si minimes qu'elles soient, et en espérant que le Saint-Siège les aura pour agréables et daignera les ratifier.

" J'ai l'honneur d'être, monsieur le ministre, votre très humble serviteur,

Signé, A. D. Turgeon, S. J.
Procureur des Jésuites.

" Cabinet du Premier ministre,
Province de Québec.
Québec, le 8 juin 1888.

" Très révérend Père,

" J'ai l'honneur d'accuser réception de la vôtre de ce jour, dans laquelle vous m'informez que vous acceptez, en votre qualité officielle, l'offre que le gouvernement vous a faite dans ma lettre du 4 juin courant.

" Il ne me reste plus qu'à faire préparer les documents nécessaires et à les soumettre à qui de droit.

" Croyez, Très révérend Père, à la haute considération de votre tout dévoué.

Signé, Honoré Mercier,
Premier ministre.

" Très révérend Père Turgeon,
Procurer des Jésuites,
Québec, P. Q.

" Attendu que copies des dites lettres du Très révérend Père Turgeon, en date du 25 avril 1888, et du Premier ministre, en date du 1er mai 1888, ont été communiquées à Son Eminence le cardinal Taschereau, comme il appert dans la correspondance qui suit :

" Cabinet du Premier ministre,

Province de Québec.

Québec, le 3 mai 1888.

A Son Eminence le cardinal Taschereau, Québec.

Eminentissime Seigneur,

" J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, pour l'information de Votre Eminence, copies des documents suivants :

" 1o. Lettre des préfet et secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, datée Rome 27 mars 1888, autorisant le Procureur des Jésuites, à Montréal, à traiter avec le gouvernement de cette province, la question des Biens des Jésuites, version italienne ;

" 2o. Version française de la même lettre ; la traduction étant des révérends Pères Jésuites ;

" 3o. Lettre du révérend Père Turgeon, transmettant cette lettre de la Propagande ;

" 4o. La réponse du gouvernement au révérend Père.

" Veuillez croire, Eminence, à la respectueuse considération de votre tout dévoué.

Signé, Honoré Mercier,

Premier ministre.

" A laquelle communication il plut à Son Eminence de répondre comme suit, le 4 mai 1888.

" Monsieur le Premier ministre,

" J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre d'hier et des documents qui l'accompagnaient relatifs à l'affaire des Biens des Jésuites.

" Je vous prie d'accepter mes remerciements et de me croire votre tout dévoué.

Signé,

A. E. Card. Taschereau,

Archev. de Québec.

Attendu que les documents transmis par le Très rvérend Père Turgeon, avec sa lettre susdite du 8 mai 1888, sont dans les termes suivants, savoir :

" Extrait des minutes de la corporation de la compagnie de Jésus, à une assemblée des membres de la dite corporation, tenue le deux avril mil huit cent quatre-vingt-huit, en la " Mission de l'Immaculée Conception de Montréal," rue Rachel :

(Traduction.)

" Le P. Adrien Turgeon est nommé procureur général et spécial du Rév. P. Supérieur, pour traiter avec le gouvernement de la Province de Québec, la question des biens de l'ancienne Compagnie en Canada " Biens des Jésuites " ou toute autre question."

(Signé), F. VIGNON, S. J.,

Secrét."

ACTE DE DELEGATION DE POUVOIRS

" Par devant Léonard Ovide Hétu, notaire public, dûment admis pour la Province de Québec, l'une des Provinces de la Puissance du Canada, résidant en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, dans la dite Province de Québec, soussigné, Fut présent :

" Le Révérend Père Pierre Hamel, Supérieur de la Compagnie de Jésus en Canada, résidant en la cité de Montréal, dans le dis-

trict de Montréal. Lequel par ces présentes fait et constitue son procureur général et spécial le Révérend Père Adrien Turgeon, recteur du Collège Ste-Marie, de la cité et du district de Montréal ; auquel il donne et délègue tous les droits et tous les pouvoirs qu'il possède ou qu'il pourra posséder par la suite, soit en sa qualité personnelle, soit en sa qualité de Supérieur de la Compagnie de Jésus, soit en qualité de délégué, procureur ou chargé d'affaires du Saint Siège, relativement aux biens des Jésuites actuellement détenus par le gouvernement de la Province de Québec et à toute affaire se rapportant directement ou indirectement à la question des anciens biens des Jésuites en Canada, et relativement à toute transaction de quelque nature qu'elle soit qui pourrait être faite à compter de ce jour avec le gouvernement ou la législature de la province de Québec ou avec aucun ministre ou membre du pouvoir public fédéral ou provincial en Canada, et aussi relativement à toute requête, projet de loi, mesure, qui pourraient être soumis aux parlements ou législatures du Canada par la Compagnie de Jésus ou par aucune maison de l'Ordre des Jésuites, ou soumis aux dits parlements ou législatures par d'autres personnes, mais affectant directement ou indirectement en quoi que ce soit les droits ou intérêts de la Compagnie de Jésus ou de quelqu'une de ses maisons ; notamment le pouvoir de demander et recevoir de qui il appartiendra, les biens, meubles et immeubles et sommes mobilières ou immobilières appartenant à la Compagnie de Jésus ou dont le constituant, en quelqu'une de ses qualités susdites, aura le contrôle, la charge, l'administration ou la disposition à quelque titre que ce soit, le pouvoir de vendre, céder, échanger, transporter, louer les dits biens à telle personne, par telle voie, et aux prix, charges, clauses, conditions et considérations que le procureur constitué trouvera avantageuses ou acceptables, s'engager à toutes garanties, recevoir les prix des dits biens et en donner quittance, accepter toute indemnité et consentir à tous compromis, arrangement de quelque nature que ce soit, recevoir les dites indemnité ou compensation et en donner bonne et valable quittance, nommer et constituer tous avoués, défenseurs ou avocats, arbitres, sur-arbitres, experts, etc., substituer une ou plusieurs personnes en tout ou en partie des présents pouvoirs, les révoquer et en substituer d'autres, et signer tous actes pour les effets ci-dessus, et généralement faire, de la manière la plus ample, tout acte que le dit constituant, ès-dites qualités, pourrait faire lui-même, quoique non prévu en ces présentes, les ratifiant et promettant les ratifier à première demande, ces présentes toujours valables jusqu'à révocation expresse, nonobstant surannation et laps de temps.

“ Fait et passé en la cité de Montréal district de Montréal, en l'étude du notaire soussigné, l'an mil huit cent quatre-vingt-huit le neuvième jour du mois d'avril après-midi sous le numéro onze mille huit cent cinquante-quatre. Et le comparant a signé avec moi, notaire.

P. HAMEL, S. J.

Signé, L. O. HETU, N. P.

(Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.)

Signé, L. O. HETU, N. P.

" L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le cinquième jour de mai, a comparu devant le notaire public, pour la province de Québec, Canada, résidant en la cité de Québec, soussigné :

" Le très Révérend Père Adrien D. Turgeon, de la cité de Montréal, membre de la Compagnie de Jésus, recteur du collège Sainte-Marie, à Montréal, en sa qualité de représentant ou procureur, suivant acte de délégation de pouvoirs, du 9 avril dernier, 1888, devant L. O. Hétu, notaire, à Montréal, du très Révérend Père Pierre Hamel, de la dite cité de Montréal, Supérieur de la Compagnie de Jésus en Canada, en les différentes qualités détaillées au dit acte.

" Lequel dépose, par les présentes, à Cyrille Tessier, notaire, sousigné, et le requiert de mettre au rang de ses minutes à la date de ce jour, le brevet original d'une lettre (ou indult) en langues italienne et latine, adressée au très Révérend Père Procureur des Jésuites de Montréal, par Son Eminence Jean, Cardinal Simeoni, Préfet de la Congrégation de la Propagande, datée à Rome, le vingt-sept de mars dernier.

Laquelle lettre revêtue de la signature de Monseigneur l'Archevêque de Tyr, Secrétaire de la dite congrégation, est demeurée annexée à la minute des présentes après avoir été par le comparant, certifié véritable et signée en présence du dit notaire.

A' la minute du présent acte sont aussi annexées deux déclarations solennelles vérifiant et identifient les signatures apposées au bas de la dite lettre : l'une de Monseigneur Henri Têtu, de Québec, prêtre, camérier secret de Sa Sainteté Léon XIII, aumônier de l'Archevêché de Québec, et l'autre, de Monseigneur Cyrille Alfred Marois, prêtre, camérier secret de Sa Sainteté Léon XIII, secrétaire de l'Archidiocèse de Québec, lesquelles déclarations portent la date de ce jour et ont été reçues par Cyrille Tessier, notaire soussigné.

Dont acte, à Québec, sous le numéro sept mille quatre cent soixante-dix-neuf des minutes de Cy. Tessier, notaire, soussigné.

En foi de quoi le comparant a signé avec le dit notaire, lecture faite.

Signé, A. D. Turgeon, S. J.

Signe, Cy. Tessier, N. P.

(Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.)

Signé, Cy. Tessier, N. P.

"S. Congregazione di propaganda
" Segretaria
" No. 1590.
" Oggetto.

" Roma li 27 Marzo 1888.

" R.MO PADRE,

" Ho il piacere di significare alla P. V. che deferita la questione concernente il riasquisto dei beni dei Padri Gesuiti nel basso Canada ad una speciale commissione Cardinalizia nel giorno 20 corr. Marzo fu ad essa proposto a risolvere il dubbio seguente : " Se, come, ed a chi convenga dare l'autorizzazione di reclamare dal Governo della Provincia di Quebec i beni appartenuti ai PPi Gesuiti prima delle soppressione della compagnia." Ora gli Emi Cardinali risposero : " Affirmative, favore PP. Societatis Jesu, et iuxta modum alias praescriptum, scilicet PP. Societatis Jesu suo nomine cum civili Gubernio agant, ita tamen ut Sedi aplicae plena libertas maneat de iis bonis disponendi, prout opportunum

iudicaverit, et ideo corandum illis omni studio est, ut nulla conditio vel clausula in publico instrumento cessionis bonorum apponatur, quibus S. Sedis libertas quocumque modo afficiatur. Insuper quamcumque summan PP. Societatis Jesu percepturi erunt a Gubernio. deponere teneanin loco tuto a S. Congne determinando."

" Riferita la suda. risoluzione nell'Udienza del giorno stesso 20. Marzo al S. Padre' Sua Santità si degno opprovarla in tutte le sue parti Quindi è che la P. V. è autorizzata a revendicare i beni stessi con le condizioni già esposte.

" In questa intelligenza prego il Signore. che La conservi. e La prosperi.

" Di V. P.

Affmo

Giovanni Card. Simeoni,

Prefetto.

"Revmo

" Pe Procuratore dei Jesuiti di Montreal.

D. Arciv. di Tyr Segret.

" Ceci est le brevet original de la lettre dont il est fait mention en un certain acte de dépôt fait par moi ce jour devant Cy. Tessier, notaire, à Québec, laquelle lettre je certifie véritable.

" Québec, 5 mai 1888.

Signé, A. D. Turgeon, S. J.

" En présence de

Signé, Cy. Tessier, N. P.

[Vraie copie],

Signé, Cy. Tessier, N. P.

" Je, Henri Têtu, prêtre, camérier secret de Sa Sainteté Léon XIII, aumônier de l'Archevêché de Québec, demeurant en la cité de Québec, déclare solennellement que les signatures : " Giovanni Card. Simeoni, Prefetto " et " D. Arciv. di Tyr. Segret." au bas de la lettre —ou indult—en langues italienne et latine, adressée au révérend Père Procureur des Jésuites de Montréal. en date à Rome, du vingt-sept mars dernier 1888, et portant le numéro 1590, sont, respectivement les signatures du cardinal Simeoni, préfet, et de Monseigneur l'archevêque de Tyr, secrétaire de la Congrégation de la Propagande.

" Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et en vertu de l'acte passé dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extrajudiciaires.

Signé. H. Têtu, Ptre. C. S.

" Déclaré devant moi, notaire, à Québec, ce cinq mai 1888.

Signé, Cy. Tessier. N. P.

" Ceci est une des déclarations solennelles dont il est fait mention dans un certain acte de dépôt fait par moi, ce jour, devant Cy. Tessier, notaire à Québec, à la minute duquel acte elle est demeurée annexée."

" Québec, 5 mai 1888.

Signé, A. D. Turgeon, S. J.

" En présence de

Signé, Cy. Tessier, N. P.

" Vraie copie.

Signé, Cy. Tessier, N. P.

—



" Je, Cyrille Alfred Marois, prêtre, camerier secret de Sa Sainteté Léon XIII, secrétaire de l'archidiocèse de Québec, demeurant en la cité de Québec, déclare solennellement que les signatures : " Giovanni Card. Simeoni, Prefetto." et " D. Arciv. di Tyr Segret," au bas de la lettre—ou indult—en langues italienne et latine, adressée au révérend Père Procureur des Jésuites de Montréal, en date à Rome du vingt-sept mars dernier 1888, et portant le numéro 1590, sont respectivement les signatures du cardinal Simeoni, préfet, et de Monseigneur l'archevêque de Tyr, secrétaire de la Congrégation de la Propagande.

" Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et en vertu de l'acte passé dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extrajudiciaires."

" Signé, C. A. Marois, ptre, C. S.

" Déclaré devant moi, notaire, à Québec, ce cinq de mai 1888.

" Signé, Cy. Tessier, N. P.

" Ceci est une des déclarations solennelles dont il est fait mention en un certain acte de dépôt fait par moi, devant Cy. Tessier, notaire, à Québec, à la minute duquel acte elle est demeurée annexée.

" Québec, 5 mai, 1888.

" Signé, A. D. Turgeon, S. J.

" En présence de

" Signé, Cy. Tessier, N. P.

" (Vraie copie,)

" Signé, Cy. Tessier, N. P.

" Attendu qu'il convient de mettre fin au malaise qui existe dans cette province, relativement à cette question des biens des Jésuites, en la réglant d'une manière définitive ; En conséquence, Sa Majesté par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Les conventions susdites, arrêtées entre le Premier Ministre et le Très Révérend Père Turgeon, sont ratifiées par les présentes et le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à les mettre à exécution dans leur forme et teneur.

2. Le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à payer, à même tout argent public à sa disposition, la somme de quatre cent mille piastres, de la manière et dans les conditions mentionées dans les documents ci-dessus cités, et de faire tout acte qu'il jugera nécessaire pour la pleine et entière exécution des dites conventions.

3. Le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à céder à la

Compagnie de Jésus, société constituée en corporation, en vertu de l'acte de cette province, 50 Victoria, chapitre 28, tous les droits de cette province sur la Commune de Laprairie.

4. Dès que ce règlement sera effecté, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra payer, à même les fonds publics à sa disposition, une somme de soixante mille piastres au comité protestant du conseil de l'instruction publique, somme dont le placement sera fait par le dit comité.

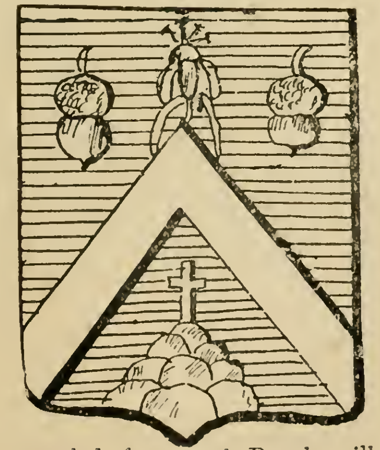
L'intérêt provenant de tel placement sera distribué annuellement par le comité protestant, avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, aux institutions protestantes d'éducation supérieure, en sus de toute somme maintenant accordée par la loi pour les fins de l'éducation supérieure de la province, et de la même manière.

5. Le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à faire valoir auprès de qui de droit, toute réclamation qui pourra échoir au gouvernement de cette province par suite de l'exécution des susdites conventions.

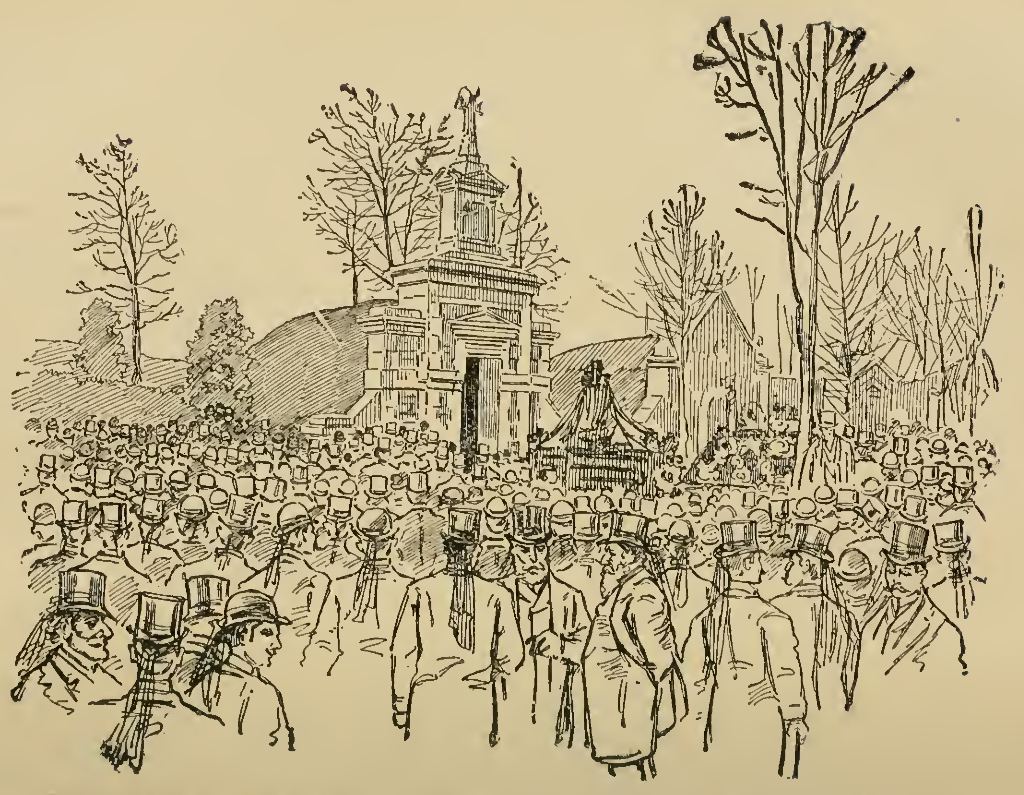
6. Le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé par les présentes, à disposer, de la manière qu'il croira la plus avantageuse à la province, de tous biens, meubles, immeubles, intérêts et droits généralement quelconques de la province sur les dits biens appelés Biens des Jésuites.

L'acte de cette législature, 48 Vict., chap. 10, nonobstant la section 5 du dit acte ou autre loi, s'appliquera aux dits biens, dont le produit pourra être employé, nonobstant toute loi à ce contraire pour les fins ci-dessus mentionnées ou pour toutes autres fins approuvées par la législature.

Après la solution du règlement des Biens des Jésuites, le gouvernement vendit à la cité de Québec une partie du terrain de l'ancien collège des Jésuites pour y construire l'Hôtel-de-Ville, que nous voyons actuellement, l'autre partie fut vendue aux Frères de l'Académie Commerciale. Voici l'acte de vente :



Armes de la famille de Boucherville



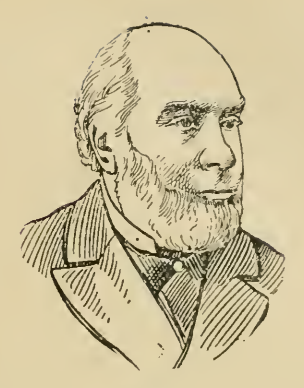
Caveau de la famille Mercier au cimetière de la Côte des Neiges, à Montréal.



L'hon. John-Jones Ross, ancien premier ministre.



François Langelier, maire de Québec, qui a signé l'acte de vente à la Corporation, du collège pour y construire l'Hôtel-de-Ville.



L'honorable David-A. Ross, qui est autorisé à signer l'acte de vente du terrain du collège pour y construirte l'Hôtel de Ville.

ACTE DE VENTE

De partie du terrain de l'ancien collège de Québec, ou collège des Jésuites à Québec

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf, le deuxième jour de novembre, devant Joseph Allaire, notaire public, pour la province de Québec, résidant à Québec, soussigné, ont comparu : l'honorable David A. Ross, demeurant en la banlieue de la cité de Québec, commissaire des Travaux Publics, " ad interim," de la province de Québec, dûment autorisé à l'effet des présentes par un ordre de l'honorable Conseil Exécutif de la province de Québec, en date du trente octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, et dont copie est annexée aux présentes ;

Et l'honorable François Langelier, maire de la cité de Québec, et y demeurant, agissant ici pour et au nom de la cité de Québec, et autorisé à cet effet par une résolution du Conseil de la cité, en date du vingt septembre dernier, 1889 ;

Lequel dit honorable David A. Ross, es dite qualité, a vendu avec

garantie de tous troubles quelconques à la cité de Québec, ici représentée par l'honorable François Langelier, agissant et acceptant ici pour le bénéfice et avantage de la dite cité, le lot de terre ci-après décrit, savoir : une certaine portion du terrain de l'ancien Collège de Québec, ou Collège des Jésuites, compris entre la place de la Basilique, la rue Ste-Anne, la rue de la Fabrique, etc., et une ligne tirée de la porte cochère donnant sur le dit terrain, rue Ste-Anne, jusqu'à la propriété de l'Institut Canadien tel que le tout est indiqué en rouge sur le plan ci-annexé et marqué par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, avec en outre le droit de passage sur les rues ou ruelles qui doivent être ouvertes en arrière du dit terrain, le dit terrain faisant partie du numéro 2816, deux mille huit cent seize, du cadastre du quartier St-Louis, de la cité de Québec.

" Cette vente est faite aux charges et conditions suivantes, savoir :

" 1o. A la charge de l'acquéreur, de toutes les servitudes actives et passives de mitoyenneté et autres qui iexistent ou peuvent exister sur la dite portion de terrain et le droit de sortie, au bénéfice des propriétaires de l'autre partie du terrain, tant pour une rue ouvrant sur la rue Ste-Anne, prise moitié sur le terrain vendu, et moitié sur la dite autre partie du terrain, et par une autre rue à être ouverte par la corporation partant de celle qui vient d'être indiquée, et allant rejoindre celle de la Fabrique à l'endroit où il y a déjà une ruelle : les dites rues projetées d'au moins soixante pieds de large ;

" 2o. La dite cité de Québec, fera construire et terminer un Hôtel de Ville, sur la dite portion du terrain, dans le délai de cinq ans de la date du dit acte de vente.

" 3o. Le dit terrain ne pourra être employé que pour y mettre un hôtel de ville et dépendances à l'usage de la dite corporation ;

" 4o. Aucun bâtiment ne sera érigé sur le dit terrain à une distance moindre de cinquante pieds de la ligne G, H, du dit plan ;

" 5o. La dite Cité de Québec fera élever un monument en marbre ou en bronze en l'honenur de Samuel de Champlain, le fondateur de Québec, en face du dit hôtel de ville si le Séminaire de Québec ou le gouvernement de la Province consentent à en faire ériger un au même endroit en l'honneur de quelqu'autre personnage illustre de l'histoire du Canada. (1).

(1) On voit par cette clause de l'acte de vente que la cité de Québec est engagé de faire ériger un monument à la mémoire du Fondateur de Québec, ou à un personnage illustre de l'histoire du Canada. Celui de Samuel de Champlain a été érigé en 1898, près du Château Frontenac. Il ne reste à la corporation pour remplir son engagement, que le choix du personnage illustre. Il me semble que ce personnage illustre est tout trouvé : C'est le R. P. Jean-Joseph Cazot, S. J., le dernier Jésuite qui a habité le Collège près d'un demi-siècle et qui y est décédé le 16 mars 1800. On pourrait placer sa Statue dans le parterre, entre la rue Ste-Anne et l'Hôtel de Ville, le dernier coin de terre occupé par les Jésuites après la conquête. La cité pourrait aussi en même temps faire placer la Statue du premier magistrat de Québec, qui a fait construire et habité le premier, l'Hôtel de Ville, au nom des citoyens de la vieille cité de Champlain. Cette Statue pourrait être placée sur le parterre entre la rue de la Fabrique et l'Hôtel de Ville.

" En outre, pour et moyennant le prix de vingt mille piastres, que le dit honorable David A. Ross reconnaît et déclare avoir reçu de la Cité de Québec, dont quittance.

" Fait et passé à Québec, au bureau du dit honorable David-A. Ross, les jour, mois et an susdits, sous le numéro quatre mille trois cent trois des minutes du dit Mtre Allaire, et, lecture faite, les comparants ont signé avec moi dit notaire, de ce requis.

(Signé) " David-A. Ross,
" F. Langelier,
Maire de Québec.
" Jos. Allaire, N. P."

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

(Signé) Jos. Allaire, N.P.



MGR JEAN FRANCOIS HUBERT. —IXe Evêque de Québec.
Armes de Mgr Hubert.

MGR HUBERT n'avait point d'armes personnelles, il se servait des armes du diocèse, pour les documents officiels, dit Mgr Marois.

Lettres de Monseigneur Hubert, Evêque de Québec, réclamant le Collège et les revenus des biens des Jésuites pour fonder une Université, adressée au Juge en chef, l'Hon. William Smith, pour être référée à la Commission nommée pour s'enquérir sur les moyens de fonder une Université, etc., etc.

Québec, 18 novembre 1789.

" L'Hon. William Smith, Juge en chef.

" Monsieur,

" Voici le résultat de mes réflections sur le projet que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer par votre lettre du 13 août.

" Rien n'est plus digne du sage gouvernement sous lequel nous vivons, que d'encourager les sciences par tous les moyens possibles, et j'ose dire en mon particulier que rien ne saurait être plus conforme à mes vues et à mes désirs. Au nom d'une Université établie dans la Province de Québec, ma patrie, je bénis le Seigneur d'en avoir inspiré le dessein, et le prie d'en favoriser l'exécution. Néanmoins, comme il paroit que l'on recevroit avec plaisir mon opinion sur le projet d'une Unversité, je dois faire à l'Honorable Conseil, et au Comité de la part duquel je suppose que vous m'avez écrit les observations suivantes :

" Il est fort douteux que la Province puisse fournir présentement un nombre suffisant d'Ecoliers pour occuper les maîtres et professeurs que l'on mettrait dans une Université. D'abord, tant qu'il y aura beaucoup de terres à défricher en Canada, on ne doit pas attendre que les habitants des campagnes soient curieux des arts libéraux. Un cultivateur aisé qui désirera laisser un bon héritage à ses enfants, aimera mieux commu-

nément les appliquer à l'agriculture et employer son argent à leur acheter des fonds, qu'à leur procurer des connoissances, dont il ne connoît, et dont il n'est guère possible qu'il connaisse le prix. Tous les pays du monde ont successivement donné des preuves de ce que j'avance, les sciences n'y ayant fleuri que quand il s'y est trouvé plus d'habitans qu'il n'en fallait pour la culture des terres. Or ceci n'a pas encore lieu en Canada, pays immense dont les terres peu avancées offrent de toutes parts de quoi exercer l'industrie et piquer l'intérêt de ces Colons. Les villes seraient donc les seules qui pussent fournir des sujets à l'Université.

" Il y a quatre villes dans la Province ; une, William-Henri, (Sorel) qui est encore déserte ; une autre, Trois-Rivières, qui mériterait à peine le nom de bourg. Restent Québec et Montréal, dont le peuple, comme l'on sait n'est pas fort nombreux. En outre, est-il probable, attendu la rareté actuelle de l'argent et la pauvreté des citoyens, que Montréal puisse envoyer un grand nombre de sujets à l'Université ? Tous les deux ans, une dizaine, ou une douzaine d'Ecoliers de Montréal sont envoyés ici pour étudier la Philosophie. Il n'en faut pas d'avantage pour faire murmurer toute leur ville. Plusieurs, faute de moyens suffisans, sont contraints de borner à la Rhétorique finie le cours de leurs études. Néanmoins le Séminaire de Québec donne gratuitement ses instructions sur la philosophie comme sur les autres sciences, et la plus forte pension alimentaire qu'il exige d'un Ecolier, ne monte jamais à 12 livres sterling par an. Je conclurois de tout cela que le moment n'est pas encore venu de fonder une Université à Québec.

" 2.—J'entends par Université une Compagnie, Communauté ou Corporation, composée de plusieurs Collèges, dans laquelle des Professeurs sont établis pour enseigner diverses sciences, La fondation d'une Université présupose donc l'établissement des Collèges qui en dépendent, et servent à la former par les sujets qu'ils fournissent. Suivant les Chronologistes les plus suivis, l'Université de Paris, la plus ancienne du monde, n'a été fondée que dans le douzième siècle, bien que le Royaume de France subsistât depuis le cinquième. Rien ne presse donc de faire un pareil établissement dans une Province de nouvelle existance, qui ne compte encore que deux petits Collèges, qui seroit peut-être obligée de chercher dons les pays étrangers des Professeurs pour remplir les Chaires, et des Ecoliers pour entendre leurs leçons.

" On objectera que les Anglo-Américains, nos voisins, quoiqu'ils ne datent pas de bien loin l'établissement de leurs Colonies, sont néanmoins parvenus à se procurer une ou plusieurs Universités. Mais il faut observer que le voisinage de la mer, dont nous sommes privés, ayant étendu promptement leur commerce, multiplié leurs villes, et augmenté la population de leur Provinces, on ne doit pas s'étonner de les voir plus avacés que nous, et que le progrès de deux pays aussi différemment situés ne sauroit être uniforme.

"3.—En supposant que ces deux premières réflexions fussent détruites par des réflexions plus judicieuses et plus sages, je voudrais avant de faire aucune démarche vis-à-vis mon Clergé ni vis-à-vis des Canadiens en général, concer-

nant l'établissement proposé, savoir sur quel plan on se proposoit d'administrer cette Communauté ? Le projet d'une Université en général ne me satisfait pas. Je désirerais quelque chose de plus détaillé. Combien de sciences différentes voudroit-on y enseigner ? Cette question est importante ; un plus grand nombre de sciences demandant un plus grand nombre de Professeurs, et par conséquent des revenus plus amples. Un Recteur seroit-il préposé à l'Université, ou bien seroit-elle régie par une Société de Directeurs ? En y supposant un Recteur, seroit-il perpétuel ou amovible après un certain nombre d'années ? Qui en auroit la nomination, ainsi que celle des Directeurs, si cette manière d'administration avoit lieu ? Seroit-ce le roi, ou le Gouvernement, ou les Citoyens de Québec, ou la Province en général ? Quelle place destinerait-on à l'Evêque ainsi qu'à son Coadjuteur dans l'établissement de cette Société ? Ne conviendroit-il pas que tous deux, ou que du moins l'un des deux, y eut une place distinguée ?

" Ceci n'est pas tout. On a annoncé d'avance une Union qui protégeroit le Catholique et le Protestant : voilà des termes bien vagues. Quel moyen prendroit-on de procurer cette union si nécessaire ? En proposant à l'université, dira quelqu'un, des hommes sans préjugés ? Mais ceci ne fait qu'accroître la difficulté, loin de la résoudre. Car qu'est-ce que l'on appelle des hommes sans préjugés ? Suivant la force de l'expression, ce devroient être des hommes ni follement prévenus en faveur de leur nation, ni témérairement zélés pour inspirer les principes de leur communion aux jeunes gens qui n'en auroient pas été imbus. Mais aussi, d'un autre côté, ce devroient être des hommes honnêtes et de bonnes moeurs, qui se dirigeassent sur les principes de l'évangile et du christianisme ; au lieu que, dans le langage des écrivains modernes, un homme sans préjugés est un homme opposé à tout principe de religion, qui, prétendant se conduire par la seule loi naturelle, devient bientôt sans moeurs, sans subordination aux lois qu'il est néanmoins si nécessaire de faire respecter aux jeunes gens, si l'on veut les former au bien. Des hommes de ce caractère (et notre siècle en abonde pour le malheur et la révolution des états) ne conviendroient aucunement à l'établissement proposé.

" Après ces observations préliminaires, qui m'ont paru essentielles, je vais tâcher, Monsieur, de répondre à vos différentes questions.

" Texte.—Condition ou état actuel de l'éducation.

" Une liste des paroisses et curés, et du nombre des paroissiens dans chacune, ou de leurs revenus respectifs provenant des contributions ecclésiastiques.

" Réponse.—Rien n'est si aisé à donner qu'une liste des paroisses et des curés ; mais il sera démontré ci-après, que cette liste est inutile à l'affaire en question. Il ne seroit pas également possible de faire connaître les revenus des curés.

I. Ce que l'on appelle contributions ecclésiastiques ou oblations, est purement casuel.

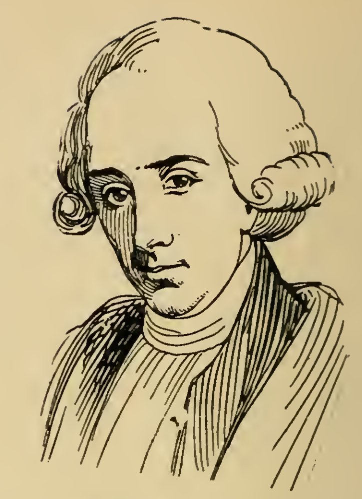
" Les dîmes ne se lèvent pas avec la même rigueur, ni dans la même proportion qu'en Europe. Elles ne sont que la vingt-sixème partie du froment, de l'avoine et des pois, rendue à la vérité, chez le curé. Voilà à quoi se réduit en Canada la dîme que l'on nomme prédicale en Angleterre. Quand à la dîme mêlée qui se paye sur les cochons, le lait, la laine, etc., ainsi que la

dîme personnelle qui se paye sur l'industrie dépendante des travaux manuels, comme sur les métiers, la pêche, etc., elle sont absolument inconnus et hors d'usage en ce pays. Notre dîme ne roulant donc que sur les grains, est sujette à de grands changements d'augmentation ou de diminution d'une année à l'autre, suivant que la saison se comporte bien ou mal. Par conséquent il seroit difficile de déterminer avec précision quels sont les revenus de messieurs les curés.

" Texte.—Quelles sont les écoles, et quel est le genre d'instruction qu'on y donne actuellement ; comment se soutiennent-elles ?

" Réponse.—Les Révérends Pères Jésuites de Québec ont toujours tenu ou fait tenir jusqu'en 1776, une école très bien réglée, où l'on enseignoit aux jeunes gens la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Cette école était ouverte à tous ceux qui en vouloient profiter. Mais le gouvernement ayant trouvé bon de placer les archives dans le seul appartement de leur maison qui put recevoir des écoliers, les dits Révérends Pères n'ont pu continuer la bonne ceuvre. Il y a dans la ville quelques Canadiens particuliers qui montrent à lire et à écrire en payant. Leurs écoles se tiennent régulièrement tous les jours ; elles sont assez fréquentées, et les parents qui y envoient leurs enfants sont passablement contents de leurs progrès.

" A Montréal le séminaire entretient depuis son établissement une école où les enfants de toute condition apprennnt gratuitement à lire et à écrire. Les livres nécessaires à cet effet leur sont fournis. On a compté plus de trois cents enfants en même temps dans cette école renommée par sa régularité extrême.



Hon. JAMES SMITH, juge en chef.—Né en 1728 ; Juge en 1769 ; premier président du Conseil Législatif du Bas-Canada, en 1791 ; mort à Québec, le 6 décembre 1793.

" Pour l'instruction des jeunes demoiselles, il y a de nombreux pensionnats chez les soeurs de la Congrégation à Montréal, un chez les Dames Ursulines, de Québec et aux Trois-Rivières, et à l'Hôpital-Général de Québec. Les demoiselles sont conformées dans ces maisons à la lecture, à l'écriture, à l'arithmétique et aux ouvrages manuels convenables à leur sexe, comme la broderie, etc., mais surtout à la vertu. Des écoles publiques sont ouvertes aux jeunes filles dans les trois villes de cette Province : une à Montréal chez les soeurs de la Congrégation, une aux Trois-Rivières chez les Ursulines, et deux à Québec, dont l'une chez les Ursulines et l'autre chez les soeurs à la Basse-Ville. Il ne faut pas oublier les missions des soeurs de la Congrégation établies dans

la campagne où elles répandent beaucoup d'instruction. Chacune de ces communautés soutient de ses propres fonds l'école qui se fait chez elle. Outre cela, elles sont soutenues et encouragées par l'attention et la vigilance des Supérieurs ecclésiastiques, qui ont soin que les fondations soient remplies. Dans toutes les écoles susdites, on s'applique sur toutes choses à former les moeurs des enfants, et à leur donner et inspirer beaucoup d'amour et de respect pour la religion dont on leur fait connaître les maximes.

" Les villes de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières ont aussi des particuliers qui sont maîtres d'écoles angloises. Mais j'ignore également les différentes branches que l'on enseigne et la manière dont elles sont tenues.

" Texte.—Est-il vrai que sur un calcul de proportion, il n'y a pas plus d'une demi-douzaine de personnes dans chaque paroisse qui puissent lire et écrire ?

" Réponse.—Il est vrai que ce bruit a été répondu dans le public, mais malicieusement, si je ne me trompe, et pour vilipender les Canadiens. On a pu en inspirer sur cet article à Son Altesse Royale, le Prince William-Henri. Il ne seroit pas si aisé de le persauder à un homme qui connaît la Province de longue main. Pour moi, je suis fondé à croire, que sur un calcul de proportion, on trouveroit facilement dans chaque paroisse entre 24 à 30 personnes capables de lire et écrire. A la vérité, le nombre des femmes instruites excède celui des hommes.

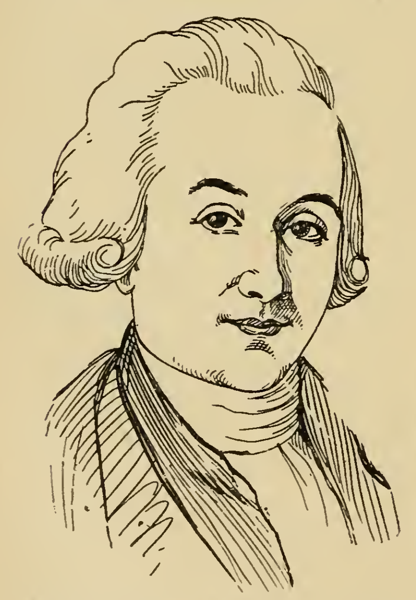
" Texte 2.—Cause de la mauvaise situation ou se trouvent les sciences : Quelles sont les instructions publiques ou générales qui y sont actuellement : D'où proviennent les fonds : Quels sont-ils et quels sont les revenus ; Comment, et à quels objets sont-ils actuellement employés ?

" Réponse.—Les humanités et la rhétorique s'enseignent publiquement dans le collège depuis 1773, et l'on commence a y enseigner la géographie, l'arithmetique et l'anglois. J'ai lieu d'espérer qeu cet établissement encore nouveau, produira, avec le temps, de très bons effets. Les propriétaires du collège se sont adressés à moi en septembre dernier, pour avoir dans cette maison un professeur de philosophie et de mathématiques ; je ferai mon possible pour leur en envoyer un. Ce collège appartient à messieurs les fabriciens de la paroisse de Montréal. Il n'y a pas d'autres fonds que les pensions des écoliers et la libéralité du Séminaire. Les marguillers paroissent avoir fort à coeur le soutien de cette maison, qui, en effet, est déjà d'une très grande utilité. Les jeunes gens qui ne peuvent y demeurer, faute de moyens en qualité de pensionnaires, sont reçus comme externes, moyennant la retribution modique d'une guinée par an.

" Le Séminaire de Québec a été fondé et doté par monsieur François de Laval de Montmorency, premier évêque du Canada. Il se soutient de ses revenus, dont l'emploi est soumis à l'inspection de l'évêque, qui chaque année examine les comptes de dépense et de recette, ainsi que l'acquit des fondations. Cette maison n'est obligée par ses titres, qu'à former de jeunes ecclésiastiques pour le service du diocèse. Cependant, depuis la conquête de la province par Sa Majesté Britannique, le Séminaire s'est chargé volontairement et gratuitement de l'instruction publique. Outre la théologie, on y enseigne les humanités, la rhétorique, la philosophie, la physique, la géographie, l'arith-

métique, et toutes les branches des mathématiques. Il en est sorti, et il en sort tous les jours, des sujets habiles pour toutes les ciences dont ils ont la clef, et capables de faire honneur à leur éducation et à leur patrie : témoins, M. De Lery, M. De Salaberry, M. Cugnet, fils, M. Deschesneaux etc., sans compter un grand nombre d'ecclésiastiques qui se distinguent dans notre clergé.

" Lorsqu'il s'est présenté au Séminaire de jeunes messieurs Anglois, on les a admis comme les canadiens sans aucune distinction ni prédilection ; seulement on les exemptaient des exercices religieux de la maison, qui ne s'accorde pas avec le principe de leur croyance.



Hon. JEAN ANTOINE PANET, commissaire royal pour le cadastre des biens des Jésuites.—Né en 1751 ; premier orateur de l'Assemblée Législative du Bas-Canada, en 1792 ; mort le 17 mai 1815.

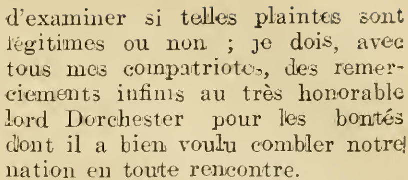
" Je ne dois pas omettre que, depuis la conquete, les évêques de Québec ont toujours demeure au Seminaire, qui s est fait un devoir de les loger et de les nourrir gratuitement et honorablement. En outre, cette maison a été renommée de tous temps par les aumônes journalières, et par le zèle avec lequel elle s'est montrée quand il s'est agi de quelque contribution publique.

" Texte.—D'où proviennent les découragements et les fautes ?

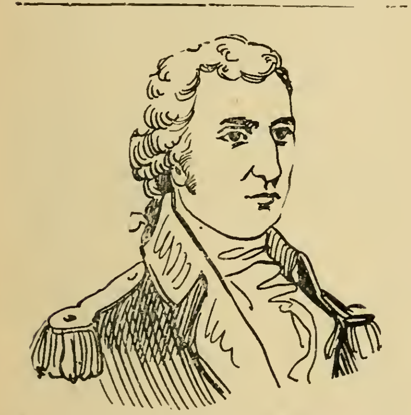
" Réponse.—On peut répondre que de tous les jeunes gens d'un bon naturel, studieux et vertueux, qui ont commencé leurs études dans un âge compétent, aucun ne s'est découragé au Séminaire, et qu'ils en sont sortis pleins de reconnaissance pour les principes qu'on leur y avoit inculqués ; à la vérité, il s'est trouvé dans le grand nombre des esprits indociles, peu propres aux sciences, ou ennemis d'une certaine contrainte nécessaire, cependant, pour la formation des bonnes moeurs ; ceux-là sont sortis ignorants, et malheureusement on a établi sur leur incapacité un jugement très désavantageux aux études du Séminaire. De là, l'opinion assez généralement répandue que l'on n'admet dans les classes de cette maison, que les sujets qui se disposent à l'état ecclésiastique ; que les études que l'on y fait se bornent là, et consistent en fort peu de chose,—opinion qui n'a pu être détruite par l'écrit inséré dans la Gazette de Québec du 4 octobre 1787, No 1155, qui annonçoit pour les jeunes Anglois et François, l'ouverture de la classe ordinaire de mathématiques au Séminaire de Québec dans laquelle, suivant l'usage observé depuis vingt ans, devoient être enseignées l'arithmétique, la géométrie, la trigonomé-

trie, et de plus, les sections coniques et la tactique le tout dans les deux langues, et sans frais de la part des écoliers.

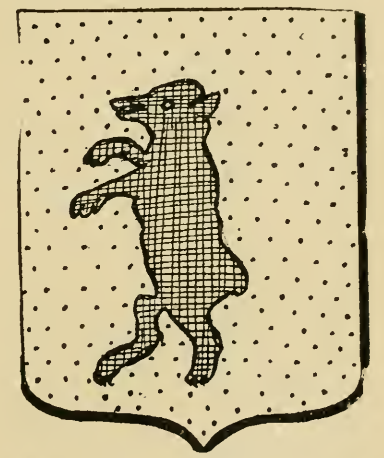
“ On pourroit peut-être ajouter comme une cause de découragement, la préférence qui est donnée pour les charges et emplois publics, aux anciens sujets, même aux étrangers établis dans cette province, sur les Canadiens ; mais outre que ceci n'est point de mon ressort, et qu'il ne m'appartient point


d'examiner si telles plaintes sont légitimes ou non ; je dois, avec tous mes compatriotes, des remerciements infinis au très honorable lord Dorchester pour les bontés dont il a bien voulu combler notre nation en toute rencontre.

“ Texte 3.—Remèdes ou moyens pour procurer l'éducation. Que peut-on faire pour l'établissement d'une Université en cette province ; pour préparer des écoles pour une université ?



M. QUINSON DE SAINT-OURS, commissaire royal sur la question des biens des Jésuites, fils de Pierre-Roch, sieur d'Eschaillons, et de Charlotte eDschamps de Boihébert,mort aux Indes Orientales. Il avait une de ses sœurs pensionnaire à l'Hôpital Général de Québec, Mlle Geneviève de Saint-Ours, qui donna tous ses biens au monastère, nous dit l'annaliste du couvent, dans un temps où nos finances étaient encore dans un état assez critique. C'est pourquoi l'on changea le nom de la rue de l'Hôpital en celui de St-Ours, pour honorer la mémoire de leur bienfaitrice. Mais depuis, ce nom respectable est disparu de la liste des rues de Québec, ce que la Corporation n'aurait jamais dû permettre.



ARMES DE LA FAMILLE ST-OURS

“ Réponse.—A cela je réponds :

1. Que, suivant ma première observation, mise à la tête de cet écrit il paroit que le temps n'est pas encore venu de fonder une Université à Québec.

2. Que pour mettre la province en état de jouir par la suite des temps d'un aussi précieux avantage que l'est une université, on doit employer tous les moyens possibles de soutenir et d'encourager les études déjà établis dans le collège de

Montréal et dans le séminaire de Québec ; c'est sur quoi je veille avec la plus grande attention. Généralement parlant, les écoliers, au sortir de ces études, seront toujours en état d'embrasser avec succès tel genre de science que leur présenteront une université soit jurisprudence, soit médecine, chirurgie, navigation génie, etc.

3. Un objet non moins essentiel pour le présent, seroit de procurer à notre jeunesse un troisième lieu d'instruction publique. On demandera sans doute, par quel moyen ? En voici un qui n'est peut-être pas impraticable. Nous avons au milieu de Québec un beau et vaste collège, dont la plus grande partie est occupée par les troupes de la garnison : ne pourroit-on pas rapprocher cette maison de son institution primitive, en substituant à ces troupes, sous le bon plaisir de Son Excellence, quelques classes utiles, comme seroient celles de droit civil et de navigation, auxquelles on pourroit ajouter, si l'on veut, la classe de mathématiques qui se fait présentement au Séminaire ? Ce même collège ne pourroit-il pas, par la suite des temps, être érigé lui-même en Université, et se soutenir en partie par les revenus des fonds actuellement appartenants aux Jésuites ? Cette manière de procéder graduellement à l'établissement d'une université me paroitroit beaucoup plus prudente et plus sure. Je rends aux Révérends Pères Jésuites toute la justice qu'ils méritent pour le zèle avec lequel ils ont travaillé dans cette colonie à l'instruction et au salut des âmes. Néanmoins, je ne serois pas éloigné de prendre dès maintenant des mesures pour assurer leur collège, ainsi que les autres biens, au peuple Canadien, sous l'autorité de l'Evêque de Québec. Mais à qui appartiendroit le gouvernement du collège des Jésuites, s'il étoit remis sur pied ? D'abord au révérend Père de Glapion jusqu'à sa mort, et ensuite à ceux qui lui seroient substitués par l'Evêque. Est-on surpris d'un tel projet ? Voici l'analyse des principes sur lesquelles je l'établis :

" 1. Le fonds de ce collège ne consistera que dans les biens des Jésuites.

" 2. La province n'a droit de se les approprier qu'à raison de leur destination primordiale.

" La propagation de la foi catholique est le principal motif de tous les titres.

" 4. Les circonstances des donations et la qualité des donateurs prouveroient toutes, que c'étoit là leur intention. Les Canadiens considérés comme catholiques, ont donc à ces biens un droit incontestable.

" 5. L'instruction des Sauvages et la subsistance de leurs missionnaires paroissant entrer pour beaucoup dans les motifs qui ont dirigé les donateurs des biens des Jésuites, n'est-il pas à propos que l'évêque de Québec, qui députe ces missionnaires, puisse déterminer en leur faveur l'application de la partie des dits biens qui sera jugée avoir été donnée pour eux, plutôt que de les voir à charge au gouvernement comme plusieurs l'ont été depuis un certain nombre d'années ? Or, en conservant les biens des Jésuites aux Canadiens, sous l'autorité de l'Evêque, celui-ci seroit en lieu de faire exécuter cette partie essentielle de l'intention des donateurs, et il est d'ailleurs très probable que le collège et le public gagneroient à cet arrangement.

" Texte 4.—Comment inspirera-t-on le goût des connaissances dans les paroisses.

" Réponse.—Ceci devroit, à mon avis, être remis au zèle et à la vi-

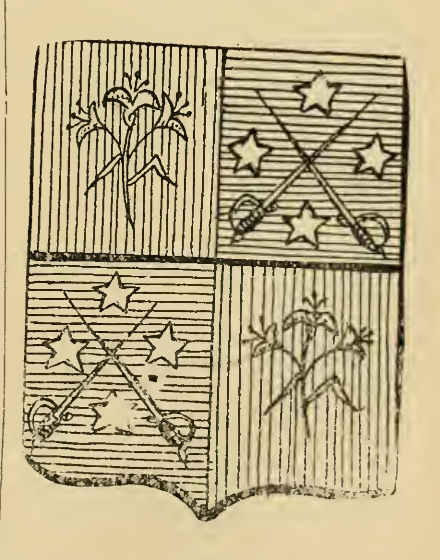


Hon. JAMES McGILL, commissaire royal sur la question des biens des Jésuites. Il est le fondateur du collège McGill, à Montréal. Mort le 19 décembre 1813.



Hon. GABRIEL-ELZEAR TASCHEREAU, commissaire royal sur la question des biens des Jésuites. Grand'père du cardinal Taschereau. Mort le 18 septembre 1809.

gilance des curés soutenus des magistrats en campagne ; un écrivain calomnieux a malicieusement répandu dans le public que le clergé de cette province s'efforçoit de tenir le peuple dans l'ignorance pour le dominer. Je ne sais sur quoi il a pu fonder cette proposition téméraire, démentie par les soins que le dit clergé a toujours pris de procurer au peuple l'instruction dont il étoit susceptible : la rudesse du climat de ce pays, la dispersion des maisons dans la plupart de nos campagnes, la difficulté pour les enfants d'une paroisse de se réunir tous dans un même lieu, surtout en hiver, aussi souvent qu'il leur faudrait pour l'instruction, l'incommodité pour un précepteur de parcourir successivement chaque jour un grand nombre de maisons particulières : voilà des obstacles qui ont rendu



ARMES DE LA FAMILLE TASCHEREAU

inutiles les soins de plusieurs curés, que je connois, et leurs efforts pour l'instruction de la jeunesse de leurs paroisses ; au contraire, dans celles qui ont des bourgs ou hameaux, telles que l'Assomption, Boucherville, la Prairie de la Magdeleine, Terrebonne, la Rivière du Chêne, etc., on a pour ordinaire la satisfaction d'y trouver un peuple passablement instruit, y ayant peu de bourgs qui soient dépourvus de maîtres d'écoles.

" Texte 5.—Les principaux citoyens s'uniront-ils dans une demande pour une charte ?

" Réponse.—J'entends par charte des lettres patentes qui firent et consolident l'établissement d'une maison ou d'une corporation quelconque ; sur quoi je dis, qu'une telle charte que l'on attendroit d'abord en faveur du collège des Jésuites ressuscités, pourroit donner un grand relief à ces établissements et beaucoup d'encouragement au peuple.

" Texte 6.—N'y a-t-il point ici aucun terrain de la couronne qu'il seroit convenable à la société d'avoir en concession à perpétuité pour l'usage d'une université ?

" Réponse.—Avec le temps on viendra à bout de tout ; dans la supposition faite ci-dessus, que les biens des Jésuites fussent laissés au public en faveur de l'instruction de la jeunesse, une partie de ces biens pourroit s'améliorer par la suite et donner des revenus capables de porter une partie des dépenses nécessaires au soutien d'une université. Indépendamment de cela, ne pouvons-nous pas espérer que Sa Majesté, pleine de bienveillance pour la prospérité de ses sujets, leur accorderoit pour une oeuvre de cette nature, quelque concession nouvelle, soit en roture, soit en fief dans les terres non encore concédées ?

" Texte 7.—Les fonds et projets étant confiés, ainsi que le gouverneur général pourra le souhaiter, ne peut-on pas beaucoup attendre d'hommes sans préjugés qui remplissent les chaires de professeurs établis pour les différents arts et sciences ?

" Réponse.—Ma troisième observation préliminaire semble répondre suffisamment à cet article. J'ajouterai donc seulement ici que la théologie s'enseignera toujours au Séminaire, et que par conséquent cet objet ne sera aucunement à charge au public.

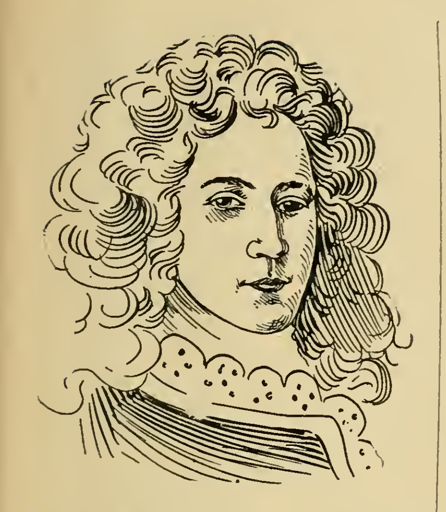
Voilà, monsieur, mes réflections et mes réponses, sur le projet d'université proposé par l'honorable Conseil législatif ; je vous ai fait connoître avec liberté et sincérité que l'établissement prochain d'une université à Québec ne me paroissoit pas bien combiné avec les circonstances où se trouve actuellement la province ; à cette occasion, j'ai exposé mes vues et ma façon de penser relativement à l'éducation de notre jeunesse. Il me reste à vous prier, monsieur, de référer cet écrit au comité appointé pour l'établissement en question, en l'assurant que je ne désire rien tant que de concilier en toutes choses mon respect pour le gouvernement et pour l'honorable Conseil, avec ce que je dois à ma nation, à mon clergé et à la religion que j'ai juré au pied des autels de soutenir jusqu'à la fin de ma vie.

J'ai l'honneur d'être,

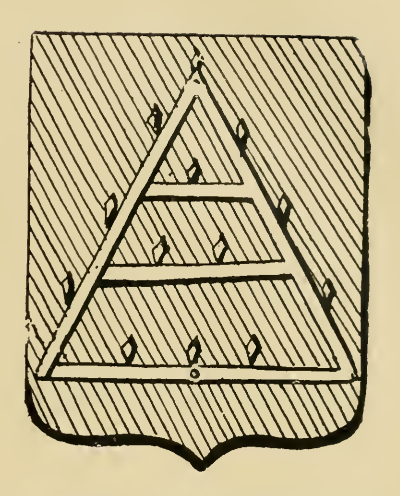
Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Jean-François Hubert,
Evêque de Québec.



Hon. JEAN HERTEL DE ROUVILLE, commissaire royal pour le cadastre des biens des Jésuites. Mort le 30 novembre 1817.



ARMES DE LA FAMILLE HERTEL DE ROUVILLE

CHAPITRE XV



Eglise Saint-Jean, érigée par Jean Bourdon près de sa maison, en 1650, vis-à-vis le chemin du Belvedère.

Eglise Saint-Jean, située sur le Coteau Sainte-Geneviève, près du Monument des braves ; érigée en 1650 par Jean Bourdon et M. de Saint-Sauveur, prêtre, sur le terrain qu'occupent actuellement M. Sylvio Demers de l'"Evénement", et M. John-E. et Mlle Francis-Evelyn Ross, au nord du chemin Ste-Foye, et vis-à-vis de la route connue sous le nom de chemin de Belvedère. Cette église était desservie par M. Jean Lesueur de Saint-Sauveur, qui demeurait avec la famille de Jean Bourdon, dont la maison touchait à l'église. Voici ce que nous lisons dans l'histoire des Colonies françaises de l'abbé Faillon, vol. 3, page 373 : " Cette dernière année (1660) on comptait huit églises dans le gouvernement de Québec : la principale, sous le titre de l'Immaculée-Conception ; celle des RR. PP. Jésuites, les églises des Ursulines et des Hospitalières, celle de Sillery, celle du Château-Richer, celle de Sainte-Anne du Petit Cap et celle de Saint-Jean, située tout auprès de Québec. Ces deux dernières étaient construites en bois, à l'exception des fondements, et les six autres en pierre : le Château-Richer, Sainte-Anne et St-Jean tenaient lieu de paroisses (1), quoique non érigées canoniquement."

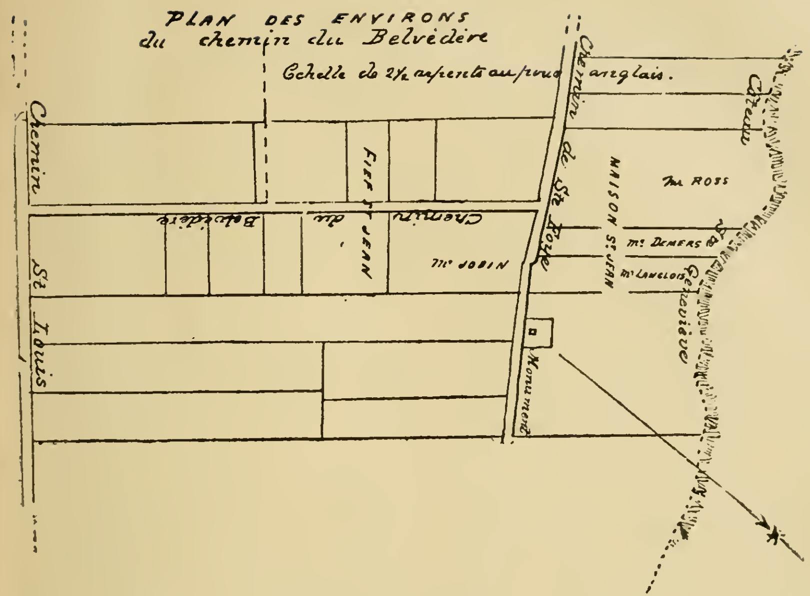
" De son côté, l'abbé A. Gosselin dit à la page 29 de la vie de M. Jean Lesueur : " Il est probable que lorsqu'il fut chargé, vers 1650, de la desserte de la chapelle deSaint-Jean en la Côte de Ste-Geneviève, il reçut du supérieur des Jésuites, d'une manière générale, tous les pouvoirs nécessaires pour desservir les habitants de cette mission. Sans avoir le titre de curé, il y exerçait de fait les fonctions curiales. Les habitants du Côteau Ste-Geneviève regardaient cette chapelle comme leur église paroissiale et y remplissaient leurs devoirs religieux, à l'exception du devoir pascal (2). Il est probable que M. Lesueur avait même la permission de les y marier, avec l'obligation toutefois de faire enrégistrer tous les actes à la paroisse. Nous voyons qu'il y célébra au moins neuf mariages, sans compter ceux que M. Louis Ango de Maïzerets y célébra aussi de son temps."

Je dois à l'obligeance de M. Louis Dufresne, du département du cadastre, la localisation du fief et de la maison Saint-Jean sur le Côteau Sainte-Geneviève, en la Banlieue de Québec. Ce fief avait huit arpents de large, c'est-à-dire, quatre arpents de chaque côté de la route Belvedère et partait à quatorze toises de la Grande-Allée jusqu'à la cime du Côteau Sainte-Geneviève. Jean Bourdon avait obtenu en 1637 ce fief qui fut ratifié le 5 août 1639 : outre ce fief Saint-Jean, il possédait le fief

---

(1) Arch. de la Propagande, vol. America, 3, Canada, 256 : Relatio Missionis 1660, art. 3e, fol. 10.

(2) Le P. Lalemant tenait à ce qu'il fut bien compris qu'il n'y avait qu'une seule paroisse, celle de Québec. Il ne faisait pas même d'exception pour Sillery! Comme il lui est arrivé un jour de donner le titre de paroissiens aux habitants de cette localité, il se reprend aussitôt : "Quamquam non ita vocandi, dit-il, car Sillery ne doit nullement passer pour une paroisse, sed pour maison de la Compagnie." (Journal des Jésuites, p. 99.)



Plan des environs du chemin du Belvedère et du chemin de Ste-Foye, montrant le site de l'église et de la maison Saint-Jean et le monument des braves, dessiné expressément pour ce chapitre, par M. Louis Dufresne du département du cadastre

Saint-François de soixante et quinze arpents, qui lui avait été concédé le 10 mars 1646. Ce fief était borné par la rue du Côteau Sainte-Geneviève actuelle aux Glacies, à partir de douze toizes de la Grande-Allée, à la cime du Côteau Sainte-Geneviève. Le 31 de la même année, un autre fief de cinquante arpents fut concédé à vénérable et discrète personne Messire Jean Lesueur de Saint-Sauveur, habitant de la Nouvelle-France. Ce fief était voisin de celui de Jean Bourdon, et s'étendait de la rue du Côteau Sainte-Geneviève à la rue Deligny actuelle. On a souvent confondu ce fief Saint-François de 75 arpents, avec celui de 60 arpents que le même Jean Bourdon eut plus tard de la Compagnie, soit en échange ou autrement : Ce dernier fief est voisin de la paroisse de Ste-Foye, et lui sert de limites.

Ils concédèrent plus tard, le 30 décembre 1653, les fiefs en bas du Côteau Sainte-Geneviève à la Rivière Saint-Charles, qui est cette partie comprise en bas des fiefs St-Jean et St-François actuels, et qui comprend aujourd'hui, les paroisses de Saint-Sauveur et de Saint-Malo.

Recensement de 1667, des habitants des côtes Ste-Geneviève, St-François et St-Michel :

Henry Pinguet, 80 ans.

Noël Pinguet, 38 ans ; Marie-Magdelaine Dupont, sa femme, 33 ans ; Marie-Magdelaine, 14 ans ; Jean, 12 ans ; Pierre, 10 ans Marie-Anne, 7 ans ; Catherine, 5 ans ; Nicolas, 1 an ; domestiques : Louis Delaunay, 17 ans ; Urbain Laforest, 25 ans ; 10 bestiaux, 63 arpents en valeur.

Maison de M. Bourdon : M. Jean Lesueur, prêtre, écuyer, sieur de Saint-Sauveur 65 ans ; le Sieur Jean Bourdon procureur général pour le roi, 64 ans ; Anne Gasgnier, sa femme, 52 ans ; Jacques Bourdon, sieur d'Autray, neveu du sieur Bourdon, 19 ans ; Marie Gloria, 13 ans ; Marguerite Gloria, 9 ans ; Magdelaine Gloria, 4 ans, enfants de Jean Gloria et de Marie Bourdon (nièce du sieur Bourdon) ; domestiques, Pierre Lahiye (Lafaye), meunier, 40 ans ; Jacques Beaujour, cuisinier, 30 ans ; Pierre Mercereau, 18 ans ; Jacques Hamel, 22 ans ; Jean Léonard, 17 ans ; Nicolas Longval, 22 ans ; le nommé Provençal dit Pierre Jourdain, 18 ans ; Lucian Talon, 24 ans ; Jean-Baptiste Hallé, 9 ans ; 30 bestiaux, 100 arpents en valeur.

Noël Morin, 38 ans ; Hélène Desportes, sa femme, 48 ans ; Alphonse, 17 ans ; Charles, 13 ans ; (premier prêtre canadien) ; Marie-Magdelaine, 10 ans ; Zacharie Jolly, apprenti, 17 ans ; Jean Ballier, domestique, 28 ans ; 12 bestiaux et 40 arpents en valeur.

Louis Sedillot (Montreuil), 60 ans ; Marie Grimou, sa femme, 60 ans ; Jean, 20 ans ; 3 bestiaux, 40 arpents en valeur.

Adrien Sedillot, 30 ans ; Angelique Prière, sa femme, 26 ans.

A la ferme de M. de la Chesnaye : André Brodechon, 30 ans ; François Caron, 28 ans ; Louis Doré, 28 ans ; Paul Quartier, 25 ans ; Louis Chiron, 20 ans ; Nicolas Vacé, 56 ans ; Etienne Magnier, 20 ans (Magnan) ; 12 bestiaux, 150 arpents en valeur.

Jean Larchevêque, 22 ans ; Marie-Anne Poussin, sa femme, 24 ans ; Joseph Simon, 2 mois ; ses frères, Jacques Larchevêque, 20 ans ; Henry, 18 ans ; Jean, 8 ans ; 5 bestiaux, 40 arpents en valeur.

Nicolas Bonhomme, 56 ans ; Catherine Gouger, sa femme, 50 ans ; Ignace, 22 ans ; Pierre, 18 ans ; Nicolas, 15 ans ; Catherine, 12 ans ; Thomas Gandouin, domestique, 18 ans ; 5 bestiaux, 40 arpents en valeur.

Jean Jouineau, 68 ans ; Anne Vuideau, sa femme, 25 ans ; Marie-Hélène, 2 ans ; Charles Delaunay, 20 ans ; 6 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Mery Pasquier, fermier de la dame Gloria, 30 ans ; domestiques : Jacques Trissier, 30 ans ; Julien Meunier, 20 ans ; 7 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Jacques Bourbonnière, 30 ans ; 1 tête de bétail, 6 arpents en valeur.

Pierre Duval, 66 ans ; Jeanne Labarbe, sa femme, 66 ans ; 12 arpents en valeur.

Mathurin Moreau 25 ans ; Marie Girard, sa femme, 34 ans ; Jean, 15 ans ; Charles, 13 ans ; Noël, 10 ans ; Marie, 6 ans ; 5 bestiaux, 10 arpents en valeur. (Mme Moreau était veuve lorsqu'elle vint au pays avec ses 4 enfants.)

Jean Jobin, 56 ans ; Marie Girard, sa femme, 54 ans ; domestiques : Michel Farguet, 30 ans et François Hurpé, 24 ans ; 5 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Gervais Buisson, 64 ans ; Marie Lebeau, sa femme, 45 ans ; An-

toine, 20 ans ; Simonne, 13 ans ; Marie, 10 ans ; Jean-François, 7 ans ; 4 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Jean Chesnier, 45 ans ; Marie Serre (Greslau), sa femme, 26 ans ; François, 12 ans ; Jean, 10 ans ; Marie, 7 ans ; Marguerite, 5 ans ; François-Joseph, 3 ans ; Anne, 18 mois ; 3 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Gervais Buisson, 24 ans ; Marie Boutet, sa femme, 22 ans ; Joseph, 4 mois ; 2 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Joachim Girard, 30 ans ; Marie Hallé, sa femme, 28 ans ; Marie 6 ans ; Jacques, 5 ans ; Antoine, 4 ans ; Barbe, 3 ans ; 2 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Nicolas Gaudry dit Bourbonnière, 47 ans ; Agnès Morin, sa femme, 27 ans ; Hélène, 11 ans ; Jacques, 9 ans ; Christine-Charlotte, 7 ans ; Marie-Françoise, 5 ans ; Nicolas, 3 ans ; Jean Malherbaut, domestique, 20 ans ; 4 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Jean Hamel, 33 ans ; Marie Auvray, sa femme, 30 ans ; Jean-François, 6 ans ; Pierre, 4 ans ; Marie-Anne, 1 an ; 1 tête de bétail, 10 arpents en valeur.

François Prevost, 30 ans ; Marguerite Gaillard, sa femme, 30 ans ; Anne-Claude, 2 ans ; domestiques : Jacques Damiens, 26 ans ; Pierre-François, 60 ans ; tête de bétail, 12 arpents en valeur.

Hubert Simon de Lapointe, 33 ans ; Marie Viez, sa femme, 24 ans ; Marie-Anne, 7 ans ; Pierre, 6 ans ; Jeanne Angelique, 5 ans ; Guillaume, 3 ans ; Jacques, 2 ans ; 2 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Guillaume Bonhomme, 24 ans ; Françoise Boucher, sa femme, 22 ans ; Nicolas, 2 ans ; 1 tête de bétail, 8 arpents en valeur.

Pierre Maufay, 40 ans ; Marie Duval, sa femme, 40 ans ; Pierre, 12 ans ; Jeanne, 11 ans ; André, 9 ans ; Marie, 5 ans ; Simonne, 4 ans ; Catherine, 1 an ; Pierre Benard, domestique, 24 ans ; 6 bestiaux, 18 arpents en valeur.

Pierre Picher, 30 ans ; Catherine Durand, sa femme, 28 ans ; Jean-Baptiste, 1 an ; 12 arpents en valeur.

Etienne Sédillot, 28 ans ; Magdelaine Garbonnet, sa femme, 34 ans ; Marie-Magdelaine, 2 ans ; 10 arpents en valeur.

Charles Danays, 37 ans ; Marie Deshayes, sa femme, 34 ans ; Michel Hébert, domestique, 26 ans ; 10 arpents en valeur.

Jean-Baptiste (Morin de Belleroche, 23 ans ; 2 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Jean Neau (dit Saint-Crespin), 40 ans ; Marie Bonhomme, sa femme, 20 ans ; 8 arpents en valeur.

Pierre Cochereau, 25 ans ; Marie Vauclin (Roblin), sa femme, 20 ans ; 20 arpents en valeur.

Romain Duval, 22 ans ; Marie Leclerc, sa femme, 19 ans ; 12 arpents en valeur.

Laurent Herman, 26 ans ; Marie-Anne-Agathe, 30 ans ; 12 arpents en valeur.

Jean Levasseur, huissier, 45 ans ; Marguerite Richard, sa femme, 38 ans ; Louis, 18 ans ; Anne, 15 ans ; Jean-François et Noël (Jumeaux), 13 ans ; Ursule, 10 ans ; Thérèse, 9 ans ; Angélique, 6 ans ; Charles, 3 ans ; Anne-Félicité, 6 mois ; Nicolas, domestique, 25 ans ; 12 arpents en valeur.

François Génaple, 25 ans ; Marie-Anne Delaporte, sa femme, 24 ans ; Marie-Anne, 8 mois ; 10 arpents en valeur.

Michel Legardeur, 31 ans ; Marie Gamber (Gaillard), sa femme, 30 ans ; Marie-Magdelaine, 3 ans.

Louis Samson, 32 ans ; Marthe Ragon, sa femme, 33 ans ; An-

toine, 2 ans ; 12 arpents en valeur.

Simon (Jean) Chappacou, 40 ans ; Marie Pacaud (Vincente Pacaud), sa femme, 40 ans ; Louis, 13 ans ; Marie, 8 ans ; Marie-Agathe, 20 mois ; 8 arpents en valeur.

Jean Gauvain, fermier du sieur Dupont, 24 ans ; Anne Magnan, sa femme, 17 ans ; 10 arpents en baleur.

Jean Garnier, fermier du sieur Pinguet, 24 ans ; 10 arpents en valeur.

Total : 187 âmes, 129 bestiaux, 832 arpents en valeur,

(Sulte, Histoire dest Canadiens-Français, vol. 4. p. 65.)



Jean Bourdon, ingénieur et arpenteur général de la Nouvelle-France, procureur du roi. Arriva au Canada le 8 août 1634 avec M. Lesueur de St-Sauveur, prêtre ; marié à Québec le 9 septembre 1635 à Jacqueline Potel ; décédé le 12 janvier 1668 ; sa femme décédée le 11 septembre 1654 à la suite d'une chute. Il épousa en secondes noces, le 21 août 1655, Anne Gasnier, veuve de Jean Clément Duvault, seigneur de Monceaux, chevalier de St-Louis inhumé le 27 juin 1698. Jean Bourdon eut huit enfants de son premier mariage : Jacques, né le 26 mars 1637. Geneviève, née le 24 novembre 1638, religieuse-ursuline, dite mère St-Joseph ; inhumée le 13 décembre 1700. Marie, née le 19 octobre 1640, religieuse hospitalière, dite soeur Marie-Thérèse de Jésus, inhumée le 29 novembre 1660. Marguerite, née le 12 octobre 1642, hospitalière et une des quatre fondatrices de l'Hôpital-Général de Québec, décédée le 9 octobre 1706. Anne, née le 29 août 1644, Ursuline dite mère Ste-Agnès et 6e supérieure, inhumée le 4 novembre 1711. Jean-François, né le 2 février 1647. Henri, né le 28 novembre 1650, inhumé le 27 octobre 1665. Jacques, né le 30 septembre 1652. Il n'y eut pas d'enfants du second lit.

Il obtint plusieurs seigneuries pour avoir mis la ville naissante de Québec à couvert des attaques des Iroquois par des fortifications. Le vicomte d'Argenson érigea en Manoir sa maison de St-Jean, l'an 1661, et presque tous les habitants du côteau Ste-Geneviève étaient ses vassaux. Voici l'acte de sa sépulture aux régistres de Notre-Dame de Québec : " Le 12 de janvier 1668 est décédé en communion de Notre Mère la Sainte-Eglise, après avoir reçu les saints Sacrements de viatique, confession et Extrême-Onction, le sieur Jean Bourdon, ancien habitant de ce pays ; et le lendemain, après son service fait, il a été enterré solennellement en la chapelle du Scapulaire dans l'Eglise de Notre-Dame de Québec." M. Bourdon s'était remarié (1655) quelques mois après la mort de sa première femme, dit l'abbé A. Gosselin dans les notes sur M. de St-Sauveur. Il avait épousé Anne Gasnier, veuve de M. de Monceaux. C'était une dame de qualité, qui joignait à une grande distinction de naissance et de manières, la pratique des plus solides vertus :

" Elle est un exemple de piété et de charité dans tout le pays, écrit Marie de l'Incarnation. Mme

d'Ailleboust et elle, sont liées ensemble pour visiter les prisonniers, assister les criminels, et les porter même en terre sur un brancard. Elle est continuellement occupée à ces bonnes oeuvres. Enfin, est la mère des misérables, et l'exemple de toutes sortes de bonnes oeuvres. (Lettres de Marie de l'Incarnation, t. II. p. 404.)

" Une des oeuvres principales de Mme Bourdon, dit l'abbé Gosselin, ce fut de s'occuper de placer, de nourrir et d'entretenir, en attendant qu'elles fussent demandées en mariage, le grand nombre de personnes du sexe que l'on envoyait au Canada, afin de procurer de bonnes et honnêtes épouses aux colons qui s'y rendaient chaque année, et aussi aux soldats du régiment de Carignan qui furent licenciés après l'expédition de M. de Tracy contre les Iroquois (1666). On vit alors à Québec, sous la direction de Mme Bourdon, ce qu'on aurait pu appeler l'oeuvre des femmes émigrées ; et ce fut sur le côteau Ste-Geneviève où l'on avait déjà pu admirer le pensionnat sauvage de Mme Hubeu, que Mme Bourdon s'exerça à cette nouvelle oeuvre de patriotisme et de dévouement.

" Elle fit plusieurs voyages en France, afin de voir par elle-même à ce que le recrutement des personnes envoyées au Canada ne se fit que dans des milieux respectables ; et elle les amenait au pays. La plupart du temps ces personnes, appartenant à des familles pauvres mais honnêtes des diverses provinces de la France, étaient venues à Paris pour y servir dans les hôpitaux ou autres institutions de ce genre. Si quelque personne de confiance leur disait qu'en allant au Canada elles y trouveraient le bonheur, l'aisance, la liberté, les plus courageuses n'hésitaient pas à quitter leur pays pour cette contrée lointaine. Mme Bourdon était là qui les encourageait, enrégistrait leurs noms, ceux de leurs parents, celui de leur pays natal, et se chargeait d'avoir soin d'elles durant la traversée. Un jour, elle amena à Québec, " Sur un vaisseau normand," pas moins de cent cinquante filles.

" Naturellement, malgré le soin qu'on avait pris de les choisir, ces filles n'avaient pas toutes un caractère facile, ni la même éducation :

" Elles ne lui ont pas peu donné d'exercice durant un si long trajet, écrit Marie de l'Incarnation, car comme il y en a de toutes conditions, il s'en est trouvé de très grossières et très difficiles à conduire. Il y en a d'autres de naissance, qui sont plus honnêtes et qui lui ont donné plus de satisfaction."

Puis elle ajoute :

" Les vaisseaux ne sont pas plutôt arrivés que les jeunes hommes y vont chercher des femmes, et dans le grand nombre des uns et



Madame Jean Bourdon, née Anne Gasnier

des autres, on les marie par trentaines. Les plus avisés commencent à faire une habitation un an



Armes de la famille Bourdon.

avant que de se marier parce que ceux qui ont une habitation trouvent un meilleur parti ; c'est la première chose dont les filles s'informent, et elles font sagement, parce que ceux qui ne sont point établis souffrent beaucoup avant que d'être à leur aise."

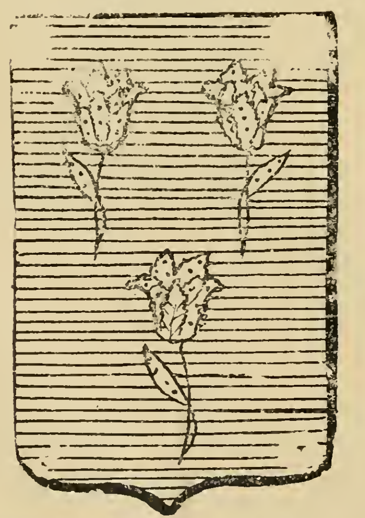
" Quant à celles qui ne trouvaient pas de suite à se marier, il fallait leur procurer un asile, il fallait pourvoir à leur subsistance, à leur entretien, ou du moins, leur trouver de l'emploi, du travail. Avec un dévouement au-dessus de tout éloge, Mme Bourdon, aidée de quelques amies, se chargeait de tout. Elle se faisait la mère, la conseillère, la protectrice de toutes ces jeunes personnes, en attendant leur établissement ; et lorsque quelque bon parti se présentait, elle était heureuse de contribuer à la formation d'un ménage bien assorti et chrétien. Que de familles canadiennes, en remontant à leur origine, trouveraient probablement le nom de Mme Bourdon associé à celui de leurs ayeux ; Qui ne garderait un souvenir reconnaissant à cette dame de qualité qui exerça autrefois à Québec une oeuvre si patriotique ! Et d'un autre côté, comment oublier le digne prêtre, (M. LeSueur) le commensal et l'ami de cette dame, qui l'aida sans doute bien souvent de ses conseils et s'associa à ses oeuvres de zèle ! "



Ste-Geneviève, patronne titulaire du Côteau de la Banlieue de Québec. Née à Nanterre, petit bourg situé à trois lieues de Paris, vers l'an 422. Au baptême, l'enfant reçu le nom gracieux de Genevefa (Geneviève), qui, en langue gauloise, signifie fille du ciel ; elle sauva la ville de Paris, et, fut reconnue la patronne.



M. Jean LeSueur, de St-Sauveur, desservant l'église St-Jean de 1650 à 1668. Nous aurons l'occasion, plus tard, de parler de M. de Saint-Sauveur.



Armes de la famille LeSueur, de Normandie

M. LeSueur de Saint-Sauveur, Jean, prêtre, curé de St-Sauveur de Thury, en Normandie, fut le premier prêtre séculier qui vint au Canada. Arrivé à Québec, le 8 août 1634, avec M. Jean Bourdon, fut le premier chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec, et desservit la chapelle St-Jean, sur le coteau Ste Geneviève, de 1650 à 1668. Il se retira du minitère et mourut à l'Hôtel-Dieu, le 29 novembre 1668, âgé de 70 ans.

" Le journal des Jésuites mentionne très souvent le nom de M. de Saint-Sauveur, dit l'abbé Gosselin, à l'occasion des offices paroissiaux de Québec ou d'une foule de petits incidents que l'on croyait bon de noter. Il est facile de voir que les Pères de la Compagnie de Jésus, à Québec, le tenaient en grande estime, qu'ils le traitaient comme un des leurs, qu'ils le regardaient pour ainsi dire comme étant de la famille."

" Très souvent le " Journal " accole son nom à celui de quelques Pères, lorsqu'ils partent le même jour pour aller faire l'office à différents endroits : " Le Père Poncet dit la messe de minuit à la nouvelle église, le P. Mercier céans, le P. LaPlace à l'Hôpital, le P. Garreau chez Martin Grouvel, et moi (le P. Lalement) chez M. Giffard, à Beauport, M. de Saint-Sauveur, à la côte de Ste-Geneviève."

" Les Jésuites font une large part à M. LeSueur dans les offices de la paroisse : ils l'invitent à chanter le messe, à confesser : Il y eut (à la messe de minuit 1656) trois confesseurs : les Pères Vimont, Chastelain et de Saint-Sauveur."

" Ils tiennent à ce qu'il soit de toutes leurs fêtes. Le P. Lalement ayant un jour remarqué son absence : " M. de Saint-Sauveur n'y était point, dit-il ; il faut l'y invi-

ter une autre fois." Et dans une autre occasion il se fait remplacer par lui ; " Je n'y assistai pas ; M. de Saint-Sauveur fit l'office."

Nous avons dit déjà que M. Le Sueur est quelque part désigné dans les régistres comme " prêtre habitué de la paroisse." Les Jésuites, dans leur journal, l'appellent le " principal officier de notre paroisse." Ces paroles semblent exprimer un grande considération pour M. LeSueur. Les Jésuites le regardaient comme leur lieutenant, leur assistant, comme un homme de confiance capable de leur rendre tous les services possibles, dans l'occasion.

" Souvent ils l'invitent à dîner " en leur réfectoire," soit les jours de grande fête, soit à l'occasion de quelque profession religieuse aux Ursulines ou chez les hospitalières, mais dans ce dernier cas, ce sont ordinairement les religieuses elles-mêmes ou quelque haut personnage qui font les frais du dîner : " Le 8 décembre 1650, la Soeur St-Dominique fit sa profession aux Ursulines... M. le gouverneur, M. Menoil, M. de Saint-Sauveur et M. Vignal vinrent dîner en notre réfectoire, M. le gouverneur nous traitant."

" Le 27 décembre (même année), la Soeur de la Passion fit sa profession aux Hospitalières... M. de Saint-Sauveur et M. Vignal vinrent dîner en notre réfectoire, les Mères Hospitalières nous ayant envoyé de quoi."

" Le Jour de l'An, à cette époque patriarcale de l'histoire, quel bel échange de politesses, de bonnes et franches visites, de petits présents, entre ces prêtres, ces religieux, ces citoyens de la colonie de Québec."

" M. le gouverneur nous prévint, écrit le P. Lalement, à la date du 1er janvier 1646 ; il était ici à sept heures pour saluer tous les Peres, qu'il demanda les uns après les autres. Je l'allai saluer après la grand'messe ; une fois, il faut le prévenir. M. Giffard aussi nous vint voir, et les religieuses envoyèrent des lettres de grand matin pour faire leur compliment ; les Ursulines, force " belles étrennes, avec bougies, chapelets, crucifix, et sur le dîner deux belles pièces de tourtières. Je leur envoyai deux images de saint Ignace et de saint François-Xavier, en émail. On donna à M. Giffard un livre du P. Bonnet, de la vie de Notre-Seigneur ; à M. Des Chatelets, un des petits tomes de Drexellius de Aeternitate ; à M. Bourdon, des reliquaires, chapelets, médailles, images..."

Une autre fois, le 1er janvier 1648, ce sont les Hospitalières qui envoient aux Jésuites, " le matin, lettre par M. de Saint-Sauveur, et le soir d'auparavant un petit quart de vin d'Espagne... Je leur envoyai, dit le P. Lalement, une lettre le même jour, et un livre, l'abrégé du P. Suffren."

" Une autre fois encore : " M. le gouverneur (M. d'Ailleboust), et M. Bourdon nous firent force présents de gibier, de viande, de poissons, et d'autres d'un baril de vin d'Espagne." Et ailleurs : " M. Giffard m'envoya deux chapons. M. Jean Guyon, un chapon et une perdrix. Mme Couillard, deux poules vives."

De leur côté, les Jésuites ne restaient jamais en frais de politesses : " J'allai saluer M. le gouverneur, dit le P. Lalement, dès ce matin (1er janvier 1661). Je donnai à Madame un reliquaire..... J'envoyai à M. Couillard un calumet de pierre, à M. Menoil une grande médaille de saint Ignace, " annui saecularis," à Mlle de Repentigny un reliquaire." Et ailleurs : " Je donnai aux Hospita-

lières un livre de P. Bonnefous, aux Ursulines un tableau de saint Joseph, à M. Boutonville, secrétaire de M. le gouverneur, un chapelets musqué avec un Agnus Dei."

" Mais dans la distribution des étrennes du " jour de l'an," M. LeSueur n'était jamais oublié par les Jésuites. On lui donne, une année " l'évangile du P. Montreuil, un pain de bougie et un canif : " une autre fois, " un pain de bougie. un crucifix et un Gerson."

" Le Journal des Jésuites mentionne la présence de M. LeSueur à la procession solennelle du Saint-Sacrement le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu, 30 mai 1660; puis, à partir de cette date, il n'est plus question de ce digne prêtre : sans doute, parce que les Jésuites, ayant cessé d'exercer les fonctions curiales à Québec depuis l'arrivée de Mgr de Laval (1659), et ne s'occupant plus que de leur collège et de leurs missions, n'avaient plus de rapports journaliers avec lui comme auparavant. Il n'était plus " le principal officier de leur paroisse," et n'entretenait plus avec eux que des relations d'estime et d'amitié."

" Il serait intéressant de savoir par quelques vieux documents quels furent les rapports de M. LeSueur avec Mgr de Laval, puis avec les premiers prêtres du Séminaire de Québec. M. LeSueur vécut en effet plus de neuf ans encore après l'arrivée de Mgr de Laval au Canada. Il fut témoin des luttes énergiques du saint prélat contre la traite de l'eau-de-vie ; il fut témoin de son zèle et de son dévouement pour la conversion des sauvages : il assista à la fondation du séminaire de Québec, à la consécration de l'église paroissiale qu'il avait vu bâtir, à la consécration de l'église Ursulines, aux grandes fêtes qui eurent lieu à Québec à l'occasion de la translation des reliques des saints martyrs Flavien et Félicité. Bien des fois, sans doute, il eut occasion de rencontrer Mgr de Laval, soit lorsque le vénéré prélat visitait la chapelle du coteau Ste-Geneviève, qu'il continuait à desservir, soit lorsqu'en sa qualité d'ancien chapelain de l'Hôtel-Dieu il était invité à quelque profession religieuse chez les Hospitalières.

" A défaut de documents, il est bien permis d'affirmer que M. Le Sueur professait à l'égard du premier évêque du Canada, les sentiments de la plus profonde vénération. Il était l'ami intime et le commensal de Jean Bourdon ; or, celui-ci fut toujours, dans le pays, et surtout au conseil, le bras droit de son évêque ; il l'appuya en toute occasion, et fut même, comme l'on sait, victime de son attachement énergique, à ce qu'il croyait être la cause de la justice et de l'équité. Il n'est pas probable que M. LeSueur entretint des sentiments différents de ceux de son ami, ni parconséquent de son évêque."

" D'un autre côté, Mgr de Laval, qui avait une grande estime pour Jean Bourdon, devait nécessairement témoigner à M. LeSueur une bienveillance toute particulière. Aussi, voyons-nous l'ancien curé Thury continuer à desservir comme du temps des Jésuites, la petite église du coteau Ste-Geneviève, y faire souvent acte de juridiction, y célébrer plusieurs mariages."

" Le dernier acte de M. LeSueur consigné dans les régistres de Québec, est daté du 5 juin 1666. C'est le mariage d'un Rouennais, compatriote et probablement ami de Bourdon. " Romain Becquet, fils de Julien Becquet et d'Anne Vassé, de la paroisse de Becq, proche de la ville de Rouen, et Romaine Boudet, veuve de feu Jean Normand." Ce mariage fut célébré par M. LeSueur " en la chapelle St-



Saint-Jean-Baptiste, patron de la chapelle St-Jean et du sieur Jean Bourdon, d'après son testament

Jean," en présence de Jean Bourdon, François Becquet, Louis Michelet, Pierre Normand, Pierre DuQuet, tout une petite colonie rouennaise transportée sur le coteau Ste-Geneviève."



Les demoiselles Bourdon.—1. Geneviève, dite Mère St-Joseph, ursuline ; 2. Marie, dite Mère Ste Thérèse de Jésus, hospitalière ; 3. Marguerite, dite Mère St-Jean-Baptiste, hospitalière ; 4. Anne, dite Mère Ste-Agnès, ursuline.

TESTAMENT DE JEON BOURDON

Extrait de son voyage à la Baie d'Hudson, par notre savant auteur M. J. E. Roy :

" Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Comme il n'est rien plus certain que la mort, et rien plus incertain que l'heure, je fais ce mien Testament pour ne mourir intestat et faire connaistre ma dernière volonté. Premièrement je donne mon âmes à Dieu, le suppliant par le mérite de la mort et passion de Jésus Christ mon Sauveur, d'avoir pitié de moy et par les intercessions de la glorieuse Vierge Marie, et Jean-Baptiste, mon patron, et tous les saints et saintes de la Cour Céleste, je veux et entends que sy Dieu me retire de ce mortel monde dans le voyage que je vais entreprendre que aussytôt qu'on aura nouvelle de ma mort que l'on face dire trois services solennels à l'église de nostre dame de la Conception à Québec, ma paroisse, et pour ce je laisse pour une fois payé la somme de cinquante francs. Item je donne et lègue à la paroisse de Québec, six francs de rente à perpétuité à prendre sur le plus beau et plus clair de bien rachetable par mes enfants s'ils le désirent par deux cens francs pour dire un service tous les ans au mesme jour que l'on pourrait avoir nouvelle de ma mort. Item je laisse aux révérendes Mères Hospitalières RR. MM. Ursulines à chacune trente francs par une fois payée seulement pour dire un service à la nouvelle de ma mort. Item je leur donne et lègue

à chacune des d. maisons hospitalières et Ursulines la somme de cent sols de rente à perpétuité à prendre sur le plus beau et plus clair de mon bien pour prier Dieu, pour le repos de mon âme rachetable par mes enfans sy le désirent par cent francs.Item je laisse pour les pauvres sauvages la somme de cinquante francs par une fois payée qui sera employée par les révérends Pères des Missions, ainsy qu'ils jugeront à propos. Item je laisse à la charité de Québec six minots de bled froment à prendre à la mesterie de St-François payable pour une fois seulement.

Item. je veux et entend que Anne Gasnier à présens mon espouse soit tutrice et procuratrice de mes enfans quelle gouverne leur bien jusques a ce qu'ils soient en âge sans leur en rendre compte aucunement sinon que de le. entretenir selon leur condition et sera tenue la d. anne Gasnier à présent mon espouse de lamelliorer tout ainsy qu'un bon père de famille doit faire. Et sy la d. anne Gasnier par son bon mesnagement fesoit accroitre le d. bien comme bastire désert et négocier profiter tout ce qu'elle pouvait faire durant sa vie je veux et entend quelle en jouisse sans aucun contredit sa vie durant. Et après sa mort le tout retournera à mes enfants. Et dautant que la communauté d'entre feu ma femme Jacqueline Postel continue et continuera jusques à ma mort. Et que la moitié de tout le bien que je possède leur appartient ne pouvant pas en disposer selon les coustumes, mon désir est de néanmoins que je souhaitte et demande que le bien ne soit point partagé mais demeure comme sy jestais vivant, parce que ayant bien considéré pézé et reshershé je nay trouvay aucune personne pour le mieux et plus fidèlement administrer et avoir plus de soing de léducation de mes enfans que La ditte anne Gasnier ma femme. Et en cas que mes enfans estant arriver en âge voulussent que ma femme leur rendist compte de la moitié du revenu de leur bien, je veux et entend qu'ils lui payent la moitié de leur nourriture et entretien, jay escript ceci dautant, que ils ont à prest la moitié du d. bien à cause de deffuncte leur mère, car pour ce qui est de l'autre moitié qui mapartient je veux et entend de reshef quelle ne leur en rende aucun compte ; mais comme je croy que ayant la connaissance que ça esté icy ma dernière volonté esperant de leur bon naturel en voyant le mien testament qu'ils n'y contrediront point je croy d'eux qu'ils y apporteront du Respect, et comme ils verront Dieu aydant que leur présente mère les aura gouvernez ils auront encor plus de subjet de laymer et l'honorer voyant que c'est la celle que les aura eslevez depuis leur tendre genesse. et connoistront que ça esté pour leur proffit que j'en ai ainsy disposé. Et pour ma fille anne Bourdon estant arrivée en âge compétant d'élire une vocation sy Dieu et la très Sainte-Vierge lay inspire d'entrer en Religion je veux et entend qu'il luy soit donné la somme de deux mille francs et pour cinq cens francs de hardes à son usage à prendre sur tout le bien qui me puis competer Et appartenir Et aussy de deffuncte sa mère d'autant qu'ils y ont la moitié comme jay des ja dit. Et de plus payer sa pension pendant son noviciat. suppliant en ce cas le R. P. Supérieur qui sera pour lors de luy ayder en se rencontré comme ont fait les supérieurs parey devant à mes autres filles. Et pour l'exécution de

ce mien testament je supplie Messire Jean le Sueur Ptre escuyer et curé de Saint-Sauveur de vouloir prendre la peine de faire mettre ce mien testament a due et entière exécution le priant de vouloir continuer de demeurer dans ma maison avec ma femme et mes enfans ainsy comme il a fait parcy devant et que tant que Dieu donnera du pain aux miens Il en sera participant ainsy comme jay faict avec luy, c'est ce que je désire de part et d'autre et luy sera faict comme à présent cest de quoy je suis certain de ma femme quelle luy portera tout l'hon neur et resprect comme elle doit, le choisissant pour curateur de mes d. enfans sy luy plaist en prendre la peine comme il a faict par cy devant, et dautant qu'il vient avec moi en mon voyage sy Dieu disposait de luy aussy bien que de moy je supplie Monsieur Vignal, prestre de en sa place prendre le mesme soing cest ce que j'espère de sa bonté et sharité révoquant touts autres testamens que je pourois avoir faict parcy devant, fait le vingt-neuf d'avril mil six cens cinquante sept en présence du Révérend Père Jean De Quen Suppérieur Général des Missions de la Nouvelle-France et du R. P. Barthelemy Vimont et du R. P. Pierre Chastelain Religieux de la Compagnie de Jésus. de Monsieur de Sainct Sauveur, Ptre escuyer. curé de Sainct Sauveur et de Monsieur Vignal. ptre chappelain des Ursulines lesquels jay .priz de signer avec moy ce mien testament.

Bourdon-Jean de Quen-Barthelemy Vimont-Pierre Chastelain-Le Sueur, 1657. .Et Vignal, ptre.

" Ce jourdhuy vingt Septembre mil six cens soixante quatre seing desprit .et de vollonté sans suggestion ny Induction de personne je renouvelle ce mien Testament en forme de codicile, qui est ma dernière vollonte, ayant receu commandement de Monsieur de Mésy nostre Gouverneur de passer en France dans le navire le Sainct Jean-Baptiste ou commande le capitaine LeMoyne .de dièpe estant en cette rade de Québec, et comme le temps presse déxécuter .lordonnance de mon dit Sieur le Gouverneur japrouve et .ratiffie en la meilleure forme et manière qui se puisse faire pardevant tous juges ou autres à qui il appartiendra que .le mien Testament cy devant fait est et sera prestment et à tous jours ma dernière volonté sy dans le voyage ou Je suis commandé d'aller Dieu dispose de ma .personne, Et pour les bons et agréables services que Anne Gasnier ma femme ma rendu parcy devant pendant .toutes les incommoditez des gouttes qu'il a pleu à Dieu m'envoyer dont je suis .affligé et que jespère quelle me rendra sy Dieu continue ma santé et à elle pareillement, je luy donne .laisse entièrement la jouissance d'un appartement d'un logis de Quebecq qui consiste en la chambre cabinet cave. qui est au bas de la descente ou shemin de la haute à la .basse ville de Québec pour en jouir disposer par la d. Anne Gasnier .me femme pour son logement sa vie durand pr après retournera à mes enfans, Et .de plus luy fais don d'une vache a elle en propre. avec une traye. pour en jouir disposer comme bon lui .semblera. comme a elle en propre sans que le présent escript puisse pjudicier à .son Contrat de Mariage. avec le petit lict garny lequel se demonte a vix qui est a Québec en la chambre du

milieu. Et en cas que mes enfans ne pussent, ou ne voulussent saccommoder avec la d. Anne Gasnier ma femme, je laisse à son shoix de prendre ce qui est porté par son contrat de mariage avec la Donnation cy dessus. Et de plus comme Monsieur de Sainct Sauveur ptre Escuyer, depuis trente ans avons esté liez d'une amitié très parfaite Et que depuis vingt deux ans ou environ à esté demeurant en mon logis, et ayant toujours pris soing de ce qui me regarde, ayant instruit mes enfans en la crainte de Dieu, leur ayant appris à lire et escrice, et l'ayant prie et esleu destre curateur de mes dits enfans, nous ayant fait l'honneur et la faveur de dire la messe en la Chapelle ditte Sainct Jean, sy en ce cas mes enfans ne voulussent ou ne pussent saccommoder avec le d. Sieur de Saint Sauveur quant il seront en aage, je laisse, donne en la meilleure forme et manière que puisse estre le Revenu du moulin de Sainct Jean à la charge de l'entretenir comme un bon père de famille, Et pareillement sa chambre pour logement ou il est a présent avec La Chapelle, Sainct Jean en la présence de Monseigneur François de Laval, premier Evêque de ce pays nommé par le Roye Messire henry de Bernières Curé de la paroisse de Québecq, Messire Jean Dudouyt prestre et du révérend Père Hiérosme Lallemand suppérieur gnal de missions des révérends Pères Jésuites, et du révérend Père Pierre Chastelain, mon sonfesseur lesquels touts jay priez avec moy de vouloir signer le présent codicille, fait les jours et an que dessus."

" Sont ainsy signez au dit codicille Bourdon, François Evesque de Petrée. H. DeBernières, Dudouyt, H. Lallemand, Et Pierre Chastelain.

" Registré au présent Régistre des Insinuations au désir de lordonnance de Monsieur le lieutenant Général civil et criminel de cette ville de Quebecq au bas d'une requestre a luy présentée aux fins du dit Enrégistrement en date du vingt troisième jour de février dernier 1668. Faict et régistré par moy greffier soubsigné ce deuxième Septembre mil six cens soixante huit, Et est la ditte ordonnance Et le dit Testament en Liasses.

(Signé), RAGEOT.



Dr Michel Sarrazin, médecin de Roi, ncien habitant de la maison St-Jean.

Le chemin du Belvedère, qui passe sur la terre de Jean Bourdon, a dû être le chemin dont il se servait avec ses voisins pour se rendre à la Grande-Allée et à la ville : car il faut remarquer que la rue Saint-Jean n'a été ouverte

qu'en 1667, et que Jean Bourdon était déjà rendu là, avec plusieurs colons, en 1638.

Le Dr Michel Sarrizin, membre de l'Académie es Sciences, médecin du Roi et membre du Conseil Souverain, a habité le Manoir de Jean Bourdon. Voici ce qu'écrivait en 1858, l'abbé Ferland : " Je n'ai encore pu découvrir la résidence du Dr Sarrazin à Québec. Il me semble en avoir vu quelque chose je ne sais ou. Le plus souvent il demeurait sur son beau fief de Saint-Jean, sur le chemin Ste-Foye ancien fief Bourdon, chapelle St-Jean. C'est une partie du fief ou du moins tout auprès qu'est le monument commencer pour commémorer la bataille de 1760. Le Dr Sarrazin est né à Nuys le 5 septembre 1659 ; mort à Québec le 9 septembre 1734.

Les propriétaires actuels de l'emplacement de l'ancienne maison St-Jean, sont : M. Chs-B. Langlois, C. R., M. Sylvio Demers, de l'Evénement, marié à Mlle Blanche Lacasse, fille de M. P.-C. Lacasse, opticien, qui a son beau manoir voisin du monument des braves, du côté de la ville, et M. John et de Mlle Ross qui sont propriétaires de trois résidences.

On pourrait croire, d'après les documents officiels, que les hauteurs de la ville et de la Banlieue de Québec ont été mises sous le patronage de Sainte-Geneviève, (qui est la patronne de Paris) soit par Champlain ou la Compagnie des Cent-Associés, ou bien par Jean Bourdon, premier arpenteur géographe de la Compagnie en 1634 ou encore par les Pères Récollets ou Jésuites, les premiers missionnaires de la Colonie, et qui étaient tous des environs de Paris. Le nom de Sainte-Geneviève donné au Côteau, remonte au première concessions accordé aux colons du lieu. Toute la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Québec actuelle comprend le bas du Côteau jusqu'à la seigneurie de Sillery ; le haut du Côteau comprend la Grande-Allée, y compris Spencer-Wood, les Plaines d'Abraham, etc., depuis la seigneurie de Sillery jusqu'à la porte Saint-Louis. Les habitants de la haute-ville donnent encore le nom de côteau Ste-Geneviève au jardin du fort et ses environs. Il y a encore une rue Ste-Geneviève, près de ce jardin. Les Jésuites, dans leur journal, disent les habitants du haut du côteau Ste-Geneviève, en parlant de la Grandé-Allée, et bas du côteau Ste-Geneviève en parlant de ceux qui habitaient vers le chemin Ste-Foye, qui n'était pas ouvert alors. Voici ce que rapporte le Journal, à la page 22 : " Le pain bénit du dimanche fut transporté au lundi, jour de la Circoncision, M. le Gouverneur le donna ; il y eut quelque parole ensuite, à qui on le donneroit après luy, & il fut trouvé plus à propos de le donner aux deux marguillers, M. Giffar & M. des Chastelets, & puis commencer par le haut de la Coste Sainte-Geneviève, comme par une rue : puis revenir par le bas, comme par une autre rue, continuer de la sorte. Le Père Vimont en dressa un catalogue."

" Le 6. jour des Roys, il n'y eut pas de pain bénit, mais seulement le dimanche d'après : tous les deux marguillers le firent ensemble, Sçavoir M. des Chastelets & M. Giffar. & puis on le donna à M. Maheu la plus proche maison sur le Costeau de Sainte-Geneviève pour continuer." Jacques Maheu avait sa maison sur la Grande-Allée ; ensuite, vint le tour de Madame Nicolas Marso-



Monument des Braves de 1760.

Ce monument commémoratif de la bataille du 28 avril 1760, a été cédé par la Société St-Jean-Baptiste de Québec au gouvernement du Canada, et déclaré propriété publique par l'acte 27-28 Victoria, chapitre 55 (1864). Conformément aux dispositions de la section 109 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, le terrain du monument est devenu propriété provinciale à dater du 1er juillet 1867 : le monument lui-même appartient donc à la province de Québec ; l'entretien cependant en est laissé à la Société St-Jean-Baptiste selon les termes de l'acte 27-28 Victoria, chapitre 55, déjà cité.

Voici un extrait du rapport général du Commissaire des Travaux publics de 1901, par M. Ernest Gagnon, secrétaire d'une étude sur cette colonne : " Le monument des braves de 1760 " a été construit d'après dessin de M Charles Baillargé, de Québec. On nous permettra de répéter ici une description que nous avons déjà donné :

" Ce monument consiste en une colonne de bronze cannelés, placée sur un piédestal de belles proportions dont les coins suotiennent quatre mortiers également en bronze. La face du piédestal qui donne sur le chemin Ste-Foye, porte cette inscription : " Aux braves de 1760. —Erigé par la Société St-Jean-Baptiste de Québec. " Du coté de la ville, le nom de Murray se dessine en relief auédessus des armoiries de l'Angleterre : du côté de Ste-Foye, celui de Lévis se lit au-dessus des emblêmes de la vieille France. En arrière, un bas-relief représente le célèbre moulin de Dumont, qui fut tour à tour occupé par les Anglais et les Français, et définitivement enlevé par les grenadiers de la Reine, sous le commandement de M. d'Aiguebelles après un combat furieux contre les montagnards écossais du colonel Fraser. "

" Une statue de Bellone, de dix pieds de hauteur, cadeau du prince Jérome Napoléon, cousin de Napoleon III, couronne le monument, déjà haut de soixante-cinq pieds. Le bas de la statue est tourné vers la ville, tandis que la tête, au contraire, tournée vers cette partie du champ de bataille qu'occupait l'armée française au matin du 28 avril. Entre les épaules et les hanches, il y a un mouvement de grande hardiesse, et le buste parait littéralement tordu. La victoire hésitante, comme on a appelé ce beau bronze, semble prendre à regret une direction nouvelle, et ses regards persistent à se tourner vers les troupes si longtemps et encore une fois victorieuses dont les clairons ne devront plus résonner sur les remparts d ela capitale de la Nouvelle France.

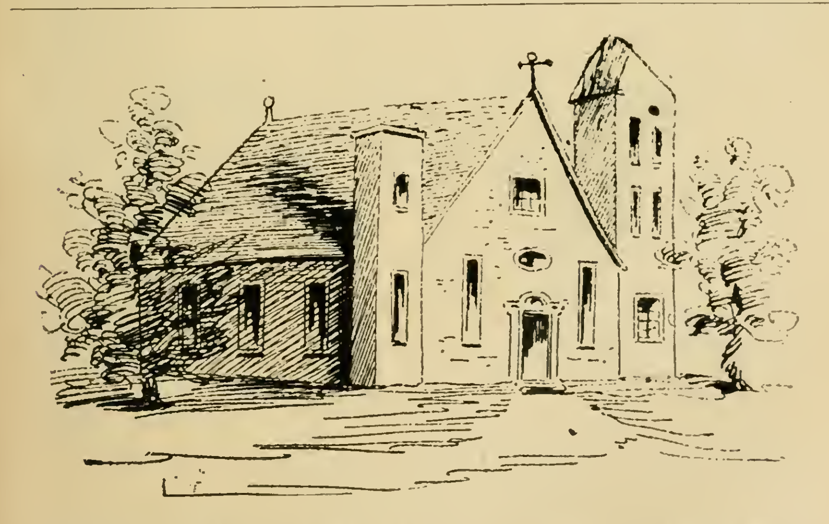
" Les ossements humains trouvés sur l'emplacement du moulin de Dumont, en 1854, avaient été transportés en grande pompe à la cathédrale de Québec, et, avant leur inhumation à l'endroit où s'élève aujourd'hui la colonne commémorative, l'archevêque Turgeon, dans une cérémonie extrêmement solennelle, avait prononcé sur ces restes des combattants rivaux les paroles d'espérance et de foi en la résurrection de la liturgie catholique. "

" L'année suivante, le 18 juillet 1855, le général Rowan, administrateur, gouverneur intérimaire du Canada, posait la pierre angulaire du " Monument des braves," en présence de M. de Belvère, commandant de la corvette " La Capricieuse," le premier vaisseau de guerre français qui est remonté le fleuve St-Laurent depuis 1759 : en présence aussi du 16e régiment d'infanterie, avec dapeaux, d'un

corps d'artillerie, d'un détachement de marins de la corvette française, l'arme au bras, d'un groupe de Hurons de Lorette portant le costume de guerre, et d'une foule immense de spectateurs."

" Ce fut à cette occasion que M. Chauveau, père, prononça le célèbre discours dont voici la péroraison et qui jeta un vif éclat sur la renommée alors naissante de l'illustre orateur."

"…. Guerriers que nous vénérons, vous avez payé votre dette à la patrie, c'est à nous de payer la nôtre, votre journée est remplie, votre tâche laborieuse et sanglante est terminée, la nôtre à peine commencé. Vous vous êtes couchés dans la gloire, ne vous levez pas. Pour nous, quels que soient nos aspirations, notre dévouement, notre courage, Dieu seul sait où et comment nous nous coucherons. Mais vous, dormez en paix sous les bases de ce monument, entourés de notre vénération, de notre amour, de notre perpétuel enthousiasme…. dormez…. jusqu'à ce qu'éclatent dans les airs les sons d'une trompette plus retentissante que celle qui vous sonnait la charge, accompagnée des roulements d'un tonnerre mille fois plus formidable que celui qui célébrait vos glorieuses funérailles; et alors tous, Anglais et Français, grenadiers, montagnards, miliciens et sauvages, vous vous lèverez, non pas pour une gloire comme celle que nous, faibles mortels, nous entreprenons de vous donner, non pas pour une gloire d'un siècle ou plusieurs siècles, mais pour une gloire sans terme et sans limites, et qui commencera avec la grande revue que Dieu lui-même passera quand les temps ne seront plus."



Première chapelle de Québec bâtie en 1615, par le Père D'Olbeau et Samuel de Champlain, d'après le plan de la Prise de Québec, de 1629, par le Père Hennepin, p. 343. Cette chapelle était située près de l'habitation de Champlain, au bas du petit escalier Champlain. Voir page 36.



R. P, JEAN D'OLBEAU
Récollet qui a célébré la première messe à Québec, le 25 juin 1615.



LOUIS XIII
Roi de France lors de l'inauguration de la mission de Québec, en 1615.



SAINT-CHARLES BORROMEE
Cardinal-archevêque de Milan, patron titulaire de la chapelle de Québec, (d'après l'opinion de l'abbé Faillon.) Né le 2 octobre 1538. Il mourut le 3 novembre 1584, et fut canonisé en 1610 par Paul V, le premier pape de la mission de Québec ; la fête, le 4 novembre.



SA SAINTETE PAUL V

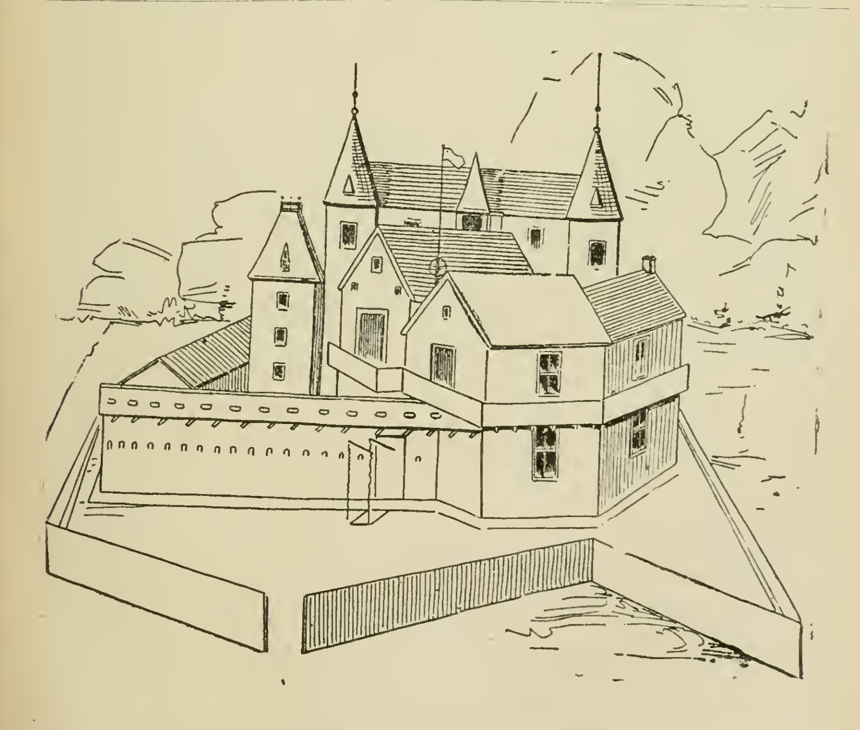
Qui a autorisé la mission de Québec, en 1615.

287e anniversaire de la première messe à Québec, le 25 juin 1615-25 juin 1902.

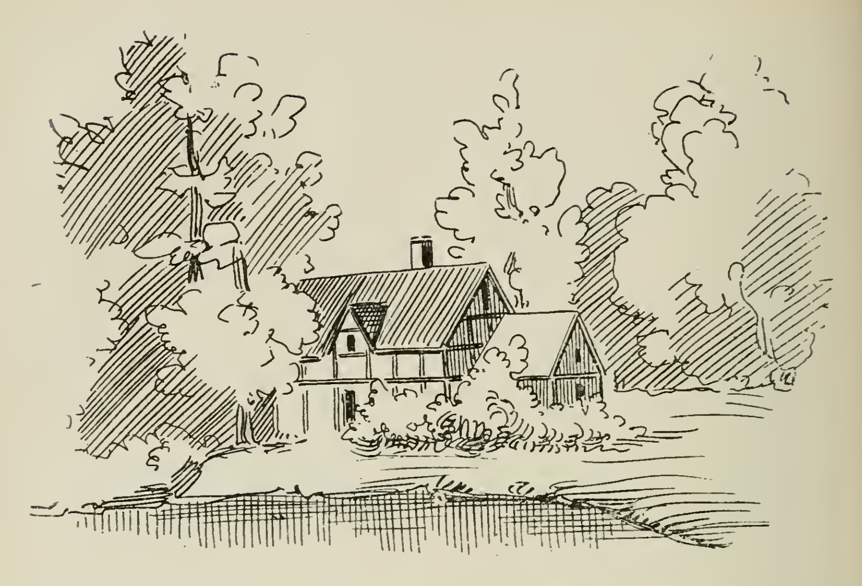
En 1614, Samuel de Champlain étant passé en France dans l'intérêt de la colonie qu'il avait fondée en 1608, et voulant lui donner un caractère de foi et de régularité en toutes choses qui fut une garantie de succès et de prospérité, pour l'avantage des colons et pour la gloire de Dieu qu'il cherchait avant tout, demanda au R. P. Duverger, provincial des franciscains des religieux de cet ordre pour être missionaires au Canada. Le Père Duverger ne put de suite lui en accorder; mais le Père Jacques Garnier de Chapouin, premier provincial des Récollets, à St-Denis, en envoya avec l'approbation du Prince de Condé, vice-roi du Canada, et celle du nonce du Pape Paul V, qui accorda, en 1618, un bref en faveur de cette mission. Plus tard, le roi de France, Louis XIII, donna aussi des lettres patentes aux Récollets établis en Canada, les autorisant à bâtir autant de couvents qu'ils jugeraient être nécessaires selon le temps et les besoins.

Les Récollets qui arrivèrent les premiers en Canada, furent les RR. PP. Denis Jamay, supérieur, Jean d'Olbeau, Joseph LeCaron et le Frère Pacifique Duplessis. Le Père d'Olbeau resta seul à Québec, et les trois autres se rendirent aux Trois-Rivières.

Le Père d'Olbeau avec Champlain, érigèrent une chapelle, à la Basse-Ville, où le Père célébra la première messe dite à Québec le 25 juin 1615.



HABITATION DE CHAMPLAIN, EN 1608.



CHATEAU DE COULONGE EN 1664

CHAPITRE XVI

Chapelle du Château de Coulonge, érigée en 1651 par M. Louis D'Ameboust, Chevalier de Coulonge et son épouse, Barbe de Boulongne. Le Château de Coulonge était situé à une lieue de Québec, c'est-à-dire à Spencer-Wood aujourd'hui, comme on le verra par la suite. La Révérende Mère Sainte-André de l'Hôtel-Dieu de Québec, a eu l'amabilité de me passer un document inédit et justificatif de l'existence de cette Chapelle. Ce document est un rapport d'une visite faite au Château de Coulonge en 1664, par Paul Chalifou et Jean Lemire, sur un ordre du Conseil Souverain, à la requête de Barbe de Boullongne, veuve du Sieur d'Ailleboust.

M. Ernest Gagnon, secrétaire du Département des Travaux Publics de la Province de Québec a publié dans le rapport de ce département, en 1899, une étude historique du Château de Coulonge et du Château de Spencer-Wood, documentée de notes précieuses.

Pour cette raison, je mettrai à la suite de cet historique, ce que j'aurai à dire de la chapelle de Spencer-Wood.

La reproduction de ce travail et des plans qui l'accompagnent, que je dois à la complaisance de l'auteur m'exemptera de faire des répétitions inutiles.

Une visite au Château de Coulonge, en 1664.

1664 (No. 52 5. C. Z.)

Nous soubs signez Jean le Mire et Paul Chalifou tous deux maistres charpentiers certiffions qu'a la requeste de Dame Barbe de Boullongne, veuve de feu Louis Dailleboust, chevalier, seigneur de Coulonge et Argenteney cy devant gouverneur et lieutenant général



Mme BARBE de BOULLONGNE. Epouse de M. d'Ailleboust



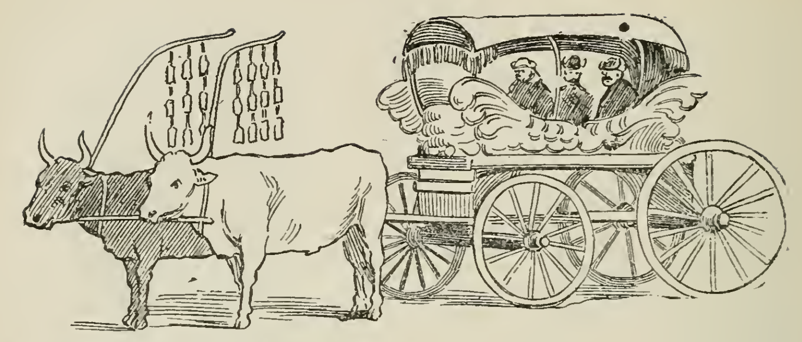
Louis D'Ailleboust, Chevalier de Coulonge, 3e gouverneur de la Nouvelle-France, de 1648 à 1651, et administrateur de 1657 à 1658. Décédé à Montréal le 31 mai 1660.

---

pour le Roy en ce pays de la Nouvelle France et en vertu d'une sommation à nous faicte par le vasseur Huissier dattée du douzième d'april portant commendement de nous transportés aux lieux du dit Coulonge Argenteney pour faire la visite des batimens et en faire un rapport fidelle de l'estat auquels ils sont sur les dits lieux du dit Coulonge, et Argenteney ainsy qu'il est porté par l'une requeste présentée par la dicte Dame de Boullongne au Conseil dattée du cinqiesme d'april mil six cents soixante et quatre et respondue par nosseigneurs du dict Conseil avec choix de nos personnes pour faire la ditte visite a ces causes nous sommes transportés au dict lieu d'argenteney avec la diligence possible assistés des Sieurs Lachenesnaye, Duquet Denis Dion Ou estant avons procédé a la visite ainsy quil en suit :

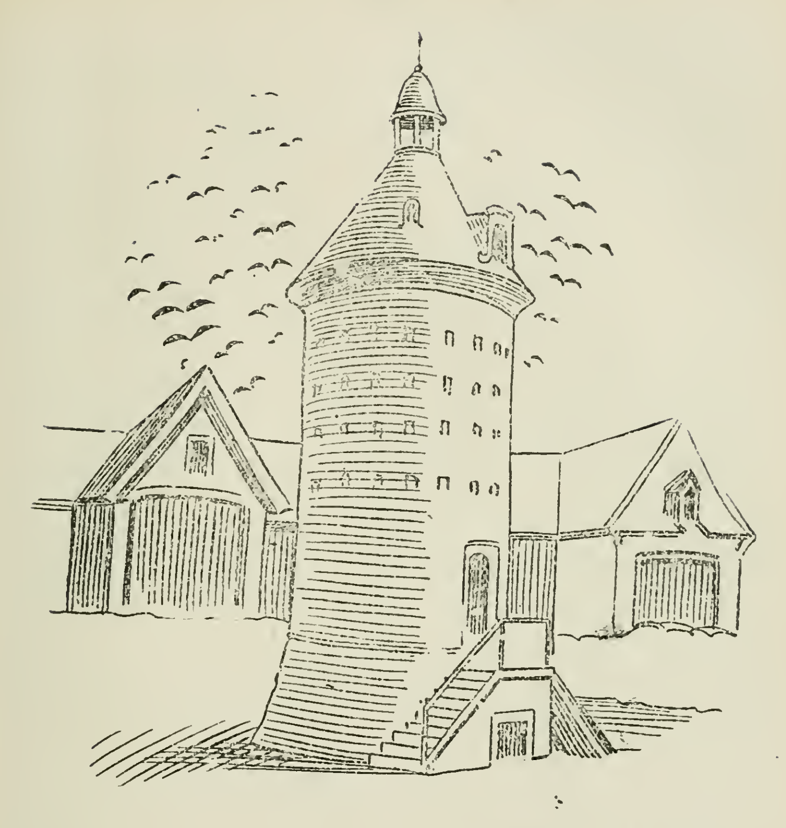
Suite de la visite par nous faicte de Coulonge et des bastimens quy en depende Et y avons procédé ainsy quy ensuit :

Premierement avons veu et visité le grand corps de logis tant haut que bas et estant entrés dans la grando chambre avons trouvé une porte toute rompue sans serrures ny loquets de plus avons trouvé la cheminée toute fracassée et quy penchait beaucoup sur son manteau et Jambage avec lercade du contre coeur toute desmolis avec le haut autour du faistre toute ruinée bref elle menasse ruine entière. Deplus avons esté au derrière de cette dicte grande chambre ou estait la Chapelle du costé du sud, avons trouvé plusieurs madriers quy servaient de cloture hors de leur lieu et place et tout le reste des madriers du dict lieu sont prest d'en faire autant pour cause que les solles du



M. ET Mme D'AILLEBOUST. SUR LA GRANDE ALLEE, SE RENDANT AU CHATEAU DE COULONGE, EN 1651.

boust du Sorouest ont fuit en dehors et quitte le boust des dicts madriers Plus avons trouvé deux Cabinets facts avec des bons madriers auxquels navons trouvé aucunes portes et ont esté enlevées avecq leurs ferrures hors de leur lieu. Deplus navons trouvé aucuns chassis dans les croisées et fenestre tant dans cette dicte grande Chambre que Chapelle Cabinets mais bien en avons trouvé quelques uns quy deça quy dela la plus grande partie rompue et sans ferrures dela sortant de cette dicte grande chambre avons trouvé une porte pendue avecq deux couplets la serrure et tiroir enlevés. Dela estant ou est l'escaler y ia deux portes doubles dont l'une regarde du costé du sud et l'autre du costé du nord les serrures loquets et tourniquets y ont esté enlevés, dans ce dict escalier y a deux portes lesquelles y a eu une serrure enlevée de celle qui ferme le grenier Dela entrant dans une autre grande Chambre a costé du dict escalier avons trouvé au plancher du bas une grande ouverture comme cy cestait une place pour faire une cheminée dans cette dicte chambre du costé du sud y a deux grandes croisées devant l'une desquelles y a deux abatvents tels que tels degarnis de leurs ferrures et pour des chassis iana trois quy tiennent aux dictes croisées mais iana deux de rompus mais les petites targettes en sont enlevées et le restant des dicts chassis ne s'y trouve pas cy ce nest quelques uns quy se rencontre par cy par la tous rompus, Dela entrant dans une autre lieu derrière cette dicte chambre nous n'y avons point trouvé de porte ny ferrures quoy quil y en ayt eu une, et dans le dict leu navons point trouvé de plancher de bas et pour celuy de haut il se trouve trois pagés de madriers de manque deplus avons trouvé du costé du nord un pan de madriers qui servait de cloture prest à tomber pour cause du solage quy sest retirer en dehors. Dans ce dict lieu se trouve deux croisées quy ne sont en guère meilleur estat que les autres lieux excepté quil y a des abatvents tels que tels et pour quelqu'autres fenestres quy se rencontrent dans ce dict lieu sont en pareil ordre que les autres, et pour le regard de la cave les poutres en sont pourries en plusieurs endroits comme



GRANGE ET COLOMBIER DE COULONGE EN 1664.

aussy les pieux quy sont autour, pour le faict de la couverture du dict corps de logis elle est assez passable, dela estant sortis du dict grand corps de logis avons trouvé un certain retranchement de pyeux tout pouris et gattés lesquels faisaient une façon de parapet avec une façon de pontlevis tout vis-à-vis de la porte du logis, mais le tout y est ruinés. Dela avons esté a la Grange du dict lieu ou l'avons trouvée en assez bon ordre a la réserve des soles poteaux et baterie quy sont tous pouris, dela avons esté au Coulombier (1) du dict

(1) Avant 1789, il n'y avait que les seigneurs hauts-justiciers et les seigneurs de fiefs avec cencive et terre en domaine jusqu'à 50 arpents qui pussent avoir des colombiers de pied. Les autres ne pouvaient avoir des volets qu'avec 50 arpents de terre labourable situés autour de leur maison. En Normandie, le droit de colombier était attaché au plein fief de haubert ; il n'était pas permis de bâtir un colombier sur une roture.

lieu lavons trouvé aussy en assez bon ordre a la reserve de deux portes de haut quy ne sont point trouvées, dela avons esté un autre lieu lequel a esté desclos de pyeux lesquels sont tous ruinés par la pouriture et dans le dict lieu y a eu une maison laquelle a esté brulée et ny est resté que quelque peu de reste de deux cheminées la pluspart des ruines arrivées dans ces dicts lieux tant de Coulonge et quargenteney sont arrivés faute d'avoir esté réparés en temps et lieu et aussy d'y avoir entretenu du monde pour l'occuper.

Ce present raport est par nous dressé selon nos avis et conscience selon la vue que nous en avons pu avoir.

En foy dequoy lavons signé ce vingt et unième jour de juin mil six cents soixante et quatre.

Jean le Mire *

||| Marque de Paul Chalifou.

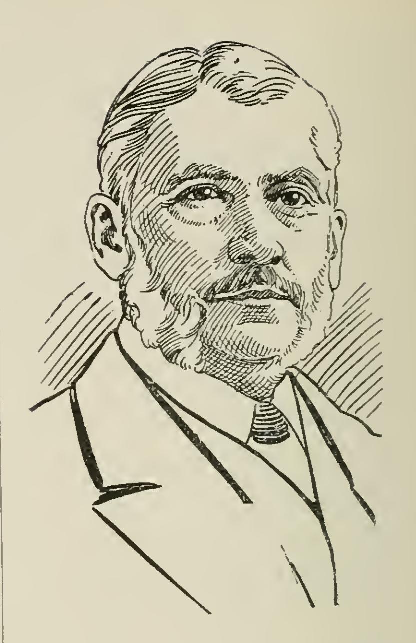
Et advenant le vingt troisième juin 1664 Sont comparus les dicts LeMire et Chalifou experts nommez d'office pour voir et visiter l'estat des bastimens des lieux de Coulonges et d'Argenteney Lesquels ont affirmé par leur serment le procès verbal par eux faict des dictes visites avoir esté faicts selon la vérité et leur conscience Requèrant que taxe leur soit faicte.

Le Conseil a ordonné et ordonne au dict le leMire et Chalifou la somme de vingt livres chacun. faict au Conseil Souverain.

Tenu a quebecq les jours et ans susdits,

MEZY

François évêque de petrée
Rouer de Villeray
Legardeur de Tilly
Peuvret.



Auteur de l'étude historique de Coulonge et de Spencer-Wood, en 1890

Etude de M. Ernest Gagnon,— La résidence officielle des Lieutenants-Gouverneurs de la Province de Québec.—Chatellenie de Coulonge.—Powell Place.— Spencer Wood.

I

COULONGE

Le château de Spencer Wood, résidence officielle des lieutenants-gouverneurs de la province de Québec, occupe à peu près le centre de la partie est de l'ancienne châtellenie de Coulonge.

Ce fut le 9 avril 1657 que la terre de Coulonge, près Québec, fut érigée en fief et châtellenie

par la Compagnie de la Nouvelle-France (connue aussi sous le nom de Compagnie des Cent Associés), en faveur de Louis d'Ailleboust, ancien gouverneur du Canada, alors directeur de la traite dans toute la colonie.

Voici le texte du titre d'érection de ce " fief de dignité " :

" La Compagnie de la Nouvelle-France. A tous présens et à venir, salut :

" Désirant reconnoistre les bons services qu'elle a cy devant reçus, et ceux qu'elle espère cy après recevoir du Sieur d'Ailleboust, Escuyer, Directeur de la Traite de la Nouvelle-France. à ces causes, Elle a érigé la terre de Coulonge, scize à une lieue de Quebecq, ses circonstances et dépendances, en tiltre de Chastellenye, avec justice haute, moyenne et basse, suivant la Coustume de Paris. Pour en jouir par luy et les siens ou ayans cause, au dit Tiltre de Chastellenye, mouvant par un seul hommage lige de Quebecq ; et que les Terres qui se trouveront enclavées dans ses bornes relèveront de la dite Chastelleyne, et lui payeront les Cens et Rentes que la dite Compagnie s'estait réservés. La consistance des Terres de Coulonge, bornées à l'Orient du Grand fleuve Saint Laurent, à l'Occdent des Terres de la Coste de Ste Geneviève, au Septentrion du Ruisseau de St Denis, et au Midy des Terres appartenantes aux Sauvages et aux Mères Ursulines.

En Tesmoin de quoy Nous avons fait apposer aux présentes le Sceau des Armes de la ditte Compagnie, et icelles fait signer par le Secrétaire ordinaire d'icelle, le neufiesme jour d'avril, mil six Cens cinquante Sept.

" Par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France.
(Le Sceau.)
Signé : " A. CHEFFAULT,
Secrt."

(Au dos.) "Leu, publié et enreg're au registre des insignüa'ons du greffe de la Seneschaussée de la Nouvelle-France, jurisdiction de Quebecq, l'audience tenant le unziesme jour de janvier MVIe cinquante huit, par moy Greffier en lad. jurisdiction soubs'né."
Signé : " PEUVRET,
Greffier."

L'original, sur parchemin, de la pièce qui précède, est conservé dans les archives du séminaire de Québec. Il porte aussi des certificats d'enrégistrement datés du 28 octobre et du 18 novembre 1765, signés : " J. Goldfrap, D. Rég."

L'érection de la propriété de Coulonge en fief de dignité avec titre, et non en fief simple, est un fait digne de remarque. " Le fief simple est celui qui n'est décoré d'aucun titre ou honneur. On appelle fief de dignité ou d'honneur ceux qui ont justice ou des titres, depuis les châtellenies jusqu'aux duchés." (Lareau.)

Les fiefs de dignité avec titres, en Canada, sous le régime français, furent : la châtellenie de Coulonge, les baronies des Islets, du Cap Tourmente, de Portneuf et de Longueuil, le comté d'Orsainville (primitivement la baronie des Islets) et le comté de St-Laurent (l'île d'Orléans). (1)

———

(1) Le roi de France érigea aussi la baronie de Beauville, en Acadie, et le duché d'Arkansas, en Louisiane. L'historien Bibaud fait mention d'un marquisat du Sablé érigé dans la ville des Trois-Rivières. Mr Benjamin Sulte, qui a fait une étude spéciale de la ques-

Louis d'Ailleboust le premier châtelain de Coulonge, appartenait à une famille de la Champagne. Il arriva à Montréal en 1643 (un an après la fondation de la ville) avec sa jeune femme, Marie-Barbe de Boullongne, qu'il avait épousée en 1638, et la soeur de celle-ci : Gertrude-Philippe de Boullongne, plus tard religieuse ursuline à Québec sous le nom de Mère Saint-Dominique.

Une même pensée de dévouement avait conduit ces trois personnes sur les rives canadiennes, où chacune d'elles a laissé un souvenir entouré de respect.

M. d'Ailleboust fut pour M. de Maisonneuve un auxiliaire précieux. Dès l'automne de 1643, il ajouta au fort de Ville-Marie "de beaux bastions," habilement dessinés et construits, et, le printemps suivant, il fit semer du "blé français" qui donna une bonne récolte. L'abbé Dollier de Casson s'exprime ainsi dans son "Histoire du Mont Réal" : " Ce printemps même (1644).... on commença à faire du bled français à la sollicitationd de M. d'Ailleboust, auquel le Canada (1) a l'obligation de cette première épreuve, qui convainquit un chacun que la froideur de ce climat ne l'empêchait pas de produire une grande abondance de bled." (2)

M. Louis d'Ailleboust remplaça M. de Maisonneuve, comme gouverneur de Montréal, du mois de septembre 1645 au mois d'octobre 1647. Il passa en France vers la fin de l'année 1647, et revint l'année suivante avec le titre de gouverneur de toute la colonie. Il débarqua à Québec le 20 août 1648, et y fut reçu officiellement par son prédécesseur, le chevalier Charles Huault de Montmagny. Remplacé comme gouverneur-général en 1651, par M. Jean de Lauson, il fut encore appelé à remplir cette fonction quasi-souveraine en 1657-58, en attendant l'arrivée du vicomte d'Argenson.

Monsieur et Madame d'Ailleboust demeuraient "en leur maison de Coulonge, paroisse de Québec," le 30 octobre 1652, date du "don mutuel" qu'ils se firent de leurs biens, c'est-à-dire près de cinq ans avant l'érection de la châtellenie. (3)

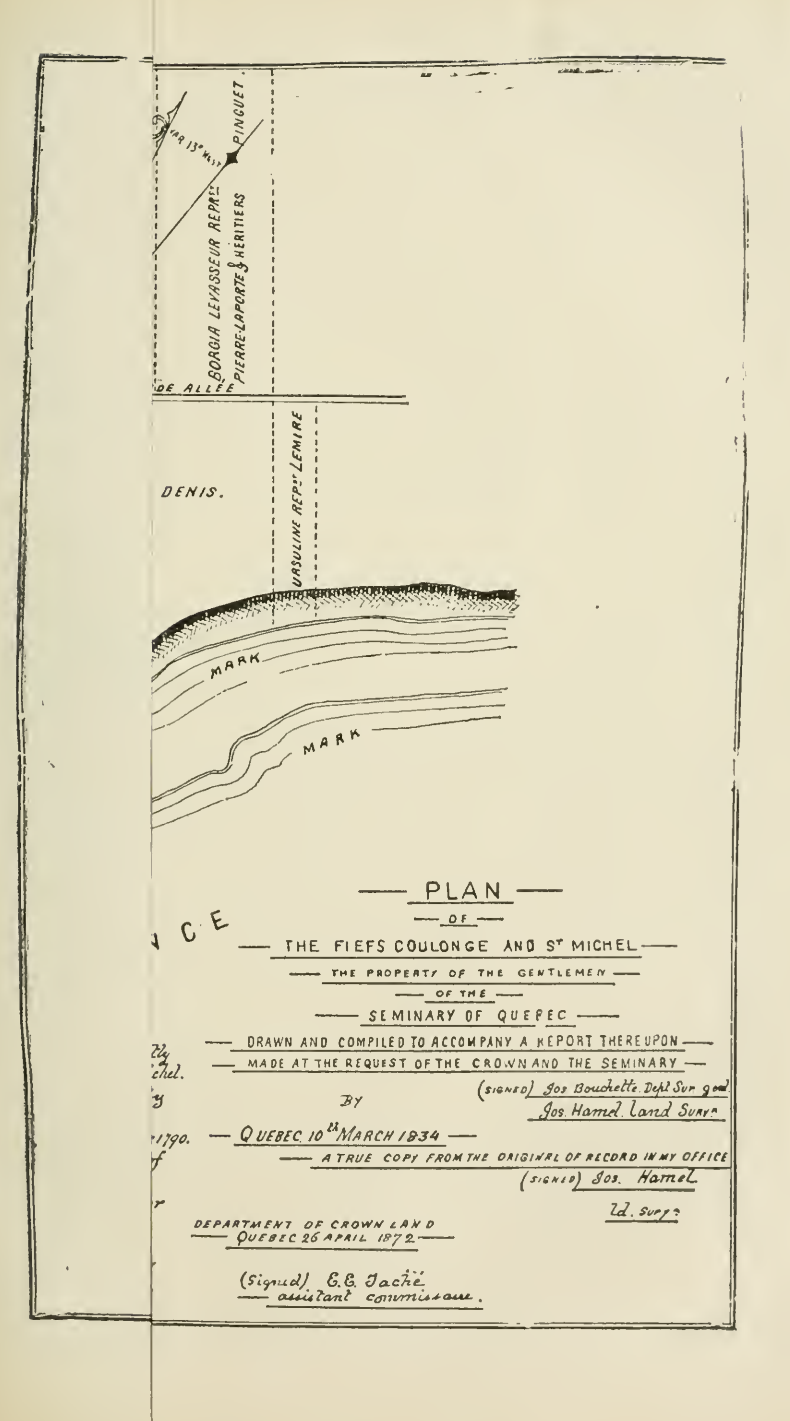
---

tion, dit qu'une certaine portion de terrain située dans les limites de la ville des Trois-Rivières, et qu'il indique avec précision, a, pendant longtemps, été désignée sous le nom de Marquisat du Sablé ; néanmoins il affirme que ce prétendu marquisat n'a jamais été créé régulièrement. Il a bien retracé dans plusieurs anciens documents cette appellation de "Marquisat du Sablé," mais, pour lui comme pour tous, l'origine de cette appellation reste inexplicable. La Compagnie de la Nouvelle-France avait le droit, en vertu de l'article V de sa constitution, de concéder des fiefs et seigneuries avec titres d'honneur, mais la création des duchés, marquisats, comtés et baronies devait être ratifiée par le roi. L'érection d'une simple châtellenie pouvait être faite sans que la ratification royale fût requise.

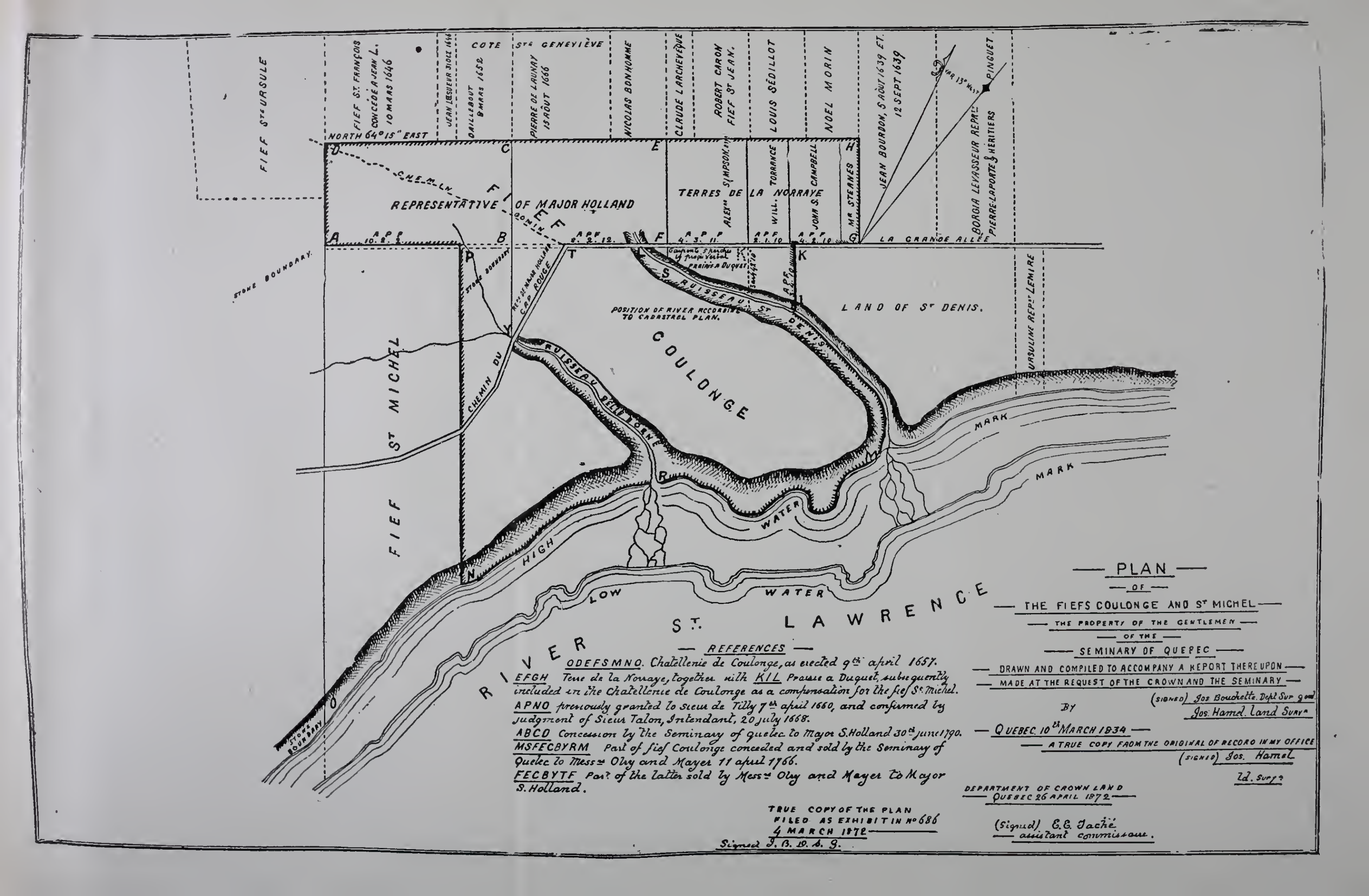
(1) Montréal, évidemment, au lieu de Canada.

(2) Champlain avait fait semer du blé à Québec dès le 1er octobre 1608. On en sema encore à Québec les années suivantes, notamment au mois de mai 1626.

(3) A part ses terres de Coulonge, des Grondines, d'Argentenay, (extrémité nord-est de l'île d'Orléans,)etc., M. d'Ailleboust possédait une maison à Montréal et une autre à Québec. Celle-ci faisait



PINGUET.
BORGIA LEVASSEUR REPR.
PIERRE LAPORTE & HÉRITIERS
DE ALLÉE
DENIS.
URSULINE REPS. LEMIRE
MARK
MARK
C E
PLAN
OF
THE FIEFS COULONGE AND ST MICHEL
THE PROPERTY OF THE GENTLEMEN
OF THE
SEMINARY OF QUEBEC
DRAWN AND COMPILED TO ACCOMPANY A REPORT THEREUPON
MADE AT THE REQUEST OF THE CROWN AND THE SEMINARY
BY
(SIGNED) Jos Bouchette. Dept Sur genl.
Jos. Hamel. Land Survr.
QUEBEC 10th MARCH 1834
A TRUE COPY FROM THE ORIGINAL OF RECORD IN MY OFFICE
(SIGNED) Jos. Hamel
Ld. Survr.
DEPARTMENT OF CROWN LAND
QUEBEC 26 APRIL 1872
(Signed) E.E. Taché
assistant commissaire.



FIEF St URSULE
FIEF St FRANÇOIS CONCÉDÉ A JEAN L. 10 MARS 1646
COTE
St GENEVIÈVE
PIERRE DE LAUNAY 13 AOÛT 1666
NICOLAS BONHOMME
CLAUDE L'ARCHEVÊQUE
ROBERT CARON FIEF St JEAN.
LOUIS SÉDILLOT
NOEL MORIN
JEAN BOURDON, 5 AOÛT 1639 ET. 12 SEPT 1639
PINGUET
BORGIA LEVASSEUR REPRes PIERRE LAPORTE & HÉRITIERS
NORTH 64° 15" EAST
CHEMIN
FIEF
REPRESENTATIVE OF MAJOR HOLLAND
TERRES DE LA NORRAYE
WILL. TORRANCE
JOHN S. CAMPBELL
Mr STEARNES
LA GRANDE ALLÉE
STONE BOUNDARY
CAP ROUGE
RUISSEAU St DENIS
POSITION OF RIVER ACCORDING TO CADASTREL PLAN.
LAND OF St DENIS.
URSULINE REPes LEMIRE
COULONGE
CHEMIN DU
FIEF St MICHEL
RUISSEAU BELLE BORNE
HIGH WATER MARK
LOW WATER MARK
RIVER St. LAWRENCE
— REFERENCES —
ODEFSMNO. Chatellenie de Coulonge, as erected 9th april 1657.
EFGH Terre de la Norraye, together with KIL Prairie a Duquet, subsequently included in the Chatellenie de Coulonge as a compensation for the fief St Michel.
APNO previously granted to sieur de Tilly 7th april 1660, and confirmed by judgment of Sieur Talon, Intendant, 20 july 1668.
ABCD Concession by the Seminary of quebec to Mayor S. Holland 30th june 1790.
MSFECBYRM Part of fief Coulonge conceded and sold by the Seminary of Quebec to Messrs Olry and Mayer 11 april 1766.
FECBYTF Part of the latter sold by Messrs Olry and Mayer to Mayor S. Holland.
TRUE COPY OF THE PLAN FILED AS EXHIBIT IN No 686 4 MARCH 1872
Signed J. B. D. A. G.
PLAN
OF
THE FIEFS COULONGE AND St MICHEL
THE PROPERTY OF THE GENTLEMEN
OF THE
SEMINARY OF QUEBEC
DRAWN AND COMPILED TO ACCOMPANY A REPORT THEREUPON
MADE AT THE REQUEST OF THE CROWN AND THE SEMINARY
(SIGNED) Jos Bouchette. Depl Sur genl
BY
Jos. Hamel. Land Surv.
QUEBEC 10th MARCH 1834
A TRUE COPY FROM THE ORIGINAL OF RECORD IN MY OFFICE
(SIGNED) Jos. Hamel
Ld. Surv.
DEPARTMENT OF CROWN LAND
QUEBEC 26 APRIL 1872
(Signed) E.E. Taché
assistant commissioner.



Armes du chevalier Louis d'Ailleboust de Coulonge.

⚜ ⚜ ⚜

M B De Boullongne

Fac simile de la signature de Dame Marie-Barbe de Boullongne, femme de Louis d'Ailleboust de Coulonge.

⚜ ⚜ ⚜

C de Montmagny

Dailleboust

De Lauson

Fac simile des signatures de Charles Huault de Montmagny, Louis d'Ailleboust de Coulonge et Jean de Lauson, deuxième, troisième et quatrième gouverneurs de la Nouvelle France.

Rentré dans la vie privée et devenu simple "habitant" de la colonie, M. d'Ailleboust fut élu syndic de Québec en 1653. De concert avec quelques associés, il établit la même année un poste de pêche à Percé, et y envoya un vaisseau avec instruction de transporter "les produits du voyage" à Saint-Christophe, dans les Antilles.

N'ayant pas eu, lorsqu'il était gouverneur, les ressources suffisantes pour combattre efficacement les Iroquois, il sut cependant les contenir dans une certaine mesure par l'érection de fortifications sur divers points du pays. Il fut le protecteur des Hurons, et leur permit de s'établir à Québec même, entre le fort St-Louis et l'église paroissiale.

Louis d'Ailleboust est le seul de nos gouverneurs du régime français qui ait continué à vivre dans la colonie après l'expiration de son terme d'office. Il mourut à Montréal le 31 mai 1660.

M. d'Ailleboust était devenu propriétaire de la terre de Coulonge partie par concessions, partie par acquisitions. L'acte de foi et hommage rendu par Dame Marie-Barbe de Boullongne, veuve de Louis d'Ailleboust, le 9 décembre 1667, devant Louis - Théandre Chartier de Lotbinière, lieutenant-général de la prévôté de Québec et procureur fiscal de la Compagnie des Indes Occdentales, fait connaître ces origines de la seigneurie de Coulonge. On peut les résumer comme suit :

1o Cinquante arpents achetés par M. d'Ailleboust (alors gouverneur), de Nicolas Gaudry dit Bourbonnière, le 17 octobre 1649. (Andouart, notaire.) Ce terrain avait été concédé à M. Bourbonnière par M. de Montmagny (pour la Compagnie de la Nouvelle-France), le 15 novembre 1647.

2o Deux concessions faites à M. d'Ailleboust par M. de Lauson (pour la Compagnie de la Nouvelle-France), le 8 mars 1652.

3o Concession faite à M. d'Ailleboust par M. de Lauson, le 8 avril 1652.

4o Concession faite à M. d'Ailleboust par M. de Lauson, le 17 avril 1652.

5o Cent arpents acquis par M. d'Ailleboust de M. de Lauson, le 22 mars 1653. (Rolland Godet, notaire). Ces cent arpents de terre faisaient partie d'une concession plus ample accordée à Olivier Le Tardif et Jean Nicolet de Belleborne (1) par la Compagnie de la Nouvelle-France, le 5 avril 1639,— concession qui avait déjà subi quelques mutations.

Voici les premières lignes de l'acte de foi et hommage rendu par

---

face à la rue Saint-Louis, et était érigée sur un terrain assez vaste borné en arrière par la rue Mont-Carmel. Madame d'Ailleboust donna cette maison à l'Hôtel-Dieu de Québec, qui la vendit à M. Chartier de Lotbinière. Elle occupait l'endroit où s'élève aujourd'hui la construction longtemps appelée "Kent House," à l'encoignure des rues Saint-Louis et Haldimand.

(1) Ce fut sans doute Jean Nicolet qui donna le nom de Belleborne au ruisseau qui traverse la propriété aujourd'hui Spencer Grange.

Madame d'Ailleboust le 9 décembre 1667 :

" A comparu par devant nous Dame Marie-Barbe de Boullongne, veuve de feu Messire Louis d'Ailleboust, vivant chevalier, Seigneur de Coulonge, cy devant Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en ce pays, tant en son nom que comme donataire mutuelle du dit deffunt, laquelle ayant mis un genouil en terre, a dit qu'elle nous fesoit et portoit la foy et hommage qu'elle est tenue faire et porter aux dits Seigneurs à cause de la terre et chastellenie de Coulonge, relevant en plein fief foy et hommage des dits Seigneurs......"

Pendant l'existence de la Compagnie de la Nouvelle-France (de 1627 à 1663) et de la Compagnie des Indes Occidentales (de 1664 à 1674), les seigneuries canadiennes ne relevaient du roi que par l'intermédiaire de ces compagnies. Celles-ci devaient rendre directement foi et hommage au roi, à chaque mutation de rois, et offrir en même temps " une couronne d'or du poids de huit marcs."

Après que Louis XIV eut décrété que l'administration de la Nouvelle-France se ferait désormais par la Couronne, la châtellenie de Coulonge devint mouvante non plus seulement " de Quebecq," mais du " Château Saint-Louis de Québec," et les châtelains durent rendre foi et hommage devant l'Intendant de police, justice et finances de la colonie comme représentant direct du roi de France.

Sous le régime anglais, les seigneurs canadiens rendirent la foi et hommage devant le gouverneur.

II

MUTATIONS —POWELL PLACE

Après la mort de M. d'Ailleboust, la châtellenie de Coulonge passa aux mains de sa veuve, comme nous venons de le voir, tant en sa qualité de commune en biens avec le défunt qu'en vertu d'un acte de donation mutuelle portant la date du 30 octobre 1652. Cependant M. Charles d'Ailleboust des Musseaux, neveu de M. Louis d'Ailleboust, réclama la moitié de cette propriété.

Une partie du fief et châtellenie de Coulonge, au sud, en ayant été distraite par erreur, pour former le fief Saint-Michel, accordé à M. Le Gardeur de Tilly, le 7 avril 1660, une compensation fut acordée à Madame veuve d'Ailleboust par ordonnance de l'intendant Talon portant la date du 20 juillet 1668, en ajoutant à le censive de la châtellenie trois pièces de terre appelées " La Noraye," situées près du chemin Saint-Louis, tel qu'il est dit dans l'acte de foi et hommage rendu par l'abbé Vallier, supérieur du séminaire de Québec, devant l'intendant Hocquart, le 15 janvier 1738.

Par acte de donation passé devant Mtre Rageot, notaire, le 5 juillet 1670, Madame veuve d'Ailleboust, " dans la pensée de passer le reste de ses jours au service des pauvres et dans des actions d charité ", céda la moitié du fief de Coulonge aux Soeurs de la Miséricorde de Jésus, communauté de l'Hôtel-Dieu de Québec. L'autre moitié fut vendue à l'Hôtel-Dieu par M. Charles d'Ailleboust des Musseaux, le 2 octobre 1671.—(Rageot, notaire.)

Par acte passé devant Mtre Romain Becquet, notaire, le 12 mai 1676, l'Hôtel-Dieu vendit le fief Coulonge au séminaire de Québec.

Dans un acte d'aveu et dénombrement portant la date du 16 janvier 1738, le supérieur du séminaire de Québec déclare que " la totalité du dit fief est en domaine," lequel est mis en valeur en entier par le dit séminaire, " qui a retiré de différents particuliers les concessions anciennement faites



SPENCER-WOOD DU TEMPS DE LORD ELGIN.

dans le dit fief, et a icelles réunies au dit domaine.,, (2)

Voici cette pièce :

Acte d'aveu et dénombrement se rapportant au fief et châtellenie de Coulonge.

"Du seize janvier mil sept cent trente-huit.

"En procédant à la confection du dit Papier Terrier, en notre hôtel, à Québec, pardevant nous, Gilles Hocquart, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, Intendant de justice, police et finances de la Nouvelle-France, est comparu : M. François-Elzéar Vallier, prestre théologal de l'église cathédrale de cette ville et Supérieur du Séminaire des Missions Etrangères établies en cette dite ville, le dit séminaire propriétaire du fief et châtellenie de Coulonge et dépendances, situé dans la banlieue du dit Québec, et consistant en deux portions de terre dont la première et principale, de la quantité de deux cent soixante arpens ou environ en superficie, tient d'un bout, par devant, du costé de l'Est, au fleuve Saint-Laurent, d'autre, par derrière, à l'Ouest, aux terres de la Coste Sainte-Geneviève, d'un costé, au Nord, au ruisseau St-Denis, et d'autre, au Sud, partie au fief Saint-Michel, appartenant au dit Séminaire et partie à la Seigneurie de Sillery, appartenant aux RR. PP. Jésuites du Collège de cette ville ; et la deuxième partie, attachée et incorporée à la précédente, de l'étendue de soixante-cinq arpens aussi en superficie, en trois pièces de terre appelées vulgairement La Noraye, tenant d'un bout, à l'Est, au dit ruisseau Saint-Denis, d'autre, à l'Ouest, aux dites terres de la Coste Sainte-Geneviève, d'un Costé, au nord, à la terre Saint-Denis, appartenant au dit Séminaire, d'autre, au sud, au dit ruisseau Saint-Denis, Lequel dit sieur Comparant, au dit nom, a avoué et déclaré que le dit Séminaire de Québec tient de Sa Majesté le dit fief et châtellenie de Coulonge, tel qu'il est cy dessus spécifié, avec Justice, haute, moyenne et basse, à la charge de la foy et hommage à rendre et porter au Roy, au château Saint-Louis de Québec, duquel le dit fief relève, aux droits et redevances accoutumés, suivant la Coutume de Paris, et autres charges, clauses et conditions portées aux titres énoncés en l'acte de foy et hommage que le dit sieur Comparant, au dit nom, en a rendu à Sa Majesté entre nos mains Le Jourd'hui.

"Que la totalité du dit fief est en Domaine et fait valoir par le dit Séminaire, qui a retiré de différens particuliers les concessions antérieurement faites dans le dit fief, et icelles réunies au dit Domaine, et sur lequel dit fief le dit Séminaire a les Bâtimeâns et Terres en valeur ci-après, sçavoir :

"Une maison en pierre à un étage, de quarante-cinq pieds de long sur vingt-cinq de large, et une autre maison au bout de celle cy-dessus, en bois de pièces sur pièces, de trente-huit pieds de long sur vingt-cinq de large, aussi à un étage, le tout couvert en planches.

"Une autre maison aussy en bois de pièces sur pièces, pour un ménage au service du dit Séminaire, contenant

(2) La "Terre de la Noraye" et la Prairie à Duquet," situées au nord-nord-ouest de la propriété actuelle de Spencer Wood, furent rachetées par le séminaire de Québec, de Louis de Niort, sieur de la Noraye, le 3 juillet 1686. — (Rageot, notaire). La terre de la Noraye et la plus grande partie de la prairie à Duquet, situées dans la châtellenie de Coulonge, ainsi que la terre de Saint-Denis, située dans la censive de la Couronne et voisine du fief de Coulonge, au nord, furent vendues par le séminaire de Québec au général James Murray, le 13 novembre 1762.— (Panet, notaire.)

trente-cinq pieds de long sur vingt-quatre de large, à un étage et couverte en planches.

"Une grange en bois de pièces sur pièces, avec une étable, écurie et remise, le tout aussy en bois de pièces sur pièces et joignant ensemble, et contenant quarante pieds de long sur vingt-quatre de large et couvert en planches.

"Un verger naissant de deux arpents en superficie, avec potager de même grandeur, le tout entouré de perches seulement.

"Et trente arpents de prairie au lieu appelé La Noraye.

"Lequel Aveu et Dénombrement cy dessus le dit sieur Comparant, au dit nom, a dit contenir la vérité, et a signé avec nous."

"Ainsi signé,

HOCQUART,

et VALLIER, supérieur du Séminaire de Québec." (1)

Le séminaire de Québec, qui avait acheté le fief de Coulonge, le 12 mai 1676, ne commença à céder les terres du dit fief à des censitaires que quatre-vingt-dix ans plus tard. Le 11 avril 1766, il concéda à MM. Antoine Olry et John Mayer une portion considérable de ce fief comprenant les propriétés actuelles de Spencer - Wood, Spencer Grange, etc. (Sanguinet, notaire.)

Conformément aux décision et adjudication consignées au registre de la Cour des Prérogatives, à Québec, le 28 avril 1780, la propriété de M. Olry et de la succession Mayer, située dans le fief de Coulonge, fut vendue par licitation à Samuel Holland pour la somme de cent deux livres alors courant, à charge de payer aux Messieurs du Séminaire de Québec, seigneurs de la châtellenie de Coulonge, un sol six deniers tournois, pour chaque arpent en superficie de rente foncière et seigneuriale, et deux sols de cens pour tout le dit terrain, et ce chaque année au premier jour d'octobre, fête de Saint-Rémy. "Et à l'instant le dit sieur Holland a déclaré que les enchères par lui mises et l'adjudication à lui faite est (sont) tant par lui que pour le brigadier-général Powell, de laquelle déclaration le dit Comparant a requis acte alors octroyé par nous, greffier sous-signé, à Québec, le 28 avril 1780." (Signé), "Boisseau."

Monsieur Holland conserva la portion du terrain située au nord-ouest du chemin Saint-Louis ou chemin du Cap-Rouge ; M. Powell devint propriétaire de la portion donnant sur le fleuve St-Laurent, située entre le ruisseau St-Denis et le fief St-Michel, au sud-est du dit chemin.

Le centre de la châtellenie prit alors le nom de Powell Place.

Par acte passé le 31 octobre 1796, devant Charles Stewart et Alexandre Dumas, notaires, à Québec, le lieutenant-général Henry Watson Powell, représenté par M. Kenelm Chandler, a vendu, au prix de deux mille louis courant, la propriété de Powell Place (aujourd'hui Spencer-Wood, Spencer-Grange et la grève qui s'étend au pied du cap), à Monsieur Patrick Beatson, constructeur de navires, résidant à Québec. Cette vente fut ratifiée par un document daté de Warwick, Angleterre, le 24 février 1797, et signé par le lieutenant-général Henry Watson Powell.

En dépit de cette mutation—le dernière du siècle—le nom de Powell Place fut conservé et resta attaché à la propriété.

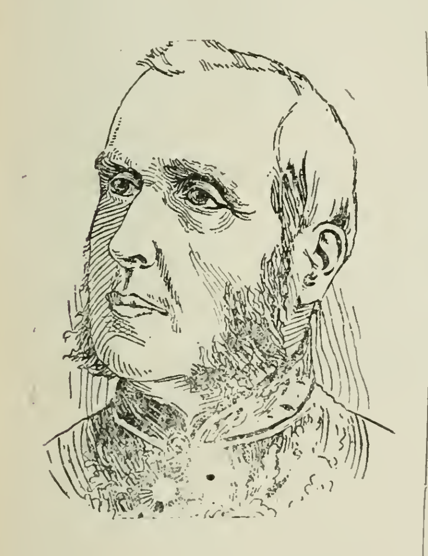
Le 7 novembre 1801, les héritiers Beatson vendirent à Monsieur François LeHoullier, marchand parfumeur, à Québec, la propriété dénommée "Powell Place," contenant "environ quatre-vingt-dix-neuf acres de terre en superficie,—compris en la susdite vente de

(1) Archives du département des Terres, Forêts et Pêcheries, Québec.

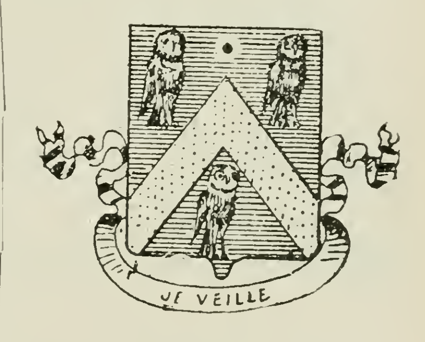
terrain... tout édifice en château, maison, grange, étables en pierre ou en bois, etc.," au prix de onze cent vingt-cinq louis courant, à la charge de "payer à l'avenir les droits seigneuriaux de la dite habitation à la Châtellenie de Coulonge, dont elle relève, laquelle appartient aux MM. du séminaire de Québec, etc." (A. Dumas, notaire.)

Le terrain de la grève ne paraît pas être compris dans cette dernière vente.

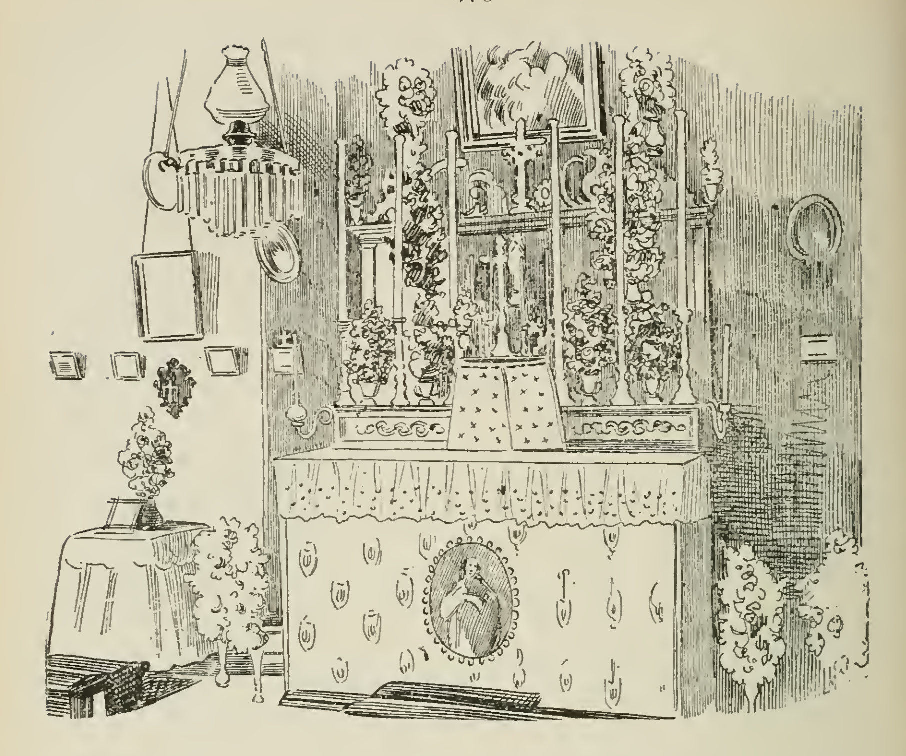
M. LeHoullier eut pendant quelque temps pour locataire le gouverneur sir James Henry Craig ("the little King James"), qui donna dans le château et le parc de Powell Place des fêtes d'un éclat jusqu'alors inouï.



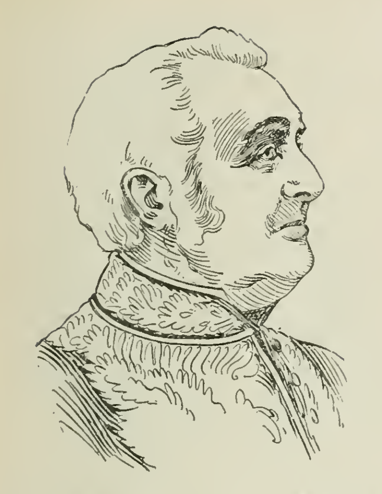
SIR N. F. BELLEAU,
Premier Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, de 1867 à 1872.



ARMES DE SIR N.-F. BELLEAU
D'azur au chevron d'or, accompagné de trois chouettes de sable deux et un.—avec la devise : Je veille.



Chapelle de Spencer Wood, érigée en 1 73 par l'hon. René-Edouard Caron, 2e lieutenant-gouverneur de la province de Québec, avec la permission de Sa Grandeur Mgr. Taschereau, archevêque de Québec. Cette permission fut de nouveau accordée à la famille Caron après la mort de Son Honneur arrivee le 13 décembre 1876. Il a été célébré dans cette première chapeelle de Spencer Wood, 133 messes et 14 dans la chapelle ardente. Il n'y avait pas de chapelain en titre pour cette chapelle. Mgr Taschereau, Mgr Bégin, Mgr Persico, et un grand nombre de prêtres y ont célébré la messe. Ces notes m'ont été données par les demoiselles Caron, qui ont eu le privilège, elles aussi, d'avoir leur chapelle dans leur maison privée ; je reviendrai plus tard sur ce sujet.



Hon. RENE-EDOUARD CARON,

2e lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, de 1872 à 1876.



Mme R.-E. CARON,

Née Vénérande DeBlois, décédée le 25 mars 1880.



ARMES DE L'Hon. R.-E. CARON

D'argent à la bande d'azur semée de fleurs de lis d'or,—avec la devise : Suaviter in modo, fortiter in re.



Mme N.-F. BELLEAU.

Née Josette Gauvreau.



Hon. LUC LETELLIER DE ST-JUST

3e lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, de 1876 à 1879.



B. P. ARTHUR CARON

Fils de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Caron.



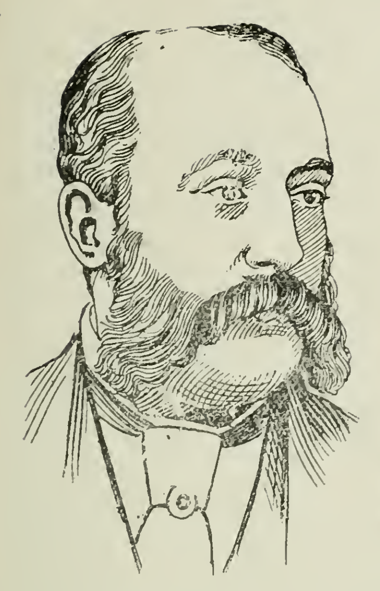
Mme LUC LETELLIER DE St-JUST

Née Eugénie Laurent, décédée le 3 mai 1876, âgée de 53 ans.



ARMES DE L'Hon.LUC LETELLIER DE St-JUST

De gueules de la face d'argent chargée de trois feuilles d'érable tiges de sinople, accompagnée de deux éperons d'or en chef et d'une main senestre couleur naturelle en pointe, avec la devise : Haec manus ob patiam.



Hon. THEODORE ROBITAILLE,
4e lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, de 1879 à 1884.

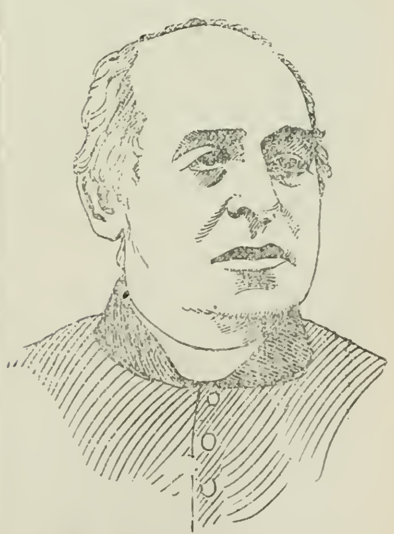


Mme THEODORE ROBITAILLE,
Née Charlotte-Emma Quesnel, et soeur par sa mère de M. Verchères Robitaille, frère de l'hon. Amédée Robitaille, le nouveau secrétaire provincial.



ARMES DE L'HON. THEODORE ROBITAILLE

D'azur au chef d'argent, chargé en pointe d'une colombe d'or portant dans son bec un rameau d'olivier du même, avec la devise · A ciel ouvert



M. CHS. FELIX CAZEAU

Vicaire général qui a célébré la 1ère messe à Spencer Wood en 1873.



Spencer Wood en 1899

III

SPENCER WOOD

Le 5 avril 1811, par acte passé devant Mtre F. Tetu, notaire, la propriété de Powell Place fut vendue par M. François Le Houllier à Michael-Henry Perceval, collecteur de la douane de Québec, pour la somme de "quatre mille louis courant, l'acquéreur devant "payer et acquitter, le jour de la Saint-Rémy, premier octobre de chaque année, au Domaine de la Chatellenie de Coulonges appartenant à Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire des Missions Etrangères à Québec, la somme de huit livres trois sols, la livre à vingt sols, de cens et rente annuelle et perpétuelle, garantis quittes jusque à l'année courante."

Monsieur Mchael-Henry Perceval, le nouvel acquéreur, donna à Powell Place le nom de Spencer Wood, et cela—dit monsieur J.-M. LeMoine—en l'honneur de son parent et protecteur l'honorable Spencer Perceval. Ce dernier était chancelier de l'Echiquier et premier ministre de la Grande-Bretagne lorsqu'il tomba sous les coups d'un assassin nommé Bellingham, le 11 mai 1812, au moment où il franchissait le vestibule de la Chambre des Communes à Londres.

Bellingham était un courtier de Liverpool. On le disait fou. Il subit la peine de mort dans la semaine qui suivit l'assassinat.

Monsieur Henry Atkinson, négociant de Québec, acheta la propriété de Spencer Wood des héritiers Perceval par acte portant la date du 18 mai 1835.

Le gouvernement de la province du Canada acheta de M. Atkinson, en 1852 et en 1854, au prix total de $41,600.00, la plus grande partie de cette propriété, qu'il occupait depuis 1850 en vertu d'un bail avec promesse de vente. (Voir les pièces publiées dans le rapport général du Commissaire des Travaux publics pour l'année 1896.)

Le nom de Spencer Wood reste attaché à la portion nord, vendue au gouvernement, où se trouvait le château qui devait servir de résidence au gouverneur général ; la portion sud se nomme aujourd'hui Spencer Grange et appartient à Sir James LeMoine.

Le "domaine" de Spencer Wood a été cédé à la province de Québec par le gouvernement du Canada, en vertu d'un ordre du gouverneur général en conseil portant la date du 29 avril 1870. (Voir les rapports généraux du Commissaire des Travaux publics P. Q. pour les années 1896 et 1898.) La rente seigneuriale dont était grevée la propriété a été rachetée par le gouvernement de Québec le 7 février 1882. Elle était de 87½ centins par an.

La superficie de la propriété du gouvernement est de 70 arpents 15½ perches environ, d'après le cadastre (1871), et de 75 arpents 65½ perches, environ, d'après les titres.

Dans le premier volume des "Cadastres abrégés des seigneuries de Québec" (Siméon Lelièvre, commissaire,) se trouve le "cadastre abrégé de la seigneurie de Coulonge." La dimension de Spencer Wood y est indiquée comme étant de 75 arpents 50 perches. (4 mars 1861.)

Le château de Spencer Wood qu'habitèrent Lord Elgin et Sir Edmund Head, fut considérablement agrandi et amélioré, ainsi que ses dépendances, de 1851 à 1856. On dépensa pour ces travaux $142,657.70. Tout le château proprement dit fut détruit par un incendie, le 28 février 1860 jour

de l'ouverture du parlement à Québec.

Lady Head et sa fille s'échappèrent à la hâte du bâtiment en flammes et se retirèrent chez le Lord évêque Mountain, à Samos, propriété voisine de Spencer Wood. Sir Edmund Head passa quelque temps chez M. Price, à Wolfefield. (1) Puis le gouvernement loua la propriété appelée Catarakoui, sur le chemin du Cap Rouge, pour en faire la résidence temporaire du gouverneur.

Le château actuel de Spencer Wood construit pendant les années 1862 et 1863 au prix de $28,-015.71, fut inauguré par Lord Monk, gouverneur-général du Canada qui l'habita jusqu'en 1866.(2)

Depuis l'établissement de la Confédération Spencer Wood a été la résidence officielle de tous les lieutenants-gouverneurs de la province de Québec : les honorables Sir N.F. Belleau (à partir de 1870 seulement), Réné-Edouard Caron, (1873), Luc Letellier de Saint-Just (1876), Théodore Robitaille (1879), Louis-Rodrigue Masson (1884), Auguste-Réal Angers (1887), Sir Adolphe Chapleau (1892) et Louis-Amable Jetté (1898).

M. Belleau habitait ordinairement sa résidence particulière de la rue Saint-Louis, à Québec, et ne se tenait que rarement (comme il le fit pour recevoir le prince Arthur d'Angleterre) à la résidence officielle de Spencer Wood.

M. Caron occupait la charge de lieutenant - gouverneur lorsqu'il mourut le 13 décembre 1876. Son corps fut exposé dans le grand salon du château témoin de tant de fêtes... Les funérailles— auxquelles assistèrent tous les membres des deux Chambres alors en session— eurent lieu le 18, et furent faites aux frais de l'Etat. M. Luc Letellier de Saint-Just, nommé lieutenant-gouverneur le 15 du même mois (décembre 1876) assistait aussi à la funèbre cérémonie.

IV

RECAPITULATION

Les pages que nous venons de parcourir nous ont fait connaître les noms des différents propriétaires du domaine actuel de Spencer Wood depuis l'erection de la châtellenie de Coulonge. En voici la liste succincte dégagée de commentaires :

1. Louis d'Ailleboust. (9 avril 1657.)

2. Dame Marie-Barbe de Boullongne, veuve Louis d'Ailleboust, et Charles d'Ailleboust des Musseaux. (31 mai 1660.)

3. L'Hôtel-Dieu du Précieux Sang. (5 juillet 1670 et 2 octobre 1671.)

4. Le Séminaire de Québec. (12 mai 1676.)

5. MM. Olry et Mayer. (11 avril 1766.)

6. Henry-Watson Powell. (28 avril 1780.)

7. Patrick Beatson. (31 octobre 1796.)

8. François Le Houllier. (7 novembre 1801.)

9. Michael-Henry Perceval. (3 avril 1811.)

———

(1) Sir Edmund Head et Lady Head avaient perdu, quelques mois auparavant, leur fils unique, John Head, âgé de dix-sept ans, noyé dans les eaux du Saint-Maurice, à Grand'Mère (25 septembre 1859).

(2) Lorsque Lord Monk, successeur de Sir Edmund Head, arriva à Québec, il se retira dans les maisons maintenant occupées par les juges Bossé et Routhier, rue Saint-Louis.

10. Henry Atkinson. (18 mai 1835.)

11. Le gouvernement du Canada. (31 mars 1852,—24 mai et 24 juin 1854.)

12. Le gouvernement de la province de Québec. (29 avril 1870.)

Tout ce qui précède n'est qu'un résumé de notes et de pièces qui ont été réunies pour la plupart sous un même dossier et placées dans les archives du département des Travaux publics, sous le numéro 1321 de l'année 1898. (1)

Erigée en châtellenie dès le milieu du dix-septième siècle, la terre de Coulonge est d'abord occupée par le troisième gouverneur de la Nouvelle-France, Louis d'Ailleboust de Coulonge et d'Argentenay. (1)

La femme de Louis d'Ailleboust, la sympathique et pieuse Barbe de Boullongue (ou de Boulogne, suivant l'orthographe adoptée,) dont la vie intime a été marquée par des événements d'un ordre si élevé, (2) fit faire des travaux de quelque importance à la modeste résidence de ce domaine seigneurial, après la mort de son mari. (Archives de l'Hôtel-Dieu.)

Puis, pendant quatre-vingt-dix ans, la seigneurie est conservée en domaine par le "séminaire des missions étrangères" de Québec.

Plus tard, sous le régime anglais le centre de la châtellenie de Coulonge—Powell Place— est habité par un autre gouverneur, Sir James-Henry Craig, personnage ombrageux qui eut le malheur d'avoir pour conseiller le fanatique Herman-Witsius Ryland.

Plus tard encore, la noble figure de Lord Elgin apparaît sous les grands chênes de Coulonge. Nous entrons dans une nouvelle période : la tenure seigneuriale est abolie (1854) ; il n'y a plus de foy et hommage à rendre "genouil en terre, teste nuë, sans espée ny esperons," ou simplement "la main droite "ad pectus" lorsque c'est un ecclésiastique qui prête le serment ; mais le domaine est devenu propriété publique et résidence du chef de l'Etat : Elgin, Head, Monk, Lisgar, Dufferin viennent tour à tour séjourner au château du " Bois de Spencer."

Puis la France semble être revenue ; ou plutôt ce sont des fils d'une autre branche de la famille normande, tous nés dans la province de Québec, qui viennent représenter au château la Couronne d'Angleterre.

Et que d'hôtes illustres, que d'hommes politiques à jamais disparus de la scène du Parlement et du monde ont reçu l'hospitalité de la demeure vice-royale et y ont discuté les destinées de notre pays !

C'est à quelques pas à l'est de la cascade du ruisseau Saint-Denis, qui est la borne nord-nord-est de la châtellenie de Coulonge, que les soldats de Wolfe escaladèrent la falaise du Saint-Laurent pour venir se ranger en bataille sur les hauteurs d'Abraham, au matin du 13 septembre 1759. C'est à peu de distance, vers l'ouest que le Frère Liégeois, dont les restes reposent dans la chapelle du monastère des Ursulines, fut massacré par les Iroquois, le 29 mai 1655, et c'est sur la rive de Sillery, voisine de Coulonge, qu'expira dans la nuit du 11 au 12 mai 1646, le Père Enemond Massé, le compagnon de Jean de Brébeuf.

L'histoire, la légende, l'anecdote familière aux érudits surgissent à chaque pas dans ce domaine de Spencer Wood : au sommet de la falaise jadis commise à la garde de Douglas et de Vergor, aux dé-

tours des allées du grand parc où Lady Head promenait sa douleur inconsolée, sous les rameaux des chênes séculaires qui rappellent la forêt primitive, dans la blanche chapelle, les vastes salons, la serre odorante du château.

Effacer les noms de Coulonge, de Powell Place et de Spencer Wood serait effacer des pages vraiment précieuses des annales de la ville de Québec, la vieille capitale si fière de son passé, si noblement jalouse de la conservation de ses souvenirs.

ERNEST GAGNON.

(1) Quelques-unes des pièces de ce dossier—comme le plan de la seigneurie de Coulonge—m'ont été communiquées par Monsieur F.-X. Genest, au département de la Colonisation et des Mines. D'autres, en plus grand nombre, ont été copiées au bureau des archives judiciaires de la rue Sainte-Anne, à Québec. L'obligeance éclairée de M. Philéas Gagnon, directeur de ce bureau important m'a été fort utile, de même que la science de paléographe de M. l'abbé A. Rhéaume, du Séminaire de Québec. Je dois aussi des remerciements à une vénérable religieuse hospitalière, qui a non seulement mis à ma disposition tous les papiers de Madame d'Ailleboust, mais a bien voulu m'en signaler les pièces importantes avec cette complaisance que connaissent tous ceux qui ont à consulter les archives de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Ces documents historiographiques pourront être utiles à ceux qui voudront les exploiter plus tard dans un but littéraire, ou se renseigner sur la position exacte des propriétés enclavées dans les limites de la châtellenie de Coulonge ou situées dans le voisinage. Ils témoignent en tout cas de ce fait digne de remarque, que le domaine de Spencer Wood semble avoir eu de tout temps une destination exceptionnelle.

(1) Les noms de Coulonge et d'Argentenay avaient été portés par des membres de la famille d'Ailleboust en France.

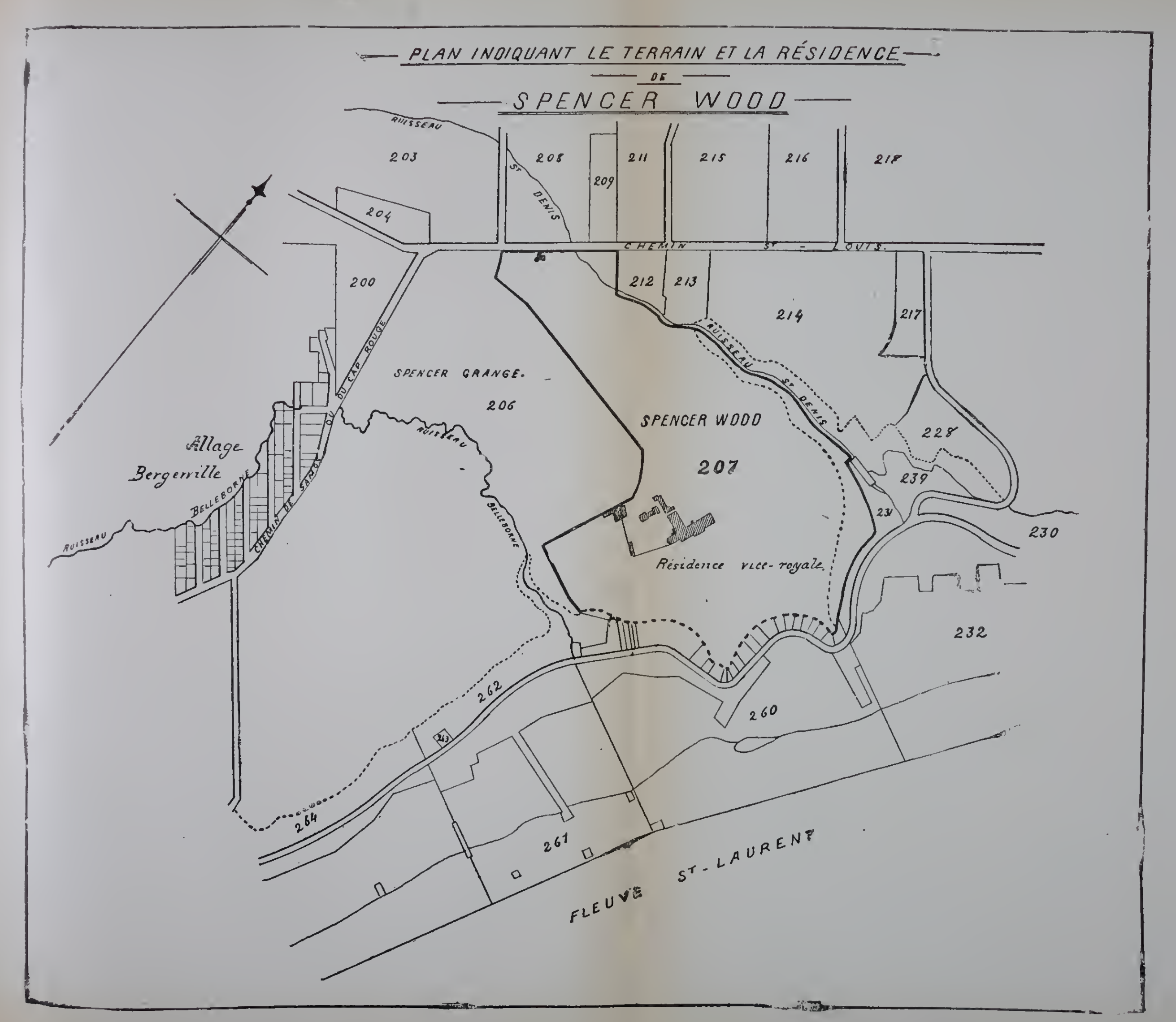
(2) Voir la notice intitulée : « Barbe de Boulogne.» publiée par le docteur N.-E. Dionne, dans la "Kermesse" du 30 septembre 1892.



Mademoiselle Clotilde Jetté, fille cadette de sir Ls-A. Jetté.



Madame Rodolphe Lemieux, fille aînée de sir Ls-A. Jetté.


PLAN INDIQUANT LE TERRAIN ET LA RÉSIDENCE
DE
SPENCER WOOD
RUISSEAU
203
208
209
211
215
216
218
ST DENIS
204
CHEMIN ST - LOUIS
200
212
213
214
217
CHEMIN DU CAP ROUGE
SPENCER GRANGE.
206
RUISSEAU ST DENIS
SPENCER WOOD
207
228
239
231
230
Village
Bergerville
BELLEBORNE
CHEMIN DE SANDS
RUISSEAU
RUISSEAU
BELLEBORNE
Résidence vice-royale
232
262
260
263
264
261
FLEUVE ST-LAURENT



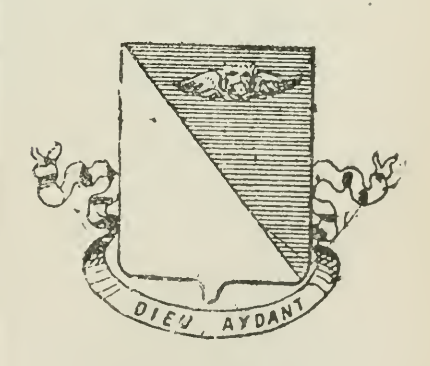
Madame Cécile Burroughs, épouse de l'hon. M. Masson, fille de M. John-H. Burroughs, de Québec.



Hon. Ls.-Frs.-Rodérique Masson, 5e lieutenant-gouverneur de la province de Québec, 1884 à 1887.



RODOLPHE LEMIEUX
Gendre de Sir Louis A. Jetté.

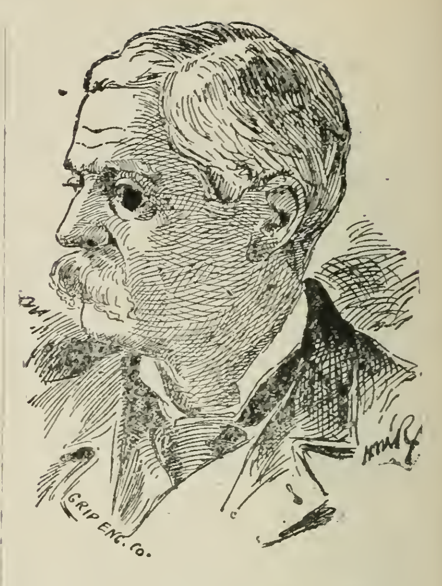


Armes de l'hon. M. Masson.

Tranche d'or et d'azur, ce dernier chargé en chef d'une tête de Griffon ailé d'argent, avec la devise : Dieu aydant.



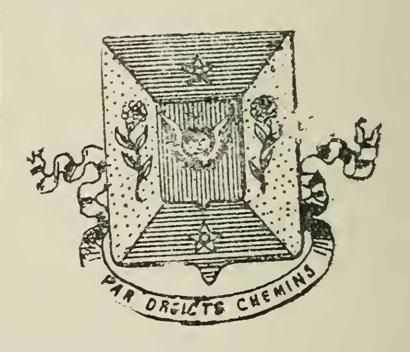
Madame Auguste-Réal Angers, née LeMoine, fille de feu Alexandre LeMoine.



Hon. Auguste-Réal Angers, 6e lt.-gouverneur de la Province de Québec, 1887 à 1892.

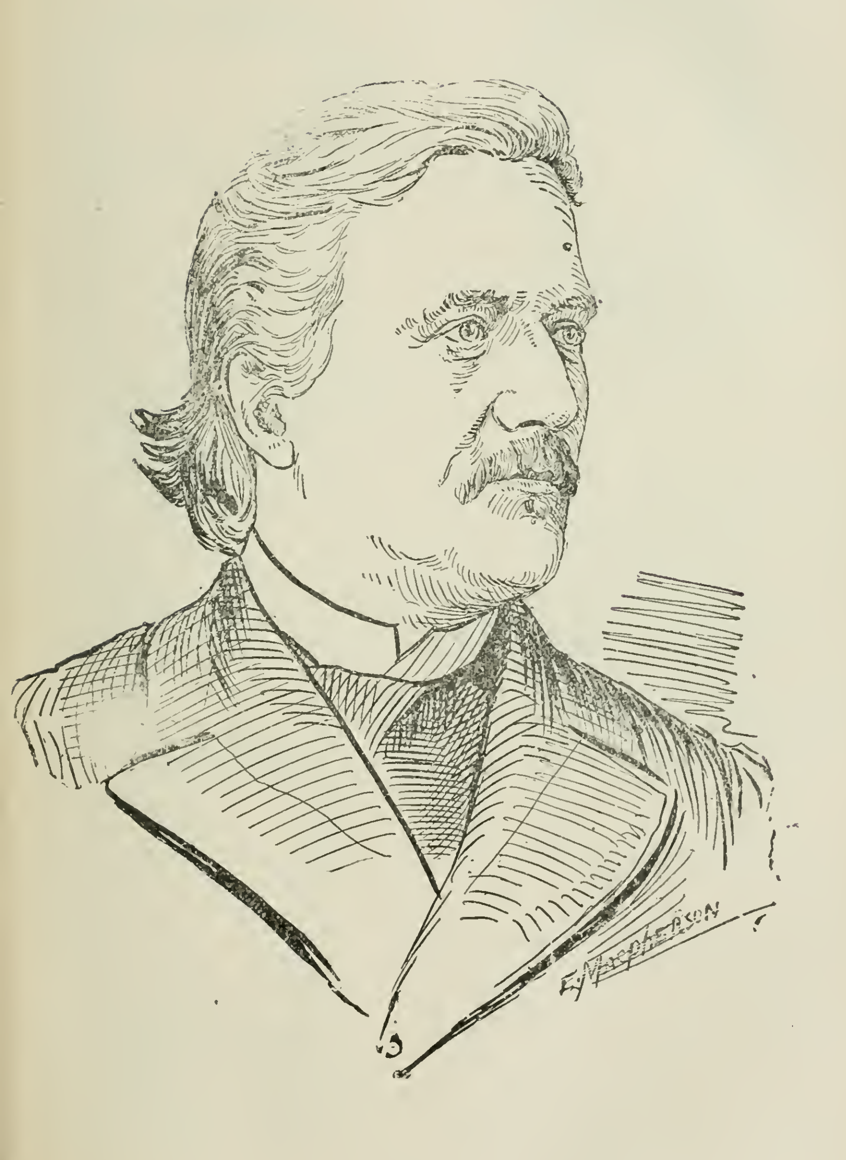


Sa Grandeur Mgr. Bégin.



Armes de l'hon. Auguste-Réal Angers.

Ecartelé en sautoir, au premier et au quatrième d'azur à l'étoile d'argent, au deuxième et au troisième d'or à la rose de gueules tigée de sinople. Sur le tout, de gueules à la tête de chérubin d'or ailé du même, avec la devise : Par droicts chemins.



Sir Joseph-Adolphe Chapleau, 7e lt.-gouverneur de la Province de Québec, de 1892 à 1898.



Lady Marie-Louise King, épouse de sir J. A. Chapleau.



Armes de sir J.-A. Chapleau.

D'argent à la fasce d'azur accosté de deux bureles de même, accompagnée de trois têtes de lions de sable, arrachées de gueules, armes et lampassés d'or ; l'écu de la Province de Québec qui est d'or à la fasce de gueules chargée d'un lion passant regardant du champ, accompagnée de deux fleurs de lis d'azur en chef et de trois feuilles d'érable tigées de sinople en pointe, brochant sur le tout, avec la devise : Toujours pour elle.



Mgr Marois, Vicaire général, qui a célébré la première messe dans la deuxième chapelle de Spencer-Wood, le 3 juin 1898.



M. l'abbé J. Gignac, 3e chapelain de Spencer-Wood. (chapelain actuel, 1902).



M. l'abbé Omer Plante, 2e chapelain de Spencer-Wood, 1899.

Québec, 18 avril 1899.

Deuxième Chapelle de Spencer Wood, érigée en 1898 par Son Honneur Sir Louis-A. Jeté, lieutenant-gouverneur de la Province par un Indult de Sa Sainteté Léon XIII, en date du 12 avril 1898. Accordant à Madame Jetté comme privilège personnel, la permission d'avoir le Saint-Sacrement dans sa chapelle de Spencer Wood, pendant le temps de sa résidence à cet endroit.

En vertu de cet Indult la première messe fut célébrée le 3 juin 1898, par Mgr. Marois, vicaire-général de l'archidiocèse de Québec.

Mgr. Bégin nomma M. l'abbé Plaisance premier chapelain. M. l'abbé Omer Plante fut le deuxième et M. J. Gignac, professeur de l'Université, est le chapelain actuel du château de Spencer Wood.



Révérend Père Jules Jetté, S. J., fils de sir Ls-A. Jetté.

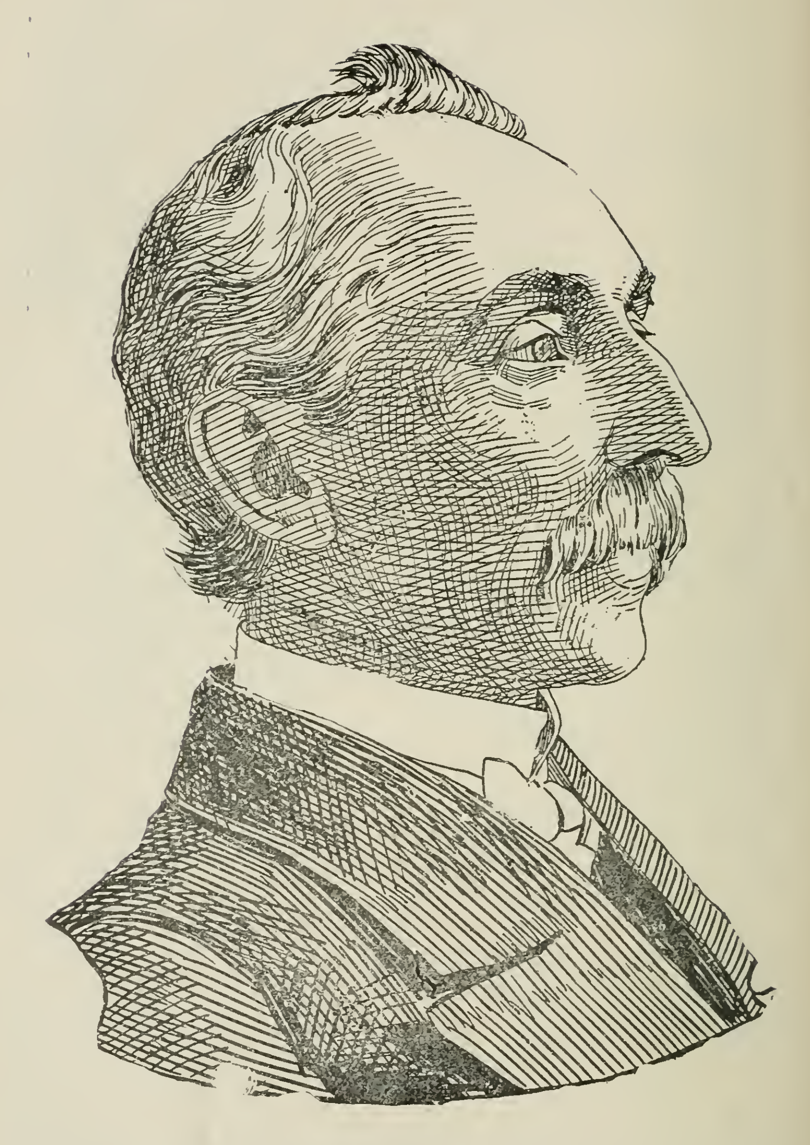


Armes de sir Louis-A. Jetté.

D'azur au cygne nageant sur une mer de même, surmonté de deux étoiles d'or en chef, avec la devise : " Spes mea supra stellas."

Ces notes m'ont été données par M. Généreux, secrétaire particulier de Son Honneur le lieutenant-gouverneur.

Depuis 1867, il n'y a eu que deux lieutenants-gouverneurs qui ont eu le privilège d'avoir la messe à Spencer Wood : l'honorable M. Caron et Sir L.-A. Jetté.



Sir Louis-A. Jetté, 8e lieutenant-gouverneur de la province de Québec, 1897 (gouverneur actuel.)



Intérieur de la chapelle de Lady Jetté, à Spencer-Wood.



Lady Berthe Laflamme, épouse de sir Louis-A. Jetté



Edouard VII, roi d'Angleterre actuel, lors de sa visite à Spencer-Wood en 1860. Né le 9 novembre 1841 ; roi le 22 janvier 1901.

A la suite de l'historique de la chapelle du château Saint-Louis, j'ai donné la liste des gouverneurs français et anglais, ainsi que leurs Armes, depuis Champlain jusqu'au Vicomte Monck, en 1867. Pour compléter cette liste de gouverneurs du Canada je ferai suivre ceux qui ont gouverné le Canada depuis la Confédération, c'est-à-dire depuis Lord Monck jusqu'à aujourd'hui ; ils ont tous été les hôtes des Lieutenants-Gouverneurs à Spencer-Wood.



Sa Majesté la Reine Victoria, née le 24 mai 1819, reine le 20 juin 1837, décédée le 22 janvier 1901

Sa Majesté la Reine Victoria, née le 24 mai 1819, reine le 20 juin 1837, décédée le 22 janvier 1901



Sir John Young, (Lord Lisgar), 2e gouverneur du Canada, de 1868 à 1872, mort en 1876.



Lady Lisgar



Armes de Lord Lisgar.



LADY DUFFERIN



Sir Frédéric Temple, Marquis de Dufferin, 3e gouverneur du Canada, de 1872 à 1878. Homme d'état distingué, il sut se gagner l'affection de tous. Mort en 1902.



John D.Sutherland Campbell, marquis de Lorne, 4e gouverneur du Canada, de 1878 à 1883.



Armes du Marquis de Dufferin.



Armes du Marquis de Lorne.



Son Altesse Royale la princesse Louise-Caroline-Alberta, Duchesse de Saxe ; née le 18 mars 1848.



Henri-Charles-Keith Fitzmaurice, marquis de Lansdowne, 5e gouverneur du Canada, de 1883 à 1888.



LADY LANSDOWNE



Armes du Marquis de Lansdowne.



Sir Frederic-Arthur Stanley, baron de Preston. 6e gouverneur du Canada, de 1888 à 1893.



Madame la Baronne Stanley de Preston.



Armes du Baron Stanley de Preston.

John-Campbell Hamilton-Gordon, Comte d'Aberdeen, 7e gouverneur du Canada, de 1893 à 1899.



Armes du Comte d'Aberdeen.



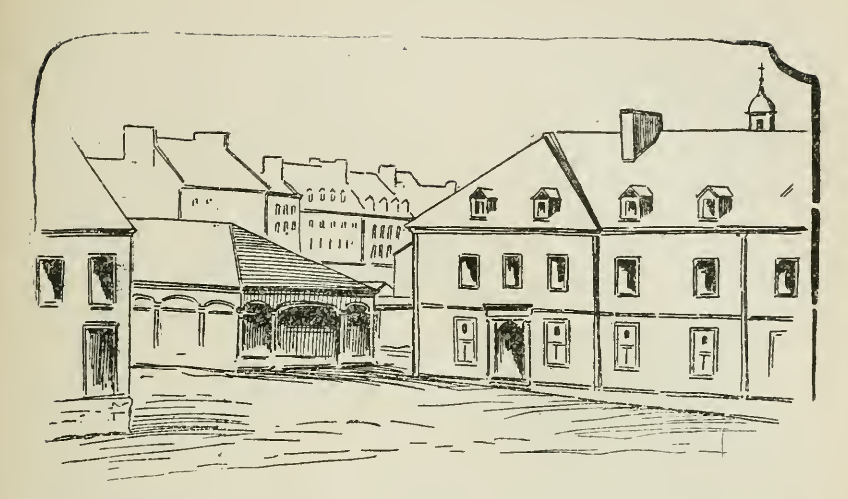
Gilbert-John Elliot, baron de Minto. 8e gouverneur du Canada, de 1899 à .....



Lady Caroline Grey, baronne de Minto.



Armes du baron de Minto.



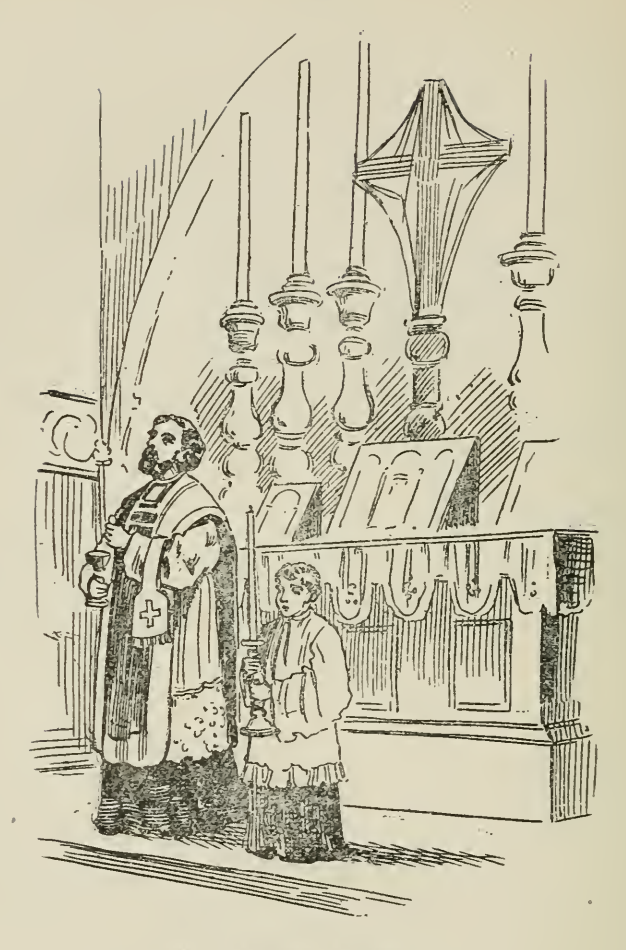
Partie du Collège des Jésuites, où fut érigée la chapelle des Messieurs congréganistes de Québec,en 1657, par le Révérend Père Joseph Poncet, S.J. Aussi la vieille halle du marché de la Haute-Ville, qui occupe l'ancienne place de l'église des Jésuites, qu'on a démolie en 1807 et remplacée par cette halle en 1810, qui fut, elle-même, démolie en 1875, lorsque le marché fut transporté près de la porte St Jean.

XVII

Chapelle des messieurs de la Congrégation de Notre-Dame de Québec, érigée en 1657, par le révérend Père Poncet, jésuite, dans la partie sud-est du collège des Pères Jésuites, à Québec.

Voici ce que nous lisons dans le Journal des Jésuites, à la page 206 : " Le 14 février 1657, le jour des Cendres, le Père Poncet fit la première assemblée dans sa chambre des congréganistes de Notre-Dame. Ils étaient douze. Le 24 du même mois, continue le journal. M. Vignard dit la première messe messe dans la chapelle de la Congrégation de Notre-Dame, en la première assemblée des congréganistes, où M. de Charni fut reconnu préfet de la dite Congrégation."

Les assemblées des Congréganistes se firent dans cette chapelle jusqu'en 1668, époque où l'église des Jésuites fut en état de les recevoir. De 1668 à 1800, les assemblées ont toujours eu lieu dans l'église des Jésuites. Ils avaient pour directeur un père de la maison. Le premier chapelain du temps des Jésuites fut le Père Joseph Poncet, S. J., et le dernier le Père Cazot, S. J., ce dernier survivant des Jésuites après la conquête. Comme les biens des Jésuites furent saisis en 1800 par les autorités britanniques, les congréganistes furent contraints d'abandonner l'église des Jésuites et d'aller dans une des chapelles audesssus de la sacristie de la Cathédrale de Québec, où ils continuèrent d'avoir leurs réunions jusqu'en 1818, époque de la construction de leur église actuelle, sur l'Esplanade.



M. L'ABBE VIGNAL
Chapelain des Dames Ursulines, célébrant la première messe à la première assemblée des Congréganistes, le 24 février 1657.

Les congréganistes eurent pour directeur, après 1800, jusqu'au retour des Jésuites à Québec, en 1849, les prêtres du séminaire et de l'évêché de Québec. Je reviendrai plus tard sur ce sujet.

Extraits des règlements de la Congrégation de Notre-Dame de Québec :

" Les congrégations de la Sainte Vierge ont pris naissance dans les collèges de la Compagnie de Jésus. Voici l'origine de la première : en 1563, un jeune religieux, Jean Léon Flamminguе, né à Liège, en Belgique, enseignait la grammaire au collège romain.

" Approuvé par N. S. P. le pape

Grégoire XIII, le 5 décembre 1584, dans cette bulle le Pape érige canoniquement la congrégation du collège romain sous le titre de l'Annonciation ; il la place à la tête de toutes les autres congrégations comme première et principale ; il la met à perpétuité sous la direction du général de la Compagnie de Jésus (le P. Claude Aquiviva), et de ses successeurs, les autorisant à affilier à cette congrégation-mère toutes les autres congrégations déjà établies dans les autres collèges, de telle sorte que ces congrégations affiliées dépendent de la Première et Principale, comme les membres de leur chef, et participent à tous ses avantages.

" La congrégation de Notre-Dame de Québec fut établie en 1657, comme il appert par l'acte d'érection fait à Rome le 20 décembre 1657, par le Père Goswin Nikel, alors général de la Compagnie de Jésus.

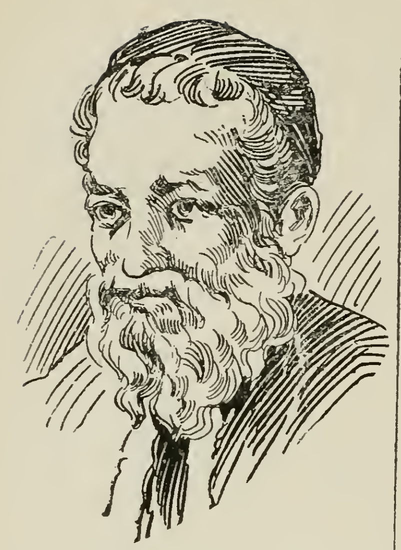
" L'acte porte que le T. R. Père Général, à la sollicitation du préfet et des assistants de la congrégation de Québec, récemment instituée, ainsi que des RR. PP. Jésuites, a consenti d'ériger dans les formes la dite congrégation sous le titre de l'Immaculée Conception, et de l'agréger à celle du collège romain.

" Après la suppression de leur compagnie, les Jésuites du Canada, avec l'autorisation du Souverain Pontife, demandée et obtenue de concert par l'évêque catholique et le gouverneur protestant, continuèrent à vivre dans leurs maisons, à porter leur habit et à exercer leurs ministères. En 1790, ils n'étaient plus que quatre à Québec ; le Père de Glapion, leur supérieur, déclara à Monseigneur Hubert, qu'ils ne pouvaient plus diriger la congrégation. L'évêque s'en chargea lui-même pendant un an, puis il la confia à des prêtres séculiers qui la dirigèrent jusqu'en 1849."



FRANCOIS DU MOUSSARD

Professeur de musique au collège des Jésuites, à Québec, et organiste de la Congrégation des Messieurs de Québec, en 1666, d'après le recensement de l'année 1666. Il avait 23 ans alors.



SA SAINTETE GREGOIRE XIII

Fondateur des Congrégations de la Sainte-Vierge. Il était de Boulogne, de la famille de Boncompagni. 233e Pape, du 13 mai 1572 au 10 avril 1585, enseveli à St-Pierre, où est son tombeau.



LE R. PERE JEAN-LEON FLAMMINGUE

Fondateur des Congrégations de la Sainte-Vierge, à Rome, en 1563.

BULLE DE N. S. P. LE PAPE GREGOIRE XIII

Sur les Congrégations (5 décembre 1584.)

A l'exemple de notre Sauveur, qui, par un excès de bonté, répand continuellement ses grâces dans l'esprit des fidèles, et allume dans leurs coeurs la ferveur de la dévotion, pour la gloire de Dieu et la pratiques des bonnes oeuvres, nous, pour nous acquitter des devoirs de notre charge, nous nous appliquons à augmenter cette même dévotion par l'exercice de ces saintes oeuvres, et par ce moyen à procurer le salut des âmes.

C'est pourquoi, ayant appris que plusieurs jeunes écoliers, d'une probité et d'une piété exemplaires, qui étudient dans notre collège de la Compagnie de Jésus, portés par une dévotion particulière envers la Bienheureuse Vierge, Mère de Dieu et animés par les exhortations de leurs maîtres, s'assemblaient certains jours et à certaines heures, dans une chapelle du collège, dédiée à la Sainte Vierge sous le titre de l'Annonciation, et avaient coutume d'y approcher des sacrements de pénitence et d'Eucharistie avec de grands sentiments de dévotion, d'y réciter l'office, de s'y entretenir de choses saintes, d'entendre les exhortations qui s'y fai-

saient, et de vaquer à plusieurs autres bonnes oeuvres ; que beaucoup d'autres attirés par leurs exemples s'étaient joints à eux dans le même dessein.

Nous, souhaitant d'entrenir et d'augmenter une si sainte institution, nous leur avons accordé des indulgences, à eux, et à ceux qui feront les mêmes exercices, ainsi qu'il est plus amplement expliqué dans nos lettres apostoliques.

Le général nous en ayant humblement supplié, Nous, souhaitant seconder la piété de ces écoliers, nous érigeons dans l'église du collège, sous le titre de l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie, une congrégation qui sera la première et la principale de toutes, non seulement pour ceux qui étudient, mais encore pour tous les fidèles : et cette congrégation sera toujours sous la direction du général de la Compagnie de Jésus.

Et afin que cette première congrégation augmente toujours en piété et en dévotion, avec le secours du ciel, nous confiant en la miséricorde de Dieu et au pouvoir des bienheureux apôtres St-Pierre et St-Paul, en vertu de notre puissance apostolique, nous accordons, par ces présentes, une indulgence plénière à tous ceux qui, s'étant confessés et ayant communié, seront désormais reçus dans cette congrégation, et le jour de leur réception et à l'article de la mort; et aussi à tous les fidèles qui, véritablement contrits, s'étant confessés et ayant communié, visiteront cette chapelle le jour de l'Annonciation, entre les premières vêpres et le coucher du soleil le jour de la fête, et y prieront pour l'exaltation de la sainte Eglise, pour l'extirpation des hérésies pour la paix entre les princes chrétiens, pour nous ou nos successeurs dans l'avenir, ou qui feront quelques autres prères selon leur dévotion.

De plus, nous accordons une indulgence plénière aux Congréganistes qui s'étant confessés, communieront, soit dans la Congrégation, soit ailleurs, les jours de Noël, de l'Ascension, de la Conception, de l'Assomption de la Nativité de la sainte Vierge.

Outre cela, toutes les fois qu'ils assisteront à l'enterrement d'un congréganiste ou d'une autre persone, ou qu'étant empêchés ou malades, ils diront, à genoux s'ils le peuvent, pour le repos de l'âme du défunt une fois l'oraison dominicale et la salutation angélique ; toutes les fois qu'ils se trouveront aux assemblées de la Congrégation, à l'office, aux exhortations et autres exercices de piété qui s'y pratiquent ; toutes les fois qu'ils entendront la messe les jours ouvriers, qu'ils examineront leur conscience le soir avant de se coucher, nour leur accordons un an d'idulgence.

Et afin que les congréganistes qui seraient absents de Rome ne soient pas privés de ces grâces spirituelles, nous leur concédons les mêmes faveurs, pourvu qu'ils fassent dans les églises des lieux où ils se trouveront, les mêmes choses que font les congréganistes qui sont dans la ville.

Tous les congréganistes, en quelque lieu qu'ils soient, peuvent encore gagner les indulgences que l'on gagne à Rome en faisant les stations pendant le carême et dans les autres temps, pourvu qu'ils visitent l'église de la Compagnie, ou une autre si la Compagnie n'en a pas dans ce lieu, et qu'ils y recitent sept fois l'oraison dominicale et la salutation angélique.

Outre cela, nous donnons pouvoir au Général de la Compagnie d'ériger partout d'autres Congrégations soit pour ceux qui étudient dans les collèges de la dite

Compagnie, soit pour d'autres, et de les agréger à cette première et principale Congrégation, de laquelle elles dépendront comme les membres de leur chef ; de leur faire part des indulgences que nous avons accordées à la première Congrégation ; de faire des règlements pour le bon ordre et la direction des dites Congrégations, déclarant qu'ils doivent être inviolablement observés.

Et ces Lettres, que nous donnons pour l'érection des Congrégations, et les indulgences, ne doivent pas être comprises dans les révocations, suspensions, limitations, dérogations de semblables indulgences, que ces derogations soient faites par nous ou par nos successeurs, même en faveur de l'église du prince des Apôtres ou à la prière de quelque empereur, roi, etc.

Et si quelqu'un ose entreprendre quelque chose de contraire, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul.

Donné à Rome, le cinquième jour de décembre de l'an 1584.



R. PERE GOSWIN NIKEL,

Général des Jésuites, qui agrégea la 1ère congrégation, le 20 déc. 1657.



M. CHARLES DE LAUZON CHARNI,

Premier préfet de la congrégation de N.-D. de Québec le 24 fév. 1657.



REVEREND PERE PONCET, S. J.

Fondateur et premier directeur de la Congrégation des Messieurs de Québec, en 1657. Né à Paris en 1608, dit Mgr Tanguay, "arriva à Québec le 1er août 1639, et monta la même année à la mission des Hurons. A Montréal, il baptisa le premier sauvage qui y fut fait chrétien. Le 20 août 1653, fait prisonnier au Cap-Rouge par les Iroquois, qui y avaient massacré plusieurs Français. Il fut conduit au milieu de leur nation, et subit de leur part un cruel martyr. Ses mains mutilées furent en partie brûlées avec des charbons ardents. Il obtint cependant sa délivrance et put retourner à Québec, où il arriva le 5 novembre de la même année. Il partit pour la France le 18 septembre 1657, accompagnant M. de Lauzon-Charny, et mourut à la Martinique le 18 juin 1675, âgé de 67 ans. La relation de 1653 donne un détail très intéressant des souffrances qu'endura ce généreux missionnaire de la part des Iroquois." Le Père Poncet établit aussi à Québec, le 28 mai 1649, la Confrérie du Saint-Rosaire, et le premier de novembre 1656, la Confrérie du Saint-Scapulaire de N.-D. du Mont-Carmel.



M. GUILLAUME VIGNAL

Qui a béni la première chapelle des Congréganistes de Québec, le 24 février 1657. Suivant Mgr Tanguay : Né en 1604, arriva à Québec le 13 septembre 1648 en qualité de prieur des Ursulines. Sur la pressante invitation de M. l'abbé de Queylus, venu en 1657, il laissa la communauté qu'il avait desservie pendant 11 ans, et fit un voyage en France, puis de retour, à Québec, le 7 septembre 1659, dans le vaisseau "Le Saint-André," avec M. l'abbé Le-Maître, il se rendit à Montréal comme membre du séminaire de Saint-Sulpice. Il fut blessé, le 25 octobre 1661, dans l'Ile-à-la-Pierre, par un parti d'Iroquois, qui, après l'avoir conduit à Laprairie de la Madeleine, en face de Montréal, le tuèrent, firent rôtir son corps sur un bûcher, et le mangèrent. Les Agnerons, écrit la Mère Marie de l'Incarnation, continuent leur carnage. M. Vignal, qui avait été notre confesseur et à qui nous devions des obligations incroyables, est tombé entre leurs mains et a été mis à mort par ces barbares, avec tous les hommes de sa compagnie." Comme on le voit, les deux fondateurs de la Congrégation de N.-D. de Québec ont souffert le martyre : le Père Poncet et M. l'abbé Vignal.

Premier Palais épiscopal, en 1659, ou la maison de Madame de la Peltrie, où fut fondée la Confrérie de la Sainte-Famille en 1664.



Armes de Mgr de Laval.

CHAPITRE XVIII

Chapelle du premier Palais Episcopal de la Nouvelle-France, érigée à la Haute-Ville de Québec, en 1659, par Mgr François de Laval, premier évêque de la Nouvelle-France : Ce n'était autre que la maison de Madame de la Peltrie, fondatrice des Ursulines ; elle était située sur les rues Desjardins et Donacona, sur l'emplacement actuel de l'externat des Ursulines de Québec. Voici ce que nous lisons dans l'Histoire du Palais Episcopal, par Mgr H. Têtu : " Quand Mgr de Laval arriva à Québec, le 16 juin 1659, il n'y avait pour le recevoir ni presbytère, ni maison épiscopale.

" La ville ne contenait encore que cinq cents habitants, logés pour la plupart à la Basse-Ville, où se trouvaient le magasin du roi, quelques comptois, une batterie et des quais plus ou moins primitifs. En gravissant la côte de la Montagne alors étroite et surtout très escarpée, le prélat ne manqua pas de remarquer à sa droite, un enclos au milieu duquel était plantée une grande croix en-



Mgr de Laval, premier évêque de la Nouvelle-France.

---

tourée de quelques humbles monuments funéraires. C'était le plus ancien cimetière de Québec. Immédiatement à côté, son oeil s'arrêta avec complaisance sur une jolie maison en pierre à deux étages, dont nous aurons à parler plus tard et qui était alors la propriété du sieur d'Auteuil, l'un des premiers conseillers et maître d'hôtel du roi. Cet édifice était entouré de cours et de jardins embellis par des ormes séculaires qui couronnaient ce magnifique plateau, embrassant dans son enceinte tout le terrain de l'ancien évêché, de l'évêché actuel et du Séminaire.

" Mgr de Laval reçut d'abord l'hospitalité des RR. PP. Jésuites, puis des Soeurs de l'Hôtel-Dieu chez lesquelles il resta près de trois mois.

" Il alla ensuite se loger dans le pensionnat sauvage des Ursulines, qu'on appelait Séminaire. Il y était déjà en novembre 1659, car Marie de l'Incarnation écrivait à cette date : " Nous lui avons prêté notre séminaire qui est à l'un des coins de notre clôture et tout proche de la paroisse. Il y aura la commodité et l'agrément d'un beau jardin. Et afin que lui et nous soyons logés selon les canons, il a fait faire une clôture de séparation. Nous en serons incommodées... Mais le sujet le mérite, et nous porterons cette incommodité avec plaisir, jusqu'à ce que la maison épiscopale soit bâtie." Les traditions désignent encore l'endroit où le prélat célébrait tous les jours la sainte messe."

" Son séjour aux Ursulines dura jusqu'au 6 novembre 1661, c'est-à-dire l'espace de deux ans. Il nous apprend lui-même qu'il avait loué cette petite maison de Mme de la Peltrie pour deux cents livres par année : " Nous la trouvons assez riche disait-il, parce qu'elle suffit à notre pauvreté. Nous avons avec nous trois prêtres qui sont nos commensaux, deux serviteurs, et c'est tout."

" A la fin de 1661, Mgr de Laval quitta les Ursulines pour aller passer l'hiver chez les révérends Pères Jésuites. Au printemps de 1662 il acheta une vieille maison, située à l'extrémité ouest du presbytère actuel de Québec, et s'y logea avec sa petite famille."

" Il ne l'occupa que quelques mois, car le 12 août suivant, il s'embarquait pour la France, en confiant l'administration du vicariat apostolique à M. de Charny et à M. de Bernières." (Vie de Mgr de Laval par l'abbé Gosselin.)

La maison de Mme de la Peltrie a servi de monastère aux Dames Ursulines, lors de l'incendie de leur couvent en 1650 : elles y demeurèrent jusqu'en 1656. C'est aussi dans cette maison que le Père Pi-



M. l'abbé Charles de Lauzon-Charny, premier grand-vicaire, sous Mgr de Laval, en 1659. Chevalier, seigneur de Charny, grand-maître des eaux et forêts en la Nouvelle-France, était fils de Messire Jean de Lauzon, gouverneur du Canada. Il arriva à Québec le 1er juillet 1652, et le 12 août suivant, le père Jérôme Lalemant bénit son mariage avec Marie-Louise Giffard, fille de Robert Giffard, seigneur de Beauport. Madame de Lauzon mourut le 30 octobre 1656, laissant une enfant de quelques jours. Cette même année, M. de Lauzon-Charny remplaça temporairement son père, comme gouverneur de la colonie. Le 24 février 1657, il fut élu premier préfet des congréganistes de Québec, et, ce même jour, M. Vignal célébra la première messe dans la chapelle de la Congrégation de Notre-Dame. Le 18 septembre 1657, il passa en France, où il fut ordonné, et revint à Québec en 1659 avec Mgr de Laval dont il fut le premier official. Il exerça le saint ministère pendant plusieurs années, et repassa, en 1671, en France pour y conduire Delle Marie, sa jeune enfant, aux hospitalières de LaRochelle où elle fit profession, et pour demeurer lui-même chez les Pères Jésuites de la même ville, où il vivait encore en 1689. (Mgr Tanguay, p. 50.)



R. Père Claude Pijart, S. J., fondateur de la Confrérie de la Sainte-Famille, à Montréal, en 1663, et à Québec en 1664.

---

jart, S. J., fonda la confrérie de la Ste-Famille, en 1664. Il loua cette maison à raison de 150 livres par année, dit le Journal des Jésuites, à la page 329. Mme d'Ailleboust était la fondatrice et fut la première supérieure de la confrérie, et Mme Jean Bourdon, assistante. L'année suivante, à la demande de Mgr de Laval, qui avait transféré la confrérie dans une des chapelle de la cathédrale. Le Pape Alexandre VII accorda des indulgences à la Ste-Famille, pour les âmes du Purgatoire. Voici la Bulle extraite des mandements des évêques :



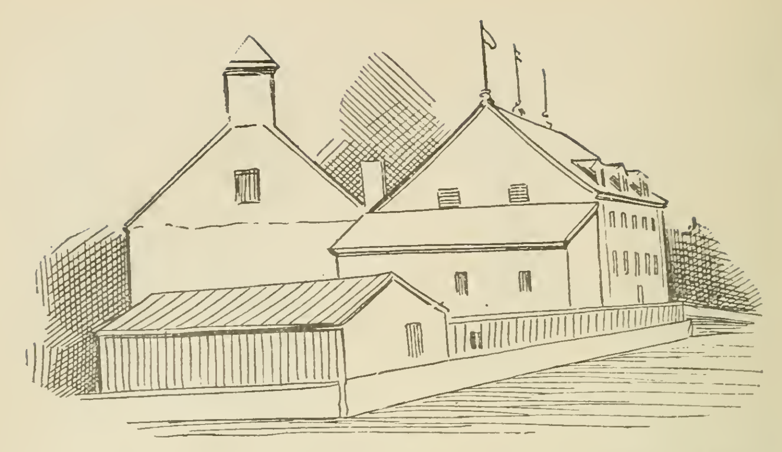
Madame Louis d'Ailleboust, fondatrice et première supérieure de la confrérie de la Sainte-Famille.

BULLE

Alexandre, pape septième. Pour mémoire perpétuelle.

" Etant appliqué à procurer le salut de tous, par une charité paternelle, nous faisons de temps en temps présent d'indulgences aux lieux sacrés, pour les rendre plus illustres, afin que là les âmes des défunts puissent obtenir les suffrages des mérites de Notre Seigneur Jésus-Christ et de ses Saints desquels étant aidées, elles puissent par la miséricorde de Dieu être retirées des peines du Purgatoire, et conduites au salut éternel. Voulant donc rendre illustre par ce don spécial, l'Eglise paroissiale de Notre-Dame de Québec en la Nouvelle-France, et en icelle un autel de la confrérie ou association, sous l'invocation de la Ste-Famille de Jésus, Marie et Joseph, qui n'est pas présentement orné de semblables privilèges ; par l'autorité qui nous a été donnée, nous confiant sur la miséricorde de Dieu tout-puissant, et l'autorit éde ses bienheureux apôtres St-Pierre et St-Paul, nous concédons et accordons que toutes les fois que quelque prêtre séculier ou régulier, de quel qu'ordre que ce soit, y célèbrera la messe des défunts au jour de la commémoration de tous les fidèles trépassés, tous les jours de son octave, et le lundi de chaque semaine, pour l'âme de quelque confrère ou consoeur que ce soit de la dite confrérie, qui sera morte en grâce ; cette âme gagne, par manière de suffrages, l'indulgence qui lui est appliquée du trésor de l'Eglise ; en sorte qu'étant aidée des mérites de Notre Seigneur Jésus-Christ, et de la Bienheureuse Vierge Marie et de tous les Saints, elle soit délivrée des peines du Purgatoire. Nonobstant toutes choses contraires, ces présentes devant valoir seulement pour sept ans. Donné à Ste-Marie Majeure, sous l'Anneau du Pêcheur, ce 22 janvier 1665, en la dixième année de notre Pontificat.

S. UGOLINUS.



Premier Séminaire de Québec, fondé en 1663 par Mgr de Laval, détruit par un incendie le 15 novembre 1701.

CHAPITRE XIX

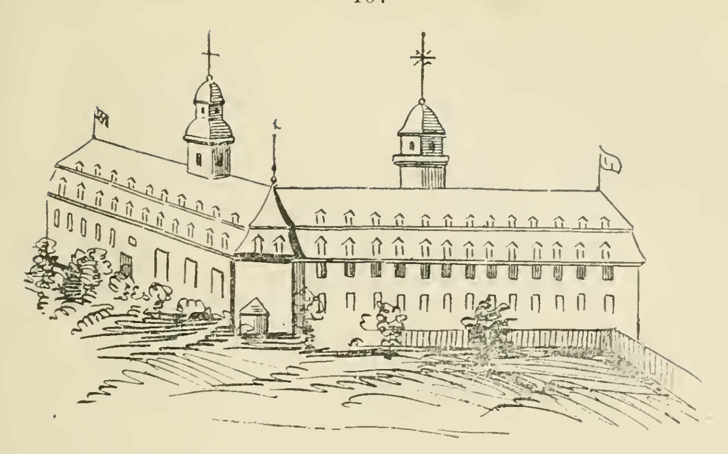
Chapelle du Séminaire de Québec, erigée en 1663 par Mgr de Laval située sur l'emplacement qu'occupe actuellement le presbytère et ancienne place de l'église de Notre-Dame de Recouvrance.

" Le Séminaire de Québec a été fondé et doté par Monsieur François de Laval de Montmorency, premier Evêque du Canada... Cette maison n'est obligée par ses titres qu'à former de jeunes ecclésiastiques pour le service du Diocèse. Cependant, depuis la conquête de la Province par sa Majesté Britannique, le Séminaire s'est chargé volontairement et gratuitement de l'instruction publique... Il en est sorti, et il en sort tous les jours, des sujets habiles pour toutes les sciences dont ils ont la clef, et capables de faire honneur à leur éducation et à leur patrie.

Témoins : M. De Lery, M De Salaberry, M. Cugnet fils, M. Deschénaux, etc. Sans compter un grand nombre d'Ecclésiastiques qui se distinguent dans notre clergé." (mémoire de Mgr. Hubert sur l'éducation.)

" Mgr de Laval revint à Québec le 7 septembre de 1663, dit Mgr. Têtu, et dès son arrivée il prit possession d'une demeure convenable que M. de Bernières venait de faire construire, dans le courant de l'été, sur le même emplacement que la vieille maison mentionnée plus haut, et qui fut en réalité le premier palais épiscopal et le premier séminaire de Québec. Cet édifice, d'après le certificat donné, le 14 novembre 1663, par les experts nommés à cet effet, avait une valeur de huit mille cinq cents livres.

" Le 30 décembre précédent, Mgr de Laval avait assemblé à la sacristie les paroissiens de Québec avec les messieurs du Séminaire, pour fournir à ceux-ci l'occasion de demander le terrain dont ils avaient besoin, pour se bâtir une maison ou ils puissent se loger eux et leurs ecclésiastiqus.



Deuxième Séminaire de Québec, commencé en 1675 et inauguré en 1678 ; brûlé au feu du 15 novembre 1701; reconstruit aussitôt, et brûlé pour la seconde fois le 1er octobre 1705.

" Ils voulaient aussi avoir le droit de retenir le dit emplacement avec tous les bâtiments et augmentations, " s'engageant à faire bâtir un presbytère en lieu commode pour desservir l'église valant la somme de six mille livres, si tant est qu'à la suite des temps l'on eut besoin d'un presbytère séparé du dit séminaire". La paroisse accorda tout ce que l'on demanda. A cette époque. Mgr de Laval avait auprès de lui dans son humble demeure M. de Bernières, M. Thomas Morel, M. Jean Dudouyt, M. de Maizerets, prêtres, et MM. Morin, Jolliet, Forest et Lechevalier (et un autre inconnu) ecclésiastiques."

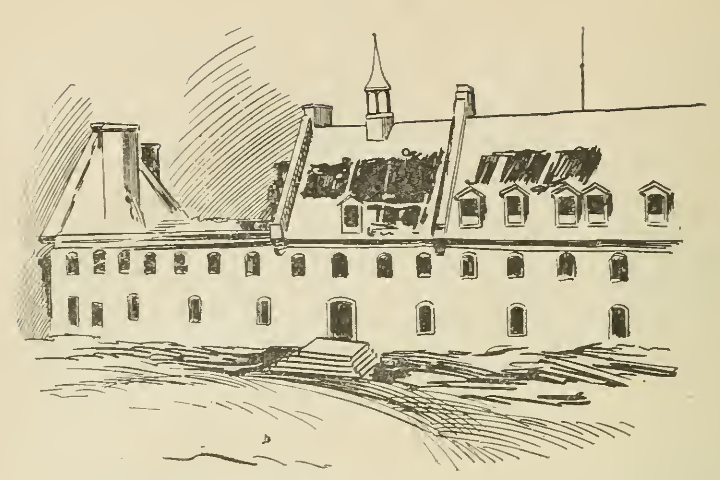
" Cependant les Messieurs du Séminaire profitèrent de la faveur que leur accordait la paroisse, et en 1666, ils firent construire une grande maison en bois qui fut comme un agrandissement de la maison épiscopale et curiale. Elle touchait d'un côté au chevet de l'église et se trouvait aujourd'hui, d'après nous dans le jardin du presbytère actuel. Le corps principal, qui faisait angle droit avec l'autre partie de l'edifice, devait avoir cent vingt pieds de longueur environ."

En 1675, on a commencé à construire un édifice en pierre à trois et quatre étages sur cinq cents pieds de longueur, en angle, il fut terminé en 1678. Il y avait une chapelle publique et une pour Mgr de Laval, dont nous parlerons dans la suite. Tous ces bâtiments furent détruits par un incendie le 15 novembre 1701.

Voici un extrait d'une lettre du comte de Frontenac à Colbert, en l'année 1677, donnant un état des édifices du séminaire en construction. Cette lettre se trouve dans Margry, vol. 1, page 301 :

" Les seigneuries de M. l'Evêque se montent, savoir : Les seigneuries Beaupré, Ste-Anne, et les deux moulins, 4,000 livres ; celle de l'Isle Jésus, à 1,200 livres ; celle de la bays Saint-Paul, à 900 livres.

On peut voir par tous ces articles que le revenu de M. l'Evêque



Partie du Séminaire de Québec reconstruit en 1705, et brûlé pour la troisième fois, le 25 mars 1865. C'est dans cette partie du Séminaire, que se trouve la chapelle privée de Mgr de Laval. Durant les trois incendies du Séminaire de Québec, la chapelle de Mgr de Laval a toujours été préservée des flammes.

---

s'élève sans exagération, au moins à 40,000 livres.

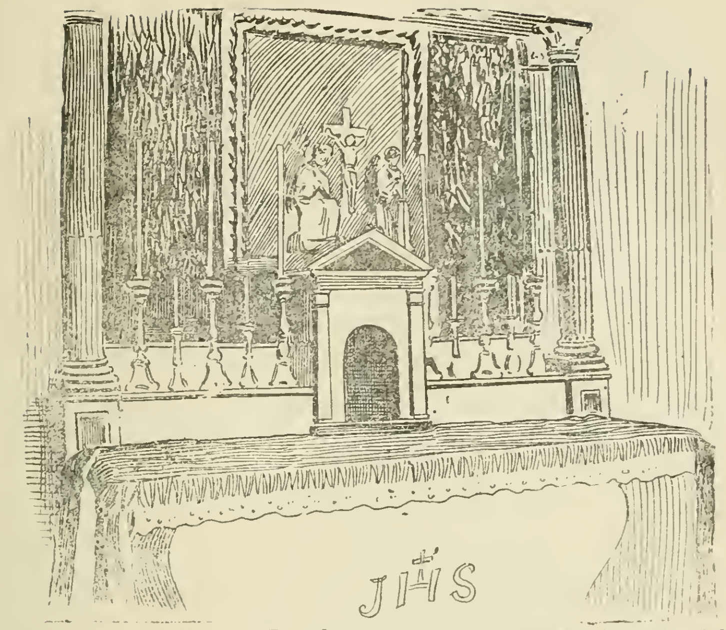
Et M. l'évêque empêche lui-même qu'on en puisse douter par les grands et superbes batiments qu'il fait faire à Québec, quoique lui et ses ecclésiastiques fussent déjà logés plus commodement que les gouverneurs ; le palais qu'il fait faire, au dire du frère Luc, Recollet, qui en a donné le dessein et qui en pourra rendre tesmoignage, coustera plus de 400,000 livres.

Cependant nonobstant les autres despenses que fait M. l'Evesque la plus part non nécessaires, il en a déjà fait faire le quart en deux ans ; le bastiment est fort vaste et à quatre estages : les murailles ont sept pieds d'espaisseur, les caves et le offices sont voutés ; les fenestres d'en bas sont faites en embrasures et la couverture est d'ardoise toute apportée de France : mais ce qu'il y a de plus fascheux, c'est que ce palais est situé au milieu d'un jardin qui a esté dressé à force de mines et aplany par le moyen de terres apportées d'en bas au haut du rocher sur lequel il est, et qui occupe le seul endroit ou l'on peut faire un fort pour la défense de la rade de Québec et des vaisseaux, que l'on ne sçauroit défendre par aucune batterie si on ne la fait dans ce jardin." &. &.

Lors de la célébration du 200e Anniversaire de la fondation du Séminaire de Québec, le "Courrier du Canada" fit un compte-rendu de la fête, et publia le beau discours de M. l'abbé Antoine Racine, chapelain de l'église St-Jean-Baptiste, que je crois nécessaire de reproduire ici, pour compléter cet historique.

" Le 200e anniversaire de la Fondation du Séminaire de Québec le 30 avril 1863.

L'anniversaire déjà deux fois séculaire de la fondation du Sé-



Chapelle privée de Mgr de Laval, inaugurée en 1678. C'est M. l'abbé Roussel, prêtre agrégé, et bienfaiteur du Séminaire qui a le privilège actuellement, d'offrir le saint-sacrifice de la messe dans cette vénérable chapelle de Mgr de Laval.

minaire de Québec a été fêté hier, comme il convenait, dignement et noblement. La journée a été bonne non seulement pour le séminaire mais aussi pour le peuple canadien lui-même dans l'histoire duquel cette grande institution joue un rôle à la fois si fécond et si glorieux. Elle montre que le Séminaire n'a point dégénéré, qu'il est toujours animé de l'esprit de son grand et immortel fondateur ; et non moins manifestement elle montre aussi que les Canadiens ont la mémoire du coeur et qu'ils savent reconnaître d'où leur vient ce qui a fait et ce qui fera dans les siècles leur force et leur grandeur. Voilà pourquoi il nous a paru utile de raconter les principales circonstances de cette mémorable journée.

" A neuf heures, une grand'messe solennelle d'actions de grâces suivie du "Te Deum", a été chantée à la cathédrale qui, pour la circonstance, avait été décorée avec une magnificence et de bon goût exquis. Des drapeaux, des guidons et des banderoles aux couleurs de la France et de l'Angleterre flottaient de toutes parts et réjouissaient merveilleusement la vue. Ce n'était pas d'ailleurs les seuls préparatifs qu'on eut faits. La cour du séminaire était plantée d'arbres d'une magnifique verdure, et a l'entrée même de cette maison et tout près de la grille de la cathédrale se dressait



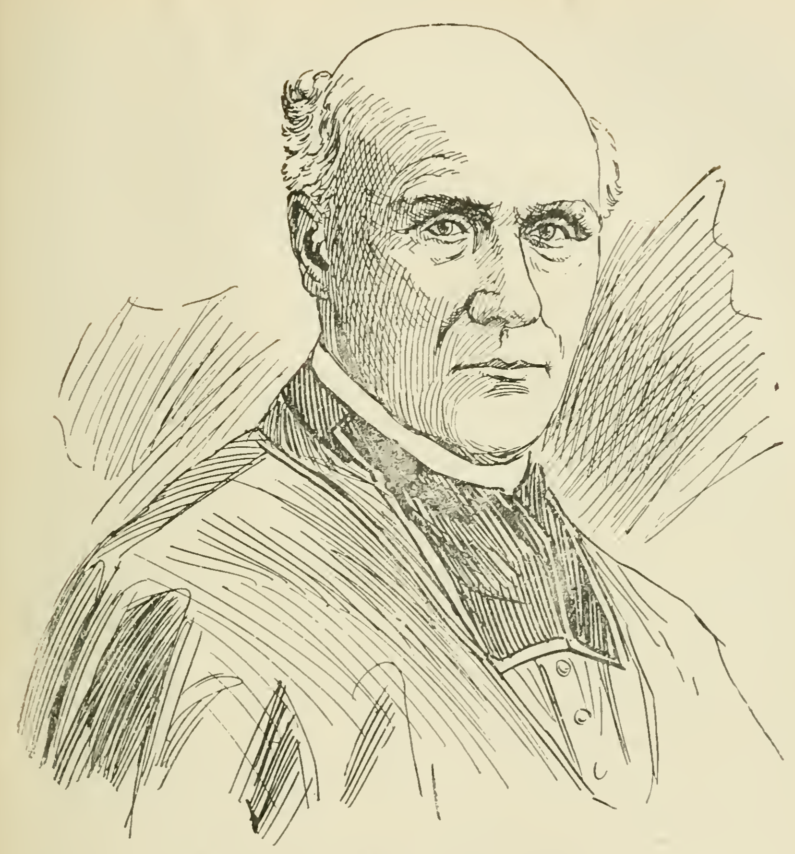
Le Frère Luc Lefrançois. Récollet, qui a fait les Plans du Séminaire de Québec, qui fut commencé en 1675, d'après les ordres de Mgr de Laval.

un superbe arc de triomphe. C'est de la cour du séminaire et en pasant sous cet arc de triomphe que l'on se rendit processionnellement à la cathédrale.

" Les élèves du collège de Notre-Dame de Lévis, succursale du séminaire de Québec ouvraient la marche avec leur bannière venaient ensuite avec leurs drapeaux blancs les élèves du séminaire : les élèves de l'Université Laval presque tous en robe ; le massier portant le bâton d'or et les appariteurs des diverses facultés portant le bâton d'argent ; les professeurs de l'Université, tous en robe et revêtus des insignes du doctorat : un clergé nombreux, en habit de choeur, venus de toutes les parties du pays. Mgr l'évêque de Tloa fermait la marche. C'est aussi Sa Grandeur qui a célébré la messe pontificalement, assisté de deux diacres et de deux sous diacres, M. l'abbé Moreau chanoine de Montréal, et M. l'abbé Lagacé, supérieur du Collège Ste-Anne, se tenaient immédiatement auprès de Mgr en qualité de diacre ou sous diacre. M. l'abbé McDonnell, vicaire général de Kingston, assistait, revêtu de la chape d'honneur. Six curés, grands-chantres, étaient également revêtus de la chape. La cathédrale avait, pour la circonstance, comme aux fêtes les plus solennelles, déployé son magnifique drap d'or.

" Immédiatement après l'évangile M. l'abbé Racine, chapelain de St-Jean, est monté en chaire, et, dans un discours, qui n'a duré guère moins de cinq quarts-d'heures, il n'a cessé de captiver son auditoire et par la profondeur de la pensée, et par l'élévation et la noblesse du langage, et par le charme et la chaleur du débit. Nous avons le discours de M. l'abbé Racine ; il ne nous est malheureusement pas possible de le publier aujourd'hui, mais nous le donnerons intégralement, avec les notes, dans notre numéro de lundi. Nos lecteurs comprennent dès lors pourquoi nous n'essayons même pas d'analyser cette oeuvre magnifique qu'ils pourront lire bientôt avec tant d'intérêt.

" La cathédrale était très bien remplie, et l'on remarquait dans l'assistance plusieurs personnes de distinction : l'honorable M. Turcotte, président de l'Assemblée Législative ; Sir Et.-P. Taché, conseiller législatif, ancien ministre ; M. le baron Gauldree-Boilleau, consul-général de France ; M. le juge Caron, commissaire de la codification, ancien ministre ; M. le juge Duval ; M. Jolicoeur Pro-maire de Québec ; l'honorable M. Chauveau, surintendant de l'Education Publique, en Bas-Canada ; M. Ryerson, surintendant de l'Education Publique en Haut-Canada : plusieurs membres du Parlement etc.



M. L'ABBÉ ANTOINE RACINE

Auteur du discours prononcé lors du 200e anniversaire de la fondation du Séminaire de Québec, le 30 avril 1863.

Le sermon de circonstance prononcé par Mgr Racine, alors simple abbé.

DISCOURS DE M. L'ABBE ANT. RACINE

" Mementote operum, quæ fecerunt in generationibus suis, et accipietis gloriam magnam et nomen æternum."

"Souvenez-vous des œuvres qu'ont faites vos ancêtres, chacun dans leur temps ; et vous recevrez une grande gloire et un nom éternel."

Mach : livre I., ch. II, v. 51.

Monseigneur,

" Heureux le peuple qui n'oublie pas ce que la Providence a fait pour lui, qui consacre des jours de fêtes publiques à

la commémoration des grands événements de son histoire ; heureux le peuple qui garde un souvenir durable des œuvres de ses ancêtres, qui célèbre ses anniversaires glorieux aux pieds des autels du Dieu de la patrie. Il sera digne d'estime et de bonheur ; il recevra une grande gloire et un nom éternel : " gloriam magnam et nomen æternum."

" Telle est la magnifique récompense que, la veille de sa mort, le généreux défenseur de sa patrie, Mathatias, promet à ses enfants, s'ils gardent le souvenir des grandes actions accomplies par leurs pères. " Considerez, leur dit-il, tout ce qui s'est passé parmi vous de race en race, et vous trouverez que tous ceux qui espèrent en Dieu, ne s'affaiblissent point dans les maux qu'ils ont à souffrir de la part des hommes."

" Dans cette solennité, tout m'invite à vous redire les paroles de Mathatias, rappelant au souvenir de ses enfants l'alliance qu'ils ont contractée avec Dieu. Souvenez-vous des œuvres qu'ont faites vos ancêtres : " Mementote operum patrem." C'est par l'ordre du Seigneur que la dédicace du temple, de la consécration du tabernacle, de l'arche d'alliance, du grand pontife Aaron, devait être solennellement célébrée. Dieu voulait immortaliser dans la mémoire du peuple ces grands événements si utiles à la nation... Voici une fête à la fois chrétienne et nationale qui rappelle à nos cœurs les bienfaits de Dieu : voici le deuxième anniversaire séculaire de la première institution de notre patrie, le Séminaire de Québec.

" A ce nom béni et vénéré, nos cœurs sont animés des mêmes émotions, et tous glorifient Dieu qui a inspiré cette œuvre à celui que l'Eglise du Canada appelle son père et son fondateur.

" Ah ! elle est grande et sainte, l'œuvre du premier évêque de la Nouvelle-France. Elle est digne de la vénération de tout le clergé du Canada, digne de l'amour de tous les amis sincères de leurs pays, cette institution à laquelle sont attachées tant d'espérances, et qui se présente à nos yeux, après deux siècles d'existence, avec une majesté qui commande le respect et s'impose à notre reconnaissance. Oeuvre catholique, inspirée de Dieu, pour le bien de la religion et de la société chrétienne, œuvre patriotique, qui nous remplit d'une admiration profonde pour ceux qui l'ont fondée et continuée, au prix de tant de sueurs et de sacrifices, avec un dévouement, un zèle, une confiance dans l'avenir que rien ne peut ébranler.

" Mes Frères, le Séminaire de Québec nous vient de Dieu : c'est l'œuvre de sa Providence. Bénissons le Seigneur dans ses dons, et que l'éloge du fondateur et des directeurs de cette institution, soit l'éloge de Dieu qui a tout conduit dans notre pays par des voies extraordinaires et merveilleuses. Les commencements du Séminaire furent faibles : c'est la destinée des institutions catholiques.

Quand Dieu, dit Bossuet, veut faire voir qu'une œuvre est tout de sa main, il réduit tout à l'impuissance et au désespoir, puis il agit. Pendant la première période de son existence, sous la domination française, le Séminaire de Québec donne à l'Eglise du Canada un clergé national, rempli de zèle et de science, travaille avec ardeur à la conversion des pécheurs et des infidèles. Malgré les luttes et les revers, il grandit, il se développe avec cette force de vie qui vient du ciel et que Dieu donne aux œuvres qui ne doivent pas périr. Pendant la seconde période, sous une autre domination, n'oubliant jamais le but principal de sa fondation, il devient la main protectrice de la société canadienne, en donnant l'instruction et l'éducation chrétiennes a la jeunesse du pays ; heureuse et noble inspiration qui a valu à notre patrie les bienfaits les plus précieux. C'est ainsi que l'illustre fondateur du Séminaire et ceux qui lui ont succédé ont été les instruments, les ministres de la Providence sur l'Eglise du Canada et sur la société canadienne. C'est là tout le sujet de votre attention ; c'est aussi le motif de notre reconnaissance envers ces prêtres vénérables qui ont toujours été dévoués à Dieu et à l'Eglise, toujours dévoués à la patrie.

" Dieu veut il une œuvre qui exerce une grande et salutaire influence sur les destinées de tout un peuple ! Il fait surgir un homme capable de l'entreprendre et de l'exécuter ; il lui donne le génie

des grandes choses ; il lui confie le soin de sa gloire et l'accomplissement de ses desseins. Il le remplit de l'esprit de l'intelligence, il conduit ses conseils, il dirige ses instructions ; il lui donne la force, le courage ; mais aussi, sous ses pas, il semble multiplier à dessein les obstacles pour éprouver sa vertu, et manifester avec plus d'éclat sa puissance et sa bonté.

" Dans un hermitage, bâti au milieu de la ville de Caën, par M. de Bernières de Louvigny,(A), un prêtre jeune encore, d'une naissance illustre, mais d'une vertu plus illustre et plus haute, méditait dans son âme ardente et dévouée sur le néant de la vie et la frivolité de la gloire humaine, se sanctifiait par l'oraison, les jeûnes, les conférences spirituelles, et demandait à Dieu, dans l'ardeur de sa foi et la ferveur de sa prière, la sagesse pleine de lumière, plus estimable que la force, et dont la beauté ne flétrit jamais. C'est l'homme que Dieu suscite pour accomplir ses desseins : son nom est François de Montmorency Laval. La Providence, qui veille sur le petit peuple qui vient de naître sur les bords du Saint-Lauent, le donne, dans une pensée de g oire et d'amour, à l'Eglise du Canada.

'Seigneur, accomplissez en votre prêtre, le comble de votre mystère ; ornez-le de toute décoration sainte et glorieuse, donnez-lui, comme à vos apôtres, l'esprit de force et d'amour ; relevez d'une fort armure l'athlète destiné à de si grands combats ; que l'onction découle de ses lèvres ; que ses pieds soient beaux par votre grâce, pour évangéliser la paix.... Soyez son autorité, soyez sa puissance, soyez sa force.... Qu'il soit fort entre les forts."

" Ah ! qu'elle fut légitime la joie de tous les habitants du pays, lorsque Mgr de Laval foula pour la première fois le sol de la patrie. A l'arrivée de l'élu de Dieu, elle dut tressaillir d'allégresse et de bonheur cette terre de la Nouvelle-France, que lui avaient donnée la foi et le zèle, sanctifiée par la vie angélique de ses Missionnaires et de ses vierges, encore rouge du sang de ses martyrs.

Au début de son épiscopat. il trouvait déjà sous sa main des Institutions qui remplissaient de joie son cœur d'Evêque et de Père. Au collège de Québec, les Illustres enfants de Loyola, les frères des Brébœuf et des Lallemant, instruisaient la jeunesse, à l'Hôtel-Dieu, des anges de charité interrompaient leurs prières pour soigner les malades et consoler les infirmes ; à côté une jeune Dame, douée de tous les avantages de la nature et de la grâce, entourée des filles sauvages qu'elle aime comme ses enfants, consacrait sa jeunesse et toute sa fortune à la fondation du Monastère des Ursulines ; avec elle une autre femme Missionnaire annonçait la parole du salut aux jeunes sauvages, voyait à ses genoux de vaillants capitaines, la suppliant avec une simplicité d'enfants, de leur apprendre à prier Dieu. C'est la femme forte dont parle le roi Salomon ; c'est une très digne enfant de Ste-Ursule, la première Supérieure des Ursulines de Québec, la Thérèse de la Nouvelle-France, la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation.

" A peine Mgr de Laval a-t-il pris possession de l'Eglise que lui a confiée la Providence, qu'il fait une visite exacte de tout le diocèse ; il étudie les besoins nombreux de l'église du Canada : rien n'échappe à ce coup-d'œil du génie embrasse les choses du ciel et celles de la terre, qui mesure de suite la grandeur de l'édifice qu'il veut élever.

" Voulez-vous connaître, mes frères, l'importance de l'œuvre de Mgr de Laval ? Considérez le but qu'il s'est proposé ! C'est par la fin qu'il faut juger de la grandeur et de l'utilité d'une entreprise. Convertir les infidèles et les pécheurs, former un clergé national, donner à la jeunesse du pays une éducation solide et chrétienne, fonder une Eglise, sauver les âmes, en un mot entreprendre tout ce que le ministère ecclésiastique a de plus parfait et de plus divin, voilà ce qu'avait en vue cet homme de Dieu. Et par quels moyens espère-t-il réussir ? Par l'établissement du Séminaire de Québec.

" Les Prélats qui assistaient au Concile de Trente jugeaient l'établissement des Séminaires si utiles à l'Eglise, qu'ils s'écrièrent avec une sainte allégresse : qu'ils se croiraient amplement dédommagés de tous leurs travaux, quand ils

ne tireraient d'autre fruit de ce Concile. Aussi quel soin, quelle tendresse, quelle persévérance, Mgr de Laval travaille-t-il à l'œuvre de son Séminaire qui renferme en germe tous les dons que Dieu destine à l'église et au peuple du Canada. Il traverse les mers ; il est reçu à la cour de Louis-le-Grand, avec cette bienveillance et cette faveur que donne une naissance illustre, jointe à des travaux d'Apôtre. Le grand roi approuve ses vues sur le gouvernement civil du Canada, et lui permet par lettres patentes du mois d'avril 1663, d'établir un Séminaire à Québec, pour donner à l'Eglise du Canada une base plus solide et plus durable.

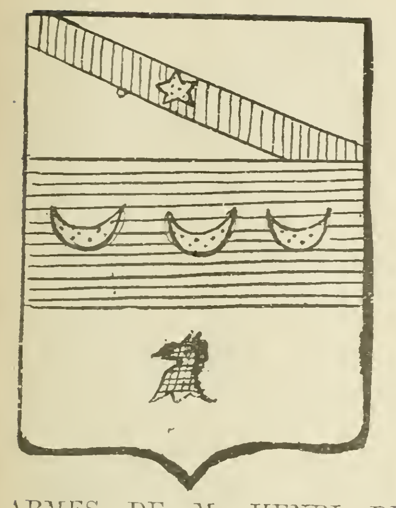
"La cour brillante du grand roi ne peut fixer le cœur de Mgr de Laval. S'il paraît dans le palais des grands, c'est pour soutenir les intérêts de Dieu. Ses grands travaux, ses qualités éminentes préviennent les cœurs en sa faveur, et lui attirent l'estime et le respect de tous.

"Mais les honneurs ne peuvent lui faire oublier que l'Eglise du Canada est son épouse, qu'il en est la consolation et l'appui. Heureux d'annoncer à son troupeau le succès de ses démarches à la cour de France, il hâta son retour le 15 septembre 1663, accompagné de MM. Louis Ango des Maizerets, Hughes Paulmier, il arrive à Québec où les avaient precédés MM. Dudouyt, de Bernieres, Lechevalier et Forest. Tels sont les noms mille fois bénis de ceux qui ont tout quitté pour Dieu et pour notre patrie, qui appuyés sur le bras de Dieu, viennent jeter sur le rocher de Québec les bases solides d'un édifice qui encore aujourd'hui porte à l'extérieur les vénérables cicatrices des temps et des orages qu'il a traversés, mais dont la grandeur frappe l'étranger d'admiration, et nous remplit d'un légitime orgueil. Amour et reconnaissance à ces hommes que la Providence nous envoie, à ces hommes de miséricorde dont la piété ne s'est jamais démentie (10). La Providence qui exécute chaque chose à l'heure marquée, fait servir à ses desseins l'intimité des liaisons de Mgr de Laval et des prêtres vertueux avec lesquels il avait vécu dans la plus édifiante piété. Le Séminaire pouvait dépérir, s'il n'était uni à un corps stable qui fut comme la source toujours féconde des ouvriers évangéliques. Le Séminaire des Missions étrangères, à Paris, venait de recevoir sa complète organisation ; Mgr de Laval invita les prêtres pieux et dévoués de Paris à former un établissement à Québec. et le 29 janvier, jour de la fête de St-François de Sales, fut signé l'acte d'union des deux Séminaires. M. Henri de Bernières fut nommé premier Supérieur du Séminaire de Québec, et commença la liste glorieuse de ces hommes d'élite qui, jusqu'à ce jour, se sont signalés à l'envi, par les travaux les plus utiles à la religion et à la patrie."

"Dans la pensée de Mgr de Laval, dont les vues étaient d'une sagesse si profonde et l'esprit de pauvreté si grand, tous les prêtres de son diocèse devaient faire partie de son Séminaire, mettant leurs biens en commun, selon la pratique des premiers siècles de l'Eglise. Dans son intention, tout son clergé ne devait faire qu'une seule famille dont il devait être le Père bien-aimé. Il l'appelait la Sainte-Famille des Missions Etrangères, et recommandait en toutes occasions, de prendre pour modèle la Sainte-Famille de Jésus, Marie et Joseph, à laquelle il dédia tout le Séminaire.

"Rendons hommage au désintéressement apostolique du premier Evêque de notre Eglise. Avec un prélat du caractère et de la sainteté de Mgr de Laval, avec des hommes qui pouvaient dire comme les Apôtres, "Nous avons tout quitté pour vous suivre (11)," la piété, la ferveur, la régularité, la concorde, le désintéressement ne pouvaient manquer de fleurir par tout le pays.

"A l'endroit occupé aujourd'hui par le palais archiépiscopal, sur un terrain jouissant d'une des vues les plus magnifiques sur le fleuve St-Laurent et la rivière St Charles, le Séminaire de Québec fit construire, en 1666, une grande maison en bois, et l'on mit sur la porte l'inscription : "Seminarium Missionum Exterarum." Il ne borna point son zèle à former aux fonctions du saint ministère les jeunes gens qui avaient étudié au collège de Québec, il voulut former les enfants appelés de Dieu, dès leur bas âge, aux vertus et aux études ecclésiasti-



ARMES DE M. HENRI DE BERNIERES

Premier supérieur du Séminaire de Québec, 1663 à 1698 alternativement avec M. de Maizerets

ques, et comptant sur la Providence dont les trésors sont inépuisables Mgr de Laval fit solennellement l'ouverture du petit Séminaire de l'Enfant-Jésus.

" Au mois de mai 1678, il pose la première pierre du grand bâtiment qui fait face au jardin et au fleuve : on peut encore aujourd'hui en admirer la grandeur et l'étonnante solidité.

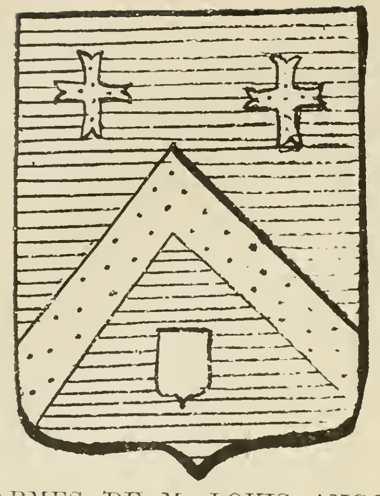
" Le zèle de la perfection crut rapidement dans le Grand et le Petit Séminaire par les instructions et l'exemple des Directeurs, et lorsque le successeur de Mgr de Laval eut fait la visite des Communautés religieuses et des paroisses, il fut vivement frappé de la paix et de l'union qui règnaient entre tous les membres du clergé ; il admira surtout le bel ordre établi par Mgr de Laval dans son Séminaire : " Les Directeurs qui gouvernent cette Maison sont en petit nombre et s'ils avaient moins de grâces et d'activité qu'ils n'en ont, il leur serait impossible de faire tout ce qu'ils font au dedans et au dehors de cette Maison : le détachement dont ils font profession, la charité qui les unit, l'assiduite qu'ils ont au travail et la régularité qu'ils s'efforcent d'inspirer à tous ceux qui sont sous leur conduite, m'ont donné une très sensible consolation... Il sem le voir revivre, dans l'Eglise du Canada, quelque chose de cet esprit de détachement qui faisait une des principales beautés de l'Eglise naissante de Jérusalem, du temps des Apôtres.

" Cet éloge que Mgr de St-Valier faisait de Messieurs les Directeurs du Séminaire, était le plus vrai et le plus mérité. Ils furent toujours ce qu'ils étaient alors : tous les Evêques du pays se sont plu à reconnaitre la grandeur de leurs services, le désintéressement, le zèles de ces prêtres dévoués à leur patrie.

" Avec les progrès de la religion s'accroissaient aussi les charges du Séminaire. La moisson était belle et blanchissante, mais les ouvriers peu nombreux. Pour atteindre le premier but d'un séminaire des Missions Etrangères, les Directeurs désiraient depuis longtemps, faire arriver le don ineffable de la foi aux élus que Dieu se choisit parmi les infidèles. Ce que le Sauveur du monde disait autrefois à ses disciples : " Levez les yeux et voyez : la moisson est abondante, Mgr de Laval le disait à ses disciples, aux Directeurs de son Séminaire, formés à son école et à son exemple. " Allez donc rompre le pain de la divine parole aux faibles, aux petits ; ils poussent vers vous des cris déchirants ; allez, leur disait-il, bienheureux sont les pas de ceux qui annoncent la paix, qui prêchent la bonne nouvelle de l'Evangile. "

" Dociles à cette voix vénérée, ils se multiplient pour suffire à tant de besoin. Les ouvriers sont peu nombreux, mais ils réunissent dans leurs personnes toutes les qualités des apôtres : la doctrine, la piété, le zèle, l'amour de Jésus-Christ : ils s'oublient eux-mêmes pour ne penser qu'à la gloire de Dieu et au salut des âmes, voyez-les, enflammés d'un saint zèle, fonder et soutenir, malgré leurs faibles ressources, des Missionnaires dans la Louisiane, en Acadie, sur les rivages du golfe du Mexique.

" Ils établissent des églises sur les bords du Mississipi, et font briller la croix



ARMES DE M. LOUIS ANGO DE MAIZERETS

2e supérieur du Séminaire de Québec, de 1672 à 1698 alternativement avec M. de Bernières, et de 1698 à 1721 sans interruption.

jusqu'à l'extrémité du lac Supérieur ; ils rougissent et fécondent de leur sang la terre du Canada ; ils sanctifient par leurs vertus la terre acadienne où plus tard tout un peuple se résignera à l'exil, à la mort et dira à la face de ses bourreaux : " Quand toutes les nations vous obéiraient et renieraient leur Dieu, nous, nous obéirons toujours à la loi de nos pères." " Et si omnes gentes. regi Antiocho obediunt... ego, et filii mei, et patres mei, obediemus legi patrum nostrorum." Mach., L. I., 2.

" Voici, disait un ancien, un spectacle digne de Dieu : c'est un homme aux prises avec l'adversité. Après trente-sept ans d'existence, le deuil et les larmes entrèrent dans le Séminaire ; l'incendie vint ruiner en quelques heures l'œuvre chérie de Mgr de Laval. Mais dans les dessins éternels de la Providence, le Juste n'est pas assez éprouvé ; Dieu veut le purifier davantage par le feu de la tribulation, comme l'on épure l'or dans le creuset ; il veut faire connaitre qu'il est lui-même l'architecte et l'ouvrier de cette maison, qu'elle est son ouvrage ; et un nouveau malheur, plus grand, plus désastreux que le premier, vint une seconde fois attrister tous les cœurs. Comment réparer ce cruel désastre ? Résigné à la volonté de Dieu, il possède son âme dans la patience ; il espère contre l'espérance même ; il s'humilie, il adore les desseins de Dieu, il s'appuie sur Dieu seul, et déjà sur le bord de la tombe, il s'emble reprendre une vigueur nouvelle, et il rebâtit cet asile qu'il avait ouvert à la jeunesse canadienne.

" Mes frères, la mort seule peut interrompre les œuvres de Mgr de Laval. L'heure est venue où le Juste doit recevoir la couronne méritée par quatre-vingt-cinq ans d'exil, et par une vie pleine de mérites. Un juste qui apparaît sur la terre, c'est Dieu qui descend du ciel et qui se revet de notre humanité. Il a passé en faisant le bien, ce saint et immortel évêque, le plus grand bienfaiteur de son pays. Pendant sa vie, il a mis la main à toutes les grandes choses que nous voyons ; après sa mort, la mémoire de ses vertus affermit ses œuvres et en fait naître de nouvelles. Si la gloire des directeurs du Séminaire de Québec est de l'avoir eu pour père et pour fondateur, la gloire de Mgr de Laval est d'avoir eu dans tous ceux qui ont continué son œuvre, des fils héritiers de ses vertus, et qui chaque jour enrichissent sa couronne.

" Par suite des pertes sur mer et des deux incendies, le Séminaire se vit sur le point de succomber sous le poids de tant de calamités.

" Toute la colonie s'émeut à la vue du malheur qui la menace, et par ses premiers citoyens, elle s'adresse au Roi : elle lui demande du secours, elle le supplie de ne pas laisser périr une œuvre si utile à la religion et à la société.

" Le Séminaire ne reçut aucun secours. Soumis à la Providence, rien ne peut décourager les directeurs de la Maison de Québec ; ils poursuivent leur œuvre avec un zèle toujours croissant. Quand Dieu le veut, que peuvent contre lui la maladie, la guerre, la pauvreté ? Quand il édifie lui-même une maison, ceux qui la construisent pour lui ne tra-

vaillent jamais en vain. Lorsque nous voyons les Brisacier, les Tremblay du Séminaire de Paris, les De Bernières, les Maizerets, les Valier, les Dudouyt, les Glandelet du Séminaire de Québec, continuer l'œuvre de Mgr de Laval malgré les malheurs de la guerre, de l'incendie, et, disons-le, malgré la malice et la jalousie des hommes, nous sommes étonnés de le trouver debout après tant d'orages, et nous nous écrions dans notre joie et dans notre admiration : Le doigt de Dieu est là ; " dignitus Dei hic est." La Providence a béni cette œuvre "

" Mes frères, recueillons-nous sous la main de Dieu.

" Voici des jours de deuil, voici 1759. La voix du canon retentit sur les Plaines d'Abraham ; non, c'est la grande voix du Dieu des combats qui se fait entendre, qui dispose de notre patrie par un tour de sa droite. " Haec mutatio dexterae excelsi." Qui fait concevoir et exécuter à un jeune héros le plan hardi et téméraire d'occuper les hauteurs d'Abraham, impatient qu'il est de livrer bataille et de venger ses défaites ? Pourquoi l'immortel vainqueur de Carillon et d'Oswago se laisse-t-il emporter par une précipitation si funeste ! C'est un tour de la droite de Dieu. Nos pères ont fait leur devoir ; une main sur la croix, l'autre sur les armes, ils ont noblement versé leur sang pour la défense de la foi et de la patrie. Et dans ces nobles combats, les élèves du Séminaire peuvent réclamer leur part de la gloire. L'histoire dira à tous les siècles qu'en 1759 comme en 1690, ils accoururent avec joie sous les drapeaux et mêlèrent leur sang à celui de leurs pères dans cette lutte suprême.

" Nos ancêtres ont fait leur devoir. Mais la France a-t-elle fait son devoir ? Soyons justes ; la nation française n'est pas coupable ; elle rougit encore de la faiblesse de ceux qui la gouvernaient. L'effroyable révolution que Dieu déchaîna bientôt contre elle, doit nous faire bénir la Providence qui nous en a si miséricordieusement épargné l'horreur.

" Et le roi très chrétien ?... Que faisait-il ? Du haut de la chaire de Notre-Dame, à Paris, un Orateur a stigmatisé, de toute l'énergie de sa parole, le règne de Louis XV. Voici le



M. CHARLES DE GLANDELET
3e supérieur du Séminaire de Québec, 1721 à 1723

palais des rois très chrétiens : dans la chambre où avait dormi St-Louis, Sardanapale était couché. Stamboul avait visité Versailles, et s'y trouvait à l'aise.

" Après un siècle et demi, la domination française avait disparu dans toute l'étendue du Canada, (1760). Le 16 février 1759, les directeurs de Paris terminaient par ces paroles, leur lettre aux directeurs du Séminaire de Québec :

" Nous ne saurions trop vous recommander de veiller avec zèle sur l'œuvre que la divine Providence vous a confiée ; vous savez comme nous que c'est de là principalement que dépend le bien qui se fait dans la colonie ". Ces paroles solennelles furent les dernières que la maison de Paris, en sa qualité de mère et de supérieure, adressa au Séminaire de Québec. " Veillez avec zèle sur l'œuvre que la Providence vous a confiée." Oui, ils veilleront sur cette œuvre arrosée de tant de sueurs, consolidée par tant de labeurs et de sacrifices ; loin de la laisser périr, ils la feront grandir encore en marchant sur les traces glorieuses de leurs prédécesseurs et se montrant comme eux toujours dévoués à l'Eglise et à la patrie : et la gloire de cette maison placée dans ces circonstances toutes nouvelles sera plus grande que dans la première période de son existence."



M. THOMAS THIBOULT
4e supérieur du Séminaire de Québec, 1723 à 1724

II

La nation entière était dans l'abattement : abandonnée par la France, ruinée par une guerre désastreuse, décimée par des combats nombreux, privée des secours et des lumières des citoyens les plus influents qui repassèrent en France après la conquête, elle se voyait tout-à-coup placée sous la domination d'une puissance ennemie de sa religion, étrangère à ses moeurs, à sa langue, à ses lois.

" La France avait été visiblement choisie de Dieu pour l'exécution de ses desseins sur l'Eglise et sur le peuple du Canada ; elle avait reçu pour mission d'asseoir sur des bases solides le catholicisme dans l'Amérique Septentrionale comme si elle eut pressenti les immenses malheurs qui devaient fondre sur elle et la rendre l'épouvante des nations elle se hâta de multiplier sur les bords du St-Laurent ces institutions qui font aujourd'hui notre force et notre gloire. Après s'être illustrée par les actions les plus héroïques, après avoir versé, pour la foi, son sang le plus pur, elle disparaît : sa mission est terminée.

[illegible] conseils perfides des ennemis de notre nationalité eurent des effets imprévus. Dieu protège la famille canadienne. Le clergé partage le sort du peuple et continue son ministère de charité. Entre toutes les institutions du pays, le Séminaire de Québec est le principal instrument des desseins de Dieu sur ce peuple éprouvé.

" L'Eglise du Canada a perdu son premier pasteur ; il n'a pu survivre aux calamités de sa patrie. Grâce à la sagesse et aux conseils des directeurs du Séminaire, Mgr Briand est agrée par la cour d'Angleterre, et son arrivée à Québec répand la joie dans tous les coeurs. L'évêque est pauvre, sans palais, sans revenus ; le Séminaire, pauvre lui-meme, lui ouvre ses portes, lui donne ainsi qu'à ses successeurs pendant soixante-seize ans, un asile convenable. L'histoire fidèle dira, à l'éloge du Séminaire, que si cette maison doit son existence au premier évêque français, l'épiscopat lui doit en grande partie son existence sous la domination britannique.

" Le beau et vaste collège des Jésuites est fermé aux lettres et aux sciences ; le Séminaire, ruiné par la famine et par la guerre, ouvre ses portes à la jeunesse canadienne et se fait le ministre de la Providence sur la société. Il comprend la tâche que demande de lui la religion et la patrie. Persuadé que de l'éducation chrétienne dépendent le bonheur de la famille et l'ordre de la société civile, il veut non seulement instruire gratuitement la jeunesse, développer son intelligence, mais surtout former

son coeur, régler ses moeurs, agrandir son âme afin qu'elle use de la science pour son bien et pour le bonheur de la société. La science du Christ, dit St-Thomas d'Aquin, ne détruit pas la science humaine, mais elle l'illumine.

" Donner à l'Eglise des prêtres éclairés, dignes de leur mission divine, rendre à la société le jeune homme solidement instruit, lui inspirer le respect des lois, lui apprendre surtout ses devoirs envers Dieu, telle est désormais la mission du Séminaire de Québec.

" Bientôt la nation recueillit les fruits de la bonne éducation donnée à la jeunesse. Pour combattre les ennemis de notre foi et de notre nationalité, paraît dans le sacerdoce, un homme dont l'épiscopat sera la gloire de l'Eglise du Canada. Grand et saint Pontife, il est établi de Dieu, comme une place fortifiée, comme une colonne de fer et un mur d'airain, pour la gloire de la patrie du ciel, et pour le bonheur de la patrie de la terre.

" L'Eglise canadienne le salue avec transport. Il a, pour des combats de la foi, la force d'un Athanase, le zèle d'un St-Hilaire de Poitiers la sagesse et la bonté d'un François de Salles. Il est l'idole du peuple, la joie et la couronne du clergé, la gloire de la ville de Montréal et le Séminaire de Québec le compte avec un légitime orgueil, parmi ses élèves de philosophie. Nul n'a été plus vénéré, plus puissant en oeuvres et en paroles, nul n'a été plus grand que l'immortel Plessis.

" L'introduction, par l'acte de 1791, du gouvernement représentatif, inconnu sous la domination française, trouva les Canadiens prêts à le mettre en pratique, pour la prospérité de leur pays...Pour sauvegarder ses institutions et ses droits politiques, le pays eut de no-



M. ETIENNE BOULLARD

5e supérieur du Séminaire de Québec, 1724 à 1726

---

bles et généreux défenseurs...Contre un gouvernement puissant et dominateur, ils élevèrent la voix avec courage. Inébranlables dans leurs convictions, intègres dans toute leur conduite, fermes contre les intrigues, ils préféraient les cachots aux faveurs du gouvernement. Plutôt que de renier leurs institutions, que de trahir leur pays, ces hommes généreux, ces patriotes sincères et dévoués, auraient mieux aimé mille fois souffrir la mort.

" Qui donc avait formé ces hommes éclairés et éloquents, si ce n'est le Séminaire ? Où avaient-ils puisé cette éducation solide, sévère et chrétienne, si ce n'est dans le Séminaire ?

" Dieu donne à la famille canadienne une longue paix, afin qu'elle croisse et qu'elle se fortifie. Dans cette période heureuse, les ruines se réparent, l'éducation se popularise, l'abondance est dans les villes et dans les campagnes. Ce calme profond n'est troublé que par quelques orages. Pendant la



M. JEAN LYON de ST-FERREOL
6e supérieur du Séminaire de Québec, 1726 à 1734

guerre de 1812, les milices canadiennes, commandées par le colonel de Salaberry, élève du Séminaire de Québec, volèrent aux frontières pour la défense de la patrie, se couvrirent de gloire dans les champs de Châteauguay, et par leur courage et l'habileté de leur chef, forcèrent à la retraite une armée vingt fois plus nombreuse.

" Les desseins de Dieu s'accomplissaient chaque jour plus visiblement sur notre patrie. Fidèles à leur mission, les directeurs du Séminaire, avec une ardeur toujours renaissante, forment à la piété et à la science les aspirants au sanctuaire, donnent neuf évêques à l'Eglise du Canada, des apôtres, des docteurs, des hommes éclairés à la médecine, au barreau, à la magistrature, trois évêques aux missions lointaines de l'Orégon, de Vancouver et de la Colombie. Du Séminaire de Québec, sortent de saints prêtres : les Brassard et les Ducharme, les Girouard et les Painchaud, qui, marchand sur les traces de Mgr de Laval, se signalent par les oeuvres les plus utiles à la religion et à la patrie. Ces hommes dévoués fondent les magnifiques collèges de St-Hyacinthe, de Nicolet, de Ste-Anne, de Ste-Thérèse, qui brillent au premier rang parmi les autres institutions. Depuis l'époque glorieuse de leur fondation ils n'ont cessé de donner à l'Eglise et au pays des hommes distingués par leurs talents et par leurs vertus ; et le Séminaire de Nicolet peut se glorifier d'avoir donné à l'Eglise métropolitaine du Canada un évêque (Mgr Baillargeon), digne successeur des Laval et des Plessis. Quel respect et quelle reconnaissance ne devons-nous pas aussi à cette vénérable et sainte maison de St-Sulpice, toujours unie au Séminaire de Québec par les liens de la charité, et travaillant de concert, avec zèle et persévérence, au soutien de la foi et au bonheur du peuple canadien.

" Et quel est le résultat de cette éducation religieuse ? Mes frères, le résultat est sous vos yeux. Portez vos regards sur toutes les paroisses de votre beau pays, contemplez ces familles nombreuses toutes animées du même esprit, ne formant toutes qu'un coeur et qu'une âme : quelle unanimité de vues et de sentiments, quel concert de doctrines, quelle force et quelle puissance dans ce peuple que la Providence conduit d'une manière merveilleuse. Quelle minime que soit en apparence l'influence du peuple canadien sur les destinées de l'Amérique, s'il n'est pas le plus nombreux, le plus richet et le plus redouté de notre continent par ses armées, par ses flottes, par ses chemins de fer, par son commerce et son industrie, il est, je puis le dire avec vérité, le plus fort et le plus grand par ses vertus et par ses institutions. A qui devons-nous ce beau résultat ! A la religion, au

Séminaire de Québec, aux autres maisons formées sur ce modèle. A la naissance de ces maisons d'éducation, il se réjouit comme une mère à l'aspect de ses enfants nouveaux-nés : " Matrem filierum loetantem." Ps 112.

" Nous pouvons appliquer au Séminaire de Québec ces paroles de l'éternelle sagesse : comme le terebinthe, " j'ai étendu mes rameaux, rameaux d'honneur et de gloire ; je suis intact comme le liban et j'ai parfumer le lieu que j'habite.

" Le onze août 1799, M. Jérôme Demers s'aggrégeait au Séminaire de Québec. Cet homme, une gloire des gloires de cette maison, consacra sa forte intelligence, son coeur et sa vie à l'éducation de la jeunesse. Par ses efforts constants, il éleva l'éducation à la hauteur des besoins nouveaux. Quels travaux n'a-t-il pas entrepris et exécutés, pendant près d'un demi-siècle, pour la gloire de Dieu et pour la gloire de son pays.

" Quelques années plus tard, un jeune homme, âgé de dix-sept ans, achevait ses humanités au collège de Darmouth. Obligé d'interrompre ses études pour suivre sa famille qui venait s'établir près des frontières du Canada, ce jeune homme, élevé dans le sein du protestantisme, désirait vivement faire son cours de philosophie. Comme il méditait en lui-même sur le parti qu'il devait prendre, il adressa à Dieu cette fervente prièr : " Mon Dieu protégez-moi, dirigez mes pas je désire sincèrement vous servir." Cette prière sera exaucée : il recevra la connaissance de la vérité : Dieu lui inspire de se rendre en Canada."

" Il se met en route, priant le Ciel de bénir son voyage... Il aimait le vérité, mais son âme n'était pas encore ouverte au doute... Un jour, il était dans une église catholique : à la vue de l autel couvert de la croix du sauveur, des images et des tableaux qui ornent les murailles, l'indignation s'empare de son coeur ; Mon Dieu, est-il donc possible que des hommes éclairés subissent le joug honteux d'erreurs aussi détestables. Ah ! que n'ai-je la force de Samson pour détruire cette église de fond en comble, dussé-je comme lui m'ensevelir sous ses ruines. " Heureux qui, recueilli sous la main de Dieu, trouve pour reconnaître son sentier, plus qu'un père et un ami, un saint prêtre qui ouvre la voie et l'avenir, l'espace et le Ciel."



M. FRS. ELZEAR VALLIER

7e supérieur du Séminaire de 1734 à 1747

"La lumière de la grâce brille sur l'esprit du jeune homme, l'éclaire, dissipe ses préjugés ; et celui qui demandait à Dieu la force



M. ANDRE JOSEPH MATHURIN JACREAU

5e supérieur du Séminaire, de 1747 à 1748

de Samson pour renverser le temple, fut renversé lui-même... Bientôt il s'approchera avec une crainte respectueuse de la pierre qui renferme les reliques des Martyrs, et célébrera les saints et redoutables mystères. Ce jeune homme, vous l'avez connu et aimé ; vous le nommez tous. Dieu le donne au Séminaire de Québec, et Monsieur Jean Holmes sera, avec M. J. Demers, le Ministre de cette divine Providence pour imprimer une impulsion nouvelle aux sciences, aux lettres et aux arts, non-seulement dans le Séminaire, mais encore dans tout le Canada. Le Séminaire de Québec les a possédés en même temps ; ne les séparons pas dans nos éloges et dans notre amour.

" Tous deux distingués par leur savoir, animés du même désir d'être utiles à la religion et à la patrie, s'élevaient comme deux oliviers féconds, brillaient comme deux candélabres d'or.

" Tous deux sont éloquents : l'un, par l'autorité et la véhémence de sa parole, jette l'épouvante dans les âmes ; il met sous les yeux du pécheur le tableau formidable des vengeances divines et le remplit de crainte au souvenir du souverain Juge des vivants et des morts ; l'autre doué d'une imagination plus vive, par son geste noble, son regard inspiré, par sa voix sonore et harmonieuse, l'élévation de ses pensées, la vivacité des images, captives son auditoire, le suspend à ses lèvres : l'un, par son éloquence sévère, sa logique forte et entraînante, ressemble à St-Basile ; l'autre par la beauté des images, les fleurs du langage semées dans ses discours, rappelle à son auditoire attentif St-Grégoire de Nazianze. Celui-ci s'associe aux grandes entreprises, travaille à promouvoir le bonheur de la famille canadienne ; les intérêts de son pays sont les sujets de ses études pénétrantes, approfondies ; et par le respect qu'inspire son talent supérieur, par la noblesse de ses sentiments, ses connaissances variées, la justesse de son jugement, la fer[illegible] caractère, la bonté de son coeur, il s'attire le respect et la vénération du clergé, il devient le guide et le conseil des hommes les plus distingués. Celui-là met son immense talent, fortifié par l'étude, à la défense de la religion. A la vue des attaques nouvelles des impies contre l'Eglise, " de l'effrayante série de catastrophe et de crimes qui, chaque jour se succèdent en Europe, à la nouvelle de la prise de Rome par des hommes qui ne sont pas même chrétiens " il veut prémunir la jeunesse contre les dangers qui l'attendent. Il paraît dans la chaire de cette église, et de suite il se montre profond et

savant apologiste, et dans ses conférences, hélas ! trop tôt terminées, il se place à côté des premiers orateurs sacrés."

" En ces deux hommes quelles lumières quelles connaissances variées, quel amour pour la jeunesse. Quels travaux n'ont-ils pas entrepris dans la philosophie, dans les sciences, dans les lettres, dans la géographie et l'histoire, pour élever le niveau des études et développer l'intelligence de leurs élèves. Quelle passion de faire le bien embrassait leur âme ! Quelle admiration et quelle estime ils se portaient l'un à l'autre ! L'un plein de jours et de mérites, s'éteint à un âge avancé; sur le bord de la tombe, il a bien droit de se réjouir de la route parcourue, de la prospérité que cette Maison de Québec doit à son énergie, à son travail et à son dévouement ; l'autre meurt dans la force de l'âge. " laissant avec l'admiration de ce qu'il a fait, un regret universel de ce qu'il eut pu faire : " il est moissonné par la mort, où il était appelé, par la création de l'Université Laval, à rendre à la religion et à la patrie des services encore plus signalés "que ceux qui lui ont acquis à jamais notre amour et notre reconnaissance....

" Pour atteindre ses vues, Dieu dispose tout avec force et suavité. Le moment est venu où il plaît à la divine Providence d'agrandir la mission, déjà si glorieuse, du Séminaire de Québec, et de couronner l'édifice commencé depuis deux siècles par Mgr de Laval." .

" Formé à la science et à la vertu dans le Séminaire, élevé, comme Samuel, dans la maison du Seigneur, et pour ainsi dire sur les degrés du sanctuaire, pendant plusieurs années l'un des Directeurs de cette Maison qu'il servit avec un zèle et un talent qui le firent apprécier et juger digne d'occuper le poste le plus élevé dans l'Eglise du Canada, le vénérable Archevêque de Québec, que son grand âge et ses infirmités empêchent d'assister à cette fête de la reconnaissance, gouvernait son Eglise avec douceur et fermeté. Il veillait avec une sollicitude toute paternelle sur le troupeau de Jésus-Christ. Pontife infatigable, il présidait à plusieurs établissements pieux dans les villes et dans les campagnes, augmentait le bonheur et la puissance de la ville, et s'acquérait de la gloire au milieu de sa nation. Comprenant toute l'importance d'une Université pour la jeunesse catholique du Canada, désirant de toute son âme cette oeuvre nationale et religieuse, avec quelle joie vit-il Mgr l'Evêque de Montréal reprendre le projet de nos Seigneurs Hubert et Plesis, demander avec instance, avec toute l'ardeur de son coeur d'évêque, la création d'une Université catholique."

" Les Pères du Premier Concile Provincial émirent le voeu que les catholiques pussent, dans l'étendue du pays, jouir d'écoles, de collèges et d'Universités adaptés à leurs besoins et à leurs croyances. Ce fut sur les instances réitérées de tous les évêques de la Province ecclésiastique, sur les désirs hautement exprimés des hommes les plus éclairés, que Messieurs les Directeurs du Séminaire entreprennent cette oeuvre et s'imposent, pour mener à bonne fin, tous les sacrifices dont nous avons été et dont nous sommes les témoins. Elever autant que possible le niveau des études classiques et professionnelles, sauver



MGR DE LAVAL

Célébrant la messe dans la première chapelle du Séminaire de Québec. en 1678, assistés de MM. de Bernières et Maizerets, les deux premiers supérieurs du Séminaire de Québec. Cette première chapelle était située près de l'archevêché ; les murs de cette chapelle existe encore, ils sont près du jeu de pelotes des élèves du Petit Séminaire ; la porte qui conduit à l'évêché est l'ancienne porte de la chapelle. M. de Bernières, premier supérieur du Séminaire est le seul qui fut inhumé dans cette chapelle, 5 décembre 1700.

la foi, les moeurs hélas ! si exposées de la jeunesse catholique, procurer la gloire de Dieu et le bonheur de leur patrie, voilà l'unique ambition des Directeurs du Séminaire en créant l'Université Laval."

" Pour une si grande entreprise, il faut de grandes forces. Qui donc sera l'élu de Dieu ? Qui sera le Ministre de sa Providence ? Parmi ses Directeurs, le Seminaire de Québec comptait un prêtre, affaibli par les pénibles travaux de l'enseignement, d'une santé toujours chancelante et dont on pouvait dire, comme de Paschal : " Il ne passait pas un jour sans douleur " ; c'est l'élu de Dieu, le Ministre de sa Providence. L'oeil de Dieu regardait favorablement cet homme. Le Seigneur lui avait donné cette volonté ferme, cette énergie indomptable qui fait combattre sans jamais faillir, soutenir la lutte jusqu'à la mort ; il l'avait doué de cette sagesse et de ce bon sens que la Sainte Ecriture appelle le fruit de la parfaite crainte de Dieu."

" Les esprits d'élite, a dit un philosophe chrétien, ne se distinguent point par la qualité de leurs idées. Ils n'en possèdent qu'un petit nombre, dans lesquelles ils embrassent le monde. L'oiseau des plaines se fatigue à raser la terre, il passe et repasse aux mêmes lieux ne franchissant jamais les sinuosités et les limites de la vallée natale. L'aigle, dans son vol majestueux, monte, monte toujours, ne s'arrête que sur les plus hautes cîmes et de là son oeil perçant contemple les montagnes, le cours des fleuves, les vastes plaines couvertes de cités populeuses, les vertes prairies et les riches moissons. Semblable à ce roi des airs, M.



M. Augustin Lalane, 9e Supérieur du Séminaire, de 1748 à 1750.

Louis J. Casault, s'élève dans les lieux les plus hauts, et de son regard sûr et perçant, il domine et parcourt l'horizon, il embrasse l'ensemble des choses, prévoit les difficulté découvre de loin les écueils, et avec ce tact, cette sagesse, ce bon sens développé en lui par la méditation et par l'étude, il trace le plan de l'Université Laval, fonde le pensionnat, rédige les règlements et les programmes pour l'organisation des facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts, coordonne tous les matériaux de cette grande entreprise choisit les pierres de ce magnifique édifice national et religieux, les place avec un talent, une habileté et une rapidité d'exécution qui étonnent et jettent dans l'admiration ceux mêmes qui croient connaître cette forte intelligence.

" Contempler ces trois grands bâtiments, destinés à cette institution, visitez ses bibliothèques, ses



M. François Sorbier de Villars, 10e Supérieur du Séminaire, de 1750 à 1756.

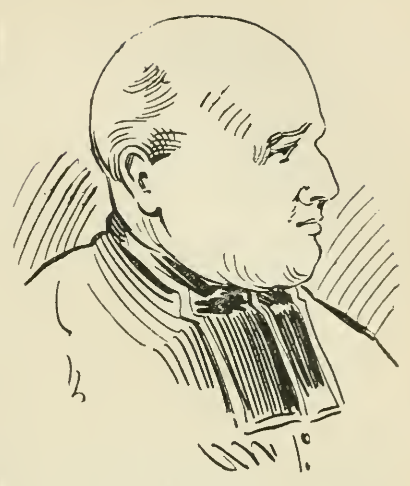
musées, ses laboratoires, assistez à ses cours de physique, de chimie, de botanique, de philosophie, d'histoire et de littérature, et dites ce qu'il a fallu d'énergie, de dévouement, de persévérance et de sacrifices pour accomplir, en moins de dix années, tout ce que nous voyons aujourd'hui ; dites si elle est noble et sainte cette ambition qui anime les fondateurs de l'Université Laval et si nous devons mille fois bénir et remercier la Providence. Oui, mes frères, bénissons la Providence, même lorsqu'elle frappe ses coups et qu'elle nous montre les instruments de la mort : ô mon âme ! pourquoi êtes-vous triste, et pourquoi me troublez - vous ? O mort ! pourquoi ton image lugubre m'apparaît-elle aujourd'hui, et trouble-t-elle la joie de cette fête ? Il me semble voir cette église encore tendue de deuil la tristesse empreinte sur tous les visages, la douleur dans tous les coeurs à la vue de son cercueil. Tous le pleurent, tous, quelque soit leur rang, rendent hommage à sa mémoire, accompagnent à sa dernière demeure ses restes mortels...... Il n'est plus celui dont la vie hélas ! trop courte, a été remplie de ces oeuvres bonnes et saintes que le ciel recompense et qu'un pays ne peut oublier. La mort nous l'a ravi; à l'Eglise un docteur éclairé et saint ; à sa patrie, l'homme de génie et de dévouement, une de ces gloires les plus nobles et les plus pures à vous, ses collègues, les confidents intimes de son coeur, les coopérations de son administration et de son zèle, un supérieur éclairé, votre conseil et votre guide ; à vous tous, élèves de l'Université Laval, élèves du Séminaire de Québec, un père généreux et toujours occupé de vos intérêts. Il n'est plus ; mais sa mémoire sera éternelle. Elle vivra dans cette ville et dans tout le pays, ou de génération en génération, on se dira les grandes choses qu'il a faites pour sa patrie. Elle vivra dans ce Séminaire dont il a été l'ornement et l'appui par ses vertus et par ses talents. L'histoire l'appellera un autre Laval. Son nom n'a pas besoin de nos éloges, il sera honoré de siècle en siècle : il est écrit sur toutes les pierres de l'Université Laval, ou plutôt son nom est gravé profondément dans nos coeurs.

" M. L. J. Casault n'est pas descendu tout entier dans la tombe : ses oeuvres restent à la religion et à la patrie, et la Providence nous donne des continuateurs de son oeuvre : vous êtes dignes, messieurs de partager cette gloire, vous, âmes également dévouées et généreuses, qui vous êtes associés à tous ses travaux : vous êtes dignes de soutenir et de continuer cette oeuvre grande et sainte par

les fruits bénis qu'elle promet à l'Eglise et à l'Etat, vous le pouvez et vous le voulez : comme tous ceux qui vous ont précédés, vous n'avez en vue que la gloire de Dieu et de l'Eglise, et le bonheur de votre pays. La Providence a béni les jours naissants de l'Université Laval ; déjà, par le bien qu'elle opère elle vous récompense de vos sacrifices et de vos labeurs. Le grand et saint Pontife qui gouverne l'Eglise, est pour votre oeuvre ; les vénérables prélats de la province ecclésiastique se sont réjouis d'une entreprise faite pour la gloire de Dieu et le maintien de la foi ; tous les catholiques du pays l'ont saluée avec des transports d'allégresse. Grâce à cette aimable Providence qui dirige tout de sa main puissante et paternelle, l'Université Laval est solidement assise sur le rocher de Québec : Soyez sans crainte, Dieu est avec vous.

" Continuez donc avec courage et avec foi, comme dignes Ministres de la Providence, l'oeuvre de Mgr de Laval ; agrandissez encore le Séminaire qui ne suffit plus à la jeunesse : :" dilata locum tentorii tui, et pelles tabernaculorum extende " ; étendez l'espace de votre pavillon, developpez les voiles de vos tentes ; levez les yeux et voyez autour de vous comme on s'est réuni de toutes parts : Voici des fils qui vous viennent de loin : " Filii tui de longe venient ". L'avenir vous réserve peut-être encore de dures épreuves ; vos sacrifices seront peut-être peu appréciés des hommes ; mais Dieu vous prépare une belle et brillante couronne, car il nous assure que ceux qui en instruisent plusieurs à la justice brilleront comme les astres dans les siècles éternels "

" Elèves du Séminaire de Qué-



M. Colombau-Sébastien Pressard, 11e Supérieur du Séminaire, de 1756 à 1762.

---

bec, élèves de l'Université Laval, souvenez-vous des oeuvres qu'ont faites vos ancêtres, chacun dans leur temps ; et vous recevrez une grande gloire et un nom éternel. Voilà ce que les Ministres de la Providence ont fait pour vous. Répondez aux desseins de Dieu, à l'amour de vos parents, à la sollicitude éclairée de vos Professeurs, à l'attente de la patrie. N'oubliez jamais les pieux enseignements que vous recevez chaque jour dans ce sanctuaire de la science et de la piété. Soyez toujours attachés à votre foi : vos pères n'en ont jamais rougi. L'amour de Dieu et l'amour de la patrie ont été la source de leurs grandes actions pour Dieu et pour leur pays : guidés par les mêmes sentiments de foi et d'honneur, soyez dignes de vos ancêtres. Aimez Dieu : vous aimerez toujours votre patrie d'un amour sincère c'est par la vertu, plus encore que par votre



M. Urbain Boiret, 12e Supérieur du Séminaire, de 1762 à 1768.

science, que vous servirez utilement votre pays, que vous acquitterez la dette de la reconnaissance. Méprisez la vie frivole et stérile du plaisir, soyez toujours fidèles à Dieu, ayez le courage de ces deux nobles jeunes gens, St-Basile et St-Grégoire, et puissiez-vous dire comme eux : " Nous ne connaissions que deux rues dans la ville : l'une conduisant à l'église et aux ministres sacrés ; l'autre conduisait aux écoles publiques et chez ceux qui nous enseignaient les sciences. Nous laissons aux autres les rues par lesquelles on allait au théâtre, aux spectacles et aux lieux où se donnaient les divertissements profanes. Notre sanctification faisait notre grande affaire ; notre but était d'être appelés et d'être effectivement chrétiens ; c'était en cela que nous faisions consister notre gloire."

Quel bonheur et quelle consolation pour nous tous, de pouvoir. dans une circonstance aussi solennelle, exprimer les sentiments de nos coeurs ; nous nous croyons autorisé, nous éprouvons le besoin de la dire hautement, au nom du clergé, au nom de vous tous, au nom de tout le pays, et de nous écrier dans les transports de notre allégresse : Amour, vénération, reconnaissance à Mgr de Laval et à tous ceux qui, depuis deux cents ans, ont été les zélés continuateurs de son oeuvre. Reconnaissance à Dieu qui nous a donné tous ces biens. O Eglise de Québec ! tressaille de joie, éclate en cantiques de louanges Tous ensemble chantons au Seigneur un cantique de reconnaissance ; rendons grâces à Dieu de la magnificence des bienfaits qu'il a accordés, par le Séminaire de Québec, à l'Eglise du Canada et à toute la société civile."

" Grâces soient rendues aux illustres et vénérables Pontifes du Canada, et que l'hommage de notre gratitude passe aux générations futures. Amour et reconnaissance, à vous, Mgr l'administrateur, qui vous êtes imposé les plus grands sacrifices pour la cause de l'Université Laval. Reconnaissance à Mgr l'Evêque de Kingston, qui s'honore d'avoir appartenu à cette maison, et que le Séminaire et l'Université Laval comptent parmi ses directeurs les plus zélés et ses plus illustres professeurs. La religion et la patrie n'oublieront jamais avec quel zèle vous avez pris, tous deux à Rome, les intérêts de l'Université Laval, devant le tribunal le plus éclairé et le plus saint, devant Pie IX, le plus haut représentant, sur la terre, de la justice de Dieu.

" Appelez, Monseigneur, les bénédictions de Dieu sur cette Institution que vous aimez et qui reçoit chaque jour de vous des témoignages de la haute protection et de l'affection paternelle et toute spé-



M. Henri-Frs. Gravé de la Rive, 13e Supérieur du Séminaire, de 1768 à 1774 ; 1778 à 1781 ; 1787 à 1793 et de 1798 à 1802.



M. Jean-Frs-Hubert, 14e Supérieur du Séminaire, de 1774 à 1778. (Plus tard évêque de Québec.)

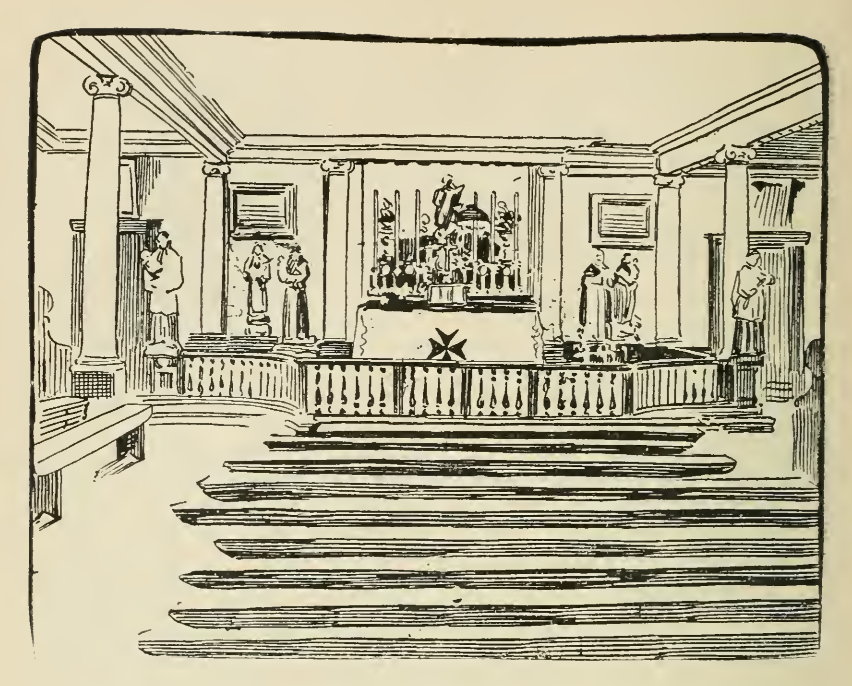
ciale que vous lui portez. Le succès ne peut venir que de Dieu : celui qui plante l'arbre, celui qui l'arrose ne sont rien pour sa croissance ; c'est Dieu qui donne l'accroissement. Avec la bénédiction d'en haut, l'arbre deux fois séculaire, planté par Mgr de Laval dans la cité de Champlain, se déploiera plus vaste et plus majestueux, résistera aux orages, étendra partout ses rameaux bienfaisants, rameaux de fleurs et de fruits, rameaux d'honneur et de gloire.

" Glorieux patron de notre pays St-Joseph, soyez toujours le protecteur du Séminaire auprès de celui que vous avez eu l'honneur de protéger sur la terre.

" O Marie Immaculée ! faites monter jusqu'au coeur de votre divin Fils une prière pour cette maison qui vous aime et qui vous honore ; étendez votre sceptre tutélaire sur l'Université Laval, soyez son bouclier et son armure afin qu'elle produise des fruits abondants de saluts.

" C'est à vous, divin Jésus, protecteur de la jeunesse, que la piété de Mgr de Laval consacra le Petit Séminaire ; soyez son ami, son soutien contre tous les périls, son guide dans les sentiers difficiles.

" Faites, ô mon Dieu, que le Séminaire de Québec soit toujours ce qu'il est aujourd'hui, un centre de lumières, le rempart de notre foi, le gardien toujours fidèle des traditions catholiques ; qu'il vive et qu'il s'agrandisse autant que le veut notre amour, autant que le veut notre reconnaissance, et que ceux qui viendront après nous, célèbrant ses anniversaires séculaires le retrouvent plus fort, et plus glorieux, toujours dévoué à votre gloire, toujours dévoué à la défense de votre Eglise, toujours dévoué à la patrie."



Chapelle actuelle de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec

NOTES QUI ACCOMPAGNENT LE DISCOURS DE M. L'ABBE RACINE.

A.—" M. Henri de Bernières était natif de la paroisse de St-Jean de Caën, diocèse de Bayeux. N'étant encore que tonsuré il vint en Canada avec Mgr de Laval. en 1659. L'Evêque de Pétrée lui conféra les ordres mineurs à Québec, le 2 décembre 1659, le sous diaconat le 20 du même mois, le diaconat le 21 février 1660, dans la chapelle des Jésuites et la prêtrise le 13 mars suivant, à la paroisse. Le 19 mars il dit sa première messe aux Ursulines et chanta le salut le même jour en grande cérémonie. Premier prêtre ordonné en Canada, premier curé fixe de Québec, il fut aussi le premier Supérieur du Séminaire de Québec en 1665. et élu doyen du chapître, en 1674 ; il n'en reçut le brevet que le 7 novembre 1684. Il mourut le 3 décembre 1700. âgé de 68 ans. Il était Vicaire-Général de Mgr de Laval en 1675 et fut Supérieur de l'Hôtel-Dieu. à diverses reprises. " Il servit l'Eglise, dit l'Histoire de l'Hôtel-Dieu. avec un grand zèle et d'une manière très édifiante. C'était un homme pacifique, désintéressé et qui ne cherchait que la gloire de Dieu."

M. de Bernières de Louvigni.

M. de Laval, abbé de Montigny, demeura quatre ans chez M. de Bernières, Trésorier de France de

la généralité de Caën. Cet homme extraordinaire, si fameux par ses oeuvres, sa haute spiritualité, ses ouvrages et ses vertus, avait formé sa communauté aux exercices de la vie intérieure. M. Ango de Maizerets se retira à l'Hermitage de M. de Bernières en 1653 ; plus tard, MM. Dudouit, frères, se réunirent à la petite communauté.

Comme tous ceux qui depuis composèrent le Séminaire de Québec avaient été formés à l'école de M. de Bernières, et portèrent dans le nouveau monde l'esprit qu'ils y avaient pris, il est bon de connaître les maximes spirituelles sur lesquelles ce saint homme l'avait établi.

1o. Il ne faut pas se produire avant le temps. Ceux qui s'exposent à travailler pour le prochain, sans être morts à eux-mêmes, font peu de fruit, et risquent de se perdre.

2o. On ne trouve la vie que dans la mort, l'être que dans le néant.

3o. Fuyons tout ce qui a de l'éclat, tout ce qui nourrit l'orgueil et l'amour-propre.

4o. L'abjection est comme le fumier de la vie spirituelle, qui engraisse la terre et la rend féconde.

5o. Nous n'avons point de meilleur ami que Jésus-Christ.

6o. Le propre intérêt est le plus grand obstacle à l'esprit d'oraison.

M. de Bernières, mourut le 8 Mai 1659.

Extrait des mémoires sur la vie de Mgr de Laval, par Latour.

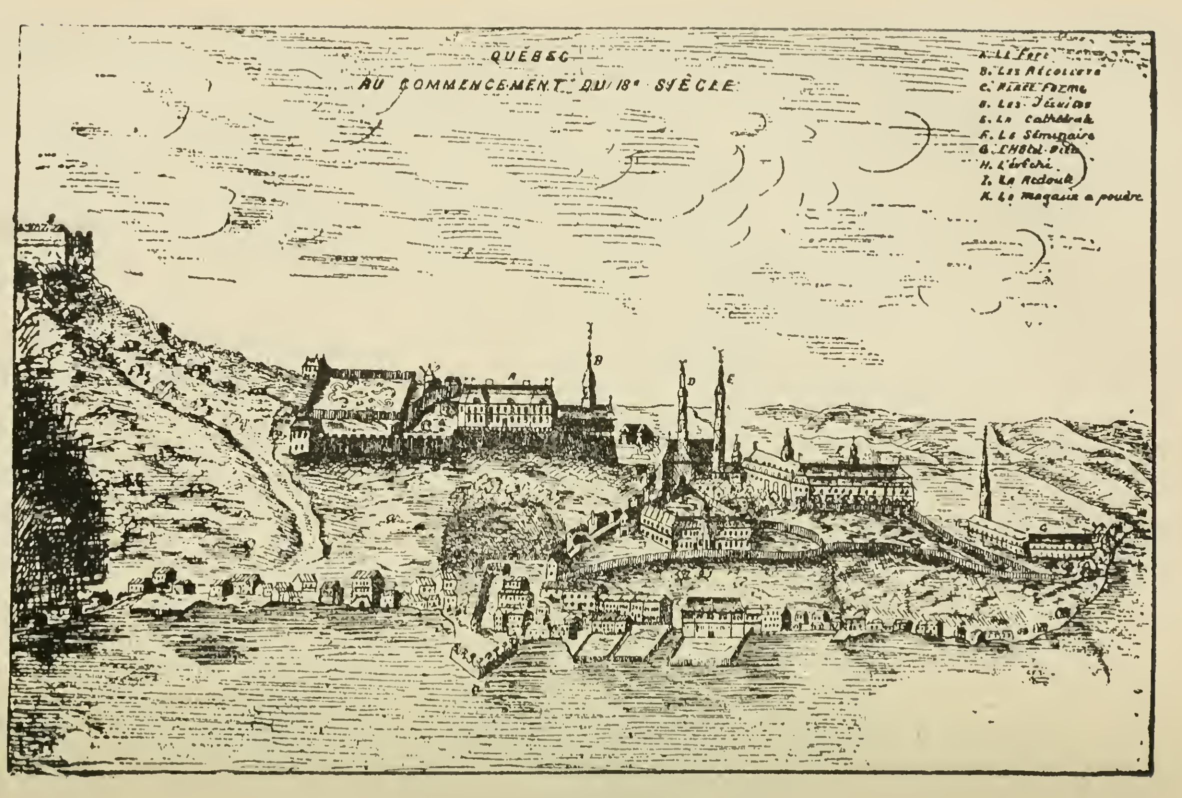
B.—Etablissement du Séminaire de Québec par Mgr l'Evêque de Pétrée.

" Les saints conciles, et celui de Trente particulièrement, pour remettre efficacement la discipline ecclésiastique dans la premièire vigueur n'ont rien trouver de plus utile que d'ordonner le rétablissement de l'usage ancien des Séminaires, où l'on instruisait les clercs dans les vertus, et les sciences convenables à leur état... Considérant qu'il a plu à la divine Providence de nous charger de l'Eglise du Canada dit la Nouvelle-France et qu'il est d'une extrême importance dans ses commencements, de donner au clergé la meilleure forme qui se pourra pour perfectionner les ouvriers, et les rendre capables de cultiver cette nouvelle vigne du Seigneur, en vertu de l'autorité qui nous a été commise, nous avons érigé et érigeons dès à présent et à perpétuité, un Séminaire pour servir de clergé à cette nouvelle Eglise... Nous voulons que ce soit une continuelle école de vertu et un lieu de réserve, d'ou nous puissions tirer des sujets pieux et capables pour les envoyer en toutes rencontres."

Paris, 26 mars 1663. (Edits et ordonnances, vol. I. page 34.)

C.—Au mois d'avril 1663, Louis XIV, roi de France et de Navarre, avec un zèle digne de son titre de roi très-chrétien et de fils aîné de l'Eglise, donna par lettres patentes son approbation à l'établissement du Séminaire de Québec.

" Sur ce que nous avons appris que le sieur évêque de Pétrée, Vicaire du Saint-Siège Apostolique en toute la Nouvelle-France dite Canada, nommé par nous à l'évêché du dit pays, aussitôt qu'il aura plu à Notre Saint-Père le Pape de l'établir, pour s'acquitter dignement des obligations de son épiscopat, aurait érigé un Séminaire d'ecclésiastiques capables de seconder ses pieux desseins pour servir de clergé à cette nouvelle Eglise... A ces causes, savoir faisons, qu'après avoir examiné en notre conseil le dit acte d'établisse-



VUE DE QUEBEC EN 1700

ment et d'érection du dit Séminaire, nous n'y avons rien trouvé que d'avantageux à la gloire de Dieu et au bien de nos sujets, qu'à ces fins nous l'avons agréé et agréons, confirmé et confirmons par ces présentes... Car tel est notre plaisir."

Paris, Avril 1663. (Edits et ordonnances, Vol. I. page 35. 36.)

Principaux règlements faits par Mgr de Laval, conformément à l'Ordonnance d'érection du Séminaire de Québec.

1o. Tous les ecclésiastiques seront très soumis à la conduite du Supérieur du Séminaire sous la conduite de l'évêque. 2o. Ils ne se regarderont pas comme propriétaires de ce qui leur sera assigné pour leur subsistance, mais afin de pratiquer le détachement, ils rendront compte tous les ans de leur temporel. 3o. Ils mèneront une vie si pure qu'on n'ait pas sujet de les retrancher d'un corps dont ils sont les membres. 4o. Pour entretenir leur ferveur, ils viendront tous les ans faire une retraite au Séminaire, qui pendant ce temps-là fera desservir leur paroisse. 5o. Le Séminaire les regardera comme les enfants de la maison : ils y seront reçus et traités avec charité quand ils viendront à Québec pour maladies ou affaires nécessaires . 6o. On pourvoira à leurs besoins de santé et en maladie, et l'entretien sera uniforme pour tous les ecclésiastiques, de quelque rang qu'ils soient. 7o. Pour les soutenir et les consoler dans l'éloignement, on entretiendra avec eux une parfaite correspondance de charité. 8o. Si l'âge, les travaux, les infirmités, les rendent invalides, ils trouveront un asile assuré dans le Séminaire jusqu'à leur mort, après laquelle on fera pour eux les prières communes.

Extrait des mémoires sur la vie de Mgr de Laval, par Latour.

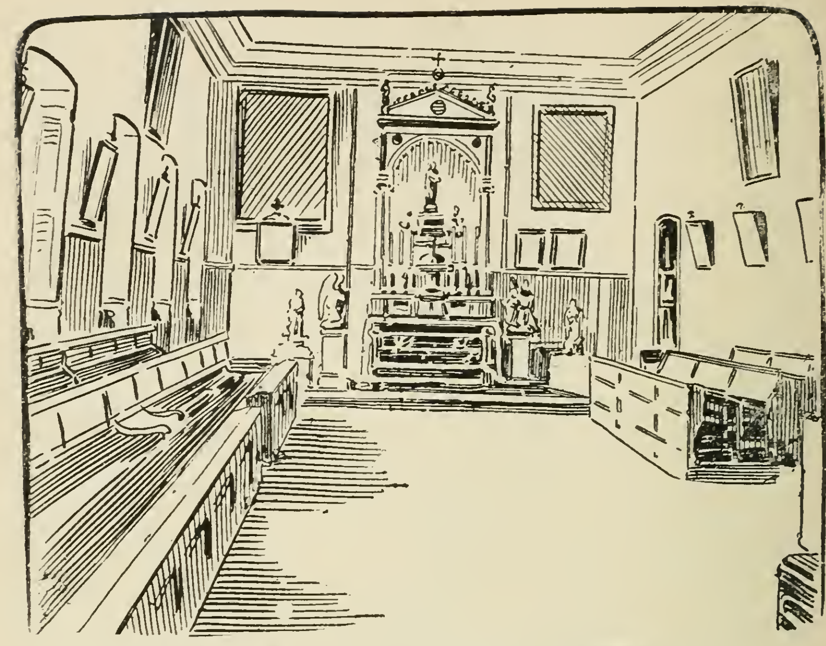
Biens donnés au Séminaire par Mgr de Laval.

Le douze avril 1680. Mgr de Laval donna purement et simplement tous ses biens, au Séminaire de Québec. 1o. La terre et la seigneurie de Beaupré, depuis la rivière Montmorency jusqu'à celle du Gouffre, qui se décharge dans la Baie St-Paul. 2o. La maison, appelée le Petit Séminaire, bâtie par Mgr de Laval, près de l'Eglise du Château-Richer. 3o. L'Isle Jésus. 4o. La Seigneurie de la Petite-Nation, de cinq lieues de front sur cinq de profondeur, au-dessus de Montréal. 5o. Tous ses meubles, livres, ornements, arrérages de rentes qui se trouveraient en sa possession au moment de sa mort.

En 1700, il y avait 2,462 terres en valeur dans la côte de Beaupré, on y avait recueilli 14,515 minots de bled, quoiqu'il y eut famine dans le reste du Canada, sans compter 881 minots de pois, et 3,270 d'avoine. Il y avait 1,144 bêtes à cornes.

St-Joachim.

Mgr de Laval fonda, en 1668, à St-Joachim au pied du Cap-Tourmente, une espèce de ferme-modèle où les jeunes gens apprenaient à lire, à écrire, à chiffrer, et s'appliquaient aussi aux travaux de la terre et à différents métiers. En 1685 Mgr de St-Valier engagea le Séminaire à donner une éducation classique à 19 jeunes gens sur 31 qu'on y élevait : après quelques années d'essai il fallut remettre l'établissement sur l'ancien pied. Les deux incendies du Séminaire de Québec et la mort de Mgr de Laval, obligèrent les Directeurs de le fermer en 1715. Dès l'année 1693 les élèves du Petit Séminaire allaient passer leurs vacances à



CHAPELLE ACTUELLE DU GRAND-SEMINAIRE.

St-Joachim. Cet usage subsista jusqu'en 1759, que la Grande Ferme fut pillée et brûlée par les Anglais, au mois d'août. En 1778, le Séminaire, aidé par Mgr Briand, construisit, sur le Petit Cap, le Château Bellevue, destiné à servir de lieu de vacances aux élèves. La jolie chapelle, sous l'invocation de St-Louis de Gonzague, fut construite aux frais de Mgr Briand. Les élèves du Séminaire cessèrent de passer leurs vacances à St-Joachim, en 1827, au grand regret de MM. les Directeurs qui ne pouvaient plus les loger convenablement au Château Bellevue.

D.—M. Ls Ango de Maizerets.

M. Louis Ango de Maizerets, un des fondateurs du Séminaire de Québec, vint en Canada, en 1663, avec Mgr de Laval. Il fut promu au sacerdoce le 29 septembre 1662. Il fut Supérieur du Séminaire pendant trente-un ans, à diverses reprises, Grand-Chantre de la Cathédrale et Vicaire-Général de Mgr de Laval et de Mgr de St-Valier."

Tout le Canada, dit un contemporain, lui a toutes les obligations pour l'éducation de la jeunesse à quoi il a été appliqué depuis près de 50 ans." Par son testament, il laissa au Séminaire tout ce qu'il avait, c'est-à-dire quelques arrérages d'une rente de 1,200 lbs que lui faisait son père, M. Ango de LaMotte de Lézeau. Ces arrérages se montaient à 3,158 lbs. Il mourut le 23 avril 1721, âgé de 85 ans et 3 mois.

T.—M. Hughes Paulmiers.

M. Hughes Paulmiers vint au Canada avec Mgr de Laval. Ils étaient embarqué sur un vaisseau qui passa par Plaisance (Terreneuve). Il y trouva nombre de chrétiens abandonnés, le commandant et le prêtre qui les desservait ayant été massacrés. M. Paulmiers eut pitié de ce troupeau abandonné. Il y passa l'hiver et ne revint à Québec que l'année suivante. Après avoir fait de grands biens à plusieurs paroisses, il voulut repasser en France. Il se piquait de peinture, et il espérait qu'en France son talent serait moins méconnu qu'en Canada. N'ayant pas réussi à faire goûter ses tableaux, il donna des missions dans les campagnes, souvent tout seul. Il y fit beaucoup de bien. Il mourut dans une grande pauvreté. Latour page 108. Il mourut vers la fin de 1686.

F.—M. Jean Dudouyt.

M. Jean Dudouyt, Prêtre du Séminaire de Québec, vint au Canada en 1662, et fut nommé, par l'Evêque de Pétrée, Grand-Vicaire avec M. de Bernières, en 1671 et l'année suivante Supérieur de l'Hôtel-Dieu. C'était un des élèves du célèbre M. de Bernières de Louvigny et un des plus grands ecclésiastiques que Mgr de Laval ait employés au Canada. Il repassa en France, en 1679 ou 1680 pour y travailler aux intérêts de l'Eglise du Canada. Il mourut à Paris, le 15 janvier 1688.

G.—Fondation du Séminaire des Missions étrangères à Paris.

Le P. Bagot, Jésuite rempli de mérite et de zèle, avait inspiré à plusieurs élèves de la Congrégation du Collège de Paris, le goût des conférences spirituelles. Plusieurs d'entre eux furent très distingués par la piété, les dignités, la naissance. Tels M. de Laval, Evêque de Québec, M. Pallu, Evêque d'Héliopolis, M. Chevreuil, vicaire apostolique à la Chine, M. Boudon, MM. DeMeurs et Fermanel, MM. Ango Des Maizerets, deux frères, dont l'un fut Carme déchaussé, l'autre vint au Canada et enfin M Gauthier, Archidiacre et Grand-Vicaire à Dijon.

En 1651, M. DeMeurs, un des plus fervents forma le projet de demeurer ensemble. Une vingtaine se réunirent le 25 septembre dans une maison du faubourg St-Marceau, et y vécurent en communauté. Dispersés par les guerres civiles de 1652, les diverses membres revinrent à Paris au bout de trois ou quatre mois.

Le P. de Rhodes, célèbre missionnaire Jésuite des Indes, introduit dans la petite société par le P. Bagot, y excita par ses paroles un grand zèle pour la conversion des infidèles. M. DeMeurs fut le plus ardent ; il engagea plusieurs autres à mettre leurs biens en commun et à établir une communauté au Séminaire dans ce goût. C'est ce qu'on appelle le Séminaire des Missions étrangères de Paris, dont celui de Québec est une dépendance. Le grand objet de l'assemblée de M. Bagot, et de l'hermitage de M. de Bernières qui étaient très unis, étaient la conversion des idolâtres du nouveau monde. Un Carme déchaussé, évêque de Babilone, donna l'emplacement et la maison qu'il possédait, rue du Faubourg St-Germain. Plusieurs personnes y firent des dons considérables, on y unit des bénéfices. Le roi de France accorda au Séminaire des Missions Etrangères de Paris des lettres patentes, au mois de juillet 1663. Le seize août 1664, le légat du Pape Alexandre VII, en France, donna à l'établissement du Séminaire des Missions Etrangères la sanction apostolique et spiri-



M. Thomas-Laurent Bédard, 15e supérieur du Séminaire de 1781 à 1787 et de 1793 à 1795.

tuelle. Le 11 juin M. DeMeurs fut élu Supérieur. Le Séminaire de Québec ayant été érigé par lettres patentes du roi, au mois d'avril 1663, fut la première branche qui sortit de ce grand arbre, et l'Evêque de Pétrée un de ses premiers vicaires apostoliques."

Extrait des mémoires sur la vie de Mgr de Laval, par Latour.

H.—" Rien ne représente mieux la primitive Eglise que la vie de ce clergé. Ils n'étaient tous qu'un coeur et qu'une âme sous la conduite de Mgr de Laval. Ils ne faisaient qu'une seule famille dont il était père. Biens de patrimoine, bénéfices simples, pensions, présents et honoraires, ils mirent tout en commun. Mgr de Laval ne faisait rien que de concert avec tout son clergé ; ces biens aussi étaient en commun. Il n'y avait ni riches, ni pauvres, il n'y avait que des frè-



M. Antoine-Bernardin Robert, 16e supérieur du Séminaire, de 1795 à 1798, 1802 à 1805 et de 1809 à 1815.

res. C'est à cette étroite union que la religion fut redevable des rapides progrès qu'elle fit en Canada."

Extrait des mémoires sur la vie de Mgr de Laval, par Latour.

La paroisse de Québec, érigée le quinze septembre 1664, et dont M. de Bernières a été le premier curé titulaire, a été desservie avec zèle et désintéressement par MM. les directeurs du Séminaire de Québec jusqu'en 1768. Le 1er avril, les directeurs du Séminaire remirent purement et simplement la cure à l'évêque. Leurs motifs étaient : 1o que les lettres d'union étaient douteuses ; 2o que le Séminaire n'avait pas assez de sujets ; 3o que les dépenses de cette cure excédant le revenu, absorbaient, par conséquent, des sommes destinées principalement à l'éducation de la jeunesse.

Mgr Briand écrivant à M. de Villars, le 7 octobre 1768, exprime ses regrets au sujet de cette dé-

mission par le Séminaire de la cure de Québec : “ Vos messieurs ont voulu se décharger de la cure, je les ai priés de n'en rien faire ; ils ont persisté et j'ai accepté leur renonciation mais sans vouloir m'en servir, espérant que les peuples reviendront peut-être de leurs fausses et folles idées, et alors j'en ferai une union plus solide que toutes les autres. Jamais la paroisse ne sera bien desservie autrement, le revenu n'étant point capable de fournir à trois prêtres séparés du Séminaire... Je sens que la cure était un pesant fardeau pour le Séminaire, surtout depuis qu'il s'est chargé du collège, et vu le petit nombre des directeurs qui le composent.

ETAT DES CURES EN 1683

M. de Caumont, prêtre du Séminaire de Québec, âgé de 42 ans, venu de France en 1669, desservant Boucherville, Longueuil, etc., 86 familles, 383 âmes. 370 lbs dîmes.

M. Duplain, prêtre du Séminaire de Québec, âgé de 40 ans, venu de France en 1672, desservant Saint-Ours, etc. 55 familles, 358 âmes. 254 lbs de dîmes.

M. Volant, prêtre du Séminaire de Québec, 28 ans, desservant Saurel, etc. 41 familles, 252 âmes. 250 lbs de dîmes.

M. Brulon, prêtre du Séminaire de Québec, environ 35 ans, venu de France en 1676, Trois-Rivières, etc. 45 familles, 448 âmes. 200 lb. de dîmes.

M. Thury,.... 35 ans, venu de France en 1676, Cap de la Madeleine etc. 48 familles, 282 âmes. 300 lb. de dîmes.

M. Dupré, 35 ans, (n'est pas désigné comme prêtre du Séminaire), venu en 1676. Champlain.

M. Claude Volant. 28 ans, natif du pays, (n'est pas désigné comme prêtre du Séminaire). Batiscan.

M. Pinguet, 27 ans. Ecureuils.

M. Gaignon, 33 ans. Charlesbourg.

M. Martin, 35 ans. Beauport.

M. Gauthier. 30 ans, venue en 1676. Château-Richer et Ange-Gardien.

M. Morel, 48 ans, 1660. Curé de Ste-Anne.

M. Soumande, 31 ans, natif du pays. Cap Tourmente et Baie St-Paul.

M. Lamy, 40 ans venu en 1673. Ste-Famille et St-François.

M. de Francheville, 34 ans, natif du pays. St-Pierre, Paul et St-Jean.

M. Morin, 38 ans. Côte de Lauzon.

M. Vachon, 26 ans. Cap Saint-Ignace.

M. de Bernières venu de France en 1659. 47 ans. Curé de Québec. 230 familles. 1,351 âmes.

M. Pierre de Répentigny de Francheville, était diacre en octobre 1674.



M. Jean-Baptiste Lahaille, 17e supérieur, de 1805 à 1809.

Mission du Séminaire de Québec chez les Tamarois ou Illinois en Louisiane

---

Le 16 juillet 1698, MM. de Montigny, Davion et St-Côme, munis des autorisations nécessaires par Mgr de St-Valier, quittèrent Québec pour aller jeter les fondements d'une mission sur les rives du Missisipi. Le lieu du principal établissement fut le pays des Tamarois, sur la rive gauche du Missisipi, entre la rivière des Illinois et l'Ohio. MM. de Montigny et Davion, non contents de se dévouer eux-mêmes à cette mission, voulurent encore sacrifier une partie de leurs biens ; ils donnèrent 4,030 lbs. M. Davion fixa sa résidence au fort St-Louis ; M. de St-Côme au fort Natchez, et M. de Montigny chez les Tamarois. Ce dernier était supérieur de toute la mission. L'année suivante, 1699, de nouveaux ouvriers furent envoyés par le Séminaire de Québec, et MM. Bergier, Bouteville et St-Côme, le jeune, (ce dernier n'était pas encore prêtre) vinrent partager les travaux des premiers missionnaires. Malgré la détresse du Séminaire, causée par l'incendie du 15 novembre 1701 MM. de la Vente et Huvé furent envoyés à Mobile, en 1704. M. Nicolas Foucault, en se rendant à Mobile, fut massacré par les sauvages Coulois ou Coroas, en septembre 1702.

En 1707, la mission perdit MM. de St-Côme et Bergier. M. de St-Côme, (Jean-Bte.), fut tué, en 1707, par les Sitimakas, peuple qui habitait la rive droite du Missisipi. Il était âgé de 41 ans. M. Jean Bergier mourut aux Tamarois, en 1707. C'était, dit le P. Gabriel Marest, S. J., un missionnaire d'un vrai mérite et d'une vie très austère.

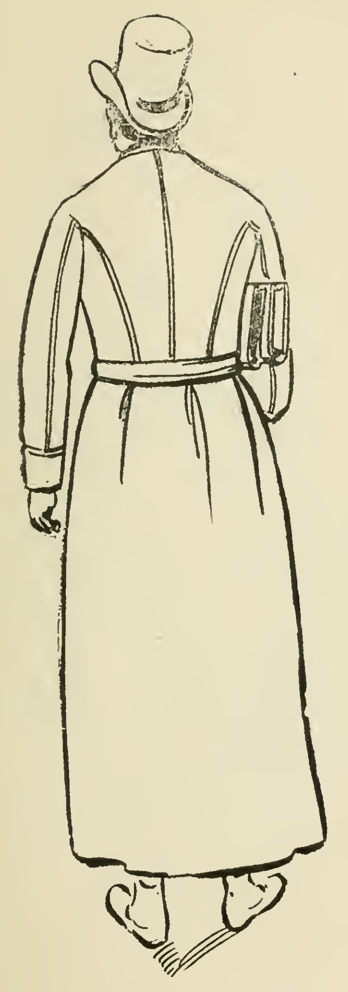
Lorsque le P. de Charlevoix visita la Nouvelle-France, par ordre de la cour, en 1721 et 1722, la mission des Tamarois était desservie par M. Thaumur de la Source, et M. Jean LeMercier. Il parle avec éloge de ces deux escclésiastiques du Séminaire de Québec : " Autrefois mes disciples, dit-il, et qui seraient aujourd'hui mes maîtres." M. Thaumur de la Source, après dix années de mission, revint au Canada, et mourut à Québec, le 4 avril 1731, dans une si grande réputation de sainteté, dit Latour, que tout le peuple, à ses obsèques, allait faire toucher des chapelets à son corps, et déchirait ses habits pour avoir des reliques. M Jean D. Testu, Choctas, en 1703, fut tué en 1718.

Bien qu'endetté de 100,000 lbs, le Séminaire envoya aux Tamarois, en 1730, MM. Gaston et Courrier, deux jeunes hommes pleins de ferveur et d'une très grande espérance, dit Latour, dont l'un fut massacré par les sauvages, (M. Gaston), et l'autre y vit comme un saint jusqu'à y faire des choses qu'on a regardées dans le pays comme des miracles.

En 1750 MM. Mercier, Gagnon et Laurent, du Séminaire, desservaient les cures françaises de Ste-Anne et de la Ste-Famille des Caoquias.

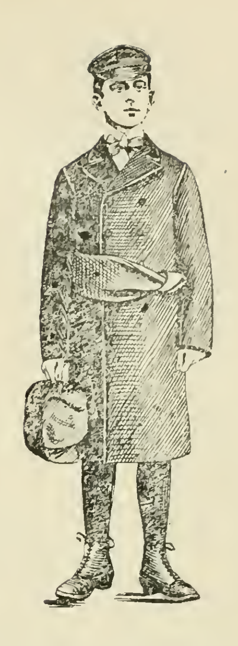
M. Forget Duverger fut le dernier missionnaire envoyé à la Louisiane par le Séminaire de Québec, en 1754. La mort ayant enlevé MM. Gagnon et Laurent vers 1759, M. Forget se trouva seul gardien de la mission de la Ste-Famille, chez les Caoquias.

Les Etats-Unis s'étant déclarés indépendant, le Saint-Siège nom-



L'habit d'écolier du Séminaire, en 1800

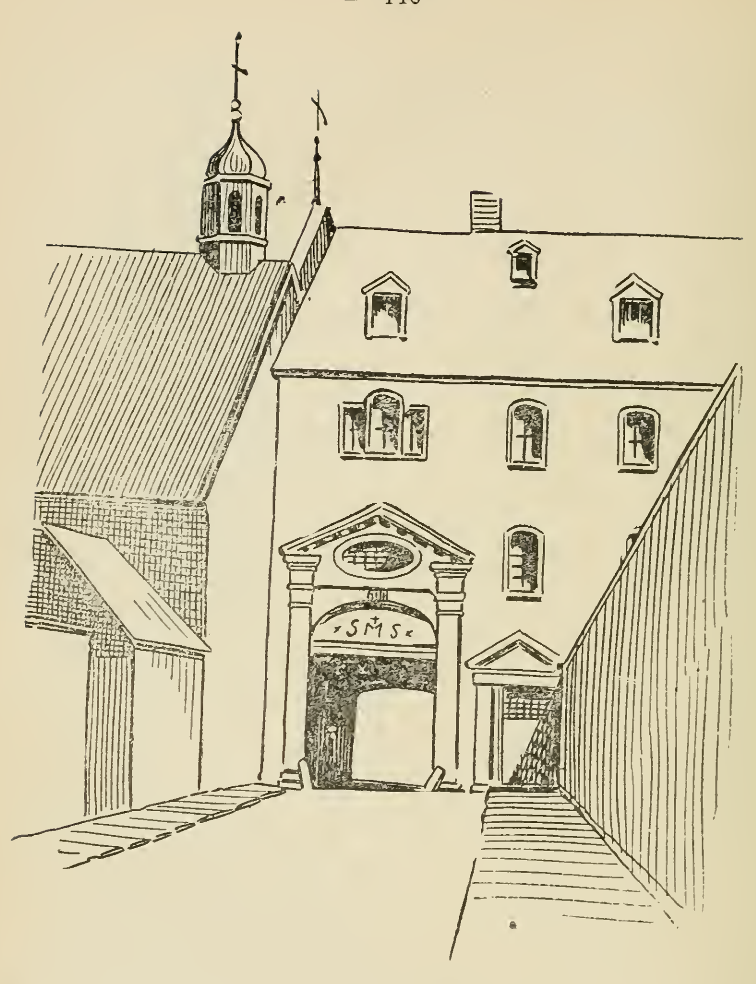
ma un préfet apostolique : les missions de la Lousiane furent soustraites à la juridiction de l'évêque de Québec, et le Séminaire cessa de s'en occuper. Le Séminaire ne put recouvrer les biens qu'il possédait



L'habit d'écolier du Séminaire, en 1900.

dans la Louisiane. Le 6 décembre 1857, les supérieurs et directeurs du Séminaire résolurent de céder à l'évêque d'Alton, tous les droits du Séminaire sur ces biens.

" Le Séminaire ne s'est pas borné à former de bons prêtres pour la colonie, on y travaille encore à former des missionnaires pour les sauvages, ce qu'on a exécuté depuis avec succès chez plusieurs nations, entre autres dans celles des Abénakis, dans l'Acadie, des Tamarois et des Illinois, le long du Mississipi, où l'on entretient toujours plusieurs missionnaires, conformément à une clause du testament de M. de Laval. J'ai vu partir de mon temps les sieurs Gaston et Courrier, deux jeunes hommes pleins de



Entrée principale du Séminaire de Québec et de la deuxième chapelle, bâtie en 1750 et inaugurée en 1753. Cette chapelle a servi d'église paroissiale après la conquête du Canada, de 1759 à 1766, en attendant la reconstruction de la cathédrale, détruite lors du siège de Québec. La chapelle, où l'église du Séminaire est brûlée de fond en comble le 1er janvier 1888, et reconstruite par les soins d'un bienfaiteur, dont nous aurons l'occasion de parler dans la suite.



M. Jérôme Demers. 18e supérieur du Séminaire, de 1815 à 1821, 1824 à 1830 et de 1836 à 1842.

---

ferveur et d'une très grande espérance, dont l'un fut massacré par les sauvages, l'autre y vit comme un saint, jusqu'à y faire des choses qu'on a regardées dans le pays comme des miracles. J'ai vu à Québec le sieur le Riche, qui après avoir été longtemps chez les Abénaquis, et ensuite curé à la campagne, est mort chanoine de la cathédrale, plein de mérite et le sieur Taumur de la Source, qui après plusieurs années de séjour chez les Tamarois, est mort à Québec dons une si grande réputation de sainteté, que tout le peuple, à ses obsèques, allait faire toucher des chapelets à son corps et déchirait ses habits pour avoir des reliques. J'ai cru devoir en passant rendre cette justice à la piété de ces dignes ouvriers."

Mémoires sur la vie de Mgr de Laval, par Latour :

ACADIE

En 1684, M. de Thury, du Séminaire de Quebec, qui désirait de toute son âme se consacrer au salut des infidèles, alla en Acadie, avec le titre de Grand-Vicaire, jeter les fondements de plusieurs missions. A son retour, en 1685, il proposa au Séminaire d'établir trois missions : la première à Ristigouche ; la seconde à la rivière Ste-Croix, aujourd'hui Miramichi ; la troisième à l'île du Cap Breton.

En 1685, M. Thury établit la mission de Miramichi. Et 1677, M. Petit était missionnaire de Port-Royal ; en 1686, Mgr de St-Valier y laissa M. Geoffroy pour le soulager dans ses pénibles missions.

En 1687, M. Thury fonde la mission de Pentagoët ; peu de temps après, M. Claude Trouvé fut envoyé à Chédabouctou.

Le 3 juin 1709, mourut M. Louis Petit, âgé de 80 ans. Il fut longtemps missionnaire en Acadie, fut fait prisonnier par les Anglais et emmené à Boston, où il demeura en captivité jusqu'en 1691.

M. Antoine Gaulin a été pendant plusieurs années le missionnaire des Mickmacs en Acadie ; il revint à Québec, en 1732, pour rétablir sa santé, et y mourut le 7 mars 1744, à l'âge de 66 ans.

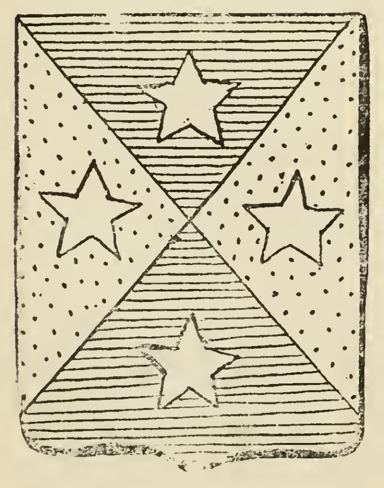
M. Courtin, autre missionnaire de l'Acadie, périt en mer avec tout l'équipage du vaisseau sur lequel il se rendait de Louisbourg à sa mission de Mirleguech.

En 1734, le Séminaire des M. E. de Paris envoya M. de St-Vincent à l'Ile Royale, et en 1735 M. Maillard, jeune prêtre rempli de zèle et de piété, auquel les directeurs rendent toutes sortes de bons témoignages.

M. de Poncy, missionnaire en



M. Antoine Parent, 19e supérieur du Séminaire, de 1821 à 1824, 1830 à 1836 et de 1842 à 1848.



Armes de la famille Parent.

En octobre mil sept cent trente, le Séminaire de Québec devait pour rétablir sa santé.

M. Manack vint en Canada en 1750 et fut destiné aux missions de l'Acadie. En envoyant M. Manack les directeurs de Paris conseillerent fortement aux messieurs du Séminaire de Québec d'élever des jeunes gens de la Louisiane et de l'Acadie, afin d'en faire un jour des missionnaires pour ces pays éloignés.

M. Bigot, missionnaire de 1698 à 1704.

M. Coquard, en 1760.

Acadie, revint à Québec en 1637, 101 814 lbs 9s 2d, sans compter plusieurs petites dettes. Les revenus de ses terres s'élevaient à 7.625 lbs., et ses dépenses annuelles à 16.547 lbs. En cette année, les citoyens de Québec adressèrent au ministre la requête suivante :

" A Mgr le Comte de Maurepas, ministre et secrétaire d'état.

Mgr supplient très humblement les soussignés des différents états du Canada et de la ville de Québec, et prennent la liberté de vous représenter que jusqu'à ce jour, depuis plus de 60 ans, tout le Canada se sent d'une manière particulière, obligé envers le Séminaire de Québec, établi sous le bon plaisir e l'autorité de Louis XIV, de glorieuse mémoire, la colonie leur est redevable de la bonne éducation de la plupart des personnes qui la forment, par le soin qu'il a pris d'élever la jeunesse, elle lui doit ce nombre de prêtres curés et missionnaires, qui avec zèle se sont appliqués comme ceux d'a présent s'appliquent, à desservir la plus grande partie des paroisses et même des missions pour les sauvages, elle doit, par conséquent, ressentir la peine et l'embarras où il se trouve aujourd'hui, à cause des



M. Louis Gingras, 20e supérieur du Séminaire de Québec, de 1848 à 1851.

dettes que tout le monde en ce pays sait avoir été contractées en conséquence des malheurs qui lui sont arrivés ou des pertes considérables qu'il a souffertes, si mieux on aime l'attribuer à la trop grande mais charitable générosité des personnes qui l'ont gouverné jusqu'à présent. Cette communauté est visiblement prête à succomber sous le poids des dites dettes qui l'accab'ent et qui l'empêchent de faire actuellement au pays autant de bien qu'il y en a fait par le passé et qui cependant ne lui en ôtent point le désir ni la volonté, ainsi qu'évidemment il paraît par les efforts qu'ils font tous les jours. C'est pourquoi Mgr, les soussignés vous prient très humblement de vouloir bien, auprès du roi, notre illustre monarque, dont la Nouvelle-France éprouve chaque jour les bontés et libéralités royales honorer d'une protection spéciale et particulière, cette dite communauté.

Québec, 18 octorbe 1730.



M. Lous Jacques Casault, 21e supérieur du Séminaire de Québec, de 1851 à 1860.

DelaTour, Doyen du chapitre, Vic.-Gén. ; Chartier de Lotbinière, archidiacre ; Hazeur, Grand Pénitentier ; Lepage de Ste-Claire : G. de Tonnancourt chanoine ; Dupont, Courval, Grandmenil, Beaudoin, DeLino, 1er con. : Macart, Cugnet, Duplessis Faber Péau, Foucaut, LaRonde Denys, Adhémar de Lantagnac, de S-Vincent, Dufiguier Charest, Riverin, La Chassaigne, Berthelot de Beaucourt, Le Verrier, Chaussegros de Léry, Vaudreuil de Cavagnial, Rigaud de Vaudreuil, Duplessis Faber Péau, Longueuil.

M. DE BRISACIER.

Le zèle pour la conversion des infidèles, engagea M. de Brisacier à entrer au Séminaire des Missions Etrangères de Paris. Ce prêtre vénérable, dont la vie fut une suite non interrompue de bonnes oeuvres, ne pouvant satisfaire son désir de travailler directement au salut des âmes des infidèles, voulut du moins consacrer aux missions tous ses revenus de ses bénéfices. Il était doué de grands talents et refusa plusieurs évêchés que la cour lui offrait. Il exerça la supériorité pendant près de 70 ans. Il mourut à Paris, dans la 94e année de son âge, le 23 mars 1736. Ce saint prêtre rendit les plus grands services au Séminaire des Missions Etrangères de Paris et à celui de Québec.

M. JEAN-HENRI TREMBLAY

Mgr de Laval avait la plus grande estime pour M. Tremblay. Depuis plus de deux ans il avait jeté les yeux sur lui et apprécié sa docilité, sa prudence, sa fermeté, son jugement et sa sagesse. Craignant que le Séminaire de Paris ne changeât sa destination, il se hata de l'envoyer à Québec.

“ C'est un sujet précieux, écrivait Mgr de Laval à M. Dudouyt, qu'il faut former avec tout le soin possible. Sa santé est délicate, il faut user de précaution avant de le mettre dans un emploi ou le poêle est capable de ruiner les meilleures et les plus fortes complexions.”

M. Jean-Henri Tremblay vint en Canada en 1687. Mgr de St-Valier l'ordonna prêtre dans la chapelle des Ursulines, en 1689. Mgr de Laval, voulant participer à la joie de cette fête, assista à l'ordination de M. Tremblay, après laquelle l'ordre du diaconat fut conféré à M. Doucet.

Quel beau et consolant spectacle pour un pays nouveau. Deux évêques et dix-huit prêtres étaient là réunis ainsi que de nombreux



M. Elzéar Alexandre Taschereau, 22e supérieur du Séminaire de Québec, de 1860 à 1866, et de 1869 à 1871, (évêque de Québec en 1871.)

enfants de choeur, qui aspiraient déjà à la sublime dignité du sacerdoce.

Il repassa en France en 1692, et fut le procureur du Séminaire de Québc, depuis cette époque jusqu'à sa mort, en 1741. Il s'acquitta de cet important office avec un talent et un zèle extraordinaire. Il donna 20,000 lbs au Séminaire en 1729, et y ajouta encore mille francs. Il s'opposa fortement,, vers 1730, au projet de M. de St-Ferréol qui avait conçu le dessein de vendre les biens donnés au Séminaire de Québec par Mgr de Laval. " Vous me demandez conseil, écrivait M. Tremblay, et je n'en ai qu'un général à vous donner qui est de ne point vendre la Côte dè Beaupré, l'Ile Jésus, ni même la Canardière qu'on dit être nécessaire à la subsistance de la Maison. Si absolument il fallait aliéner quelque chose, j'aimerais mieux que ce fut la Baie St-Paul, et encore s'il fallait absolument, l'Ange-Gardien et le moulin du Petit Pré." Pendant toute son administration, il rendit au Séminaire de Québec les services les plus signalés. Il mourut à Paris, âgé de 76 ans.

M. FRS-ELZEAR VALLIER

M. Vallier vint en Canada avec Mgr Dosquet, le 23 août 1729. Ce prelat qui connaissait son grand mérite, avait engagé MM. les directeurs de Paris à le céder au Séminaire de Québec. Mgr le coadjuteur propose au roi de nommer M. Vallier Théologal. " C'est, dit-il, le meilleur sujet que je connaisse. Il a un esprit supérieur, des talents extraordinaires pour les sciences et justement celui de se faire aimer de tout le monde. Il a fait sa philosophie à douze ans, et a enseigné dès son enfance."

Son mérite était bien au-dessus de ces éloges. Le Séminaire dut en grande partie le bon ordre de son temporel à l'activité et à la sage administration de cet homme vraiment supérieur. Par sa sagesse et par sa piété, la régularité la plus parfaite régna dans le Séminaire de Québec ; les pensionnaires devenaient chaque jour plus nombreux, et ils croissaient " en sagesse et en grâces devant Dieu et devant les hommes." Il mourut le 16 janvier 1747, n'ayant que 39 ans et six mois. Cette perte était immense pour le Séminaire, et bien difficile à réparer.

M. CHS DE GLANDELET

M. Charles de Glandelet vint en Canada en 1675, et travailla pendant 50 ans au Séminaire. Il fut le premier théologal du chapitre,



M. Michel Edouard Méthot, 23e supérieur du Séminaire de Québec, de 1866 à 1869, de 1880 à 1883 et de 1886 à 1887.

---

et doyen de ce corps, le 4 décembre 1700 ; supérieur et confesseur des Ursulines ; le premier desservant de l'église succursale de la Basse-Ville, et supérieur du Séminaire. Il donna au Séminaire 8.000 lbs. Il mourut aux Trois-Rivières, en juin 1725, âgé de 80 ans.

M. JEAN GUYON

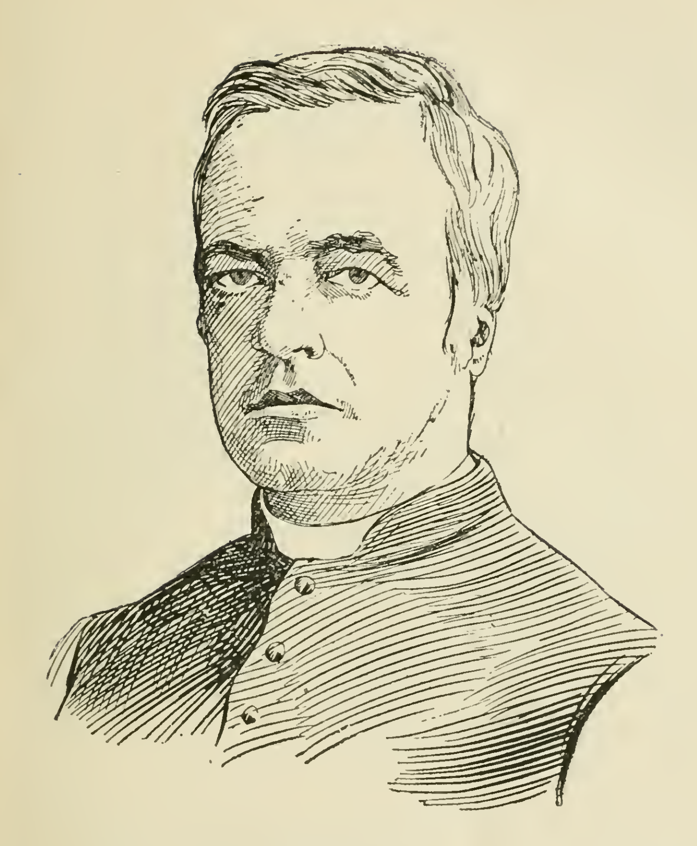
M. Jean Guyon, chanoine et prêtre du Séminaire, mourut à Paris, le 10 janvier 1687.

Mgr de Laval fait de grands éloges de ce saint prêtre : " L'on peut dire que selon l'usage commun de parler, c'est une perte très considérable pour le Canada. Tous les talents que Dieu lui avait donnés. l'avaient rendu capable de rendre de grands services." Mais il nous a voulu faire connaître qu'il n'a besoin de personne. Nous devons lui donner de véritables marques de la charité et amour que nous avons eus pour lui en ce monde, par les secours de nos prières. Il a fait une mort très-chrétienne et donné des marques d'une grande confiance en la Très Saint Vierge. Monseigneur, me dit-il, ces malheureux démons voulaient que j'abandonnasse la Très Sainte Vierge, mais on mettrait toute ma chair en morceaux, plutôt que de la quitter..." M. Guyon était natif du Château-Richer. et était entré au Séminaire de Québec, le 3 septembre 1671, étant âgé alors de douze ans. Il mourut à l'âge de 28 ans, après dix ou douze jours d'une fièvre continue qui se portait principalement à la tête.

" Le Séminaire de Québec a été fondé et doté par M. François De Laval de Montmorency, premier évêque du Canada."

M. Jérome Demers naquit à St-Nicolas, le 1er août 1774. Après avoir fait ses classes au Séminaire de Québec jusqu'en cinquième, il alla continuer ses études à Montréal, et fit ses mathématiques sous M. Bossu, plus tard prêtre du Séminaire de Québec. En 1795, il étudia quelque temps l'arpentage sous Jérémiah McCarthy ; mais Dieu l'appelant à l'état ecclésiastique, il entra au Grand Séminaire. Ordonné prêtre le 24 août 1798, il fut agrégé le 11 août 1799, et nommé directeur en août 1800. Il rédigea plusieurs traités sur la chimie, la physique, l'architecture et l'astronomie, etc., pour l'usage des élèves du Grand et du Petit Séminaire. En 1835, il publia en latin un traité élémentaire de philosophie.

Le 7 juin 1835, il fut nommé vicaire général du diocèse de Québec. Il a été supérieur pendant dix-huit ans. Pendant les cinquante-



M. Thomas Etienne Hamel, 24e supérieur du Séminaire de Québec, de 1871 à 1880 et de 1863 à 1866. Mgr Hamel est bibliothécaire de l'Université-Laval.

cinq années qu'il a passées dans cette maison, il a presque constamment professé, soit la théologie, soit les humanités ou la philosophie. Il est décédé le 17 mai 1853.

M. Jean Holmes est né à Windsor, dans l'Etat de Vermont, E.-U., de parents protestants, le 7 février 1779. Il étudia au collège de Darmouth, à Hanover, sur le Connecticut. Son père ayant quitté Hanover, emmena son fils avec lui à Colebrook, New-Hampshire. Pendant quelque temps, M. J. Holmes s'occupa aux travaux de l'agriculture, mais désirant compléter ses études il quitta secrètement, au milieu de la nuit, la maison paternelle, et après plusieurs jours de marche dans les bois, il arriva assez heureusement à Sherbrooke, à la fin de 1815. Il s'engagea chez un tanneur, où il demeura pendant cinq ou six mois. M. Burroughs,



Mgr Benjamin Paquet, 25e supérieur du Séminaire de Québec, de 1887 à 1893.

qui faisait alors l'école aux Trois-Rivières, ayant été au printemps de 1815 se promener à Sherbrooke, chez le bourgeois de M. Holmes, remarqua ce jeune homme, et voyant qu'il était instruit, demanda à son ami s'il pouvait le lui céder, pour l'aider dans son école. "Bien volontiers, s'il le veut, lui dit-il, car je le crois plus propre à faire l'école qu'à passer des peaux."

Le jeune Holmes se rendit aux Trois-Rivières, où il aida M. Burroughs jusqu'à l'époque des vacances. A l'examen général, M. l'abbé Ecuier, curé de Yamachiche, fut vivement frappé de l'intelligence de ce jeune homme et exprima à M. Burroughs le désir de se charger de son éducation, dans l'espérance de le convertir à la foi catholique. Pour avoir un prétexte de le retirer chez lui. M. Ecuier le mit en apprentissage chez un boulanger des Trois-Rivières, et trois mois après, il le reçut dans sa maison, en qualité de boulanger. C'est à Yamachiche qu'il s'est con-

verti et qu'il a reçu le baptême le 3 mai 1817.

" Le trois de mai mil huit cent dix-sept, par nous prêtre soussigné curé de Sainte-Anne d'Yamachiche, district des Trois-Rivières, dans la province du Bas-Canada, a été conféré le baptême des adultes, à Jean Holmes, âgé de dix-huit ans et trois mois moins quatre jours, né à Windsor, dans l'état de Vermont ; du légitime mariage de Jean Holmes, cultivateur, résidant à Colebrook en nouvelle Hampshire, et de défunte Anne Bugbee. Le parrain a été nous curé soussigné, et la marraine, demoiselle Louise Dufour, qui a signé le présent acte avec le nouveau baptisé."

Signé : " Marie-Louise Dufour, Jean Holmes, Ecuier, prêtre."

Quelque temps après, il entra au collège de Montréal, pour y faire ses deux années de philosophie. Il a pris la soutane en 1819 et n'a été tonsuré qu'en 1820. Il professa quelque temps la philosophie à Nicolet. C'est de Nicolet, en 1820 qu'il écrivit pour la première fois à son père, qui ignorait entièrement où était son fils. Au printemps de cette même année, son père, qui possédait une grande et riche ferme au New-Hampshire, vint à Nicolet avec deux chevaux sellés, dont un pour son fils, qu'il espérait ramener avec lui à Colebrook. M. Holmes fut inébranlable dans sa résolution, et son père ne pouvant réussir dans son dessein, lui laissa le cheval qu'il avait emmené pour son retour. En 1822, M. Holmes alla visiter sa famille à Colebrook. Messire L. M. Brassard, aujourd'hui curé de St-Roch de l'Achigan, qui a eu l'obligeance de me fournir ces notes sur son ami, était son compagnon de voyage. Ordonné prêtre le 5 août 1823, il fut successivement vicaire de Berthier, district de Montréal, et missionnaire des Townships de l'Est, à Drummondville. Il entra au Séminaire de Québec en 1827, fut agrégé en 1828, et élu directeur l'année suivante. Outre plusieurs traités élémentaires qu'il a rédigés pour les classes, il a publié un traité de géographie qui est regardé comme le meilleur ouvrage qui existe en ce genre. De tous ses discours, qui ont rendu son nom si célèbre, il ne reste de lui que les six "Conférences de Notre-Dame de Québec." Il est décédé le 18 juin 1852, à l'Ancienne-Lorette, où il s'était retiré depuis un an et demi pour sa santé.



Mgr J. Clovis K. Laflamme, 26e supérieur du Séminaire de Québec, de 1893 à 1899.

Liste des prêtres et autres personnes qui sont inhumées dans la chapelle du Séminaire, laquelle liste est dûe à l'obligeance de M. l'abbé A. Rhéaume :

M. Jean Chevalier, curé de la Rivière-Ouelle, le 6 février 1766, âgé de 68 ans.

M. Jean-Félix Récher, le 17 mars 1768, âgé de 44 ans et 3 mois.

M. Jean-Baptiste Amiot, le 6 juin 1769, âgé de 51 ans, négociant et ancien marguillier, et bienfaiteur du Séminaire.

M. André-Mathurin-Joseph Jacreau. ancien supérieur, le 24 juillet 1772, âgé de 74 ans.

M. Urbain Boiret, le 5 novembre 1774, ancien supérieur du Séminaire.

M. Jean-Marie Brassard, frère donné, le 7 janvier 1775, âgé de 79 ans. Il avait son jardin de légumes voisin de la chapelle, où est la succursale de la Banque de Québec aujourd'hui.

M. Boisseau en février 1775, âgé de 71 ans et 2 mois. Il est bien probable que c'était Nicolas Boisseau, secrétaire en chef du Conseil.

M. Paul-Ambroise Bédard, prêtre, le 29 octobre 1780, âgé de 26 ans.

M. Thomas-Laurent Bédard, an-



Mgr Olivier E. Mathieu, supérieur actuel du Séminaire de Québec, de 1899.....

cien supérieur, prêtre, le 29 mai 1795, âgé de 48 ans.

M. Henri-François Gravé, prêtre, ancien supérieur, V. G., le 6 février 1802, âgé de 71 ans et 8 mois.

M. Jean-Baptiste Lahaille, prêtre, ancien supérieur, le 25 mai 1809, âgé de 58 ans.

L'honorable François Baby, le 9 octobre 1820, âgé de 87 ans.

M. Antoine-Bernardin Robert, ancien supérieur, le 13 janvier 1826, âgé de 69 ans.

M. William Sax, le 15 avril 1834, âgé de 20 ans, (élève).

M. Jean Holmes, prêtre, le 21 juin 1852, âgé de 53 ans et 4 mois.

M. Jérome Demers, ancien supérieur, le 21 mai 1853, âgé de 78 ans et 9 mois.

M. Antoine Parent, ancien supérieur, le 14 février 1855, âgé de 69 ans et 3 mois.

M. Léon Gingras, prêtre, le 28 août 1863, âgé de 52 ans, décédé à Paris, le 18 février 1860.

M. Louis-Jacques Casault, ancien supérieur, le 8 mai 1862, âgé de 53 ans et 10 mois.

M. Louis Gingras, ancien supé-



M. Pierre Roussel, directeur, et bienfaiteur du Séminaire. M. Roussel a donné $12,000 pour finir l'intérieur de la nouvelle Eglise du Séminaire et d'autres fortes sommes pour les ornements.

rieur, le 9 mars 1866, âgé de 69 ans et 6 mois.

M. Henri-Alphonse-Eugène Méthot, prêtre, le 20 avril 1867, âgé de 30 ans.

M. Charles-Honoré Lagerdière prêtre, le 14 mars 1873, âgé de 46 ans et 5 mois.

M. Marie-Ernest-Léon-Philippe Audet, prêtre, le 17 mai 1876, âgé de 30 ans et 6 mois.

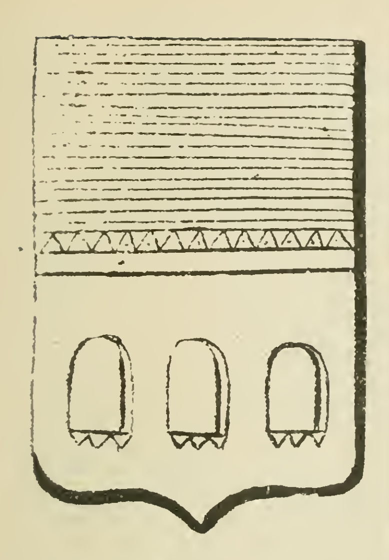
M. Louis-Ovide Brunet, prêtre, le 5 octobre 1876, âgé de 50 ans.

M. Louis-Frs-Napoléon Maingui, prêtre, le 26 mars 1878, âgé de 39 ans et 9 mois.

Mgr François de Laval, premier évêque de Québec, décédé le 6 mai 1708, âgé de 86 ans, tranféré de la cathédrale au Séminaire, le 23 mai 1878.

M. Jean-François Baillargé, prêtre, le 7 octobre 1880, âgé de 81 ans et 6 mois et 24 jours.

M. Pierre Lagacé prêtre, le 9 décembre 1884, âgé de 54 ans.



Armes de Mgr de Pontbriand

M. Louis Beaudet, prêtre, le 23 mai 1891, âgé de 60 ans et 9 mois.

M. Michel-Edouard Méthot, ancien supérieur, le 9 février 1892, âgé de 65 ans et 6 mois.

M. Louis-Gonzague Baillargé, bienfaiteur, le 23 mars 1896, âgé de 88 ans et 1 mois.

Mgr Benjamin Paquet, ancien supérieur, le 1er mars 1900, âgé de 68 ans.

Mgr Cyprien Tanguay, décédé à Ottawa le 28 avril 1902, âgé de 83 ans, et inhumé dans la chapelle du Séminaire de Québec le 2 mai suivant.

M. Ruelle, probablement dépensier ou maître d'hôtel du Séminaire, enterré vers 1771-5, voir livre du Sault au Matelot, Cencier.

Une boîte d'ossements est déposée dans la voûte, sur laquelle est écrit : Ossements de nos anciens.



La Chapelle du Petit-Cap.

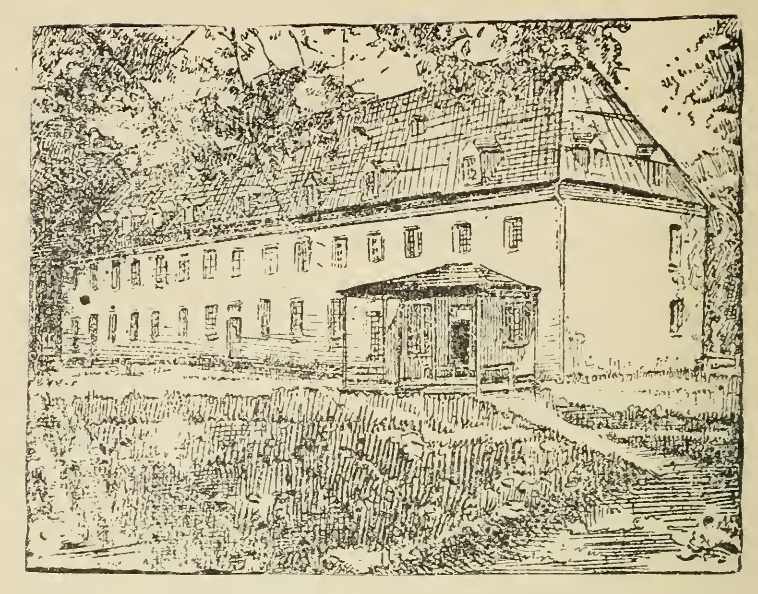
Liste des prêtres du Séminaire, d'après l'Annuaire de 1901-1902

Supérieur.—Mgr O. E. Mathieu.

Directeurs.—Mgr Thomas-Etienne Hamel, M. Pierre Roussel, Mgr J. C. K. Laflamme, M. Cléophas Gagnon, M. C. Edmond Paradis. M. Arthur Marchand.

Agrégés.—M. Anselme Rhéaume, M. Louis-Adolphe Paquet, M. Ernest Nadeau, M. Tancrède-J. Paquet, M. Amédée Gosselin, M. François Pelletier, M. Pierre Hubert, M. Napoléon Gariépy, M. S.-Alfred Lortie, M. Alfred Paré, M. Philias Fillion.

Prêtres auxiliaires.—M. Albert Dion, M. Joseph Gignac, M. Henri Simard, M. Camille Roy, M. P. Chrysologue Desrochers, M. Emery Grandbois, M. Alexandre Lepage, M. Napoléon Pouliot, M. Odilon Savard, M. Emilien Pichette, M. Joseph Donaldson, M. Elzéar Voyer, M. Adolphe Garneau, M. Roméo Guimont, M. Antoine Huot, M. Joseph A. E. Mercier, M. Arthur F. O. Lapointe, M. Jos.-Rom. Pelletier, M. Albert Aubert, M. Odilon Gosselin, M. Léonidas Lemay, M. J. Arthur Robert.



CHATEAU BELLEVUE A ST-JOACHIM.

(De l'Abeille, 1849)

Cette paroisse est située au pied du Cap Tourmente, dans une plaine très fertile, bornée au nord par une rangée de montagnes escarpées, à l'ouest par la rivière Ste-Anne et au sud par le fleuve St-Laurent. Plusieurs ruisseaux qui descendent des montagnes en formant de jolies cascades, arrosent ces belles prairies au milieu desquelles ils serpentent et entretiennent une douce fraîcheur. On distingue entre les autres la rivièree "Friponne", qui fait marcher un moulin à scie et coule entre une double rangée de beaux ormes ; le ruisseau de la "Petite Ferme", qui s'élargit en un étang très poissonneux ; la rivière "Marsolet", sur laquelle on voit encore un débris de pont en pierres construit par Champlain ; et enfin la rivière "Blondel" qui se vante d'être navigable pour les bateaux plats jusqu'à une certaine distance de son embouchure. De vastes grèves que la mer basse laisse à sec sont couvertes d'une espèce de foin marin, excellente nourriture pour les animaux domestiques. La chasse y est abondante, et certaines saisons de l'année amènent dans les pêches une grande quantité d'anguilles et d'autres poissons.

Lorsque Jacques-Cartier vint, le 7 septembre 1535, mouiller entre l'Ile d'Orléans et la "terre du nord", des sauvages vinrent de St-Joachim lui apporter de beaux melons, des anguilles et trois boisseaux de gros "mil", c'est-à-dire de blé-d'inde.

L'Immortel Champlain, fondateur de Québec, avait remarqué en passant les belles grèves de St-Joachim et une prairie naturelle



M. Edmond Paradis, un des directeurs.

sur les bords de la rivière "Marsolet". Les difficultés qu'il éprouva et les voyages qu'il fît pour reconnaître le pays, l'empêchèrent pendant longtemps de se livrer à l'agriculture comme il l'aurait désiré. Enfin, en 1623 au mois d'août, il alla visiter lui-même, avec le "Sieur de Caen" les prairies naturelles du Cap Tourmente. La beauté et la fertilité du lieu l'engagèrent à y former un établissement.

" Je choisis dit-il, un lieu où est un petit ruisseau et de pleine mer, où les barques et les chaloupes peuvent aborder, auquel joignant, il y a une prairie de demie lieue de long et davantage, de l'autre est un bois qui va jusqu'au pied du Cap Tourmente, lequel est diversifié de plusieurs sortes de bois, comme de chesnes, ormes, fresnes, bouleaux, noyers' pommiers sauvages et force lambruches de vignes' puis cèdres et sapins ; le lieu de soi est fort agréable où la chasse du gibier, en sa saison, est fort abondante.



M. Pierre Hébert, Ex-directeur.

Il y traça (juillet 1626) un petit fort pour protéger ses travailleurs. "Sa figure est selon l'assise du lieu que je ménageai, avec deux petits demy bastions bien flanqués et le reste c'est la montagne, n'y ayant que cet avenue du côté de la terre, qui est difficile à approcher avec le canon qu'il faut monter 18 à 20 toises et hors de mine, à cause de la dureté du rocher, ne pouvant y faire de fossé qu'avec une extrême peine.. il était fortifié de fascines, terre, gazons et bois, ainsi qu'autrefois j'avais vu pratiquer, qui étaient de très bonnes forteresses : attendant qu'un jour on le fit revêtir de pierre à chaux et à sable qui n'y manquent point ; commandant sur l'habitation et sur le travers de la rivière."

Il y bâtit encore une étable de 60 pieds sur 20 de large et deux corps de logis, chacun de 18 pieds sur 15 en bois et en terre à la façon des villages de la Normandie. Champlain laissa à ce poste huit personnes avec un P. Récollet, pour y avoir soin des établissements de la côte et des sauvages qui fréquentaient ce lieu. Quelques années après, (1628), tout fût brûlé et pillé par un envoyé de "David Kertk" amiral anglais, resté à Tadoussac, avec sa flotte.

En 1632, le Canada fut rendu à la France, ou plutôt à la "Compagnie des Cent Associés", qui con-

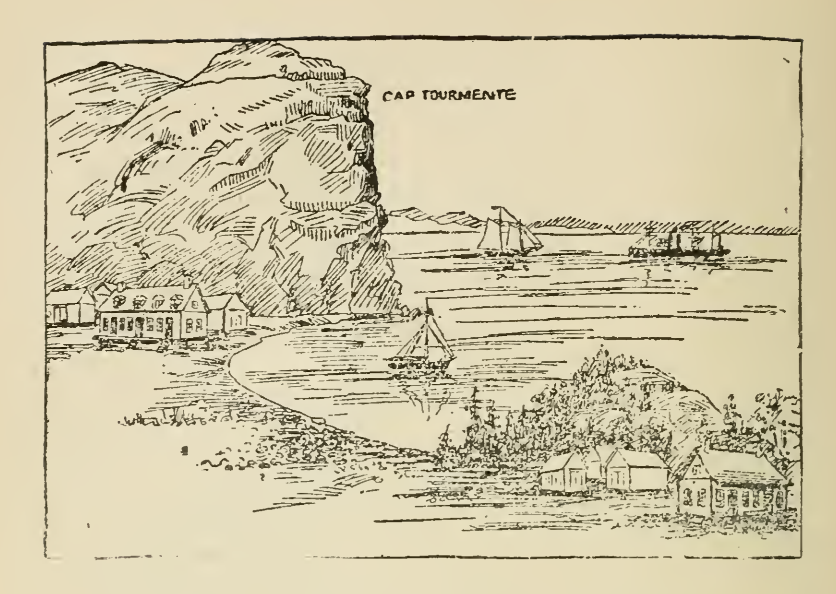
céda (15 janvier 1636) la côte de Beaupre avec les domaines, au "Sieur Cheffault de la Regnardière". Ce dernier forma une société dans le but d'établir la côte, mais elle ne réussit pas et négligea entièrement la seigneurie. Mgr de Laval acheta toutes les parts les unes après les autres, ainsi que l'Ile d'Orléans, qui était devenue la propriété de la même compagnie. Il commença dès lors à établir la "Grande Ferme", et dans le même temps qu'il ouvrait à Québec le Petit Séminaire destiné à recruter le clergé, il fondait au pied du Cap Tourmente une espèce de ferme modèle, où les jeunes gens qui paraissaient moins propres aux études classiques, apprenaient à lire, à écrire et à chiffrer, tout en s'appliquant aux travaux de la terre et à différents métiers. Le zélé prélat comprenait la salutaire influence que ne manqueraient pas d'exercer dans un nouveau pays, des pères de famille élevés dans la piété et doués d'une certaine éducation.

Mgr de Saint-Valier, son successeur voulut (1685) donner plus de portée à cet établissement et, secondé par le "Marquis de Denonville", qui accorda 4,000 livres, il engagea le Séminaire à donner une éducation classique à 19 jeunes gens sur 31 qu'on y élevait. M. Louis Soumande, chanoine de Québec déjà chargé de desservir la côte depuis la Baie Saint-Paul jusqu'au Château Richer, en eût la direction et fut assisté par Monsieur Denys, auquel on venait de donner la soutane.

L'éablissement, détourné de sa destination primitive, ne répondit pas aux espérances qu'il avait d'abord fait concevoir. Aussi, Mgr de Laval étant revenu de France en 1688, après un séjour de quatre années, chercha-t-il à le remettre sur l'ancien pied. Il y rassembla un bon nombre de jeunes gens, la plupart de la campagne, pour les appliquer comme autrefois à des travaux dans lesquels ils montraient une grande dextérité. Leurs jours s'écoulaient paisiblement, partagés entre le pieux exercices, quelques études assez courtes, et travaux des champs ou de différents métiers les plus nécessaires au pays.

Tout à coup le cri de la guerre vint retentir à leurs oreilles. Au mois de juin 1690 on annonça qu'une flotte anglaise était en route pour s'emparer du Canada. Jalouse de témoigner sa vigueur et son intrépidité, la jeunesse du Cap Tourmente sollicite avec instance et obtient la permission de venir s'opposer aux ennemis de la patrie. Endurcis par les travaux, habitués à la chasse, ils aidèrent le brave Monsieur de Saint-Denis à empêcher les envahisseurs de débarquer sur les battures de Beauport, et, dans un engagement décisif, ils s'emparèrent de six canons, dont ils emportèrent deux, à Saint-Joachim, en laissant trois à Québec et le dernier à M. de Saint-Denis (octobre 1690).

Hâtons-nous de dire que les écoliers de Québec ne voulurent pas rester en arrière de ceux de Saint-Joachim et qu'ils se tinrent au poste où les appelaient l'honneur et la patrie. Moins heureux que leurs frères du Cap Tourmente, qui n'eurent pas de blessés, ils perdirent un de leurs compagnons, qui mourut le 16 novembre des suites d'une blessure au bras en harcelant les Anglais, la veille de leur départ. Son nom



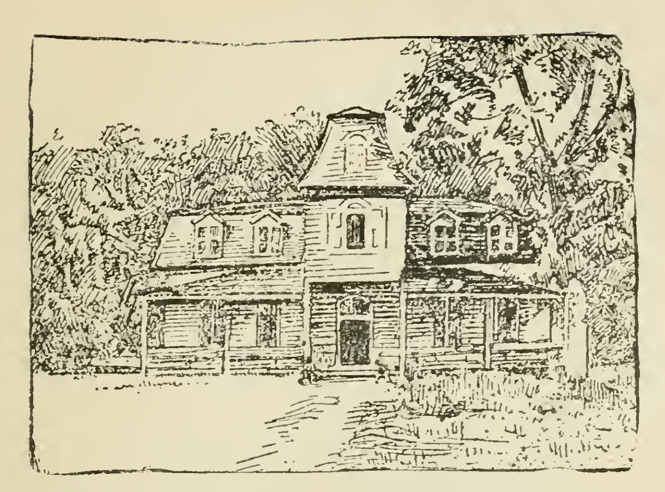
Vue générale du Cap-Tourmente et du Petit-Cap.

était Pierre Maufils, étudiant en philosophie, âgé de 23 ans.

Au mois de février suivant (1691), Mgr de Laval se retira à St-Joachim pour s'y reposer des fatigues et des inquiétudes que lui avait causées cette guerre. Là, il suivait avec intérêt les travaux et les progrès de cette jeunesse pour laquelle il faisait tant de sacrifices. Il s'occupa durant son séjour de faire construire de nouveaux logements et des bâtiments en pierre, dont on peut encore aujourd'hui admirer la grandeur et l'étonnante solidité.

Monsieur de la Poterie, qui visita le Canada vers 1700, donne la description suivante de cet établissement (Tom. I, page 212) : "Le domaine est de deux lieues, il consiste en prairies de bois et a une lieue de terre labourabl. J'y ai vu un très beau château de erre de taille, c'est-à-dire, de pierres d'assez grande dimension et fendues avec assez de soin pour n'avoir pas besoin d'être revêtues de mortier en dehors, de 150 pieds de long, qui a coûté 70.000 livres à bâtir. La grange et les étables sont de la même grandeur. Il parait une muraille de 600 pieds de face sur deux d'épaisseur, qui n'est pas encore finie. On ne voit plus que les fondements de cette muraille. Le fermier actuel, Pierre Fortin, dit avoir appris de son père et de son grand'père qui avait été élevé sur cette ferme que ce mur avait été interrompu par ordre du roi de France qui craignait qu'on ne voulut faire une forteresse de cette métairie. Cette tradition n'a d'autres fondement que la désapprobation des directeurs du Séminaire des Missionnaires des Missions Etrangères de Paris qui jugèrent avec raison qu'une telle dépense était entièrement inutile. Tous ces bâtiments sont estimés à 50.000 écus (150,000 francs). Les pâturages y sont admirables. On y compte 350 bêtes à cornes."

Pour éterniser au pied du Cap Tourmente, comme à Québec, le souvenir



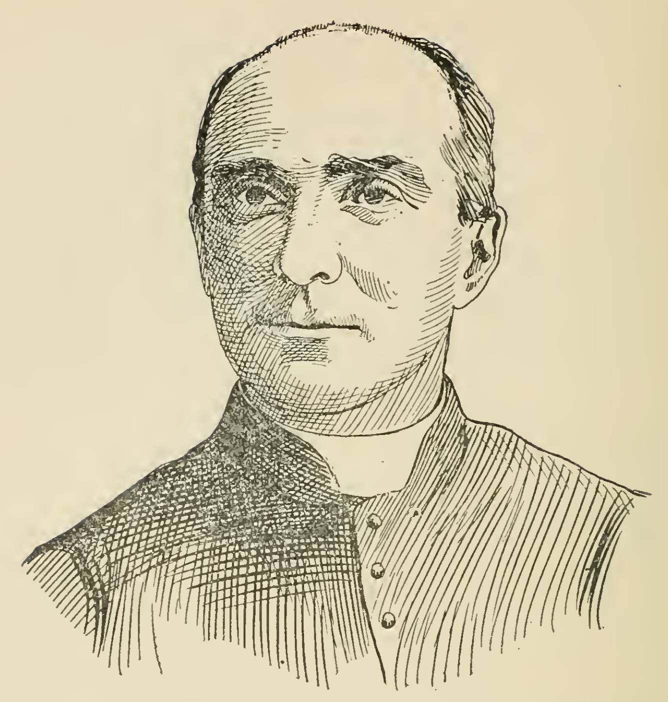
Liesse, où se trouvent la salle de récréation et le dortoir des écoliers

de sa sollicitude en faveur de la jeunesse canadienne, Mgr de Laval résolut de fonder 6 pensions à St-Joachim. Lorsqu'il donna au Séminaire tous ses biens, en 1680, il s'était réservé le pouvoir de porter de 8 à 10 les pensions qu'il avait d'abord fondées dans le Petit Séminaire de Québec. Il convint avec les directeurs que ces pensions seraient appliquées à des élèves de St-Joachim, au nombre de 6, parce qu'on les traitait avec moins de dépense. Ces enfants dit le contrat, (8 juin 1693) doivent être du pays, de bonnes moeurs, propres au travail : ils seront choisis par les supérieurs et directeurs, pour être nourris entretenus et instruits aux bonnes moeurs, à la piété, à lire, à écrire, et formés au travail ou à quelqu'un des métiers qui s'y exercent, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 18 ans, auquel âge ils sont capables de gagner leur vie, être pris à gage et n'être plus à charge du Séminaire. Le Séminaire devra en outre nourrir et entretenir avec eux une personne capable de les nourrir et instruire... il aura aussi la liberté de prendre des enfants pour élever au travail au lieu des étudiants (du Petit Séminaire de Québec), dans la même proportion de 6 pour 4. En tout cela, ne sera tenu de consulter que le Séminaire de Paris."

Cet exemple trouva un imitateur dans M. Soumande, directeur de l'établissement. Le 17 juin de la même année, ce zélé prêtre "ayant considéré l'avantage et le bien spirituel et temporel que retirent les pauvres enfants de ce pays que le Séminaire de Québec fait élever en sa terre du Cap Tourmente, tant par l'éducation, piété, instruction de lettres et bonnes moeurs qui leur y sont données, que par les travaux qu'ils y apprennent pour le bien de l'établissement " fonda trois pensions à perpétuité aux mêmes conditions que Mgr de Laval.

Il donna d'abord 8 mille livres, auxquelles il en ajouta 4,000 en 1695 à la seule condition que tous les élèves du Cap Tourmente diraient chaque jour en commun le Petit Office de l'Immaculée-Conception.

En 1701, il donna encore 8,000 livres pour fonder un maître et engager le Séminaire à faire instruire les



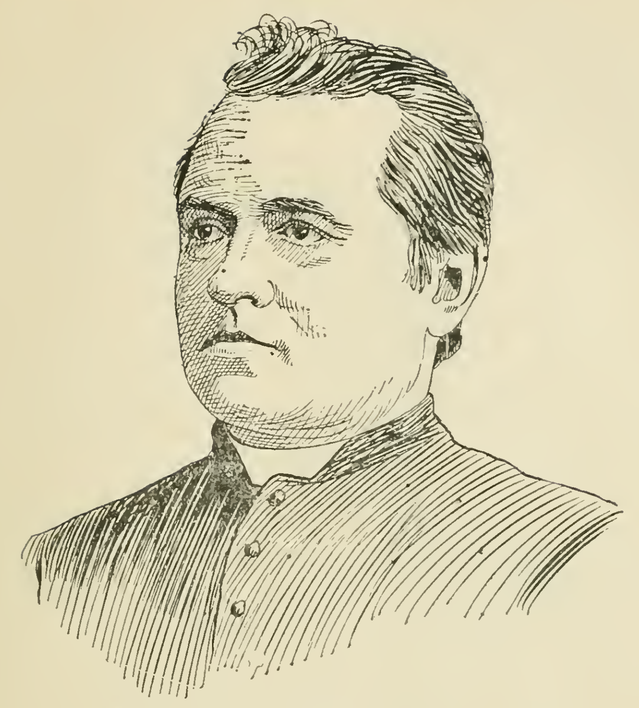
M. Ernest Naleau, directeur actuel du Petit Séminaire.

trois élèves, fondés en 1693, dans un commencement d'humanités afin qu'ils devinssent propres à être maîtres d'école. Voilà bien la "première Ecole Normale du Canada". Cette nouvelle fondation fut hypothéquée spécialement sur les fonds du Petit-Pré. L'année suivante ayant considéré qu'il y avait dans le pays encore plus besoin de prêtres que de maîtres, et qu'il était très difficile d'en avoir de France, il fut convenu, le 27 septembre 1701, qu'au lieu de trois enfants le Séminaire ne serait tenu d'en élever que deux qui seraient instruits et poussés aux études jusqu'à l'état ecclésiastique exclusivement.

Ce vertueux prêtre mourut le 19 avril 1705 à l'Hôtel-Dieu. Des lettres du temps disent qu'il était un habile architecte que l'on consultait dans tout le pays.

L'incendie du Séminaire de Québec en 1701, obligea de réduire à 6 le nombre des élèves de Saint-Joachim, parce que le Séminaire avait besoin de toutes ses ressources pour se relever. Dès que l'édifice eût été réparé, Mgr de Laval qui aimait un peu trop à bâtir, songea à jeter au Château-Richer les fondements de deux nouvelles maisons très vastes. L'une était destinée aux Soeurs de la Congrégation et pouvait loger 40 pensionnaires.

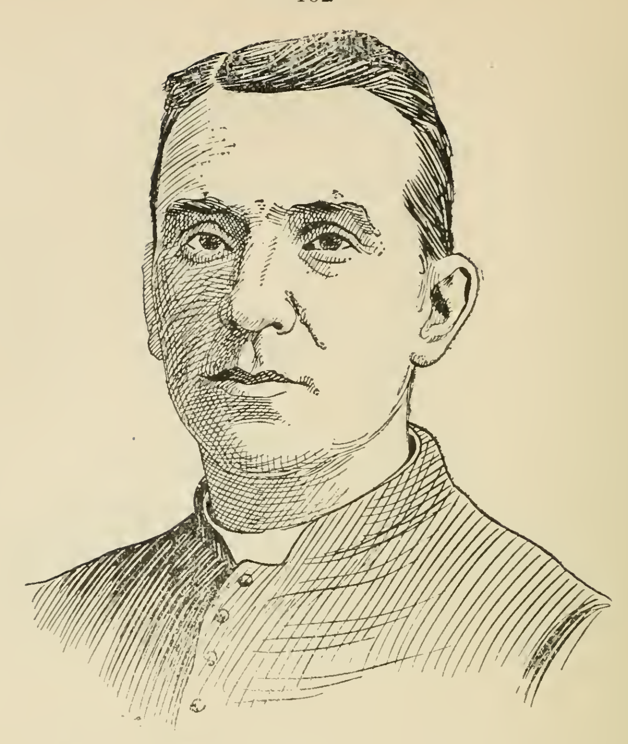
L'autre édifice qui devait même avoir 150 pieds de long serait devenu le séjour des élèves du Cap Tourmente. Mgr de Laval pensait qu'ils y seraient plus à portée de la ville et dans un endroit plus sain à cause de



M. Cléophas Gagnon, directeur.

son élévation. L'ouvrage fut interrompu par le second incendie du Séminaire en 1705 ; et la mort de Mgr de Laval arrivé trois ans après, le fit abandonner pour toujours. On en voit encore les fondations près de l'église du Château-Richer.

Le pensionnat du Cap Tourmente, privé de l'appui de Mgr de Laval, ne fit que languir jusqu'en 1715. Le défaut de maître et de moyens, la difficulté de faire faire des études à certains élèves tandis que les autres apprenaient des métiers ou travaillaient à la terre forcèrent les directeurs à fermer. Tous ces enfants furent renvoyés à l'exception de quatre que l'on jugeait propres à faires leurs études et avec l'avis du Séminaire de Paris selon les actes de fondation. les pensions furent transférées à Québec. Plusieurs faits consignés dans les annales du Petit Séminaire, prouvent que les pensionnaires de Québec allaient passer leurs vacances à Saint-Joachim. Dominique Migeon, âgé de 11 ans se noya devant le Château-Richer, en tombant de la barque qui conduisait les écoliers au Cap Tourmente, pour les vacances de (1692). En 1705, lors de l'incendie du Séminaire, les élèves étaient à Saint-Joachim. Ils apprirent la nouvelle le lendemain matin qui était un vendredi. Le lundi suivant, ils partirent pour Québec où ils arrivèrent le mercredi soir. En 1712, lorsque Monsieur Des Maiserets, supérieur, célébra sa cinquantième année de sacerdoce (29 septembre) 19 séminaristes vinrent pour cette fête de



M. Arthur Marchand, un des directeurs.

Saint-Joachim où ils étaient en vacance, selon la coutume.

Cet usage subsista jusqu'en 1759 que la "Grande Ferme" fut pillée et brûlée par les Anglais au mois d'août. Monsieur Philippe-Réné Portneuf, alors curé de St-Joachim, ayant voulu opposer quelque résistance avec les habitants qu'il avait assemblés, fut pris et tué le 23 de ce mois auprès du moulin de la paroisse. On l'inhuma d'abord dans le champ teint de son sang d'où quatre jours après, on le transporta dans l'église de Ste-Anne, parce que celle de Saint-Joachim avait été brûlée avec les autres bâtiments de la ferme, près desquels elle était située.

Le moulin fut réparé en 1760 ; mais la Ferme ne le fut que 13 ans plus tard : on ne rebâtit que les deux tiers de la maison et environ le tiers de la grange. En 1768, les pensionnaires allèrent au mois de juin faire une promenade à St-Joachim. Le voyage dura cinq jours entiers d'après les "Annales du Petit Séminaire."

En 1778, le Séminaire puissamment aidé par Mgr Briand, qui peut en être regardé comme le plus grand bienfaiteur après Mgr de Laval, fit construire à grands frais le Château-Bellevue, destiné à servir de lieu de vacances aux élèves. Il est situé sur le Côteau-Fortin, autrement appelé le Petit-Cap, espèce d'île qui s'élève au milieu de la plaine et couronné de beaux arbres qui en font un séjour délicieux.

Près du château s'élève une jolie chapelle sous l'invocation de Saint-Louis de Gonzague, Mgr Briand voulut la faire bâtir à ses frais. Pour engager les élèves du Séminaire à imiter cet admirable modèle de la jeunesse chrétienne, il accorda le privilège de célébrer la fête du saint patron le 11 septembre. On préparait longtemps d'avance un beau feu de joie que l'on allumait avec une grande solennité.

Les élèves du Séminaire qui ont autrefois passé leurs vacances à Saint-Joachim se rappellent avec plaisir les belles promenades, les repas champêtres, les amusements de tout genre dont leur journée était remplie. Qui pourrait jamais oublier le "Pactole" au sable d'or ; le "Cabaret" à l'eau fraîche et limpide qui descendent du fleuve occidental du Cap Tourmente ; le "Petit Moulin" sur la "Friponne" où tant de fois les uns préparaient de délicieuses omelettes pendant que les autres pêchaient les truites tachetées. "La Chapelle des Hirondelles", sur le bord du fleuve, les "Sept Chutes" de la rivière Sainte-Anne, étaient autant de points vers lesquels se dirigeaient chaque jour des détachements qui sortaient joyeusement du château, comme les essaims d'une ruche. Les échos du soir répétaient les chants du retour.

Mais rien n'égale le plaisir que procure un voyage sur la Cime du Cap Tourmente. Dans un temps serein, on y jouit d'une vue magnifique. le Côte du Sud, depuis Kamouraska jusqu'au delà de Québec, s'y déroule aux yeux du spectateur depuis l'Ile aux Coudres et les Pèlerins jusqu'à celle d'Orléans qui semblent à peine surnager au-dessus des ondes de notre beau fleuve. Du côté du nord on voit à ses pieds deux jolis petits lacs, autre promenade pour les amateurs de la truite qui y fourmillent. Au-delà, aussi loin que la vue s'étend, on aperçoit des montagnes qui élèvent jusqu'aux nues leurs forêts séculaires.

Ainsi chaque semaine, et j'oserais presque dire chaque jour, pouvait offrir un but à une nouvelle promenade. Que l'on ajoute à cela les amusements que l'on pouvait trouver auprès du château, les tours sans nombre dont la tradition conserve le souvenir, on aura peine à imaginer ce que de telles vacances pouvaient offrir d'agrément.

En 1821, la coutume d'envoyer les pensionnaires en vacance à Saint-Joachim fut interrompue, on la rétablit en 1825 et 1826, mais leur nombre toujours croissant ne permettait plus de les loger commodément et d'ailleurs les traditions des anciens amusements étaient oubliées. Plusieurs regrettaient les douceurs du foyer paternel et l'on ne crut pas devoir les en priver.

Le Château-Bellevue devint alors une triste solitude, on venait seulement un ou deux prêtres du Séminaire pendant une partie des vacances.. L'herbe en envahit tous les alentours. Comme les voies désolées de Sion, les jolis sentiers que les élèves avaient pratiqués dans le bocage, pleurèrent sur leur délaissement et disparurent sous les broussailles et les feuilles.

Vers 1840, un petit nombre d'élèves et d'ecclésiastiques, attirés par la beauté du lieu, se mirent en pension chez les habitants les plus voisins. Insensiblement leur nombre augmenta ainsi que celui des prêtres ; les sentiers furent déblayés, la maison réparée, la chapelle reçut une nouvelle voûte et fut agrandie par la construction d'une sacristie extérieure (1844). trois autels y furent placés pour accommoder les prêtres qui y veulent célébrer. Saint-Joachim reprit une nouvelle vie et maintenant le bruit et la joie des anciennes vacances y ont de l'écho.

Le 21 juillet 1847, nous avons eu tous ensemble le plaisir de visiter ces lieux : cette belle promenade s'est renouvelée cette année le 21 juin. et l'"Abeille" en a donné une description

qui serait inutile de répéter. Le souvenir en est d'ailleurs trop fortement imprimé dans notre esprit pour que nous puissions l'oublier jamais. Qu'il nous soit permis seulement de hâter par nos voeux le retour de ces journées de bonheur.

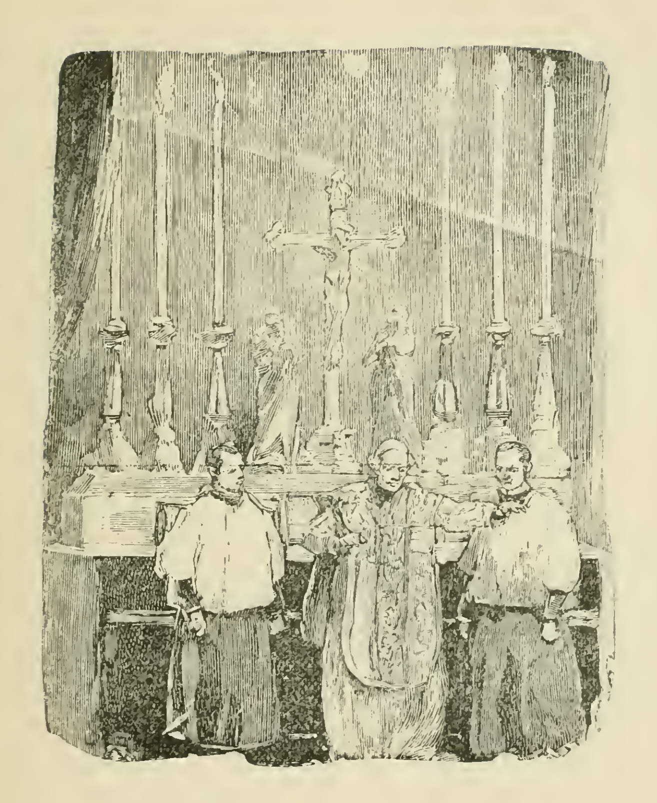
Un Français qui visitait Saint-Joachim, après avoir admiré tout ce que la nature y offre de magnificence et de variété, demandait avec transport : "Est-ce donc ici qu'Adam et Eve avaient été placés ?"

En vérité, nous sommes tentés de répondre avec assurance : Oui.

E. A. TASCHEREAU,
(Son Em. le Cardinal Taschereau.)



L'HON. JUGE ROUTHIER,
Auteur de "Québec et Lévis à l'aurore du XXe siècle."



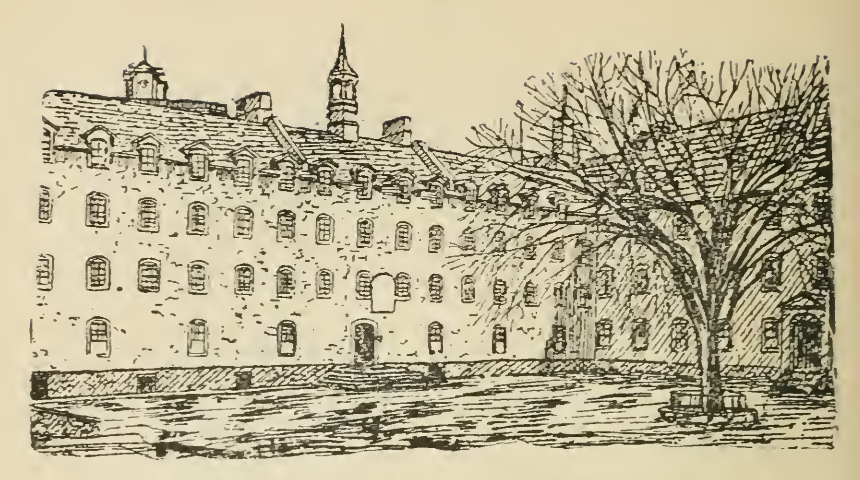
Inauguration de la chapelle du Séminaire de Québec, en 1753, par Mgr de Pontbriand.

L'église actuelle du Séminaire de Québec, qui a été inaugurée le 15 mars 1900, est bâtie sur le site de la vieille chapelle qui a été incendiée le 1er janvier 1888 après une existence de 128 ans, de 1750 à 1888.

La nouvelle église renferme dans ses murs neuf petites chapelles contenant chacune un autel. Je ne puis rien faire de mieux ici, que de citer la belle page de l'honorable juge Routhier, dans son "Québec et Lévis à l'aurore du XXe siècle", dans laquelle il fait une très belle description de la nouvelle église.

CHAPELLE DU SEMINAIRE

" On sait que l'ancienne chapelle du Séminaire a été détruite par un incendie en 1888. Elle n'avait rien de remarquable au point de vue architectural ; mais elle contenait des tableaux de grande valeur artistique, que le feu a malheureusement consumés.



PETIT SEMINAIRE ACTUEL DE QUEBEC.

" La nouvelle chapelle est fort modeste à l'extérieur ; mais les décorations intérieures en font un des sanctuaires les plus élégants et les plus agréables à l'oeil que l'on puisse voir. Par le style, elle est entièrement romaine ; mais la matière première employée dans la décoration constitue une innovation.

" En effet tous les revêtements des murs, des voûtes, des pilastres des colonnes ainsi que les moulures et les sculptures, sont en zinc bosselé et peint. Les autels seuls, au nombre de dix sont en marbre ; et les boiseries qui recouvrent les murs jusqu'à la hauteur des fenêtres, sont en cerisier rouge. Le balustre est en cuivre doré et marbre blanc.

" Elle est partagée en trois nefs sans transept ; et le choeur, formant un rond-point, est un peu élevé et beaucoup moins large que les nefs.

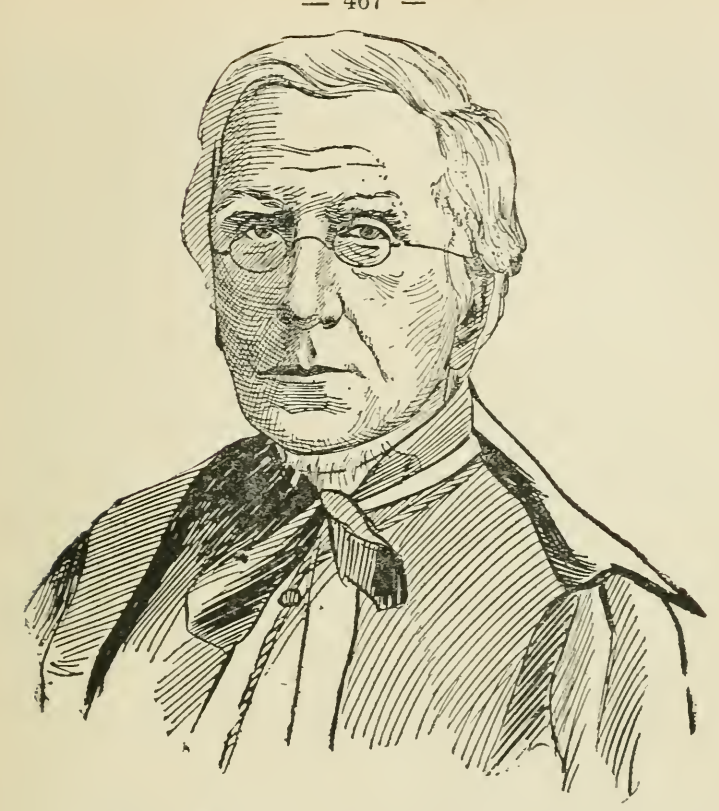
" Un jubé presque entièrement occupé par un grand et bel orgue, et deux galeries latérales sont supportées par des arcs à plein cintre et par des piliers massifs qui séparent la grande nef des petites.

" Au-dessus des galeries est alignée la colonnade qui soutient les voûtes à caissons richement décorés. Toutes les colonnes sont de même style, avec des chapiteaux très fouillés, qui naturellement n'ont pas la perfection de la véritable sculpture.

" Certains connaisseurs prétendent que les petites colonnes au-dessus des galeries n'ont pas de raison d'être, et sont des hors-d'oeuvre ; mais on soutient, d'autre part, qu'elles étaient nécessaires pour la régularité des arcs à pleins cintre et pour donner plus de relief aux petites voûtes.

" La balustrade du jubé et des galeries paraîtrait trop massive sans les décorations. Mais elle est si richement décorée et si brillamment peinte, qu'elle est très élégante et semble légère.

" La principale richesse de cette chapelle, consiste dans sa belle collection de reliques et dans ses dix autels, qui sont tous en marbre. Le maître-autel dédié à la



Mgr Joseph-Calixte Marquis, donateur de la précieuse collection des saintes reliques à l'église du Séminaire.

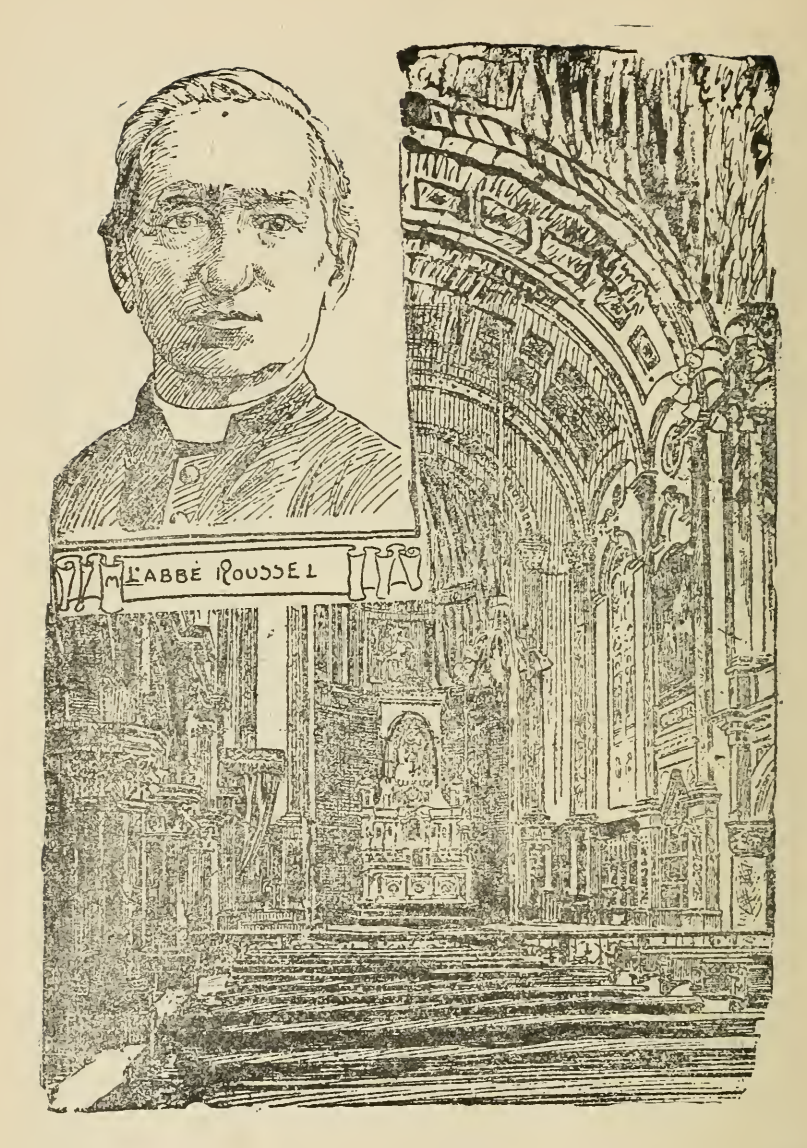
Sainte Famille, est monumental et de belles proportions. Il remplit bien le chevet du sanctuaire ; et au-dessus de ses jolies colonnettes et de ses panneaux en marbre de couleur, il porte un groupe superbe en stuc, représentant la Sainte Famille. Les autres autels rangés dans les nefs latérales, sont dédiés au Sacré-Coeur, à Sainte-Anne, à saint François de Sales, à saint Antoine de Padoue, à saint Charles Borromée, à saint Thomas d'Aquin à saint Louis de Gonzague,

à saint Jean-Baptiste et aux saints Anges.

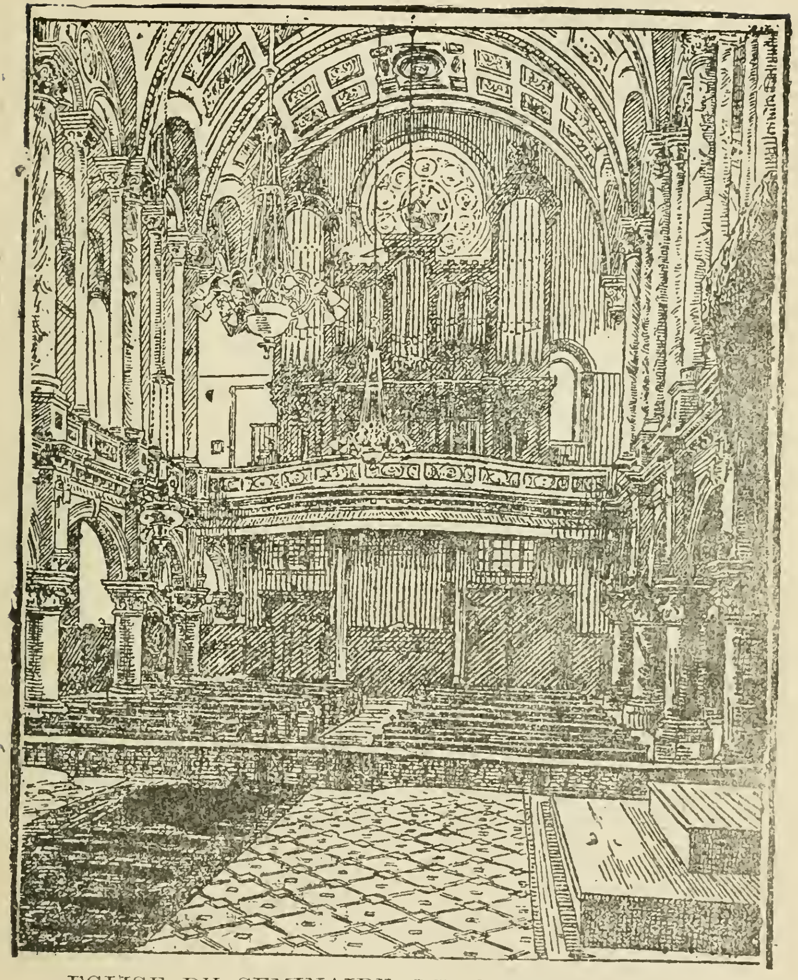
" La décoration sculpturale et la peinture de la nef sont tout ce qu'il y a de plus brillant et de plus conforme au goût moderne. Il est impossible de ne pas admirer la fraîcheur du coloris et le mélange harmonieux des carnations et des ors.

" Les piliers sont imités en malachite, et les colonnes en marbre de Sienne ou en albâtre oriental.

" Au moyen âge, on voulait que



Intérieur et le maître-autel de l'église du Séminaire, inaugurée le 15 mars 1900, et M. l'abbé Roussel, qui a fait finir l'intérieur de la nouvelle église à ses frais.



EGLISE DU SEMINAIRE DE QUEBEC. (l'orgue).

le temple inspirat la tristesse et le sentiment de la misère humaine. Mais le goût moderne demande des églises pleines de lumières, et ornées comme des palais. On veut que le chrétien qui entre dans la maison de Dieu s'y plaise, que ses yeux soient charmés, que les effets d'art, les jeux de lumière et de couleur le réjouissent, et qu'il s'y trouve heureux.

“ Le temple protestant a gardé le caractère austère du moyen âge. Il est plein d'obscurité, comme la Bible. Mais le temple catholique étincelle de cristeaux, de fleurs, de dorures, de décors et de lumière. Le premier inspire plutôt la crainte du Seigneur, et le second plutôt l'amour.

“ Tel est le caractère de la décoration de la chapelle du Sémi-



M. S.-ALFRED LORTIE,

Prêtre agrégé.

naire. Elle rappelle ni le Sinaï, ni le Calvaire, mais le Thabor, et l'on y est tenté de s'écrier comme Pierre : " Dressons-y des tentes". Comme la cathédrale, elle est peuplée de saints personnages.

"Les vitraux coloriés n'ont pas de clarté douteuse. Ils ont tous des tons chauds, animés, radieux. Le soleil entre en triomphateur par la rosace du portail, qui représente une sainte Cécile jouant l'orgue d'un air inspiré. Dans les verrières du choeur, rayonnent les figures vivantes de saint Thomas d'Aquin, de saint Charles Borromée de saint Baptiste. Des six autres vitraux, reau.

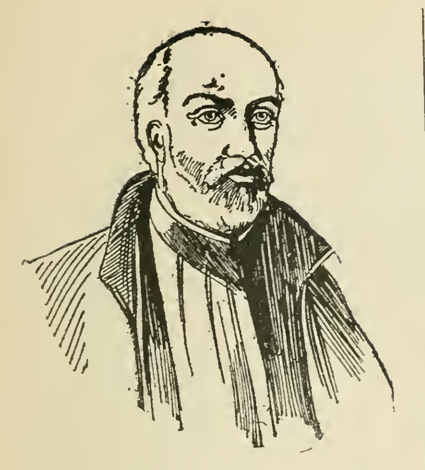
deux représentent le Sacré-Coeur de Jésus et Sainte-Anne avec la Vierge Marie enfant, et les quatre autres reproduisent les armes du Séminaire et de l'Université, celles de Léon XIII et d'Alexandre VII, sous le pontificat duquel le Séminaire fut fondé, et celles de Mgr de Laval et du cardinal Tasche-

" Le rond-point de l'abside est destiné à recevoir plus tard une grande peinture qui représentera l'apothéose de Mgr de Laval ; et deux grands tableaux ornent les murs du choeur : l'Immaculée Conception, qui est l'oeuvre d'un peintre italien contemporain ; et l'admirable saint Jérôme de Philippe de Champagne.

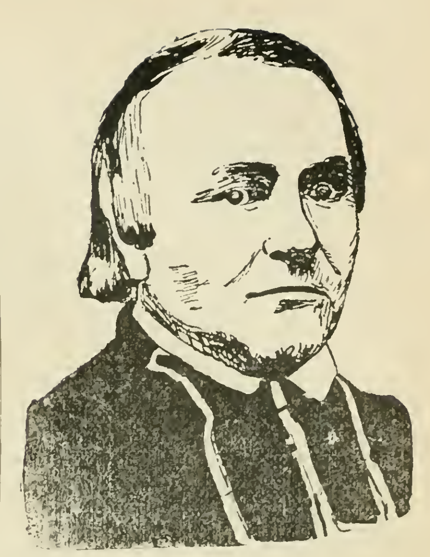
" De nombreuses lampes électriques répandent leur éclat et leurs rayons coloriés sur tous les détails de sculpture et de peinture, de manière à leur donner plus de relief et de perspective.

" L'inauguration de cette chapelle a été faite le 15 mars 1900, avec une grande solennité, au milieu d'un immense concours d'évêques, de prêtres et de laïques, la plupart anciens élèves du Séminaire."

Comme je ne veux pas briser l'ordre chronologique que j'ai suivi jusqu'ici dans mon travail, je ne parlerai que plus tard de la chapelle du pensionnat de l'Université Laval, ainsi que des chapelles des maisons de St-Michel et de Maizerets comprises dans la banlieue de Québec.



R. P. Jean de Brébeuf. S. J., fondateur de la mission Huronne, en 1626.



M. Pierre-Jacques Bédard, auteur de cette étude. Né à Beauport, le 17 novembre 1803, fils de Charles Bédard et de Madeleine Baillargeon ; ordonné à Québec, le 29 janvier 1844 : vicaire à l'Islet ; 1845, à St-Joseph de Lévis ; 1846, missionnaire de Kingsey ; 1850, curé de St-Raymond ; 1866, missionnaire de l'Assomption des Illinois, où il décède le 25 décembre 1876. Il fut inhumé le 11 janvier 1877 à St-Raymond, comté de Portneuf.

CHAPITRE XX

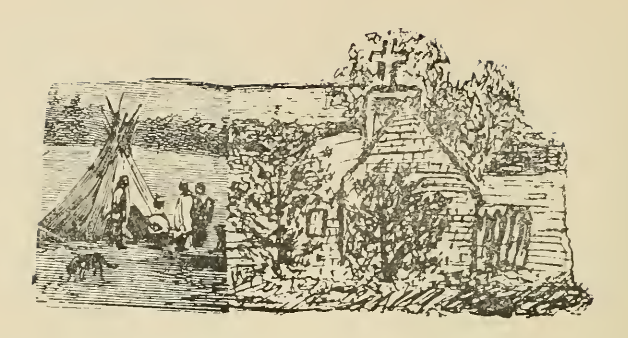
LA CHAPELLE D'ECORCE DE LA TRIBU HURONNE

Située sur la route du Vallon, en la côte Saint-Michel, d'après l'opinion de M. l'abbé Scott. Erigée par le R. P. Pierre-Joseph-Marie Chaumonot, Jésuite, en 1668. Cette route du Vallon traverse la paroisse Ste-Foye à quelques arpents à l'est de l'église. La Kermesse de 1893, a publié sur la tribu Huronne, une étude faite par M. l'abbé Pierre-Jacques Bédard. Dans cette étude, il nous fait l'historique de la chapelle d'écorce, de la mission de Notre-Dame de Foye et de Notre-Dame de Lorette, que voici :

NOTRE-DAME DE LORETTE

(Près Québec)

" Le Père Pierre-Joseph-Marie Chaumonot, jésuite, l'un des plus saints missionnaires qui aient arrosé le Canada de leurs sueurs, dirigeait depuis onze ans la mission des Hurons, lorsque cette nation fut détruite par les Iroquois. Ce missionnaire zélé se hâta d'assembler les restes dispersés de ses néophytes, et suivant l'ordre de ses supérieurs, descendit avec eux à Québec, et les conduisit à l'Ile d'Orléans, sur les terres que les Jésuites y possédaient. Les Iroquois, qui semblaient avoir juré de boire



Chapelle du Bourg-Royal, en 1666, dite Notre-Dame des Neiges, située à une lieue du Fort de Québec, d'après la Relation du R. P. Chaumonot, S. J.

le sang du dernier Huron, vinrent surprendre dans sa retraite la petite congrégation du Père Chaumonot et en firent un horrible carnage. Alors le Père était chez les Onnontagues comme ambassadeur missionnaire. Ceux des Hurons qui échappèrent à la hache des Iroquois ne trouvèrent de salut que sous la protection du canon du fort de Québec, au pied duquel ils vinrent se réfugier.

Quelque temps après, les Iroquois ayant fait leur paix avec la colonie, les Hurons furent transportés à Beauport, encore sur les terres des Jésuites, appelées Notre-Dame des Neiges, c'est-à-dire au Bourg-Royal. Mais il n'y demeurèrent pas longtemps. Le Père Chaumonot, qui était chargé d'en prendre soin, les conduisit à trois quarts de lieues de Québec, vers l'ouest, en un lieu appelé alors la côte de St-Michel. On y donna aux sauvages un assez vaste terrain, pour qu'ils pussent vivre commodément.

La chapelle qu'on y érigea n'était qu'une pauvre cabane d'écorces. Mais les hautes vertus du P. Chaumonot et la ferveur de sa congrégation de sauvages étaient devenues celèbres en Europe, surtout en France. Pour récompenser et tout à la fois pour affermir la foi de ces nouveaux chrétiens, le P. Vérencourt, jésuite, envoya d'Europe au P. Chaumonot, une statue de la sainte Vierge, faite du bois même du chêne où l'on avait trouvé la miraculeuse Notre-Dame-de Foi, près Dinan. Alors le P. Chaumonot forma le dessein de bâtir une chapelle sous le même nom de N.-D. de Foi. Ce qu'il exécuta en moins d'un an en 1668. Cette chapelle fut construite en bois. La statue de la sainte y fut installée avec pompe. Ce lieu devint bientôt l'objet d'une grande vénération, par les marques visibles de la protection de la mère de Dieu envers un grand nombre de ceux qui le visitèrent. La reconnaissance des fidèles envers leur protectrice fournit bientôt les moyens d'achever et d'orner cette chapelle. Si la statue de N.-D. de Foi existe encore, on devrait la conserver dans une niche ou dans un étui."

Le P. Chaumonot et ses bons Hurons crurent devoir témoigner



Attaque des Iroquois de la Réduction huronne, sur l'Ile d'Orléans, en 1657.

au P. Vérencourt leur reconnaissance pour le don de cette N.-D. de Foi, Pour cela, ils firent un collier de porcelaine blanche sur lequel étaient écrites en perles noires ces paroles : " Beata quae credidisti". Le P. Vérencourt fut prié de présenter, de la part des Hurons, ce collier à la véritable Notre-Dame-de-Foi, dont ils avaient le bonheur de posséder l'image en bois. Ce collier et quelques autres ouvrages de piété,faits par les Hurons, furent portés à N.-D. de Foi processionnellement et comme en triomphe, sur un char magnifique traîné par quatre chevaux, soutenus par deux hommes vêtus de peaux d'ours pour représenter la nation huronne. On fit à cette cérémonie un sermon de circonstance en l'honneur de la sainte Vierge, dans lequel on loua beaucoup la ferveur de la nouvelle église du Canada.

La piété de ces fervents néophytes et de leur saint missionnaire et leur reconnaissance envers la sainte Vierge, ne se bornèrent point à ce seul don. Le P. Chaumonot avait toujours conservé un tendre souvenir de Notre-Dame de Lorette où il avait été guéri miraculeusement, dans sa jeunesse, d'une gale des plus dégoûtantes qu'il avait à la tête. Il fit donc encore faire à ses chers sauvages un collier de porcelaine blanche, por-



Cabane Huronne de la Réduction à l'Ile d'Orléans, de 1651 à 1657.

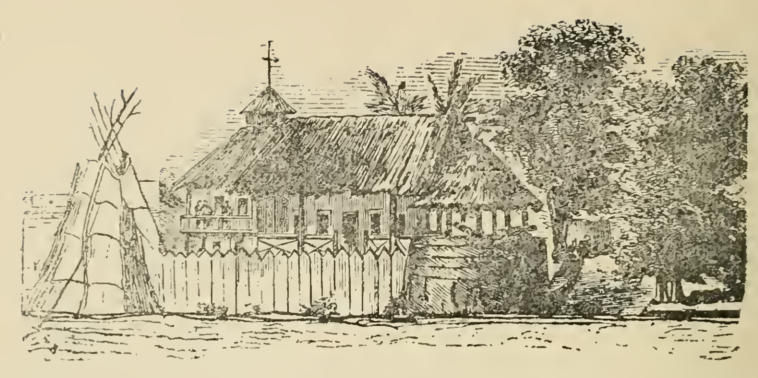
tant, écrits en porcelaine noire ces mots : " Ave, Maria, gratia plena.' Le Père jésuite, pénitencier des Français, auquel ce collier fut adressé, pour être présenté à N.-D. de Lorette, le fit enchasser dans un cadre doré, avec une inscription, qui marquait que la nation huronne, nouvellement convertie à la foi, offrait ce présent à la mère de Dieu. Les chanoines et tous les officiers de la sainte maison de Lorette reçurent ce petit cadeau avec beaucoup d'estime et de respect, et le déposèrent dans la saint maison, selon le voeu des néophytes.

Un siècle et demi après, Mgr Octave-Joseph Plessis, évêque de Québec, d'heureuse mémoire, dans son voyage à Rome, visitant par piété N. D. de Lorette, fut étonné de trouver, attaché à la muraille de la sainte maison, cet ex-voto du Canada. Les gardiens de la maison lui demandèrent pourquoi il avait été offert. L'illustre prélat, qui n'avait point vu les relations de ce fait, ne put satisfaire la pieuse curiosité de ses interrogateurs.

Comme il n'y avait ni date, ni procès-verbal de ce don, on suposa qu'il avait été envoyé pendant quelque temps d'épidémie ou de guerres désastreuses, comme l'expliqua le savant évêque, en rapportant quelques traits de l'histoire des premiers temps du pays. On ne supposa pas que ce présent était l'effet de la piété et de la reconnaissance des sauvages envers leur bonne mère. La reconnaissance pure est une vertu si rare au sein de la civilisation qu'on a de la peine à la concevoir dans le coeur d'un sauvage.

Six ans après la fondation de N. D. de Foi, des circonstances heureuses fournirent au P. Chaumonot l'occasion d'accomplir une résolution qu'il avait prise avant son départ d'Europe pour le Canada ; c'était de bâtir dans la Nouvelle-France une maison à la sainte Vierge, sur le modèle de la maison transportée miraculeusement de Nazareth en Italie, de doter le Canada d'une nouvelle Lorette. Les terres de la côte de St-Michel ne suffisant pas aux besoins des sauvages, il fallut songer à les transporter ailleurs. Eux-mêmes se choisirent un terrain dans la seigneurie des Jésuites appelée alors Saint-Gabriel, à trois lieues de Québec, vers le nord-ouest. Le P. Chaumonot, toujours chargé de leurs soins spirituels, malgré son âgé avancé, comme un bon père, voulut les y accompagner. Rendus à leur nouvel établissement, la première pensée de ces chrétiens fut d'ériger une maison de prière. Le P. Chaumonot demanda que cette chapelle fut appelée N. D. de Lorette. Il en écrivit à son supérieur et à l'Evêque de Québec, alléguant beaucoup de raisons, qui toutes respirent une tendre piété et une dévotion surhumainement éclairée envers la sainte Vierge."

" Sa demande fut reçue partout avec enthousiasme et réveilla dans tous les coeurs la piété et la foi la plus vive. On résolut donc unanimement de bâtir dans la Nouvelle-France une nouvelle Lorette, et de construire cette bâtisse en briques; ce qui était alors très coûteux. La Compagnie de Jésus se chargea des dépenses principales. Beaucoup de personnes voulurent y contribuer : chacun apporta son aumône selon son moyen. Le P. Chaumonot avait déjà reçu pour cette oeuvre la somme de cinquante écus d'une dame romaine à laquelle il avait communiqué son dessein avant son départ de Rome pour les missions du Canada. M. de la Chenaye, pour sa part, fit présent



La Chapelle d'écorce de la Tribu Huronne, érigée sur la route du Vallon, à Ste-Foye, en 1668, par le Père Chaumonot.

de 2 grandes lampes d'argent, l'une D. de Lorette, avec un parement complet. La mère de la Nativité, supérieure des Religieuses hospitalières de Québec, donna aussi cinquante écus. Un M. Basire fournit la même somme, et sa femme fit présent d'un superbe ornement.

Elle en avait déjà donné un de même valeur à N.-D.-de-Foi. Le Marquis de Denonville, alors gouverneur du Canada, M. de Champigny, intendant, avec leurs femmes firent aussi des présents dignes de leur rang et de leur piété. On montra tant de zèle que cette bâtisse commencée à la Saint-Jean, en 1674, fut ouverte et bénit le 4 novembre de la même année.

A cette bénédiction il y eut un grand concours de Français et de Sauvages de différentes nations. Ce qui attira ce concours extraordinaire, ce fut la statue de la sainte Vierge qu'on y installa, et qu'on y vénère encore. Cette statue vient directement de la Lorette de l'Italie, et est faite sur le modèle de celle qu'on honore dans la sainte maison.

" Elle fut envoyée au P. Chaumonot par le P. Poncet, qui était venu avec lui en Canada, et qui était retournée en Europe. Le P. Poncet connaissait la tendre piété du P. Chaumonot pour N.-D. de Lorette. Dans un voyage en Italie, où il l'avait rencontré pour la première fois, il avait fait avec lui un pèlerinage à Lorette, et avait été témoin de sa promesse de bâtir une Lorette au Canada.

" Pour l'installation de cette statue dans la nouvelle maison de Lorette, on fut la chercher en procession, à un quart de lieue de distance. La foule se pressait partout sur son passage ; tous voulaient la voir et la contempler, et se prosternaient comme pour recevoir sa bénédiction. Jamais on ne vit parmi le peuple une plus grande démonstration de foi, de piété et de confiance en la mère de Miséricorde. On s'attendait à quelque miracle, tant la foi était vive.

" Lorette devint bientôt un lieu célèbre. De toute part on y venait en pèlerinage. Les malades s'y rendaient ou s'y faisaient apporter de fort loin. Des guérisons extraordinaires de maladies jugées incura-

bles ranimèrent la foi et la confiance des fidèles. Les relations de ce temps sont remplies de traits de la protection visible et de l'assistance de la Mère de Dieu."

" Le P. Poncet avait aussi envoyé au P. Chaumonot une coiffe ou un bonnet de taffetas blanc, qui fut mise sur la tête de la statue de Lorette, de l'Italie, et aussi une écuelle de faïence, semblable à celle que l'on trouva dans la sainte maison quand on en défit le plafond, et que l'on croit pieusement avoir servi à la sainte famille. On fit toucher l'écuelle du Canada à celle de Lorette, que l'on nomme ordinairement l'écuelle de l'Enfant Jésus. De plus le P. Poncet avait envoyé de petits pains bénits pétris dans l'écuelle de Lorette. Tous ces objets furent reçus par le P. Chaumonot et ses néophytes avec une vénération égale à leur foi qui retraçait si bien celle de la primitive église. Il faut ajouter, sous peine de scandaliser les esprits forts de notre temps, que ces objets, tout matériels qu'ils étaient excitaient une foi si vive parmi nos frères et les sauvages, que Dieu leur accordât la vertu de faire des miracles, comme autrefois à l'ombre de Saint-Pierre, et aux linges qui avaient une fois touché le corps de Saint-Paul, etc. "

" Le P. Chaumonot à l'imitation des Chanoines de Lorette, faisait pétrir par les religieuses de Québec des petits pains dans l'écuelle envoyée de Lorette, et après les avoir bénits, les distribuaient aux personnes qui en demandaient. Plusieurs malades furent guéris par l'usage de ce pain, nous dit le bon Père Chaumonot. Pourquoi en douter ? Aujourd'hui ces prodiges sont rares ou plutôt presque inconnus, parce que les temps sont changés. La foi vive des premiers chrétiens qui transportait les montagnes est presque éteinte, et naturellement les miracles ont cessé. Une philosophie toute humaine s'efforce de remplacer partout l'enseignement chrétien et malheureusement avec trop de succès. Cette philosophie erronée a humanisé l'action de Dieu et divinisé l'action de l'homme ; elle a mis l'homme à la place de Dieu dans l'opinion, et placé par conséquent la confiance en Dieu et ses saints.

" Son premier cri de douleur est l'invocation de l'homme et de son secours avant l'assistance de Dieu. Elle veut expliquer humainement les faits les plus prodigieux et les plus providentiels, en faisant usage d'une vaine science de la nature. Plus incrédule que les magiciens de Pharaon, elle met à la torture toutes les sciences exactes, l'art de la médecine, le magnétisme dans toutes ses extravagances, et emploie les arguments les plus astucieux pour voir en tout le doigt de l'homme et ne jamais reconnaître le doigt du Tout-puissant, de la sagesse impénétrable de Dieu. Alors Dieu se retire, abandonne l'homme à lui-même et à son action propre, c'est-à-dire à la faiblesse et à une langueur incurable. Car sans la Providence de Dieu sans cesse agissante dans l'opinion ou la foi des peuples comme en réalité, la société languit nécessairement. La foi en l'action divine en toute chose est l'âme de la société.

C'est un fait avéré, attesté par les témoignages les plus authentiques de l'histoire que la maison de Lorette, en Italie, est la véritable maison de Nazareth, que la sainte famille a habité presque toute la vie de Jésus-Christ. Cette maison a été transportée par une main invisible de Nazareth en Dalmatie et plus tard de Dalmatie en Italie,



INDIENS DES ENVIRONS DE QUEBEC.

distance de plus de mille lieues de Nazareth. Un fait qui n'a jamais été authentique, et qui ne repose malheureusement que sur les traditions orales des sauvages de Lorette et des habitants d'alentours, attribuerait à la statue de notre Lorette un prodige semblable à celui arrivé à la sainte maison de Nazareth. On dit alors que les sauvages, obligés d'abandonner Lorette pour se retirer au lieu qu'ils habitent encore à St-Ambroise, emportèrent avec eux la statue de leur bonne mère : mais le lendemain matin, ils furent tout étonnés de ne plus retrouver au milieu d'eux leur sainte protectrice. Ils crurent que les habitants le Lorette étaient venus furtivement la nuit leur enlever cet objet de leur affection. Sans perdre de temps, ils reviennent à Lorette, reprennent la statue qui se retrouvait à sa place ordinaire, et la rapportent chez eux. Les précautions les plus sévères furent prises pour prévenir un second enlèvement de cette statue. Dieu se sert toujours de la prudence humaine pour la confondre et faire briller les secrets de sa sagesse. Le lendemain encore, à la grande surprise des sauvages, la statue était disparue. Dans leur simplicité naïve, ces bons chrétiens dons le cœur n'était pas corrompu par l'esprit de la civilisation moderne, reconnurent dans ce



R. P. Et.-Thomas Girault de Villeneuve, dernier missionnaire Jésuite de la mission de la Jeune Lorette. Il décéda à Québec le 8 octobre 1794.

fait le doigt le Dieu. Cependant, pour s'assurer si l'image de leur mère était vraiment retournée à son sanctuaire ordinaire, ils s'en vont à Lorette et retrouvent en effet sur son autel cette image vénérable de la mère de Dieu, des larmes de joie coulèrent de tous les yeux ; chacun s'empressa d'aller saluer cette image que la sainte Vierge affectionnait d'une manière si particulière. Son sanctuaire fut entouré de la plus profonde vénération : le souvenir s'en est transmis d'âge en âge, et encore rien maintenant ne serait plus sensible aux bons habitants de Lorette que la perte de la statue de leur mère et la destruction de son sanctuaire. Ce fait est donné pour ce que vaut une tradition populaire. La Piété le croira sans peine, mais l'incrédulité et l'impiété y trouveront sans doute beau champ à rire.

" On attribua l'enlèvement miraculeuse de la maison de Nazareth à la perte de la foi, dans ce pays, berceau du christianisme, et à la démoralisation qui s'en suivit. Si l'on compare la moralité du reste des Hurons avec la ferveur de leurs pères et du P. Chaumonot, on comprendra facilement pourquoi la Sainte-Vierge donna tant de préférence à son sanctuaire de Lorette.

" Il est à regretter qu'à Lorette, tout en conservant un sanctuaire particulier à la Sainte Vierge, on n'ait pas aussi gardé les formes primitives de la fondation. Ces changements sont dûs sans doute à l'oubli des traditions. La chapelle bâtie par le P. Chaumonot a été renouvelée deux fois et chaque fois on y a fait quelques changements dans la forme ; de sorte qu'elle n'est plus l'image de la véritable Lorette. La chapelle actuelle, comme la dernière, qu'on a démolie, est flanquée au long-pan de l'église, du côté du nord. On communique à l'intérieur par l'intérieur même de l'église, par une grande porte qui est ordinairement fermée. Elle est richement décorée, et avec un goût qui fait honneur au décorateur et à celui qui a fait faire les ouvrages. Sa propreté, son élégance, sa riche collection de peintures d'un bon goût, et même la régularité de ses dimensions, tout lui donne un air de grandeur qui commande le respect et la dévotion. C'est une véritable chapelle catholique. On n'y regrette que le souvenir de Nazareth. Ce qui est beaucoup pour un coeur catholique. Car le vrai chrétien ne vit que de souvenirs. Le passé et l'avenir, voilà sa devise. Il ne considère jamais que comme un point entre deux abîmes profonds, comme l'éternité, dans lesquels il plonge son esprit par les souvenirs religieux. La lampe d'argent donnée par M. de la Chenaye,



Joseph Paquet, premier prêtre séculier de la mission huronne de la Jeune Lorette, en 1794. Il fut aussi le premier curé de la paroisse. Et depuis cette date, c'a toujours été le curé de la paroisse qui est chargé de la mission huronne de Lorette.

---

a été remplacée, on ne sait en quel temps, par quatre lampes de bois argenté, travaillées avec assez d'art. De plus, la statue de Lorette n'est pas dans cette chapelle, elle est dans le portail de l'église. Celle qu'on y voit, bien que postérieure à la première, a cependant l'air antique, et appartient à un autre âge. Quoique vénérable en elle-même, elle n'est pas dans le goût de l'art ; car au lieu de vêtements ciselés, elle a une large draperie de soie brodée d'or, avec une superbe frange d'argent. L'enfant qu'elle porte dans ses bras, est pareillement vêtu de soie brodée. L'un et l'autre portent des couronnes de fleurs. Leurs figures sont belles et commandent le respect et la piété."

La statue envoyée de Lorette, et que l'on remarque dans le portail de l'église, a une hauteur assez considérable, paraît artistement travaillée. On y reconnaît facilement le burin d'Italie. La pose est élégante et grave ; son attitude est bien celle de la Vierge-mère et de la mère de miséricorde. Elle peut avoir trois pieds de hauteur. Elle n'est point accompagnée de son enfant. Elle fut placée au portail de l'église, probablement lorsque l'on renouvela la première chapelle. Ce qui est certain, c'est qu'elle y était quand on a démoli l'ancienne église, en 1838. Quand on la descendit de sa niche, elle était toute criblée par les injures du temps ; ce qui prouve qu'elle y était depuis de longues années.

"Les habitants de Lorette tiennent à avoir sous leurs yeux cette statue de la mère de Dieu. Cette piété est bien louable ; mais il semble que l'on devrait soustraire cet objet de leur piété et de celle de tous les fidèles catholiques, aux injures du temps, qui finira par la détruire complètement."

"On pourrait placer cette statue dans un endroit encore plus respectable, et plus digne d'elle par les souvenirs qui s'y rattachent. Mise dans une niche élégante, elle ne déparerait pas leur jolie chapelle dédiée à la bonne mère qu'elle représente. On pourrait en faire tirer une copie par un de nos meilleurs statuaires, pour la mettre à la place de cet original précieux. Pour perpétuer le souvenir des traditions, on devrait mettre dans la niche de la véritable statue de Lorette, une plaque de cuivre, sur laquelle sera gravée en peu de mots l'histoire de son origine, telle que :

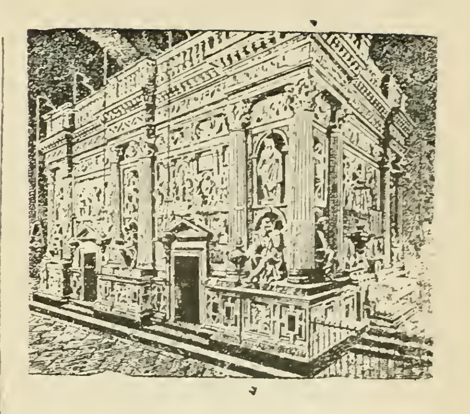
Envoyée de la
sainte maison de Lorette
par le Père Poncet
au Père Chaumonot
en Canada
1674

Copie véritable de Notre-Dame de Lorette

"Une bien petite aumône de la part des fidèles serait suffisante pour faire cette pieuse amélioration.

"Les autres objets envoyés par le P. Poncet ne se trouvent plus à Lorette depuis bien longtemps, et semblent perdus. La piété des fidèles doit sans doute regretter beaucoup la perte de l'écueille, image de celle de l'enfant Jésus. Avec un peu de zèle cette perte serait facilement réparée. Le modèle existe encore en grande vénération en Italie."

'Le Père Chaumonot pour ne pas laisser décroître l'ardeur de la foi et de la piété de ses néophytes, et pour les exciter encore davantage, voulut avec eux faire un troisième petit présent à la Sainte-Vierge. Il leur fit faire encore un collier de porcelaine blanche semblable aux deux autres, excepté que l'écriteau de celui-ci portait ces paroles : "virgini pariturae" et le fit présenter à N.-D. de Chartres. On conservait alors dans cette ville, avec une grande vénération une statue de la Sainte-Vierge dont l'origine d'une haute antiquité était donnée comme miraculeuse, selon les écrits et les témoignages des temps anciens. Elle venait des anciens Druides. Cette statue avait pour titre ces mêmes paroles : "virgini pariturae". Le présent de nos pieux sauvages fut très bien reçu à Chartres. Toute la ville en fut émue de joie.



Eglise de Lorette, en Italie, où se trouve la maison de la sainte Vierge, qui fut tranpsortée par les Anges.

En reconnaissance, les chanoines de cette ville associèrent la mission huronne de Lorette à leur corps, en rendant les sauvages participants de toutes les prières, messes et dévotions qui se pratiquaient dans leur église. Ils dressèrent un acte authentique de cette association, écrivirent aux sauvages, à ce sujet, une longue lettre, digne de ce corps vénérable et conforme à la piété des néophytes hurons."

'Ils leur firent un riche présent d'un reliquaire d'argent magnifiquement travaillé ayant la forme de la chemise de N.-D. que l'on garde précieusement à Chartres, et représentant d'un côté le mystère de l'Incarnation, et de l'autre l'image de la Sainte-Vierge tenant son fils telle que celle de Chartres. Ils remplirent ce reliquaire des os de plusieurs saints, dont ils avaient les chasses. Avant d'envoyer en Canada ce reliquaire, ils le déposèrent sur la sainte chasse, pendant neuf jours."



M. Antoine Bédard, curé de la Jeune Lorette, de 1805 à 1817 et de 1818 à 1824.

"Durant tout ce temps ils firent une neuvaine et des prières extraordinaires pour la mission huronne. Ce reliquaire doit se trouver à la chapelle de Lorette ou chez les sauvages de St-Ambroise."

"Le P. Chaumonot fut aussi l'instituteur de la société de la Sainte-Famille en Canada où elle a pris son origine. Dans la ferveur de sa piété envers la mère de Dieu, il y avait déjà quatorze ans que ce bon religieux adressait au ciel des prières continuelles, pour que la divine Marie eut sur la terre beaucoup d'enfants spirituels et adoptifs pour la consoler des douleurs que lui avait causées la mort de son Fils Jésus. Ce sont ses propres paroles. Comme il était à Montréal pour y exercer le saint ministère, Madame d'Ailleboust, épouse du gouverneur de ce nom, plus illustre encore par sa piété que par son rang, le pria de trouver devant Dieu, en implorant sa divine miséricorde, quelque moyen puissant et efficace pour reformer les familles chrétiennes sur le modèle de la sainte Famille du verbe incarné, en instituant une société ou confrérie, où l'on fut instruit de la manière dont on pourrait dans le monde même imiter Jésus, Marie et Joseph."

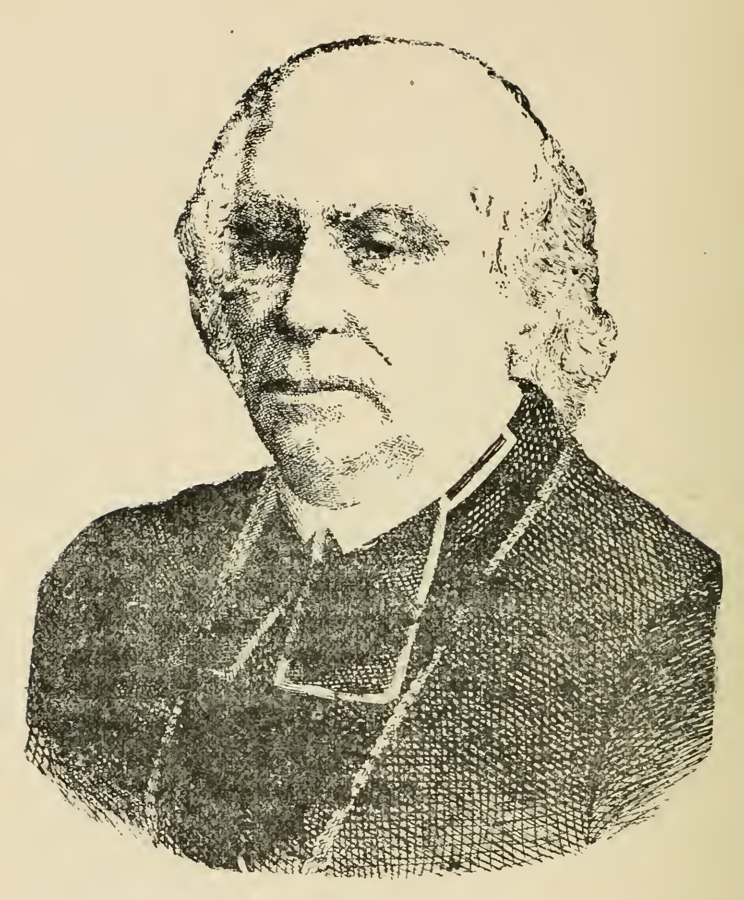
"Cette pensée enflamma le coeur du P. Chaumonot, ce véritable apôtre de Jésus-Christ. Un jour qu'il épanchait amoureusement son coeur aux pieds de la Sainte-Vierge, en méditant, comme en extase, les douleurs que cette bonne mère du verbe avait éprouvées à la mort de ce divin fils, et qu'il était pénétré et touché, jusqu'à verser des larmes en abondance, il se sentit comme inspiré. Il lui sembla entendre distinctement des paroles de consolation et d'espérance. Après cette oraison qu'il avait prolongée plusieurs heures, selon sa coutume, le P. Chaumonot, en feuilletant un livre de piété, trouva une dévotion pratiquée en France par quelques personnes dévotes à la sainte Famille, qui à l'honneur des trente années que Jésus, Marie et Joseph avait passées ensemble, portaient un cordon, qui avait trente noeuds, chaque noeud avait trois tours, pour marquer combien pendant tout ce temps ces trois personnes admirables avaient été unies de pensées, de sentiments et d'affection. Là-dessus le bon P. toujours mû par une pensée divine, résolut d'établir cette pratique à Montréal. Il en parla, avec cette persuasion qui ne vient que du ciel, au curé de cette ville, qui approuva hautement son projet et lui permit de prêcher, dès le dimanche suivant, cette dévotion, qui promettait tant de fruits. Le père prêcha avec cette éloquence persuasive que donne le zèle pour la gloire de Dieu et le



Eglise de la Jeune Lorette ou Mission huronne dans laquelle se trouve un fac simile de la Santa Casa, ou maison de la sainte Vierge.

salut des âmes ; il expliqua clairement les obligations que l'on contractait en prenant le cordon de la sainte Famille, savoir une exacte vigilance sur toutes ses actions, afin que toutes fussent faites en vue d'imiter la sainte Famille pour l'édification des fidèles. Le peuple goûta fort bien cette dévotion, et plusieurs personnes de différentes conditions prirent le cordon bénit."

"Mais ce n'était là que le coup d'essai. Le P. Chaumonot, méditant toujours sur les moyens de rendre la dévotion à la sainte Famille plus efficace et implorant sans cesse les lumières de l'Esprit saint, toujours par l'entremise de Marie, épouse de cet esprit divin conçut un autre dessein plus conforme aux besoins spirituels des familles ; ce fut d'ériger une association sous le titre et en l'honneur de la sainte Famille, et de s'y proposer la sanctification des familles chrétiennes, sur le modèle de celle du verbe incarné, les



Mgr Thomas Cooke, curé de la Jeune Lorette, de 1824 à 1835.

hommes devant imiter saint Joseph, les femmes la sainte Vierge, et les enfants, Jésus. Son directeur, auquel il découvrit son dessein, l'y confirma par son approbation."

"Mais pour donner à cette pieuse association toutes les formalités que la religion exige, il fallait avoir l'approbation de l'autorité ecclésiastique, de l'évêque du Canada, et obtenir de Rome les indulgences. Pour que cette oeuvre vint purement du ciel, et pour en éloigner toutes les ardeurs et toutes les cabales d'un faux zèle, le P. Chaumonot proposa au curé de Montréal, à Madame d'Ailleboust, à la mère Supérieure de l'hôpital et à la soeur Marguerite, supérieure de la Congrégation, de recommander une si grande entreprise à saint Ignace, en faisant pour son heureux succès, avec les



M. Ls-T. Fortier, 8e curé de la Jeune Lorette, de 1835 à 1841.

communautés religieuses, une neuvaine à ce digne fondateur de la Compagnie de Jésus. A cet effet, il composa, à l'invocation du saint, une prière, dans laquelle, sans le savoir, il peignit toute la candeur de sa belle âme, sa profonde humilité, son zèle ardent pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, et sa confiance amoureuse en Dieu et ses saints."

"L'affaire réussit au gré de ses désirs. Mais cet humble religieux ne manqua pas d'en attribuer toute la gloire au grand saint Ignace. En effet après quelques traverses et quelques oppositions ordinaires et comme nécessaires aux oeuvres de Dieu, le Père fut rappelé à Québec, où Mgr Laval, avant de donner son approbation à cette nouvelle dévotion voulut en faire comme un essai. Il autorisa donc le P. Chaumonot à assembler de quinze jours en quinze jours un bon nombre de dames choisies parmi les femmes dévotes et exemplaires de la ville pour être admises dans cette nouvelle société. Enfin, ayant reconnu que l'association érigée sous le nom et en l'honneur de la sainte Famille produirait parmi les personnes du sexe le même bien que les congrégations en l'honneur de la sainte Vierge produisent parmi les hommes et les jeunes gens, l'Evêque lui donna son approbation par écrit, en l'année 1664 ou environ. Ensuite il fit écrire à Rome pour demander des indulgences partielles et plénières pour les personnes de la société de la sainte Famille. L'année suivante les Bulles du Pape, accordant ces indulgences, furent expédiées à la sollicitation du Père Claude Boucher, assistant, de France. Depuis ce temps, la société de la sainte Famille a toujours existé à Québec. Un autel fut dédié à la sainte Famille dans une des chapelles de l'église cathédrale : Rome a permis une fête particulière à ce pays en l'honneur de la sainte Famille, et approuvé un office propre pour le bréviaire et le missel. La société de la sainte Famille a été établie aussi dans quelques paroisses de la campagne en petit nombre. (1)

P. J. BEDARD, Prêtre.

---

(1) Note de la Direction. Les missionnaires jésuites qui desservaient les Hurons lorsque ceux-ci firent leur entrée à Québec, en 1650, furent les Pères Paul Ragueneau, supérieur de la mission, Chaumont, Poncet, Claude Pijart, LeMercier, Chastellain, Daran, Bonin et Greslon. "Le 28 juillet, dit le journal des Jésuites, arriva le supérieur des Hurons avec toute sa bande."

II—On a fait dorer, il y a quelques années, la belle statue en marbre d'Italie dont il est question dans la notice qui précède, et qui est encore placée dans la niche du portail de l'église de Notre-Dame de Lorette.



M. François Boucher, curé de St-Ambroise, avec la desserte du Village des Hurons, de 1844 à 1880. Né à Saint-François de la Beauce, le 12 mars 1803, fils de Pierre Boucher et de Catherine Perras ; ordonné le 16 août 1829, à la Rivière-Rouge, où il s'était rendu, n'étant encore que minoré ; missionnaire des sauvages de ce territoire jusqu'en 1833, qu'il devint curé de l'Ange-Gardien, côte de Beaupré, desservant en même temps les postes du roi, la seigneurie de Mingan et Chicoutimi jusqu'en 1844 ; décédé le 4 décembre 1880.

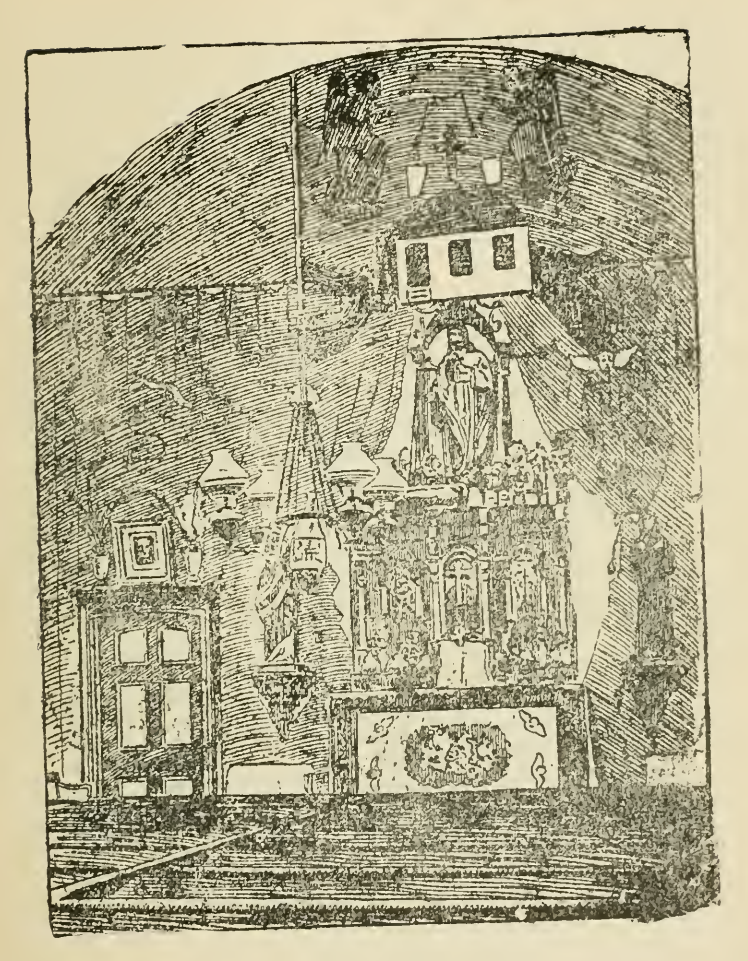
Comme conclusion à l'étude de M. Bédard, nous extrayons des Relations des Jésuites, au sujet des Hurons du Canada, les notes suivantes :

Les Hurons ont été évangelisés d'abord par les Récollets ; de 1626 à 1794 par les Jésuites, puis par les prêtres séculiers ou les curés de Saint-Ambroise de la jeune Lorette.

Avant 1650, la tribu huronne avait ses missions, l'une appelée la mission St-Joseph, l'autre, St-Ignace, sur les bords du Lac Huron. En 1648, les Iroquois massacèrent les Hurons de la Mission St-Joseph, où 700 périrent, y compris le Père Daniel, S. J., leur missionnaire, qui fut massacré au pied même de l'autel. Ils massacrèrent aussi, le 16 mars 1649 l'autre Mission, où près de quatre cents Hurons périrent, ainsi que les Pères Jean de Brébeuf et Gabriel Lallemant, qui moururent victimes d'un affreux martyre.

En 1650, le Père Paul Ragueneau, S. J., ramena les débris de la tribu à Québec et campèrent près de l'Hôtel-Dieu. En 1651, le Père Chaumonot les conduisit à l'Ile d'Orléans. En 1660, ils revinrent se fixer auprès du fort Saint-Louis à Québec. Six ans après, en 1666, ils se déplacèrent de nouveau pour aller s'établir à Beauport, ou Notre-Dame des Neiges (Bourg-Royal). Deux ans après, en 1668, ils vont à Ste-Foye. En 1673, ils émigrèrent à l'Ancienne Lorette, et enfin, en 1694, ils se fixèrent définitivement à la Jeune Lorette, où leurs descendants vivent encore aujourd'hui.

Il sera peut-être intéressant pour plusieurs de savoir de quelle manière vivent aujourd'hui à Lorette, ces descendants d'une tribu autrefois puissante et célèbre dans nos annales historiques.



Intérieur de la chapelle huronne de la Jeune Lorette.

(Rapport de M. Antoine-O. Bastien, agent des sauvages de Lorette, à l'honorable surintendant général des affaires des sauvages du Canada.)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel au sujet de la tribu des Hurons et des autres sauvages établis dans mon agence, avec un relevé statistique, pour l'exercice expiré le 30 juin dernier (1901.)

Réserve.—La tribu des Hurons a encore trois réserves : (1) la réserve du village de Lorette, contenant 30 acres ; (2) la réserve des " Quarante-Arpents ", contenant



Les martyres de la Nouvelle-France, des Pères Jean de Brébeuf et de Gabriel Lallemant, en 1649. Le Père Lallemant fut attaqué lorsqu'il était après baiser les plaies glorieuses du Père de Brébeuf.



M. ANTOINE BASTIEN,

(8a8endarolen), agent des sauvages et huron lui-même.

1,322, et (3) la réserve de Rocmont, dans le comté de Portneuf, dont la superficie est de 15 milles carrés, ou 9,600 acres. M. Atkinson s'est fait concéder, comme par le passé, le droit de couper du pin et de l'épinette blanche sur la réserve de Rocmont d'après un arrangement spécial avec le département."

Population.—Depuis mon dernier rapport la population a augmenté de 5, ce qui porte le nombre total des sauvages à 454."

Il n'y a pas eu de changement dans la population des Amalécites de Saint-Pierre de Charlesbourg, comté de Québec. Ces sauvages vivent au jour le jour ; ils font un petit commerce d'objets de fantaisie qui leur rapporte peu de chose."

Il en est de même des Abénakis de ce comté, qui vivent mieux, cependant, que les Amalécites, et donnent plus d'attention à l'agriculture. Le décès du vieux Père Philippe, du groupe Abénakis de Saint-Urbain, survenu dans le cours de l'année, a réduit la population à 15. Ces sauvages vivent misérablement et sont quelquefois dans la détresse ; le département vient à leur aide de temps à autre.

La population totale de mon agence est de 512.

Occupations.— La fabrication des mocassins a complètement cessé cette année. Celle des raquettes, par contre, a été un peu plus forte que d'habitude. Par suite du manque d'ouvrage de ce côté, la plupart des sauvages se sont procuré de l'emploi dans les travaux considérables qui se font dans les environs de Québec, et ont ainsi échappé à la misère qui les menaçait l'année dernière. Ces travaux, qui promettent de durer quelques années, assurent un moyen d'existence à plusieurs familles.

La culture a aussi été négligée, autant, sinon plus que dans ces dernières années. Tant que les sauvages ne prendront pas plus d'intérêt aux terres qu'ils peuvent cultiver, l'agriculture restera stagnante et ils ne feront pas de progrès.

Les articles de fantaisie sauvages ne regagnent que lentement la position qu'ils occupaient autrefois. La raison en est que le marché est encombré de ces articles, et tant que cet encombrement durera le revenu que l'on tirera de cette source sera de très peu de chose.

La chasse et la pêche sont beaucoup plus dans le goût et l'aptitude du Huron, malgré le peu de profit qu'elles rapportent. Les restrictions imposées par le gouvernement de Québec laissent encore ce moyen de subsistance en suspens,



M. Guillaume, Giroux, curé et desservant actuel des Hurons. Né à Charlesbourg le 23 mai 1845, fils de Henri Giroux et Thérèse Roy dit Audy ; ordonné le 20 février 1870 à St-Hyacinthe, vicaire à St-Ambroise, puis curé de la même paroisse, après la mort de M. Boucher.

et rien n'indique qu'elles doivent bientôt être levées.

Santé et hygiène.—La condition sanitaire est très bonne et la propreté générale du village assure la stabilité à cet égard.

Enseignement.—Il me fait plaisir de pouvoir signaler un progrès surprenant en cette matière d'intérêt vital pour la tribu. Depuis que les bonnes Soeurs ont pris la direction de l'école, une vive émulation s'est manifestée parmi les élèves, qui apportent maintenant plus d'attention à leurs études. Je puis dire sans exagération, que ces religieuses méritent bien le nom d'institutrices modèles. Elles font un bon usage du jardin attenant à l'école et donnent un bel exemple d'économie domestique, qui sera sans doute suivi par plusieurs familles.

Religion.—L'abbé Guillaume Giroux, qu'une maladie sérieuse menaçait d'enlever à la tribu, est assez bien maintenant pour s'occuper des intérêts spirituels des sauvages, et remplit les devoirs de son ministère avec zèle et dévouement.

Tempérance et moralité.—Les sauvages de cette peuplade, sous le rapport de la moralité soutiennent avantageusement la comparaison avec les habitants des paroisses environnantes. Il y a sans doute quelques abus,—c'est inévitable,—mais ils sont de courte durée et ne sont pas suivis de désordres.

François Groslouis Sassenio a succédé comme grand chef au regretté Philippe Vincent. Choisi à l'unanimité par la tribu le nouveau grand chef est doué de toutes les qualités que doit posséder le titulaire de cette charge importante.

J'ai etc..

Antoine O. Bastien,
Agent des sauvages.

Jeune Lorette, le 30 août 1901.



François Groslouis, chef actuel des Hurons de Lorette.



M. Prosper Vincent, premier prêtre Huron, né au village des Hurons de la Jeune Lorette, le 7 août 1842 fils de Paul Vincent ; ordonné le 2 octobre 1870 à Québec ; 1871, vicaire à Sillery ; 1874, curé de Saint-Gabriel de Valcartier ; 1875, vicaire au Cap St-Ignace ; 1878, à St-Ambroise ; 1884, à l'Ile des Allumettes, Pontiac ; 1891, à Mont Saint-Patrick ; 1902, à Saint-Jean Deschaillons. Je pense que M. Vincent est le seul Indien qui a eu le bonheur d'entrer dans les ordres sacrés.



Baptême de Garacontie, chef Iroquois. Il fut baptisé avec grande solennité, dans la Cathédrale de Québec, en 1669, par Mgr de Laval.

La maison de la Sainte Famille à Nazareth

Jacques de Vitry, chanoine régulier du XIII siècle, célèbre ainsi les grandeurs de Nazareth :

“ Dans cette heureuse cité demeurait la Vierge après son mariage avec saint Joseph. C'est là qu'elle reçut de l'ange la nouvelle de notre rédemption. O sainte et aimable cité ! combien tu es chère à Dieu et aux hommes ! C'est en toi que le Verbe s'est fait chair que la Fleur, dont le parfum n'a point d'égal, s'est éclose dans le sein d'une Vierge. Aussi, est-ce avec raison que ton nom s'interprète “fleur” dans la langue des Livres Saints Tu l'emportes sur toutes les autres cités par un privilège unique et incomparable : c'est en toi que le Seigneur a commencé l'oeuvre de notre Rédemption, c'est en toi qu'il a grandi c'est en toi

NOTRE-DAME DE LORETTE

TRANSLATION DE LA MAISON DE LA SAINTE VIERGE

Fêté le 10 décembre



La maison de la Sainte Vierge transportée par les anges.— L'intérieur de la Sainte maison.—La Vierge de Lorette.

qu'il a voulu être nourri, "être soumis à ses parents", lui, à qui le Père céleste avait soumis tout ce qui est sur la terre et dans les cieux."

"Assurément, s'il est un lieu béni et vénérable entre tous sur cette terre, c'est bien cette humble maison de la sainte Vierge à Nazareth, où l'ange Gabriel est venu lui annoncer qu'elle serait la Mère de Dieu, tout en restant Vierge parfaite. C'est là que la Reine des Anges a prié et travaillé ; c'est là que Jésus a passé plus de vingt ans dans l'humilité, le travail et l'obscurité ; c'est là que la Sainte Famille a fait l'admiration des anges pendant longtemps ; c'est là, sans doute aussi que saint Joseph, sa mission terminée, s'endormit du dernier sommeil dans les bras de Jésus et de Marie.

DEPUIS LES APÔTRES JUSQU'AUX CROISADES

"Après la Pentecôte, les apôtres célébrèrent les Saints Mystères dans cette maison bénie, et leurs disciples ne cessèrent pas d'entourer de leur vénération ce sanctuaire si cher à leur piété.

"Au IVe siècle, sainte Hélène et l'empereur Constantin enfrmèrent la sainte maison dans une vaste et belle basilique où des milliers de pèlerins vinrent prier durant plusieurs siècles. Parmi eux nous citerons saint Jérôme et sainte Paule.

"De la fin du VIIe siècle, à la fin du XIe, la Palestine gémit sous le joug des Sarrasins. A certaines époques, ce joug fut très dur. La Basilique de Nazareth fut dévastée et pillée ; mais la "Sainte Maison" ne fut pas renversée.

"Enfin, nos braves aïeux se levèrent à la voix du Pape, et on sait avec quelle foi ils partirent par milliers, pour aller délivrer le Saint-Sépulcre, Jérusalem et les Lieux Saints. Après des périls et des efforts inouïs, les guerriers de la croisade s'emparèrent de la Ville Sainte l'an 1099, et proclamèrent roi Godefroy de Bouillon, leur chef. La Galilée fut donnée en principauté au vaillant Tancrède, qui fit restaurer la basilique de Nazareth et releva les fortifications de la ville. La Sainte Maison revit les heureux jours de Constantin et de sainte Hélène ; les pèlerins d'Occident s'y pressaient avec émotion, bénissant Dieu qui nous a donné un Sauveur, par la Vierge Marie.

"Malheureusement, le royaume chrétien de Jérusalem, sans cesse attaqué par les Turcs, finit par succomber dans la seconde moitié du siècle suivant. L'an 1263, les musulmans renversèrent la basilique de Nazareth. Cette nouvelle causa une grande douleur dans toute la chrétienté. Le pape Urbain IV, voulant engager saint Louis à organiser une nouvelle croisade, lui signalait ce nouveau crime des infidèles.

"Ceux-ci, toutefois, ne détruisirent pas la "Sainte Maison" de la Vierge, à cause du profit qu'ils en retiraient, en faisant payer aux pèlerins le droit de la visiter.

"Le roi saint Louis, rendu à la liberté, à la suite de sa glorieuse captivité en Egypte, vint en pèlerinage à Nazareth. Du plus loin qu'il aperçut la cité de Marie, il descendit de cheval et, se prosternant à terre, il adora Dieu. Le lendemain, il fit chanter aussi solennellement que possible, la messe, dans la Sainte Maison où le Verbe s'est fait chair et il y assista avec une admirable dévotion.

"Mais le saint roi n'avait pas les

armées nécessaires pour délivrer la Palestine.

“ Les pèlerinages aux Lieux Saints devinrent de plus en plus difficiles.

“C'est alors que Dieu dans sa bonté pour les fidèles et pour la gloire de Marie, ordonna à ses Anges de transférer la Sainte Maison en pays chrétien. Cette maison était attenante à une grotte, aussi cette grotte reste le plus précieux sanctuaire de Nazareth.

PREMIERE TRANSLATION

“ Le matin du 19 mai 1291, quelques bucherons des bords de l'Adriatique furent extrêmement surpris de trouver à Rauniza, sur une colline boisée, un petit édifice d'origine inconnue, dans un lieu où ni la veille, ni auparavant, il n'y avait une maison ou cabane. Rauniza est situé dans la Dalmatie, entre les villes de Tersatz et de Fiume.

“ L'édifice nouveau était une modeste maison bâtie en pierres rougeâtres et carrées, et posée sans fondements sur un sol où, hier encore, paissaient des troupeaux. Sur le toit se dressait un petit clocher, avec deux cloches.

“ En pénétrant dans cette mystérieuse demeure, les paysans dalmates virent qu'elle avait servi de chapelle. En face de la porte d'entrée se dressait un petit autel de pierre, adossé à la muraille ; il était surmonté d'unec doix orientale portant l'image de Jésus crucifié, peinte sur une toile collée au bois.

“ Près de l'autel, était une petite armoire renfermant d'humbles et pauvres ustensiles de ménage. A gauche, on voyait une espèce de foyer ou cheminée : au-dessus, une niche ortistique et précituse, contenait une fort belle statue de la Sainte Vierge, debout et portant le divin Enfant Jésus dans ses bras.

“ La statue était en bois de cèdre, et de grandeur naturelle. Le front couronné de perles et le reste du visage étaient un peu noirois par la fumée des cierges. La Vierge était vêtue d'une robe de laine de couleur rouge, qui se conserve encore aujaurd'hui.

“ A droite de l'autel s'ouvrait l'étroite et unique fenêtre. Sur les murs, des peintures représentaient les mystères de Nazareth et divers ornements. Le plafond était de bois, peint en couleur d'azur, divisé en plusieurs compartiments et parsemé d'étoiles dorées.

“ A la voix des bûcherons, la foule accourut nombreuse à Rauniza. Tout le monde s'interrogeait, mais nul ne pouvait fournir aucun renseignement.

“ Or, en ce moment, Alexandre, évêque de Tersatz, était gravement malade. Il apprit dans son ilt l'événement de Rauniza, et pendant les longues insomnies de la nuit suivante, il prioit et se désolait de ne pouvoir aller au lieu de l'apparition. Soudain, le ciel s'ouvre à ses yeux, la Vierge Très Sainte se montre à lui, environnée d'anges : “ Mon fils lui dit-elle, tu m'as appelé ; me voici pour te secourir et t'apprendre en même temps ce que tu désires si vivement savoir, Sache donc que la demeure, apportée récemment sur ce territoire, est ma maison de Nazareth ; c'est là que s'est écoulée ma première enfance, c'est là que j'ai reçu de l'archange Gabriel l'annonce de ma virginale et divine Maternité, c'est là que le “Verbe s'est fait chair !” Cette maison aimée du ciel et vénérée jusqu'ici par les vrais chrétiens, Dieu a voulu la soustraire aux profanations des

infidèles et a ordonné à ses anges de la porter en ce pays. Et pour que tu sois à la fois témoin et prédicateur de ce prodigieux événement, la santé t'est rendue."

" A ces mots, la vision disparaît. L'évêque se lève, plein de santé, et accourt à Rauniza. D'une voix émue, il annonce à la foule le miracle dont il vient d'être l'objet, et fait connaître le trésor que le ciel envoie à Dalmatie.

" L'enthousiasme du peuple est immense. On envoie immédiatement des messagers au gouverneur de la province, Nicolas Frangipane, descendant d'une famille romaine. Il était absent et avait quitté la Dalmatie pour suivre dans une guerre, l'empereur Rodolphe de Habsbourg. Dès qu'il apprend la nouvelle, il demande aussitôt la permission de quitter l'armée et vient en personne à Tersatz. Sans se laisser entraîner par un premier enthousiasme, il prend les plus minutieuses informations sur l'événement.

" Alors, il choisit, parmi les notables du pays, trois hommes sages et prudents, et les charge d'aller à Nazareth, avec l'évêque Alexandre, afin d'y prendre tous les renseignements capables d'éclairer son jugement.

" A Nazareth, les délégués apprirent que la Sainte Maison avait, en effet, disparu la nuit même du 10 mai ; les fondations restaient encore en place : c'étaient les mêmes pierres, le même gere de maçonnerie, les mesures concordaient parfaitement pour la longueur et la largeur. Après avoir rédigé son rapport par écrit, la Commission revint en Dalmatie le remettre à Frangipane, et en affirma la vérité sous la foi du serment.

" Dès lors, la Sainte Maison devint le rendez-vous de nombreux pèlerinages.

NOUVELLES TRANSLATIONS

" La joie des Dalmates ne devait durer que trois ans et sept mois.

" Le matin du 11 décembre 1294, les pèlerins constatèrent, avec des yeux pleins de larmes, que leur cher trésor avait disparu. Ils furent assez longtemps sans en avoir de nouvelles.

" Or, ce même jour, de l'autre côté de l'Adriatique, au territoire de Récanati, en Italie, des bergers et des paysans aperçurent les premiers la maison miraculeuse dans un bois de lauriers. (De là le nom de Lorette ; d'autres tirent ce nom de celui d'une dame appelée Laurette et qui aurait été propriétaire de ce terrain.)

" Paul della Selva, auteur du temps, écrivant au roi de Naples, affirme qu'on vit arrver la Sainte Maison traversant les airs, brillante de lumière. Toujours est-il que les populations s'empressèrent bientôt d'accourir au précieux sanctuaire. Mais le démon ne dort pas et les hommes abusent de tout : des brigands s'embusquèrent dans les bois voisins pour dévaliser les pèlerins. On n'osa plus venir.

" Huit mois après son arrivée, la Sainte Maison quitta la colline profanée, et fut retrouvée à un mille plus loin sur une colline découverte, appartenant aux frères Etienne et Siméon de Antiquis. Les pèlerinages recommencent. Les pieux visiteurs se montrent généreux en offrandes. Les deux propriétaires, espérant trouver là une source intarissable de richesses, deviennent envieux l'un de l'autre, à tel point que l'un d'eux, nouveau Caïn, médite l'assassinat de son frère.

" Mais, avant qu'il eût exécuté son sinistre projet, la Sainte Maison avait fui cette propriété, et les anges l'avaient placée à peu de dis-

tance de là, sur le chemin qui va de Récantini à la mer.

“Ces multitudes translations, en rendant le miracle plus éclatant, montraient aux peuples combien digne de respect était la maison de Marie. Les architectes ne pouvaient asse s'étonner de voir cette construction posée ainsi sans fondements sur le sol poudreux d'un grand chemin. De peur qu'elle ne vint à s'écrouler, on l'entoura de solides murailles ; mais par un singulier prodige, une fois cette muraille protectrice terminée, elle s'écarta tellement des murs de la Sainte Maison, qu'un enfant pouvait circuler entre les deux, un flambeau à la main.

“De sérieuses enquêtes, dont une importante faite par ordre du pape Clement VII, ont établi avec certitude, l'identité de la Sainte Maison de Lorette, avec celle qui avait reposé trois ans en Dalmatie et tant de siècles à Nazareth. La pieuse adhésion des Souverains Pontifes, qui ont comblé de faveurs ce pèlerinage, et les milliers de miracles qui s'y sont accomplis, justifient, à bon droit, la piété des fidèles envers un des sanctuaires les plus vénérables de la terre.

“Au XIVe siècle, reprenant l'idée jadis réalisée à Nazareth par sainte Hélène, les habitants de Récanati firent élever cette vaste basilque qui renferme encore aujourd'hui la Sainte Maison (la Santa Casa).

“Les humbles murailles de la Sainte Maison elle-même ont été revêtues, à l'intérieur et à l'extérieur, de sculptures et de décorations magnifiques en marbre blanc, par ordre du pape Clément VII. Pour exécuter le plan du Pontife, il fallait fermer l'ancienne porte et en ouvrir deux autres ; nul n'osait porter le marteau sur la sainte muraille ; l'architecte lui-même, Nérucci, dut prendre le marteau ; mais, au premier coup, il tomba demi-mort et il fallut l'emporter. On recourt au Pape, qui réitère son ordre. Alors, un clerc après s'être préparé par de ferventes prières, et un jeûne rigoureux, se présente, demande pardon à Marie de sa témérité, et lui demande humblement la permission d'exécuter l'ordre envoyé par le Vicaire de son divin Fils. Puis, s'armant de courage, il saisit le marteau, baise la muraille, et commence la brèche. Cette fois, l'oeuvre se termina sans accident.

“Parmi les pèlerins de Lorette, les plus dignes d'intérêt étaient, sans doute, les chrétiens de Dalmatie. Chaque année, un grand nombre passaiet l'Adriatique pour venir vénérer en Italie ce précieux sanctuaire qu'ils avaient perdu, et porter à Marie leurs prières et leurs larmes.

“Réira dit qu'en 1559, il en vit arriver un jour plus de trois cents, avec leurs femmes et leurs enfants. Ils entrèrent dans la basilique, rangés sur deux files, se traînant à genoux tenant des cierges à la main ; ils disaient en pleurant : “Reviens, reviens à Fiume ! Reviens, ô Marie, Marie, Marie, reviens !”

“Leur deuil n'était pourtant pas sans consolation, car, au siècle précédent, un Frangipane avait fait construire à Rauniza, au lieu du séjour temporaire de la Sainte Maison, une belle église sur le modèle de celle de Lorette ; et les Souverains Pontifes l'enrichirent de nombreuses indulgences. Trombelli déclare même que le Pape Urbain V leur avait déjà cédé, en 1367, une image de la Vierge, trouvée dans la Sainte Maison, et attribué à saint Luc.

“C'est à Lorette qu'ont été inau-

quand on fermait l'église, il allait continuer sa prière et prendre un peu de repos sous les porches.

Une année, un pèlerin, robuste vieillard de quatre-vingt-huit ans, revenant de Lorette, rencontra près de la porte d'une auberge, debout contre le mur, les yeux modestement baissés, un mendiant inconnu. Pris de pitié, le vieillard l'invite à entrer et à partager son repas. La conversation s'engage : le mendiant était saint Benoît-Labre et le vieillard était Zitli, ancien trésorier du shah de Perse, chassé de son pays par une révolution et depuis converti au catholicisme.

En 1797, les troupes de la Révolution française pillèrent l'église de Notre-Dame de Lorette, enrichie par la piété de cinq siècles. Une partie seulement des objets précieux avait pu être mise en sûreté. La statue si vénérée de la Sainte Vierge fut envoyée prisonnière à Paris, et reléguée au cabinet des médailles comme une curiosité antique, au-dessus d'une momie égyptienne. Napoléon la rendit au Pape en 1801 ; elle fut replacée dans son sanctuaire, où brûlent sans cesse une soixantaine de lampes.

En 1860, d'autres Français, nobles et chrétiens, ont lavé la faute des précédents, en versant leur sang pour la cause de l'Eglise, du Pape et de la civilisation, dans les campagnes voisines de Lorette. Après cette bataille (de Castelfidardo), la basilique, devenue une ambulance, se trouva remplie de blessés.

En 1894, on célébra par de grandes fêtes le sixième centenaire de la merveilleuse translation. On fait dans ce but de nombreuses réparations à la basilique.

Notre-Dame de Lorette, priez pour nous.



Catherine Tekakwitha, vierge Iroquoise, décédée en odeur de sainteté au Sault St-Louis, le 17 avril 1680, et l'église de Caughnawaga.

La population des sauvages dans la province de Québec, est de dix mille huit cents âmes, d'après le recensement de 1900, dont 7,575 sont catholiques, 87 anglicans, 3 presbytériens, 437 méthodistes, 1 baptiste, 1 congréganiste, 33 autres chrétiens et deux païens. Ils sont répartis comme suit :

Abénakis de St-François du Lac, 345.

Abénakis de Bécancour, 51.

Algonquins de la rivière du Désert, 396.

Algonquins de Témiscamingue, 202.

Tête-de-Boule de la bande de



M. A. A. Arbour, vicaire actuel de Caughnawaga.



M. l'abbé J. De Gonzague, curé Abénakis de St-François du Lac. de St-François du Lac.

St-Maurice du comté de Champlain, 250.

Pontiac, non organisé, 230.

Comté d'Ottawa, non organisé, 1,063.

Amalécites de Viger, 103.

Hurons de Lorette, 454.

Iroquois de Caughnawaga, 1,992.

Iroquois de St-Régis, 1,367.

Iroquois et Algonquins du Lac des Deux Montagnes, 452.

Micmacs de Maria, 102.

Micmacs de Ristigouche, 474.

Sauvages de la péninsule du Labrador au Lac St-Jean, savoir :

Montagnais et Naskapis, à Betsiamis, 448.

Montagnais des Escoumins, 40.

Montagnais de Natashquan, 43.

Montagnais de Godbout, 40.

Montagnais de Grande-Romaine et Musquaro, 306.

Montagnais de Mingan, 132.

Montagnais de Sept Iles et Moisi, 377.

Montagnais de Ste-Anne du Labrador, 45.

Montagnais du Lac St-Jean, 508.

Amalécites du comté de Québec, 31.

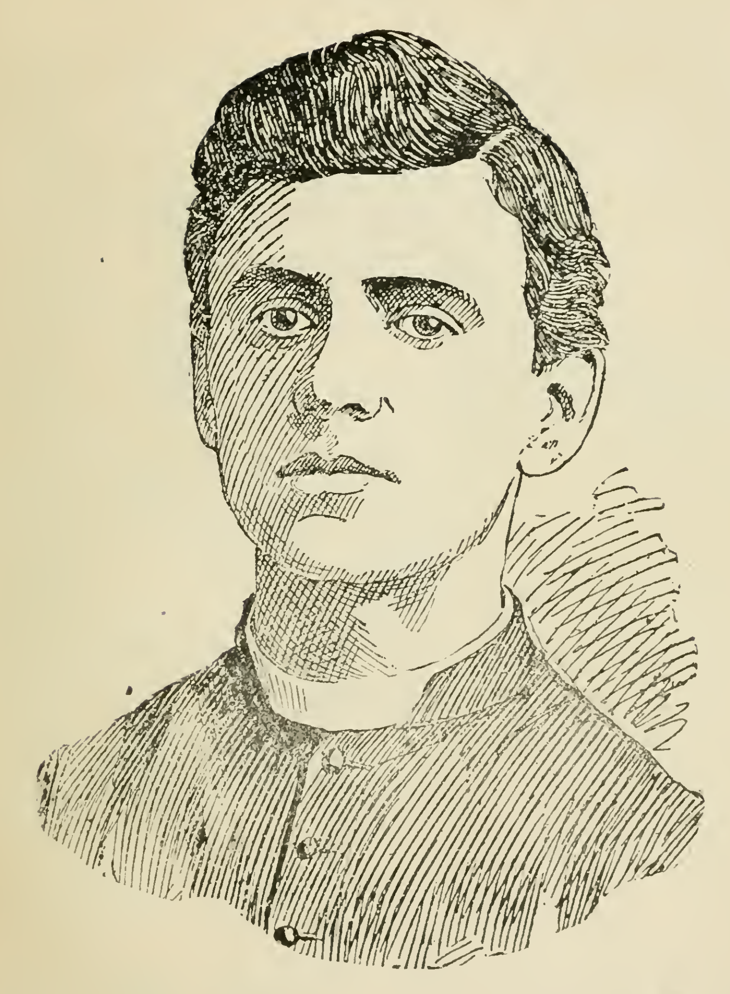
Abénakis du comté de Québec, 12.

Sauvages des territoires non organisés, 1,387.

Abénakis de St-Urbain, Charlevoix, 15.

La Mission iroquoise de Caughnawaga a été sous la direction des PP. Jésuites, de 1667 à 1783, c'est le P. Pierre Raffeix, qui a été le premier supérieur de la mission et le dernier, le Père Bernard Well.

En 1783, les prêtres séculiers ont remplacé les Pères Jésuites : M. J. B. Dumouchel en fut le premier desservant.



M. l'abbé J.-Guillaume Forbes, missionnaire actuel des Iroquois.

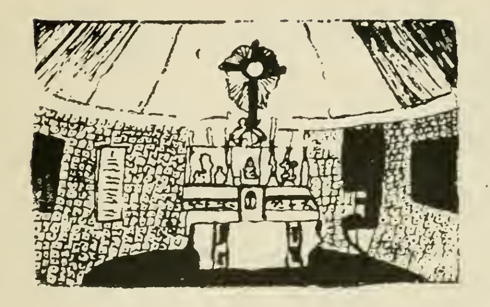
En mai 1855, la mission fut confiée aux RR. PP. Oblats de Marie Immaculée ; 1855-1864, R. P. Eugène Antoine ; 1864, R. P. Léonard ; et, de 1864 à 1892 le R. P. Burtin.

En 1892, les prêtres séculiers reprirent la direction de la mission : M. l'abbé J.-Guillaume Forbes, frère du supérieur des Pères Blancs d'Afrique, de la maison de Québec.

En 1902, Mgr Bruchési a ordonné au Père Granger, Jésuite, d'aller étudier la langue iroquoise à Caughnawaga pour lui confier leur primitive mission.



L'église de Ste-Anne de Ristigouche, desservie par les Capucins, missionnaires des Micmacs.



Intérieur de la chapelle de Tadoussac, une des premières construites au Canada.

cette date, conjointement avec les Récollets jusqu'en 1783.

En 1783, les prêtres séculiers ont remplacé les Jésuites et les Récollets. En 1833, M. l'abbé Boucher a été nommé missionnaire des postes du roi de la Côte Nord. En 1844, il fut remplacé par les Oblats ; le Père Durocher, en 1850 le Père Père Arnaud, pour Tadoussac. Betsiamis le Labrador et Mingan, etc., et le Père Babel, depuis 1851 pour les mêmes missions, où ils sont encore. C'est le Père Boyer qui fait les missions lointaines actuellement. Le Père Lemoine fait la mission des Montagnais de la Pointe-Bleue et demeure sur la réserve du Lac Saint-Jean, avec les Pères Simonet et Barou.

Les Laurentides, chaîne de montagnes du Canada, qui s'étend du Labrador jusqu'au Cap Tourmente, en suivant le St-Laurent ; se dirigeant ensuite à l'ouest, elle traverse la rivière des Outaouais et se dirige au sud jusqu'à Kingston ; de là, elle gagne la baie Georgienne, longe les lacs Huron et Supérieur et se rend à l'Océan Glacial. Sa longueur est d'environ 3,500 milles ; elle forme la ligne de partage des eaux tributaires du St-Laurent et de la baie d'Hudson. L'altitude des Laurentides varie ordinairement de 200 à 2,000 pieds.

Le clergé et la population catholique de la province de Québec, d'après le recensement de 1901 :

Population catholique. . .	1,429,186
Archevêques.	3
Evêques.	10
Prêtres séculiers et réguliers.	2,012

Savoir :

DIOCESE DE QUEBEC

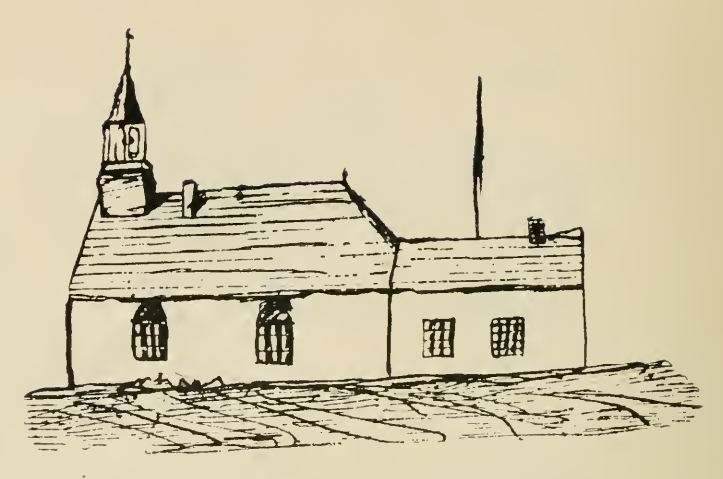
Archevêque.	1
Prêtres.	481
Paroisses et missions. . . .	212

DIOCESE DES TROIS-RIVIERES

Evêque.	1
Prêtres.	98
Paroisses et missions. . .	38

DIOCESE DE RIMOUSKI

Evêque.	1
Prêtres.	118
Paroisses et missions. . . .	112



CHAPELLE DE TADOUSAC, EN 1750.



EGLISE DE BETSIAMIS,

Mission Montagnaise desservie par les Pères Oblats.

DIOCESE DE CHICOUTIMI

Evêque.	1
Prêtres.	97
Paroisses et missions. . . .	72

DIOCESE DE NICOLET

Evêques.	2
Prêtres.	104
Paroisses et missions. . . .	60

DIOCESE DE MONTREAL

Archevêque.	1
Prêtres.	612
Paroisses et missions. . . .	153

DIOCESE DE ST-HYACINTHE

Evêque.	1
Prêtres.	212
Paroisses et missions. . . .	75

DIOCESE DE SHERBROOKE

Evêque.	1
Prêtres.	103
Paroisses et missions. . . .	74



R. P. BOYER.

Missionnaire actuel des Montagnais des Postes de la Côte Nord : des Sept-Isles, Mingan, Natashquan, Musquaro, etc. Sa résidence est à Betsiamis.



R. P. BABEL, O. M. I.,

Ancien supérieur de Betsiamis. Au mois d'avril 1900, les RR. PP. Babel, Arnaud, Grenier et Royer ont fêté leurs noces d'or de prêtrise, à St-Sauveur. Ces noces ont durée trois jours. On doit, le dix-huit décembre prochain, (1902) fêté les noces d'or, aussi de prêtrise, du R. P. Burtin, ancien missionanire de Tadoussac dont nous avons déjà parler.



R. P. LACASSE, O. M. I.,

Ancien missionnaire des Naskapis,



R. P. LEMOINE, O. M. I.,

Directeur actuel de la mission montagnaise de la Pointe Bleue.



R. P. ARNAUD, O. M. I.,

Supérieur de Betsiamis.

DIOCESE D'OTTAWA

Archevêque	1
Prêtres	75
Paroisses et missions	56

DIOCESE DE PEMBROKE

Evêque	1
Prêtres	22
Paroisses et missions	16

DIOCESE DE VALLEYFIELD

Evêque	1
Prêtres	90
Paroisses et missions	42

Principales religions de la province de Québec, d'après le recensement de 1901 :

Adventistes	3,079
Anglicans (Chur. of Ang.)	81,345
Baptistes	8,393
Baptistes libres	87
Brethren	587
Congrégationalistes	5,173
Disciples du Christ	17
Amis (Quakers)	59
Juifs	7,526
Lutheriens	1,640
Méthodistes	42,014
Presbytériens	57,952
Protestants	5,211
Catholiques Romains	1.429,186
Armée du Salut	292
Baptistes de Pennsylvanie	3
Unitariens	561
Universalistes	1,080
Non spécifiés	1,952
Différentes sections	2.741
Total	1.648,898

LETTRE DE M. GIRAULD D'AVRAINVILLE

Paris, vendredi, 12 sept. 1902.

Monsieur Joseph Trudelle,
Québec.

Ayant reçu de mon parent, M. Edouard Juchereau Duchesnay, de Québec, le journal "Le Soleil", de cette ville, numéro du 14 juin 1902, publié au moment de votre fête nationale de la St-Jean-Baptiste, c'est avec le plus vif intérêt et la plus grande satisfaction que j'ai lu dans ce numéro, à la page 5, une notice signée de votre nom, sur le docteur Michel Sarrazin, né au Canada en 1659, mort et enterré à Québec le 9 septembre 1734. Ce docteur Sarrazin est mon arrière grand'père, car ma grand'mère, (Girauld d'Avrainville), née Catherine Sarrazin de l'Etang, (la mère de mon père), était née au Canada et morte en France en 1849 ; c'est vous dire avec quelle attention j'ai lu votre courte notice, sur mon bisaïeul, et combien je vous serai reconnaissant si vous pouviez, par vos relations et vos connaissances, me donner des détails sur la famille canadienne des Sarrazin de l'Etang, alliés aux familles Hazeur et Juchereau Duchesnay.

Excusez-moi de vous écrire directement, mais j'ai été trop satisfait de lire votre article, pour résiser au plaisir de vous l'écrire.

Croyez que la vieille France se souvient toujours, après plus de Nouvelle-France, et que nous ai-
Nouvelle-France, et que nous ai-
mons de coeur les vôtres qui ont gardé notre sang, notre langue et nos moeurs d'ici.

Je vous adresse donc, avec mes remerciements de votre article, mes meilleurs souvenirs qui traverseront tant de lieues marines.

Bien à vous,

L. Girauld d'Avrainville,
Avocat à la Cour.

3, rue Nicolas-Flamel.

P. S.—Avez-vous écrit autre chose sur ma famille Sarrazin de l'Etang ?



Cachet de la famille Sarrasin de l'Etang, au Canada.

LETTRE DE Sir JAMES LEMOINE

Sillery, 22 octobre 1901.

Cher monsieur Trudelle,

J'ai lu avec un vif intérêt, dans le "Soleil" vos esquisses de Sillery, où je me fixais en 1860.

J'ai consacré bien des pages aux annales de cette historique paroisse, lesquelles vous trouverez dans les Maple Leaves, Picturesque Quebec et Monographies et Esquisses. Voir ces volumes dans la bibliothèque du Parlement ?

Je vous félicite de votre oeuvre. Je crois que vos Esquisses mises en volume, auraient une suffisante circulation en cette paroisse pour rencontrer les frais d'impressi-- et bien au-delà.

Bien à vous,

J. M. LeMoine.

M. Jos. Trudelle,
Québec.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE VII PAGES

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

Pages

CHAPITRE XV

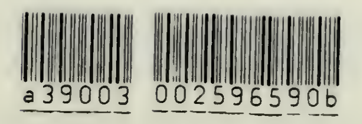
CHAPIERE XVI

CHAPITRE XVII

CHAPITRE XVIII

CHAPITRE XIX


CE


a39003 002596590b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 04 04 09 15 4